



A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

- + *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.
- + *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.
- + *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.
- + *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse <http://books.google.com>

IBLIOTHECA S. J.
Maison Saint-Augustin
ENGHEN

IBLIOTHEQUE S. J.
Les Fontaines
60 - CHANTILLY



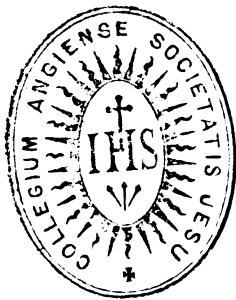


S 29 / 260

OEUVRES

DE

M^{GR} L'ÉVÊQUE DE POITIERS



POITIERS. — TYPOGRAPHIE OUDIN.

ŒUVRES
DE MONSEIGNEUR
L'ÉVÊQUE DE POITIERS

DISCOURS — ALLOCUTIONS
HOMÉLIES — PANÉGYRIQUES — ÉLOGES FUNÈBRES
LETTRES PASTORALES — MANDEMENTS — INSTRUCTIONS
SYNODALES — ENTRETIENS ECCLÉSIASTIQUES

NEUVIÈME ÉDITION

TOME VI



BIBLIOTEQUE
Les Éditions
60 - CHATELAIN

PARIS
H. OUDIN, LIBRAIRE-ÉDITEUR
17, rue Bonaparte, 17
POITIERS, 4, RUE DE L'ÉPERON, 4
1887

I

LETTRE PASTORALE ET MANDEMENT

ORDONNANT UNE QUARANTAINE DE PRIÈRES

A L'INTENTION DU SOUVERAIN PONTIFE ET DE L'ÉGLISE,

PAR SUITE DU RETRAIT DES TROUPES FRANÇAISES DE L'ÉTAT PONTIFICAL

(XXIX NOVEMBRE MDCCCLXVI.)

I. Le pape saint Grégoire le Grand a dit : « Les malheurs qui surviennent causent moins de trouble à proportion qu'ils ont été connus d'avance, et les coups frappent moins rudement quand on les a prévus : ainsi sommes-nous préparés à trouver plus tolérables les maux du monde, étant munis contre eux du bouclier de la prescience * ».

C'est là, Nos Très-Chers Frères, le secret de notre force et de notre sérénité à l'approche des dénouements dont nous menacent de toute part ceux même qui veulent en décliner pour eux la responsabilité. C'est en particulier la raison de l'attitude merveilleusement calme et courageuse du vicaire de Jésus-Christ. Nul de nous ne s'attribuera le mérite d'avoir été prophète : à part les foules, toujours faciles à séduire, l'aveuglement n'a été possible que pour ceux

* S. Greg., Homil. xxxv in Evang., 1.

qui se plaisaient à mettre un bandeau sur leurs yeux. Pour tout esprit maître de lui-même, il était manifeste que, comme l'effet sort de la cause, comme les déductions naissent des prémisses, ainsi les principes posés et le programme avoué dès le début amèneraient forcément les conséquences et les faits dont nous sommes témoins. Disons plus : la marche logique des choses devait naturellement être plus accélérée. Il faut donc remercier le Seigneur, qui a entendu la prière du peuple chrétien, et qui, en ménageant à beaucoup d'esprits faibles le temps de s'éclairer, nous a donné, dans les marques multipliées de sa protection durant le long et lamentable trajet parcouru depuis dix ans, le gage de l'assistance plus sensible encore et plus signalée qui nous attend à l'issue de cette route douloureuse. A ceux qui servent Dieu et qui l'aiment, nous savons que tout coopère à bien ¹; l'impie lui-même, au jour mauvais, concourt sans le vouloir à l'exécution des desseins d'en haut ² : l'essentiel est qu'aucun pacte ne s'établisse entre la justice et l'iniquité, qu'aucune alliance ne se fasse entre la lumière et les ténèbres ³; et que si le mal, dans le plan divin, a pour mission de nous éprouver et de nous épurer, de châtier les péchés des uns et de redresser les erreurs des autres, jamais pourtant notre résignation ne se traduise en faiblesse et en complicité.

Nos lèvres d'ailleurs ne laisseront pas sortir de récriminations amères. Au point de départ de la question et pendant les phases diverses qu'elle a traversées, aussi longtemps que l'excès du mal a semblé pouvoir encore être conjuré,

¹ Scimus autem quoniam diligentibus Deum, omnia cooperantur in bonum. Rom., viii, 28.

² Universa propter semetipsum operatus est Dominus : impium quoque ad diem malum. Prov., xvi, 4.

³ Nolite jugum ducere cum infidelibus : quæ enim participatio justitiæ cum iniquitate ? aut quæ societas luci ad tenebras ? Il Corinth., vi, 14.

aussi longtemps que la vérité a pu être dite avec quelque utilité, Dieu nous a fait la grâce de ne point hésiter dans l'accomplissement de notre devoir. Notre langage a été dicté à la fois par notre amour de l'Église et par notre sollicitude pour l'honneur et pour l'intérêt de la France. Aujourd'hui, toute parole serait superflue. Nos adversaires proclament tout haut ce qu'ils nous accusaient de soupçonner et de redouter; il n'en coûte même pas à quelques-uns de faire jouer à la politique française un rôle que nous n'avons jamais accepté pour notre pays, et qui humilie et révolte en nous le sentiment national. Écoutons l'un des plus ardents apôtres de l'unité italienne : *Ce qui nous console de l'occupation de Rome depuis 1848*, dit ce publiciste, *c'est que, tant que c'était la France qui était dans Rome à l'exclusion des autres nations chrétiennes, l'Italie savait que ce n'était pas l'ennemi. Elle pouvait vivre en sûreté, s'organiser, se former. Aujourd'hui, elle est faite, et elle est en état de répondre aux puissances dont les navires sont rassemblés à Civita-Vecchia* ¹. Ainsi, notre présence à Rome, pendant dix-huit ans, n'aurait servi qu'à donner à l'Italie le temps de s'agrandir et de se fortifier assez pour que notre départ dût lui livrer Rome, sans que le reste du monde chrétien y pût désormais mettre obstacle.

Qu'il en doive être ainsi, c'est ce dont les ennemis du pouvoir temporel ne font point mystère. L'insatiable voisin qui a déjà dévoré la meilleure part du patrimoine sacré, et qui s'est officiellement adjugé depuis longtemps Rome pour capitale, n'hésite point à dire que l'exécution de la convention franco-italienne du 15 septembre *va soumettre le pouvoir temporel à une dernière expérience sur la vitalité d'un principat ecclésiastique dont le monde civilisé ne présente pas d'autre exemple, et qui est en contradiction avec les idées et les*

¹ *Journal des Débats*, 28 nov. 1866, art. John Lemoine.

progrès accomplis de la civilisation moderne ¹. A quoi les affidés d'en deçà des monts répondent en disant, par exemple, que *le gouvernement italien, fidèle à ses engagements envers la France, ne fera rien contre le pouvoir temporel, et ne lèvera pas même un doigt pour toucher ce cadavre qui tombe en poussière* ². Et comme si les pitoyables habiletés de ce parti n'étaient pas suffisamment éventées, il tient à se démasquer lui-même et à mettre le public dans la confiance des procédés au moyen desquels il est en mesure de faire retomber sur la volonté capricieuse du chef de l'Église la spoliation et l'exil qui l'attendent ³.

II. Si avancées que soient les choses, N. T.-C. F., nous ne voulons pas considérer encore la situation comme désespérée ; mais nous comprenons et nous partageons vos légitimes inquiétudes. Combien de temps le pontife-roi pourra-

¹ Circulaire du ministre Ricasoli.

² L'*Opinion nationale*, 27 novembre.

³ On trouvera un *specimen* du langage tenu en ce moment par une certaine presse italo-française, dans l'article suivant reproduit par la plupart des journaux de province d'après la communication d'une *Agence* bien connue : « Pie IX peut fort bien rester à Rome, où il est loin d'être personnellement impopulaire et où son ministère sacré est encore regardé avec vénération ; mais il ne peut y demeurer comme souverain temporel. Tant qu'il représente la dernière de ces petites tyrannies qui ont été la malédiction de l'Italie et qui passent de mode en Europe, son autorité spirituelle elle-même en sera amoindrie. Il faut d'abord n'employer que la plus douce pression pour obtenir l'abdication de Sa Sainteté ; mais il n'est pas douteux que cette pression ne doive augmenter et devenir plus dure selon que la nécessité le voudra. Que le Pape reste à Rome, l'abolition de son pouvoir temporel ne sera qu'une question de mois ; s'il vient à quitter la ville, ce sera seulement une question d'heure. Quoi qu'il en soit, le grand fait de l'époque est que le gouvernement italien comprend si bien sa position qu'il ne compromettra vraisemblablement pas l'accomplissement longtemps attendu de ses souhaits par une impatience indiscrette. L'Italie est presque faite. Elle peut sans doute attendre que les réjouissances de tant l'acquisition de Venise soient terminées pour étendre ses mains vers Rome. (*Correspondance Havas* du 21 novembre.) »

est-il subsister ainsi, sans territoire, sans finances, sans armée proportionnée aux besoins de la défense, parmi des alertes perpétuelles qui mettent en souffrance tous les intérêts, et quand on proclame journellement autour de lui son arrêt de mort? Dans l'état où nous la quittons, *la motte de terre*, réduite presque à rien par l'usurpation, minée et déchaussée par un travail lent et continu, ne sera-t-elle pas emportée par le premier choc du flot révolutionnaire? Faut-il attendre de la fidélité et de l'amour du peuple romain envers son prince temporel, une résistance efficace dont la France n'a pas offert l'exemple une seule fois en ce siècle? Quand une nation comme la nôtre a vu tomber en trois jours ou dans une nuit les gouvernements qu'elle s'était donnés, y aurait-il lieu de s'étonner que les sujets du pape ne pussent tenir tête à toutes les forces coalisées de la révolution? A moins d'une de ces interventions providentielles et quasi-miraculeuses, qui n'ont jamais été refusées à l'Église, mais dont Dieu seul connaît le jour et l'heure, ne faut-il pas s'avouer à soi-même que le triomphe de l'iniquité est désormais prochain et assuré?

Le temps, N. T.-C. F., fournira la réponse à ces questions. Mais ce qu'on peut affirmer dès aujourd'hui, c'est que ce triomphe de l'iniquité sera loin d'être complet. La révolution ne cherche pas une victime, mais un complice. La qualité de chef de l'Église est indissolublement unie à celle d'évêque de Rome. Un pape exilé est un prétendant qui a et qui aura toujours des partisans dans le monde entier. Ce qu'ont voulu, ce qu'ont espéré les grands meneurs, c'était un de ces actes de faiblesse par lesquels les souverains souscrivent à leur propre déchéance. La papauté transigeant avec les faits accomplis, et surtout désavouant le principe même sur lequel repose le principat ecclésiastique: les conjurés ont senti que la victoire ne serait pour eux qu'à ce prix. Ils ont compté sans la grande âme de Pie IX et

sans l'Esprit qui l'assiste. Ils n'imaginaient pas que le même pontife qui était entré résolument dans la voie des concessions et des modifications qu'il jugeait possibles dans l'ordre politique, pût se montrer si indomptable en face d'exigences attentatoires au droit de sa souveraineté et inconciliables avec les maximes du droit chrétien. Ils ne savaient ni ce que c'est que la doctrine, ni ce que c'est que l'Église, ni ce que c'est qu'un pape. Par la miséricorde de Dieu, si tout est perdu, nous pourrions dire que non-seulement l'honneur, mais, ce qui est mieux encore, que les principes sont intacts. Or, quand le *principe* reste, le *prince* n'est jamais définitivement détrôné : la chose étant maintenue, l'homme est toujours à la veille de rentrer dans ses droits. Au contraire, quand le principe a été trahi, la personne n'a plus droit à rien, parce que rien ne se personifie plus en elle.

Béni soit donc le Seigneur Jésus, celui qui a promis d'être « tous les jours » avec son Église ! et béni soit le pontife qui, en des jours semés de tant de périls et d'astuces, a su éviter toutes les embûches du chemin et marcher toujours dans une route droite et sans détours ! L'adversité peut venir : elle ne l'abattra point. Entendez ces fermes paroles :

« Pour Nous, dit Pie IX, privé de presque tout secours humain, mais nous souvenant de nos devoirs, et nous confiant pleinement dans l'aide du Tout-Puissant, nous sommes prêt à soutenir sans crainte, au péril même de notre vie, la cause de l'Église dont le soin nous a été divinement confié par Notre-Seigneur Jésus-Christ, et à nous rendre, si cela devient nécessaire, dans la contrée où nous trouverons le plus de facilité pour exercer librement notre ministère apostolique ¹. » Voilà bien le langage sacerdotal : langage courageux sans jactance, et où la modestie tempère la gran-

¹ Allocut. consist., XXIX octobr. MDCCCLXVI. Non semel.

deur. On a cité souvent avec emphase cette parole, singulièrement amoindrie par le contexte : « Il faut qu'un empereur meure debout » : *Imperatorem stantem mori oportet.*¹ Ce qu'un César païen avait dit, un pape le saura faire. Or, mourir debout, c'est léguer à l'institution qu'on représente un gage de vie et des arrhes d'avenir.

III. Le pontife continue : « Mais comme, dans une si affreuse tempête, la prière est le secours unique et en même temps le plus efficace, nous nous adressons à tous nos vénérables Frères les évêques de tout l'univers chrétien, à tout le clergé catholique, à tous les enfants de notre mère la sainte Église, qui n'ont cessé de nous donner des témoignages de leur fidélité et de leur amour, et de nous secourir, Nous et le saint-siège, dans nos dures nécessités; et nous leur demandons de continuer d'adresser à Dieu leurs supplications et leurs prières pour qu'il fasse triompher l'Église de tous ses ennemis, et qu'il les ramène eux-mêmes dans la voie du salut ».

Vous le voyez, N. T.-C. F., c'est à votre religion, à votre esprit de foi, que le vicaire de Jésus-Christ fait appel, et que nous nous adressons nous-même. Nous demandons vos prières, vos actes de piété, vos œuvres de pénitence; nous ne cherchons point à exciter votre sensibilité ni à vous tirer des sanglots. N'ont-ils pas inventé, les tristes railleurs qui ne savent pas même respecter la majesté de l'âge et celle du malheur, que nous allions *fabriquer une bonne légende bien tragique à l'usage des femmes nerveuses*, et que nous cherchions à vous attendrir en vous disant : *Ce pauvre pape, il pleure!*² Certes, Pie IX prenant le chemin de l'exil, et emportant sessoixante-quatorze ans sur une terre lointaine, c'est un spectacle qui pourrait toucher plus d'un cœur. Mais le magnanime pontife n'a donné à personne le droit

¹ Sueton. in Vesp., xxiv. — ² Allocut. *Non semel.*

³ *L'Opinion nationale*, 27 novembre.

de contester sa force d'âme, et c'est l'injurier gratuitement que de le supposer ému de sa propre infortune. Notre douleur sera vaine comme la sienne. A ceux qui pleureraient sur son sort et sur celui de la papauté, Pie IX, entré dans la voie du Calvaire, pourrait répondre comme le Sauveur aux filles de Jérusalem : « Ne pleurez pas sur moi, mais gardez vos larmes pour pleurer sur vous-mêmes et sur vos fils » : *Nolite flere super me, sed super vos ipsas flete, et super filios vestros*¹. Oui, le degré d'abaissement auquel il a fallu que le monde descendit pour que la capitale de la chrétienté fût réduite à une pareille extrémité; l'abandon que de grandes nations ont dû faire de leur propre dignité et de leur propre sécurité; les hontes présentes et les calamités futures qu'elles ont amassées sur leurs têtes; les désastres que le règne de la force armée, substitué à celui du droit moral, réserve à la génération nouvelle : voilà sur quoi il est permis au pasteur et au père commun de tous de gémir et de s'alarmer.

« Ce pauvre pape, il pleure ! » Oui, peut-être, car les Écritures nous disent que Jésus a pleuré au moins trois fois, et il n'est pas défendu au représentant d'imiter son Maître. Jésus a pleuré sur un ami enfermé depuis quatre jours dans la tombe² : et Pie IX a lieu de pleurer aussi sur l'honneur de plus d'un peuple toujours cher à l'Église romaine, maintenant lié de bandelettes aux pieds et aux mains, et le visage couvert d'un suaire, jusqu'au moment où il plaira à Jésus de le délier³. Un autre jour, le Sauveur, s'approchant de Jérusalem et regardant cette cité, pleura sur elle⁴ : et Pie IX peut verser aussi des larmes sur plus d'une nation ingrate et criminelle de l'Europe, en disant : « Ah ! si tu avais connu, toi aussi, le jour de la visite du Seigneur ! Mais maintenant les choses que tu comprenais le mieux autre-

¹ Luc., xxii, 28. — ² Joann., xi, 35. — ³ *Ibid.*, 44. — ⁴ Luc., xix, 41.

« fois sont cachées à tes yeux : voilà pourquoi des jours « lugubres vont venir pour toi ¹ ». Enfin, nous savons de saint Paul qu'à la veille de son immolation, Jésus, étendu la face contre terre, a crié vers son Père avec larmes ² : et nous ne nous étonnerions point qu'épouvanté des crimes de l'heure présente, Pie IX, prosterné devant son crucifix, ne se fût relevé plus d'une fois la face baignée de pleurs.

Ah ! N. T.-C. F., puissent ces prières, ces supplications, ces cris, ces larmes du vicairé de Jésus-Christ associé à l'agonie du jardin des Olives, parvenir jusqu'au cœur de Celui qui peut nous sauver de la mort ³, et, en considération des mérites du saint pontife, obtenir la délivrance des sociétés et le salut des nations, plus humiliées et plus menacées que l'Église elle-même ! Daigne la Vierge immaculée, la Mère de Dieu et des hommes, la Souveraine du ciel et de la terre entendre les vœux et les soupirs que, pendant quarante jours, nous ferons monter vers le trône de sa puissance et de son amour ! O Vierge sans tache, soyez secourable à celui qui a tant fait pour votre gloire ! O Reine toujours exaucée, invoquez le Seigneur, parlez pour nous au Roi, et délivrez-nous de la mort ⁴. Ainsi soit-il.

A ces causes, etc.

¹ Luc., xix, 42, 43. — ² Hebr., v, 7. — ³ *Ibid.* — ⁴ Esth., xv, 3.

II

ALLOCUTION

PRONONCÉE A LA SUITE DE LA BÉNÉDICTION DES ORGUES

DE L'ÉGLISE PAROISSIALE DE MONTIERNEUF.

(NOVEMBRE MDCCCLXVI.)

Laudate Dominum in sono tubæ; laudate eum in psalterio et cithara. Laudate eum in tympano et choro; laudate eum in chordis et organo. Laudate eum in cymbalis bene sonantibus, laudate eum in cymbalis jubilationis: omnis spiritus laudet Dominum.

Louez le Seigneur au son de la trompette; louez-le avec le psaltérion et la guitare. Louez-le avec le tambour et la flûte; louez-le avec le luth et avec l'orgue. Louez-le avec les cymbales éclatantes et avec les cymbales joyeuses: que tout ce qui respire loue le Seigneur.

(Ps. cl, 3-5.)

MES TRÈS-CHERS FRÈRES,

I. Un écrivain de l'avant-dernier siècle s'est exprimé ainsi : « Prévenus de la fausse opinion que le monde va toujours en se perfectionnant de plus en plus, et que notre siècle est beaucoup plus éclairé et plus poli que les siècles passés, nous nous imaginons que leur musique était fort au-dessous de la nôtre, et que nos inventions sont tout

autrement belles et spirituelles que celles des anciens. Mais, pour peu qu'on ait de connaissance de l'antiquité, il est aisé de détruire ces pensées et de renverser ces préjugés. Les anciens n'avaient ni moins d'esprit ni moins d'invention que nous : ils étaient beaucoup plus perfectionnés pour la musique que nous ne le sommes.... Ils possédaient un grand nombre d'instruments que nous n'avons plus; ils avaient des symphonies comme nous, et des voix de toute taille; et ils avaient par-dessus nous, que leurs chants, leurs voix, leurs instruments n'étouffaient point les paroles et n'en gâtaient point le sens. Pendant que l'oreille était charmée par la mélodie et le cœur touché par les mouvements et l'attrait du chant, l'esprit était transporté par la beauté des paroles, et par la vivacité, la grandeur ou la tendresse des sentiments : ... de manière que leur musique produisait des effets surprenants et presque miraculeux, que la nôtre ne produit plus⁴.

Disons-le, mes Frères, cette observation, appuyée sur des preuves nombreuses, et justifiée surtout par ce que les saints livres nous apprennent de la musique chez les Hébreux, commande à l'art moderne quelque modestie; en même temps qu'elle fait une loi à la musique religieuse de s'inspirer largement des traditions de l'antiquité, et de laisser toujours à la voix et à la parole humaine la part principale qui doit lui être réservée dans toutes les symphonies, particulièrement dans les symphonies sacrées.

Cela dit, M. T.-C. F., bien volontiers je suis venu aujourd'hui m'associer à cette fête paroissiale, et apporter des bénédictions au buffet d'orgues dont cette église vient d'être enrichie par le zèle généreux du pasteur et de ses ouailles.

II. L'orgue doit nous trouver d'autant moins indifférents

⁴ D. Calmet, *Dissert. sur la musique des anciens. Les Psalmes*, t. II.

qu'il appartient en propre à l'Église, et qu'il est exclusivement employé aux louanges du Seigneur. Les autres instruments servent également à la musique sacrée et à la musique profane : celui-ci n'a sa place marquée que dans les temples. Et l'on peut dire qu'à lui seul il supplée et représente tous les autres, puisqu'il en imite tous les effets, et que, dans ses modulations variées, il reproduit et le son de la flûte et le son de la trompette, et le son du psaltérion et le son de la guitare, et le son de la lyre et le son des cymbales éclatantes ou joyeuses, et le son qui part de la poitrine humaine. A lui seul, l'orgue fournit au peuple chrétien le moyen de répondre pleinement à l'invitation du psalmiste : *Laudate Dominum in sono tubæ*, etc.

Donc, M. T.-C. F., l'orgue étant le roi des instruments, et son ministère étant essentiellement religieux, faites qu'il soit toujours l'interprète fidèle de vos impressions, de vos sentiments, de vos transports ; que les accents de votre âme, que les mouvements de votre cœur correspondent à tous ses jeux et à tous ses accords : vous aurez loué Dieu en toutes les façons dont un esprit intelligent le peut louer : *Omnis spiritus laudet Dominum*.

Je pourrais m'arrêter là, et l'enseignement que doit apporter avec elle la cérémonie d'inauguration de cet orgue serait déjà suffisamment énoncé. Cependant, il est une parole de notre docteur saint Hilaire que je ne trouverai jamais une meilleure occasion de commenter. Veuillez l'entendre.

III. Le même mot latin qui signifie les orgues, signifie aussi les organes : *organa*. Et en effet, dit le grand évêque, le corps humain aussi est un merveilleux instrument de musique ; et si tous nos membres, si toutes nos facultés, si toutes nos puissances, par la justesse de leurs mouvements, par l'harmonie de leurs opérations, chantent les airs qui plaisent au Seigneur, c'est le plus magnifique

orchestre qui se puisse faire entendre : *Organa autem scriptura esse significat humana corpora, quorum honestis motibus, et concinentibus operationibus, quæ Deo placita sunt psallimus*¹.

O vous donc, pieux habitué de cette paroisse, respectable fidèle de cette assistance, qui êtes charmé et comme enivré par les flots harmonieux que l'orgue roule sur votre tête; vous qui êtes émerveillé de la puissance de cet appareil, et qui considérez comme un prodige magique l'art et le talent avec lesquels l'organiste sait en tirer parti, mon frère, veuillez abaisser les yeux sur vous-même et réserver à votre corps et à votre organisation vivante une partie au moins de votre admiration. Dans ces orgues, il y a deux choses : les tuyaux métalliques, que vous voyez, puis le vent qu'un mécanisme secret y entretient sans cesse. Les tubes seraient inertes et silencieux, sans le souffle qui les pénètre et les anime; et les sons qu'ils produisent doivent toute leur justesse, leur force, leur douceur, leur éclat, tout leur mérite, en un mot, et toute leur valeur à la main intelligente qui dirige et qui domine l'instrument tout entier. Eh bien ! mon frère, vous aussi, par l'assemblage des substances qui forment votre nature, vous êtes un composé analogue, mais bien supérieur; vous avez des organes visibles, et dans ces organes circule ce souffle puissant qui est le souffle de la vie. Il ne tient qu'à vous de tirer de cet appareil les effets les plus admirables : votre volonté, votre libre arbitre, c'est l'artiste assis devant le clavier, et sous les doigts duquel tous les sens et les organes de votre corps, toutes les puissances de votre esprit, toutes les facultés de votre âme, peuvent rendre les sons les plus agréables à l'oreille de Dieu. Si étranger que vous soyez à la science musicale, dès là que vous connaissez et que vous pratiquez les pré-

¹ Tract. in Psalm. cxxxvi, 2.

ceptes de la loi, dès là que vous mettez votre vie d'accord avec les commandements, vous pouvez dire que votre vie entière est un cantique au Seigneur, un cantique modulé sur la lyre à dix cordes, sur le psaltérion du décalogue : *in psalterio decachordo psallam tibi*¹. Vous pouvez dire davantage : car, remarquez-le bien, vous n'êtes pas seulement un corps organisé, une âme intelligente et libre; vous êtes une âme baptisée, et par le baptême, adoptivement déifiée; votre corps, domicile de cette âme divine, est lui-même un temple sacré. Par suite, votre être tout entier, votre personne est quelque chose qu'on peut appeler théandrique, ou divinement humain, qui recèle en soi des aptitudes, des puissances dont il est difficile d'assigner la limite. De là, par conséquent, dans votre clavier vivant, des jeux, des tiroirs, des trésors d'harmonies que ne possède aucun autre instrument et auxquelles nulle autre harmonie créée ne se compare. Chrétien, moyennant les ressources de votre baptême, et sous le souffle de l'Esprit saint, vous pouvez produire le plus beau, le plus grand, le plus vaste de tous les concerts; et la religion ne vous demande rien d'impossible quand elle vous dit avec le royal psalmiste : « Louez le Seigneur au son de la trompette; louez-le avec le psaltérion et la harpe; louez-le avec le tambour et la flûte; louez-le avec la lyre et avec l'orgue; louez-le avec les cymbales sonores et avec les cymbales joyeuses. » En y employant toutes les facultés de votre être moral, et surtout de votre être chrétien, vous louerez le Seigneur de la façon parfaite dont il peut être loué par l'esprit humain, quand celui-ci s'associe aux esprits angéliques et qu'il est assisté et inspiré de l'Esprit de Dieu : *Omnis spiritus laudet Dominum. Amen.*

¹ Ps. cXLIII, 10.

III

HOMÉLIE

PRONONCÉE

DANS LA CHAPELLE DU SÉMINAIRE

EN LA SOLENNITÉ DU XVII^e ANNIVERSAIRE DE NOTRE CONSÉCRATION ÉPISCOPALE.

(XXV NOVEMBRE MDCCLXVI.)

Fratres, omnis pontifex, ex hominibus assumptus, pro hominibus constituitur in his que sunt ad Deum, ut offerat dona et sacrificia pro peccatis.

Mes Frères, tout pontife, étant pris d'entre les hommes, est établi pour les hommes en ce qui se rapporte à Dieu, afin qu'il offre des dons et des sacrifices pour les péchés.

(Ces paroles sont tirées de l'épître de cette solennité.)

MES VÉNÉRABLES FRÈRES DANS LE SACERDOCE
ET MES CHERS FILS EN JÉSUS-CHRIST,

I. Quel sujet plus naturel de nos discours dans les solennités anniversaires de notre ordination épiscopale, que l'exposé des gloires et aussi des obligations de notre sacerdoce ? Mais comment égaler jamais la hauteur du langage à celle de la réalité ? C'est de cette matière que saint Paul a dit : *de quo grandis sermo et ininterpretabilis ad dicendum*.

¹ Hebr., v, 11.

Or, ce qui était inexprimable pour les lèvres du grand docteur, comment nos lèvres pourraient-elles entreprendre de l'exprimer ? Toutefois, la raison sur laquelle l'apôtre se fonde ne saurait être alléguée ici. Car vous n'êtes point de ceux à qui l'aptitude manque pour entendre ces choses : *quoniam imbecilles facti estis ad audiendum* ¹. Je manquerais à la vérité, et je méconnaîtrais les dons de Dieu, si je disais, non point aux anciens et aux docteurs de la tribu, Dieu m'en garde, mais si je vous disais à vous-mêmes, jeunes disciples et nourrissons de la science sacrée, « qu'au lieu que vous devriez déjà être maîtres à raison « du temps employé à vous instruire, vous avez plutôt « besoin qu'on vous enseigne de nouveau les principes « élémentaires de la doctrine céleste, et qu'il vous « faut encore du lait, et non une nourriture solide » : *etenim cum deberetis magistri esse propter tempus, rursus indigetis ut vos doceamini quæ sint elementa exordii sermonum Dei, et facti estis quibus lacte opus sit, non solido cibo* ². Non, il n'en est pas ainsi. On ne met au régime du lait que celui qui, étant encore enfant, ne sait pas parler le langage des adultes : *Omnis enim qui lactis est particeps, expertus est sermonis justitiæ ; parvulus enim est* ³. Vous, au contraire, pieux candidats du sanctuaire, vous êtes déjà de ces parfaits qui peuvent porter une nourriture solide : *Perfectorum autem est solidus cibus*. Par les leçons savantes de vos maîtres, par la fréquentation des livres saints, par l'étude des monuments de la tradition et des plus sûrs oracles de la théologie ; mais, plus encore, à l'école de Dieu lui-même, par le commerce avec l'Esprit saint dans la prière, par l'union avec le Verbe fait chair dans le mystère eucharistique, par les instructions lumineuses et substantielles de toute une série progressive de retraites spirituelles, pré-

¹ H. ebr., v, 11. -- ² *Ibid.*, 12. — ³ *Ibid.*, 13.

chées avec tant d'onction et de savoir, et suivies avec tant de docilité et d'amour, votre esprit a été si bien formé que vous êtes désormais de ceux en qui l'habitude et l'exercice ont développé le sens religieux et le discernement moral : *eorum qui pro consuetudine exercitatos habent sensus ad discretionem boni ac mali*¹. Vous ne sauriez donc être assimilés à ces Hébreux que saint Paul ne croyait pas capables d'entendre, apparemment parce que, comme le leur avait dit saint Étienne, ayant la tête dure et les oreilles incircuncises ainsi que les cœurs, ils résistaient obstinément à l'Esprit saint : *dura cervice et incircumcisis cordibus et auribus, vos semper Spiritui sancto resistitis*².

Au surplus, mes vénérables Frères et mes chers Fils, le même apôtre, s'appliquant à graduer son enseignement et à soulever peu à peu les esprits au niveau des vérités qu'il voulait annoncer, ne tarde pas à reprendre, dans le chapitre septième et les suivants, le thème sublime auquel il avait paru renoncer. Comme lui, nous pourrons aborder, dans des homélies subséquentes, les hauteurs magnifiques de la doctrine concernant le sacerdoce de Jésus-Christ. Nous renfermant aujourd'hui dans les paroles du chapitre cinquième que la sainte liturgie vient de nous faire entendre, nous n'aurons à envisager que les principes généraux qui se rapportent à notre propre sacerdoce, au sacerdoce tel qu'il peut être exercé par les hommes durant les jours de leur chair mortelle.

II. « Tout pontife, dit l'apôtre, est pris d'entre les hommes » : *Omnis pontifex ex hominibus assumptus*³. Dans ces quatre mots est énoncée la plus haute préférence qui pût être accordée à notre nature. Si supérieure qu'elle nous soit à d'autres égards, la nature angélique n'est point admise à cette gloire : comme elle n'a pas eu l'honneur de l'union

¹ Hebr., v, 14. — ² Act., vii, 51. — ³ Hebr., v, 1.

hypostatique avec le Verbe: *nusquam enim angelos apprehendit, sed semen Abrahamæ apprehendit*¹, elle doit se résigner à laisser notre race seule en possession du sacerdoce et du pontificat chrétien, qui sont les appendices et les corollaires de l'incarnation: *Omnis pontifex ex hominibus assumptus*. On parle des droits de l'homme: en voici un dont la déclaration a bien quelque prix. Oui, depuis que le Fils éternel de Dieu, descendant dans la sphère des natures créées, s'est personnellement posé, non point dans l'ange, mais dans la semence d'Abraham, il n'appartient qu'à la race humaine de lui fournir les héritiers, les compagnons, les continuateurs de son sacerdoce: *Omnis pontifex ex hominibus assumptus. Nusquam enim angelos apprehendit, sed semen Abrahamæ apprehendit*. Le motif, le pourquoi de cette préférence, nous le verrons bientôt.

• Tout pontife, pris d'entre les hommes, est établi pour
• les hommes en ce qui se rapporte à Dieu »: *pro hominibus constituitur in iis quæ sunt ad Deum*. Le sacerdoce est donc un office public: le pontife résume en lui la multitude; au regard de Dieu, sa personne est une personne collective, son être est un être complexe, qui contient, je pourrais le dire, l'universalité des êtres intelligents placés dans l'étendue de sa juridiction; il est constitué leur représentant et leur ayant-cause en ce qui se réfère à Dieu: *pro hominibus constituitur in iis quæ sunt ad Deum*.

Or, quelles sont ces choses qui se rapportent à Dieu, et dont le pontife est chargé par état, en qualité de mandataire et de député des autres hommes? *Ut offerat dona et sacrificia*: « offrir les dons et les sacrifices »: c'est le premier devoir et le plus noble emploi du pontife. Qui dit un homme revêtu du sacerdoce, dit un homme séparé du profane et appliqué au sacré. Or, le sacré par excellence, c'est le sacrifice; et le sacri-

¹ Hebr., II, 16

ificateur, dans toute la plénitude du mot et de la chose, c'est le pontife, c'est le grand-prêtre, le *sacerdos summus* ; celui qui porte en lui la fécondité et la puissance de transmission d'où découle dans les autres la vertu sacerdotale, celui qui est le sommet vers lequel montent et s'étagent tous les degrés inférieurs de la hiérarchie. Et parce que toutes les ordinations subalternes subsistent éminemment dans l'évêque qui les confère, voilà pourquoi, aux jours solennels, l'évêque, s'avancant vers l'autel, s'y présente couvert de tous les vêtements sacrés, superposés l'un à l'autre : le vêtement de lin de la cléricature et des ordres moindres, la tunique et la dalmatique des ministres inférieurs de l'autel, puis tous les ornements du prêtre, couronnés de la mitre pontificale. Voilà pourquoi encore les lévites et les prêtres, de tous les degrés de l'ordre et de la juridiction, lui doivent cortège et assistance. En sa personne, c'est le sacerdoce dans toutes ses parties, c'est le sacrement de l'ordre tout entier, qui se meut, qui agit, qui vaque à la fonction suprême de la sacrificature : *Omnis pontifex constituitur... ut offerat dona et sacrificia.*

Des dons et des sacrifices : c'est qu'en effet le premier acte du devoir religieux consiste dans la reconnaissance du droit souverain de Dieu, de son suprême et universel empire. Or, le culte de latrie, par lequel Dieu est reconnu et honoré comme maître premier et unique de toutes choses, ce culte se traduit par l'oblation et par la destruction d'une des créatures sorties de ses mains. Le devoir de l'adoration, et aussi celui de l'action de grâces, et celui de la prière ou de l'impétration, c'est par des offrandes et des sacrifices qu'il s'accomplit authentiquement et juridiquement : *Omnis pontifex constituitur offerat dona et sacrificia.*

De plus, le péché étant survenu dans le monde, a apporté au sacrifice un autre caractère : le sacrifice est essentiellement un acte d'expiation, de réparation, de répropitiation : *dona et*

*sacrificia pro peccatis*¹. Et parce que le pontife, ainsi que nous l'avons dit, est aux yeux de Dieu la personnification vivante de tout son peuple, il est solidaire et responsable des actes de tous, il est pleige et caution pour les fautes et les péchés de tous, et le sacrifice qu'il offre s'étend à toutes les difformités du corps, dont il est comme l'âme et la tête : *pro hominibus constituitur in iis quæ sunt ad Deum, ut offerat dona et sacrificia pro peccatis*¹.

III. L'apôtre continue : *qui condolere possit iis qui ignorant et errant, quoniam et ipse circumdatus est infirmitate*². Comprenez-vous pourquoi le pontife doit être pris d'entre les hommes ? Compatir signifie souffrir avec ceux qui souffrent. Or, la nature angélique n'est pas susceptible de la souffrance. Il a fallu que le Verbe de Dieu s'ajustât un corps pour devenir prêtre, et pour s'élever ainsi plus haut que les cieux : *et excelsior cælis factus*³. Ah ! si le ministère sacré ne s'était rapporté qu'au ciel, encore que l'ange ne fût pas pourvu, comme l'homme, de ces deux substances créées dont il s'agissait d'être le pontife et l'interprète, le sacerdoce eût pu à la rigueur lui être dévolu. Mais le sacerdoce devait être aussi en rapport avec la terre. Or, sur la terre ce sont des êtres fragiles, des êtres peccables et désormais pécheurs, des êtres sujets à l'ignorance et à l'erreur, des êtres qui ont besoin de trouver miséricorde et compassion dans le cœur du pontife : miséricorde et compassion, qui ne seront jamais assez grandes, si le pontife lui-même n'est pas environné des mêmes faiblesses et des mêmes infirmités. Voilà pourquoi la loi constitue pour grands prêtres des hommes fragiles : *lex enim constituit sacerdotes infirmitatem habentes*⁴ ; des hommes pour qui c'est une nécessité quotidienne d'offrir des victimes, d'abord pour leurs propres péchés, et ensuite pour ceux du peuple : *necessitatem habe*

¹ Hebr., v, 1. — ² Ibid., 2. — ³ Ibid., vii, 26. — ⁴ Ibid., 28.

*quotidie prius pro suis delictis hostias offerre, deinde pro populi*¹: de telle sorte que le peuple chrétien puisse dire sans restriction de son évêque ce que l'apôtre a dit avec restriction du prince des évêques : « Le pontife que nous avons n'est point tel qu'il ne puisse compatir à nos faiblesses, puisqu'il a été éprouvé comme nous en toutes choses » : *Non habemus pontificem qui non possit compati infirmitatibus nostris: tentatum autem per omnia* : « moins le péché », il est vrai, quand il s'agit de Jésus : *tentatum per omnia pro similitudine absque peccato*²; mais sans cette restriction, quand il s'agit du pontife humain : *lex enim constituit sacerdotes infirmitatem habentes*. Et c'est ce qui l'oblige à offrir le sacrifice de la délivrance, et, comme parlait l'ancienne loi, le sacrifice de l'expédition des péchés pour lui-même aussi bien que pour le peuple : *et propterea debet quemadmodum pro populo, ita etiam et pro semetipso offerre pro peccatis*³.

Vous l'entendez, pieuse assistance : sacrifier à Dieu, et compatir aux hommes ; sacrifier à Dieu seul, parce qu'il est au dessus de tout ; compatir aux hommes, et à tous les hommes indifféremment, parce que notre fragilité peut nous faire descendre au niveau des plus déchus : voilà le double devoir du pontife pris d'entre les hommes, et établi pour les hommes en ce qui se rapporte à Dieu.

IV. Le dernier mot de notre épître est celui-ci : « Or, personne ne s'attribue à soi-même cet honneur, mais il y faut être appelé de Dieu » : *Nec quisquam sumit sibi honorem, sed qui vocatur a Deo*⁴. La seule confiance que le pontife puisse avoir d'accomplir dignement sa charge, c'est la conscience de ne s'être pas promu lui-même, mais d'avoir été promu par le Seigneur. « Ainsi, le Christ ne s'est pas ingéré de son propre chef dans la gloire du sacerdoce, mais il y a été introduit par son Père »⁵. Enfin, dans

¹ Hebr., VII, 27. — ² Hebr., IV, 15. — ³ *Ibid.*, V, 3. — ⁴ *Ibid.*, 4. — ⁵ *Ibid.*, 6.

l'exercice de son sacerdoce, Jésus nous a enseigné d'où procède la puissance du prêtre. Lui qui était le Fils de Dieu, il a fait à l'école de la souffrance l'apprentissage de la sujétion sacerdotale : *Et quidem cum esset Dei Filius, didicit ex iis quæ passus est obedientiam* ¹. Il avait pris un corps pour souffrir; au moyen de la consommation sanglante de son sacrifice sur l'autel de la croix, il est devenu, pour tous ceux qui lui sont unis par la foi et par l'amour, la cause du salut éternel : *Et consummatus, factus est omnibus obtemperantibus sibi causa salutis æternæ* ².

O vous, hommes profanes, qui poursuivez de vos jalousies les hautes prérogatives de notre dignité, calmez ces sentiments, et sachez à quel prix s'achète l'honneur dont nous jouissons. S'il nous est dévolu à titre gratuit par l'élection divine, il ne tarde pas à être payé au poids de la souffrance. Placé à la tête de tous, l'évêque, représentant de Dieu, semble n'avoir qu'à commander; et voici que tout ce qu'il est appelé à endurer lui fait sentir à tout instant sa condition de servitude et de dépendance : *didicit ex iis quæ passus est obedientiam*; et c'est en retournant chaque matin contre lui-même le glaive mystique dont il immole la sainte victime, c'est en offrant journellement le sacrifice à ses propres dépens, qu'il devient pour son peuple un instrument moins imparfait de sanctification et de salut : *et consummatus, factus est omnibus obtemperantibus sibi causa salutis æternæ*.

V. La dix-septième année s'achève aujourd'hui, mes vénérables Frères et mes chers Fils, depuis que, choisi d'entre les hommes par un décret insondable de la providence divine, je suis établi pour vous auprès de Dieu, avec la mission d'offrir le sacrifice pour vos péchés et pour les miens, et avec le devoir de compatir à vos faiblesses qui

¹ Heb., v, 8. — ² Ibid., 9.

sont aussi les miennes. Dans quelles dispositions de ferveur ai-je présenté à Dieu pour mon peuple les dons et les hosties qu'il voulait recevoir de mes mains ? Avec quels sentiments ai-je compati aux ignorances et aux erreurs de mes frères ? Vous le savez, ô Seigneur, et vos yeux ont vu tout ce que ma vie et mes œuvres ont eu d'imparfait : *Imperfectum meum viderunt oculi tui* ¹. Du moins, ayant appris par une expérience douloureuse de chaque jour ce mystère et cette loi de la dépendance et de la servitude pastorale, votre fragile ministre croit-il ne s'être pas laissé séduire et enivrer par l'exercice du commandement : *didicit ex iis quæ passus est, obedientiam*. Puisse-t-il, Seigneur, en poursuivant ce sacrifice, en consommant au jour qu'il vous plaira cette immolation, devenir pour ceux que vous lui avez confiés un instrument plus efficace de sanctification, une cause plus décisive de salut éternel : *et consummatus, factus est omnibus obtemperantibus sibi causa salutis æternæ* !

Cette dix-septième année de mon épiscopat a été pour moi, comme pour tous les cœurs chrétiens et fidèles, une année de tourments, une année d'appréhensions et d'angoisses. La théologie antique avait en aversion le nombre dix-septième : *Decimus septimus priscis theologis semper invisus numerus* ². Les pythagoriciens en ont donné diverses raisons cabalistiques. D'autres auteurs ont rassemblé, d'après les histoires sacrées et profanes, une série presque innombrable de calamités qui s'attachent à ce chiffre ; et l'un d'eux avance que ce nombre, plus qu'aucun autre, est signalé par les tremblements de terre, les inondations et tous les genres de maux : *hic numerus, si quis alius, portendere solet terræ motus, incendia, inundationes, multaque alia malorum genera* ³. En particulier, ce fut un dix-sept décembre

¹ Ps. cxxxviii, 16.

² P. Bongo : *Mysticæ numerorum significationes*, in num. XVII.

³ *Ibid.*

que les barbares, sous la conduite de Totila, s'emparèrent de Rome et la ravagèrent de fond en comble. Béni soit le Seigneur qui nous a épargné, durant le cours de cette dix-septième année de notre épiscopat, un si effroyable spectacle; et plaise à sa miséricorde que nous n'en soyons jamais témoins ! Mais, quel que soit le mystère de l'avenir, tant de douleurs déjà endurées par notre saint pontife Pie IX ne seront point stériles et inefficaces pour la terre ; et, s'il est écrit au ciel que son sacrifice doive s'achever, que son holocauste doive se consommer, nous avons confiance que, même pour ceux qui ne lui auraient pas obéi jusqu'à ce jour, et qui, en lui offrant asile, lui auraient donné une première marque de déférence et de respect, le spectacle de ses vertus parlant à leurs cœurs, il deviendrait la cause de leur retour dans le giron de l'unité, et serait ainsi l'auteur de leur salut éternel : *et consummatus, factus est omnibus obtemperantibus sibi causa salutis æternæ. Amen.*

IV

LETTRE CIRCULAIRE

AU CLERGÉ DIOCÉSAIN

RELATIVEMENT A LA DISPENSE D'J SAMEDI.



Poitiers, 31 décembre 1866.

MESSIEURS ET CHERS COOPÉRATEURS,

I. L'affaiblissement de l'esprit de pénitence est un des symptômes les plus affligeants de l'époque actuelle. C'est à peine si les chrétiens de nos jours ont retenu le nom de cette vertu fondamentale du christianisme. Il semble qu'à mesure que l'iniquité abonde davantage, l'humanité se croie plus facilement quitte de toute dette envers la justice divine, et que les actes de mortification soient un préservatif moins nécessaire à proportion que les attrait du mal et les occasions du péché s'accroissent et se multiplient. Il est des hommes, même religieux, qui se font d'étranges théories

sur ce point, et qui saluent comme un progrès du spiritualisme, comme un développement régulier de la civilisation chrétienne, la suppression de tout précepte et de toute pratique d'abstinence corporelle. Bizarre prétention de notre temps, de vouloir ériger tous ses gestes en maximes, et de donner ses défaillances pour des principes !

Les théologiens et les maîtres de la casuistique sacrée parlent très-différemment. Ils ne disconviennent pas que l'affaisement des mœurs publiques puisse et doive déterminer parfois l'autorité religieuse à infirmer, soit par voie d'abrogation générale et absolue, soit sous forme de dispense locale et particulière, celles des lois canoniques que la coupable inobservation du grand nombre a fini par rendre onéreuses et comme impossibles aux individus. Si l'extension du fait délictueux ne peut jamais être invoquée contre le droit naturel ni contre la loi divine positive, il n'en est pas de même de la loi humaine, ecclésiastique ou civile, contre laquelle l'infraction, en se généralisant, exerce avec le temps un empire qui, lorsqu'il n'aboutit pas à une prescription valable¹, induit au moins le législateur à remettre quelque chose de la sévérité du précepte. Un décrétiste très-éclairé du moyen âge, saint Ives de Chartres, a parfaitement exposé, dans le prologue de sa collection des saints canons, les motifs qui déterminent l'Église tantôt à maintenir, tantôt à relâcher la rigueur de sa discipline.

II. Les lois purement ecclésiastiques ayant pour objet de procurer la pratique des préceptes évangéliques, et leur convenance à cette fin n'étant pas tellement absolue qu'il ne reste en dehors d'elles quelques moyens de l'obtenir², s'il arrive que ces lois deviennent l'occasion d'une désobéissance passée en habitude, et qu'elles constituent un obstacle

¹ Suares., T. de Legibus, L. VII, 8, 24, 25. — ² *Ibid.*, 25.

au salut de ceux pour l'intérêt religieux desquels elles avaient été sagement décrétées, l'Église, dont le régime est plein de suavité et de maternelle condescendance, ne fait pas difficulté de se souvenir qu'elle doit exercer son autorité pour l'édification, et non pour la destruction: *in ædificationem tamen, non in destructionem*¹: car toute l'ordonnance de l'édifice de la discipline canonique a pour architecte la charité: *hujus enim ædificationis magistra est charitas*². Et comme le médecin n'est pas en contradiction avec lui-même quand, selon l'état du malade et la nature de la maladie, il use tantôt de mordants, tantôt de lénitifs, et emploie les émoulinents envers ceux qui ne pourraient supporter le fer; pareillement les médecins spirituels, c'est-à-dire les docteurs et pasteurs de la sainte Église, ne sont en désaccord ni entre eux ni avec eux-mêmes, soit qu'ils appliquent aux forts le régime du droit commun, soit qu'ils apposent sur la plaie des faibles l'adoucissement de la dispense³.

Une des conditions nécessaires de la loi humaine, c'est d'être faite en vue de l'utilité publique. C'est pourquoi, disent les oracles du droit, lorsque la contagion de pécher a envahi les multitudes, l'atténuation de la règle devient comme inévitable: car la répression de l'abus cesse d'être possible et efficace lorsque le délinquant a les foules pour complices. L'Église alors, par un prudent exercice de son pouvoir, s'applique à prévenir les pensées de schisme et de

¹ II Corinth., x, 8. — Concil. Trid., sess. XIV, c. vii.

² Ivo Carnot., ap. *Migne*, Patrolog. T. CLXI, Prolog. in Decret., 1, p. 47.

³ *Sicut enim medicus non sibi contrarius videtur esse, cum pro qualitate vel quantitate ægritudinis vel ægrotantis, nunc mordentia, nunc mollientia ægrotanti medicamina apponit; et nunc ferro secatur cui fomento subvenire non poterat...; ita spirituales medici, doctores videlicet sanctæ Ecclesiæ, nec a se nec inter se dissentiant, si vel severas leges imponunt, vel considerata vasis fragilitate indulgentiæ malagma supponunt. Ibid. p. 48.*

révolte, sachant combien les faibles peuvent aisément se laisser emporter à des excès irréparables ¹.

Les dispenses accordées par de tels motifs sont des dispenses légitimes. « Là où il n'y a pas de raison grave, disent les papes saint Gélase et saint Léon le Grand, les décrets anciens doivent être fixes et inviolables. Mais quand la nécessité se fait sentir, alors, pour le bien public, que celui qui a le pouvoir de dispenser, dispense ². » Et toutes les fois que la permission émane de l'autorité compétente, suffisamment instruite et renseignée, il n'appartient à personne de la censurer.

Mais il n'en faut pas moins éviter de confondre les notions des choses, et d'imputer à progrès ce qui accuse la déchéance des âmes. Le canoniste éminent dont nous venons d'exposer la doctrine, a éclairci la question par cette maxime judicieuse : « La dispense, dit saint Ives, parce qu'elle s'écarte de ce qui est meilleur, entre dans l'ordre du remède, et non dans celui de la récompense » : *Indulgentia, quia meliora non eligit, remedium quidem habet, non præmium* ³. C'est une concession faite à la faiblesse, ce n'est pas un prix décerné à la vertu. En soi, il demeure meilleur et plus parfait de n'user pas de la dispense et de demeurer fidèle à la loi. C'est donc un contre-sens de présenter les déviations de la génération contemporaine par rapport à la discipline (combien plus par rapport à la doctrine) comme une marche progressive et conforme à l'économie providentielle du plan divin. « Quand la maladie du grand nombre a rendu le remède de la dispense nécessaire, il ne

¹ Neque enim potest esse salubris correctio, nisi cum ille corripitur qui non habet sociam multitudinem.... Revera, cum contagio peccandi multitudinem invaserit, divinæ disciplinæ misericordia necessaria est; nam consilia separationis et inania sunt et pernicioosa, etc. *Ibid.*, 3, p. 53

² *Ibid.*, 5, p. 57. — ³ *Ibid.*, 2, p. 49.

reste aux bons que la douleur et les gémissements¹ ; mais encore leur devoir est-il de s'attrister et de gémir.

Enfin, observent encore les interprètes du droit, « tant qu'une loi n'a pas été abrogée, la dispense doit cesser avec la cause qui l'a occasionnée; et il ne faut pas considérer comme un ordre fixe et perpétuel ce que l'utilité a conseillé ou la nécessité commandé² ». A la vérité, lorsque les barrières de la discipline ont été une fois abaissées, rarement les mœurs publiques permettent de les relever. Cependant l'Église, qui ne désespère point de l'humanité, et à qui l'expérience du passé enseigne la possibilité d'heureux retours de ferveur dans l'avenir, ne se hâte pas d'abroger ses observances, celles surtout qui ont un rapport plus prochain et plus étroit avec le précepte divin. Elle sait, en particulier, la puissance du malheur pour ramener les peuples à l'esprit des temps antiques; et, sans se bercer d'illusions, elle ne renonce pas volontiers à l'espoir que la société chrétienne, sous le souffle puissant d'en haut, doive renouveler un jour sa jeunesse comme celle de l'aigle.

Nous avons cru, Messieurs et chers Coopérateurs, que l'énoncé de ces principes devait précéder la communication que nous avons à vous faire aujourd'hui, de telle sorte que l'intelligence des chrétiens puisse demeurer ferme dans la connaissance et l'appréciation de ce qui est vrai et de ce qui est bon, même à l'heure où un concours de circonstances nous amène à permettre ce qui est moins parfait.

III. Vous m'avez entretenu à diverses reprises, Messieurs et chers Coopérateurs, de la question de l'abstinence du samedi. Je n'ai point à rappeler ici le résultat du suf-

¹ Cum vero idem morbus plurimos occupaverit, nihil aliud bonis restat, quam dolor et gemitus. *Ibid.*, 3, p. 53.

² Dispensationes salubri deliberatione admissæ, cessante necessitate, debent et ipsæ cessare; nec est pro lege habendum quod aut utilitas suasit, aut necessitas imperavit. *Ibid.*, 6, p. 58.

frage de MM. les archiprêtres et doyens, interrogés en congrégation particulière durant les synodes de mil huit cent soixante-cinq et mil huit cent soixante-six, non plus que la teneur des vœux que beaucoup d'autres prêtres m'ont fait parvenir par l'intermédiaire du procureur synodal. Tandis qu'une minorité respectable de pasteurs préposés aux paroisses de la Gâtine et de la Vendée s'affligeait à juste titre de l'échec qu'allait subir une loi très-salutaire de l'Église, et de l'impression mauvaise qu'allait en recevoir le nombre encore considérable des observateurs de cette loi, tout le reste du clergé s'est accordé à penser qu'eu égard à l'ensemble de la circonscription diocésaine, on ne pouvait désormais, sans un grave détriment pour les âmes, et sans un embarras insurmontable pour les confesseurs, différer l'obtention d'une dispense accordée à la plupart des diocèses de France, et notamment à six des diocèses limitrophes de celui de Poitiers. On fit remarquer que deux vénérables prélats, dont le territoire offre plus d'homogénéité et de fidélité religieuse que le nôtre, les évêques d'Angers et de Laval, avaient dû céder eux-mêmes récemment à la nécessité.

Cette situation, je ne vous le cacherai pas, mes chers Coopérateurs, m'a mis dans une grande et longue perplexité. J'ai pris l'avis du corps vénérable que l'Église a placé près de moi pour m'assister de ses lumières : le chapitre de ma cathédrale, consulté en corps, a jugé, aussi bien que mon conseil privé, que le moment était venu de recourir à l'indulgence du chef de l'Église, à l'effet d'écarter ce qui devenait une pierre d'achoppement pour un si grand nombre. J'ai pris alors mon parti devant Dieu, et j'ai soumis l'affaire au pasteur suprême, à l'évêque des évêques. J'ai reçu en réponse les deux rescrits apostoliques que je vous communique, accompagnés d'une lettre qui se recommande par elle-même à votre attention.

Vous verrez par ces documents, Messieurs et chers Coopérateurs, que l'abstinence du samedi n'est point abrogée en principe; et vous devrez votre encouragement et vos éloges à tous ceux qui seront assez généreux pour s'en tenir, comme par le passé, aux termes de la loi toujours en vigueur. Seulement, en considération de toutes les causes ci-dessus alléguées, le souverain pontife nous autorise, par nous-même, ou par nos vicaires généraux et par les curés des paroisses, à accorder la dispense de la loi aux personnes qui la demanderont.

IV. Il importe de peser avec attention chacun des mots de l'indult pontifical, afin d'en bien saisir la portée et les conditions d'exécution.

D'abord la dispense n'est point octroyée d'une façon générale, et ne doit pas être promulguée publiquement¹. Vous ne devrez donc point lire cette lettre en chaire, non plus que les pièces qui y sont annexées; et, selon les intentions du saint-siège, nous en défendons la publication par la voie des journaux².

D'après une notoriété qui s'établit promptement et facilement en de telles matières, les chefs de maison, pères ou mères de famille, auront à s'adresser individuellement ou à nous, ou à nos vicaires généraux, ou à leurs curés (à l'exclusion des autres prêtres et même des confesseurs): la dispense obtenue s'étendra à toute leur maison.

La dispense ne se rapporte qu'aux samedis ordinaires, c'est-à-dire à ceux où le jeûne n'est pas joint à l'abstinence: par conséquent, en dehors même du carême, les

¹ Il en est autrement de la dispense pour la Saint-Marc et les Rogations, qui sera publiée avec notre dispositif du carême.

² En interdisant la publicité, nous ne désapprouvons pas que, dans quelque réunion pieuse, on éclaire la conscience des fidèles par les renseignements nécessaires, et qu'on aille au-devant de toutes les fausses interprétations par des avis convenables.

samedis de quatre-temps, ou de vigile-jeûne, en sont exclus.

La dispense n'est pas perpétuelle, mais restreinte au temps marqué par l'indult. La date de la présente circulaire fixe au 31 décembre 1869 la limite des permissions qui seront obtenues. Nous pourrions vous informer alors du moyen à employer pour faire connaître aux fidèles que la dispense est prorogée pour un autre triennat.

Tout curé, en accordant la dispense dont il s'agit, est tenu de faire connaître expressément qu'il agit en vertu de l'autorité du saint-siège et du présent indult apostolique.

Enfin, vous n'oublierez pas, Messieurs et chers Coopérateurs, que l'intention positive du très-saint père est que les membres du clergé continuent à se montrer religieux observateurs du précepte ecclésiastique. A part la raison de maladie qui a toujours autorisé les exceptions individuelles, vous maintiendrez chez vous l'observation de la loi, et vous éviterez avec soin les réunions laïques où vous seriez exposés à l'enfreindre.

En accomplissant ainsi, pour votre propre compte, un acte de religion et une pratique de pénitence dont le maintien est si désirable, vous obtiendrez infailliblement autour de vous, surtout dans certaines contrées du diocèse, un bon nombre d'imitateurs. Plaise au ciel qu'au lieu de se scandaliser de la facilité laissée à d'autres, les chrétiens de la vieille trempe fassent consister leur protestation dans leur fidélité personnelle et dans la fidélité de toute leur maison à la règle antique et permanente de l'Église!

Nous voulons espérer, Messieurs et chers Coopérateurs, que la présente concession facilitera et rendra plus universelle désormais, au sein des familles, l'observance du vendredi et des autres jours réservés. Dans tous les cas, l'avenir ne donnera point raison à ceux qui se plaisent à

augurer que le pas qui vient d'être franchi est un acheminement vers une mesure plus radicale, en vertu de laquelle l'observance même quadragésimale, déjà si mitigée, s'effacerait entièrement. Il n'en sera point ainsi. Dans les choses même disciplinaires, la doctrine marque des frontières que la charité ne dépasse jamais. D'une part, le divin Sauveur a dit : « Si vous ne faites pénitence, vous périrez tous ¹ » ; et d'autre part, la pratique de la pénitence au moyen de l'abstinence et du jeûne est fondée sur l'enseignement des Écritures, sur la tradition universelle des peuples, enfin sur l'exemple de Jésus-Christ, et sur une institution qui remonte aux temps apostoliques. Une discipline de ce genre ne peut jamais être totalement supprimée. C'est le dernier mot du saint et illustre canoniste dont nous avons développé les enseignements : *Si quis quod legerit de sanctionibus sive de dispensationibus ecclesiasticis ad charitatem, quæ est plenitudo legis, referat, non errabit, non peccabit ; et quando aliqua probabili ratione a summo rigore declinabit, charitas excusabit : si tamen nihil contra Evangelium, nihil contra apostolos usurpaverit* ².

V. Il est conforme aux habitudes chrétiennes que les personnes qui demandent et qui obtiennent un allègement de la discipline, fassent quelque bonne œuvre à titre de commutation. L'un des rescrits ci-joints y exhorte les fidèles. Aucune obligation ne sera imposée à cet égard. Les offrandes volontaires qui seraient faites à cette occasion demeureront, pour moitié, à la disposition de MM. les curés pour le soulagement de leurs pauvres, si nombreux cette année ; l'autre moitié nous sera transmise par l'intermédiaire de MM. les doyens avec le prochain bordereau de mai, et nous désirons qu'il soit su de nos diocésains que nous l'appliquerons à l'achèvement d'une œuvre à laquelle

¹ Luc., xiii, 3. — ² Ivo Carnot., *loc. cit.*, 6, p. 58.

personne ne peut demeurer indifférent dans cette province : nous voulons parler de l'église du monastère de Sainte-Croix, destinée à abriter le morceau insigne de l'arbre du salut envoyé à sainte Radegonde, ainsi que le beau reliquaire contenant le bras et la tête de la bienheureuse reine. L'état misérable de la chapelle où sont déposés actuellement ces trésors, était comme un reproche permanent à notre patriotisme poitevin, et pouvait faire douter de notre gratitude comme de notre dévotion envers notre céleste patronne et protectrice. En retour de cette assistance, les pieuses filles de cet insigne monastère, marchant sur les traces de leur fondatrice, continueront à vivre de cette vie d'immolation et de crucifiement au moyen de laquelle les victimes de la pénitence réparent et compensent les relâchements introduits par la mollesse des chrétiens du siècle.

Recevez, etc.

PAROLES

PRONONCÉES

AUX OBSÈQUES DE MONSIEUR LE MARQUIS HENRI DE LA ROCHEJAQUELEIN,
DANS L'ÉGLISE DE SAINT-AUBIN-DE-BAUBIGNÉ.

(XI JANVIER MDCCCLXVII.)

MES TRÈS-CHERS FRÈRES ,

I. Nous lisons hier dans l'épître de saint Paul aux Romains, qu'aucun de nous ne vit ni ne meurt seulement pour soi. Nous vivons et nous mourons pour le Seigneur, auquel tous nos actes et toute notre destinée se rapportent; et nous vivons et mourons aussi pour le prochain, pour nos frères, à qui notre vie et notre mort doivent servir d'exemple et de leçon : *Nemo enim nostrum sibi vivit, et nemo sibi moritur* ¹.

Souffrez donc que je ne laisse pas achever cette cérémonie funèbre sans vous adresser au moins quelques courtes paroles. Elles seront une consolation pour vos cœurs et un profit pour vos âmes.

La mort est la conclusion finale et décisive de toutes les

¹ Rom.. xiv, 7, 8.

œuvres de l'homme , parce que c'est elle qui tranche la question capitale et suprême de l'éternité heureuse ou malheureuse. Quelque ardeur que nous ayons apportée aux questions secondaires du temps, un jour vient où la voix d'en haut nous avertit que toutes ces agitations sont stériles, que tous ces empressements et ces troubles portent sur des intérêts médiocres : *Sollicita es et turbaris erga plurima*. Car une seule chose est nécessaire : *porro unum est necessarium*¹; et cet unique nécessaire, c'est d'assurer le salut de notre âme, c'est de mériter de contempler et de posséder Dieu en la société de ses anges et de ses saints pendant les siècles des siècles.

II. Or, M. T.-C. F., j'éprouve un grand bonheur à vous le dire, et je vous le dis avec assurance, parce que j'ai pu le constater de mes yeux : celui dont les restes mortels vont reposer au milieu de vous, celui sur le cercueil duquel vous êtes venus verser aujourd'hui vos prières et vos larmes, le marquis Henri du Vergier de la Rochejaquelein, a terminé sa carrière dans les sentiments de la foi la plus vive et de la religion la moins équivoque. Dès la première atteinte du mal auquel sa volonté puissante et sa constitution robuste allaient opposer une longue et énergique résistance, la voix du prêtre l'a trouvé docile et soumis comme un enfant. Sans hésitation aucune, il a déposé le fardeau de ses fautes dans le sein de la miséricorde divine; par une confession plusieurs fois répétée, il a imploré du ministère sacerdotal la sentence de la réconciliation. A diverses reprises, il a demandé et reçu avec toutes les marques d'une piété profonde le corps adorable du Sauveur, le viatique sacré qui donne au mourant les forces nécessaires pour achever le voyage, et pour parvenir jusqu'à la montagne sainte. De bonne heure, il a voulu recevoir les

¹ Luc., x, 41, 42.

onctions suprêmes qui achèvent de purifier l'âme; il sembla même y retrouver pour son corps une vigueur inattendue. Durant les alternatives de cette lutte acharnée entre la vie et la mort, qui s'est prolongée plus de deux mois, ses dispositions n'ont pas varié. Souvent il prenait plaisir à affirmer sa croyance à tous les articles de foi et aux enseignements de la sainte Église catholique et romaine. Il exprimait la confiance que, la vertu du sang rédempteur suppléant à son indignité, il obtiendrait la vie éternelle par les mérites de la passion du Sauveur, et par l'intercession de la bienheureuse Vierge Marie et des saints. Plus d'une fois il a appelé autour de lui ses familiers et ses serviteurs pour faire devant eux la censure de ses fautes, et pour déclarer hautement sa résolution de servir Dieu désormais avec fidélité jusqu'à son dernier soupir. Aux amis nombreux qui venaient le visiter dans sa lente agonie et qui le plaignaient de l'excès de ses souffrances, il répondait avec tranquillité: « Oui, je souffre beaucoup; mais c'est un bienfait inappréciable de Dieu d'être préservé de la mort subite, et de pouvoir utiliser les jours et les nuits d'une longue maladie à repasser les années de sa vie dans l'amertume de son âme, à en réparer les égarements, les oublis, les négligences, et à se préparer ainsi à paraître devant le tribunal du souverain juge ». Ses derniers jours ont été exclusivement remplis par la prière, par l'invocation des noms de Jésus et de Marie, par des cris de pardon, accompagnés des élans de la foi, de l'espérance et de l'amour. C'est avec ces sentiments qu'il a remis son esprit entre les mains de son Créateur, et qu'il est mort dans la paix de Dieu, dans l'embrassement de la croix : *in amplexu crucis*; laissant à tous les siens dont il était entouré, et qui lui prodiguaient les marques de leur tendresse, la plus grande et la plus douce de toutes les consolations, je veux dire l'espérance très-fondée de son bonheur éternel.

III. M. T.-C. F., Dieu est le maître de ses grâces ; il les donne à qui il veut. Mais il ne nous est pas défendu d'étudier et d'admirer les desseins et les raisons de ses miséricordes. Les saints livres nous disent que Dieu se montre libéral envers les enfants en considération des services de leurs pères, et qu'il a des tendresses à part pour les fils des tués : *filios interemptorum*¹. A ce titre, que de droits et quels mérites héréditaires le noble défunt ne pouvait-il pas revendiquer !

Mais, sans parler des exploits religieux de sa famille, ne l'avons-nous pas vu prendre lui-même en main la plus sainte et la plus grande des causes ? Depuis longtemps toutes ses pensées, toutes ses préoccupations se portaient vers Rome, vers le chef de l'Église. Ses derniers discours, ses derniers écrits, ont été les accents d'un vrai chrétien comme d'un vrai Français ; nulle autre bouche n'a poussé de cri d'alarme plus éloquent que celui qui lui a été dicté par les périls de la papauté, par l'atteinte portée aux derniers intérêts monarchiques de l'Europe².

Allez, fils des saints et des héros, allez prendre votre place dans le sépulcre de vos pères. Escorté de ces deux angéliques créatures que le ciel vous a enlevées autrefois dans toute la fraîcheur de leur innocence baptismale, et dont la dépouille accompagne aujourd'hui la vôtre³, allez reposer auprès de la femme incomparable qui fut votre mère, et dont la tendresse ne vous fit jamais défaut. Vous avez vécu dans des temps difficiles, vous avez eu à traverser une mer semée d'écueils. Vous aviez reçu une nature bouillante et impressionnable, un caractère ardent et sensible. Parmi les vicissitudes qui ont marqué votre vie, les souffrances

¹ Ps. cx, 21.

² *La France et la Paix*, par le marquis de la Rochejaquelein, août 1866.

³ Louis et Henri de la Rochejaquelein, morts à Chartres en bas âge.

ne vous ont pas manqué ; mais les souffrances sont des moyens de salut ; et voici que la main du Seigneur vous a fait aborder heureusement au port. Vos ancêtres ont entendu les accents suprêmes de votre voix, et ils vous appellent dans leurs rangs.

Et vous tous, mes Frères, qui gardez le souvenir de ses qualités brillantes, vous qui avez eu plus d'une fois occasion de rendre hommage à son inépuisable bienveillance, vous qui avez expérimenté peut-être sa disposition toujours serviable et son empressement à obliger, accordez-lui en ce moment le service qu'à son tour il réclame de vous. Priez et prions tous afin que, comme Dieu lui a pardonné ses fautes, il daigne lui remettre aussi les peines temporelles qui survivent aux fautes. Priez et prions tous, de telle sorte que la justice divine, apaisée par nos oraisons et par nos sacrifices, relâche quelque chose de ses exigences terribles, et lui ouvre au plus tôt l'accès de la patrie bienheureuse. Amen.

VI

INSTRUCTION PASTORALE ET MANDEMENT

SUR L'OBSERVANCE QUADRAGÉSIMALE.

(CARÈME MDCCCLXVII.)

I. Chaque année, Nos Très-Chers Frères, le retour de la sainte quarantaine nous offre l'occasion de vous entretenir de quelque point de la doctrine ou de la morale chrétienne, et nous portons de préférence notre choix sur les sujets qui nous semblent plus assortis aux besoins du temps. Cette fois, c'est sur l'observance quadragésimale elle-même que nous voulons appeler votre attention. L'institution et la loi du carême occupent une très-grande place dans l'économie de l'année chrétienne : il importe que les fidèles n'en méconnaissent pas les devoirs et n'en perdent pas les fruits.

Écoutons, avant tout, de quelle façon saint Jean Chrysostome annonçait au peuple d'Antioche l'ouverture de ce saint temps : « Je suis plein de consolation et de joie, disait-il, en voyant aujourd'hui l'Église de Dieu parée de la multitude de ses enfants, accourus avec un sentiment de bonheur qui se peint sur leurs visages. Aussi me suis-je levé avec

empressement pour venir partager avec vous cette allégresse spirituelle, et vous annoncer moi-même l'avènement du saint carême, c'est-à-dire du remède de nos âmes. Car notre commun Maître, comme un père plein d'amour pour ses fils, voulant nous laver de toutes nos fautes, nous a préparé, dans la pratique du jeûne sacré, une guérison efficace. Que personne donc ne soit, que personne ne paraisse triste... ; mais que les païens soient confondus, que les Juifs rougissent en voyant avec quelle ardeur, avec quelle joyeuse promptitude nous entrons dans cette ère de pénitence, et qu'ils constatent l'intervalle énorme qui nous sépare d'eux. Car, qu'ils continuent, eux, d'appeler jours de réjouissance les jours voués à l'intempérance et à toutes sortes de folies et de hontes : l'Église de Dieu envisage les choses d'une façon toute contraire. Pour elle, les vraies fêtes, les véritables jours de fête sont les jours que l'on consacre à la culture de l'âme, les jours où l'on oublie les soins de cette vie grossière et sensuelle ; où les clameurs et les tumultes cessent ; où l'étalage des viandes, le spectacle des boucheries n'est plus le principal objet du luxe de la ville ; où l'on ne rencontre plus par toutes les rues de jeunes courriers, messagers de la bouche, portant çà et là dans les maisons les mets délicats sortis des plus renommées officines de la cité¹ ». ... Et le même pontife ajoutait, dans la même circonstance : « En vérité, la ville, qui semblait hier une fille éhontée, une vierge folle, a pris aujourd'hui l'aspect d'une matrone honnête, continent et sobre. Quand je considère le changement de scène qui s'est opéré en si peu d'heures, je ne puis m'empêcher d'admirer la force et la puissance du jeûne, qui, en pénétrant dans la conscience de tous, a transformé subitement les esprits, et donné une attitude

¹ S. Joann. Chrysost., Sermo admonitorius sub initium sanctæ quadragesimæ, Hom. 1, 1. Edit. Gaume, t. IV, p. 3, 4.

nouvelle aux personnes de tout âge, de tout sexe, de toute condition : car non-seulement les particuliers et les magistrats, mais celui même qui porte le diadème s'est incliné comme les autres sous la cendre de la pénitence¹ .

Avouons-le, N. T.-C. F., si nous comparons notre époque avec les temps anciens, la différence n'est point à notre avantage. Rome païenne des premiers siècles de l'Église, Antioche toute partagée encore d'infidèles et de Juifs, subissaient par la venue du carême un changement plus sensible que celui qui se manifeste aujourd'hui au sein des sociétés chrétiennes. Le carême, parmi nous, a perdu son caractère public ; il n'est plus un événement pour les masses ; les habitudes et les mœurs en tiennent à peine compte ; le retour de cette époque sainte échapperait à l'attention du plus grand nombre, le nom même en serait ignoré, si les enfants du siècle, dont le ventre est l'idole², n'avaient fidèlement gardé dans leur calendrier l'indication de ces jours à demi-païens, durant lesquels, par un surcroît d'amusement et de sensualité, ils feignent de se dédommager de privations et d'abstinençes que subissaient leurs pères et auxquelles ils ne participent plus. C'est ainsi que le souvenir du jeûne subsiste, protégé par les préludes de l'intempérance, et que les saturnales de la rue sauvent de l'oubli une institution dont l'origine remonte à Jésus-Christ et à ses apôtres.

Laissons, N. T.-C. F., laissons le grand nombre suivre la voie large de la perdition ; laissons-les se faire une religion de sensualisme et de volupté, garder les fêtes et mépriser les jeûnes, se ruer dans l'iniquité et rire de la pénitence, faire de la vie entière une grande partie de plaisir, et, pardonnez ce mot, un long carnaval qui ne cède jamais la place au carême. Pour nous, disait le saint patriarche de

¹ *Ibid.*, Bomil. II, 1, p. 11, 12. — ² Philipp., III, 19.

Constantinople, « soyons dociles à la voix de l'Église ; préoccupés de la grande affaire de notre salut, méprisons des délices vaines et pernicieuses ; appliquons-nous au jeûne et à tous les exercices du spiritualisme chrétien ; donnons des marques évidentes de notre changement de vie, et portons-nous à la pratique de toutes les bonnes œuvres : afin que, pendant toute la durée de la sainte quarantaine, ayant acquis des marchandises spirituelles et amassé de riches trésors de vertus, nous méritions, au jour du grand dimanche, au jour du Seigneur par excellence, d'aller nous asseoir à ce banquet céleste qu'on n'aborde qu'avec crainte et tremblement, et d'en goûter les ineffables fruits, les dons immortels dans une conscience pure et joyeuse ¹ ». C'est là ce qu'il s'agit d'acheter, pendant ces jours de salut, par une vie de pénitence et de retraite.

Toute la liturgie quadragésimale est pleine de ces mots : « Faites pénitence, ou vous périrez ² ». La pénitence du carême peut être envisagée et comme le remède des péchés, et comme l'école des vertus ; elle est une expiation et un apprentissage ; elle purifie les âmes et elle les fortifie.

II. Sans que d'autres nous le révèlent, qui sait mieux que chacun de nous, N. T.-C. F., le besoin que nous avons de faire pénitence, de nous livrer aux œuvres de la pénitence ? Qui de nous n'a pas prévarié ? Qui de nous n'a rien à expier ? Dans une vie même irréprochable, hélas ! quels mystères encore entre Dieu et nous ! Qui n'a sujet de dire avec le psalmiste : « Je connais mon iniquité, et mon péché se dresse toujours contre moi » : *Quoniam iniquitatem meam ego cognosco, et peccatum meum contra me est semper* ³ ? Irrépréhensibles peut-être aux yeux des hommes nous savons que nous ne le sommes pas aux yeux de Dieu, et que nous avons fait le mal devant lui : *Tibi soli peccavi,*

¹ *Ibid.*, Homil. I, 4, p. 10. — ² Luc., XIII, 5. — ³ Ps. L, 5.

et malum coram te feci ¹. Conçus au milieu des iniquités, et issus en quelque sorte du péché ², nous ressentons jusqu'à la fin la sourde fermentation de cet impur levain déposé au plus intime de notre être. Le grand apôtre n'exagère rien quand il appelle notre chair une chair de péché ³; quand il parle d'une loi de nos membres qui répugne, qui résiste, qui conspire contre la loi de l'esprit ⁴; quand il affirme si énergiquement qu'il ne fait pas le bien qu'il veut, et qu'il fait le mal qu'il ne veut pas ⁵. Confessons-le : le cœur de l'homme déchu est comme un champ dont les ronces et les épines sont le produit naturel et spontané; là est le réceptacle de tous les monstres : *illic reptilia quorum non est numerus* ⁶. Je parle du juste lui-même : il a ses heures mauvaises, où les instincts pervers redressent la tête, où les plus déplorables inspirations germent en son cœur, où des blasphèmes commencés et je ne sais quelles joies ou quelles haines sataniques viennent traverser son esprit et parfois effleurer sa volonté. Quand, après une longue tranquillité obtenue par de durs combats, il se flatte de vivre désormais sous l'heureuse influence d'un ciel serein et favorable, tout à coup le voilà assailli de tempêtes plus violentes que jamais. Il commençait à se complaire dans la route parcourue sans heurter contre la pierre du chemin; et voici que l'ange de satan, par un soufflet ignominieux ⁷, vient de le coucher dans la poussière. La sentence exprimée par le disciple bien-aimé ne recevra point de démenti : « Si quelqu'un dit qu'il est sans péché, celui-là se séduit et il ment à lui-même ⁸ ». Le péché ? mais il s'est comme identifié avec nous, mais il circule avec le sang dans nos veines, mais il s'est insinué jusque dans la moelle de nos os. Le péché ? mais la négligence et l'oubli de Dieu, mais

¹ Ps. L, 6. — ² *Ibid.*, 7. — ³ Rom., vi, 6; viii, 3. — ⁴ *Ibid.*, vii, 23.

⁵ *Ibid.*, 19. — ⁶ Ps. ciii, 25. — ⁷ II Corinth., xii, 7. — ⁸ I Joann., I, 8.

la rivalité envieuse envers le prochain, mais la préférence égoïste de soi aux autres et à Dieu même, c'est là le péché; et c'est là aussi, je ne saurais le dissimuler, l'élément dans lequel se retrouve trop souvent mon âme quand elle se rend compte de son état à elle-même : *quoniam mihi malum adjacet* ¹.

Ah ! philosophes humains, vous me connaissez mal, vous n'avez pas sondé le fond de ma nature, quand, dans vos rêves et vos théories, vous raisonnez d'après l'hypothèse de mon innocence et de mon impeccabilité. Le genre humain est profondément malade, il est essentiellement pécheur; et quand même quelques individus, d'une trempe naturellement ou surnaturellement privilégiée, seraient comme placés en dehors de la corruption commune, il n'en faudrait pas moins que les institutions qui concernent l'humanité fussent basées sur le principe de sa dégradation. Non, ne cherchez pas à surfaire le bien qui est en moi. Quelque exemplaire que je paraisse, quelque saint et parfait que vous me puissiez supposer, ah ! mieux que vous je sais ce que je suis : *Quoniam iniquitatem meam ego cognosco*; je sais qu'il me faut la grande miséricorde de Dieu, je sais qu'il me faut la multitude de ses miséricordes pour effacer l'iniquité adhérente à mes entrailles : *Miserere mei, Deus, secundum magnam misericordiam tuam; et secundum multitudinem miserationum tuarum, dele iniquitatem meam* ². Église de Jésus, prenez la cendre et mettez-la sur le front de ce pécheur. Prenez l'hyssope, et aspergez de vos puissantes aspersions cette âme flétrie; il ne faut rien moins que le travail de vos pratiques purifiantes pour lui rendre sa blancheur première : *Asperges me hyssopo et mundabor; lavabis me, et super nivem dealbabor* ³.

¹ Rom., VII, 21. — ² Ps. L, 1, 2. — ³ *Ibid.*, 9.

III. Comme témoignage et comme moyen de la pénitence intérieure, l'Église nous prescrit les pratiques extérieures de la mortification. Nous pourrions exposer d'abord la vertu mystérieuse du jeûne, c'est-à-dire, d'une des formes du sacrifice, d'un des modes de la souffrance volontaire, pour rendre honneur à Dieu et procurer sa gloire : nos saints livres, commentés par la tradition des premiers siècles, contiennent de grands enseignements à cet égard. Mais, sans nous arrêter à ce côté de la question, comprenez, N. T.-C. F., le rapport exact entre le péché et l'abstinence considérée comme expiation et remède du péché. Le foyer du péché, c'est la concupiscence charnelle, c'est l'appétit sensuel ; le fond de l'homme, c'est l'idolâtrie de soi, le culte du bien-être, la recherche des douceurs et des commodités de la vie. C'est par les sens que nous prévariquons ; ce sont eux qu'il faut châtier, qu'il faut dompter, qu'il faut assouplir ; d'où part le mal, doit partir l'expiation. Les saints docteurs ont remarqué que le péché est entré dans le monde par la manducation d'un fruit défendu : à l'homme de réparer sa faute en obéissant au précepte qui lui interdit l'usage d'aliments licites en eux-mêmes. Voilà la haute philosophie de l'Église dans l'institution du jeûne et de l'abstinence ; voilà l'essence et l'esprit de la loi.

Après cela, que la détermination pratique et les détails réglementaires de la loi varient selon les climats et selon les besoins et le caractère des siècles et des contrées : c'est le propre de la discipline de s'accommoder aux circonstances des temps et des lieux. Nul doute que le véritable esprit du christianisme n'abonde davantage chez les générations qui se portent avec plus d'empressement et de générosité aux œuvres de la mortification évangélique. Tout affaiblissement de la législation religieuse en cette matière accuse un affaiblissement des mœurs chrétiennes. Mais, en faisant acte d'indulgence, la mère des chrétiens ne participe

point pour cela au démerite de ses enfants ; au contraire, elle en prend occasion de montrer la sagesse et la charité qui président à son gouvernement. J'admire l'Église des anciens âges, animant la ferveur de ces vigoureux chrétiens. plus rapprochés que nous du Calvaire, et leur traçant des lois en harmonie avec leurs mœurs ; et je n'admire pas moins l'Église de ces derniers siècles, adoucissant ses préceptes dans la crainte qu'ils ne dépassent la force de nos tempéraments énervés. Ce qu'elle a fait jadis, ce qu'elle fait aujourd'hui, est également digne de l'Épouse de Jésus-Christ. Toutefois, N. T.-C. F., quelques allègements généraux ou particuliers que l'Église vous accorde, une chose reste, et elle est de droit divin : c'est que vous êtes tenus de faire pénitence pour l'expiation de vos fautes ; et une autre chose reste également, qui est de droit ecclésiastique invariable et imprescriptible, parce qu'elle tient à la substance d'un précepte fondé sur la loi divine : c'est que la pénitence du carême doit se produire par la mortification des sens. Que, par suite d'une dispense humblement demandée, d'une aumône généreusement accordée, l'heure de vos repas, la nature de vos aliments soient mises en rapport avec votre faiblesse, avec les exigences de votre état et les besoins de votre maison : à la bonne heure. Mais encore, que dans la quantité et la qualité de votre nourriture, que dans l'ordonnance de votre table et dans l'assortiment des mets qui s'y rencontrent, l'acte de soumission à l'autorité de l'Église demeure toujours sensible, et que la trace du jeûne et de l'abstinence ne soit jamais effacée. Sans cela, vous ne participeriez pas au carême ecclésiastique, et l'omission de cette observance constituerait l'infraction coupable d'un précepte irrémissible.

Ne ressemblez donc pas, N. T.-C. F., à ces chrétiens irrédéchis qui s'imaginent avoir remporté une victoire toutes les fois qu'ils ont obtenu de l'Église une concession nouvelle

à leur mollesse, ou qui se croient dispensés de toutes les œuvres de la pénitence quadragésimale parce qu'ils sont munis de dispenses régulières quant à l'abstinence de certains jours. Que vos maisons n'aient rien de commun avec celles dans lesquelles on peut dire que la notion même du carême a péri, et où l'on ne semble pas se douter que la rémission de l'abstinence n'entraîne pas celle du jeûne, et que la faculté d'user de la viande ne confère point celle d'user indistinctement de toutes sortes d'aliments à tous les repas. Précisément parce que vous êtes dans le cas de profiter, sur plusieurs points, des condescendances de votre mère la sainte Église, appliquez-vous à maintenir plus religieusement dans tout le reste le respect de son autorité; et, pour votre compte, tâchez de substituer d'autres privations à celles que vos forces ou votre situation ne vous permettent pas d'observer. Il nous en coûte de le dire, mais la vérité nous oblige à cet aveu : la discipline de la France, qui s'est glorifiée longtemps d'être plus rigide et plus exacte que celle de plusieurs nations méridionales, tend insensiblement à tomber au dernier degré du relâchement. En acceptant tous les adoucissements introduits ailleurs, nous ne réservons aucun des jours où le maintien plénier de la loi ramène encore les chrétiens des autres pays à la stricte observance du carême primitif. En nous comparant à d'autres peuples, on peut dire que nous sommes descendus désormais au *minimum* de la pratique quadragésimale¹. Mais, du moins, montrons-nous scrupuleux observateurs de la

¹ A Rome, la règle du droit commun qui interdit les œufs, le fromage, le beurre et le lait, même au repas principal, subsiste dans sa rigueur le mercredi des Cendres, les trois jours de quatre-temps de carême, les deux vigiles de saint Joseph et de l'Annonciation, et les jeudi, vendredi et samedi saints. Il en est de même aux autres jours de quatre-temps et de vigile-jeûne; ce qui fait plus de vingt jours de *magra stretto* dans le cours de l'année.

règle abaissée ainsi à notre portée, et n'oublions pas que la pratique de la mortification ne saurait disparaître de nos habitudes sans un dommage très-notable pour les mœurs publiques.

IV. En effet, N. T.-C. F., la pénitence quadragésimale n'est pas seulement l'expiation et le remède de nos péchés ; elle est en outre l'école des vertus. A ce point de vue, l'Église, dans l'institution du jeûne et de l'abstinence, n'a fait qu'adopter et sanctionner un principe commun à tous les moralistes de l'antiquité. Tous ils ont dit que la vertu se nourrit de sacrifices, que la privation est la mère des âmes fortes. Cet ancien adage philosophique est célèbre : *Abstine, sustine* : « S'abstenir et endurer ». La vertu consiste à s'abstenir des plaisirs défendus, à user avec modération des plaisirs permis. Or, notre nature, essentiellement séductible, nous porte incessamment vers l'excès et vers l'abus ; elle gravite d'elle-même et se précipite de tout son poids vers le mal : *ruit in vetitum nefas*. Pour savoir s'arrêter sur les confins du vice, n'est-il pas évident qu'il faut avoir fait son apprentissage de privation et de résistance sur le terrain des jouissances légitimes ? Telle est, observe un grand philosophe, saint Augustin, telle est la sage industrie du carême ecclésiastique. « Pour n'être pas entraînés par notre chair indomptée vers les choses illicites, nous la domptons en lui refusant dans une certaine mesure les choses permises. Le reste de l'année, nous voulons éviter l'intempérance ; et pendant ces jours, nous évitons même les festins convenables. La fornication et l'adultère seraient un crime en tout temps : la continence des époux est utilement recommandée en celui-ci. Sevrée temporairement de ce qui lui appartient, la nature s'abstiendra plus aisément ensuite de ce qui ne lui appartient pas ». Cette doctrine, N. T.-C. F.,

• S. August., Serm. ccvii, 2., Edit. Gaume, T. IV, p. 134.

est fondée sur une véritable connaissance du cœur humain qui, en fait de plaisir, ne dit jamais : c'est assez, et qui doit prendre son parti de demeurer en deçà, sous peine d'aller infailliblement au delà. Quand les sens ne sont pas esclaves, ils sont tyrans; quand ils n'obéissent pas, ils commandent. Malheur aux nations chez qui le besoin et l'habitude de jouir ne rencontrent plus de limite ni de temps d'arrêt! On n'a pas fait assez pour la vertu d'un peuple, si l'on fait trop pour son plaisir. Le moyen d'aimer la privation, quand tout pousse à la recherche du bien-être? Le moyen d'aimer son foyer, d'aimer son clocher, quand les excitations voluptueuses des grandes cités sollicitent si puissamment toutes les passions? Ah! trop de causes expliquent l'énerverment général et la dépravation publique dont notre pays est témoin et dont il peut devenir victime. Pour remédier au mal, il en faudra revenir à réhabiliter ces deux mots de la sagesse antique : *Abstine, sustine* - « S'abstenir et endurer »; et cet axiome ne saura se faire accepter que sous la formule évangélique proclamée par le divin Maître : « Si quelqu'un veut venir après moi, qu'il se renonce soi-même, qu'il porte sa croix, et qu'il me suive¹ ». Or, tel est l'esprit et le but de la pénitence quadragésimale, qui nous montre dans le chemin des privations le chemin des vertus.

Pour nous, N. T.-C. F., quand nous avons cherché à nous rendre compte de la supériorité morale de certaines populations sur d'autres, nous avons été frappé de l'influence qu'exerce, par rapport au niveau des caractères et à la trempe des âmes, l'habitude ou la désuétude de l'observation des lois de l'Église. Honneur à ces contrées et à ces maisons exemplaires où l'abstinence et parfois même le jeûne du carême sont encore fidèlement pratiqués, mal-

¹ Matth., xvi, 24.

gré des travaux pénibles qui légitimeraient bien plutôt la dispense que les fatigues volontaires et souvent perverses de la vie molle des cités ! Plaise à Dieu que ces populations fidèles continuent à se préserver des entraînements de la défaillance universelle, et qu'elles gardent toujours du précepte religieux tout ce que leurs traditions domestiques leur ont appris à en retenir. Évitions de porter atteinte, par de fausses interprétations et par de téméraires décisions, à la régularité consolante de ces sanctuaires domestiques, désormais trop rares, où s'est maintenue la sainte vigueur de l'observance antique.

V. Le même récit évangélique qui nous entretient du jeûne prolongé de Notre-Seigneur Jésus-Christ, nous apprend que le Sauveur passa ces quarante jours dans le désert, où il avait été conduit par le Saint-Esprit¹. Conformément à cet exemple du divin Maître, le carême ne doit pas être seulement un temps de pénitence, mais encore un temps de retraite. L'abstinence et le jeûne sont nécessaires pour réduire le corps en servitude; la vie plus retirée est indispensable pour le recueillement de l'esprit et du cœur. Parmi le tumulte des affaires et des plaisirs, les saines idées s'altèrent, les vérités essentielles s'oublient, les affections se corrompent, les devoirs se négligent, l'esprit de prière s'attédie, l'âme s'embarrasse, la conscience se charge, l'homme tout entier finit par ne plus savoir où il en est avec Dieu, avec ses semblables, avec lui-même. Consultez votre propre expérience, N. T.-C. F., et dites s'il n'est pas grandement utile et salutaire de s'arracher parfois à toutes les influences et à toutes les séductions du monde pour se replacer, sinon dans la solitude absolue, du moins dans ce calme de la famille qui ne rend pas impossible la solitude intérieure de l'âme. Après les semaines et les mois de la

¹ Math., iv, 1, 2.

saison communément employée aux divertissements des réunions mondaines, quelque réserve que vous y ayez apportée, si soigneusement que vous vous soyez interdit tout ce que l'Église vous défend, n'est-il pas vrai pourtant que votre esprit se dissipait, que votre cœur s'évaporait, et qu'il était temps pour vous de retrouver ces jours tranquilles où l'âme se recueille en présence de Dieu et d'elle-même, et, soumettant ses œuvres au contrôle de la raison et de la foi, reconnaît qu'elle s'était refroidie dans le bien, que la fine pointe de la piété s'était au moins émoussée, que le vice avait perdu de sa laideur et la vertu de ses attraits? Pères et mères de famille, dites-nous si, après avoir associé vos jeunes enfants eux-mêmes aux amusements de ce temps de l'année, vous n'avez pas jugé que le carême venait à propos pour couper court à des distractions que votre indulgence permettait, mais sur lesquelles votre juste délicatesse n'était pas entièrement rassurée. Récréations innocentes sans doute; mais le monde est-il assez pur pour que son souffle n'altère pas la fraîcheur de ces âmes neuves et intactes? mais est-il assez discret pour que d'imprudents éloges, de téméraires paroles ne viennent pas jeter déjà le trouble parmi cette candeur, et glisser parmi cette heureuse insouciance la vanité du succès et les tourments inquiets de la rivalité? Ah! que l'Église est sage quand elle assigne un terme aux plaisirs en sonnant le signal de la retraite! Combien ceux-là sont ennemis d'eux-mêmes et comprennent peu leurs propres intérêts, qui ne tiennent pas compte de cette institution si propice, et qui continuent à folâtrer dans des cercles bruyants après que la religion a ouvert la carrière des graves et sérieux exercices de la sainte quarantaine!

VI. Le carême, en effet, ne consiste pas seulement dans l'interdiction de quelques aliments, il se compose de tout un ensemble d'œuvres sanctifiantes. Trois choses sont fré-

quemment associées dans les saintes Écritures : la prière, le jeûne et l'aumône. Or, tandis que l'Église impose à ses enfants quelques privations corporelles pendant le carême, elle a soin de les avertir que ce qu'ils se refusent à eux-mêmes doit se tourner en libéralités versées dans le sein des indigents. Par la voix de ses docteurs, elle flétrit le jeûne qui se convertirait en épargnes égoïstes; et elle ne se montre pas moins sévère contre ces raffinements de sensualité qui, par la recherche des aliments maigres les plus succulents comme les plus dispendieux, anéantiraient le mérite de la mortification en même temps qu'ils absorberaient les ressources de la charité. La compassion envers les pauvres, la visite et le soulagement des malades, la coopération à l'entretien des temples et au recrutement du sacerdoce, en un mot, la part de Dieu dans l'emploi et la dispensation de ce qu'il nous a donné, c'est surtout durant le carême que ce devoir est compris et qu'il est accompli. Et, comme l'enseignement des Écritures est formel à cet égard, on peut dire que le carême, en tant qu'il élargit les cœurs des chrétiens, et qu'il ouvre aussi plus largement leurs mains, avance considérablement l'affaire de leur salut. Dans la somme des mérites acquis pendant le cours d'une longue vie, les aumônes faites dans un esprit de foi figurent devant Dieu pour une valeur souvent supérieure à celle des actes et des exercices de piété. D'ailleurs, rien ne dispose à la prière comme l'aumône : ce sont deux sœurs qui se donnent la main et qui montent de concert vers le trône céleste¹. Et le jeûne aussi s'allie et se combine merveilleusement avec la prière². Toute l'ordonnance de la liturgie quadragesimale forme un admirable tissu de pratiques et de formules qui tendent à développer dans les âmes la vertu de religion. Ce n'est pas seulement chaque

¹ Act., x. 4. — ² Matth., xvii. 20.

dimanche, comme pendant le reste de l'année, c'est chaque jour que l'Église renouvelle, au saint sacrifice et même à l'office du soir, ces ineffables oraisons, si pleines d'onction et de lumière, qui s'approprient à tous les besoins des individus, et qui se rapportent à tous les états et à toutes les vicissitudes de la société chrétienne. Enfin, tandis que l'esprit de grâce et de prières se répand ainsi avec surabondance, le Verbe divin, non content de parler intérieurement aux âmes, retentit avec plus d'éclat aux oreilles des peuples. « Il n'y a point de saison plus propice pour notre alimentation spirituelle, disait saint Jean Chrysostome, que celle durant laquelle nous modérons notre nourriture corporelle. Si nous ne vous distribuons pas le pain de la parole évangélique pendant ces jours d'abstinence et de vie tranquille, tandis que vos pensées sont pures et sereines, quand donc pourrons-nous servir ces mets à votre piété ? Est-ce quand reviendront les amusements, les festins ou le repos des grandes vacances ? Nous ne l'essaierons même pas, parce que vous ne serez pas dans la disposition voulue pour cela. Maintenant donc, c'est le moment, ou jamais, de vaquer à votre enseignement religieux ¹. »

Donc, N. T.-C. F., vous dirons-nous avec le même saint docteur, « ne laissez pas s'écouler les jours du saint carême comme des jours vulgaires et insignifiants » : *Neque temere et in vanum dies quadragesimæ sanctæ transigatis*. Non, ne soyons pas de ceux pour qui la sainte quarantaine passe inaperçue ; mais que, chaque soir, nous puissions nous rendre le témoignage que nous avons acquis quelque gain spirituel : *nullam diem transigere qua non lucrum aliquod spirituale in nobis reponamus*, ou par la prière, ou par la confession, ou par l'aumône, ou par d'autres œuvres saintes : *vel per preces, vel per confessionem, vti per*

¹ S. Joann. Chrys.. *loc. cit.*, p. 11.

eleemosynas, vel per aliqua alia spiritualia bona opera ⁴.

Ceci nous conduit à parler, en finissant, d'une des satisfactions qu'il nous a été doux de procurer aux âmes pieuses de notre cité épiscopale.

VII. Une des dévotions les plus chères à la ville de Rome pendant le saint temps du carême, c'est la pratique quotidienne des *stations*. Dès les premiers jours du christianisme les fidèles furent portés par leur piété à visiter les lieux sanctifiés par le supplice ou par la sépulture des héros de la foi. Les papes ne tardèrent pas à donner à cette observance une organisation régulière. Outre les solennités anniversaires de la mort des martyrs, des jours particuliers furent spécifiés pour la visite périodique des principaux sanctuaires. Le clergé et le peuple avaient coutume de s'y rendre processionnellement, présidés par le pontife, qui accomplissait les saints mystères dans l'église stationale, et y adressait souvent la parole aux fidèles assemblés. Quelques homélies célèbres des papes, particulièrement de saint Grégoire le Grand, ont été prononcées dans ces occasions. Ce grand docteur, qui déploya tant de zèle et d'activité pour l'ordonnance du culte public, a attaché son nom à la détermination définitive des basiliques et des cimetières où devraient se faire les stations quotidiennes du carême et celles des autres jours consacrés par la tradition. Sauf quelques modifications, ce qu'il inscrivit dans le missel romain sert encore de règle aujourd'hui.

Les malheurs publics ayant interrompu à diverses reprises la pratique des processions solennelles, et l'exil prolongé de la papauté à Avignon les ayant fait tomber en désuétude, l'institution qui leur avait donné naissance ne périt point avec elles. On peut voir dans la vie des saints

⁴ Homil. xi in Genes., 4, t. IV, p. 104.

personnages qui ont habité Rome, du quinzième au dix-huitième siècle, le prix qu'ils attachaient à la pratique quotidienne des stations. Aujourd'hui encore les églises stationales voient affluer dans leur enceinte des milliers de visiteurs pieux. On ne saurait dire combien ce concours de chrétiens de tout âge et de tout sexe, cette rencontre des personnages les plus qualifiés comme les plus obscurs sur la voie qui conduit au lieu sacré, donne de vie et de mouvement aux divers quartiers de la ville sainte. En ce jour-là, un oratoire, délaissé souvent le reste de l'année, devient le rendez-vous général ; un confesseur des temps anciens, dont le nom et les exemples seraient peut-être oubliés sans cela, devient le héros de la journée ; sa vie, sa mort, ses enseignements, ses exemples sont rappelés sur l'emplacement de sa demeure ou de son martyre ; enfin, pour les âmes attentives à la voix officielle de l'Église et soucieuses de leur progrès spirituel, les oraisons et prières propres à chacun des jours de station sont méditées et goûtées avec un attrait et un fruit particulier dans le jour et le lieu même où elles furent primitivement prononcées sur la multitude réunie.

Dès l'origine, les pontifes romains attachèrent à la visite des églises stationales diverses grâces et faveurs spirituelles. Le nombre et l'étendue de ces concessions ayant donné lieu à des interprétations et des controverses multipliées, le saint-siège avait déclaré que les indulgences des stations, précisément à cause de leur antiquité qui se perd dans la nuit des temps, et de leur accroissement qui était le produit des siècles, possédaient un caractère exceptionnel qui n'était pas susceptible d'être précisé. Plus tard, pour lever l'incertitude et mettre fin à la discussion, le pape Pie VI porta un décret qui supprima toutes les concessions précédentes, et fixait les indulgences soit plénières, soit partielles, attachées à chaque station. En ce qui est des indul-

gences proprement stationales, ce décret fait encore loi aujourd'hui. Mais une addition importante y a été faite par le pape Léon XII, qui a concédé *en plus* une indulgence de quarante ans et d'autant de quarantaines, pour chaque jour de carême, aux fidèles qui feraient la station selon la forme particulière et en récitant les prières qu'il prescrivit. Il octroya en outre à ceux qui auraient fait *en cette forme* la visite stationale pendant trois jours, une indulgence plénière pour le jour, à leur choix, où, étant confessés et communés, ils visiteraient une église ou chapelle publique quelconque et y prieraient selon les intentions du pontife romain.

Or, N. T.-C. F., ce sont ces mêmes grâces qui vont être mises à la disposition des pieux fidèles de notre ville épiscopale. Pie IX, accueillant avec bienveillance notre demande verbale, a daigné nous accorder l'insigne faveur de pouvoir établir, dans les églises et oratoires publics situés à l'intérieur ou au dehors des murs de la ville de Poitiers, des jours de station correspondant à ceux qui sont marqués dans le missel romain pour la ville de Rome, et il a bien voulu y attribuer toutes les mêmes indulgences.

A des époques déjà très-reculées, nos Églises des Gaules, jalouses d'imiter en toutes choses les coutumes et traditions de la mère et maîtresse de toutes les Églises, avaient adopté l'usage des processions et des stations solennelles. Les visites réciproques que se faisaient les divers corps ecclésiastiques, séculiers et réguliers, à l'occasion des fêtes patronales de leurs églises respectives, et à certains jours de l'avent et du carême, donnaient un grand relief au culte public. Nos anciens coutumiers nous ont transmis le détail de ces habitudes liturgiques, et le missel poitevin en avait présenté quelques restes jusqu'à la fin. A la vérité, nos mœurs actuelles ne comporteraient pas la fréquence

si répétée de ces cortèges religieux que la piété des peuples et l'amour des traditions locales se complaisaient à voir traverser presque quotidiennement les rues de nos cités. Mais il n'en importe que davantage de ne pas laisser périr la dernière trace de tant de saints et glorieux souvenirs, et de conserver à nos villes le cachet de spiritualisme qu'elles tiennent de leurs anciens monuments et de la mémoire des illustres serviteurs de Dieu qui ont vécu, travaillé et souvent succombé dans leur enceinte! Que le génie moderne donne à nos grands centres de population plus d'air, plus de lumière, de plus larges voies de communication : nous applaudissons à tout ce qui peut accroître la facilité du mouvement et la salubrité des habitations. Mais la religion, étroitement unie à l'art et à l'histoire, communiquera toujours à nos cités chrétiennes d'autres beautés, un autre intérêt, un autre aspect, pour tout dire, un autre mérite que celui qu'elles peuvent emprunter à la ligne droite et à l'uniformité des constructions. Notre ville, pour sa part, est demeurée et demeurera toujours l'une de celles qui portent l'empreinte catholique la plus prononcée. Il n'est aucun de ses quartiers qui n'ait gardé les vestiges des grands faits et des grands hommes de notre passé religieux. Que les mondains, livrés à leurs préoccupations trop exclusivement terrestres, ne s'offensent point du sentiment qui nous porte à cultiver ces souvenirs, et à rechercher les avantages spirituels qui s'y rattachent.

Entre toutes les églises stationales de Rome, le premier rang appartient à quelques grandes basiliques. Au-dessus de toutes les autres, celle qui possède le corps du prince des apôtres est enrichie de faveurs à part. Le chef de l'Église a bien voulu nous faire participer aussi à ce privilège. Un second bref pontifical attache à la visite des sept autels de l'église cathédrale de Saint-Pierre de Poitiers les mêmes indulgences qui sont attachées à la visite des sept

autels privilégiés de la basilique vaticane de Saint-Pierre de Rome.

Nous n'ignorons pas, N. T.-C. F., que ces faveurs d'un ordre tout spirituel n'auront de prix et ne porteront de profit que pour les âmes douées du sens chrétien et déjà riches en mérites. Il en est ainsi dans l'économie de la grâce divine. Jésus-Christ n'a-t-il pas dit : « A celui qui a, on donnera davantage, et il sera dans l'abondance » *Qui enim habet, dabitur ei, et abundabit* ? D'ailleurs, les saintes âmes sont à la fois l'élite, l'exemple et la sauvegarde de l'humanité; leurs vertus désarment le ciel, et leurs prières obtiennent le salut des hommes et des peuples.

A ces causes, etc.

• *Matth., XIII, 12.*

VII

LETTRE PASTORALE

CONCERNANT

LES PROCHAINES SOLENNITÉS DU XVIII^e CENTENAIRE DE LA MORT

DES SAINTS APÔTRES PIERRE ET PAUL.

(XXIV MAI MDCCCLXVII.)

MESSIEURS ET CHERS COOPÉRATEURS,

1. Le saint-siège prépare un de ces actes solennels qui, parce qu'il porte sur des questions étroitement liées à la foi et aux mœurs, a été invariablement rangé parmi les causes d'un ordre majeur, et enregistré par l'histoire entre les faits culminants d'un pontificat ¹.

Aux termes du droit ecclésiastique, la canonisation est une affaire plutôt divine qu'humaine, et elle implique un exercice très-sublime de l'autorité spirituelle ². C'est pourquoi, encore que le prononcé d'un jugement de cette nature appartienne exclusivement au pontife romain, ce

¹ Bened. XIV, De serv. Dei beat. et canoniz., L. I, c. XI, 7, 10. — *Ibid.*, c. XLIV, 4. — ² *Ibid.*, c. XV, 2 et seq.

jugement n'est jamais rendu qu'après de mûres et nombreuses délibérations.

Sous l'empire de l'ancienne discipline, les papes ont parfois confié l'examen et la discussion du procès aux évêques assemblés en concile particulier ou convoqués pour le concile général. Dans ce dernier cas cependant, l'affaire n'était pas traitée conciliairement, mais dans des congrégations préalables ou supplémentaires, les évêques ayant seulement la qualité de consultants, et non celle de juges en pareille matière ¹. Depuis l'établissement de la congrégation des Rites, après la conclusion de toutes les formalités juridiques qui donnent tant de poids aux procédures de ce tribunal, les règles établies exigent néanmoins encore la tenue de plusieurs assemblées solennelles. Nonobstant le suffrage antérieur des membres du sacré-collège, le vicaire de Jésus-Christ ne rend sa sentence qu'après que ses frères les évêques, réunis en consistoire semi-public, et suffisamment renseignés sur toute la marche des choses, ont exprimé ce que l'Esprit saint leur suggère, et déclaré si le serviteur de Dieu dont il s'agit doit être inscrit publiquement au nombre des saints. Benoît XIV fait observer que ce suffrage des évêques est loin d'être superflu, et que ce vote n'est pas une simple affaire de forme, attendu que toutes les opérations précédentes sont subordonnées à cette dernière enquête, pour l'heureuse issue de laquelle des prières publiques et spéciales ont coutume d'être indiquées ².

L'usage des derniers siècles était que cette session con-

¹ *Ibid.*, 11, 12.

² Neque enim suffragii episcoporum requisitio est ullo modo habenda tanquam superflua, eo quod in præcedenti secreto consistorio fuerit a cardinalibus dictum sibi placere ut ad canonizationem procederetur; id quippe nihil aliud præ se fert quam deliberationem procedendi ad ulteriora, hoc est ad exquirenda præsulum suffraga, etc. . *Ibid.*, c. xxxiv, 9.

istoriale se composât non-seulement de tous les cardinaux, patriarches, archevêques et évêques présents à Rome, et de tous ceux que leur dévotion excitait à s'y transporter à cette occasion, mais encore que le secrétaire de la congrégation chargée de veiller à la résidence des évêques convoquât directement tous les ordinaires des diocèses situés dans un certain rayon autour de la ville sainte *. Le pape Clément XI, présidant une de ces assemblées, a pu dire avec vérité qu'elle offrait une image assez fidèle des anciens conciles romains †.

Les facilités modernes de déplacement et de transport permettent désormais au saint-siège d'étendre et de généraliser son appel, sans compromettre en rien les règles disciplinaires concernant la résidence épiscopale. Pour la solennité prochaine, comme pour celle de mil huit cent soixante-deux, les évêques du monde entier ont été, non pas convoqués, mais invités de la part du souverain pontife par une circulaire du cardinal-préfet du Concile, datée du huit décembre dernier.

II. Des considérations de plus d'une sorte porteront un grand nombre de nos frères à se rendre au désir qui leur est exprimé. Se grouper une fois de plus autour de la personne du chef de l'Église dans les temps extraordinairement difficiles que traverse le monde ; lier un commerce plus étroit avec les membres de la hiérarchie répandus sur toutes les parties du globe, et resserrer les nœuds de la fraternité épiscopale par un échange intime de pensées, de sentiments,

* Nunc autem ut redeamus ad episcopos quorum suffragia a summis pontificibus exquiruntur, præter eos qui in urbe commorantur...., secretarius congregationis cardinalium sacri concilii Tridentini interpretum, quæ est etiam secretarius congregationis super residentia episcoporum, ad Urbem vocat per litteras encyclicas episcopos intra centesimum ab Urbe lapidem existentes. *Ibid.*, XXXIV, 2.

† Clementis XI Orat. consistor. XLIV.

et par des témoignages réciproques d'estime et de sympathie ; prendre une part plus active et plus directe à la glorification des héros de la foi , et porter , avec le tribut de la vénération , les suppliques de la prière à ces martyrs , à ces confesseurs , à ces vierges qui vont être offerts comme des exemples de courage , de vertu et de saine doctrine à la génération contemporaine , en même temps qu'ils vont devenir pour elle des intercesseurs plus autorisés : que de motifs réunis d'entreprendre un voyage qui procure toujours tant de consolations et tant de fruits !

Comment ne pas désirer revoir , parmi la splendeur de ces pompes triomphales , l'auguste pontife dont la verte vieillesse soutient , avec une aisance si ferme et si résolue , le fardeau d'un pontificat qui n'a bientôt plus que deux ou trois égaux en durée , et dont l'ensemble offre un tissu d'épreuves et d'angoisses , sinon sans égales , du moins sans pareilles dans l'histoire des âges chrétiens ? Ah ! lui aussi : il aura siégé intrépide à Rome , dans un temps où les puissances terrestres semblaient disposées à subir tous les échecs et toutes les humiliations plutôt que d'endurer en face d'elles ce prêtre-roi qui est le monarque spirituel de toute la terre ¹.

Et s'il nous est précieux de contempler encore une fois la noble figure de Pie IX , notre fierté ne sera pas moins satisfaite de le voir entouré d'un épiscopat digne de lui. Ce sera la gloire de notre temps que , dans des jours si abaissés et si néfastes , le corps des pasteurs n'ait pas été disproportionné avec la grandeur de son chef. Dans toutes les directions de ce firmament étoilé qui est la sainte Église de Dieu , des soleils brillants ont apparu qui n'ont cessé de verser leurs

¹ Sedit intrepidus Romæ , cum tyrannus infestus sacerdotibus Dei... multo patientius et tolerabilius audiret levari adversum se æmulum principem , quam constitui Romæ Dei sacerdotem. S. Cyp., epist. ad Antoq... de sancto Cornelio papa.

flots de lumière. Ces cieux vivants et parlants, cette armée d'astres spirituels qui sont les apôtres du Christ jetés à tous les horizons, ont raconté et racontent, sans se taire jamais, la gloire de Dieu et l'œuvre de ses mains ¹. L'ancien et le nouveau monde ont entendu un même langage; des pays civilisés et des contrées barbares, du milieu des mers et du fond des forêts sont partis les mêmes accents. Vainement l'impiété a multiplié ses sophismes pour envelopper d'obscurité les questions délicates qui venaient d'être soulevées : chaque jour portait la réponse au lendemain, et le travail ébloui pendant la nuit dissipait d'avance les ténèbres de la nuit suivante. Pas une langue, pas un idiome qui n'ait servi d'organe aux hérauts de la vérité : le son de leur voix s'est répandu dans toute la terre, et leurs paroles ont retenti aux extrémités de l'univers ². Venez, ô savants et généreux pontifes, venez de tous les points des deux hémisphères, et qu'il nous soit donné de nous embrasser dans cette parfaite unité des intelligences et des cœurs, immortel présent que la doctrine et la charité du Christ ont fait à notre ordre. Assurément chacun de nous trouve près de soi et dans le clergé de sa propre nation de grandes lumières et de précieux modèles. Mais Celui qui marche au milieu des sept chandeliers et qui tient en ses mains les sept étoiles, c'est-à-dire le Pontife divin qui préside à toutes les Églises et qui en dirige tous les recteurs ³, a semé çà et là, comme il lui a plu, dans la série successive des âges, des chandeliers d'honneur et des étoiles de choix. L'évêque particulier, s'il a la mission et le devoir d'enseigner ses sujets, doit volontiers lui-même se laisser instruire, non-seulement par son chef, mais par les plus éminents entre ses pairs; il doit prêter une oreille docile, non-seulement à celui qui est le docteur authentique de tous, mais encore à cette élite des doctes dont la science et

¹ Ps. XVIII, 1. — ² *Ibid.*, 2, 3, 4. — ³ Apoc., I, 20.

l'autorité réunies expriment la tradition totale et plénière de l'Église universelle. Voilà l'un des grands fruits de ces rassemblements de tous les hiérarques. Dans ce contact des esprits, dans cet épanchement mutuel des âmes, il y a pour tous et pour chacun d'importants profits à faire; et malheur à ceux qui, s'opiniâtrant dans le préjugé de leur propre prééminence, ne songeraient qu'à parler là où ils doivent écouter, et auraient désappris l'admiration de tout ce qui ne leur est pas personnel et domestique! Dieu nous garde d'oublier la parole du grand apôtre, interprétée avec tant d'autorité par saint Cyprien et par saint Augustin : *Servum Dei oportet esse docibilem* ¹.

III. Tant d'évêques devant se rencontrer à la fois au centre de la chrétienté, une question a été posée en ces derniers temps par la légitime curiosité de quelques fidèles d'une part, et, de l'autre, par la disposition médiocrement bienveillante de plusieurs écrivains et publicistes de nuances assez diverses. On a demandé si cette réunion ne serait pas un concile, et pourquoi elle n'aurait pas ce caractère ?

Il est assez dans nos habitudes, vous le savez, Messieurs et chers Coopérateurs, de répondre tout haut et sans détour aux demandes ainsi articulées à mi-voix. Nous vous dirons donc volontiers pourquoi la prochaine réunion ne sera pas et ne pourra pas être un concile.

Quand il s'agit d'un concile général, le droit requiert que tous les membres de la hiérarchie, tous les ordinaires des sièges épiscopaux de la catholicité, aient été formellement convoqués de la part du chef de l'Église; et la coutume veut qu'on appelle aussi, avec vote décisif, les principaux représentants de l'ordre monastique. De plus, il est d'usage de former à l'avance une commission de théologiens éminents

¹ Il Timoth., II, 21. — S. Aug., de Baptism. contr. Donatist., L. V, 37.

qui soient chargés d'élaborer les matières du programme indiqué. Rien de semblable n'a été fait dans cette occasion ; et j'ose demander aux écrivains sans mission qui s'érigent en conseillers ou en censeurs de la papauté, de vouloir bien se reporter à un an ou dix-huit mois derrière nous, et de dire si les circonstances et les éventualités comportaient une détermination telle que celle-là.

Il est vrai qu'en dehors des conciles œcuméniques célébrés à Rome, qui portent dans l'histoire le nom de conciles de Latran, et indépendamment aussi des conciles particuliers de la province de Rome, la ville sainte a été témoin plus d'une fois, dans le cours des siècles, de réunions intermédiaires, se composant de prélats venus, pour une raison ou pour un autre, de toutes les parties du monde chrétien. Ces assemblées, constituées en concile par l'autorité du chef universel de l'Église, ont procédé conciliairement à l'examen, au jugement et à la condamnation des erreurs qui avaient cours ; elles ont émis des décisions doctrinales, décrété des lois et des mesures en rapport avec les nécessités des temps. Sans pouvoir être assimilés aux conciles généraux, ces conciles romains, agissant sous les yeux et sous la direction du pasteur suprême, ont eu une autorité considérable qui les plaçait au-dessus des synodes provinciaux ou nationaux célébrés partout ailleurs. Les annales de l'Église nous fournissent plusieurs exemples de ce genre.

Qu'il en pût être encore ainsi de nos jours, cela est incontestable. Rien ne limite à cet égard la puissance du souverain pontife. Mais, outre que des objections multipliées se présentent à l'esprit, n'est-il pas facile de prévoir que les mauvaises doctrines, les intelligences et les volontés récalcitrantes qui n'ont été désarmées jusqu'ici ni par les définitions du vicaire de Jésus-Christ, ni par les déclarations unanimes de l'épiscopat dispersé, se retrancheraient

encore derrière l'insuffisance d'un concile qui n'aurait pas l'autorité du concile plénier ? D'ailleurs, l'indiction de la prochaine assemblée n'a pas laissé pressentir qu'elle dût avoir la nature d'un concile quelconque ; et Rome, en ces sortes de choses, n'a point coutume de procéder par surprise.

IV. Faut-il conclure de là que notre génération n'est pas destinée à voir s'accomplir la célébration d'un concile ? Faut-il surtout en inférer, comme plusieurs l'ont encore insinué naguère, que Rome et le pape craignent le concile et que l'élément italien, en qui le gouvernement général de l'Église s'est concentré depuis quelques siècles, se fait peur de l'Église assemblée ? Ces accusations s'étant produites, on ne saurait nous reprocher d'y faire les réponses qu'elles provoquent.

Et d'abord le pontificat actuel est assez mal choisi pour une inculpation de ce genre. Jamais le siège apostolique n'a insisté davantage pour la tenue périodique des conciles particuliers, dans lesquels les évêques remplissent cependant en commun cette fonction de juges qu'on accuse Rome de leur disputer. Qui donc, plus que le pape aujourd'hui régnant, applaudit à ces grandes assises de l'épiscopat américain, réuni tantôt en conciles provinciaux, tantôt en concile national ? Et si, au sein de plusieurs nations, les évêques semblent avoir renoncé à l'exercice canonique de leur droit de réunion, cette abstention regrettable doit-elle être imputée à Pie IX, et n'est-elle pas due en partie aux dénonciations et aux récriminations des mêmes organes de la publicité qui feignent aujourd'hui de soupirer après le concile général ?

Eh bien ! soit : nous prenons acte de ce désir, et volontiers nous accordons que l'état intellectuel et moral de notre époque, que la désorganisation religieuse et sociale du monde, que la confusion universelle des idées et l'oubli

de tous les principes, rendent très-désirable la convocation d'un synode œcuménique des pasteurs de la chrétienté. Sans craindre de nous attirer de désaveu, ni de prendre sur nous une responsabilité compromettante, nous n'hésitons point à penser et à dire que Pie IX croirait avoir mis le couronnement à toutes les œuvres de son long et laborieux pontificat, s'il lui était donné d'opposer aux maux et aux dangers toujours croissants de l'humanité ce remède, le plus efficace de tous, auquel ses illustres prédécesseurs ont recouru dans les grandes crises de la société ; et nous nous persuadons que, l'heure de l'opportunité venant à sonner, et les obstacles matériels étant écartés, ce grand spectacle est un de ceux qui peuvent être réservés à notre âge. Reste à savoir si ceux qui plaident aujourd'hui pour le concile, n'en seront pas alors les adversaires acharnés.

V. En attendant, nous ne permettrons à personne de dire que le corps épiscopal manque à sa propre dignité et se montre oublieux de ses droits essentiels lorsque ses membres, saisissant avec empressement l'occasion de se rapprocher entre eux et de se rapprocher de leur chef, s'apprêtent à vaquer à l'une des fonctions que le droit leur attribue. Les mêmes magistratures qui rendent dans certaines causes des jugements suprêmes, ne croient pas déroger si, pour des affaires d'un autre ordre, elles n'émettent qu'un suffrage consultatif : on n'abdique pas la qualité de juge en faisant office de conseiller.

Enfin, à l'heure où tant de princes souverains descendent de leurs trônes et s'éloignent de leurs États, pour aller témoigner leur intérêt et rendre une sorte d'hommage et de culte aux progrès et aux triomphes de l'intelligence humaine appliquée aux développements de la matière, nous ne prendrons pas la peine de relever ces accusations d'amour de l'étalage et de l'exhibition portées contre les princes spirituels de l'Église, qui ne quittent leurs sièges que pour

proclamer les victoires de l'esprit et célébrer les apothéoses de la sainteté.

N'étant empêché par aucun obstacle particulier, nous nous proposons donc d'aller de nouveau à Rome, Messieurs et chers Coopérateurs; et nous croirons avoir d'autant mieux servi l'Église en accomplissant ce pèlerinage sacré, que nous nous renfermerons plus religieusement dans ce qui en est l'objet et le but. La fausse sagesse du siècle prête volontiers aux hommes d'Église des arrière-pensées et de desseins cachés. Ces suppositions sont plus que gratuites. Il n'est point dans les traditions de l'honneur sacerdotal de marcher par des sentiers couverts et tortueux. L'œuvre de Dieu s'accommode du grand jour et s'opère d'après les formes consacrées. Saint Paul demande que toutes choses se fassent dans la bienséance et avec ordre¹; et l'Église romaine est dirigée par l'Esprit d'en haut, quand, écartant toutes les ingérences irrégulières, elle attache un si grand prix à ce que les affaires ecclésiastiques soient toujours conduites ecclésiastiquement.

Vos prières et vos vœux nous accompagneront pendant cette absence. Vos charités aussi, et celles de tous ces pieux fidèles que vous nous avez transmises, seront pour le vicaire de Jésus-Christ un gage du dévouement et de l'amour des fils de saint Hilaire. A notre retour, nous aurons la consolation de vous trouver presque aussitôt réunis pour les exercices de la retraite, et notre plus douce consolation sera de verser dans vos cœurs toutes les impressions que ce voyage béni aura gravées dans le nôtre. Souvenez-vous de nous chaque jour au saint autel, afin que notre course soit heureuse, que tous nos pas, toutes nos paroles et toutes nos œuvres profitent à la sanctification de notre âme et de la vôtre, et que, ranimé au contact de la dépouille dix-huit

¹ I Corinth., XIV. 40

fois séculaire des deux princes de l'Église de Rome, retrempe dans les bénédictions du père commun des pasteurs et des brebis, nous rapportions à notre famille spirituelle une plus riche provision de grâces et un ministère plus efficace et plus fécond en œuvres de salut.

Recevez, Messieurs, etc.

VIII

ENTRETIENS

AVEC LE CLERGÉ

PENDANT LA RETRAITE ET LE SYNODE DE MDCCCLXVII

SUR LES

PRINCIPAUX RÉSULTATS DE LA DERNIÈRE RÉUNION DE L'ÉPISCOPAT CATHOLIQUE

DANS LA VILLE DE ROME.

(XVIII-XXII JUILLET.)



I. Le monde entier a retenti, Messieurs et chers Coopérateurs, des choses qui se sont accomplies depuis un mois au centre de la catholicité. Plus de trente de vos confrères du Poitou ont été témoins de ces grands spectacles, et il n'est presque aucun de vous qui n'ait entendu les récits et recueilli les impressions de plusieurs d'entre eux. Mais surtout, le journalisme de toute nuance, par l'organe de quelques correspondants envoyés à Rome pour la circonstance, a raconté et décrit jusqu'aux moindres détails des solennités merveilleuses qui se sont succédé durant plusieurs semaines. Malgré la diversité de leurs dispositions, ces publicistes ont été unanimement frappés de la beauté de ces

fêtes, et nul d'eux ne s'est refusé à reconnaître le cachet de grandeur dont elles étaient empreintes.

Je me garderai donc bien de vous apporter ici une édition nouvelle des narrations et des descriptions que vos collègues dans le sacerdoce ou que les feuilles catholiques vous ont données. Nous n'avons pas assez de prétention à la rhétorique pour chercher à redire ce qui a été très-bien dit, et nous avons trop de raisons de ménager votre temps et le nôtre pour ne pas éviter des répétitions superflues.

Malgré cela, je tromperais votre espoir, mes bien-aimés Coopérateurs, si je me renfermais dans un silence absolu. Volontiers vous vous persuadez que l'œil de votre évêque a plongé plus avant dans l'intime des choses, et qu'ayant été plus initié aux affaires, son appréciation devra être pour vous d'un intérêt et d'un prix particulier.

C'est mon habitude, depuis bien des années déjà, de n'avoir rien de caché pour vous dans ces entretiens synodaux, qui sont de véritables conversations de famille.

Quand l'évêque, par l'imposition des mains et l'onction sacerdotale, vient de se donner des frères en créant de nouveaux prêtres, il leur adresse ces paroles de Jésus-Christ à ses disciples : « Désormais je ne vous appellerai point mes serviteurs, mais mes amis, parce que vous saurez tout ce que j'aurai opéré parmi vous ¹. » Au fait, c'est là ce qui distingue le sort de l'esclave de celui de l'ami et du frère. L'esclave ne sait pas ce que fait son maître : on ne lui doit et on ne lui rend compte de rien : *Servus nescit quid faciat dominus ejus* ². Le frère, au contraire, l'ami, on le tient au courant de tout, on lui dévoile le secret, on lui dit le sens, on lui explique le motif et le but de tout. C'est ma joie, Messieurs, d'en agir ainsi avec vous dans ces

¹ Pontific. Roman., De ordin. presbyt. — ² Joann., xv, 15.

réunions annuelles, et je me persuade qu'il est désormais démontré pour vous qu'il y a eu autre chose que la récitation d'une simple formule quand je vous ai dit au jour de votre ordination : Désormais, je ne vous traiterai point comme des serviteurs, mais comme des amis; et la preuve, c'est que vous ne serez tenus en dehors d'aucune des choses que j'aurai accomplies au milieu de vous. Non, Messieurs, vous n'êtes point mes serviteurs, car le serviteur ignore ce que fait son maître : *jam non dicam vos servos, quia servus nescit quid faciat dominus ejus*; tandis qu'à l'exemple du divin Maître Jésus, je vous fais connaître comme à mes amis tout ce que j'ai opéré au milieu de vous : *quia omnia cognovistis quæ operatus sum in medio vestri*¹. Ma vie et mes actes n'ont point et n'auront jamais de mystères pour vous.

Si abrégés que doivent être nos entretiens sur chaque chose en particulier, pour y mettre de la clarté, il y faut mettre de l'ordre et du partage. J'aborderai donc premièrement ce qui a été fait, secondement ce qui a été dit, troisièmement ce qui a été annoncé comme devant se faire.

Ce qui a été fait, c'est la canonisation d'un assez grand nombre de serviteurs de Dieu, accomplie dans la solennité du dix-huitième anniversaire centenaire du martyr des saints apôtres, et dans une réunion presque sans exemple des évêques du monde entier. Ce qui a été dit, nous le trouvons dans les allocutions du pape aux évêques et aux prêtres, et dans le discours par lequel les évêques ont été autorisés à exprimer leurs sentiments au chef de l'Église. Enfin ce qui a été indiqué comme devant se faire, c'est le prochain concile œcuménique dont l'annonce a si fort ému le monde.

¹ Pontif. roman., *loc. cit.*

II. A la date du huit décembre mil huit cent soixante-six, notre saint-père le pape Pie IX, que sa piété envers la très-sainte Mère de Dieu porte à placer volontiers tous les actes importants de son pontificat sous les auspices de cette Vierge immaculée, faisait adresser une lettre à tous les évêques de la chrétienté. Il y disait que, parmi les principaux et les plus graves devoirs du suprême ministère apostolique, l'un des plus doux est celui de décerner les palmes de la sainteté et le culte public de l'Église à ces illustres héros de la religion dont la mort a été précieuse dans le Seigneur. En conséquence, il manifestait son intention (si toutefois, d'ici là, la main du Tout-Puissant écartait et dissipait la tempête menaçante : *quatenus tamen Omnipotentis dextera, prout sperare licet, impendentem arceat disperdatque tempestatem*), il manifestait l'intention d'assembler, dans le courant de juin mil huit cent soixante-sept, deux consistoires semi-publics, à l'effet de prendre l'avis de ses frères les évêques concernant la cause de la canonisation de vingt-quatre serviteurs et servantes de Dieu; se proposant de proclamer ensuite solennellement leur sainteté le vingt-neuf du même mois, en l'anniversaire séculaire du martyre des saints apôtres Pierre et Paul. Dans cette vue, il exprimait la satisfaction qu'il éprouverait à voir tous ceux des évêques de la chrétienté qui le pourraient sans notables inconvénients, se rendre à Rome pour participer à ces deux consistoires et à la solennité centenaire.

L'invitation du chef de l'Église a eu son effet. Je ne dirai point que la tempête a été définitivement écartée et dissipée. Aucune solution finale ne nous autorise encore à le présumer. Toutefois, par un prodige inattendu et contraire à toutes les prévisions humaines, le retrait des troupes protectrices a laissé la cité sainte et le territoire pontifical dans un état au moins temporaire de tranquillité parfaite, de paix étonnante; ce qui semblait devoir être le signal du

désordre, a ouvert une ère de satisfaction générale. Rendues à elles-mêmes, les populations romaines ont montré plus d'enthousiasme encore à leur prince temporel. Le bon esprit des citoyens, que la présence de l'élément étranger avait soumis à de fortes épreuves, s'est raffermi et s'est généralisé. La réunion des évêques et la solennité centenaire se sont produites dans des conditions merveilleuses, et je ne crains pas de dire que l'histoire contemporaine de l'Église devra enregistrer un nouveau miracle ajouté à beaucoup d'autres marques signalées de la protection divine.

III. Vous l'avez entendu, Messieurs et chers Coopérateurs : le premier objet de la convocation, c'était de participer aux consistoires semi-publics où la cause de la canonisation devait être traitée.

Vous me dites : Mais la théologie enseigne que ces causes relèvent exclusivement du siège apostolique : *ad Papam pertinet privative*. C'est vrai, et il n'est pas douteux que le jugement rendu par le pape en ces matières ne soit un jugement infaillible. Et d'où procède cette infaillibilité ? De tout le travail de la procédure, des dépositions des témoins, de la vérification des phénomènes jugés miraculeux ? Ce sont là des opérations nécessaires : mais les tribunaux séculiers, avec les mêmes formalités, les mêmes témoignages, les mêmes opérations, restent des tribunaux faillibles. Toutes les fois qu'on veut arriver à la notion de l'infaillibilité, il faut arriver à l'assistance du Saint-Esprit, seul principe d'infaillibilité.

Mais à quelles conditions et par quels moyens le chef de l'Église se forme-t-il à lui-même un jugement qu'il puisse considérer et édicter comme un jugement infaillible ? Deux éléments surtout interviennent : la prière et le conseil. La prière, qui a précédé chacune des opérations à chacun des degrés de la cause, et qui devient une prière publique et officielle de toute l'Église particulière de la ville de Rome

lorsque la cause touche à sa solution dernière. Le conseil, c'est-à-dire le suffrage de l'épiscopat suffisamment renseigné sur la cause, et préparé par la prière à recevoir les inspirations intérieures de l'Esprit saint.

Vous voyez donc, Messieurs, quelle est l'importance de ces consistoires semi-publics. L'acte pontifical qui doit les suivre n'est rien moins qu'un décret irréfragable, qu'une décision infaillible. Mais cette inerrance du pontife fondée sur l'assistance personnelle qu'il attend et qu'il reçoit du Saint-Esprit, elle a pour base plus large, pour support inférieur, si je puis ainsi dire, l'assistance du même Esprit saint accordée, dans une certaine mesure, à l'épiscopat dont le suffrage a été réclamé. Le rôle des évêques n'est donc point là de pure forme, comme on se plaît à le répéter. Sans doute, la participation de l'épiscopat du monde entier n'y est pas nécessaire : le pape trouverait un concours suffisant dans ces membres de la hiérarchie qui siègent plus près de lui et qui constituent avec lui cette Église de la ville de Rome qui ne peut se tromper. Mais plus le tribunal épiscopal puise d'autorité dans le nombre et dans l'éminence de ses membres, plus le pontife a la confiance d'être illuminé et assisté d'en haut.

IV. Et ici, Messieurs, je veux répondre encore une fois à une allégation de certains prétendus défenseurs de la dignité et de l'autorité doctrinale des évêques. Car la juridiction enseignante du corps épiscopal a trouvé en ces derniers temps des avocats et des zéloteurs animés d'une ardeur à laquelle on n'avait pas lieu de s'attendre.

« En définitive, nous disent-ils, l'épiscopat tout entier ne participe point à ces actes avec l'autorité de la judicature qui lui appartient de droit divin, et la hiérarchie n'est convoquée là que pour entendre un jugement qui n'est pas rendu par elle. »

Étant donnée la provenance de cette objection, voici la seule réponse que j'y ferai :

Il existe dans la capitale de la France un conseil supérieur et consistorial qu'on appelle le conseil impérial de l'instruction publique. Là se tranchent des questions très-graves, où la doctrine est fortement en cause : questions de livres, questions de programmes, questions de personnel enseignant, questions touchant à la philosophie, à l'histoire, et par la philosophie et l'histoire à la vie intime du christianisme, à l'existence de la loi révélée, enfin à l'essence de l'Église. Or plusieurs évêques sont appelés et quelques-uns font deux fois l'an plus de trois cents lieues pour assister à ce conseil, où l'épiscopat n'a pas la prépondérance ; car il est manifeste par les résultats (je ne parle pas des révélations que vient de nous donner l'incident de l'école normale supérieure), que le sentiment et le jugement des évêques ne prévalent pas toujours, et qu'ils ont dû céder souvent devant une majorité de voix laïques dans laquelle l'hétérodoxie a ses représentants officiels. Remarquez-le bien : je n'ai pas la pensée et la volonté de blâmer la présence des évêques dans ces réunions. Jamais je n'ai pu me résigner, pour mon compte, à en faire partie ; mais, étant admises les réserves qu'a stipulées le saint-siège¹, je respecte le motif qui a pu y conduire et qui peut y retenir de respectables prélats. Seulement, à ces défenseurs délicats et jaloux de l'autorité comme de la dignité hiérarchique de l'épiscopat, je suis autorisé à dire : Tranquillisez-vous sur les consistoires de Rome pour la canonisation des saints, et portez votre attention et vos scrupules d'un autre côté.

Et à ceux qui disent que les évêques ne sont pas suffisamment renseignés et ne peuvent intervenir que pour un pur formalisme, je réponds avec confiance : Assurément les jugements rendus par nos cours impériales ou par la cour

¹ Voir T. 1, p. 364.

suprême ont droit au respect des citoyens. Or, je soutiens qu'à part le rapporteur chargé de la cause, nul des conseillers dont la voix doit dirimer le procès n'a entre les mains autant d'éléments, ni dans les opérations antérieures autant de garanties, pour porter un jugement éclairé et motivé, que les évêques n'en possèdent avant de donner leur avis et de formuler leur vote.

Je ferai mettre sous vos yeux, et chacun de vous pourra au moins parcourir de l'œil, le *compendium* du procès de chacune des causes, tel qu'il a été distribué aux évêques plusieurs jours avant celui où ils devaient émettre leur suffrage. Vous pourrez aussi prendre connaissance du *votum* motivé de chacun d'eux ¹. Si laconiques que soient la plupart des suffrages, vous reconnaîtrez sans peine que chacun s'est formé la conscience par une lecture attentive des pièces, par un examen sérieux des choses, en même temps

¹ Nous plaçons ici les deux votes que nous avons remis dans les consistoires du XII et du XIV juin MDCCLXVII.

I. Quum Beatorum martyrum Josaphat Kuncewich, Petri de Arbues, et Nicolai Pichi ac sociorum ejus nomina, privilegio plane singulari innixoque specialibus motivis ab ipsomet Papa Benedicto XIV ad Joannem Lusitaniam regem scribente luculenter expressis, præstantissima ejusdem Pontificis auctoritate, in martyrologio romano relata fuerint, sicque universalis Ecclesie cultui ac venerationi jamdudum authentice proponantur, vix aliud præter pompam publicæ solemnitatis desiderandum videbatur ut iidem sacri heroes titulo Sanctorum gauderent. Quod nunc supremo Pii Papæ IX judicio providentissime decernendum censeo, scilicet ut inter supplicia, ludibria ac pericula sive a schismaticis principibus, sive a præpotentibus judæis, sive a sectariis protestantibus hinc et inde obvenientia, propitiâ apud Deum patroni infaustissimis nostris temporibus faveant, utilissimaque patientiæ, doctrinæ, ac constantiæ exempla ante oculos omnium ponantur.

II. Adesse semper Deum Ecclesie suæ in auxilio opportuno si non demonstraret tota rerum præsentium series ac textura, satis eloqueretur quæ sub oculis nostris ponitur Sanctorum exaltatio ac glorificatio.

Dum enim, inter tot et tanta undique ingruentia mala et vitia, animarum

qu'avec le secours d'en haut humblement imploré par la prière publique et authentique de l'Église.

V. Pour ma part, Messieurs, ayant passé la plus grande partie de l'été précédent à Rome, j'avais des motifs pour ne m'y rendre cette année qu'au dernier moment. Mais ce dernier moment, cette limite extrême, c'était l'ouverture du premier des consistoires. Pour rien au monde, je n'y eusse manqué. Le reste était accessoire à mes yeux; ceci était principal. Et je dois dire que, de toutes les réunions, les consistoires sont celles qui m'ont le plus impressionné. Ces pontifes, venus de tous les points du globe, énonçant leur sentiment sur la sainteté de personnages appartenant à toutes les nations; l'Occident disant son avis sur le bienheureux Josaphat Kuncewich, archevêque du rite grec; l'Orient, dans ses idiomes divers, arménien, cophte, arabe, syriaque, exprimant son suffrage sur nos martyrs

Christo ac gratiæ restituendarum et ad pietatis viam reducendarum præcipua spes ac facultas in exercitiis sacrarum, ut aiunt, missionum consistit, ecce duo inelytissimi missionarii ac familiarum missionibus peragendis addictarum patres et fundatores, inter splendida cæli sidera cooptandi effulgent, unde strenuis agri Dominici operariis vires ac robor augentur.

Insimul, dum religio de tam multis christianæ vitæ desertoribus ac neglectoribus dolens, ex eo tamen non leve solatium percipit quod fere ubique selectæ virgines ac feminæ torporem et apostasim quasi generalem vividissima sua pietate omnimodaque fidelitate compensare studeant, ecce duæ mulieres, junior altera, altera ætate provecior, mira sua in Deum et proximum caritate, miro omnium virtutum splendore, femineæ juventuti exemplis suis in lucem prolatis tanquam duces et antesignanæ ostenduntur.

Itaque beatos confessores Paulum a Cruce et Leonardum a Portu Maurilio, beatasque virgines Mariam Franciscam a Quinque Vulneribus et Germanam Cousin, quibus si facies non omnibus una, eadem prorsus inest cum imagine Christi crucifixi conformitas, eadem passionum ipsius imitatio, ad maximos altarium honores efferre non dubitet summus ac infallibilis talium causarum apostolicus iudex: quod et ipse, sciens patrata ac rite probata fuisse expletis jam beatificationis solemnibus insignia miracula, humiliter ac instantè a Sanctitate Sua expostulo.

et nos missionnaires latins, sur nos pieuses vierges de Naples et de Pibrac : c'était quelques chose de saisissant. Ah ! comme la modestie de la petite bergère toulousaine eût été effarouchée si quelqu'un, plongeant dans l'avenir, avait eu la mission de lui dire que son nom obscur serait, deux cents et quelques années après sa mort, traduit ainsi dans toutes les langues, au sein d'une assemblée d'évêques de tous les rites, qui rendraient compte de sa vie, de ses vertus et de ses miracles au chef universel de la chrétienté ! Voilà, Messieurs, les spectacles que donne l'unité de l'Église catholique et apostolique, assemblée pour vérifier en son propre sein la note de sainteté reluisant dans quelques-uns de ses membres d'élite.

Et maintenant dirai-je un mot des circonstances qui accompagnent la décision solennelle promulguée par le pontife ? Le cardinal préfet des Rites fait une première requête. Le pape répond qu'il faut prier. Les litanies sont chantées. Dans ce grand édifice, où, pendant une partie notable de la cérémonie, il serait impossible d'espérer l'attention et le recueillement de tous les assistants, tout à coup les assistants deviennent attentifs et recueillis. D'un bout de la basilique à l'autre, des milliers de voix répondent : *Miserere nobis, ora pro nobis, libera nos Domine, te rogamus audi nos.* Le même cardinal fait une seconde instance. Le pape répond qu'il faut prier ; il entonne le *Veni Creator*. Toute la basilique poursuit, évêques, prêtres, simples fidèles. Les romains se font remarquer entre les autres, et leur accent domine dans cette supplication populaire et universelle : ils ont raison, ils font partie à un certain degré de l'Église particulière de la ville de Rome, et, dans la question d'infaillibilité du pape, ils ont une part de responsabilité spéciale ; toutes les strophes de l'hymne sacré qu'ils savent merveilleusement par cœur, sont chantées avec un entrain et avec un ensemble où l'on sent vibrer l'esprit de grâce et de prière. Enfin, le

cardinal préfet réitère une troisième requête. Le pape se recueille : il profère le jugement ; il définit que tels et tels sont saints, et il ordonne que toute l'Église leur rende hommage au jour assigné pour leur solennité. Le pontife entonne le cantique d'action de grâces, que poursuivent des milliers de voix ; les fanfares éclatent, toutes les cloches de la cité s'ébranlent, le canon du fort Saint-Ange y mêle ses détonations. Et si, à cette heure-là, en ces instants-là, il y a un cœur froid et insensible, j'ose dire que ce n'est pas un cœur de chair, mais un cœur de marbre, où l'intelligence et le sentiment n'existent pas. Quiconque n'a pas extirpé de son âme les dernières racines de son baptême, sent passer sur lui le souffle d'en haut : un acte surnaturel vient de s'accomplir ; la bouche d'un homme vient de proférer une sentence infaillible ; un des secrets du ciel vient d'être révélé à la terre.

VI. Que serait-ce, Messieurs et chers Coopérateurs, si j'entreprenais maintenant de vous montrer combien chacun des nouveaux saints inaugurés aux dyptiques sacrés y arrive à l'heure opportune et providentielle ! Appelé autrefois à célébrer les vertus de la bienheureuse Germaine Cousin¹, j'ai eu occasion de développer ce texte : *Stellæ vocatæ sunt et dixerunt : Adsumus, et luxerunt ei cum jucunditate qui fecit ilias*². Appliqué à l'à-propos de l'apothéose des serviteurs de Dieu, ce texte a eu l'heureuse fortune de devenir familier depuis lors, et il est aujourd'hui un lieu commun.

Et, de vrai, comme ces diverses étoiles du firmament des élus viennent avec bonne grâce et à l'heure voulue offrir leur éclat à celui qui les a créées ! Comme elles répondent à point nommé à son appel ! Qu'un fanatique de la Pologne attente à la vie du souverain de la Russie : le monde entier est ému de ce forfait. De grâce, ô amis de la liberté et de la

¹ Voir, T. II p. 108 — ² Baruch, III, 35.

justice, hommes de la génération présente, accordez quelque intérêt à cet homme éminent de la Pologne, Josaphat, archevêque de Polosck, mis cruellement à mort par le schisme des rhtènes; et, puisque toutes vos sympathies pour cette malheureuse nation n'ont abouti qu'à compléter sa ruine et à précipiter son écrasement, priez la victime qui est au ciel d'intervenir en faveur de ses compatriotes, auxquels vous êtes atteints et convaincus de ne pouvoir offrir que des vœux stériles et des sympathies devenues fatales et meurtrières. Et vous, catholiques téméraires, qui dénigrez, sans les connaître, les antiques institutions de l'Église et le vieux droit social de l'Europe chrétienne, agenouillez-vous devant le grand inquisiteur d'Aragon, Pierre d'Arbuès : à moins que vous ne préfériez vous ranger du côté des juifs ses assassins et ses bourreaux, ou que vous ne donniez tort à Dieu qui l'a honoré de la puissance des miracles, et à l'Église qui l'installe sur ses autels. Je pourrais continuer : le temps s'y oppose.

Ah ! Messieurs, quelle grande et noble façon de célébrer le dix huit centième anniversaire de la mort des saints apôtres Pierre et Paul ! Ai-je bien dit : la mort ? N'est-ce pas plutôt la vie qui a commencé pour eux au jour de leur martyre ? Quels morts que ceux dont le nom, dont l'histoire, dont la destinée, dont l'autorité, dont la doctrine, dont la mission attirent l'univers entier autour de leur dépouille après dix-huit siècles écoulés ! C'est bien le cas de dire : *Vivent mortui tui, Sion ; interfecti mei resurgent*¹ : Tes morts seront vivants, ô Rome, et nos tués se dresseront debout.

Et debout aussi sera, au-dessus de leur tombe, le continuateur vivant de leur autorité et de leur enseignement. Seigneur Jésus, si ce que nous avons eu ces jours-ci sous tes yeux, c'est la papauté humiliée, dépouillée, réduite

¹ Isa., xxvi, 19.

presque à néant, ne pouvons-nous pas dire que les défaites de votre Église sont triomphantes à l'envi des victoires de tous les empires et de tous les royaumes profanes ? Quel est, en Europe, le potentat qui n'échangerait sa fortune et ses succès contre une infortune qui reluit de tant de gloires ? O monarque spirituel de la terre, ô roi de la cité sainte et du patrimoine séculaire de l'Église, je ne sais pas où pourront vous conduire et vous jeter les orages de demain. Mais je sais qu'hier vous contempriez autour de votre trône cinq cents têtes couronnées, au-dessus desquelles planait votre tête ceinte du triple diadème ; et je sais aussi que, dans cette assemblée de souverains, toutes les vertus, toutes les lumières, toutes les grandeurs intellectuelles et morales étaient représentées comme en un sénat de rois, appliqués à glorifier les triomphes de l'esprit, l'héroïsme du courage, les prodiges de la sainteté. O pontife-roi, j'ai regardé au visage les autres grandeurs de la terre, et Dieu me préserve d'avoir conçu envers elles aucun autre sentiment que celui du respect ; mais je n'en ai pas moins le droit et la satisfaction de pouvoir vous dire : « Vous êtes beau par-dessus les autres enfants des hommes : voilà pourquoi Dieu vous a béni pour l'éternité ; votre siège a pour lui les siècles et encore les siècles ; le sceptre de votre règne, c'est le sceptre de la droiture. Très-puissant monarque, ceignez votre épée sur votre cuisse. Avec cette beauté et cette majesté qui vous accompagnent, reprenez votre marche et régnez » : *Specie tua et pulchritudine tuâ, intende, prospere procede et regna* ¹.

Passons au second point de notre entretien.

VII. Nous n'omettons jamais, Messieurs et chers Coopé-

¹ Ps. XLIV, 3-3.

rateurs, de publier par un décret synodal les actes importants, doctrinaux ou disciplinaires, qui émanent de Rome. Et de plus, comme il sied envers ceux qui ont été appelés la liberté des enfants de Dieu, nous avons coutume de vous développer, dans la mesure de notre esprit et de nos forces, les circonstances, les causes et les raisons des choses. C'est la recommandation vraiment libérale que Benoît XIV fait à l'évêque président le synode : *rationes et causas (rerum ac legum) evolvat* ; toujours par ce motif que les prêtres ne sont point de ces subordonnés vulgaires à qui leur chef ne doit compte de rien : *nescit enim servus quid faciat dominus ejus*, mais qu'ils sont des amis, des fils, des frères, qui ont droit de connaître la raison de tout. Ce que le programme de notre treizième synode a annoncé ¹, c'est donc ce que

¹ MANDATUM PRO INDICIONE SYNODI DIOECESANÆ PICTAVIENSIS XIII.—Dilectissimi Fratres et Compresbyteri, Antequam a vobis discederemus, summi Sacerdotis ac Ducis nostri invitationibus et votis obtemperaturi, peragenda more solito annui secessus ecclesiastici exercitia vobis indiximus ; neque dubitastis consuetam synodi celebrationem iisdem exercitiis addituram iri.

Reipsa quidem, ab amplexibus et benedictionibus amantissimi Patris vixdum ad vos repecti sumus, nihilque nobis optatius ac jucundius quam amplexus illos benedictionesque in omnem statim familiam sacerdotalem refundere, simulque loqui ad invicem de his omnibus quæ acciderunt et tam mirabiliter gesta fuerunt. Quanquam enim nemo peregrinus est in Jerusalem, scilicet in Ecclesia Dei, et non cognovit quæ facta sunt in illa his diebus ¹, ab ore tamen nostro non ingratum vobis erit plura penitus cognoscere quæ oculis nostris vidimus, et auribus audivimus, et quæ perspeximus et manus nostræ contrectaverunt de verbis vitæ jam nunc per totum orbem sonantibus.

Præterea vero, tam multa tamque præclara, sive sanctæ Sedis apostolicæ, sive amplissimi senatus episcopalis acta et documenta, domesticis Ecclesiæ nostræ monumentis inserere solemne habebimus, dum familiaribus pro more nostro colloquiis explicata et evoluta, synodali posthac decreto eadem

¹ Luc., XXIV, 44, 48.

nous allons tâcher de faire aujourd'hui, en résumant et en expliquant d'une façon très-concise des pièces que vous devrez tous avoir sous les yeux.

Nos adversaires systématiques, ceux qui sont résolus à contredire tous les faits et gestes de l'Église, ont plus d'une fois déclamé contre nos grandes réunions catholiques, en les qualifiant de parades religieuses et d'exhibitions théâtrales peu dignes de la gravité et de l'esprit austère du christianisme. Les mêmes hommes, qui ne trouvent pas de termes assez enthousiastes pour glorifier les expositions universelles des produits de l'industrie, et qui convient à ce spectacle l'univers entier, s'offensent et se scandalisent de ce que les évêques, les prêtres et les fidèles franchissent de longues distances pour aller vénérer les sépulcres de deux apôtres mis

promulgabimus. Neque etiam tacendum nobis erit de certis regulis non ita pridem a sacra Congregatione ex parte summi Pontificis quoad disciplinam sacramenti pœnitentiæ traditis.

Nemo igitur vestrum, dilectissimi Fratres et Compresbyteri, ab hac nostra synodo decima tertia, quæ die vigesima tertia currentis Julii absolvetur illicite abstineat, sciantque omnes et singuli, quorum interest, se juxta regulas jamdiu positas ad hunc cœtum præsentibus litteris convocari, et lege ecclesiastica obligari.

Publicæ interea preces (nempe hymnus *Veni Creator* ante præcipuam missam dominicæ quintæ post Pentecosten in omnibus ecclesiis decantatus), piarumque familiarum fervidiores orationes et frequentiores synaxes propitium nobis ac operibus nostris Deum efficiant.

Charitas fraternitatis, dilectissimi, maneat in vobis.... Deus autem pacis, qui eduxit de mortuis Pastorem magnum ovium, aptet vos in omni bono, ut faciatis ejus voluntatem : faciens in vobis quod placeat coram se per Jesum Christum : cui est gloria in secula seculorum. Amen.

Datum Pictavii, in domo Nostra episcopali, sub signo sigilloque Nostris, ac Secretarii Nostri subscriptione, anno Domini millesimo octingentesimo sexagesimo septimo, die vero julii undecima, in festo sancti Pii I, Papæ et Martyris.

Mebr., xxi, 1, 20, 21.

à mort depuis dix-huit siècles, et prendre part aux triomphes de martyrs, de missionnaires et de vierges dont les noms obscurs ne justifient point un tel retentissement et un tel mouvement. Laissons dire ces hommes, Messieurs ; et si l'évocation des grandes dates de l'histoire chrétienne n'éveille en eux aucun sentiment, si les solennités saintes, les magnifiques pompes du culte divin sont peu de chose à leurs yeux, tâchons de leur donner satisfaction en nous appesantissant davantage sur le caractère doctrinal de ces importantes réunions.

VIII. Un simple pasteur de paroisse, assis dans la chaire de son église et instruisant ses modestes villageois des vérités du salut et des règles morales de la vie : c'est un tableau touchant, que les hommes du monde eux-mêmes, prosateurs ou poètes, se sont plu quelquefois à décrire. Un évêque siégeant au milieu de l'assemblée synodale de ses prêtres, y développant et y défendant contre de faux systèmes les mystères les plus élevés de l'ordre surnaturel, et rappelant aux guides spirituels des peuples les lois de la discipline sacrée qui doit les régir eux-mêmes : peut-être votre modestie, Messieurs, vous empêche-t-elle de comprendre ce qu'a de beau et d'émouvant cette humble et attentive docilité des ministres du sanctuaire suspendus aux lèvres de leur pontife. Mais le pontife souverain, le vicairé du Christ, s'adressant à trois, quatre ou cinq cents évêques, venus de tous les points du globe, le docteur suprême instruisant ses frères dans la doctrine, le pasteur universel distribuant la pâture sacrée aux pasteurs particuliers, le successeur unique de Pierre confirmant dans la foi les héritiers nombreux de la dignité et du ministère des apôtres : jamais l'enseignement oral ne saura se produire avec un caractère plus majestueux. Or, c'est le spectacle qu'auront offert les trois assemblées épiscopales de mil huit cent cinquante-quatre, de mil huit cent soixante-deux et de mil huit cent soixante-sept. Dans

chacune de ces grandes occasions, le chef de l'Église a adressé à l'épiscopat groupé autour de lui une de ces allocutions dont les épîtres de saint Pierre ont été les premiers modèles, et dont la substance, le style, la forme n'ont point d'analogue dans les œuvres de l'esprit humain. Jésus-Christ a dit à Pierre : « J'ai prié pour toi, afin que ta foi ne défaille pas, et que toi à ton tour tu confirmes tes frères¹. » Voyez-vous, disait saint Léon : « Le Seigneur prend un soin particulier de Pierre, il prie spécialement pour la foi de Pierre, comme si la condition des autres devenait plus sûre, le cœur de leur prince n'étant point vaincu. C'est donc en Pierre que la force de la foi est munie contre toute faiblesse, et le secours de la grâce est ainsi coordonné que la fermeté accordée par le Christ à Pierre est conférée par Pierre aux autres apôtres² ».

Les cinq cents évêques réunis récemment à Rome, Messieurs, étaient sous l'empire de cette persuasion, lorsque, étant eux-mêmes juges et docteurs de la foi, ils se serraient autour de la personne de Pierre, et recueillaient avec soumission les oracles de la doctrine qui descendaient de ses lèvres. L'allocution du vingt-six juin vous est connue³ : vous en résumerai-je la substance ?

IX. Le pape exprime sa joie, il évoque le souvenir des grandes assemblées précédentes, il tressaille à la vue de l'assemblée actuelle, plus nombreuse que les autres ; il éclate en sentiments d'affection et de tendresse ; il dit sa gratitude pour tant de subsides reçus, pour tant de dévouements consacrés à la défense de sa personne et des États de l'Église. Puis il entre en matière, et la matière de son discours, c'est l'unité de l'Église catholique, « cette unité admirable qui est comme la veine par laquelle coulent

¹ Luc., xxii, 32. — ² Serm. III, in anniv. assumpt. suæ.

³ Allocut. consistor., xxvi jun. MDCCCLXVII : *Singulari quidem.*

dans le corps mystique du Christ les dons et les grâces de l'Esprit divin, suscitant dans chacun de ses membres ces exemples de foi et de charité qui font l'admiration du genre humain ».

Cette Église, marquée au coin de l'unité, elle est un grand et immense édifice. Tout édifice a son fondement, et il a ses parties. Le fondement de l'édifice catholique, c'est le siège de Pierre ; les parties de l'édifice, c'est le corps des fidèles ; le lien entre les parties et le fondement, c'est la hiérarchie. Rome est le centre ; le monde entier est la circonférence ; la hiérarchie forme les rayons qui unissent au centre tous les points de la circonférence. Chaque chose demeurant elle-même, chaque point retenant ce qui lui est propre, il importe et il faut que tout converge vers le centre : car le principe de conservation du tout gît dans la loi qui appuie toutes les parties sur le fondement, dans la force qui unit tous les points au centre. Cette union, cette cohésion, elle consiste sans doute avant tout dans les liens intimes de la foi, de l'amour, de l'obéissance, de la docilité envers le siège apostolique ; mais il est bon qu'elle se produise aussi par des marques extérieures, visibles, retentissantes. Cela est bon pour servir de leçon aux ennemis du christianisme, et leur prouver la vitalité et l'inépuisable vigueur de cette Église qu'ils disaient être à l'agonie, et pour leur apprendre que, quels que soient leurs succès apparents et temporaires, ils se sont follement trompés s'ils ont cru pouvoir jamais renverser un assemblage de forces tel que celui que Jésus-Christ et sa vertu divine ont cimenté sur la pierre de la confession apostolique. Cela est bon pour fortifier les fidèles qui, jugeant mieux des choses par les faits que par les discours, comprendront mieux ce qu'ils doivent au chef de l'Église en voyant leurs propres pasteurs s'imposer tant de fatigues et de sacrifices pour se rendre en personne auprès de celui qui continue ici-bas la personne

de Pierre. Enfin cela est bon pour les pasteurs eux-mêmes qui accomplissent ce voyage religieux. Et ici, Messieurs, Pie IX a prononcé des paroles qui devront être enregistrées dans nos conciles particuliers et y former le chapitre ou le décret intitulé : Des pèlerinages du clergé au tombeau apostolique ¹. Je ne voudrais point vous pousser à une entreprise téméraire, qui deviendrait pour vous l'occasion d'une gêne nuisible à votre ministère ; mais quand on en a la faculté, comment se refuser, évêques ou prêtres, d'aller puiser à leur source des grâces et des forces comme celles que nous promet la parole pontificale :

« Nous avons toujours été persuadé, vénérables Frères, que la force dont Pierre a été comblé par une prérogative spéciale, ne pouvait pas ne point se communiquer à vous, chaque fois que vous vous rapprochiez de cette personne même de Pierre qui survit dans ses successeurs, ou même seulement quand vous toucheriez le sol de cette ville, arrosée des sueurs et du sang triomphal du prince des apôtres. Bien plus, nous n'avons jamais douté qu'il ne résidât dans ce sépulcre, où reposent les cendres du bienheureux Pierre, objet éternel de la religion du peuple chrétien, une force secrète et une vertu salutaire qui, en passant dans l'âme des évêques, y font naître les fortes résolutions, les grandes pensées, les sentiments magnanimes, et qui leur donnent une force supérieure à l'audace de leurs ennemis. »

Non, Messieurs, de près ou de loin, rien de plus utile, rien de plus efficace pour maintenir le bien, pour vaincre le mal, que la cohérence parfaite des pasteurs particuliers avec le chef des pasteurs : cohérence qui des pasteurs particuliers s'étend à tous les ecclésiastiques régis par les évêques, et à tous les fidèles régis par les ecclésiastiques. Ecoutez encore :

¹ Cette prévision s'est vérifiée Voir Concil. Pictaven., c. VIII, 1.

« Certes, aucun spectacle ne saurait être plus beau aux yeux des anges et des hommes, que celui qui reproduit, dans ce pèlerinage de la terre d'exil à la patrie, la copie exacte et la fidèle ordonnance du pèlerinage que les douze tribus accomplissaient dans leurs courses communes vers les heureux rivages de la terre promise. Elles marchaient toutes ensemble, chacune dirigée par ses chefs, distincte par son nom, séparée par sa place dans le camp ; chaque famille obéissait à ses pères, chaque compagnie à ses capitaines, chaque multitude à ses gouverneurs ; et pourtant, de toutes ces races, se formait un peuple unique, qui adorait le même Dieu, priait au même autel ; un seul peuple soumis aux mêmes lois, au même grand prêtre Aaron, au même envoyé de Dieu, Moïse ; un seul peuple régi par un même droit dans les travaux de la guerre et dans les fruits de la victoire ; un seul peuple enfin, qui, vivant sous les mêmes tentes, se nourrissant d'un aliment merveilleux, aspirait par des vœux unanimes à un même but. »

X. Mais c'en est assez sur l'allocution du pape aux évêques. Vous aviez à Rome, non-seulement vos pères et vos chefs, mais vos frères et vos collègues : on a parlé de douze ou quatorze mille prêtres, dont cinq ou six mille français. Le saint-père leur a adressé aussi la parole. Et, Messieurs, quel discours synodal ! Tout y est dit : la dignité du caractère et du ministère sacerdotal, les vertus qu'exigent ce caractère et ce ministère, la science qui doit les accompagner, le zèle qu'ils commandent surtout dans ces temps et en face de ces efforts extrêmes de l'impiété ; l'union nécessaire des prêtres entre eux, la subordination du clergé par rapport à l'évêque, l'invincible attachement à l'autorité et à la doctrine de la chaire apostolique ; le zèle pour l'intégrité de la vérité ; la pratique assidue de la prédication, en dehors de toute prétention à un succès oratoire qu'on cherche trop

souvent au moyen de lamentables nouveautés ; la dispensation des sacrements, le soin très-attentif des malades, l'assistance très-particulière aux mourants, la catéchisation et la culture de la conscience des enfants, le concours plein et entier donné aux évêques pour les œuvres particulières de chaque diocèse ; enfin la vue et la pensée incessante des rémunérations éternelles, seul prix qui puisse compenser les labeurs d'un ministère souvent ingrat ; par-dessus tout, l'habitude de la prière, consolation unique, et unique source de force ; la prière, principe de fécondité pour le ministère sacerdotal, la prière qui obtiendra l'amendement du pécheur et le triomphe de l'Église : voilà, Messieurs, une exhortation qui est tout un sommaire de retraite ecclésiastique, et que le prince des pasteurs d'ici-bas n'aura pas adressée en vain à votre ordre représenté à Rome par un si grand nombre d'entre vous¹.

Mais je n'aurais pas exprimé une des pensées et des recommandations principales de Pie IX, si j'omettais de vous parler avec lui de la sainte Eucharistie. Déjà, dans ce magnifique passage que je vous ai lu sur l'unité hiérarchique de l'Église, il avait fait remarquer que les douze tribus du peuple d'Israël avaient un principe commun de vie dans la même nourriture merveilleuse dont tous s'alimentaient en tendant vers une même patrie : *et admirabili vescens cibo, eadem concordibus votis tendebat ad metam*. Impossible de ne pas lire textuellement, pour votre enseignement et pour le mien, pour réchauffer votre piété et la mienne, cette page attendrissante, où le vicaire de Jésus-Christ nous conjure de nous tenir collés au tabernacle, et où, rappelant incidemment l'obligation d'entretenir les lampes allumées devant l'autel eucharistique, il nous demande d'allumer

¹ Allocut. Pii PP. IX ad presbyt., xxv jun. MDCCCLXVII : *Jucundissima quidem*.

et d'entretenir dans nos âmes sacerdotales et dans les âmes des fidèles commis à nos soins, des lumières et des feux encore plus ardents et plus inextinguibles :

« Et maintenant, afin que nos vœux soient remplis, et que nos travaux et les vôtres apportent aux peuples chrétiens des fruits abondants de justice, élevons nos yeux vers Dieu, source de toute justice et de toute bonté, en qui notre espérance trouvera la plénitude du secours et la fécondité de la grâce. Or, comme nous avons pour avocat auprès du Père, Jésus-Christ son Fils, le grand pontife qui a pris possession des cieux, et qui, dans l'admirable sacrement de l'Eucharistie, est avec nous tous les jours jusqu'à la consommation des siècles, plaçons ce rédempteur très-aimant, vénérables Frères, plaçons-le comme un sceau sur notre cœur, comme un sceau sur notre bras; et portons en toute confiance nos prières assidues à cet autel où l'auteur même de la grâce a établi le trône de sa miséricorde, et où il attend, désireux de les soulager, tous ceux qui fléchissent sous le poids du travail et de la souffrance... Il appartiendra à votre piété, vénérables Frères, de travailler de toutes vos forces à ce que les fidèles qui vous sont confiés croissent chaque jour dans la connaissance de Notre-Seigneur Jésus-Christ; qu'ils le vénèrent, qu'ils lui rendent amour pour amour, qu'ils se plaisent à le visiter souvent dans le sacrement auguste où il réside. Rien ne sera plus digne de votre zèle et de votre sollicitude que de faire veiller dans les cœurs des fidèles un sentiment de piété reconnaissante, que d'y faire veiller la flamme incessante de la charité, comme veillent les feux sacrés autour de son tabernacle » : *Nihilque erit vestro studio curaque dignius, quam ut, vigilantibus ad ejus aram ignibus, vigilet etiam in cordibus fidelium gratus pictatis sensus, vigilet indeficiens flamma caritatis* ¹.

¹ Allocut. consistor., xxvi jun. MDCCCLXVII: *Singulari quidem.*

Voilà, Messieurs, les enseignements qui nous ont été donnés à Rome dans ces belles solennités. Au milieu de ce que l'orateur de nos saints exercices nommait hier *la marée montante de la révolution*, eh bien! de la poupe du vaisseau battu par les vents et par les flots, ou mieux, de la cime du rocher en partie envahi par le débordement des eaux, le pilote, le docteur nous parle avec cette sérénité, avec cette autorité, avec cette tendresse. Merci, ô notre père. Quand une voix telle que la vôtre s'adresse à nos cœurs, nos cœurs ne connaissent point la résistance. Partout où il y aura un exemple ou un acte de vertu et de zèle sacerdotal à produire, dans les grandes et dans les petites choses, nous vous obéirons. La lampe ne s'éteindra plus devant le tabernacle près duquel nous prions. Au pied de l'autel eucharistique, au service des vivants, au chevet des moribonds, nous voudrions nous montrer les enfants et les disciples dociles de Pie IX.

XI. Après avoir résumé les allocutions apostoliques si substantielles adressées à l'épiscopat et au clergé par le chef de l'Église, nous devons maintenant, Messieurs et chers Coopérateurs, vous dire quelque chose du discours par lequel les évêques, à la date du premier juillet, ont exprimé au saint-père leurs sentiments et leurs remerciements.

Certains hommes, très-disposés à s'applaudir et à se réjouir des dissidences et des défections qui se produiraient dans le corps épiscopal, n'avaient pas craint d'assurer que le langage des évêques en mil huit cent soixante-sept n'aurait plus la même fermeté qu'en mil huit cent soixante-deux. A les entendre, des éléments nouveaux avaient été introduits dans les rangs de la hiérarchie, et ces éléments étaient désormais assez nombreux et assez prépondérants pour rompre le faisceau de l'ancienne unanimité. Les réunions épiscopales, disaient-ils, ne leur portaient plus désormais d'ombrage : ils seraient suffisamment rassurés dès là

que, sur leur signal, personne ne manquerait au rendez-vous, l'influence et l'action exagérée des uns devant infailliblement trouver son correctif et au besoin sa répression dans l'influence et dans l'action modératrice des autres.

Manifester de tels espoirs, Messieurs, serait un acte de haute maladresse, si ce n'était une insinuation outrageuse et calomnieuse. Non, dans un pays et dans un clergé tel que le pays et le clergé de France, je ne puis me résigner à croire que personne accepte jamais, directement ou indirectement, la mission et le rôle d'affidé ou même de confident, combien moins celui d'agent et de commissaire secret de la puissance séculière au sein des assemblées canoniques ou extracanoniques de l'épiscopat. Comme il est démontré qu'on n'y conspire jamais contre les pouvoirs, la fonction de mandataire ou de correspondant du pouvoir y serait justement flétrie par des qualifications très-sévères. Laissons aux sectes phoitiennes leurs menées et leurs coteries. Nous sommes la grande Église libre, autonome, qui a sa vie propre, son organisation, ses institutions, ses lois, ses chefs, ses assemblées, son conducteur suprême; et cette grande Église ne relève que de Jésus-Christ qui l'a fondée, et de l'Esprit saint qui l'assiste. Tout mot d'ordre pris en dehors d'elle-même serait indigne de l'Épouse du Christ, et il deviendrait infamant pour quiconque le recevrait. Les catholiques entendent bien être les fils de la libre, et non pas de la servante. Qu'on le sache une fois pour toutes : quelques individus pourront se souiller et se déshonorer; mais les mœurs ecclésiastiques de Byzance ne s'acclimateront jamais dans nos rangs.

Inutile de dire que le discours des évêques a complètement démenti les présages et les prédictions des politiques. Il faut, en vérité, que ces hommes aient grande envie de se donner raison et de s'attribuer des triomphes pour qu'ils affectent, du moins quelques-uns d'entre eux, de trouver un commen-

cement de marche rétrograde, un certain mouvement de recul, dans l'acte épiscopal et dans les documents pontificaux eux-mêmes. D'une part, le pape a renouvelé toutes les condamnations et réprobations récemment encore formulées contre les attentats spoliateurs dont le saint-siège a été victime, et contre toutes les maximes qui tendent à justifier ces attentats. De l'autre, les évêques, rappelant tous les actes d'autorité doctrinale émanés de la chaire romaine depuis la précédente réunion, déclarent que, comme ils y ont tous adhéré en leur particulier étant dispersés, tous y adhèrent de nouveau collectivement, étant aujourd'hui rassemblés autour du trône apostolique. Et afin que nul ne pût imaginer qu'il y avait au moins quelque réserve dans cet assentiment, et que certains articles particuliers de l'enseignement pontifical n'étaient acceptés qu'avec restriction et sous clause de révision, l'épiscopat s'est fait un devoir d'applaudir spécialement aux points de doctrine les plus incriminés, il a renversé toute la base du naturalisme politique, en proclamant qu'à l'Église et à son chef incombaît la mission d'enseigner les lois du devoir et les conditions du salut aux nations comme aux particuliers, toutes les fois que ceux-ci ou celles-là s'écartent des règles marquées par la volonté divine. Qu'après cela l'on chuchote que la modération a prévalu cette fois dans nos délibérations, et qu'on en attribue le mérite avec la récompense à qui l'on voudra : c'est une affaire de parti pris qui n'est pas digne de notre attention. Pour moi, je n'ai rien désiré qui ne se trouve très-explicitement exprimé dans l'adresse telle que deux plumes, l'une italienne, l'autre allemande, ont achevé de la rédiger conformément aux pensées et aux instructions de tous.

Vous avez lu déjà, Messieurs, et vous relirez cette pièce en son entier : elle relèvera vos courages en vous montrant combien de sujets d'espérer viennent se placer à côté des sujets de craindre. Oui, quand de telles paroles sont pro-

férées par cinq cents pontifes de l'Orient et de l'Occident, de l'ancien et du nouveau monde, il faut que l'impiété en prenne son parti, et que la prudence du siècle reconnaisse l'impuissance de ses petites manœuvres, l'inefficacité de ses petits calculs, pour rompre la grande unanimité de la hiérarchie contemporaine. Je ne dis pas qu'il ne sera plus rien tenté dans ce sens, mais je dis que la tentative échouera. Après avoir parlé du passé, essayons de jeter un coup d'œil sur l'avenir.

XII. J'en ai la confiance, Messieurs et chers Coopérateurs, l'union des esprits et des cœurs triomphera de tous les obstacles dans l'assemblée œcuménique qui se prépare. Ici s'ouvre un nouvel ordre de choses et une nouvelle phase de merveilles. Je voudrais satisfaire votre curiosité sur tous les points : soyez patients, et sachez attendre. Dès aujourd'hui pourtant j'entrerai dans quelques considérations et je ne vous refuserai pas quelques éclaircissements.

Un concile ? Qui donc a pu concevoir cette pensée ? Ne murmure-t-on pas de côté et d'autre le nom de celui-ci ou de celui-là, qui, placé à tel ou à tel point de vue, aurait suggéré et fait prévaloir ce grand projet ? Une certaine presse, qui semble anglaise ou belge, et qui est encore plus française et parisienne, n'a-t-elle pas imaginé des combinaisons où votre évêque se disputait le terrain avec un autre prélat ? En vérité, Messieurs, il est des esprits singulièrement préoccupés de ravir au vicaire de Jésus-Christ et à l'Esprit saint l'initiative des choses qui relèvent le plus directement et le plus immédiatement de l'Esprit saint et du vicaire de Jésus-Christ ! Étranges amis ou ennemis, ceux qui inventent déjà d'effacer le pape et de confisquer le concile, en les absorbant d'avance dans quelques individualités de leur choix ! De telles tentatives ne

réussiraient qu'à envelopper de honte et de ridicule les noms si inconsidérément mis en avant. La vérité, la voici.

Préoccupé de tous les maux et de tous les besoins de la société chrétienne, Pie IX, à la date du vingt-cinq avril mil huit cent soixante-cinq, avait fait adresser déjà à quelques évêques des principales nations catholiques une lettre où il annonçait son intention d'assembler un concile général. Sans faire une question de l'opportunité de la chose en elle-même, qui était un point jugé à ses yeux, il leur demandait, sous la loi du secret le plus étroit, ce qu'ils croiraient de plus expédient à traiter dans cette assemblée, eu égard aux erreurs et aux abus existant dans leurs contrées respectives. Les évêques honorés de cette communication, se sont empressés d'y répondre. Nul d'entre eux, à une seule exception près, n'éleva d'objection contre la pensée d'un concile ; la plupart y applaudirent chaleureusement.

C'est ce projet, d'abord conçu en vue des grandes solennités de mil huit cent soixante-sept, avec lesquelles il fut bientôt démontré que son exécution ne pourrait coïncider, qui a été conduit dans l'espace de deux ans à son point de maturité. Ce qu'il eût été indiscret à moi de vous dire l'an dernier à mon retour de Rome, j'ai pu vous le confier avant d'y retourner cette année. A peine y étais-je arrivé qu'il me fut confirmé par une bouche auguste, que les représentations qui avaient été faites d'un certain côté contre la tenue du concile, venaient de se changer en l'adhésion la plus absolue et la plus active. Enfin, l'adresse épiscopale du premier juillet vous dit éloquemment, Messieurs, comment la hiérarchie entière a apprécié l'annonce de ce grand événement.

XIII. Pour moi, je l'avoue, entre une foule de circonstances qui donnent à ce dessein un caractère de hardiesse et de grandeur dont je suis frappé, comme aussien

présence de toutes les éventualités qui préparent à ce concile une mission plus haute et plus étonnante qu'on ne peut le soupçonner encore, il est un point de vue qui excite particulièrement mon attention et mon admiration.

C'est un fait incontestable et universellement constaté que la tendance marquée des esprits, soit parmi les prêtres, soit parmi les bons fidèles de ce temps, les incline à professer et à enseigner la croyance à l'infailibilité doctrinale du chef de l'Église. Cette conviction, ancienne et familière aux écoles les plus célèbres de presque toutes les nations catholiques, s'est généralisée chez nous, et elle a jeté des racines profondes dans la génération religieuse à laquelle nous appartenons. Jamais donc le siège apostolique n'a vu sa suprême autorité enseignante plus unanimement reconnue. Or, Messieurs, si la papauté était une institution comme une autre, naturellement elle serait portée, sinon à abuser, du moins à user de tous les avantages que semble lui faire cette soumission universelle des intelligences chrétiennes. Cela serait si naturel qu'en effet on lui a prêté de diverses parts, jusqu'en ces derniers jours, la pensée de proclamer souverainement elle-même, ou de faire acclamer par la hiérarchie assemblée extraconciliairement, le dogme de cette infailibilité. Vous avez connu comme moi, Messieurs, de bons esprits qui ont eu la candeur de se préoccuper naguère de cette possibilité ; et il se trouve des hommes plus candides encore qui décernent obstinément le titre de sauveurs de la religion et de la patrie à ceux qui sont censés avoir prévenu ce qu'ils jugeaient un péril public et un malheur imminent.

Eh bien ! Messieurs, à quoi pensait et que préparait la papauté à cette heure-là même ? La papauté, qui certes a la conscience de cette infailibilité qu'elle tient de Jésus-Christ, mais qui est régie aussi par l'Esprit : de ce même Jésus, esprit de discernement et de conseil ; la papauté, sans

se laisser enivrer ni éblouir par l'éclat de ses prérogatives certaines, se disait à elle-même que toutes les forces réunies de l'Église ne seraient pas de trop pour tenir tête aux orages de ce temps; que les moyens et les remèdes ordinaires étant insuffisants, il y avait lieu de recourir aux moyens et aux remèdes extraordinaires; enfin, que l'épiscopat s'étant montré si jaloux d'affirmer et de soutenir les droits du siège apostolique, c'était le cas pour le siège apostolique de donner un grand témoignage de confiance à l'épiscopat en le conviant à l'exercice de ses propres droits les plus élevés, et en convoquant l'une de ces assemblées qui, par le concours de tous les pasteurs unis à leur chef, constituent la totale et plénière autorité de l'Église.

Enregistrons ici, Messieurs, les paroles du vicaire de Jésus-Christ et celles de l'assemblée épiscopale. C'est le pape lui-même qui, après avoir entendu ses frères dans l'épiscopat, n'hésite point à déclarer le concile non-seulement utile, mais nécessaire. Ce sont les évêques qui, ayant confessé avec le concile de Florence le suprême et universel magistère du chef de l'Église, offrent humblement au pape leur concours, résolus à ne rien faire que sur son signal et sous sa conduite. Voilà, Messieurs, comment éclatent les notes de la divinité de l'Église. Voilà comment la grande institution catholique se distingue de toutes les institutions humaines par les marques authentiques de la sagesse supérieure qui l'inspire et qui la dirige. Voilà comment la papauté est au-dessus de toutes les pensées mesquines et de toutes les passions étroites que les ignorants lui supposent. Voilà comment le siège de Pierre est à jamais démontré divin par le caractère de modération et de retenue qu'il sait allier au maintien et à la défense de ses attributions essentielles.

XIV. Après cela, Messieurs, me demandez-vous quel

sera le programme du concile, quels en seront les fruits ? Le programme, c'est l'initiative du pontife romain, ce sont les vœux de l'épiscopat et la décision suprême de son chef qui en détermineront la teneur : il ne nous appartient pas de le prévenir. Les fruits, c'est Dieu qui les tient en ses mains; et ils seront plus ou moins abondants, selon que notre génération en sera trouvée plus ou moins digne. A coup sûr, le concile ne fera rien que de sage et d'utile : l'assistance de l'Esprit saint le garantit contre toute faute, contre toute erreur. Mais la part de l'intervention humaine, le rôle de la liberté créée subsiste. Et, selon les dispositions que les hommes y apportent, le concile peut être ou aidé ou entravé dans sa marche et dans ses opérations.

J'ai parlé tout à l'heure de manœuvres stériles, de calculs impuissants; je n'ai pas nié l'existence de ces calculs et de ces manœuvres. Or, ceux-là qui croient s'être essayés avec succès en ce genre dans notre dernière assemblée, ne semblent-ils pas déjà vouloir dominer le concile de toute la hauteur de leur importance personnelle ? N'avons-nous rien à redouter, n'aurons-nous rien à souffrir des collusions de la fausse liberté avec l'ingérence césarienne et l'intrigue politique ?

Sans nous dissimuler les obstacles que ce concile, comme tous les grands conciles du passé, ne manquera pas de rencontrer dans sa marche, nous sommes pourtant tranquille sur son issue, ou plutôt, nous sommes pleinement persuadé de l'importance de ses résultats définitifs. L'esprit de Dieu ne se laissera pas instruire et gouverner par l'esprit de l'homme. Les principes immuables de la vérité ne s'assujettiront point aux caprices de ce qu'on appelle les idées modernes. Enfin, le petit nombre d'hommes d'Église qui, après s'être ralliés soit par conviction, soit par tactique ou par faiblesse, aux fausses idées de notre époque, et après y avoir rallié diverses catégories d'esprits honnêtes, se flattent

d'exercer bientôt leur empire dans une sphère agrandie par le moyen du concile, ne tarderont pas à s'apercevoir que la hiérarchie catholique, nourrie des traditions du passé et assistée d'en haut, n'est pas maniable comme les académies ou les salons. Non, les réunions conciliaires ne comportent pas ces victoires faciles que l'audace et la cabale peuvent remporter ailleurs. Celui qui a promis d'être au milieu de ses disciples assemblés en son nom, ne souffre pas qu'aucune force irrégulière, qu'aucune action usurpée, y prévale contre sa présence et son action divine.

XV. En attendant, Messieurs et chers Coopérateurs, nous nous souviendrons que ni l'annonce ni la tenue même du concile ne suspendent l'autorité nécessaire et souveraine du chef de l'Église. C'est encore un point qui semble oublié de quelques-uns des nôtres, que leur langage nous montre disposés à traiter de toutes choses comme si le concile oecuménique donnait naissance à une souveraineté au moins temporaire qui puisse évoquer toutes les matières à son tribunal, remettre en question les choses jugées, concentrer en soi toute la puissance législative, enfin, intervenir même jusque dans les attributions du pouvoir exécutif. Ce sentiment implique une ignorance absolue de la constitution de l'Église. Quelque grande que soit l'autorité de l'épiscopat assemblé, ses actes n'empruntent et ne doivent le caractère de la souveraineté qu'à la présence ou à la sanction du successeur de Pierre. Il appartient à celui-ci, non-seulement de convoquer et de dissoudre le concile, mais aussi d'en déterminer et d'en circonscrire l'objet; et toutes les prescriptions pontificales, édictées avant ou pendant le concile, gardent leur pleine valeur. Ceci vous donne la raison du quatrième paragraphe de notre décret synodal ¹.

¹ DECRETUM SYNODALE. — Quæ totam novissimis hisce diebus lætificaverunt et illustraverunt Ecclesiam dicta et facta, ea tabulario nostræ Picta-

Il a trait, Messieurs et chers Coopérateurs, à une Instruction que le saint-siège nous a fait parvenir, à la date du vingt février de cette année, concernant l'observation des bulles qui se rapportent au sacrement de pénitence.

viensis Ecclesiæ servanda, fidelique omnium præsertim sacerdotum memoria tradenda, et ideo frequentiore eorumdem gestorum lectionem commendandam, prompti et alacres in hac nostra decima tertia synode diœcesana suscipimus.

I. Primo itaque, allocutionem illam pontificiam ad omnes antistites circa solium apostolicum stantes die vigesima sexta julii nuper elapsi viva voce prolatam, ac mirifice tractantem de unitate Ecclesiæ, ejusdemque sacra hierarchia, de relatione cunctarum Ecclesiæ partium ad centrum unitatis, sanctam nempe sedem romanam, de multimodis fructibus sacerdotalium peregrinationum ad sacra limina et sepulcra apostolorum, denique de rebus ad actuale societatis christianæ statum spectantibus, præsentii synodali decreto promulgamus, attentiorique omnium meditationi proponimus.

Inprimis vero notetur piissima illa adhortatio qua excitatur caritas jugisque devotio prædicatur erga pontificem magnum qui penetravit cœlos, qui semper vivens interpellat pro nobis, quique in admirabili Eucharistiæ sacramento nobiscum est omnibus diebus usque ad consummationem sæculi. Ne omittamus, juxta apostolicam incitationem, hunc Redemptorem amatissimum ponere ut signaculum super cor nostrum, ut signaculum super brachium nostrum, atque ad altare illud ubi Auctor gratiæ thronum misericordiæ constituit, ubi omnes qui laborant et onerati sunt reficiendi cupidus expectat, nostras assidue preces omni cum fiducia deferre; insuperque omni ope curare ut crediti nobis fideles in cognitione Domini nostri Jesu Christi in dies crescant, eumque in sacramento augusto præsentem constanti fide venerentur, redament et frequenter invisant; nihilque nostro studio curaque dignius judicemus quam ut, vigilantibus ad ejus aram ignibus, vigilet etiam in cordibus fidelium gratus pietatis sensus vigilet indeficiens flamma caritatis.

II. Clerus autem noster specialius, tanquam documento sibi magis proprio, studeat priori illi allocutioni die præcedenti ab eodem sanctissimo nostro Patre habitæ ad presbyteros catholicos qui ad sæcularia solemnia sanctorum apostolorum Petri et Pauli et canonizationem martyrum ac confessorum virginumque Romam convenerant. Discant omnes et singuli ab ipsomet ore summi sacerdotis ad ipsos verba facientis, quid de sacerdotali dignitate ac munere, quid de virtutibus ac de officiis ecclesiasticis,

Cette pièce ne peut demeurer ignorée d'aucun de vous. La validité des sacrements, l'état de grâce des consciences sacerdotales, y sont gravement intéressés. Les explications et les règles de conduite que nous vous avons données à cet égard,

quid de sollicitudine erga pueros, erga moribundos studiosius impendenda, quid de auxiliaria respectivis suis antistitibus navanda studiose opera, quid de immarcessibili gloria inconfusibilibus sanctuarii operariis speranda ante oculos jugiter habere debeant.

III. Publicatum quoque, et actis hujusce synodi annexum esse volumus luculentissimum illud amoris et obsequii testimonium quo episcopi protestati sunt se, nedum dispersos, sed etiam congregatos, eadem tenere, eadem docere quæ summus pontifex docuerat, et eosdem quos damnaverat errores in religiosæ civilisque societatis exitium invectos execrari. « Hac fide ducti, inquit, verbis scriptoque eò tempore professi sumus nihil nobis potius et antiquius esse quam ut quæ Tu ipse credis ac doces, nos quoque credamus et doceamus, quos rejicis errores, nos item rejiciamus, Te duce unanimes in viam Domini, Te sequamur, Tibi adlaboremus, ac Tecum pro Domino in omne discrimen fortunamque parati decertemus. Cuncta hæc, quæ tunc declaravimus, nunc denuo piissimo cordis sensu confirmamus, idque universo orbi testatum esse volumus. grato simul recolentes animo plenoque laudantes assensu quæ a Te in salutem fidelium et Ecclesiæ gloriam ab eodem quoque tempore gesta sunt... Non enim unquam obtulit os tuum. Tu æternas veritates annuntiare, Te sæculi errores, naturalem supernaturalemque rerum ordinem atque ipsa ecclesiasticæ civilisque potestatis fundamenta subvertere minitantes, apostolici eloquii gladio configere, Tu caliginem novarum doctrinarum pravitate mentibus offusam dispellere, Tu quæ necessaria ac salutaria sunt tum singulis hominibus, tum christianæ familiæ, tum civili societati intrepide effari, suadere, commendare, supremi Tui ministerii es arbitratus; ut tandem cuncti assequantur quid hominem catholicum tenere, servare ac profiteri oporteat. Pro qua eximia cura maximas Sanctitati Tuæ gratias agimus, habituri sumus sempiternas; Petrumque per os Pii locutum fuisse credentes, quæ ad custodiendum depositum a Te dicta, confirmata, prolata sunt, nos quoque dicimus, confirmamus, pronuntiamus, unoque ore atque animo rejicimus omnia quæ divinæ fidei, salutis animarum, ipsi societatis humanæ bono adversa, Tu ipse reprobanda ac rejicienda indicasti. »

IV. Denique, pro regula deinceps habeatur Instructio illa, die vicesima februarii decurrentis anni a sancta Romana et universali Inquisitione ad

vous seront transmises par écrit avec tous les ménagements de langage que requièrent de semblables matières. Il suffit pour aujourd'hui que notre décret synodal mentionne et publie ce document.

omnes catholicos antistites directa quoad observantiam constitutionis papæ Benedicti decimi quarti quæ incipit *Sacramentum pœnitentiæ*; neque ex animo excidat decisio illa pontificia, ab eodem sacro tribunali die vigesima septima junii anno præcedente prolata, qua edicitur *in facultatibus quibus episcopi aliorumque locorum ordinarii ex concessione apostolica pollent absolvendi ab omnibus casibus apostolicæ sedi reservatis, excipiendos semper in posterum et exceptos habendos esse casus reservados in supradicta bulla Benedicti decimi quarti.*

Datum Pictavii, in solemnî sessione decimæ tertiæ nostræ synodi diœcesanæ, die vigesima tertia mensis julii, anno millesimo octingentesimo sexagesimo septimo, in festo sancti Apollinaris, episcopi et martyris.

IX

TROIS LETTRES CIRCULAIRES

A PROPOS DE LA

NOUVELLE AGRESSION CONTRE LES ÉTATS PONTIFICAUX.

I

Poitiers, le 13 octobre 1867,
en la fête de saint Édouard, roi et confesseur.

Monsieur le curé, la gravité des nouveaux attentats commis contre le territoire pontifical ne peut échapper à personne.

Les faits sont trop éloquents par eux-mêmes pour qu'il y ait lieu de les commenter ; mais si ce n'est plus l'heure de parler, c'est encore et ce sera jusqu'au dernier moment l'heure d'agir et de prier. Espérons que tous sauront faire leur devoir, et commençons par accomplir le nôtre.

Le chef de la chrétienté a besoin de défenseurs. Que ceux qui ne peuvent lui porter le secours de leurs bras, y suppléent par l'assistance pécuniaire, plus indispensable que

jamais. Et que tous, sans distinction, acquittent avec un redoublement de zèle le tribut de la prière.

Tandis qu'une élite de jeunes hommes, dont plusieurs sont partis de nos contrées, versent leur sang et risquent leur vie pour la cause du pontife-roi, c'est à nous de procurer à ces vaillants soldats des armes défensives qui ne soient pas inférieures à celles de l'ennemi ; et c'est à nous encore de les garantir en les couvrant du bouclier de nos supplications et de nos vœux présentés à la majesté divine.

Veillez donc informer vos paroissiens que toutes les offrandes qui nous seront adressées pour l'armée pontificale seront immédiatement affectées à leur destination. Plusieurs de nos diocésains ont déjà généreusement devancé notre appel.

Aussitôt qu'il sera possible après la réception de cette lettre, vous indiquerez une neuvaine de saluts du Saint-Sacrement, où l'on chantera les prières déjà indiquées. Nous engageons toutes les âmes fidèles à multiplier leurs communions à l'intention du pontife romain et de l'armée qui combat pour sa cause sacrée.

Croyez, etc.

II

Poitiers, 31 octobre 1867,
en la vigile de tous les Saints.

Monsieur le curé, le vicaire de Jésus-Christ vient d'adresser à tous les évêques du monde chrétien, à la date du dix-sept octobre, une encyclique qu'on peut comparer aux lettres que les pontifes romains ont plus d'une fois écrites du fond des cachots ou de l'exil. Le langage de Pie IX est magnifique d'énergie comme de résignation. Le temps ne nous permet que de vous retracer quelques lignes de ce document apostolique.

« Nous ne pouvons taire plus longtemps », dit le magnanime successeur de saint Pierre, « les très-graves dangers auxquels nous sommes exposé à cette heure de ténèbres. Nous attendons avec une âme entièrement calme les événements, quels qu'ils soient, et nous nous rendons compte à nous-même de tout ce qui peut résulter de tant de fraudes, de calomnies perfides et de mensonges criminels. Mais nous plaçons toute notre espérance et toute notre confiance en Dieu, auteur de notre salut, qui est notre secours et notre force dans toutes nos tribulations, qui ne scuffre pas que ceux qui espèrent en lui soient confondus, qui déjoue les projets insidieux des impies et brise les têtes des pécheurs.

« Cependant, nous ne pouvons nous empêcher, vénérables Frères, de dénoncer à vous d'abord et à tous les fidèles confiés à vos soins la condition déplorable et la situation extrême où nous nous trouvons placé aujourd'hui, particulièrement par le fait du gouvernement sabbalpin. En effet, quoique nous soyons défendu par la bravoure et le dévouement de notre armée, dont les exploits révèlent un courage qu'on peut appeler héroïque, il est évident néanmoins qu'elle ne peut pas résister

longtemps au nombre beaucoup plus considérable de ses indignes agresseurs.

« Et, bien que nous ressentions une grande consolation par suite de la piété filiale que nous témoignent le reste de nos sujets, réduits à un petit nombre par de coupables usurpations, nous ne pouvons cependant nous dissimuler les fortes épreuves auxquelles ils sont soumis par ces bandes farouches et homicides qui les épouvantent continuellement de leurs menaces, les dépouillent et les tourmentent de mille manières. ».

Toutefois, Monsieur le curé, le chef de la grande famille chrétienne ne se laisse pas absorber et dominer par le sentiment de ses propres maux. Comme il est le père de tous, il a les yeux et le cœur ouverts sur tous, et il n'est pas moins ému des souffrances de ceux qui sont éloignés que des calamités qui l'entourent. Il consacre donc une seconde partie de cette même encyclique à exposer et à déplorer les malheurs de l'infortunée Pologne, persécutée plus cruellement que jamais dans sa foi, et écrasée dans tous ses intérêts par un despotisme qui rivalise de barbarie et d'impiété avec la licence révolutionnaire.

Le pape termine en faisant appel à la prière, et en ouvrant le trésor des miséricordes célestes :

« Au milieu de tous ces fléaux et de toutes ces angoisses de l'Église, comme il n'y a personne, si ce n'est le Seigneur notre Dieu, qui combatte pour nous, nous vous engageons vivement, vénérables Frères, au nom de votre amour et de votre zèle pour les intérêts catholiques, et aussi au nom de votre profonde affection pour notre personne, à unir vos prières les plus ferventes aux nôtres, à conjurer et à supplier Dieu sans relâche avec tout votre clergé et votre peuple fidèle, afin que, se souvenant de ses éternelles miséricordes, il détourne de nous son indignation, et qu'il nous délivre, nous et son Église, de si

grands maux ; qu'il prête le secours et la protection de sa toute-puissance aux enfants bien-aimés de cette même Église, lesquels, dans presque tous les pays, et surtout en Italie, ainsi que dans l'empire russe et le royaume de Pologne, sont exposés à tant d'embûches, et sont affligés de tant d'épreuves douloureuses ; qu'il les conserve et les affermisse de jour en jour dans la profession de la foi catholique et de sa doctrine salutaire ; qu'il confonde les desseins impies des ennemis de l'Église, et que, retirant ces hommes de l'abîme de l'iniquité, il les fasse rentrer dans la voie de ses commandements.

« C'est pourquoi nous voulons qu'il soit prescrit dans vos diocèses un triduum de prières dans les six mois, à partir de ce jour, et dans un an pour tous les pays d'outre-mer. Et, pour exciter l'empressement des fidèles à assister et à s'associer à ces prières publiques, nous accordons miséricordieusement dans le Seigneur l'indulgence plénière et la rémission de leurs péchés à tous et à chacun des fidèles de l'un et de l'autre sexe qui, s'étant confessés et ayant communié, prendront dévotement part aux prières pendant ces trois jours et intercéderont, suivant nos intentions, pour les besoins actuels de l'Église.

« Quant aux fidèles qui, contrits au moins dans leur cœur, auront fait les œuvres prescrites dans l'un ou l'autre des jours susdits, nous leur accordons, suivant les formes usitées de l'Église, l'indulgence et la remise de sept ans et sept quarantaines des pénitences qui leur auraient été enjointes ou qu'ils auraient encourues de quelque manière que ce soit. »

Nous n'avons pas voulu tarder un seul instant, Monsieur le curé, à indiquer ces prières et à promulguer ces grâces. Les moments sont comptés, et c'est l'heure, ou jamais, d'assiéger pour ainsi dire le ciel et de lui faire violence par nos cris et par nos soupirs.

Nous avons donc réglé que le *Triduum* ordonné par le saint-père commencerait demain, fête de la Toussaint, dans toutes les églises de la ville de Poitiers, et se terminerait le dimanche trois novembre. Ce même *Triduum* sera célébré dans toutes les autres églises du diocèse les vendredi huit, samedi neuf et dimanche dix novembre.

Nous exhortons tous les fidèles à s'approcher des sacrements à cette occasion, et à profiter des faveurs spirituelles attachées par le vicaire de Jésus-Christ à ces pieux exercices.

Nous devons remercier et nous remercions de tout notre cœur nos pieux diocésains pour le surcroît de générosité avec lequel, particulièrement en ces derniers jours, un très-grand nombre d'entre eux se sont hâtés de subvenir aux besoins pressants du chef de l'Église et de l'armée qui le défend. Ces offrandes exceptionnelles, qui correspondent aux nécessités du moment, seront sans préjudice de l'œuvre organisée sous le nom de Denier de Saint-Pierre. Aux heures suprêmes, ni la foi, ni la charité ne savent point mettre de bornes à leurs élans.

Dites aux fidèles qui vous entourent, Monsieur le curé, d'imiter le courage de notre invincible pontife, et de ne point se laisser abattre par les événements, quels qu'ils soient. Ce que notre office d'aujourd'hui nous fait lire dans le second livre des Machabées, nos neveux le diront des jours qui approchent. Ils béniront le Seigneur qui aura délivré les siens, et fait tomber sur eux comme les premières gouttes de sa miséricorde : *Benedicentes Dominum qui liverravit eos in isto die, misericordiæ initium stillans in eos*¹.

Recevez, etc.

¹ Il Machab., VIII, 27.

III

Poitiers, 8 novembre 1867.
en l'octave de tous les Saints.

Monsieur le curé, l'heureux présage par lequel se terminait notre précédente lettre n'était point une illusion. A l'heure où les fidèles de notre cité achevaient les exercices du *Triduum* indiqué par le chef de l'Église, les troupes pontificales remportaient une victoire éclatante. La bataille de Mentana et Monte-Rotondo est venue couronner une série d'exploits qui figureront parmi les beaux faits d'armes de la chrétienté. L'armée du pape, longtemps célèbre par sa bravoure et son habileté, a repris un rang d'honneur d'où elle ne descendra pas. Les indigènes ont rivalisé de valeur avec les catholiques venus de tous les pays; et les populations romaines ont donné à leur prince des marques de fidélité et d'affection qu'aucun gouvernement ne serait en droit d'attendre de ses sujets soumis aux mêmes épreuves. Cette attitude et ces succès ont conquis à la cause de la royauté pontificale des sympathies inattendues, et déterminé chez plusieurs un retour favorable d'opinion.

Nous avons donc à bénir le Seigneur qui, en délivrant le saint-siège de ses ennemis du moment, a vraiment versé dans tous les cœurs chrétiens comme les premières gouttes de sa miséricorde : *Benedicentes Dominum qui liberavit eos in isto die, misericordiæ initium stillans in eos*¹. Et si l'horizon demeure encore trop chargé de nuages, si nous prévoyons trop de nouvelles angoisses avant l'heure des solutions finales, pour que nous osions entonner l'hymne du

¹ II Machab., VIII, 27.

triomphe, nous n'omettrons cependant pas de remercier Dieu qui nous a donné un avant-goût de tout le bien qu'il nous réserve.

Nous remplirons encore un autre devoir. En applaudissant aux vainqueurs, nous nous garderons d'oublier les victimes. La cause pour laquelle ces jeunes héros ont librement sacrifié leur vie et versé leur sang, leur donne place pour toute l'éternité parmi la blanche armée des martyrs, parmi ceux qui ont lavé leurs robes dans le sang de l'Agneau. « Mon cœur, dit le Seigneur Dieu des armées, a des préférences pour ces vaillants d'Israël qui se sont offerts au péril par leur propre mouvement. O vous, les soldats spontanés de ma principauté royale et sacerdotale, bénissez le Seigneur : le Seigneur aura pour vous des récompenses magnifiques : *Cor meum diligit principes Israël : qui propria voluntate obtulistis vos discrimini, benedicite Domino*¹. C'est par vous que le peuple de Dieu a reconquis la liberté de vaquer à ses œuvres, par vous qu'il a été remis en possession de sa souveraineté : *Tunc descendit populus Domini ad portas, et obtinuit principatum*². C'est par vous que les restes de la société chrétienne ont été sauvés : le Seigneur combattait dans ses braves » : *Salvatæ sunt reliquiæ populi, Dominus in fortibus dimicavit*³. Nobles vainqueurs, votre gloire est la nôtre. Ce n'est point du peuple de France qu'il sera dit : « Malheur à cette terre et à ceux qui l'habitent, parce qu'ils n'ont point marché au secours du Seigneur, et qu'ils ne sont pas venus en aide à ses meilleurs guerriers⁴ ». Notre nation, à l'heure décisive, s'est retrouvée à son poste ; nous en sommes fiers et nous nous en proclamons reconnaissants. « Que vos ennemis périssent,

¹ Judic., v, 9. — ² *Ibid.*, 11. — ³ *Ibid.*, 13.

⁴ *Maledicite terræ Meroz, dixit angelus Domini : maledicite habitatoribus ejus, quia non venerunt ad auxilium Domini, in adjutorium fortissimorum ejus. Judic., v, 23.*

« ô Seigneur ; mais que ceux qui vous aiment, que ceux qui vous servent, brillent comme le soleil quand ses rayons éclatent le matin » : *Sic pereant omnes inimici tui, Domine; qui autem diligunt te, sicut sol in ortu suo splendet, ita rutilent* ¹.

Toutefois, comme leur entrée immédiate dans la gloire n'est pas définie par l'Église, nous devons encore à ces illustres victimes le suffrage de nos prières, encore que nous sachions qu'une miséricorde très-abondante est réservée à ceux qui ont succombé avec piété sur les champs de bataille ².

Pénétré de cette pensée sainte et salutaire ³, nous ordonnons qu'à l'issue de la messe dominicale qui suivra la réception de cette lettre, il soit chanté un *De profundis* dans toutes les églises du diocèse, et nous demandons à nos frères dans le sacerdoce et à toutes les saintes âmes de se souvenir de ces pieux défunts dans leurs oraisons et sacrifices.

Enfin, Monsieur le curé, nous prions tous le Seigneur afin qu'il poursuive son œuvre, et nous lui dirons avec le psalmiste : « Faites appel, ô Dieu, à votre vertu toute-puissante ; achevez ce que vous avez commencé d'opérer pour nous près de votre temple qui est dans Jérusalem » : *Manda, Deus, virtuti tuæ; confirma hoc, Deus, quod operatus es in nobis a templo tuo in Jerusalem* ⁴. Ainsi soit-il.

Recevez, etc.

¹ Judic., v, 31.— ² Il Machab., xii, 43-45.— ³ *Ibid.*, 46.— ⁴ Ps. LXVII, 29, 30,

ALLOCATION

PRONONCÉE

A LA CÉRÉMONIE D'INSTALLATION DU NOUVEL ARCHIPRÊTRE DE LA CATHÉDRALE

(X NOVEMBRE MDCCCLXVII.)

MES TRÈS-CHERS FRÈRES,

I. Tandis que je parcourais, il y a deux mois, les cantons du diocèse les plus éloignés de la ville épiscopale, un grand sujet de deuil est venu fondre sur cette paroisse : le vénérable prêtre qui la gouvernait depuis tant d'années était subitement enlevé à l'affection de son troupeau. Cette nouvelle, à laquelle je n'étais aucunement préparé, m'a causé une vive douleur. L'archiprêtre de cette église cathédrale, par son esprit ecclésiastique, par sa piété, par ses vertus, par son application et sa fidélité consciencieuse à tous ses devoirs, était le modèle de notre clergé paroissial, comme il en était le premier dignitaire par l'éminence de sa charge. J'attendais l'occasion de payer à sa mémoire le tribut de mon estime et de mes regrets : c'est ce que je vais faire tout d'abord aujourd'hui.

Quelles que soient les aptitudes naturelles d'un prêtre, quelles que soient ses qualités de l'esprit et du cœur, son sacerdoce n'est efficace et n'est fructueux qu'autant qu'il est

avant tout l'homme de Dieu, se sanctifiant lui-même dans le but de contribuer ensuite à la sanctification de ses frères. Tel fut le pasteur que la mort vous a ravi. Depuis les premières années de sa jeunesse lévitique jusqu'aux derniers jours de sa vieillesse, sa principale affaire a toujours été le soin de sa perfection personnelle. J'en ai pour témoin et pour garant le modeste cahier sur lequel, pendant cinquante ans, il a écrit de sa propre main les pensées et les résolutions de ses retraites annuelles.

L'humble lévite venait d'être fait sous-diacre, et il habitait encore ce séminaire de Saint-Sulpice, auquel il garda toute sa vie un souvenir si reconnaissant. Il avait pris pour devise de tout le cours de ses exercices spirituels de cette année-là cette importante maxime : *Vince te ipsum* : « Il faut te vaincre toi-même ». Et il terminait ainsi le compte-rendu de ses sentiments : « Je conjurai la très-sainte Vierge du fond de mon âme d'obtenir de Jésus que je ne l'offensasse plus jamais, et que je mourusse sur l'heure si je devais dans tout le cours de ma vie commettre un seul péché mortel ». Puis il ajoute avec une simplicité sublime : « Je voulus encore demander à Dieu de mourir plutôt que de me rendre jamais coupable d'un seul péché véniel commis de propos délibéré; mais, comme je sentais dans mon cœur quelque hésitation, je considérai un petit moment la grandeur de la plus légère offense, l'amour immense de Jésus pour moi et l'ardeur avec laquelle il me pressait de me donner à lui; alors je le conjurai aussi de me faire mourir plutôt que je commis un péché véniel de propos délibéré. »

Ah! mes très-chers Frères, quand une carrière sacerdotale procède d'un point de départ comme celui-là, et quand toute la suite répond aux commencements, quel bien ne peut-on pas attendre d'une telle existence! Or, il m'est permis de l'affirmer, et les pièces de conviction ont été placées

sous nos yeux, non-seulement le prêtre n'a pas dégénéré du lévite, mais le prêtre s'est élevé de vertu en vertu jusqu'au dernier jour de sa vie.

II. Aussi que de fruits excellents cette vie n'a-t-elle pas produits, soit dans le ministère des missions diocésaines pendant près de quinze ans, soit dans l'exercice des fonctions curiales pendant plus de trente-cinq années !

Comme orateur, M. Louis Garnier était clair, méthodique, insinuant, persuasif, et sa composition se distinguait par cet esprit d'ordre et de rangement qui présidait à tous ses actes; comme confesseur, il était exact, assidu à son ministère, onctueux et substantiel dans ses exhortations, précis et résolu dans ses décisions; comme pasteur, il était à la fois un confident sûr et un sage conseiller des familles, accessible à tous, paternel envers tous, sachant, comme l'apôtre, se faire tout à tous. Prodigue de lui-même, il n'était avare que du temps; mais il savait si bien économiser et utiliser ce trésor, qu'on s'étonne de tout ce à quoi il pouvait satisfaire. A l'administration d'une paroisse importante il réunissait la direction supérieure de quelques couvents, la conduite spirituelle, ordinaire ou extraordinaire, de beaucoup de religieuses, le soin de diverses œuvres et congrégations séculières : de telle sorte qu'après lui, plusieurs seront nécessaires là où il suffisait seul.

Ces actes quotidiens de dévouement sont toute son histoire: histoire qui n'aura rien de retentissant, mais qui est un riche tissu de bonnes actions et de mérites. Simple dans ses goûts, modeste dans ses habitudes, affable dans ses paroles, digne dans sa tenue, il offrait en sa personne le type de l'homme de bien et du prêtre exemplaire; n'achetant par aucune lâche complaisance la faveur du monde, n'ayant pas la faiblesse de vouloir paraître plus accommodant que son évêque; mais, de l'aveu et selon le désir formel de son évêque, évitant de heurter les esprits, se ménageant des

entrées dans toutes les âmes, et pour cela, s'abstenant d'employer, dans ses fonctions et ses relations de pasteur secondaire, le langage plus énergique et plus accentué que la défense obligée des droits de la vérité et de l'Église commandait à la conscience et mettait sur les lèvres de son évêque.

Vous savez, mes très-chers Frères, combien, dans ces derniers temps, ce digne prêtre s'était saintement passionné pour les intérêts de la papauté. Son unique ambition était de voir Pie IX avant de mourir, d'être admis à baiser ses pieds. Il l'a vu et il en a reçu des marques particulières de bonté. Je me souviendrai toujours du sourire de satisfaction avec lequel le saint-père me parla de son audience au « bon archiprêtre de Poitiers », et j'ai vu de mes yeux la façon paternelle et caressante dont il l'accueillit une seconde fois.

La santé du pèlerin septuagénaire s'était merveilleusement soutenue pendant ces voyages fatigants; la visite de tous les sanctuaires de la cité sainte, en réjouissant sa piété tendre et affective, semblait lui rendre une seconde jeunesse. Revenu parmi nous, il parlait de Rome et du pontife romain avec un sentiment de bonheur qu'il communiquait à tous ceux qui l'approchaient. Il en parlait encore en voiture dans une petite course qu'il avait entreprise le six septembre; il venait de remercier un jeune lévite qui lui avait offert une image de Pie IX, pieusement déposée dans son bréviaire. Un instant après, sa tête s'inclinait, et son âme s'enfuyait vers un monde meilleur.

Mais pour être subite, sa mort n'était point imprévue. Le matin même, selon qu'il avait coutume de le faire avant ses moindres voyages, il s'était approché du tribunal de la réconciliation; toute la journée avait été consacrée aux œuvres de zèle et de charité; la meilleure partie du trajet avait été employée à la récitation du saint rosaire et à

d'autres exercices pieux. La préparation au grand passage était d'ailleurs depuis quelque temps le sujet de ses réflexions devant Dieu. Voici ce que je lis à la dernière feuille de ce cahier commencé en mil huit cent seize et qui finit avec les résolutions de la retraite de mil huit cent soixante-six :

« Je renouvelle mes précédentes résolutions, surtout en ce qui regarde l'exactitude à ma demi-heure du matin consacrée à la méditation ; ma visite au Saint-Sacrement dans l'après-midi ; une plus grande mortification de ma vue, de mon esprit et de mon cœur dans les relations que la charité et le salut des âmes exigent de moi. Je suis le ministre et le représentant de Notre-Seigneur Jésus-Christ, notre divin roi, notre chef et notre modèle. »

Et il ajoute : « Je prie la très-sainte Vierge ma mère de déposer et de garder ces résolutions dans le cœur de son divin Fils. Je me recommande aussi à saint Joseph, époux de l'immaculée vierge Marie et gardien de la sainte enfance de Jésus, et je le prie de tout mon cœur de m'obtenir la grâce d'une sainte mort. »

Ce vœu a été exaucé, mes très-chers Frères, et votre pasteur, après avoir vécu de la vie des justes, est mort de la mort des élus. Que si le caractère subit de son trépas apportait quelque embarras à votre esprit, vous vous rassuriez en apprenant de la vie du saint prêtre dont nous célébrons aujourd'hui la fête, saint André Avellini, comment le Seigneur se plaît quelquefois à tirer ainsi tout à coup à lui ses meilleurs serviteurs.

III. Maintenant je viens à vous, mon pieux frère dans le sacerdoce, qui avez été appelé à entrer dans l'héritage de celui qui a si longtemps et si bien travaillé cette portion de la vigne du Seigneur. Votre modestie n'a accepté cette succession qu'avec crainte et tremblement, et vos dispositions personnelles vous eussent fait décliner le fardeau, si l'une

de vos vertus sacerdotales n'était l'humble et confiante déference à la voix de votre évêque. Dieu bénira votre généreuse soumission.

Le gouvernement de cette paroisse vous sera plus facile qu'à aucun autre. Vous avez été longtemps l'auxiliaire de celui dont vous devenez le successeur; plus qu'aucun autre, vous avez reçu de lui et vous lui avez donné des marques touchantes de fidélité; vous êtes demeuré l'ami et le conseiller des maisons où il était le plus aimé et apprécié; tout vous est connu ici d'avance, les personnes et les choses. Vous trouverez dans le vénérable chapitre les dispositions les plus bienveillantes, dans les membres de la fabrique le concours le mieux intentionné, dans les autres pasteurs de la cité une affection déjà éprouvée par le temps, dans vos jeunes coopérateurs une docilité filiale. Votre nomination a été accueillie avec une faveur prononcée par les fidèles de tout rang : grands et petits, riches et pauvres savent également ce qu'ils peuvent attendre de votre dévouement actif et laborieux; l'heureuse expérience qu'en ont faite les habitants de la paroisse voisine a révélé en vous les plus essentiels caractères du bon pasteur.

Je sais ce que vous éprouvez de peine à vous séparer du bon peuple de Sainte-Radegonde, à quitter ce béni sanctuaire de la royale patronne de la cité, à rompre le lien qui vous attachait à ce miraculeux sépulcre, rendez-vous de tant de prières et de larmes, source de tant de grâces et de prodiges; mais vous ne vous éloignez point de ce que vous cédez à un autre, et vous aurez la joie de voir votre héritage fleurir entre ses mains, tandis que nous remercierons nous-mêmes le Seigneur qui fera prospérer par vous toutes les saintes œuvres de votre devancier.

Entrez donc d'un cœur ferme et résolu dans l'exercice public de vos fonctions, qui seront profitables à la gloire de Dieu et au salut des âmes. C'est

avec cette confiance et cette assurance que j'aime à répandre aujourd'hui mes plus paternelles bénédictions sur vous et sur le troupeau que je remets à vos soins, sur les habitants de cette paroisse que j'aime de prédilection, et qui s'est montrée et se montrera toujours, par sa foi, sa piété, sa charité et toutes ses saintes œuvres, digne de l'honneur qu'elle a d'être la première et principale paroisse de la cité et du diocèse de saint Hilaire. Amen.

XI

MANDEMENT

QUI ANNONCE UNE INDULGENCE EN FORME DE JUBILÉ

A L'OCCASION

DE QUINZIÈME ANNIVERSAIRE SÉCULAIRE DE LA MORT DE SAINT HILAIRE
ÉVÊQUE DE POITIERS ET DOCTEUR DE L'ÉGLISE.

(XI NOVEMBRE MDCCLXVII.)

NOS TRÈS-CHERS FRÈRES,

I. Nous ne serions pas animé du zèle qui doit remplir le cœur d'un évêque, et nous croirions manquer à notre mission parmi vous, si nous n'étions soigneux de saisir toutes les occasions qui, en évoquant les grandes dates de notre histoire religieuse, peuvent raviver dans vos esprits les saintes et pures croyances de la foi, et procurer l'accroissement de la vie surnaturelle dans vos âmes. Pénétré de ce désir, nous avons déposé aux pieds du chef de l'Église, pendant notre séjour dans la ville sainte, la supplique dont nous vous donnons ici la teneur ¹ :

¹ BEATISSIME PATER, Postquam totus terrarum orbis christianus octode-
imum a gloriosissimo martyrio SS. Apostolorum Petri et Pauli sæculare

• TRÈS-SAINTE-PÈRE, après que l'univers chrétien aura célébré si solennellement, et avec un concours si extraordinaire de l'épiscopat catholique autour de votre trône pontifical, le dix-huitième centenaire révolu depuis le glorieux martyr des saints apôtres Pierre et Paul, voici qu'à notre tour, dans de moindres proportions assurément et avec une pompe plus modeste, nous aurons à solenniser aussi dans notre diocèse des fêtes séculaires, dont le héros sera notre très-illustre évêque et docteur de l'Église, saint Hilaire de Poitiers.

anniversarium tanta solemnitate et tam mira antistitum circa solium vestrum apostolicum frequentia recoluerit, ecce celebranda quoque diœcesi in eâ, modestiori quidem apparatu, festa sæcularia recurrunt, in honorem scilicet insignissimi nostri pontificis ac universalis Ecclesiæ doctoris Hilarii.

Dum enim annales Baronii, et ipsæmet Breviarii romani lectiones, obitum sancti præsulis ad annum 369 referunt, plures alii, argumentis historicis non parvi ponderis innitentes, animam beati doctoris anno 368 ad cœlos evolasse demonstrant.

Quidquid sit, utrique satisfiet opinioni si solemnia sæcularia per totum annum qui a die 13 januarii 1868 ad eundem diem 1869 intercedit celebrantur.

Humiliter itaque a Sanctitate Vestra deprecor facultatem mihi concedi virtute cujus, intra tempus a die prima januarii 1868 ad finem januarii 1869 decurrens, viginti dies assignare possim per quos successive in ecclesia cathedrali et in quibuslibet aliis urbis ac diœcesis ecclesiis parochialibus aut conventualibus beato Hilario dedicatis, exercitia spiritualia peragantur, lucrarique possit a singulis Christifidelibus Indulgentia plenaria, servatis conditionibus assuetis.

Rogo insuper ut, durantibus supradictis exercitiis spiritualibus, confessorii ab Ordinario commissis facultates speciales concedantur ad normam earum quæ tempore jubilæi erogari solent.

Interea ad pedes Sanctitatis Vestræ provolutus humiliter benedictionem apostolicam flagito,

Sanctitatis Vestræ, Beatissime Pater,

Romæ, 24 junii 1867.

Humillimus servus et amantissimus filius,

† Ludovicus-Eduardus, episc. Pietaviensis.

« A la vérité, les annales de Baronius et les leçons même du bréviaire rangent la mort de ce saint pontife sous l'année trois cent soixante-neuf; mais d'autres autorités très-nombreuses, s'appuyant sur des preuves historiques d'un grand poids, donnent l'année trois cent soixante-huit comme celle en laquelle l'âme du saint docteur s'est envolée vers le ciel.

« Du reste, quelque sentiment qu'on adopte, il sera donné satisfaction à tous, si les faveurs que je réclame s'étendent à l'année entière qui s'écoulera du treize janvier prochain au même jour de l'année suivante.

« J'implore donc de Votre Sainteté la faculté d'indiquer, depuis le premier janvier mil huit cent soixante-huit jusqu'à la fin de janvier mil huit cent soixante-neuf, vingt jours durant lesquels les exercices spirituels puissent être donnés successivement dans l'église cathédrale et dans toutes les autres églises paroissiales et conventuelles de la ville et du diocèse qui sont dédiées sous le vocable de saint Hilaire; et je demande que les fidèles qui prendront part à ces exercices puissent, aux conditions accoutumées, gagner l'Indulgence et la rémission plénière. Je sollicite en outre, pendant la durée des susdits exercices, pour les confesseurs dûment désignés, des facultés et pouvoirs spirituels analogues à ceux qui ont coutume d'être accordés en temps de jubilé. »

II. Le saint-père, qui avait déjà favorablement accueilli notre communication verbale, a daigné exaucer tous les désirs exprimés dans cette requête. Encore que notre nom y soit accompagné d'un éloge auquel il n'a pas droit, nous ne pouvons nous abstenir de vous donner le texte des lettres apostoliques qui nous sont parvenues.

« PIERRE IX, Pape, à tous les fidèles qui verront ces présentes lettres, salut et bénédiction apostolique.

« Notre-Seigneur Jésus-Christ, ayant acquis son Église au prix de son sang, et lui ayant promis de l'assister jusqu'à la consommation des siècles, n'a pas manqué, toutes les fois que des ennemis puissants se sont levés pour la combattre, de se choisir des hommes éminents en toutes sortes de vertus, et de les leur opposer comme des remparts très-fermes et des tours inexpugnables. Au nombre de ces vaillants héros brille d'un éclat particulier saint Hilaire de Poitiers, suscité de Dieu, à l'heure où l'hérésie arienne se propageait dans le monde entier, pour s'opposer sans relâche à ce monstre horrible et rusé, et lui trancher la tête par le glaive de sa doctrine et de sa sainteté.

« Or, notre vénérable Frère, Louis-Edouard, évêque actuel de Poitiers, qui s'applique à marcher sur les traces et à reproduire le courage de son très-saint devancier, a pris soin de nous exposer le désir que fait naître en lui l'échéance prochaine du quinzième siècle écoulé depuis la mort saintement précieuse de ce grand pontife. Il aurait à cœur, en cette occasion, de faire rendre à Dieu par les fidèles de son diocèse, de légitimes actions de grâce pour le don fait à son Église, en des temps très-calamiteux, d'un tel vengeur et défenseur de la foi catholique. Et pour que les fidèles s'y emploient d'une façon plus agréable à Dieu, il manifeste l'intention d'ordonner des exercices spirituels dans son église cathédrale, et ensuite dans d'autres églises du diocèse : espérant fermement que par ce moyen la foi ardente, la sainte vie et les magnifiques exemples du pasteur des temps anciens deviendront pour la génération actuelle l'objet d'une heureuse émulation. Il nous a demandé que, pour consacrer ce mémorable anniversaire, notre bienveillance apostolique nous portât à ouvrir au profit de son troupeau le trésor des dons célestes.

« Pour nous que la charité paternelle rend attentif à tout ce qui peut accroître la religion et la piété des fidèles,

nous avons volontiers donné notre assentiment aux demandes qui nous étaient présentées. C'est pourquoi, nous confiant en la miséricorde du Dieu tout-puissant, et par l'autorité de ses saints apôtres Pierre et Paul, à tous les fidèles de l'un et de l'autre sexe, qui, durant le cours de la prochaine année *et du mois de janvier de l'année suivante*¹, auront pris part aux exercices spirituels donnés pendant vingt jours soit dans l'église cathédrale, soit dans les autres églises choisies par notre susdit vénérable Frère (à savoir toutes celles qui ont saint Hilaire pour patron), nous accordons l'indulgence et la rémission plénière de toutes leurs fautes; à la condition qu'ayant assisté auxdits exercices *au moins six fois*, s'étant confessés avec un sentiment de vraie pénitence et ayant reçu la nourriture fortifiante de la sainte communion, ils visiteront, l'un des vingt jours susdits à leur choix, l'église indiquée pour les exercices sacrés, et qu'ils y prieront pieusement pour la concorde des princes chrétiens, pour l'extirpation des hérésies et pour l'exaltation de notre Mère la sainte Église. Nous accordons miséricordieusement dans le Seigneur que cette indulgence puisse être appliquée, par forme de suffrage, aux âmes des fidèles qui sont sorties de ce monde unies à Dieu par la charité.

« Et afin que les fidèles puissent participer plus sûrement à ces faveurs spirituelles, nous accordons et octroyons par la teneur des présentes, en vertu de l'autorité apostolique, à notre même vénérable Frère l'évêque de Poitiers, la faculté de députer quelques prêtres séculiers ou réguliers de tout ordre, congrégation ou institut, approuvés d'ailleurs pour entendre les confessions sacramentelles, et de leur donner pouvoir d'absoudre leurs pénitents, durant le

¹ Ce qui est en lettres italiques a été ajouté ou modifié par un second Bref pontifical du 1^{er} octobre.

cours et dans le lieu des exercices sus-mentionnés, de tous les excès, crimes et cas réservés au siège apostolique (hormis les cas d'hérésie, de simonie, de duel, de violation de la clôture des monastères des religieuses, et de recours aux juges laïques contre les règles des saints canons), et d'absoudre aussi, seulement dans le for de la conscience, de l'excommunication et des autres sentences, censures et peines ecclésiastiques, après avoir imposé à chacun la pénitence jugée salutaire, et enfin la faculté de commuer les vœux simples en quelque œuvre pie laissée au choix et à la prudence desdits confesseurs. Nous n'entendons cependant pas déroger à la constitution dûment expliquée de notre prédécesseur de vénérable mémoire, le pape Benoît XIV, commençant par ces mots : *Sacramentum pœnitentiae*.

« Nous accordons et octroyons ces choses, nonobstant les dispositions générales ou spéciales des constitutions du siège apostolique ou des conciles universels, provinciaux et synodaux, et malgré toutes les autres choses contraires.

« Donné à Rome, à Saint-Pierre, sous l'anneau du Pêcheur, le vingt août mil huit cent soixante-sept, la vingt-deuxième année de notre pontificat. »

Vous connaissez maintenant, N. T.-C. F., ce qui fait l'objet de la présente lettre pastorale; et nous aurons seulement quelques paroles d'explication, quelques développements de détail à ajouter à ce que vous venez d'entendre.

III. Chez tous les peuples du monde, la période centenaire a porté avec elle quelque chose de grave et de solennel. Le suprême ordonnateur des temps, qui a créé les astres pour présider au jour et à la nuit, et pour marquer la distinction des semaines, des mois et des années, a confié à la tradition vivante et perpétuelle du genre humain la

loi qui règle la série des âges. Il a établi que chaque évolution de cent ans constituerait une phase séculaire. Du trône de son immuable éternité, il voit passer devant lui et se dérouler sous ses yeux la succession des siècles, donnant à chacun sa mission, son caractère, son mouvement, et ramenant finalement au terme de ses suprêmes desseins les écarts même les plus fâcheux et les plus désordonnés des volontés humaines. L'un des titres dont se glorifie l'Éternel, est celui de Roi des siècles; ils lui appartiennent et il les distribue comme il lui plaît. Dans la condition actuelle de la vie humaine, quand il en accorde un tout entier à un individu, c'est un phénomène que l'on signale; et dans la condition commune des empires et des dynasties, lorsqu'on peut compter par siècles leur durée, le nombre en est toujours restreint et limité. A la sainte Église catholique et à elle seule il a été dit en la personne des apôtres : « Voici que je suis avec vous tous les jours jusqu'à la consommation des siècles¹. » Et pourtant, assurée qu'elle est de durer autant que le monde, la société chrétienne sent le besoin de se recueillir chaque fois qu'un siècle s'achève et qu'un autre siècle commence. Que dis-je? elle a trouvé que ce n'était pas assez de l'institution du jubilé centenaire; à mesure qu'elle a marché vers la fin des âges, il lui a paru que ce ne serait pas trop de signaler chaque moitié et même chaque quart de siècle par des actes particuliers de religion et de piété. On dirait qu'aujourd'hui plus que jamais, l'humanité est portée à compter avec le temps. Jamais la célébration des anniversaires n'a été aussi générale, aussi retentissante, aussi multipliée que de nos jours. La ville sainte elle-même, la ville éternelle, a participé à cet entraînement : Rome a marqué le dix-huitième centenaire de la mort de ses nouveaux fondateurs, Pierre

¹ Math., xxviii, 20.

et Paul, par des solennités auxquelles la hiérarchie ecclésiastique du monde entier est venue donner un relief dont les âges précédents n'avaient pas fourni d'exemple.

Or, N. T.-C. F., si l'Église même de Rome, la reine et la maîtresse de toutes les autres Églises, celle qui s'attribue à bon droit les mêmes promesses de perpétuité qui ont été faites à l'Église universelle, étale néanmoins aux yeux du monde avec une sorte de complaisance la merveille de sa longévité dix-huit fois séculaire, combien ne sied-il pas davantage aux Églises particulières, qui n'ont point reçu de la bouche du Sauveur les mêmes assurances, de célébrer la victoire qu'il leur est donné de remporter sur l'action meurtrière des siècles ! Il est vrai, ce n'est pas un dix-huitième centenaire que notre Église de Poitiers va fêter. Encore que son origine, qui se confond avec l'apostolat de saint Martial, nous la représente comme enfantée dans le sang du prince des apôtres, la solennité que nous préparons ne se rapporte pas à cette fondation première, cachée dans la nuit de la tradition. L'anniversaire dont il s'agit nous transporte dans la pleine lumière des temps historiques. Et certes, ce n'est pas un faible mérite pour une Église locale que de pouvoir ainsi revendiquer une période de quinze siècles tout resplendissants de l'éclat d'une figure telle que celle du grand Hilaire ! Si d'autres chrétientés jouissent d'un privilège semblable, le nombre est petit de celles qui, dans un laps de temps si considérable, n'ont jamais dérogé à l'orthodoxie, jamais dévié de la ligne exacte de la croyance, jamais failli aux grands devoirs qu'imposent les épreuves de la persécution et du mensonge. Quand nous considérons la terre qu'ont foulée les Athanase et les Chrysostôme, ou les Cyprien et les Augustin, et que nous la voyons replongée pendant de longs siècles dans les ténèbres de l'infidélité et de la barbarie, nous sommes excités à bénir avec un surcroît de gratitude les astres radieux que le Verbe

rédeempteur a fait briller dès l'origine au firmament de notre Église des Gaules, les Denys, les Irénée, les Hilaire : ceux-là, présents magnifiques que nous a faits l'Orient; celui-ci, produit indigène de notre climat, éclosion subite et merveilleuse du génie gaulois illuminé par l'Évangile et fécondé par la grâce.

IV. A des distances si éloignées, il est rare, N. T.-C. F., que la date des événements ne soit pas sujette à controverse, et qu'il ne subsiste pas quelques diversités dans la supputation des ans. Toutefois, le personnage de saint Hilaire se liait trop étroitement à l'histoire générale de son temps, pour que sa mort ne se trouvât pas fixée par des documents certains. Sulpice-Sévère nous dit que saint Hilaire mourut dans sa patrie la sixième année après son retour de l'exil. Saint Grégoire de Tours, complétant le texte de saint Jérôme, ajoute que ce fut la quatrième année du règne de Valentinien et Valens. En outre, de très-anciens manuscrits donnent les mêmes Valentinien et Valens comme les consuls de l'année mortuaire du saint docteur. Or, le retour de saint Hilaire eut lieu au plus tard dans le courant de l'année trois cent soixante et un, et il n'est pas susceptible d'être différé au commencement de l'année trois cent soixante-trois; l'empereur Valentinien, qui eut son frère Valens pour associé dans l'empire, est monté sur le trône au mois de février trois cent soixante-quatre; enfin les seules années qui portent l'inscription consulaire sus-énoncée, sont les années trois cent soixante-huit et trois cent soixante-dix : celle-ci ne pouvant se concilier avec les indications des autres textes, il semble qu'il ne reste pas d'incertitude par rapport à celle-là. Assurément ce n'est point faire injure à l'éminent annaliste de l'Église que de s'éloigner de son sentiment sur un détail si secondaire : l'autorité historique du bréviaire romain se prête,

de l'aveu du pape Benoît XIV, à d'autres rectifications qui supposent des écarts de chronologie plus importants. Nonobstant cela, N. T.-C. F., vous avez remarqué que les égards dus au livre officiel de la prière publique n'avaient pas été perdus de vue dans notre requête. A quelque opinion que l'on s'arrête, et soit que l'année jubilaire qui nous est accordée, précède ou suive l'anniversaire du trépas du saint docteur, l'hommage que nous nous apprêtons à lui rendre n'en sera ni moins opportun, ni moins respectueux.

S'il s'est élevé des doutes sur l'année, il n'en existe pas de sérieux quant au jour de la mort du grand évêque. La timide hypothèse hasardée par quelques écrivains échoue contre l'assertion authentique de la liturgie universelle, confirmée par la tradition et la pratique invariables de notre Église. Le martyrologe romain annonce au treize janvier le jour natal de saint Hilaire, c'est-à-dire celui où son âme s'est envolée vers le ciel ; et s'il en renouvelle la mention le lendemain, c'est que la rubrique générale, qui fait du jour octave de l'Épiphanie un jour réservé, a commandé le renvoi de la fête au quatorze. Le diocèse de Poitiers, en vertu d'un privilège exceptionnel que le saint-siège a maintenu et confirmé, n'a jamais cessé de célébrer son glorieux patron au jour même de son trépas, consacrant ainsi dans son culte public un rapprochement qui n'a pas échappé à la piété de nos pères. Qui dit *épiphanie*, dit *manifestation* de Jésus. Or, quelle belle et grande octave de l'épiphanie que la fête natale d'un *manifestateur* de Jésus tel qu'Hilaire ! Hilaire dont toute la vie, tous les discours, tous les écrits, tous les travaux ont été comme un triple hommage d'or, d'encens et de myrrhe offert à la royauté du Dieu fait chair ; Hilaire qui, en préservant les Gaules de l'hérésie, préparait à l'Église cette nation très-chrétienne, par laquelle le nom de Jésus devait rayonner d'un si vif

éclat et se répandre jusqu'aux extrémités du monde) Et ici qu'il me soit permis incidemment de faire remarquer un autre synchronisme qui réunit devant le berceau du roi Jésus deux des hommes qui ont le plus puissamment co-opéré à l'accomplissement des prophéties concernant l'appel des nations et la destinée des gentils. Un peu plus d'un siècle et demi après Hilaire, un autre pontife était mis en possession de la félicité éternelle en ce même jour : c'était Rémi, l'apôtre des Francs, celui par qui l'orthodoxie qu'avait sauvée Hilaire chez les Gaulois allait devenir pour tous jours la foi de la France, de ce peuple dont l'histoire devait être un long et glorieux complément de l'*épiphanie* du Christ.

V. Maintenant, N. T.-C. F., pour donner à notre prochain centenaire tout le relief qu'il comporte, et pour faire ressortir le prix des faveurs spirituelles qui vont nous être offertes, il semble que nous devrions entrer dans le fond du sujet, et retracer ici les principaux traits de cette grande personnalité sur laquelle vont se concentrer les regards. Plus d'un motif nous commande de nous en abstenir. Sous notre plume, l'éloge du pontife comme du docteur ne pourrait être qu'une redite. D'ailleurs, la louange sera plus neuve et elle risquera moins de paraître partielle sur d'autres lèvres que les nôtres. L'un des fruits de cette année jubilaire sera de produire en l'honneur du grand évêque un concert et une succession d'hommages dont l'ensemble formera le plus entraînant et le plus complet des panégyriques. Qu'il nous suffise de vous rappeler que, parmi les magnifiques préférences accordées à notre Église des Gaules l'une des plus insignes a été de tirer de son sein, dans l'ordre des temps, le premier de tous les Pères qui aient reçu la qualification authentique de *Docteurs de l'Église*. Saint Athanase lui-même, le plus ancien des docteurs grecs, est postérieur à saint Hilaire par la date de sa mort

comme par celle de sa naissance. De telles prémices honorent à jamais une cité, et je ne sache pas d'autre lustre historique digne d'être placé au-dessus de celui-ci.

Mais ce que nous avons principalement à cœur, N. T.-C. F., c'est que les soleunités commémoratives qui se préparent deviennent pour vous une occasion de profit spirituel et de sanctification intérieure; c'est qu'elles raniment en vous l'amour de la vérité dont saint Hilaire fut le héraut, le dévouement à l'Église dont il fut le soldat, l'attachement à la chaire apostolique dont il fut le soutien, et par-dessus tout la flamme de la charité qui fut le mobile de toutes ses paroles et de tous ses actes. Il est vrai, notre province, initiée aux mystères du christianisme par un maître si docte et si saint, s'est montrée toujours ferme et constante dans la profession et dans la défense de sa foi. C'est là un trésor au-dessus de tous les trésors: car, si la foi catholique ne préserve pas toujours de toute chute, du moins, comme le disait notre immortel docteur, « elle contient en elle un remède général à tous les maux ¹ ». Mais enfin, si précieuse et si puissante qu'elle soit, la foi néanmoins ne peut opérer le salut qu'autant qu'elle est accompagnée des œuvres. « Il en est plusieurs, observe le saint évêque dans son commentaire du psaume quatorzième, qui se glorifient, et avec raison, de leur orthodoxie parfaite, mais chez qui la pureté de la croyance et du langage est démentié par les faits et gestes de leur vie. La volonté ne se mettant pas d'accord avec l'esprit, et le cœur se laissant dominer par les passions, ces chrétiens haïssent en secret les vérités qu'ils pro-

¹ Ut autem quædam medicamentorum genera sunt ita comparata, ut non singulis tantum ægritudinibus utilia sint, sed omnibus in commune medeantur, habeantque in se virtutem generalis auxilii; ita et fides catholica non adversum singulas pestes, sed contra omnes morbos opem medelæ communis impertit. De Trinit., l. II, 22.

fessent, et ils sont ennemis des principes qu'ils publient¹. Or, le disciple de Jésus-Christ est un soldat, et la grande règle de sa milice est de suivre les commandements². La première impression de la foi doit être l'obéissance, et le respect sincère de la religion gît dans la fidélité à l'observer³. »

Vous mettrez à profit ces leçons de votre père selon la grâce, N. T.-C. F., et vous ferez consister surtout le culte que vous allez lui rendre dans la déférence à ses exhortations. Ayant appris de lui à placer uniquement votre espoir de salut en Jésus-Christ, vous lui obéirez quand il demande de vous le changement de vie et l'amendement des mœurs⁴. C'est pour cette fin que nous avons sollicité et obtenu du chef de l'Église les grands pardons qui vous sont annoncés aujourd'hui.

VI. Ainsi que vous l'avez entendu, N. T.-C. F., le vicaire de Jésus-Christ a daigné nous octroyer, à l'occasion de ce quinzième centenaire, une indulgence plénière revêtue de plusieurs des caractères de celle du jubilé. Le temps marqué pour cette grâce jubilaire va courir depuis le premier janvier mil huit cent soixante-huit jusqu'à la fin du même mois mil huit cent soixante-neuf. Cette indulgence pourra être gagnée soit dans notre cathédrale, soit dans toute autre des églises de notre diocèse dédiées à saint Hilaire, à

¹ Solent enim plures gloriosam intelligentiæ verborum speciem præferre, et voluntatis ac iudicii decus etiam sermonum honestate mentiri; cum de Deo bene sentiant et loquantur, verbis autem ac sensui suo gestis atque operibus mentiantur. Hi sunt qui quæ loquuntur oderunt, et his quæ prædicant ipsis rebus inimici sunt. Tract. in Ps. xiv, 9.

² Hæc fidei nostræ militia est, custodire mandata. Tract. in Ps. cxviii, Litter. xix, 3.

³ Timor enim fidei in sola obedientia est, et metus religionis in obsequia est. *Ibid.*, Litter. viii, 17.

⁴ In Christo salutem omnem et spem locantes, admonemur prioris vitæ itinere abstinere. Comm. in Matth., c. i, 5.

la condition que des exercices spirituels seront donnés dans ces églises durant vingt jours, pendant le cours desquels chacun des fidèles y aura dû prendre part au moins six jours. Les pasteurs de ces églises privilégiées devront nous faire agréer l'époque qui leur semblera la plus convenable, et leur zèle leur suggérera le moyen de procurer à leurs ouailles des instructions et prédications extraordinaires; ils recourront, à cet effet, soit à quelqu'une de nos maisons de missionnaires, soit au bon vouloir de leurs pieux confrères. Il n'est pas nécessaire que la communion ait lieu dans l'église stationale, mais il est requis qu'une visite soit faite dans cette église et qu'on y prie aux intentions marquées par le saint-père. Enfin, l'indulgence n'est pas offerte aux seuls habitants de la paroisse où s'accomplissent les exercices; tous les autres fidèles y peuvent participer en observant les conditions établies; et rien ne s'oppose non plus à ce que les mêmes personnes puissent successivement aspirer à la même grâce dans les lieux où les exercices publics se succéderont.

Vos cœurs, ainsi renouvelés par la pénitence et rafraîchis par la grâce, N. T.-C. F., ne s'en ouvriront que plus largement aux sentiments de la reconnaissance et aux douces émotions que vous promettent les pompes brillantes de nos solennités religieuses. Nous ne doutons point que les habitants de notre ville épiscopale ne rivalisent d'ardeur pour nous prouver, comme ils l'ont fait en d'autres occasions, l'intérêt avec lequel ils aiment à célébrer tous leurs grands souvenirs nationaux. Un surcroît inespéré de splendeur viendra embellir nos fêtes; il semble que l'heure est venue de vous annoncer cette bonne nouvelle.

VII. Nos vénérables Frères les évêques de cette province ne pouvaient manquer de se joindre à nous pour la célébration d'un anniversaire qui intéresse d'une façon si par-

ticulière toute notre Aquitaine ; et notre éminentissime métropoli a n, avec sa bonté habituelle, avait bien voulu s'engager à y présider. Une pensée plus haute a germé dans son âme. Il lui a semblé, ainsi qu'à nous, que notre réunion autour du sépulcre et des autels de notre glorieux devancier aurait un caractère plus grave, plus utile, plus conforme à l'esprit de l'antiquité, si elle se produisait sous la forme d'une assemblée conciliaire. Quelle plus noble façon de glorifier celui dont la présence et la parole eurent tant d'autorité dans les synodes de l'Orient et de l'Occident ? Hilaire a été l'homme des conciles. Vous applaudirez donc avec nous, N. T.-C. F., aux lettres d'indiction, datées du quinze août dernier, par lesquelles le prince de l'Église qui occupe glorieusement le siège primatial de notre province, nous convoque à un cinquième concile dont la tenue coïncidera avec les fêtes du centenaire de saint Hilaire.

Que certains esprits défiants et toujours prompts à s'alarmer ne prennent point ombrage de cette assemblée épiscopale. A l'heure où la chrétienté a en perspective les grandes assises du concile universel, nous saurons nous abstenir de toutes les questions majeures réservées à ce tribunal œcuménique, et nous renfermer dans le cadre plus modeste de nos attributions et de nos devoirs. Les évêques ne se réunissent jamais pour semer le trouble, mais au contraire pour établir la paix sur sa base solide, qui est la vérité. Ils s'assemblent encore pour s'éclairer mutuellement, et pour resserrer, avec le lien de la charité, celui de la discipline ecclésiastique, sachant que la pureté de vie est la première condition des succès du ministère sacerdotal, et que l'exemple est le grand levier qui remue les cœurs. Quatre fois déjà, depuis que nous sommes parmi vous, nous avons pris part aux travaux du concile provincial : toujours nous en avons retiré lumière, force, conso-

lation. Le concile de Poitiers n'aura pas un autre caractère que ceux qui l'ont précédé.

Pour nous préparer à tant de grâces diverses, N. T.-C. F., nous recourrons à notre ressource accoutumée qui est la prière. Conformément aux règles du droit, des supplications publiques seront indiquées à l'intention du prochain concile.

Mais nous avons cru en outre que c'était le cas de multiplier, en faveur des fidèles de notre ville épiscopale, les moyens de conversion et de salut. Nous espérons fermement que les exercices spirituels de la mission, qui vont être prêchés dans notre église cathédrale pendant le saint temps de l'Avent, époque la plus propice de l'année à beaucoup d'égards, ouvriront le trésor de la miséricorde divine à un grand nombre de nos frères attardés dans la voie de la pratique religieuse; et qu'ainsi tous voudront participer ensuite aux grâces particulières attachées pour notre diocèse à l'année du jubilé de saint Hilaire.

A ces causes, etc.

XII

HOMÉLIE

POUR LE XVIII^e ANNIVERSAIRE DE NOTRE CONSÉCRATION

ÉPISCOPALE.

(XXV NOVEMBRE MDCCCLXVII.)

Omnia namque pontifex ex hominibus assumptus, pro hominibus constituitur, ... qui condicere possit iis qui ignorant et errant, quoniam et ipse circumdatus est infirmitate.

Tout pontife est pris d'entre les hommes, et il est établi pour les hommes, avec le devoir de compatir à ceux qui ignorent et qui s'égarent, étant lui-même environné de faiblesse.

HEBR., v, 1, 2.

**MES VÉNÉRABLES FRÈRES DANS LE SACERDOCE
ET MES CHERS FILS EN JÉSUS-CHRIST,**

I. Volontiers je continuerais aujourd'hui le commentaire de cette épître, qui a fourni la matière de notre précédente homélie. En méditant devant le Seigneur, et en cherchant dans les saintes lettres ce que je pourrais vous dire de plus opportun et de mieux approprié à la solennité de cette année, j'ai senti le besoin de m'arrêter surtout aux paroles que vous venez d'entendre : « le pontife étant pris d'entre les hommes, et établi pour les hommes, a pour obligation de

« compatir aux ignorances et aux égarements de ses frères, « ayant conscience de sa propre infirmité ». En même temps, la circonstance du dix-huitième anniversaire de mon ordination épiscopale a dirigé mon attention vers un récit de l'évangéliste saint Luc, où ce même nombre dix-huitième est allégué. Un jour que le divin Sauveur enseignait dans la synagogue, « il y vint une femme possédée d'un esprit qui « la rendait malade depuis dix-huit ans : *Et ecce mulier « quee habebat spiritum infirmitatis annis decem et octo* ; elle « était courbée, courbée tellement qu'elle ne pouvait aucunement regarder en haut : *et erat inclinata, nec omnino « poterat sursum respicere*. Jésus, voyant cette femme, l'appela à lui, et lui dit : Femme, vous êtes délivrée de votre infirmité ; et il lui imposa les mains, et elle fut redressée incontinent, et elle rendait gloire à Dieu » : *et imposuit illi manus, et confestim erecta est, et glorificabat Deum*¹.

Le genre d'infirmité de cette femme, mes vénérables Frères, ne caractérise-t-il pas le mal dominant de la génération présente, mal dont nous ne sommes pas suffisamment exempts pour notre propre compte ? Et ce mal n'est-il pas de nature à exciter notre intérêt et notre zèle envers les âmes, en même temps qu'il nous commande un sérieux retour sur nous-mêmes ? Car tout pontife, tout prêtre, étant homme lui-même et étant dévoué par état aux hommes, est tenu de compatir et de remédier aux misères d'autrui sans perdre de vue le remède à apporter à ses propres misères : *Omnis namque pontifex, ex hominibus assumptus, pro hominibus constituitur, ... qui condolere possit iis qui ignorant et errant, quoniam et ipse circumdatus est infirmitate*.

II. Le pape saint Grégoire le Grand, dans son homélie trente et unième sur les évangiles, va nous offrir le canevas de la nôtre. Je n'insisterai point sur une explication mys-

¹ Luc., XIII, 11, 12, 13.

tique qu'il donne d'abord à la suite de saint Ambroise et de saint Augustin. Selon ces docteurs, le nombre dix-huit, c'est-à-dire le nombre six multiplié par trois, représente la triste situation de l'humanité durant une triple période, avant la loi, sous la loi, et après la venue du Christ¹. La race humaine, obstinée dans sa rébellion sous ces trois états, est peinte au vif en la personne de cette femme courbée à terre depuis dix-huit ans, et courbée à tel point qu'elle ne peut absolument plus regarder en haut. Elle est comme écrasée par l'esprit d'abaissement, par le démon de l'incurvation : *Et ecce mulier quæ habebat spiritum infirmitatis annis decem et octo ; et erat inclinata , nec omnino poterat sursum respicere*. Tel est le sort du pécheur qui se laisse absorber dans les pensées terrestres, et qui a perdu l'attrait des biens du ciel. Entraîné par de basses convoitises, il perd la rectitude de son âme; il ne voit rien autre chose que ce à quoi il pense sans cesse. Rentrez dans vos cœurs, mes bien chers Frères, disait saint Grégoire à ses contemporains, et voyez ce que vous roulez à toute heure dans votre esprit : *Ad corda vestra, fratres carissimi, redite; quid horis omnibus in cogitationibus vestris volvatis, aspiciat*. L'un pense aux honneurs : *Alius de honoribus* ; l'autre aux affaires d'argent : *alius de pecuniis* ; l'autre à l'agrandissement de ses domaines : *alius de prædiorum ambitu* ; sans parler d'autres préoccupations moins avouables. Or, tout cela est d'en bas : *Hæc cuncta in imo sunt*; et quand la créature raisonnable s'est laissée garrotter par ces sortes de liens, quand elle s'est laissée saisir dans ces courroies, alors elle est déprimée de sa taille native : *et quando mens talibus implicatur, ab status sui rectitudine flectitur*²; elle quitte sa noble structure qui lui donnait un front droit, un regard ouvert du côté du ciel, et elle prend la figure de la bête toujours penchée vers la terre et à qui

¹ S. Gregor., Homil. xxxi in Evang., 6. — ² *Ibid.*

sa conformation interdit de lever la tête. Le poids de l'habitude s'ajoutant à celui de la passion, il n'y a plus de redressement possible. La volonté alors fait des efforts impuisants : *Nitimur et infirmamur* ; l'accoutumance mauvaise a créé comme une seconde nature ; il y a une inflexion, une déviation, une courbure difforme de tout l'être, et cette défectuosité résiste à tous les appareils humains : *usitata etenim culpa obligat mentem. ut nequaquam surgere possit ad rectitudinem*¹.

Joignez à cela que les esprits impurs répandus dans l'espace, et les hommes de mal qui sont leurs suppôts très-vigilants et très-actifs, ont grand soin d'entretenir et d'exploiter cet affaissement. Ce sont eux, dit le Seigneur par son prophète, ce sont eux, ô nation malheureuse, qui t'ont humiliée et qui ont dit à ton âme : « Courbe-toi, afin que nous passions » : *Qui te humiliaverunt et dixerunt animæ tuæ : Incurvare, ut transeamus*. Et toi, tu as docilement fait de ton corps une terre qu'on foule aux pieds, et tu es devenue comme un chemin pour les passants : *et posuisti ut terram corpus tuum et quasi viam transeuntibus*². Tant que l'âme s'est tenue droite par ses tendances élevées, les esprits mauvais n'avaient point en elle d'accès ni de passage ; car pour eux, passer par une âme, c'est y semer la corruption : *Transire namque eorum, est immunda illi desideria spargere*. Ils se mettent donc à l'œuvre ; ils multiplient à l'envi leurs inventions corruptrices et leurs procédés d'énervement physique, intellectuel et moral ; ils jettent à la foule d'ignobles appâts ; ils propagent, ils popularisent l'ignorance, la bassesse et la servitude, en les enveloppant sous des formules menteuses de science, de grandeur, de liberté. Dans leur soif de domination et de volupté, ils disent à l'espèce humaine : « Abaisse-toi, pour que nous ayons libre carrière » :

¹ S. Gregor., Homil. xxxi, 7. — ² Isai., Lj, 2

Dicunt ergo : Incurvare ut transeamus : car ils savent que quand l'âme ne consent pas à descendre, elle leur est une gêne, un obstacle ; et ils ont peur, ils ont horreur de qui-conque demeure droit et inflexible devant eux : Transire per eam nequeunt quam contra se rigidam in superna intentione pertimescunt¹.

Hélas ! mes vénérables Frères dans le sacerdoce, n'est-il pas trop vrai que, sous nos yeux, des multitudes entières, prises dans tous les rangs et dans toutes les conditions, sont atteintes de cette maladie contagieuse de l'abaissement, maladie désormais si enracinée que ses victimes ont leur taille complètement déviée et retournée ? Depuis dix-huit ans que nous considérons l'état de ces âmes, nous les avons vues, à travers quelques alternatives meilleures, se pencher finalement jusqu'à terre et perdre toute aptitude à regarder en haut. C'est exactement cette femme de l'évangile : *mulier quæ habebat spiritum infirmitatis annis decem et octo, et erat inclinata, nec omnino poterat sursum respicere.*

III. Heureusement le Jésus de l'évangile n'a point disparu de la terre, le Jésus qui n'a qu'à se montrer et qu'à parler pour guérir l'infirmité la plus incurable, le Jésus vers lequel il suffit de faire un pas pour entendre de lui une parole de délivrance et de redressement. *Hanc cum vidisset Jesus, vocavit ad se : « Jésus ayant vu cette femme, il l'appela à « lui ». Elle fut docile à cet appel, et elle s'avança vers le Sauveur. « Et le Sauveur lui dit : Femme, vous êtes délivrée de « votre infirmité ; et il lui imposa les mains, et elle fut redressée incontinent, et elle rendait gloire à Dieu » : Et ait illi : Mulier, dimissa es ab infirmitate tua. Et imposuit illi manum, et confestim erecta est, et glorificabat Deum.*

Seigneur Jésus, c'est mon espoir d'aujourd'hui que, durant l'année qui va suivre les dix-huit ans déjà écoulés,

¹ S. Gregor., Homil. xxxi, 7.

votre appel ne sera pas méconnu ; que votre main libératrice va s'étendre ; que des milliers d'âmes courbées à terre, qui ne peuvent plus aucunement regarder en haut, vont tout à coup se redresser, et que, dans le transport de leur joie et de leur reconnaissance, elles rendront gloire à Dieu ; qu'à cette vue les adversaires de votre saint nom éprouveront le sentiment de la honte, et que tout ce peuple fidèle se réjouira des heureux succès de la parole sainte, des magnifiques triomphes de la grâce divine : *Et erubescabant omnes adversarii ejus, et universus populus gaudebat in iis quæ gloriose fiebant ab eo*¹.

J'ai lu au livre des Juges qu'après que les fils d'Israël eurent été asservis pendant dix-huit ans sous la domination sensuelle des Moabites, ils crièrent ensuite vers le Seigneur : *Servieruntque filii Israel Eglon, regi Moab, decem et octo annis, et postea clamaverunt ad Dominum* ; et que le Seigneur suscita un libérateur. C'était un guerrier qui se servait indifféremment de ses deux mains, et il était de cette tribu des Benjamites chez qui cette adresse était héréditaire : jouteurs incomparables, qui combattaient de la gauche comme de la droite, et qui tenaient si bien la fronde que leur projectile ne manquait jamais son but². Ainsi en sera-t-il, je l'espère, durant cette année dix-neuvième de mon ministère épiscopal. Pendant tout le cours de cette année jubilaire, les soldats évangéliques se succéderont et se multiplieront sur tous les points de notre territoire. Archers pleins de dextérité, ils décocheront avec un égal succès toutes les flèches du carquois sacré, atteignant par la puissance de leurs prières et de leurs expiations ceux qu'ils n'atteindraient pas par la seule puissance de la parole, et versant ensuite sur toutes les plaies qu'ils auront faites l'huile de la miséricorde, le baume de la compassion : car tout pontife, tout prêtre pris

¹ Luc., XIII, 17. — ² Judic., III, 15.

d'entre les hommes, est établi auprès des hommes avec la mission de compatir à ceux qui se trompent et qui s'égarrent, se souvenant que lui-même est environné de faiblesse et d'infirmité : *quoniam et ipse circumdatus est infirmitate*.

IV. Car enfin, mes vénérables Frères et mes chers Fils, tandis que la société contemporaine nous apparaissait tout à l'heure sous l'image de cette femme penchée vers la terre et impuissante à regarder en haut, est-ce que nous n'avons point de retour à faire sur nous-mêmes? L'épidémie de l'abaissement nous a-t-elle entièrement épargnés? Est-ce que, nous aussi, nous n'avons pas obéi souvent à des mobiles humains, à des considérations et à des intérêts terrestres? Est-ce que, sinon sous le faix de l'ambition ou de la cupidité, au moins sous le poids de je ne sais quelle fatigue morale, sous la tyrannie de je ne sais quelle langueur spirituelle, ou bien sous le fardeau péniblement porté des affaires et des devoirs de tous les jours et de toutes les heures, nous ne sommes pas descendus à cet état de prostration dans lequel l'âme ne peut et ne sait quasi plus se tourner du côté de Dieu? Et moi qui vous parle, n'ai-je pas en quelque sorte posé un miroir devant ma vie en lui montrant la figure de cette malade, possédée depuis dix-huit ans par un esprit d'infirmité, et si péniblement courbée qu'elle a peine à regarder en haut : *quæ habebat spiritum infirmitatis annis decem et octo, et erat inclinata, nec omnino poterat sursum respicere?* Que de fois j'ai dit avec le psalmiste : *Miser factus sum, et curvatus sum usque in finem* : je suis accablé de misère et je me sens courbé sans remède ! Je marchais tout le jour dans la tristesse : *tota die contristatus ingrediebar* ; et la souffrance que j'en ressentais éclatait dans un rugissement de mon cœur : *rugiebam a gemitu cordis mei* ¹. Seigneur, tout mon désir est devant vos yeux,

¹ Ps. xxxvii, 7, 9.

et mon gémissment ne vous est point caché ¹. O Dieu de mon âme, guérisseur tout-puissant et divin redresseur, appelez-moi, et j'irai vers vous. Dites à l'âme de votre serviteur, dites à toutes ces âmes de prêtres et de lévites qui ont pu participer à l'infirmité de celui que vous avez fait leur chef et leur guide, dites-nous à tous la parole de délivrance : *Mulier, dimissa es ab infirmitate tua*. Posez sur notre tête votre main puissante : que ce soit votre droite ou votre gauche, l'attouchement de l'une comme de l'autre est un attouchement sauveur : vous êtes par excellence le fils de Jemini qui use de ses deux mains avec un égal avantage, et vous nous arracherez aux jougs mauvais sous lesquels nous avons été jusqu'ici détenus. Et tandis que nous rendrons grâces à notre libérateur, les adversaires de votre nom et de votre cause éprouveront de la confusion, et tout le peuple fidèle se répandra en accents de gratitude à la vue de toutes les œuvres qu'il vous plaira encore d'opérer par nos mains. Ainsi soit-il.

¹ Ps. xxxvii, 10.

XIII

MANDEMENT

QUI ORDONNE DES PRIÈRES A L'OCCASION

DE LA PROCHAINE CÉLÉBRATION DU V^e CONCILE DE LA PROVINCE DE BORDEAUX.

(XIV DÉCEMBRE MDCCCLXVII.)

I. La célébration d'un concile, Nos Très-Chers Frères, est un événement qui fait époque dans l'histoire d'une cité et d'une province. Les indifférents eux-mêmes ne déniaient pas l'importance qu'ont toujours eue ces réunions canoniques dans l'esprit des peuples. Les fidèles enfants de l'Église les considèrent comme un bienfait du ciel, soit à cause des lumières doctrinales et des directions pratiques qu'ils en attendent, soit à cause des fêtes magnifiques et des pompes émouvantes qui les accompagnent.

Aussi avez-vous appris avec joie l'insigne faveur qui allait être accordée à notre diocèse. Après avoir tenu la première de ces assemblées dans sa ville métropolitaine, notre vénérable archevêque, jaloux de condescendre au désir de ses Frères dans l'épiscopat, et voulant donner satisfaction à toutes les populations de sa vaste province, a

daigné se faire une règle d'indiquer les conciles subséquents dans les diverses cités épiscopales qui relèvent de sa primatie. La Rochelle, Périgueux, Agen, où siégeaient alors nos aînés dans la hiérarchie, ont joui tour à tour de ce privilège. Nous bénissons la providence divine qui a voulu que ce même avantage, différé quelque temps pour nous, se rencontrât avec le précieux anniversaire que nous ramène l'année mil huit cent soixante-huit.

II. Vos ancêtres, N. T.-C. F., furent souvent témoins du spectacle qui va se renouveler sous vos yeux. Du quatrième au quatorzième siècle, vingt-quatre assemblées conciliaires ont eu lieu dans le Poitou. Poitiers, Charroux, Saint-Maixent, Loudun, Ruffec (on sait que cette ville a dépendu de l'évêché de Poitiers jusqu'au concordat de mil huit cent-un), furent les théâtres de ces grandes scènes. Votre saint pontife Hilaire, par le droit que lui conféraient sa doctrine, son zèle, sa sainteté, présida aux conciles de son temps. Les autres furent convoqués, soit à l'instigation de la puissance royale, soit par les délégués du siège apostolique, soit enfin par l'autorité ordinaire du métropolitain. Là furent successivement traitées et résolues les questions les plus considérables et les plus variées qui puissent agiter le monde. Tantôt ce fut la condamnation d'hérésies telles que celles d'Arius, de Manès ou de Bérenger, l'anathème à leurs partisans et à leurs auteurs, la définition et la proclamation d'articles de foi tels que la consubstantialité du Verbe, ou la vérité du sacrement du corps et du sang de Notre-Seigneur Jésus-Christ. Tantôt ce fut le rappel à l'ordre de deux filles de rois, qui avaient troublé la solitude jusque-là si paisible du monastère de Radegonde ; et, plus tard, le déploiement du glaive spirituel contre des princes souverains qui avaient outragé la sainteté des mœurs par la profanation publique du lien conjugal, ou qui avaient porté violemment atteinte aux droits et aux immunités de l'Épouse

de Jésus-Christ. Dans d'autres circonstances, ce fut l'adoption des mesures les plus profitables à la paix et au soulagement de la chrétienté, par exemple l'établissement de la trêve de Dieu, puis l'enrôlement pour la conquête de la Terre sainte et la délivrance des chrétiens de l'Orient. Plus souvent ce fut l'élaboration des saintes règles de la discipline, destinées à maintenir l'honneur et à protéger la vertu des ministres du sanctuaire. Et toujours les pasteurs ainsi assemblés dans le Saint-Esprit s'appliquèrent à connaître les besoins particuliers de leurs temps, et unirent leurs efforts pour remédier aux maux de la religion et de la patrie.

Dans des siècles plus rapprochés, si notre Poitou cessa d'être le rendez-vous de ces grandes sessions épiscopales, il ne fut pourtant pas étranger au bien qu'elles opérèrent. Ce furent deux prélats issus de l'Église de Poitiers, l'archevêque Antoine Prévost Sansac et le cardinal François de Sourdis, qui présidèrent à Bordeaux ces deux mémorables conciles de quinze cent quatre-vingt-deux et de seize cent vingt-quatre, au moyen desquels l'esprit du concile de Trente s'insinua si heureusement dans toutes les parties de l'administration religieuse de notre Aquitaine. Et aujourd'hui nous avons le droit de revendiquer comme un mérite commun à toute notre province, sa fidélité à observer en ce point les prescriptions séculaires et toujours renouvelées de la loi ecclésiastique.

III. Mais parce que les conciles même particuliers s'élèvent toujours à la proportion d'événements majeurs, parce que leurs délibérations et leurs décrets importent grandement à la gloire de Dieu, à la prospérité de la religion et au bien des âmes, la tradition et le droit ecclésiastique ont entouré ces assemblées saintes comme d'un rempart de prières publiques et de supplications solennelles. Les règles tracées à cet égard par les anciens sacramentaires sont de-

meurées en vigueur, et il est juste qu'elles soient observées avec une précision plus littérale dans le diocèse privilégié où va se tenir le concile¹. Les actes de l'Église de Milan nous montrent avec quelle exactitude saint Charles Borromée prescrivait à son peuple le plus scrupuleux accomplissement de ces ordonnances salutaires². Vous obéirez donc aux injonctions du cérémonial romain, nos bien chers Coopérateurs. Chacun des trois dimanches qui vont précéder le concile, vous en annoncerez aux fidèles la prochaine ouverture, et vous les exhorterez aux pratiques de dévotion, aux oraisons, aux jeûnes, à la réception des sacrements de pénitence et d'Eucharistie, et à toutes les autres œuvres de piété, afin que, moyennant la grâce de Dieu, une action si haute et si grave commence sous des auspices favorables, qu'elle se poursuive dignement, et qu'elle arrive à une conclusion heureuse et fructueuse³.

« Dieu nous donne cette persuasion, dirons-nous avec le saint archevêque de Milan, que nous ne procurerons pas un médiocre avantage à notre province par la célébration

¹ Cum primum metropolitani litteris concilii provincialis celebrandi dies episcopis significata erit, illud ipsi curent ut in omnibus et urbis et diœcesis suæ parochialibus ecclesiis, quinta quaque feria, in singulas hebdomadas, quoad illud de more absolutum ac dimissum erit, missa de Spiritu Sancto celebretur, processionum præterea munus singulis diebus dominicis obeatur, ex animoque preces fiant pro optimo ipsius concilii eventu. Act. Eccl. Mediolanen. Concil. Provinc. I, P. I., T. III, Decret. VII, p. 57.

² Epistola ad vicarios foraneos pro oratione sine intermissione durante concilio. Act. Eccl. Mediolanen., T. II, p. 1041.

³ Rursus tribus proximis diebus dominicis ante dictam diem, conveniens erit si tam in ipsa ecclesia metropolitana per concionatores, quam in singulis parochialibus per parochos, iterum atque iterum denuntiatur, populique fideles ad devotionem, orationes, jejunia, sacramentum Pœnitentiæ, SS. Eucharistiæ sumptionem, aliaque pia opera adhortentur, ut actio hujusmodi, Deo opitulante, dignum sortiatur exordium, felicemque et fructuosum progressum et exitum habeat. Cæremon. Episc., L. I, c. XXXI, 4.

de ce cinquième synode provincial, si, comme nous l'attendons de la miséricorde divine, persévérant dans l'union très-étroite de nos esprits et de nos volontés, nous nous appliquons tous avec un même zèle, avec une même ardeur et dans un même sentiment pastoral, à embrasser l'observation des lois qui nous concernent Nous-même d'abord, puis le clergé et les fidèles de toute condition confiés à notre autorité et à nos soins. Vous donc, ô Seigneur Dieu tout-puissant, qui avez ordonné à Moïse de convoquer les soixante-dix anciens du peuple à la porte du tabernacle de l'alliance, et qui les avez assistés là et remplis d'un seul et même esprit; vous qui avez envoyé votre Esprit-Saint aux apôtres réunis en un même lieu, et qui avez éclairé leurs âmes, enflammé leurs cœurs, à ce point qu'animés d'une ardeur incroyable, ils se sont acquittés dans le monde entier de leur divine ambassade avec un courage et une fidélité invincible; ô Dieu, soyez présent avec nous qui allons nous assembler pour la cinquième fois en votre nom. Illuminez nos âmes de l'éclat de votre lumière, échauffez-les de votre amour, dirigez-les par votre sagesse, et faites que tous dans un même dessein, par la conscience d'un même devoir, obéissant aux mêmes règles et aux mêmes exemples, nous payions et acquittions si pleinement la dette de notre charge, qu'un jour Nous-même et tous les fidèles de cette province, unis et identifiés en vous, nous jouissions avec vous de la gloire éternelle¹. » Ainsi soit-il.

A ces causes,

Le saint nom de Dieu invoqué;

Après en avoir conféré avec Nos vénérables Frères les Doyen, Chanoines et Chapitre de Notre Église cathédrale;

Nous avons ordonné et ordonnons ce qui suit :

¹ Acta Eccles. Mediolanen., Oratio Synodalis in v^o Concil. Provinc., T. I, p 254, 255.

ART. 1. Pendant trois dimanches consécutifs, à savoir le vingt-deux et le vingt-neuf décembre et le cinq janvier prochain, on annoncera au prône dans toutes les paroisses la célébration du cinquième Concile provincial qui doit s'ouvrir à Poitiers le dimanche douze janvier suivant; et les fidèles seront exhortés à offrir leurs prières, leurs communions et toutes leurs œuvres de piété et de charité à cette intention.

Chacun de ces trois dimanches, à l'issue de l'office du soir, il y aura procession dans l'intérieur des églises avec le chant des litanies des saints, suivie de la bénédiction du Saint-Sacrement, où l'on ajoutera aux prières indiquées l'antienne de saint Hilaire : *O Doctor optime.*

ART. 2. Le jeudi vingt-six décembre, et les jeudis deux et neuf janvier, on joindra aux oraisons de la messe les collectes, secrète et postcommunion *ad postulandam Spiritus sancti gratiam*. En ces mêmes jours, le Saint-Sacrement sera exposé après la messe dans toutes les églises où l'on pourra compter sur des adorateurs, et le soir, à la bénédiction, on chantera le psaume *Miserere*, l'antienne à saint Hilaire, puis les invocations accoutumées avant le *Tantum ergo*.

ART. 3. Le dimanche douze janvier, on chantera le *Veni Creator* avant la messe principale de chaque église. A partir de ce jour, jusqu'au dimanche suivant, les oraisons *ad postulandam Spiritus sancti gratiam* seront dites à toutes les messes, même solennelles; le jeudi seize janvier, le Saint-Sacrement sera exposé, s'il se peut, dans toutes les églises du diocèse¹; enfin, nous invitons les ecclésiastiques, les religieux de l'un et de l'autre sexe, et toutes les âmes fidèles,

¹ Durante autem synodo, decens est ut singulis quintis feriis cantetur missa sollemnis de Spiritu Sancto, ut in concilio Tridentino sessione secunda sancitum fuit. Cæremon. Episc., L. I. c. xxxi, 17.

à s'unir aux membres du Concile pour l'observation du jeûne du vendredi dix-sept janvier¹.

ART. 4. Le lundi treize janvier, quatrième anniversaire séculaire du précieux trépas de notre glorieux pontife et docteur saint Hilaire, nous autorisons dans toutes les paroisses un salut du Saint-Sacrement où l'on chantera le *Te Deum*, et ce même cantique d'action de grâces sera chanté partout le dimanche dix-neuf.

Donné à Poitiers, etc.

¹ Decret. de modo vivendi, Concil. Burdigalen. 1850, Tit. præv., c. II, p. 4.

XIV

HOMÉLIE

PRONONCÉE DANS L'ÉGLISE CATHÉDRALE DE POITIERS

POUR L'OUVERTURE DU JUBILÉ ACCORDÉ

A L'OCCASION DU XV^e ANNIVERSAIRE SÉCULAIRE DE LA MORT DE SAINT HILAIRE.

(1 JANVIER MDCCCLXVIII.)

*Mementote prepositorum vestrorum
qui vobis locuti sunt Verbum Dei, quo-
rum intuentes exitum conversationis,
imitamini fidem.*

Souvenez-vous de vos conducteurs, qui
vous ont parlé la parole de Dieu, et, con-
sidérant quelle a été la fin de leur vie, imi-
tez leur foi.

HEBR., XIII, 7.

MES TRÈS-CHERS FRÈRES,

I. L'Ancien Testament nous avait déjà donné le précepte et l'exemple de la fidélité avec laquelle les enfants de Dieu doivent garder le souvenir des personnages illustres qui ont présidé à l'établissement et au développement de la religion sur la terre. « Louons, s'écriait le fils de Sirach, « louons ces hommes glorieux qui sont nos pères et dont

« nous sommes la race; ces hommes par qui le Seigneur a signalé dès l'origine sa gloire et sa puissance.... Que les peuples publient leur sagesse, et que l'Église raconte leurs louanges¹ ». La loi nouvelle, plus attentive encore à entretenir dans les cœurs tous les sentiments nobles et élevés, ne pouvait manquer d'inspirer aux chrétiens les mêmes élans d'admiration et de gratitude envers les hommes apostoliques qui ont apporté ou qui ont fait fructifier la première semence de l'Évangile. De là cette recommandation de saint Paul : « Souvenez-vous de vos guides spirituels qui vous ont enseigné la parole de Dieu ; et considérant le dénouement de leur vie , appliquez-vous à vivre comme eux, à imiter leur foi et toutes leurs vertus. »

Nous avons voulu obéir à cette exhortation, mes très-chers Frères, en faisant de l'année qui commence une année commémorative du grand évêque qui fut la gloire de cette cité. Il est salulaire, il est opportun, en même temps qu'il est flatteur et qu'il est beau de renouveler un tel souvenir. De tous les hommes qui ont honoré cette province, en est-il un comparable à Hilaire ?

Hilaire est le pasteur qui a présidé, sinon à la formation, du moins à l'organisation de ce troupeau; il est l'apôtre éminent qui a prêché à vos pères le Verbe de Dieu : *Memento præpositorum vestrorum qui vobis locuti sunt Verbum Dei*. Déjà, sans doute, la foi avait pénétré dans ces contrées; mais elle n'y avait fait que de médiocres progrès. Hilaire, conquis à la vérité chrétienne, en devint presque aussitôt le ministre, et il en fut incontinent le zélé propagateur. Aux fidèles de la cité, déjà versés dans la connaissance des dogmes évangéliques, il expliquait, avec une grâce et une autorité incomparables, les écritures de l'un et de l'autre Testament. Aux païens indociles des campagnes, à ces Gau-

¹ Eccli., XLIV, 12, 15.

lois opiniâtres et indomptés, il dictait en maître les préceptes du salut : *indomitis tradens populis præcepta salutis*¹. Mais voici l'hérésie qui se lève avec ses négations sacrilèges. A partir de ce jour, Hilaire devient le défenseur du Verbe de Dieu. Approfondir le mystère du Verbe, éclaircir le mystère du Verbe, affirmer, venger la doctrine du Verbe, c'est désormais toute la vie d'Hilaire. Tous ses écrits, tous ses livres, toutes ses correspondances, tous ses voyages ne sont qu'un témoignage rendu au Verbe de Dieu, au Verbe éternel qui est consubstantiel au Père, au Verbe incarné par qui la race humaine tout entière est rendue participante de la nature divine. Ce que l'erreur a cherché à envelopper de ténèbres, Hilaire l'inonde de lumière; ce que l'enfer a voulu obscurcir, Hilaire le fait resplendir d'un éclat nouveau. Dans l'Orient comme dans l'Occident, dans la Phrygie comme à travers l'Italie, l'Illyrie et les Gaules, à Séleucie et à Constantinople, comme à Milan, à Paris et à Toulouse, Hilaire est le champion du Verbe, le porte-voix du Verbe : *Mementote præpositorum vestrorum qui vobis locuti sunt Verbum Dei*.

II. *Quorum intuentes exitum conversationis, imitamini fidem*. Ce qui demande à être étudié plus particulièrement dans les saints, c'est la fin de leur vie, ce sont les circonstances dans lesquelles ils achèvent ici-bas leur mission et leur rôle : *exitum conversationis*. Hilaire avait mesuré de son regard l'univers alors connu et habitable; il en avait lui-même parcouru une grande partie : partout il avait employé l'activité et l'énergie de son âme à la défense de la cause divine. Après une existence si agitée, après tant de travaux et tant de courses, Dieu lui ménagea quelques dernières années de repos. Rentré définitivement parmi les siens, il ne s'en éloigna plus. Rendu aux habitudes pacifi-

¹ Paulin., Carmen de v. S. Martin., L. I.

ques de son caractère naturel, il administra désormais l'Église du Poitou dans une grande tranquillité : *Magna deinceps tranquillitate Pictavorum Ecclesiam administravit*¹. Là, dans cette modeste enceinte que mesure l'espace contenu entre la basilique et le baptistère, il vivait avec ses prêtres fidèles, avec ce clergé qui avait gouverné en son nom l'Église de Poitiers pendant toute la durée de son exil. C'est là que Martin, avant d'aller gagner la solitude de Ligugé, avait passé environ trois ans dans l'intimité du saint docteur : temps si bien employé, noviciat si fructueux, séminaire si profitable, que le bréviaire romain n'hésite point à lui rapporter l'acquisition de cette sainteté dont toute la vie de Martin fut ensuite l'épanouissement : *tantumque illo doctore profecit, quantum ejus postea sanctitas declaravit*². C'est au seuil de cette humble demeure que l'évêque et le néophyte s'étaient rencontrés pour la première fois, rencontre longtemps constatée par l'empreinte de leurs pas gravée sur le sol. O coin de terre a jamais béni, où tous les grains de poussière sont pour nous comme des reliques ! Car, c'est saint Hilaire lui-même qui nous l'a dit, il s'établit une sorte d'identification entre les lieux et ceux qui les habitent, et le sol s'imprègne de la sainteté de ceux qui le foulent : *Nescio enim quæ insistenti cum eo in quo insiterit loco videtur esse communio, et fit inter eos quædam corporis solique conjunctio*³. Hilaire donc partageait ici ses journées entre la composition de ses beaux commentaires des psaumes, qu'il prêchait ensuite à son peuple, et les entretiens avec ses disciples qu'il formait aux plus hautes vertus et qu'il préparait aux plus hautes fonctions du ministère sacerdotal. Autant ces dernières années furent douces et fécondes, autant elles furent courtes et rapides. Pressentant sa fin prochaine, le saint évêque avait fait ses adieux et

¹ Brev. Roman. XIV Januar. — ² *Ibid.*
Comm. in Matth., x, 16.

donné ses dernières instructions à ses prêtres. Le treize janvier de l'année trois cent soixante-huit, un peu avant l'heure de minuit, le prêtre Leonius¹, qui veillait au chevet du pontife, vit resplendir tout à coup une flamme éblouissante qui remplit toute la chambre du mourant : c'était le sillon de lumière que laissait après elle l'âme d'Hilaire en s'envolant vers le ciel. Ainsi nous l'apprend notre très-véridique martyrologe : *Lumen perspexit splendidissimum quo ille, beatum spiritum exhalando, totum cubiculum perfudit*².

III. Mes très-chers Frères, à l'école de cette sainte vie et de cette sainte mort, nous trouverons à faire bien des profits spirituels. Ce ne sera pas trop d'employer toute cette année à méditer les grandes leçons et les grands exemples qu'Hilaire nous a laissés. Déjà nous avons reçu le gage des grâces qui nous sont réservées. Cet empressement avec lequel des foules immenses sont venues se ranger pendant plusieurs semaines autour de la chaire évangélique, ce mouvement religieux qui a conduit aux tribunaux sacrés d'abord, puis à la table sainte, des hommes de tout âge, de tout rang, de toute condition, mais particulièrement les chefs et les divers membres de ces familles populaires qui sont l'honneur de nos quartiers, et qui forment devant Dieu, j'ose le dire, l'élite de la population chrétienne de notre cité : comment ne pas remercier le ciel d'un si grand sujet de consolation ? Et voici que ces grâces vont être suivies d'autres grâces. Le jubilé du quinzième centenaire révolu depuis la mort de notre saint docteur s'ouvre aujourd'hui dans cette église avec la nouvelle année. Aux fêtes qui se préparent, aux sessions du concile qui vont amener parmi nous tout l'épiscopat de la province, se mêleront de

¹ Saint Lienne.

² Propr. Martyr. Eccles. Pictav., 1 Februar.

grandes bénédictions spirituelles, des enseignements très-profitables aux âmes. Si tous n'y participent pas, les humbles, les petits, ceux que le Seigneur Jésus a particulièrement adoptés comme ses frères, ceux que n'asservit ni l'ambition, ni le respect humain, ni la peur de perdre la faveur et les avantages de ce siècle, ceux-là voudront encore recueillir les fruits de ces solennités, où la vivacité du patriotisme poitevin se confondra avec l'énergie du sentiment religieux.

Mais, comme ce qui a principalement caractérisé notre grand évêque, ç'a été sa foi, c'est par ce côté qu'il sied principalement à ses enfants de l'imiter et de le faire revivre : *quorum intuentes exitum conversationis, imitamini fidem*. La foi, disait-il, c'est le fondement de tout l'édifice chrétien : la foi reçue et confessée dans le baptême; la foi en Dieu tel qu'il nous est révélé par les Écritures; la foi une et inviolable, telle qu'elle est enseignée par l'Église; la foi telle qu'elle a été formulée par Pierre, le prince des apôtres, et qu'elle est définie par le siège apostolique, centre unique de l'unité de la croyance; enfin la foi vivante, agissante, car c'est elle qui fait fructifier le talent qui nous a été confié dans le baptême; la foi informée par la charité, car c'est la charité inspirée par la foi qui ouvre l'accès de la vision et de la béatitude sans fin : *quorum intuentes exitum conversationis, imitamini fidem*. Amen.

ACCLAMATIONES PATRUM

IN FINE CONCILII PICTAVENSIS.

(XIX JANUAR. MDCCCLXVIII.)

Secretarius Concilii. — Deo Patri omnipotenti, Filio ejus Unigenito et consubstantiali et Spiritui sancto, ejusdem Deitatis Trinitati perfectæ, omnis honor et gloria in sæcula sæculorum.

Respondent omnes. — Amen, amen. Hæc est fides Petri et Apostolorum, fides Hilarii et Patrum. In ea sumus renati, in ea semper vivere et commori nostrorum est summa votorum.

S. — Beatæ Virgini Immaculatæ Dei Genitrici Mariæ, semper nova laus, nova gloria.

R. — Filios tuos, Mater, adjuva; gloriæ tuæ præcones ab omnibus defende periculis, Virgo gloriosa et benedicta.

S. — Beato Patri Hilario, Ecclesiæ sanctæ lumini, vitæ, doctrinæ et confessionis laude clarissimo, æterna memoria.

R. — Æterna memoria in terris, et in cœlis splendor in perpetuas æternitates.

XV

ACCLAMATIONS DES PÈRES

A LA FIN DU CONCILE DE POITIERS.

(XIX JANVIER MDCCCLXVIII.)

Le Secrétaire du Concile.—A Dieu le Père tout-puissant, à son Fils unique et consubstantiel, et à l'Esprit saint, Trinité parfaite dans la même divinité, tout honneur et gloire dans les siècles des siècles,

Tous répondent.—Amen, il est ainsi. C'est la foi de Pierre et des Apôtres, la foi d'Hilaire et des Pères. Nous sommes nés dans cette foi par le baptême : y vivre et y mourir fidèles, c'est le but de tous nos vœux.

S.—A la bienheureuse Vierge Immaculée, Marie, Mère de Dieu, toujours nouvelles louanges, nouvelle gloire.

R.—O Mère, secourez vos enfants ; défendez de tous les dangers ceux qui publient votre gloire, O Vierge glorieuse et bénie.

S.—A notre bienheureux Père Hilaire, flambeau de la sainte Église, brillant par l'éclat de sa vie, de sa science et de son courage à confesser la foi, éternelle mémoire.

R.—Éternelle mémoire sur la terre, et dans les cieux splendeur pour toute l'éternité.

S. — Beato Martino, Hilarii discipulo, Galliae nostrae apostolo, pontificum et monachorum exemplo, aeterna memoria, splendor aeternus.

R. — Nos, Pater sancte, ne deseras : ad te nova pietate recurrentes, tu antiqua charitate et virtute tuere et protege.

S. — Beatæ Radegundi reginæ, civitatis hujus patronæ, sanctorum Hilarii et Martini clienti devotissimæ, alteri Francorum matri, laus et honor perpetuus.

R. — Ossa ejus pullulent de loco suo, et novos semper sanctitatis flores germinent.

S. — Beatissimo Patri et domino nostro Pio Papæ, veritatis et justitiæ custodi integerrimo, post angustias et dolores, pax, victoria, anni multi et aeterna memoria.

R. — Magno gregis dominici Pastori vires Deus addat et annos multiplicet. Urbem et Orbem videat in pace et unitate compositos, spiritu novo ambulantes ad aeternæ pacis tranquillitatem.

S. — Gloriosissimo Francorum Imperatori Napoleoni, per invictos suos milites in tribulationibus quæ invenerunt nos nimis adjutori providissimo, nova laus, magnæ gratiæ.

R. — Magna laus, magnæ gratiæ. Primogenitam Ecclesiæ gentem, gloriosissimum Imperatorem, fidelem exercitum, protectio divina salvet semper et muniat.

S. — Eminentissimo nostro Præsidi, sanctæ Romanæ Ecclesiæ Principi, Aquitaniæ nostræ Primati, multi anni, bonis operibus pleni, magnæ gratiæ.

R. — Magnæ gratiæ, multi anni, et sanctorum operum felix consummatio.

S. — Au bienheureux Martin, disciple d'Hilaire, apôtre de notre France, modèle des pontifes et des moines, éternelle mémoire, splendeur éternelle.

R. — O Père saint, ne nous abandonnez pas. Nous recourons à vous avec un nouvel élan de piété : défendez-nous et protégez-nous par votre puissance d'autrefois et votre ancienne charité.

S. — A la bienheureuse Radegonde, patronne de cette ville, à la reine si dévouée au culte desaint Hilaire et de saint Martin, à la seconde mère des Français, louange et honneur éternel.

R. — *Que ses ossements soient féconds dans leur tombeau :* qu'ils produisent toujours de nouvelles fleurs de sainteté.

S. — A notre bienheureux Père et seigneur le Pape Pie IX, incorruptible gardien de la vérité et de la justice, après ses angoisses et ses douleurs, paix, victoire, nombreuses années et mémoire éternelle,

R. — Au grand Pasteur du troupeau de Jésus-Christ, que Dieu donne de nouvelles forces et de longues années. Qu'il voie Rome et le monde, heureux dans la paix et l'unité, marcher avec un nouvel esprit vers la tranquillité de l'éternelle paix.

S. — Au très-glorieux empereur des Français, Napoléon, qui, par ses invincibles soldats, nous a procuré un secours très-opportun dans les extrémités auxquelles nous avons été livrés, nouvelles louanges, grandes actions de grâces.

R. — Grandes louanges, grandes actions de grâces. Que la protection divine sauve et défende toujours la nation fille aînée de l'Église, son très-glorieux empereur et sa fidèle armée.

S. — A notre éminentissime Président, Prince de la sainte Église romaine, Primat de notre Aquitaine, années nombreuses, pleines de bonnes œuvres, grandes actions de grâces.

R. — Grandes actions de grâces, années nombreuses, et heureux couronnement à ses saintes œuvres.

S. — Reverendissimis Episcopis hujus Concilii Patribus, magnæ gratiæ cum multis annis.

R. — Magnæ gratiæ, multi anni, iter prosperum et felix ad suas ecclesias reditus; ut populi ab ore ipsorum verba salutis audiant et tota dilectione perficiant.

S. — Reverendissimis provinciæ Turonensis Episcopis, nobiscum uno corde, anima una, Hilarii solemnia celebrantibus, multi anni, magnæ gratiæ.

R. — Multi anni, magnæ gratiæ. In sanctorum hæredibus semper vigeat idem fidei calor, semper floreat eadem quæ Hilarii et Martini charitatis dilectio.

S. — Desideratissimis fratribus, transmarinarum Ecclesiarum Episcopis, nobiscum in eadem regula, uno ore, uno corde Deum confitentibus, salus et vera in Christo fraternitas.

R. — Dominus regnavit, lætentur insulæ. Qui misit operarios, mittat et benedictionem, et labores eorum semper fæcundet.

S. — Venerandorum episcoporum animabus, Clementis cardinalis episcopi Rupellensis, Stephani Petropolitani Amedæi Petrocorensis, Joannis-Amati Aginnensis, anteriorum Conciliorum Patribus, pax a Domino, æterna gloria et felicitas in luce sanctorum.

R. — Memoria sit in benedictione.

S. — Omnibus hujus concilii procuratoribus, canonicis deputatis et theologis, boni operis præmium.

R. — Benefac, Domine, bonis et rectis corde, ut cum his qui verbum tuum bene administraverunt ab initio partem habeant.

S. — Aux révérendissimes Évêques, Pères de ce Concile, grandes actions de grâces, nombreuses années.

R. — Grandes actions de grâces, nombreuses années, heureux voyage et heureux retour dans leurs églises, afin que les peuples reçoivent de leur bouche les paroles du salut, et les accomplissent avec amour.

S. — Aux révérendissimes Évêques de la province de Tours, venus pour célébrer avec nous dans un même cœur et une même âme la solennité de saint Hilaire, nombreuses années, grandes actions de grâces.

R. — Nombreuses années, grandes actions de grâces. Que la même ardeur de foi anime toujours les héritiers des saints. Qu'en eux fleurisse toujours la même charité qui jadis unit saint Hilaire et saint Martin.

S. — A nos bien-aimés frères les Évêques des Églises d'outre-mer, dont l'absence nous donne tant de regrets, soumis avec nous aux saintes règles, et dont le cœur et la voix s'unissent aux nôtres pour louer Dieu, salut et vraie fraternité en Jésus-Christ.

R. — Le Seigneur règne : que les Iles se réjouissent. Daigne celui qui envoya les ouvriers envoyer encore sa bénédiction, et féconder toujours leurs travaux.

S. — Aux âmes des vénérables évêques, Clément, cardinal, évêque de La Rochelle; Etienne, évêque de Saint-Pierre (Martinique); Amédée, de Périgueux; Jean-Aimé, d'Agen, Pères des précédents Conciles, paix dans le Seigneur, éternelle gloire, et bonheur dans la lumière des saints.

R. — Que leur mémoire soit en bénédiction.

S. — A tous les procureurs, chanoines députés, et théologiens de ce Concile, récompense de leur bonne coopération.

R. — Faites du bien, Seigneur, à ceux qui sont bons et dont le cœur est droit, afin qu'ils aient leur part avec ceux qui dès le commencement ont bien rempli le ministère de votre parole.

S. — Devotis Ecclesiæ filiis, qui Sedem apostolicam verbo, scripto, donis, armis tutati sunt, auxilium de sancto et salus perpetua.

R. — Dominus retribuat. Qui sponte obtulistis animas vestras ad periculum, vivis benedictio, mortuis æterna gloria.

S. — Civitati Pictavorum inclytæ, sanctorum monimentis, fidei triumphis ornatæ, pax et omnimoda felicitas.

R. — Piis ministrorum tuorum hospitibus benedic, Domine, et sanctorum filiis serva in æternum gloriosam patrum hæreditatem.

S. — Omnibus hujus provinciæ Burdigalensis fidelibus, fidei, spei et charitatis augmentum, pax et gaudium de Spiritu sancto.

R. — Salvum fac populum tuum, Domine, et benedic hæreditati tuæ, et rege eos, et extolle illos usque in æternum.

S. — Nos tandem sancti operis adjutores, locis dissitos, maribus disjunctos, corde autem et spiritu semper unitos, fac, Domine, omnibus præire in via mandatorum tuorum et ad æternam simul pervenire cœlestis Concilii festivitatem.

R. — Fiat ! fiat ! Amen, amen !

S. — A tous les fils dévoués de l'Église, qui ont défendu le Siège apostolique par la parole, les écrits, les dons ou les armes, secours du ciel, salut éternel.

R. — Que le Seigneur les récompense. Vous qui avez généreusement exposé vos vies au péril, vivants, soyez bénis ; à vous, morts, gloire éternelle.

S. — A l'illustre ville de Poitiers, si riche des souvenirs des saints et des triomphes de la foi, paix et toute espèce de félicité.

R. — Bénissez, Seigneur, les hôtes pieux de vos ministres, et conservez éternellement aux fils des saints le glorieux héritage de leurs pères.

S. — A tous les fidèles de cette province de Bordeaux, accroissement de foi, d'espérance et de charité, paix et joie du Saint-Esprit.

R. — Seigneur, sauvez votre peuple et bénissez votre héritage ; conduisez-les et les élevez jusque dans l'éternité.

S. — Nous enfin les auxiliaires de cette œuvre sainte, séparés par les lieux, divisés par les mers, mais toujours unis de cœur et d'esprit, faites, Seigneur, que nous marchions les premiers de tous dans la voie de vos commandements, et que nous arrivions ensemble à la céleste fête du Concile éternel.

R. — Ainsi soit ! ainsi soit ! Amen ! amen !

XVI

LETTRE PASTORALE ET MANDEMENT

SUR LE DEVOIR DE LA RECONNAISSANCE.

(CARÊME MDCCCLXVIII.)

NOS TRÈS-CHERS FRÈRES,

I. S'il n'est aucun vice dont les hommes tiennent plus à se défendre que le vice d'ingratitude, il est pourtant vrai que le sentiment qu'ils omettent le plus souvent de manifester est celui de la reconnaissance. Autant ils sont empressés à demander, autant ils se montrent peu soucieux de remercier. A peine le bienfait est-il obtenu, qu'on le considère comme un droit acquis, sans plus songer à la bienveillance gratuite d'où il procède. Dans l'ordre de la religion, plus encore que dans celui des relations humaines, il en est ainsi trop communément, et c'est là un des obstacles ordinaires qui arrêtent et qui refoulent les effusions d'en haut. Telle est la loi qui préside à l'économie et à la dispensation des faveurs célestes, que la reconnaissance, exprimée dès le début du bienfait, en provoque la conti-

uation et le complément. Voilà pourquoi, entre toutes les pratiques de la vertu de religion, les Écritures, et particulièrement le livre des psaumes et les épîtres apostoliques, recommandent si souvent et semblent placer au premier rang l'action de grâces. Le sacrifice lui-même, qui est l'acte le plus élevé du service divin, implique tellement l'exercice de la gratitude, qu'il en a pris le nom dans la loi nouvelle. Le Fils de Dieu, avant de doter la terre du plus grand présent qui pût descendre du ciel, commença par élever ses regards vers son Père tout-puissant et par lui rendre grâces ¹ : comme si cet hommage reconnaissant, offert à Dieu pour tous les biens dont il avait jusque-là comblé le monde, pouvait seul obtenir de sa suréminente libéralité le don transcendant du sacrement de son amour. C'est ce qui explique, dit saint Jean Chrysostome, que ces redoutables et précieux mystères qui se célèbrent dans nos temples, portent le nom d'*eucharistie* : ils sont en effet le mémorial d'une foule de bienfaits, la manifestation suprême de l'amour de Dieu pour nous, et le motif aussi bien que l'objet de nos actions de grâces incessantes ².

Or, continue le saint docteur, nous devons rendre grâces non-seulement pour les biens qui nous sont personnellement octroyés, mais encore pour tous les biens qui descendent d'en haut, quel que soit le sujet qui les reçoive ³. Il y a plus : nous devons nous montrer surtout reconnaissants envers Dieu de ce qu'il lui plaît de faire dans l'intérêt de son propre nom et de sa propre cause. Cette gratitude, qui est l'effort le plus sublime et le plus désintéressé du culte

¹ Luc., xxii, 17, 19.

² Propterea et reverenda ac salutaria illa mysteria, quæ in omni certe Ecclesiæ congregatione celebramus, Eucharistia nuncupantur; sunt enim beneficiorum recordatio plurimorum, caputque ipsum divinæ erga nos charitatis ostendunt, nosque faciunt debitas Deo gratias semper exsolvere. Joann. Chrys., Homil. xxvi in Matth., iii. — ³ *Ibid.*

intérieur, dénote dans l'âme le sentiment de la charité pure et parfaite. C'est à cette hauteur de vertu que tous les chrétiens sont conviés par les belles et grandes paroles de l'hymne angélique dont notre saint Hilaire a enrichi le sacramentaire divin : « Nous vous rendons grâces, ô Dieu, à cause de votre grande gloire » : *Gratias agimus tibi, propter magnam gloriam tuam.*

Vous avez compris déjà, N. T.-C. F., ce qui a pu nous dicter ces considérations. Des marques multipliées de la protection divine nous ont été accordées dans ces derniers temps, soit que nous envisagions les événements qui se rapportent au bien de l'Église universelle, soit que nous nous replions sur les faveurs particulières dont notre Église de Poitiers a été l'objet. A ces deux points de vue, nous ne voulons pas différer d'offrir à Dieu notre tribut d'actions de grâces, sachant que « cela est digne et juste, équitable et salutaire ».

II. Commençons par le dire : il serait imprudent et tout à fait prématuré d'entonner le chant du triomphe, comme si toutes les tristesses dont la sainte Église a été assaillie durant ces dernières années avaient désormais atteint leur terme. Rome est toujours le but avoué et le point de mire officiel des mêmes convoitises qui, en la dépouillant de son périmètre indispensable, ont altéré en elle les conditions essentielles de l'organisme, et l'ont réduite à l'état de tête sans corps. D'autre part, l'impiété fait moins que jamais mystère de ses projets exécrables, déclarant hautement que ce qu'elle poursuit dans le roi, c'est le pontife, et que la destruction radicale du pouvoir temporel n'a plus d'autre fin que l'anéantissement du principat spirituel. Tandis que d'importantes et nécessaires solutions demeurent ajournées, la prolongation de l'état présent rend chaque jour plus

* Præfat. missæ.

palpables les impossibilités matérielles de la situation ; et, malgré le mérite des intentions, tous les expédients que la politique peut suggérer pour aboutir au moins temporairement à un *mode de vivre*, ne sont autre chose que des offres de mort et des propositions de suicide.

Nonobstant cela, N. T.-C.F., nous ne pouvons dissimuler nos espérances, fondées sur une intervention déjà manifeste du bras tout-puissant. Le passé garantit à nos yeux l'avenir. Si la cause pontificale eût été une cause ordinaire, vingt fois elle eût succombé depuis le commencement de ces luttes. Abandonnée à la marche des causes secondes, cette royauté aurait eu le sort de toutes celles qui l'entouraient. Le contraire est arrivé. Le temps, au lieu de le détruire, a raffermi cet édifice battu en brèche de tant de manières. Et voici qu'à ce dernier débris de la principauté civile de l'Église se rattache de toutes parts, comme à son point d'appui nécessaire, tout ce qui reste encore d'éléments conservateurs dans le monde. La lumière se fait sur ce qui avait été quelque temps obscurci par la passion et le préjugé. Le sentiment catholique s'émeut et se ranime partout. Des démonstrations de plus en plus significatives se multiplient dans les deux hémisphères, jusque chez des peuples détachés de l'unité catholique. La Jérusalem de la nouvelle loi voit accourir vers elle des dévouements qui ne sont point inférieurs à ceux des anciennes croisades. Les sujets de l'État pontifical témoignent à leur prince un attachement que rien n'a pu ébranler, et ils déploient pour sa défense et pour la leur une énergie inaccoutumée. La bravoure des nouveaux soldats du Christ est couronnée par d'éclatantes victoires, à ce point que les partisans obstinés du succès sont comme forcés de tourner leurs sympathies du côté de ceux qu'ils avaient longtemps dédaignés. La France, à l'heure extrême du péril, reparait dans l'arène, reprenant et continuant son œuvre de nation très-chré-

tienne et de fille aînée de l'Église, comme si elle ne l'eût jamais interrompue. Émues de l'héroïsme des guerriers, inspirées et soutenues par le souffle de l'esprit public, les grandes assemblées politiques engagent à leur tour le combat : la conservation du pouvoir temporel de l'Église est acclamée victorieusement par la tribune, comme elle a été défendue sur le champ de bataille; le souverain, par la voix éloquente de son ministre, s'exprime comme la nation par le vote quasi-unanime de ses représentants; des déclarations officielles sont proférées, des engagements solennels sont pris : tant que la France sera la France, Rome demeurera la capitale indépendante et souveraine du monde chrétien.

Encore une fois, N. T.-C. F., tout n'est pas fini, et il reste beaucoup à faire. Le dévouement devra se soutenir longtemps encore, et le sacrifice sous toutes ses formes demeure plus nécessaire que jamais. Dieu nous garde néanmoins de nous montrer ingrats envers lui, ou envers ceux dont il s'est servi pour nous donner de premiers et de si grands gages de salut et de délivrance ! C'est le cas de mettre en pratique les sages maximes de la tradition chrétienne. « La gratitude, nous dit un commentateur du texte sacré, consiste à offrir un premier remerciement dès que nos vœux obtiennent un commencement de satisfaction, sauf à en renouveler l'expression après qu'ils seront pleinement exaucés ¹. Les hommes croient à tort être suffisamment reconnaissants s'ils acquittent la dette de leur cœur après la totalité du bienfait obtenue. Tel n'est pas l'enseignement du Seigneur, qui demande un premier tribut dès que la moisson commence à blanchir, sans préjudice de l'action

¹ * Gratitude ex nobis quærit Deus, ut quamprimum cœperis beneficium obtinere, incipias ei gratias agere, et similiter in fine cum beneficium fuerit consummatum. Oleast. in cap. XXIII Exod.

de grâces qui devra suivre la récolte ¹ ». « Celui-là mérite des dons meilleurs, qui sait dignement apprécier et louer les dons déjà reçus; et, si rien n'est plus noble que la gratitude, rien n'est en même temps plus utile, parce qu'elle porte le bienfaiteur à mettre le comble à ses bienfaits ². »

III. Du reste, N. T.-C. F., c'est le pasteur suprême de l'Église qui va vous faire entendre les accents de sa reconnaissance envers Dieu et envers les hommes. Nous voudrions ne rien supprimer des belles et touchantes paroles prononcées dans le dernier consistoire :

« Dieu est riche en miséricorde, nos vénérables Frères; il nous console dans toutes nos tribulations; il mêle des joies à nos amertumes, afin que, pleins d'espérance en lui, et sans nous laisser effrayer d'aucune difficulté, nous marchions d'un cœur toujours plus ardent dans la voie de la justice, combattant sans crainte pour la cause de sa sainte Église, et appliquant toutes nos forces à l'accomplissement des devoirs de notre ministère apostolique. Tous voient, assurément, combien la clémence du Seigneur daigne nous multiplier les témoignages de sa divine bonté au milieu des calamités et des périls dont nous sommes de toutes parts environnés. En effet, tandis que, par les plus horribles moyens, Satan, ses satellites et ses fils exercent sans relâche leur fureur et leur rage contre notre religion, contre nous, contre cette chaire de Pierre et contre les peuples de l'infortunée Italie, qui nous sont en grande majorité si dévoués, le Dieu de miséricorde et de bonté assiste son

¹ Putant homines se satis Deo gratos esse, si post acceptum beneficium gratias egerint; sed non sic docentur a Deo suo, imo gratitudinem ostendere cum primum cœperint spicæ ad maturitatem pertingere, et cum omnes fructus domi incluserint. *Ibid.*

² Meliora meretur suscipere, qui collata bona de corde non probatur amittere...: Invitat ad magna, qui gratanter suscipit modica; et spem de futuris recipit, qui transacta beneficia recognoscit. Cassiodor., *epist.* IV.

Église par d'admirables prodiges ; il vient à notre secours et il nous soutient de sa vertu toute-puissante.

« En effet, vénérables Frères, tous les évêques du monde catholique, de plus en plus attachés à nous et à ce saint-siège par les liens étroits de la foi et de la charité, animés des mêmes sentiments, ne cessent, par leurs discours, par leurs écrits, de défendre la cause de la catholicité, et de nous aider de toutes leurs forces. Les hommes du monde, dans de grandes et publiques assemblées de l'Europe, élèvent leur voix pour venger les droits de l'Église catholique et pour soutenir notre souveraineté temporelle. Cette cause de notre principat civil a été splendidement et magnifiquement défendue, surtout au sénat et au corps législatif de Paris : elle y a obtenu des votes et des suffrages presque unanimes, aux applaudissements et à la joie de tous les gens de bien. Les populations catholiques, détestant énergiquement l'abominable perfidie de nos ennemis, prodiguent les témoignages publics et éclatants de leur piété filiale et de leur vénération envers nous et ce saint-siège ; leurs continuelles et abondantes offrandes sont un soulagement à notre détresse, et les fidèles de l'un et l'autre sexe, même les pauvres, nous assistent de leur argent. Parmi les ecclésiastiques et laïques, d'illustres écrivains par leurs œuvres, d'éloquents orateurs par leurs discours, se font gloire de défendre, avec autant de zèle que de sagesse, les droits inébranlables de la justice, de la vérité et du siège apostolique, et ils opposent d'énergiques réfutations aux mensonges de nos adversaires. De presque tous les pays, un grand nombre d'hommes, dont plusieurs sont issus des plus nobles races, accourent à l'envi dans cette ville pour la cause de la religion ; et, abandonnant leurs propres familles, leurs femmes, leurs enfants, méprisant les fatigues et les périls, ils n'hésitent pas à s'enrôler dans notre milice et à donner leur vie pour l'Église, pour nous, pour la dé-

fense de notre principat civil et de la souveraineté du saint-siège. Et il ne manque pas de parents catholiques qui, enflammés de l'esprit de religion, envoient leurs fils, même des fils uniques, au secours de ce saint-siège, et qui, suivant l'illustre exemple de la mère des Machabées, se glorifient et se réjouissent de leur sang versé pour cette cause.

« Il faut ajouter que les peuples soumis à notre autorité civile restent fermes et inébranlables dans leur fidélité envers nous et le saint-siège, malgré de criminelles intrigues de tout genre, malgré les menaces et les dommages qu'ils ont à endurer de la part des hommes les plus pervers. Au premier rang brille le peuple romain, qui nous est si profondément cher : il mérite les plus hautes louanges pour l'empressement que mettent presque tous les citoyens de tout ordre, de tout rang, de toute condition dans cette ville, à nous témoigner leur affection et leur dévouement, à obéir à notre autorité civile, à nous secourir enfin de tous leurs moyens. Mais vous n'ignorez pas surtout, vénérables Frères, de quelle fidélité ont fait preuve nos soldats, assurément dignes de tout éloge, avec quel admirable courage ils ont résisté à des hordes de scélérats, avec quelle gloire ils sont morts pour l'Église sur le champ de bataille. Et vous savez que le sérénissime et très-puissant empereur de la noble et généreuse nation française, ayant vu la gravité des dangers que nous courions, a envoyé ses vaillants soldats qui, sous la conduite de leurs illustres chefs, marchant avec ardeur et avec enthousiasme, se sont estimés heureux d'appuyer nos troupes, surtout dans la journée de Mentana et de Monte-Rotondo, de combattre courageusement avec elles et d'affronter glorieusement la mort pour la défense du saint-siège.

« Tous ces faits que nous venons de rappeler, et la manière merveilleuse dont les nombreuses trames des impies ont été découvertes et déjouées, montrent avec éclat que le

Seigneur tout-puissant et miséricordieux, qui tient en ses mains le cœur des hommes, protège et défend son Église d'une façon admirable, et confirment avec la dernière évidence que les portes de l'enfer ne prévaudront jamais contre elle, et que lui-même est tous les jours avec nous jusqu'à la consommation des siècles. C'est pourquoi, vénérables Frères, nous devons rendre de grandes et immortelles actions de grâces pour tant de bienfaits au Père très-clément des miséricordes, mettant en lui tout notre espoir et toute notre confiance ¹. »

IV. Et maintenant, N. T.-C. F., qu'il nous soit permis d'exhaler notre joie dans votre âme, et d'exprimer à Dieu notre commune reconnaissance pour d'autres faveurs plus récentes et plus particulières dont notre Église de Poitiers gardera un impérissable souvenir. Nous attachions depuis longtemps un grand prix à la célébration des solennités qui devaient signaler au milieu de nous le quinze centième anniversaire de l'entrée de notre saint docteur dans la gloire et la béatitude éternelle. Un sentiment intérieur nous disait que ce serait pour notre peuple et pour nous-même une occasion de grâces très-abondantes, et pour nos annales religieuses une date mémorable ajoutée à tous les grands souvenirs du passé. Par la miséricorde de Celui qui se plaît à excéder les mérites et à enchérir sur les vœux de ceux qui le prient, nos désirs n'ont point été frustrés, nos espérances même ont été dépassées. Aussi notre âme éprouve-t-elle le besoin de verser au dehors le sentiment d'allégresse dont elle a été remplie et dont elle demeure pénétrée.

Les fêtes sacrées ne méritent ce nom qu'autant qu'elles tournent à la sanctification des âmes, en même temps qu'à la gloire de Dieu et de ses saints. Le premier et le plus

* Allocut. consist. xx decembr. MDCCCLXVII.

grand bien que nous avons à demander au glorieux pontife dont nous nous apprêtons à honorer le nom et la mémoire, c'était de ramener à la foi et à la piété un certain nombre de ses enfants égarés par de fausses doctrines ou attardés dans la pratique des devoirs religieux. Les exercices de la mission et du jubilé, prêchés dans notre église cathédrale pendant près de deux mois, ont pleinement répondu à notre attente. Qu'il était beau de voir ces masses populaires remplir la vaste enceinte de notre basilique, attentives à toutes les paroles des orateurs sacrés dont elles soutenaient la force et dont elles encourageaient la sainte hardiesse par l'expression visible de leur sympathie! Les fils de saint Dominique ont dignement soldé la dette de leur rentrée parmi nous; ils ont annoncé la vérité, ils ont vengé la morale, ils ont enseigné le devoir avec une liberté tout apostolique; et la charité brûlante qui s'alliait sur leurs lèvres à la pureté de la doctrine, le dévouement infatigable avec lequel ils se dépensaient au service de tous, la vie dure et mortifiée dont ils ont fourni l'exemple et donné le spectacle au milieu de leurs rudes travaux, leur ont conquis universellement le respect, la confiance et l'affection. Que d'esprits ont été ramenés aux saines croyances, que de cœurs arrachés au funeste empire du péché, que d'âmes réconciliées avec Dieu et avec elles-mêmes par une sincère pénitence, que d'existences remises dans le droit sentier de la vie, que de familles réjouies par le retour de tous leurs membres aux salutaires et consolantes observances de la loi chrétienne! Ah! si le salut d'un seul de nos frères est d'un plus grand prix que toutes les conquêtes et toutes les richesses de la terre, comment pourrions-nous assez reconnaître le bien que laisseront après eux les exercices spirituels qui ont préludé à ce précieux centenaire?

Une fois de plus il nous a été donné de connaître ce que vaut le peuple de notre cité : la fermeté de sa foi, la justesse

de sa raison, l'équité de ses sentiments, l'honnêteté de ses mœurs, enfin la facilité avec laquelle il est ramené au vrai, au beau et au bien, après que les sophismes ont pu lui faire illusion, ou que le courant des idées et des exemples l'ont éloigné un instant du chemin frayé par l'éducation domestique et par la tradition héréditaire du foyer. Laissez-moi vous le dire, à vous surtout, estimables habitants des quartiers et des faubourgs qui nous avoisinent : en vous voyant si assidus aux instructions sacrées malgré la rigueur de la température et les obstacles de la saison, en considérant tant de preuves de votre bon esprit, tant de marques de votre volonté énergique pour le bien, j'ai conçu pour vous une estime et une affection nouvelles. Et chaque jour, à l'exemple du grand apôtre, dans le secret de ma prière, je rends à Dieu de continuelles actions de grâces à cause de la grâce divine qui vous a été donnée en Jésus-Christ, et de tous les biens dont vous avez été enrichis en lui, tandis que ses ministres vous nourrissaient avec abondance du pain de la parole et de la science chrétienne¹. J'ai la confiance que rien n'ébranlera désormais vos résolutions généreuses, et que Dieu vous affermira jusqu'à la fin, de telle sorte que vous soyez trouvés purs et sans fautes au jour de l'avènement de Notre-Seigneur Jésus-Christ².

V. Une autre grâce du ciel excite notre plus vive reconnaissance envers le Seigneur : c'est l'heureuse tenue de ce concile provincial qui a donné à nos fêtes un lustre si particulier. Jusqu'à ce que nos décrets aient été soumis à l'examen du siège apostolique, il ne nous appartient pas, N. T.-C. F., de vous en communiquer, encore moins de

¹ Gratias ago Deo meo semper pro vobis in gratia Dei, quæ data est vobis in Christo Jesu : quod in omnibus divites facti estis in illo, in omni verbo et in omni scientia. I Corinth., 1, 4, 5.

² Qui et confirmabit vos usque in finem, sine crimine in die adventus Domini nostri Jesu Christi. *Ibid.*, 8.

vous en développer le texte et la teneur. Nous ne manquons pas de le faire plus tard. En réponse à des plaintes qui se sont déjà élevées, nous pouvons dire dès aujourd'hui à ce groupe d'écrivains, relativement modérés, qui font depuis quelques années des efforts indicibles pour établir en dehors de toute base religieuse une morale qu'ils appellent indépendante, qu'au nombre des récriminations dont nos décrets pourront être l'objet de leur part, la loyauté leur interdira de nous reprocher de ne les avoir pas lus et compris avant de les réfuter et de les juger. Assurément, nous n'avons pas la prétention de convaincre et de conquérir tous les esprits rebelles. Il est des partis pris contre lesquels toutes les démonstrations viennent échouer, la résistance ayant son siège dans la volonté plus encore que dans l'intelligence. Nous espérons pourtant que notre travail, dicté par l'amour des âmes non moins que par l'amour de la vraie doctrine, ne sera pas sans utilité et sans profit pour quelques-uns. D'ailleurs, les pasteurs assemblés ne fissent-ils qu'affirmer les droits de la vérité et de la justice, que rappeler les devoirs du ministère sacerdotal et les obligations de la vie chrétienne dans tous les états de la société, qu'il faudrait encore regarder les conciles comme les faits les plus importants et les plus féconds. Le droit de se réunir est un des droits imprescriptibles des successeurs des apôtres. user de ce droit est déjà en soi-même une grande chose; et l'on n'accomplit jamais ce devoir sans constater, par une bien douce expérience, que le divin fondateur de l'Église est fidèle à sa promesse. Le Sauveur a dit à ses apôtres que là où ils seraient assemblés en son nom, il prenait l'engagement d'être au milieu d'eux¹. Nous avons participé successivement à cinq conciles, N. T.-C. F., et nous déclarons que, dans chacun d'eux, nous avons senti

¹ Math., XVIII, 19, 20.

la présence surnaturelle de Jésus-Christ, l'assistance supérieure de son Esprit ; il se manifeste, durant le cours des assemblées canoniques, une impression de grâce qu'on ne retrouve pas dans les autres réunions ; tous ceux qui en ont fait partie, se séparent sous l'empire et sous le charme d'une émotion toute céleste, ayant la conscience d'avoir vécu pendant plusieurs jours sous la conduite plus directe, sous l'action plus immédiate du guide suprême et du tout-puissant moteur des esprits et des volontés.

Ainsi nous le disiez-vous, nos vénérables Frères dans l'épiscopat, et vous aussi, nos zélés auxiliaires et nos actifs coopérateurs dans les travaux de cette assemblée. N'est-il pas vrai que notre cœur était ardent dans nos poitrines, tandis que nous traitions de tous ces grands intérêts qui nous sont confiés ? Et n'avions-nous pas le sentiment que nous préludions, par les joies et par les fruits de ce synode plus restreint, aux allégresses et aux utilités plus larges, plus abondantes du synode universel sur lequel la chrétienté fonde de si grandes espérances ?

VI. Enfin, N. T.-C. F., un autre sujet de notre joie et un autre motif de notre gratitude envers Dieu, c'est l'éclat des solennités dont nous avons été témoins. Est-il d'autres fêtes qui égalent l'ampleur, la majesté, la variété des actes religieux dont se compose la célébration d'un concile ? Encore que la pompe extérieure ne soit ici que l'accessoire, où peut-on la trouver mieux ordonnée, plus magnifique et plus imposante ? Le Poitou n'oubliera jamais les spectacles qu'il lui a été donné de contempler en cette circonstance. Sa vieille cathédrale, aux proportions si larges et si harmonieuses, avec sa parure d'oriflammes, d'inscriptions et de lumières, offrait une image splendide de l'Église triomphante. Ce cortège de pontifes, précédé de tous les rangs de la milice ecclésiastique, séculière et régulière ; l'autel du sacrifice entouré des vieillards que l'Apocalypse nous repré-

sente assis autour de l'Agneau, portant des couronnes d'or sur leurs têtes, et les déposant devant le trône de Celui qui vit dans les siècles des siècles¹; les pasteurs des peuples s'avancant vers le tabernacle pour recevoir des mains du primate l'hostie salutaire, pain de lumière et de vie; les docteurs de la foi levant leurs mains sur les saints Évangiles pour faire profession de leur croyance aux vérités définies; la voix des hérauts, organe de la grande voix de la discipline canonique, appelant dans leur ordre chacun des évêques et des dignitaires ecclésiastiques de la province, tant ceux du continent que ceux d'outre-mer, et chacun de ceux-ci répondant en personne ou par la bouche de son procureur : « Me voici » : *Adsum*; le théâtre de ces grandes scènes se diversifiant pour rendre plus sensible et plus saisissante l'évocation des faits antiques de l'histoire : par exemple, toute l'élite du clergé de l'Aquitaine se transportant sur l'emplacement même du tombeau du bienheureux docteur au jour anniversaire de son saint trépas, et les Pères du concile, par la lecture et le commentaire de leur premier décret, redisant et continuant devant les restes sacrés d'Hilaire les éloges que la tradition lui a prodigués durant quinze siècles; trois jours plus tard, les mêmes Pères rendant publiquement hommage à la prééminence des vœux et de la sainteté monastique, ainsi qu'aux privilèges légitimes de l'ordre régulier, dans le premier monastère des Gaules, près de la cellule qui garde la tradition du séjour et des miracles de Martin; bientôt après, au terme de nos travaux, les grandes affirmations de la vérité dogmatique et morale, les prérogatives du pontificat romain, les lois de la sainte discipline énoncées dans la forme majestueuse que prescrit le cérémonial sacré; les juges de la doctrine, après avoir salué le volume des œuvres d'Hilaire,

¹ Apocal., IV, 4, 10.

déposé sur un trône avec le livre des Évangiles, gravissant les marches du sanctuaire et s'appuyant sur la pierre sacrée pour apposer les signatures au bas des décrets; les évêques de la province voisine s'avancant à leur tour et joignant leurs noms aux noms de leurs frères, comme pour acquitter la dette de Martin envers son maître Hilaire en laissant ce gage de leur présence à la solennité centenaire; la voix du coryphée entonnant ensuite les acclamations à la gloire de la Trinité sainte, de la Vierge immaculée, du docteur Hilaire, de l'évêque Martin, de la reine Radegonde, et faisant monter des vœux au ciel pour Pie IX et pour l'Église, pour la France et pour son chef, pour le président et les membres du concile, pour les pontifes absents et ceux que la mort a moissonnés, pour la noble cité qui a donné l'hospitalité aux ministres de Dieu, pour tout le clergé et le peuple de la province, pour les jeunes héros enrôlés sous la bannière des défenseurs du patrimoine apostolique; l'assemblée entière répondant en chœur à ces souhaits par des accents dont l'écho subsiste à jamais dans l'oreille de ceux qui les ont entendus et sous les voûtes du temple qui en a retenti; après ces chants, les baisers de paix réciproques du métropolitain et des suffragants, symbole de l'amour et de l'union des pasteurs dans une même foi et une même charité; puis, quand la voix de l'archidiacre a dit : *Retirons-nous en paix*, et que l'assistance a répondu : *Dans le nom du Christ*, la longue file des clercs, des lévites, des religieux, des prêtres, des pontifes traversant les rues pavoisées de la cité, où l'émotion a gagné tous les cœurs, où la piété incline tous les fronts sous les mains bénissantes des représentants de Dieu; le soir encore, la basilique se remplissant de nouveau, et les foules chrétiennes, pareilles aux flots de la mer, mêlant comme le bruit des grandes eaux aux harmonies du chant sacré, et glorifiant à leur façon celui dont une voix éloquente proclame l'éloge du haut de la chaire; enfin

mille feux distribués en guirlandes, en pyramides et en couronnes, transformant le temple tout entier en une maison de lumière, et l'allégresse universelle des âmes réalisant au sein de la cité terrestre ce que le prophète a dit de la Jérusalem d'en haut : *Gaudium et lætitia invenietur in ea, gratiarum actio et vox laudis*¹ : « On y trouvera par-
« tout la joie et le transport, l'action de grâces et le cri de
« la louange.... Ce sera pour vous un cantique comme en
« la nuit d'une solennité sanctifiée, et votre cœur sera ju-
« bilant comme est celui qui va au son du hautbois à la
« montagne du Seigneur, au temple du fort d'Israël » :
voilà, N. T.-C. F., une pâle esquisse de ce que vous avez vu
et de ce dont vos enfants transmettront le récit aux géné-
rations à venir.

VII. Ainsi, N. T.-C. F., tout ce que nous avons conçu dans notre cœur pour cette solennelle circonstance a été conduit à son terme, et aucun succès n'a manqué à l'exécution de nos pieux projets. Nous avons la confiance que notre immortel devancier aura souri du sein de la gloire aux témoignages de culte, aux hymnes de louange, aux élans de foi et de piété, aux cantiques d'admiration et d'amour par lesquels sa mémoire a été célébrée après tant de siècles révolus. Et comme, dans l'éternel repos, il a conservé l'abondance de sa sollicitude et de sa charité pastorale, le glorieux pontife aura tressailli de ce que l'anniversaire si reculé de son trépas devenait une source présente de salut et de grâce pour les héritiers de ceux qu'il a évangélisés, et ramenait une proclamation nouvelle des doctrines pour la défense desquelles il a consumé sa vie. La puissante intercession de ce noble athlète du Seigneur va continuer de se faire sentir pendant le reste de cette période jubilaire, et

¹ Isa., LI, 3. — ² *Canticum erit vobis sicut nox sanctificatæ solemnitatis, et lætitia cordis sicut qui pergit cum tibia, ut intret in montem Domini ad montem Israel. Isa.. xxx. 29.*

toutes les paroisses placées sous son patronage hériteront, les unes après les autres, des mêmes fruits de bénédiction. Nous espérons même que, pour le diocèse tout entier, la carrière quadragésimale qui va commencer, et qui ramènera l'échéance accoutumée du devoir pascal, sera marquée d'un sceau particulier de zèle et de ferveur chez les pasteurs comme chez les fidèles. Tandis que le bras du Seigneur, qui nous a arrachés et qui nous soustrait chaque jour à de si grands périls, continuera, comme nous l'espérons, de nous en délivrer encore à l'avenir : *qui de tantis periculis nos eripuit, et eruit : in quem speramus quoniam et adhuc eripiet*¹, nous nous appliquerons à profiter de ces heures favorables, de ces intervalles propices, pour avancer toutes nos œuvres de religion et de charité. Et parce que les prières que nous vous avons demandées, N. T.-C. F., et qui ont été faites avec tant de ferveur par toutes les personnes pieuses des diverses contrées du diocèse, ont contribué très-puissamment et très-efficacement au succès de notre entreprise, nous conjurons aujourd'hui ces mêmes âmes fidèles de nous aider encore par des actions de grâces communes à remercier le Seigneur des dons qui nous ont été accordés en considération de leurs mérites : *adjuvantibus et vobis in oratione pro nobis : ut ex multorum personis, quæ in nobis est donationis, per multos gratiæ agantur pro nobis*².

A ces causes, etc.

¹ II Coriuth., 1. 10. — ² *Ibid.*, 11.

XVII

ÉLOGE FUNÈBRE

DU COMTE BERNARD DE QUATREBARBES, LIEUTENANT D'ARTILLERIE

DANS L'ARMÉE PONTIFICALE,

PRONONCÉ

EN L'ÉGLISE DU PETIT-SÉMINAIRE DE MONTMORILLON

A LA SUITE DU SERVICE FUNÈBRE CÉLÉBRÉ A SON INTENTION.

(XXX MARS MDCCLXVIII.)

*Hæreditas sancta , nepotes eorum , et in
testamentis stetit semen eorum.*

Leurs descendants sont les héritiers de leur
piété, et leur race est demeurée dans l'alliance.

ECCLI., XLIV, 12.

I. Une des plus douloureuses tristesses qu'apporte l'étude des siècles passés, c'est le spectacle de l'affaissement et de la perversion des races. Prenez la Bible : à presque toutes les pages des livres historiques, vous tombez sur ces désolantes paroles : « Et les fils ne marchèrent pas dans les voies de leurs pères ¹ ». La même remarque est écrite

¹ I Reg., VIII, 3, 5.

dans les annales de tous les peuples. On dirait que la gloire et la vertu sont un héritage trop pesant, et que les générations naissantes prennent à tâche de souiller le nom et de flétrir le blason reçus des générations précédentes.

S'il arrive donc qu'une famille privilégiée échappe à cette condition, j'ai presque dit à cette loi d'amoindrissement et de décadence; s'il arrive qu'après huit siècles écoulés sans tache et sans forfaiture, les enfants se retrouvent tout à coup placés à la hauteur de leurs plus illustres ancêtres, travaillant, combattant, s'immolant pour les mêmes causes, que dis-je? obéissant à des sentiments plus surnaturels et s'immolant pour des intérêts plus élevés que ceux qui ont passionné leurs pères : ce phénomène trop rare est certainement digne d'admiration et de louange, et ce serait méconnaître la grâce de Dieu que d'y demeurer indifférent.

Aussi croirais-je manquer au devoir si je quittais aujourd'hui cette demeure sans y payer tribut et sans y prononcer quelques mots d'hommage à la mémoire du descendant des sires de Montmorillon, le comte BERNARD DE QUATREBARBES, lieutenant d'artillerie dans l'armée pontificale, mort des suites de ses blessures reçues au siège de Monte-Rotondo.

II. Quand nous remontons à l'origine de cette Maison-Dieu, devenue l'habitation de la jeunesse lévitique après avoir été l'asile des malades et des pèlerins, nous trouvons que ses premiers fondateurs et bienfaiteurs sont de vaillants croisés qui ont pris part à toutes les expéditions saintes de leur temps. Au sommet de leur généalogie, figurent Rainulphe de Montmorillon, avec son fils Pierre, et son autre fils Bernard, surnommé de Quatrebarbes : *Bernardus, cognomento de Quatuorbarbis*, parce que, dit la tradition, il avait abattu quatre têtes d'infidèles dont ses compagnons d'armes lui avaient fait un trophée. Ce qui est bien prouvé, c'est que dès lors la piété de cette race égalait sa bravoure.

Audebert, frère aîné de Rainulphe, successivement moine de la Chaise-Dieu, abbé de Bourg-Déol et archevêque de Bourges, se distingua par les vertus les plus éminentes; il fut, dans ses paroles comme dans ses actes, une leçon vivante de sainteté pour tous ceux qui veulent marcher à la suite de Jésus-Christ : *Multisque pollens virtutibus, sanctitatis documentum sequentibus Christum verbo et actione largitus est*¹. Garnier, autre frère de Rainulphe, ne quitta la milice du siècle que pour militer soixante ans dans le cloître, et laisser après lui le monastère de Saint-Cyprien de Poitiers embaumé des parfums de sa sainteté². Un trait de sa vie nous a été transmis par Orderic Vital. Revenant d'un pèlerinage à Saint-Jacques, Garnier de Montmorillon, encore soldat, accompagné seulement de son écuyer, rencontra à l'entrée d'une forêt un pauvre malade qui lui demanda l'aumône. N'ayant plus d'argent sur lui, il se dessaisit dévotement en sa faveur d'une paire de gants précieux qu'une amie d'enfance lui avait envoyés; et le Seigneur révéla plus tard par un ange qu'il avait accepté pour lui-même les gants de Garnier, comme autrefois la moitié de la chlamyde de Martin³.

Les diverses chartes de cette maison nous fournissent des marques multipliées de la piété des sires de Montmorillon. Tantôt c'est à leur départ pour la terre sainte, tantôt c'est au retour de Rome ou de Compostelle, qu'ils font quelque nouvelle offrande à Jésus-Christ dans ses membres souffrants qui sont les-pauvres, ou dans ses membres d'élite qui sont les hommes de la solitude et de la prière. Alliés aux maisons souveraines de France, d'Aquitaine et d'Angleterre, ils prisent par-dessus tout la gloire de servir Dieu et son Église. Et quand l'iniquité s'avance et prévaut dans

¹ Orderic. Vital., Hist. eccles., L. VIII, c. xxxvi.

² Guarnerius de Monte Maurillonis, præfati præsulis frater, miles illustris. fuit, et postmodum monachus fere LX annis Deo militavit. *Ibid.* — ³ *Ibid.*

le monde, plutôt que de maintenir leur grandeur par des concessions à l'esprit du siècle, ces fiers gentilshommes, dont le nom primitif a fait place à leur magnifique sobriquet, préfèrent des alliances plus modestes, une condition moins éclatante, qui les protège contre les aveuglements de la puissance et les écarts de la fausse politique. On les voit, à travers les vicissitudes de l'histoire, toujours fidèles à l'orthodoxie, tenir d'une main ferme et haute le drapeau de l'honneur, et, au prix de tous les genres de sacrifice payer largement la dette du dévouement à la religion et à la patrie. Peu soucieux du bruit et de l'éclat, satisfaits d'une existence honorable au sein de leur province d'adoption, ils ne sont pourtant jamais au-dessous des circonstances qu'amène le mouvement des choses. Les exigences des temps les trouvent toujours prêts, leur nom reparait à toutes les heures solennelles, et la devise de leur maison en est la très-véridique histoire : *In altis, non deficio*.

Le présent, plus éloquemment encore que le passé, justifiera les paroles de mon texte : « Tout ce qui est bon est demeuré dans la lignée de ces preux » : *In semine eorum permanent bona* ; « les arrière-descendants ont gardé dans son intégrité l'héritage saint et glorieux des ancêtres » : *Hæreditas sancta, nepotes eorum* ; « et leur race est toujours demeurée dans l'alliance » : *Et in testamentis stetit semen eorum*.

III. Bernard de Quatrebarbes, soldat et martyr de la cause pontificale, a égalé et dépassé, par sa vie et par sa mort, tout ce que huit cents ans d'histoire nous ont montré de foi, de vaillance et de vertu dans sa noble maison.

Je n'entreprends pas de vous résumer ici la biographie qui vous sera lue¹ ; elle vous révélera tous les secrets de cette vie, si glorieusement terminée à vingt-sept ans.

¹ *Bernard de Quatrebarbes*, par le R. P. du Reau, de la Compagnie de Jésus.

Le comte Bernard de Quatrebarbes était l'aîné de ses frères ; outre que l'avenir lui promettait l'honneur d'être le chef de la famille, l'adoption d'un second père et d'une seconde mère devait le mettre en possession d'une magnifique existence. C'était une belle intelligence, un cœur bon et sensible, une âme droite et honnête, qui ne connut jamais la dissimulation et le mensonge. Sa jeunesse, exempte de tout écart, reluisait du charme de l'innocence et de la piété, relevées par la distinction des traits et le mérite du savoir acquis. Il suffisait de l'avoir vu, de l'avoir entendu, pour en conserver la meilleure impression et lui présager un brillant avenir.

L'amour de la famille était si vif dans son cœur qu'il avait eu peine à se faire à la vie de collège. Le même sentiment l'aurait naturellement éloigné de la carrière militaire. Mais Bernard, écolier, avait puisé dans sa conscience la force de mettre le devoir au-dessus de l'attrait ; jeune homme, il triompha de l'inclination puissante qui l'eût retenu dans le calme délicieux de la maison paternelle. Rome était en danger ; une jeune et vaillante armée venait de succomber à Castelfidardo ; son cousin, Georges d'Héliand, y avait moissonné la palme du martyr ; son oncle, Théodore de Quatrebarbes, avait été forcé de capituler à Ancône, après dix jours d'une résistance habile et courageuse ; la cause pontificale semblait vaincue et désespérée : dans ces conjonctures extrêmes, c'était le cas de ne pas rester en arrière. Il s'agissait de savoir si le vicaire du Christ demeurerait sur le trône, ou allait redescendre dans les catacombes ; si le chef de la chrétienté resterait roi, ou s'il redeviendrait sujet, ce qui veut dire esclave ou martyr. La question était des plus hautes et des plus graves qui se puissent agiter au sein de la société humaine. Le recouvrement des lieux saints et la conquête du tombeau du Christ sur les infidèles n'avaient point une importance égale.

Dans cette occurrence, un Quatrebarbes ne pouvait faire défaut : *In altis, non deficio*.

Bernard étouffe la voix de la chair et du sang, il s'engage dans l'artillerie pontificale, où pendant sept ans, appliqué à toutes les exigences et à toutes les études de sa profession, il se résigne au rôle méritoire du dévouement obscur et réputé inutile. Un directeur éclairé avait dit de lui à sa sortie du collège : « Bernard est un saint jeune homme, il sera saint partout où il ira ». Bernard fut un saint durant sa vie de soldat : c'est le témoignage de ses chefs comme de ses compagnons d'armes.

IV. Vienne le jour du combat, Bernard est prêt. A lui le principal mérite de la journée de Nérola : c'est ce qu'atteste le rapport de son colonel. A lui le mérite plus grand encore d'une résistance de près de trente heures dans la première affaire de Monte-Rotondo. Jamais officier d'artillerie ne s'est montré plus complet dans son arme. Après des merveilles de dextérité et de sang-froid, le lieutenant de Quatrebarbes est conduit à faire des prodiges de témérité. Les brigands ont juré de marcher sur Rome ; il faut à tout prix suspendre leur marche par une défense désespérée, et donner ainsi aux renforts le temps d'arriver : Bernard se sacrifie. Une balle lui emporte la première phalange de l'index de la main droite : il s'en aperçoit à peine. Tandis qu'il pointe lui-même sa pièce, et qu'il écrase une colonne de garibaldiens qui se précipitaient en masse pour la lui enlever, une autre balle lui brise le bras gauche en trois endroits. Dominant le mal par l'énergie de sa volonté, il a encore la présence d'esprit de faire rentrer sa pièce. Il s'appuie d'abord contre le mur ; la faiblesse l'oblige à s'asseoir ; il continue à donner des ordres, mais bientôt il se sent défaillir et est conduit à l'hôpital, où il ne tarde pas à apprendre qu'il est prisonnier.

Ici commence le récit d'un long et douloureux martyre :

martyre durant plusieurs jours de captivité au milieu des farouches ennemis du pontife auquel il a voué sa vie; martyr encore après que les légions pontificales et françaises ayant glorieusement délivré Monte-Rotondo, le cher blessé est rapporté entre les bras de son père dans la ville de Rome. Le pape veut bénir et encourager la noble victime; le roi et la reine de Naples vont s'asseoir à son chevet; sa famille l'entoure de tendresse; mais rien ne peut arrêter la marche du mal. L'amputation est décidée, et bientôt elle amène la mort. « Bernard est au ciel », tel est le télégramme que le marquis de Quatrebarbes fait parvenir à la mère du héros, retenue en France par une cruelle maladie. « Il est tombé en héros et il est mort en saint », écrit à l'ancien gouverneur d'Ancône le ministre des armes. Et Pie IX, avec plus d'autorité que tous, n'hésite pas à s'écrier : « Bernard est un saint au ciel. »

V. Et pourtant, chrétiens ici assemblés, nous avons voulu que les saints mystères fussent célébrés aujourd'hui dans cette église à son intention. Sur ces autels, dotés par la libéralité de ses aïeux, il était juste que la victime de propitiation, au sacrifice de laquelle il a uni son propre sacrifice, fût offerte pour lui, ou, s'il n'en a plus besoin, comme il est impossible d'en douter, pour attirer sur tous les siens les grâces et les consolations du ciel.

La mémoire de ce saint jeune homme sera pour vous tous, jeunes élèves du sanctuaire, une source féconde d'enseignements. A la valeur du soldat, Bernard de Quatrebarbes a toujours joint la pureté d'une vierge et la ferveur d'un lévite. De lui, comme d'un des plus anciens de sa souche, on peut dire que, par l'éclat de ses vertus, il a offert, dans ses paroles et dans ses actes, une admirable leçon de sainteté pour tous ceux qui veulent marcher à la suite du Christ : *Multisque pollens virtutibus, sanctitatis documentum sequentibus Christum verbo et actione largitus est.* Son exemple a

trouvé, il trouvera encore dans cette province, toujours dévouée aux grandes causes, des émules et des imitateurs. En marchant sur ses traces, ils moissonneront la gloire humaine en ce monde, la gloire éternelle dans l'autre. Car si le Seigneur Jésus daigna accepter comme fait à lui-même le don des gants précieux offerts jadis à un pauvre par le pèlerin de Compostelle, quel regard de tendresse et quelles récompenses magnifiques n'aura-t-il pas pour les soldats de son Église, quand ils lui montreront leurs mains blessées, leurs membres mutilés au service de son vicaire en terre !

Merci donc, Seigneur, merci d'avoir fait de la race des vieux croisés de Montmorillon une race obstinée dans les voies de l'honneur et de la foi, une race dont les derniers représentants ont accepté le legs des premiers ancêtres : *Hæreditas sancta, nepotes eorum, et in testamentis stetit semen eorum.*

Ce n'est pas assez, et j'ose dire, sans m'exposer à profaner un texte sacré, que la nouvelle gloire de cette noble et sainte maison brille d'un éclat plus vif encore et plus pur que sa gloire première : *magna erit gloria domus istius novissimæ plus quam primæ*¹.

Enfin, pour dernier mot, nous rappellerons ces paroles du plus saint comme du plus chevaleresque de tous les croisés, s'exprimant sur le sort de ses frères d'armes. Oui, écrivait saint Louis, « ces athlètes intrépides, enracinés dans la foi, et combattant légitimement pour une cause sacrée, ont reçu la couronne du martyr empourprée de leur sang »². Ce sang,

¹ Agg., II, 10.

² Athletæ fortissimi, in fide radicati, certantes legitime coronas martyrii receperunt sanguine rubricitas. Epist. Ludovici Regis Francorum, ap. Gesta Dei per Francos, T. I, p. II, col. 1108, citat. a Bened. XIV. De serv. Dei beatif. et canon., L. III, c. XVIII, 3.

nous le tenons pour certain, criera vers Dieu pour le peuple chrétien : *Quorum sanguis, ut pro certo habemus, clamabit ad Dominum pro populo christiano*. Ils plaideront dans la cour céleste, devant le souverain juge, pour la cause que nous soutenons contre les ennemis de la foi : *Advocati nostri erunt coram summo iudice in curia cœlesti in causa quam agimus contra fidei inimicos*; et dans cette patrie d'en haut, ils nous rendront plus de services que s'ils conversaient et combattaient avec nous sur la terre : *utiliores nobis in illa patria, quam si nobiscum conversarentur in terris*¹. »

C'est là notre foi et notre espérance ; et c'est aussi déjà notre force, notre lumière et notre joie au milieu des obscurités et des tristesses de cette vallée d'exil et de larmes.

¹ *Epist. Ludovici Regis Francorum*

XVIII

LETTRE AU CLERGÉ

PRESCRIVANT

UNE QUÊTE EN FAVEUR DE LA POPULATION ARABE DE L'ALGÉRIE

DÉCIMÉE PAR LA FAMINE

Poitiers, le 10 mai 1868.

MESSIEURS ET CHERS COOPÉRATEURS,

Quel cœur pourrait n'être pas ému des maux effroyables qui accablent la population arabe de l'Algérie? Chaque jour nous apporte les détails les plus navrants. C'est le fléau de la famine avec tout son cortège d'horreur. Il n'est pas rare de trouver sur le bord des routes, ou même dans les rues des villes, des victimes de la faim qui ont péri d'inanition. On a entendu, dans ces derniers jours, de malheureux parents alléguer comme une excuse, ou du moins comme une circonstance atténuante, que s'ils s'étaient nourris de la chair de leurs enfants, au moins ils n'avaient pas attenté à la vie des enfants des autres!!! Des milliers de petits orphelins sont sans asile, sans vêtement, sans nourriture, n'ayant de ressource que dans la charité catholique. La situation, si douloureuse en elle-même, s'aggrave et se complique par une exaspération fanatique, qui accueille les rumeurs

les plus insensées, et qui semble vouloir se venger du bien-fait par un surcroît de haine. Jamais cette belle et importante colonie n'a traversé une heure plus solennelle, et ne s'est montrée plus digne de notre intérêt et de nos sympathies.

Il a pu vous paraître que nous avons beaucoup différé de faire appel à la pieuse générosité de nos diocésains. Notre délai réfléchi n'avait d'autre but que d'obtenir, comme nous l'espérons, un secours plus abondant. Nous connaissions la gêne profonde, la détresse extraordinaire qui se faisait sentir dans la plupart de vos paroisses, et qui ne pouvait manquer de restreindre les dons que nous venions solliciter.

Il est vrai, les souffrances des malheureux sont encore grandes et nombreuses parmi nous. Toutefois, elles ont commencé de trouver un soulagement qui nous permet aujourd'hui d'exciter et d'implorer la pitié de nos frères en faveur de ces infortunés, que la conquête a rendus nos concitoyens. L'honneur français se joint au sentiment chrétien pour nous commander cette marque de compassion et d'humanité.

Nos vénérables Frères, les évêques de la France africaine, ont aussi le droit de réclamer et d'attendre de la mère-patrie le concours qui leur est indispensable pour l'accomplissement de la mission que le ciel leur a dévolue. Avec un dévouement au-dessus de tout éloge, ils ne reculent devant aucune entreprise, devant aucune responsabilité. Quand on a sous les yeux des maux si extrêmes, il est louable de se laisser aller jusqu'à la témérité. La confiance en Dieu et en la charité que Jésus-Christ est venu allumer sur la terre, autorise à présumer que ce qui est humainement impossible deviendra possible moyennant la grâce d'en haut et les inspirations qu'elle fait naître dans les âmes.

La charité chrétienne est féconde en miracles, et Dieu

n'a pas coutume d'abandonner ses ministres à l'heure où ils se font les pourvoyeurs de sa providence et les ouvriers de son amour. L'héroïsme des pontifes préposés au gouvernement spirituel de l'Afrique chrétienne, aussi bien que celui des prêtres et des religieux de l'un et de l'autre sexe qui travaillent avec eux et qui s'immolent comme eux, nous impose à tous des efforts non communs et des sacrifices au delà de l'ordinaire. A ce prix, nous sauverons de la mort des multitudes d'infidèles, et peut-être qu'en leur conservant la vie du corps, nous procurerons la vie de l'âme à un bon nombre d'entre eux.

Car, nous dit Bossuet dans le panégyrique d'un saint qui s'est voué à l'œuvre de la rédemption sur les plages désolées de l'islamisme : « Telle est la règle de l'Évangile : il faut que nous donnions à ceux que nous voulons gagner à Jésus-Christ. Voulons-nous les assujettir : il faut nous assujettir à leur service, et nous devons, pour ainsi dire, être leur conquête, pour les rendre capables d'être la nôtre.... Dieu, continue l'éloquent évêque, nous a fait connaître, en la vie de notre grand saint, l'efficace de cette charité si bienfaisante. On a vu un mahométan, astrologue, médecin, parent du roi maure d'Andalousie, c'est-à-dire, si nous l'entendons, un homme dans lequel tout combattait contre l'Évangile : la religion, la science, la curiosité, la fortune; qui baissa néanmoins la tête sous le joug aimable de Jésus-Christ, convaincu par le seul miracle de la charité de saint Pierre Nolasque. Il voyait un homme qui se donnait pour des inconnus; l'image du mystère de la rédemption lui fit adorer l'original : il crut à la charité que Dieu a eue pour les hommes, en voyant celle que ce même Dieu inspirait aux hommes pour leurs semblables. Il n'eut point de peine à comprendre que ce grand œuvre de la rédemption, que les chrétiens vantaient avec tant de force, était réel et véritable, puisque l'esprit en durait encore et se déclarait à ses yeux

avec une telle efficace dans cet illustre disciple de la croix. Il se jette donc entre ses bras, et, non content de recevoir de lui le baptême, il lui demande l'habit de son ordre. Avidé de pratiquer ce qui l'avait gagné à l'Église⁴.

Le bras de Dieu n'est pas raccourci, et la grâce divine n'a rien perdu de son empire souverain. Qu'on ne se hâte donc point d'affirmer l'impuissance du zèle pastoral et de décréter la stérilité de l'enseignement évangélique. Ce serait nous donner le droit et nous imposer le devoir de chercher et de dire de quel côté se trouvent depuis longtemps la stérilité et l'impuissance. D'ailleurs, à supposer qu'on ne puisse espérer la conversion en masse d'un peuple musulman, encore ne faudrait-il pas oublier que la conquête spirituelle d'une seule âme a plus de prix et plus de portée aux yeux de la religion que la conquête matérielle d'un royaume. Profitons donc de l'occasion qui nous est offerte, et, par le légitime prosélytisme de la charité, ne désespérons pas de donner ouverture à celui de la foi et au règne de l'Évangile, principe de salut et de béatitude pour l'autre vie, en même temps que source unique de civilisation, de progrès et de bonheur pour la vie présente.

A ces causes, etc.

⁴ Bossuet, Panég. de saint Pierre Nolasque, édit. Lebel, T. XVI, p. 74, 75.

XIX

DISCOURS

EN RÉPONSE A MONSIEUR LE MAIRE DE NIORT

AVANT LA CÉRÉMONIE DE CONSÉCRATION DE L'ÉGLISE DE S. HILAIRE DE NIORT

(II JUIN MDCCCLXVIII.)

MONSIEUR LE MAIRE, MESSIEURS,

I. Il y a longtemps déjà (c'était dans la seconde année de mon épiscopat), ayant passé un mois entier dans cette ville à l'occasion des exercices du jubilé demi-séculaire, j'épanchais mon cœur dans celui des habitants de la cité, et j'exprimais en ces termes mes sentiments et mes espérances :

« Cette ville de Niort, disais-je, nous était chère déjà : nous l'aimons davantage depuis que nous l'avons habitée. Les caractères y sont doux, les relations faciles ; et si l'indifférence religieuse y a trop longtemps régné, si la vie n'y est pas toujours aussi grave, aussi sérieuse que l'Évangile le commande, du moins l'incrédulité, l'impiété en sont bannies. Un sentiment intérieur nous dit que l'élan religieux s'y communiquera de proche en proche, et que le concours de tous les hommes de bien nous est assuré pour les entreprises dont la nécessité s'y fait sen-

tir. Les églises y sont trop rares; le nombre des prêtres n'est pas en rapport avec les besoins d'une population croissante; leur ministère ne peut suffire à ses obligations, ni envers les vivants, ni envers les morts; de nouveaux centres religieux sont indispensables. Nous trouverons parmi vous aide et appui pour réaliser les œuvres que nous projetons¹.

Nous disions cela en mil huit cent cinquante et un.

Ces présages n'étaient pas trompeurs, ces prévisions n'étaient pas vaines. Tout ce qui, depuis cette époque, s'est accompli d'heureux à Niort, au point de vue de la religion et de la bienfaisance, il ne nous appartient pas de l'énumérer. Pour ne parler que de ce qui a trait à la cérémonie de ce jour, à peine avais-je manifesté mon désir, que les édiles de la cité, d'accord avec moi, sollicitaient et obtenaient le concours du gouvernement pour la création de deux paroisses nouvelles. Bientôt le chef de l'Etat signalait son passage dans cette ville par une libéralité décisive : nul de vous n'a oublié avec quelle délicatesse le prince-président, enchérissant sur notre demande qu'il déclara trop modeste, voulut bien affecter cent mille francs à la construction de l'église du quartier de la Brèche. L'administration municipale jugea qu'il était de son devoir et de son honneur de répondre dignement à un tel acte de munificence. Elle n'a reculé devant aucun sacrifice, devant aucune dépense : tout a été fait grandement, généreusement. Et voici que ce temple est debout, et qu'il va recevoir les consécration authentiques de l'Église.

L'Église, qui enseigne aux peuples toutes les vertus, es attentive à leur en donner l'exemple. Pour elle, la reconnaissance est une partie intégrante de la religion. Je sui

¹ Alloc. pour la clôture du Jubilé, à Niort, 30 nov. 1851. T. I, p. 441.

donc l'interprète du clergé comme des fidèles, Monsieur le maire, quand j'exprime avec vous la gratitude de tous envers le souverain sous les pas duquel cette église a, pour ainsi dire, jailli de terre, et quand je vous demande d'agréer pour vous et pour votre digne prédécesseur, ainsi que pour tous les mandataires de la cité qui se sont succédé, le tribut de nos remerciements et de nos vœux. Merci à mes bien-aimés Frères, les vénérables prélats¹ qui daignent aujourd'hui se joindre à moi pour donner à cette solennité plus d'éclat, et aux habitants de Niort un gage des sentiments qu'ils nous inspirent.

II. Mais il est une dette que j'ai à cœur, comme vous, Monsieur le maire, d'acquitter publiquement en ce jour. M. Pierre-Théophile Segretain, par les édifices dont il a enrichi cette province, et plus encore par les qualités qui accompagnaient en lui le savoir, le talent et le goût, laissera parmi nous une mémoire impérissable. Comment ne pas se souvenir de cette probité austère et vraiment antique, qui se faisait un devoir de conscience de veiller aux moindres détails, et qui se montrait également scrupuleuse dans le maniement des deniers publics ou dans le soin des intérêts privés ? Qui n'a été frappé de ce sentiment de bienveillance uni toujours à l'esprit de justice dans ses rapports avec les subalternes ? Des éloges très-mérités ont été faits de M. Segretain, et je ne voudrais pas reproduire ce que d'autres ont déjà si bien dit ; mais le trait que je vais y ajouter est, selon moi, un de ceux qui l'honorent le plus. Je parle de ce que j'ai vu. Cet homme, au milieu de ses nombreuses et absorbantes occupations, avait le respect des hommes, et du moindre d'entre eux, à ce point qu'il oubliait tout quand il voyait jour à développer un homme.

¹ Étaient présents NN. SS. les évêques d'Angoulême et de Luçon, le R. P. Abbé de Ligugé, et Mgr de Lépinay, protonotaire apostolique.

Pressé par mille affaires, entouré de questions et de sollicitations, s'il lui arrivait (et cela lui arrivait plus qu'à d'autres, parce que, plus que d'autres, il était attentif à le découvrir), s'il lui arrivait d'entendre de la bouche du travailleur le plus obscur, du manœuvre le moins formé, une parole qui révélait de l'intelligence, aussitôt il s'attachait à cet homme, il l'écoutait, l'observait, l'interrogeait, lui répondait, lui prodiguait ses conseils, ses instructions, suivait de l'œil tous ses mouvements, se rendait compte de ses aptitudes, et il ne le lâchait plus qu'il ne l'eût élevé au niveau auquel cet homme lui semblait susceptible de parvenir. Quelque souci qu'il eût d'un monument à restaurer, d'un édifice à relever, d'une œuvre d'art à terminer, il regardait comme un triomphe beaucoup plus appréciable d'avoir développé un de ses semblables, d'avoir dégrossi un esprit susceptible de culture, d'avoir transformé en un ouvrier distingué, quelquefois en un artiste, celui qu'il avait trouvé homme de peine. Je ne sache rien de plus libéral que cela, Messieurs, ni qui excite davantage mon émotion. Il est dans cette assistance plus d'un cœur reconnaissant qui me saura gré d'avoir noté ce côté saillant du caractère de votre éminent et si regrettable concitoyen. Oui, M. Segretain vit dans le sentiment de plus d'une famille, qui lui doit son aisance, sa dignité; comme il vit et vivra dans ces nombreux monuments sortis de ses mains, et spécialement dans celui que nous dédions aujourd'hui à la majesté divine.

Copiste sévère, imitateur scrupuleux, quand il réparait ou reproduisait un monument des âges anciens, M. Segretain croyait, et avec raison, qu'il n'est pas défendu à l'artiste d'étudier des combinaisons et de risquer des formes nouvelles quand il s'agit d'un édifice nouveau. C'est ce sentiment qui l'a guidé dans la construction de ce temple. Permis aux hommes de l'art de soumettre le résultat à

leurs critiques ; mais aucun juge impartial ne refusera à cette basilique le mérite de l'ampleur, de l'harmonie, et d'un certain ordre d'élégance qui se recommande par l'originalité. Là aussi se retrouve un des mérites dans lesquels M. Segretain a excellé : je ne sache personne chez qui le savoir pratique et le sens positif se soient plus heureusement combinés avec les inspirations élevées de l'art, et qui ait plus tenu compte de l'utile dans la recherche du beau.

Vous me pardonnerez, Messieurs, d'avoir été si prolix dans l'hommage rendu aujourd'hui à l'architecte de cette église. Notre sacerdoce, qui est ordinairement une école de mesure et de discrétion, manque volontiers à la sobriété quand il s'agit d'honorer ceux envers lesquels il se reconnaît redevable; et il m'est doux d'avoir pu donner cette marque de mon estime et de ma gratitude à celui qui n'est plus, en présence des deux hommes distingués qui furent la consolation et l'orgueil de leur père, et qui continueront de recommander parmi nous un nom que l'oubli n'atteindra jamais.

III. Et maintenant, Monsieur le maire, en prenant au nom de Dieu possession irrévocable et perpétuelle de cet édifice, qui va devenir sa maison, j'aurais pu us d'un devoir à remplir. Pour obéir aux prescriptions du Pontifical, je devrais parler du respect religieux dû aux temples consacrés au Seigneur ; je devrais fulminer l'anathème contre quiconque, dans la suite des temps, oserait attenter à la sainteté de ce lieu, et le détourner de sa destination sacrée pour l'affecter à des usages profanes; je devrais rappeler aux fidèles l'obligation où ils seront de l'entretenir, et, pour cela, d'acquitter au profit de ce temple et de ses ministres les redevances et les droits casuels réglés par le concours de l'autorité ecclésiastique et civile, et administrés par le zèle intelligent des honorables membres de la fabrique. II

m'appartiendrait encore de faire connaître les saints martyrs dont les reliques vont être introduites dans ce temple et scellées sous chacun des autels par les mains des pontifes : martyrs dont les uns appartiennent aux fastes de notre province, et les autres à l'histoire plus récente de l'Église, qui vient de les canoniser.

Mais ce que je ne puis omettre de dire, c'est le bonheur que j'éprouve de dédier ce sanctuaire à la mémoire de notre saint évêque et docteur Hilaire en cette mémorable année du quinzième anniversaire séculaire de son glorieux trépas. Mon plus doux espoir, c'est que le jubilé auquel la ville de Niort participera dans le cours de cette année, à la faveur de cette église consacrée au grand pontife, deviendra non-seulement pour les habitants de la paroisse, mais pour ceux de la cité et de toute la contrée, une occasion précieuse de grâces et de bénédictions, par conséquent une source de vertus et de joies dès la vie présente, comme de salut, de félicité et de gloire durant la vie sans fin, que je vous souhaite à tous, au nom du Père, du Fils et du Saint-Esprit.

LETTRE PASTORALE ET MANDEMENT

AU SUJET

D'UNE DISTINCTION HONORIFIQUE DÉCERNÉE PAR LE SAINT-SIÈGE

A MESSIEURS DU CHAPITRE DE LA CATHÉDRALE.

(XXI JUIN MDCCCLXVIII.)

I. Nous n'avons omis aucune occasion, Messieurs et vénérables Frères, de manifester l'estime que nous professons pour votre compagnie, qui constitue le premier corps ecclésiastique de notre diocèse, et pour vos personnes, en qui nous aimons à reconnaître les qualités les plus propres à honorer le caractère sacerdotal.

C'est pourquoi, lors de notre premier voyage au seuil des saints apôtres, nous nous sommes plu à rendre hommage à vos vertus, et nous avons demandé au saint-père qu'il daignât vous accorder un témoignage de sa bienveillance, tant en considération de vos mérites personnels, qu'en souvenir et comme en compensation des privilèges dont vos devanciers avaient été dotés autrefois par la libéralité des pontifes romains.

Notre demande reçut promptement un accueil favorable. Un rescrit de la congrégation des rites, du six mars mil

huit cent cinquante-six, attribua à perpétuité aux chanoines de l'église cathédrale de Poitiers la faculté de porter sur leur habit de chœur une croix représentant, d'un côté, l'effigie de saint Hilaire, de l'autre, celle du pape Pie IX, avec ces mots gravés sur la première face : *Sanctus Hilarius, universalis Ecclesiae Doctor*, et ceux-ci sur la seconde : *Ex decreto Pii Papæ IX, instante Synodo Burdigalensi*.

Des motifs qu'il est superflu d'exposer ayant occasionné un délai dans la publication de cet indult, il nous a paru que l'échéance du quinzième anniversaire séculaire de la mort de notre glorieux docteur, et la célébration du concile provincial et des solennités jubilaires qui marqueront cette année comme l'une des plus éclatantes de notre Église de Poitiers, devenaient l'occasion naturelle de vous mettre en possession de la faveur pontificale. Et, pour y ajouter un nouveau prix, nous avons sollicité du saint-siège la confirmation authentique, sous forme de bref, du rescrit précédemment minuté.

La bienveillance du chef de l'Église ne nous a point fait défaut. Par ses lettres apostoliques, données sous l'anneau du Pêcheur, le dix-sept décembre mil huit cent soixante-sept, Pie IX a solennellement ratifié l'acte antérieur, voulant en cela « pourvoir plus amplement à l'honneur et à la « célébrité de ce chapitre cathédral qui rend un culte particulier au grand docteur de l'Église, saint Hilaire, autrefois évêque de Poitiers », et investir ses membres « du « surcroît d'importance et de dignité que l'Église romaine « octroie volontiers aux personnages ecclésiastiques chargés du service divin dans les temples les plus renommés « par la piété des fidèles et par l'antiquité et la magnificence des monuments ».

II. Ce n'est pas auprès des hommes de notre temps qu'il peut être besoin de plaider ou de défendre une cause telle que celle-ci. Que les séculiers soient jaloux à l'excès d'ob-

tenir des décorations séculières : nous n'y cherchons point à redire. Mais, connaissant la prééminence du sacré sur le profane, nous gardons le droit d'estimer à sa valeur ornement qui rattache à notre Église les plus grandes pages de l'histoire du christianisme et les plus glorieux triomphes de la vérité. Ce n'est point là une vaine satisfaction d'amour-propre : c'est une parure sainte, qu'ennoblit déjà et que relèvera d'âge en âge le nom du pontife qui l'a décernée. Qu'on n'y voie pas non plus une de ces innovations qu'on reproche au nouveau clergé d'avoir empruntées aux coutumes d'au delà des monts : l'ancienne Église de France nous avait précédés dans cette voie. Sur la poitrine du prélat qui fut parmi vous comme la tradition vivante de l'ancien régime, vous avez vu briller, à côté de sa croix d'évêque, celle du chapitre de Vienne en Dauphiné dont il avait fait partie avant la révolution française.

Assuré de ne pas rencontrer d'obstacles auprès de l'autorité civile quant à l'exécution des lettres précitées, il ne nous reste qu'à décréter les règles convenables selon lesquelles la distinction dont il s'agit devra être portée par tous les membres de notre chapitre de Saint-Pierre de Poitiers.

III. Mais, comme c'est le propre des corporations ecclésiastiques de mieux comprendre et de mieux pratiquer les obligations de leur charge à mesure qu'elle leur confère un plus grand relief, nous ne doutons point, Messieurs et vénérables Frères, que tous et chacun de vous ne s'appliquent chaque jour à justifier davantage, aux yeux du clergé et des fidèles de ce diocèse, l'attribut insigne dont ils vont jouir. Une compagnie comme la vôtre s'assure le suffrage de tous les hommes de bien par l'accomplissement exact de ses devoirs, bien plus que par l'attachement outré à ses privilèges. L'essence de votre état consiste à la fois dans des obligations et dans des droits. Rien n'attire aussi sûre-

ment la déconsidération sur un corps que quand il se montre froid pour l'acquittement de ses fonctions essentielles, et tout de feu pour la revendication de ses moindres prérogatives. L'ardeur à soutenir les droits ne se légitime, au jugement du plus grand nombre des hommes, que par la consciencieuse attention à remplir d'abord les devoirs.

C'est ce qu'il nous sera toujours donné de reconnaître et de louer en vous, Messieurs et vénérables Frères, soit qu'il s'agisse de la présence assidue et quotidienne aux saints offices; de l'observance du cérémonial et des rubriques sacrées; du zèle et de l'amour pour la sainte discipline; de la fidélité ponctuelle aux statuts diocésains et aux décrets provinciaux, comme à vos constitutions et règlements capitulaires; de la périodicité de vos assemblées canoniales et de la tenue du registre de vos délibérations; de la gestion souvent ingrate, mais pourtant indispensable, des emplois répartis entre vous pour le bon ordre du chœur et pour le fonctionnement régulier des divers services de l'église; enfin du concours respectueux que vous devez nous apporter, comme les membres à leur chef, et de l'assistance que vous ne nous avez jamais refusée dans la mesure ordinairement restreinte où nous avons cru devoir user de nos droits à cet égard.

L'harmonie entre l'évêque et son chapitre n'importe pas peu au bon gouvernement d'un diocèse, et elle contribue beaucoup à l'édification générale des prêtres et des laïques. C'est notre commun devoir de ne rien négliger de ce qui peut maintenir ce précieux accord, si désiré du siège apostolique.

Pour ma part, Dieu m'est témoin que je le bénirai avec effusion de tout ce qui pourra grandir, dans l'opinion de nos frères, une assemblée que le droit nomme *le sénat de l'évêque*. Combien il faut se réjouir quand le bon esprit des chanoines de la cathédrale peut être invoqué, jusque dans

les moindres choses, comme le type de celui qui doit animer tout le clergé diocésain ! Vous m'avez donné souvent, Messieurs et vénérables Frères, et j'ai la confiance que vous me donnerez toujours la consolation de pouvoir vous présenter comme des modèles à la grande famille sacerdotale qui m'est confiée. Rien ne me sera plus doux que d'égaliser envers chacun de vous les sentiments de mon estime pastorale à ceux de mon vif dévouement et de ma fraternelle affection.

A CES CAUSES,

Le saint Nom de Dieu invoqué ;

Vu la requête adressée par nous au saint-siège dans notre première relation de l'état de l'Église de Poitiers, à la date du 9 février 1836 ;

Vu le rescrit pontifical délivré par la congrégation des rites à la date du 6 mars de la même année ;

Vu les lettres apostoliques, en forme de Bref, données sous l'anneau du Pêcheur à la date du 17 décembre 1867 ;

Vu les délibérations du chapitre de notre cathédrale ;

Vu le modèle de croix ci-annexé ;

Vu le décret impérial en date du 11 janvier 1868 ;

Avons statué et ordonné, statuons et ordonnons ce qui suit :

ARTICLE PREMIER. — Les membres soit titulaires, soit honoraires du chapitre de notre église cathédrale de Saint-Pierre, et leurs successeurs à perpétuité, porteront sur leur habit de chœur une croix en argent doré et émaillé, ayant d'un côté l'effigie de saint Hilaire, patron du diocèse, avec cette inscription : *Sanctus Hilarius, universalis Ecclesie Doctor*, et de l'autre côté l'effigie du souverain pontife Pie IX, avec cette légende : *Ex decreto Pii Papæ IX, instante Synodo Burdigalensi*.

ART. II. — Cette croix, surmontée des deux clefs en sautoir qui forment l'écusson du chapitre de Saint-Pierre de Poitiers, sera suspendue au cou par un ruban en moire rouge avec liséré blanc.

ART. III. — Ladite croix sera portée dans tous les cas où l'habit canonial peut être porté lui-même d'après les règles du droit, c'est-à-dire : 1° dans l'église cathédrale ; 2° là où les membres du chapitre se rendront capitulairement, ou en vertu soit d'une commission canonique, soit d'une députation ou délégation régulière du chapitre ; 3° partout où ils nous formeront assistance ou accompagnement *.

ART. IV. — Le dimanche vingt-huit du présent mois, avant les premières vêpres de la fête de saint Pierre et de saint Paul que nous célébrerons pontificalement dans notre église cathédrale, nous bénirons solennellement un certain nombre de croix, pour être aussitôt et dorénavant portées par les chanoines présents au chœur.

Et sera notre présente lettre et ordonnance lue en séance capitulaire après sa réception.

Donné, etc.

* 1° La croix concédée par le saint-siège ne se porte pas sur les ornements sacrés, mais seulement sur l'habit de chœur, c'est-à-dire, en ce qui regarde notre chapitre, sur le rochet et la mozette, dans quelques cas sur le rochet et la cotta, et enfin sur le rochet lui-même, quand les chanoines sont parés de l'amict et du pluvial ; elle ne se porte jamais sur l'aube ni sur la chasuble.

2° Conformément aux termes d'une délibération capitulaire qui nous sera soumise, nous autorisons, pour plus de commodité, la substitution d'un cordon au ruban pour les offices quotidiens du chapitre.

XXI

ENTRETIEN

AVEC LE CLERGÉ

PENDANT LA RETRAITE ET LE SYNODE DE MDCCLXVIII
SUR L'ÉTAT ACTUEL DES INTÉRÊTS DE LA SOCIÉTÉ ET DE L'ÉGLISE

(XII JUILLET.)

I. Notre programme du synode vous a dit, Messieurs et chers Coopérateurs, que nous considérerions, dans l'un de nos entretiens, les maux et les dangers présents de la religion et de la société. C'est ce que nous allons faire succinctement, par un simple coup d'œil sur l'état actuel de notre pays et du monde.

Depuis que le concile œcuménique a été annoncé, vous avez remarqué avec quelle réserve nous abordons, dans nos écrits publics, tout ce qui peut relever de la sainte et suprême autorité de cette auguste assemblée. Les lois élémentaires de la prudence et du respect nous commandent désormais la discrétion, principalement quant aux sujets doctrinaux dont nous avons pris plus d'une fois l'initiative. Et encore que notre qualité de juge en première instance nous soit maintenue, notre judicature individuelle s'abaisse

et se tait devant la judicature collective du tribunal souverain convoqué par le chef de l'Église.

Cette considération, Messieurs, nous dispense de toute réponse et de toute explication par rapport à un étonnement que quelques gens de bien, naïfs dans leurs pensées et dans leur langage, ont exprimé assez haut en ces derniers temps? Pourquoi l'évêque de Poitiers garde-t-il le silence? Est-ce qu'il s'abuserait sur les mauvaises doctrines et sur les périls du moment? Ou bien, est-ce qu'il céderait au découragement et jugerait désormais la partie perdue? Est-ce qu'après avoir signalé le mal à ses premiers débuts, il penserait qu'il n'y a plus qu'à s'en rapporter aux auteurs mêmes du mal, et qu'à se concerter avec eux pour y porter remède ou pour en arrêter la marche et les conséquences? Pourquoi telle démarche? pourquoi telle parole?... et puis encore pourquoi? Car jusqu'où ne va pas la série des pourquoi chez ceux qui sont ignorants, indiscrets, et qui parlent volontiers de ce qu'ils savent le moins!

Je n'aurai pas la simplicité de vouloir satisfaire ce monde de curieux. L'évêque n'est pas de ceux en qui l'amour réel ou prétendu de la vérité a créé l'habitude et le besoin de l'opposition. La critique continuée sans discernement et sans intermittence n'est pas une preuve d'indépendance d'esprit et de caractère : c'est un autre genre de servitude. L'indépendance consiste à n'être esclave ni du pouvoir ni des partis, à résister aux courants de l'opinion comme aux usurpations de l'autorité. Laissons donc de côté ces récriminations et ces excitations. Nos devanciers ne nous ont point donné l'exemple des hostilités systématiques et permanentes; et saint Hilaire nous a appris qu'il y a un égal danger à ne se taire jamais et à se taire toujours¹.

D'ailleurs, si je mesuis tu momentanément pour un public

¹ S. Hilar., L. contr. Constant., 1.

à qui je ne dois pas mes raisons, il n'en a pas été de même envers vous, Messieurs. Dans nos réunions sacerdotales, j'ai usé d'une plus grande liberté que jamais, précisément à cause du caractère intime de ces réunions. C'est ce que je ferai encore aujourd'hui, ma parole ne devant pas avoir de publicité immédiate.

Tant que le mal pouvait encore être conjuré, c'était notre devoir de parler haut et ferme pour le prévenir. Après que le mal a brisé toutes les digues, et que le torrent menace de tout emporter; lorsque ceux mêmes qui ont rompu les écluses se voient à la veille d'être submergés les premiers; quand le salut ne peut plus être espéré que du ciel et de Celui qui met un frein aux complots des méchants comme à la fureur des flots; alors, Messieurs, il est naturel que le ton de la voix, que l'accent du langage changent et se modifient. En pareil cas, l'homme d'Église a un autre rôle à prendre que celui du magister de la fable. Les pièces d'éloquence ne valent rien quand elles se produisent hors de saison; il ne faut pas mettre le noyé, qui s'accroche aux branches du rivage, dans le cas de nous demander de le tirer d'abord du danger, sauf à faire ensuite notre harangue.

II. Qui ne le voit, qui ne le proclame, qui ne s'en désolé à l'heure présente, Messieurs? L'erreur lève le front avec une audace sans exemple, elle ne garde plus de mesure : toutes les vérités sont attaquées, niées, outragées, les vérités de l'ordre de la raison comme celles de l'ordre de la foi, les vérités morales comme les vérités dogmatiques, les vérités qui intéressent l'existence de la société humaine comme celles qui se rapportent à la révélation et à l'Église. Les feuilles publiques, les brochures, les romans, les théâtres, mais mieux ou plutôt pire que cela, les chaires officielles d'enseignement vomissent journellement l'injure à Dieu, l'injure à l'âme, l'injure à la vie future, l'injure au sacerdoce. Ce qui serait réprimé par les lois et par les peines les

plus sévères s'il s'agissait d'une classe quelconque de la société, n'est pas réputé outrage ni excitation à la haine quand il s'agit des hommes du sanctuaire. Le blasphème respire librement, l'impiété est maîtresse de la situation ; l'homme de foi et l'homme de bien n'ont plus guère leur place dans l'ordre de choses existant, du moins ils ont mille précautions à prendre pour se faire pardonner les principes auxquels ils veulent demeurer fidèles. Pendant ce temps, les foules se dépravent, s'égarant, se corrompent ; la perversion morale, activée, favorisée par mille inventions séductrices, amène la perversion des intelligences ; les plus stupides préjugés se propagent, les haines les moins raisonnées grandissent et se fortifient : qu'une étincelle vienne mettre le feu à ces passions si inflammables, et l'incendie éclairera des scènes d'horreur comme en ont vu nos pères. Voilà, Messieurs, l'état vrai des choses si nous regardons autour de nous.

III. Et si nous regardons plus loin, si nous considérons l'Europe, si nous considérons le monde, le sujet d'effroi est bien plus grand encore. Depuis que ce dernier et difficile équilibre que la politique très-contestable du dix-septième siècle avait substitué, du moins comme un expédient, à l'ancienne constitution de l'Europe chrétienne, a été rompu par des hommes sans prévoyance comme sans foi ; depuis que la clef de voûte de l'édifice social, qui était la papauté, a été inconsidérément ébranlée ; ou plutôt, depuis que, trahie par les hommes, elle se soutient en l'air comme par miracle, et ne porte plus sur ses colonnes naturelles qui se sont isolées d'elle ; depuis que toutes les notions de la justice et du droit des gens ont été foulées aux pieds ; depuis que les nations chrétiennes, et celle d'entre elles qui avait mérité d'être qualifiée d'un glorieux superlatif, ont abjuré leur mission et déclaré le divorce, la rupture entre la politique et la religion, qu'avons-nous vu ? Nous avons vu nos

rivaux grandir partout à mesure que nous nous rapetissions. Nous avons vu, nous avons entendu le protectorat de l'héritier couronné de Photius s'affirmer à mesure que nous répudiions notre protectorat latin, le schisme arborer et lever plus haut son drapeau à mesure que nous cachions le nôtre. L'aigle du Nord, dont les ailes éployées, dont l'œil rapace, n'ont cessé de convoiter l'héritage de Mahomet, après avoir étouffé jusqu'au nom de sa victime séculaire, l'infortunée Pologne, s'apprête à étreindre dans ses effroyables serres une autre proie longtemps désirée, Constantinople. Le léopard d'outre-Manche, sentant qu'il ne peut plus s'aider de nous pour arrêter cet envahissement formidable, hésite entre ses mauvais penchants et des impulsions meilleures. Dans la prévision d'un mal qui n'est pas encore arrivé, il examine d'avance, selon son habitude, quelles compensations et quels dédommagements pourraient l'en consoler ; au dire de quelques-uns, déjà, des rochers et des sables où il a posé sa tente, il se dresserait tout prêt à occuper l'Égypte, à s'établir sur les bords de la mer Rouge, confisquant ainsi à son profit, par l'occupation du pays, les avantages qu'il a tant redoutés, tant jaloués, et qui devaient naître pour nous du percement de l'isthme de Suez. Cependant une autre nation tard venue, qui ne comptait pas parmi les puissances de la chrétienté, et dont celle-ci a inconsidérément favorisé la naissance malgré les prévisions, les réclamations et les injonctions du chef de la chrétienté, la Prusse s'étend et s'élève à vue d'œil. Après que nous avons servi ses desseins en procurant à plaisir l'abaissement de notre plus naturelle et de notre plus nécessaire alliée, cette puissance ambitieuse reprend le rôle de l'ancien empire d'Allemagne, et, dès aujourd'hui, elle a conquis en Europe le rôle pondérateur qui n'avait depuis longtemps appartenu qu'à nous.

IV. Menacée de descendre à un rang secondaire, la France hésite entre la guerre et la paix, et l'on entend des sages

qui, sans abdiquer le patriotisme, soutiennent que notre supériorité étant désormais irrévocablement perdue, et la guerre ne pouvant nous apporter qu'un mal de plus, il vaut mieux oublier la gloire et la prééminence passée, et se consoler dans les bras de la paix et dans le développement des biens que la paix procure. Ce propos de quelques sages paraît à d'autres un langage trop résigné, un langage inacceptable pour la fierté française; et, fussent les chances nous être défavorables, ou bien encore, fussent nos succès être stériles, parce qu'au lendemain comme à la veille de la victoire nous serions toujours sans convictions, sans principes, sans vues arrêtées, par conséquent sans force et sans décision, à tout le moins nous aurions employé le remède suprême qu'on tente pour les moribonds, nous aurions fait le suprême effort que font les désespérés.

En attendant, Messieurs, toutes les nations se mettent sur un pied de guerre formidable; nos fabriques d'armes vomissent nuit et jour des engins de mort dont le perfectionnement est célébré comme le prodige de la civilisation et du progrès moderne; et si cet adage est vrai: *si vis pacem, para bellum*, assurément aucune génération n'aura autant fait que la nôtre pour la paix. C'est qu'en effet la paix seule peut empêcher ou du moins retarder une autre crise, une autre catastrophe qui n'est pas la moins redoutée, je veux dire, le plus effroyable désarroi financier, la plus colossale ruine de la fortune publique et des fortunes privées dont il ait jamais été mention dans l'histoire. Des valeurs incalculables, qui ne reposent que sur des fictions, disparaîtront comme la fumée au souffle de la première perturbation sociale; et, semblables aux héritiers du prodigue qui a escompté l'avenir, les populations appauvries n'hériteront pour longtemps que d'emprunts à solder et de privations à endurer. Joignez à cela les passions frémissantes de la plèbe des grandes villes, les théories de partage et de

nouvellement prêtes à passer dans les faits, les menaces renaissantes contre la religion, contre la propriété, contre la famille, en un mot, l'anarchie, la ruine, le pillage, qui s'avancent à vue d'œil sous le couvert des fausses libertés dont la revendication insolente et l'octroiement impolitique sont le prélude de la fin.... Voilà, Messieurs, le tableau de la situation, et assurément je suis loin de l'avoir présenté complet et d'en avoir chargé les couleurs.

V. Cependant, Messieurs, le mal est-il sans remède ? Parmi tant de sujets de tristesse et d'inquiétude, n'y a-t-il pas quelques motifs de consolation et d'espérance ? L'excès même du mal ne prépare-t-il pas un certain retour vers le bien ? Le secours surnaturel d'en haut n'a-t-il pas été sensible, manifeste, au milieu des difficultés traversées, et n'y a-t-il pas là un gage de nouveaux secours, de nouvelles interventions qu'il n'est point téméraire d'attendre ? Enfin, l'Église n'a-t-elle pas en ses mains des spécifiques puissants, efficaces ; et, pour peu que la société aux abois consente à laisser panser ses blessures, la vérité et la grâce divines, dispensées par notre sacerdoce, n'auront-elles pas la vertu de rendre la santé aux nations que l'Esprit saint a proclamées guérissables ? Déjà même, si formidables que puissent nous apparaître les crises temporaires par lesquelles le monde passera, n'y a-t-il pas quelque rémittence dans le règne de l'erreur, quelque commencement de convalescence dans les esprits ? Répondons brièvement à ces questions.

VI. Et d'abord, Messieurs, que les hommes préposés aux affaires publiques aient le sentiment très-vif des difficultés et presque des impossibilités qu'ils ont accumulées devant eux ; que, sans se donner tort à eux-mêmes pour le passé, ils reconnaissent qu'on a pu s'effrayer à l'origine de leurs entreprisés, en augurer de mauvais résultats, et que la suite des événements est venue donner raison à nos représentations et à nos contradictions : c'est ce qui ressort de leur

langage et de toute leur attitude. Que , débordés par les passions auxquelles ils ont lâché le frein et donné libre carrière, ils s'épouvantent des mystères de l'avenir et de certains symptômes du présent ; qu'ils désespèrent de cette unité d'au-delà des monts qui a été si fatalement favorisée au préjudice de la royauté temporelle du chef de l'Église et à l'avantage de tous nos rivaux dont nous avons doublé et triplé la force ; que les hommes d'ordre et de conservation soient désormais convaincus que le salut temporel de Rome est la condition du salut de toutes choses : c'est ce qu'établissent non plus seulement des paroles, mais des actes. Vous avez présente à l'esprit comme moi, Messieurs, cette mémorable séance du cinq décembre dernier, au Corps législatif. Et remarquez bien que les assurances données et reçues en ce jour sont d'autant plus sérieuses et significatives, qu'elles sont l'expression des sentiments du pays qui a pesé sur ses représentants, comme ceux-ci ont pesé sur les orateurs qui à leur tour ont pesé sur le pouvoir.

D'autre part, Messieurs, cette disposition des esprits a été déterminée , ou du moins puissamment aidée par des faits providentiels , où il serait difficile de ne pas reconnaître la protection toute-puissante d'en haut. Rappelez-vous les événements d'octobre et de novembre dernier, l'héroïsme des troupes pontificales, l'arrivée à point précis des renforts de la France , le triomphe éclatant de Mentana , l'effet moral de ce succès, la nouvelle ardeur qui s'est emparée de l'âme de plusieurs milliers de jeunes gens appartenant à toutes les nations, et parmi lesquels notre province a la gloire de compter l'élite de ses enfants : n'est-il pas vrai, Messieurs, que le doigt de Dieu s'est montré là : *A Domino factum est istud*? Ah ! nous l'avons dit, tout le mal est venu de ce que la France a quelque temps paru oublier sa vocation, abdiquer la mission qu'elle a reçue de patroner, de protéger dans l'univers entier les intérêts de l'Église catho-

lique, spécialement les intérêts de la papauté et du monde latin. Eh bien ! si nous sommes parfois assez malheureux pour abandonner notre mission, nous avons cette bonne fortune que notre mission ne nous abandonne pas. A l'heure voulue, elle nous retrouve, elle nous ressaisit, elle nous reprend, elle nous emporte ; et voici que, dans un élan soudain, invincible, aux applaudissements et aux tressaillements de tout ce qui reste de cœurs français, tout à coup, montrant du doigt cette Rome que convoitent tant de passions rapaces, la France leur intime un double « jamais, jamais ». Cette tardive injonction aura-t-elle la puissance d'arrêter actuellement la consommation d'un mal dont nous avons favorisé le développement outre mesure ? Au point où les choses ont été conduites, les moindres incidents ne seront-ils pas plus forts que les volontés hélas ! faibles et précaires des hommes qui nous gouvernent ? Est-on jamais bien sûr de son fait quand on s'est donné le double rôle d'incendiaire et de pompier ? La flamme ne peut-elle pas déjouer la stratégie de ceux qui s'imaginent arriver toujours à temps pour l'éteindre parce qu'ils l'ont allumée eux-mêmes ? Mais quoi qu'il survienne, la manifestation dont nous avons été témoins, révèle une disposition des esprits qui, tôt ou tard, atteindrait ses fins. Fussions-nous vaincus quant à ce « jamais, jamais », nos adversaires ne seraient point assurés d'être longtemps vainqueurs.

VII. Et c'est là, Messieurs, ce qui nous permet de donner tort aux alarmistes dénués de foi. Nous vous l'avons dit souvent : l'Église de la nouvelle loi est occidentale, elle a son siège à Rome : il lui faut des appuis, des soutiens en Occident. Or, jusqu'à cette heure, la providence semble n'avoir encore rien préparé qui puisse remplacer la France. Le mal est venu des égarements momentanés de la France : le salut viendra et ne peut venir que des salutaires retours de la France. Ce retour est commencé dans les faits ; il est con-

sommé dans les esprits, je dis, dans les esprits sages et honnêtes. Sachons patienter : les effets ne se feront pas indéfiniment attendre. Les éléments catholiques de l'Europe, quelque temps dispersés, affaiblis, neutralisés par nos propres mains, se relèveront, se rapprocheront, s'uniront, se grouperont, et formeront encore autour du chef de la chrétienté un faisceau compacte et infrangible. Non, ni pour la Pologne, ni pour l'Irlande, ni pour l'Espagne, ni pour l'Autriche et la Hongrie, ni pour les divers peuples d'Italie, ni pour l'Angleterre si puissamment travaillée, ni pour la Belgique et pour la Hollande qui se montre si catholique à cette heure ; que dis-je, ni pour la Syrie et les lieux-saints, ni pour Constantinople et pour l'extrême Orient, non, le dernier mot n'est pas dit. Et si le colosse du Nord, fort de la parole du prophète : *Ab Aquilone pandetur malum super omnes habitatores terræ* ¹, croit étendre demain son sceptre d'antechrist sur le globe entier, son horloge avance sur celle des décrets éternels. Le Christ comptera encore des années splendides de règne, et la chrétienté retrouvera une ère de consolation avant le règne honteux de la Bête, dont notre époque aura vu surgir quelques ébauches et quelques figures, mais dont il est réservé à des générations plus tardives de contempler l'effroyable réalité.

VIII. Enfin, n'en doutez pas, Messieurs, le signe le plus expressif des miséricordes prochaines de Dieu sur Rome, sur les nations chrétiennes, sur la France, sur le monde, c'est ce concile qui vient d'être officiellement indiqué, ce concile qu'un orateur de la Chambre qualifiait hier « un événement considérable, le plus considérable depuis la révolution française » ². Je me proposais de vous entretenir avec quelque détail de cet important sujet. Mais, en étudiant la matière, en prêtant l'oreille à tout ce que disent ceux du camp eu-

¹ Jerem., I, 14.

² Discours de M. Émile Olivier.

nemi, en repassant ce qu'écrivent à ce sujet quelques-uns même des nôtres, j'ai vu que ce travail était délicat, qu'il demandait du temps, et qu'il réclamait des limites moins restreintes que celles qu'il faudrait lui donner en ce moment. L'opposition d'un grand nombre d'esprits, les préjugés de beaucoup d'autres rendent nécessaires des développements, des éclaircissements, des redressements qui veulent toute une étude spéciale. D'ailleurs, il arrivera sans aucun doute que le chef de l'Église, conformément aux traditions du passé, publiera une seconde bulle par laquelle il indiquera des prières à l'intention de cette assemblée. Ce sera l'occasion de parler aux fidèles, tout en réservant des considérations plus intimes pour l'une de nos réunions de famille.

Permettez donc que j'ajourne une instruction dont j'ai déjà les principaux éléments dans l'esprit et qui viendra au temps opportun. Mais réjouissons-nous dès aujourd'hui de la grâce faite à notre siècle et à notre temps. La seule indication du concile est une sorte de miracle : nul n'était préparé à cette pensée, il y a seulement quelques années. Ce que Dieu fera bientôt, et tout ce à quoi correspondra le travail du concile, c'est le secret d'en haut. Attendons-nous à de grandes manifestations de la puissance divine.

Selon le cérémonial antique de nos conciles provinciaux (et ce point est maintenu dans la célébration des conciles œcuméniques), dès la première session, et aussitôt après la promulgation du décret d'ouverture, on chantait l'hymne solennel d'action de grâces. Dans le cas présent, nous anticiperons encore davantage le cantique de la reconnaissance, et ce sera justice de l'entonner ce soir après la lecture de la bulle de convocation. *Te Deum laudamus, Te Iom. num. confitemur.*

XXII

RÉSUMÉ DES ENTRETIENS

AVEC LE CLERGÉ

PENDANT LE COURS DE LA RETRAITE ET DU XIV^e SYNODE DIOCÉSAIN .

NOTAMMENT SUR UNE QUESTION

RELATIVE A L'ADMINISTRATION DU SACREMENT DE PÉNITENCE.

(IX-XIV JUILLET MDCCCLXVIII.)



I. Je vous félicite, Messieurs, et je me félicite moi-même de ce que vous êtes ici en si grand nombre. Je voudrais vous y voir plus nombreux encore. Aux termes de notre législation provinciale, la retraite ecclésiastique, au moins bisannuelle, n'est pas facultative; elle est obligatoire. Et puis, en dehors de la question d'obéissance à une loi disciplinaire, il y a tant d'avantages, tant de fruits attachés à ces saints exercices, que ceux-là sont grandement ennemis d'eux-mêmes qui, sans motif grave, se soustraient à cette obligation. Plusieurs ecclésiastiques, empêchés par leur santé ou par des nécessités extraordinaires, se sont excusés humblement, exprimant leur regret d'être privés de cette grâce, et nous faisant connaître l'intention qu'ils ont d'y suppléer par une retraite particulière dans quelque ma. uos

religieuse : voilà le fait des bons prêtres. Malheureusement, sur un personnel de plus de huit cents, il en est quelques-uns qui ne s'excusent jamais, ou qui allèguent chaque année les mêmes prétextes. Je les plains, et j'ose dire que leurs confesseurs feront leur devoir s'ils cherchent à leur ouvrir les yeux sur le tort qu'ils se causent à eux-mêmes par une abstention passée en habitude.

En attendant, je les engage à méditer les beaux textes de saint Hilaire cités dans notre décret de convocation à ce quatorzième synode diocésain. Je ne connais rien dans la tradition ecclésiastique qui exprime mieux la grâce attachée à nos réunions sacerdotales et à nos heures de recollection solitaire. Oui, vraiment, « le Seigneur a déposé là « la bénédiction et la vie durant les siècles » ».

II. Nous avons traité, dans un entretien spécial, une partie des questions annoncées par notre programme. Nous parcourrons rapidement les autres points. Un des bienfaits accessoires de nos réunions, c'est la possibilité que nous

* MANDATUM PRO INDICIONE SYNODI DIOECESANÆ PICTAVIENSIS XIV. — Dilectissimi Fratres et Compresbyteri, Religiosorum congressuum utilitatem simul et jucunditatem, à nobis toties probatam ac degustatam, aptissimis verbis extulit Hilarius noster, qui sermonem suum ita concludit : « Hoc « itaque populo Dei congruit, sub uno patre fratres, et sub uno spiritu « unum esse, sub una domo unanimes incedere, sub uno capite unius corporis membra esse. Non enim oculus aurem odit, nec nares os execratur, nec manus pedem spernit. Hæc enim ut officiis mutuis sibi, ita et « amore districta sunt. Hoc jucundum et bonum est, habitare fratres in « unum. in eodem esse, idem esse, nec congregatione fieri nec amore diversos . »

Viros igitur apostolicos inter se convenire, ac de rebus spiritualibus officiisque sacris admoneri, colloqui, meditari, hoc ipsorum religioso profectui æternæque saluti valde conferre prorsus indubium est : « Quoniam « illic mandavit Dominus benedictionem et vitam in sæculum » ».

Typum solitariæ recollectionis in Davide rege sacerdotibus proponit idem

¹ Tract. in Ps. cxxxii, 3. — ² Ps. cxxxii, 4.

donnent ces communications verbales d'aborder des matières qu'il serait difficile de traiter par écrit dans des temps et dans des pays de publicité tels que les nôtres.

Telle est la question dont j'ai entretenu l'an dernier vos confrères, et sur laquelle vous m'avez prié de revenir cette année. Plusieurs de vous m'ont fait observer que, pour des choses qui demandent tant d'exactitude, les rapports faits aux absents manquent de précision et d'autorité, et vous m'avez témoigné le désir d'avoir au moins un résumé écrit de cet entretien synodal. Je vais m'efforcer de donner à mes paroles assez de clarté et de retenue pour que votre désir puisse être satisfait.

Dans l'instruction qui nous a été adressée à la date du vingt février de l'année dernière, quatre choses sont rappelées : l'obligation de dénoncer les sollicitants; le devoir pour les confesseurs d'exiger cette déclaration selon la forme prescrite; la réserve au saint-siège, sauf le cas d'article de mort, du crime de quiconque aurait dénoncé ca-

præstantissimus Doctor noster, dum ait : « Cum solitudini se dedisset, ut
« sancto viro congruum et tanto propheta erat dignum, maximis rerum
« cœlestium sacramentis occupatur, et ab omni humanæ aut impietatis aut
« ignorationis cœtu remotus, animum ad ea quibus æternitatis cognitio
« ac meritum acquirebatur intendit. Non occupatus, non impeditus com-
« muniis rerum ac sæculi curis, sed in illo solitudinis suæ quieto otioso-
« que secreto, cum nihil in oculos et mentem offensionis incurreret, solis
« est divinis studiis negotiosus ¹. »

Proximis vero secessus nostri sacerdotalis exercitii finem dabit consueta synodi diœcesanæ celebratio, in qua de rebus sive ad peractum in urbe nostra provinciale concilium, sive ad œcumenicam synodum, hac ipsa die Romæ per solemnem bullam *Æterni Patris* toti catholico orbi indictam, pertinentibus, puncta nonnulla delibare, nec non et de præsentissimis sacra doctrinæ publicæque societatis damnis ac periculis intimo colloquio tractare intendimus, summaria sermonum nostrorum substantia per litteras synodales posthac evolvenda.

¹ Tract. in Ps. LXII, 1.

lornieusement; enfin le retrait de juridiction à tout prêtre pour entendre la confession d'une personne complice, et la réserve exclusive au saint-siège pour le cas d'infraction de cette règle. Ces quatre points forment du reste le résumé exact de la bulle *Sacramentum pœnitentiæ*.

Avant d'entrer dans aucun développement, il importe d'établir le principe général sur lequel repose toute cette discipline ecclésiastique. La rigueur que le saint-siège y apporte ne doit pas être appréciée au point de vue du degré de culpabilité du délinquant, mais au point de vue du maintien de l'honneur et de la sainteté du sacrement.

Assurément, les hommes du sanctuaire ont droit, au même titre que les fidèles, à toutes les miséricordes et à tous les pardons que la rédemption copieuse du Calvaire assure aux pécheurs. Le prêtre est fragile comme ses frères; et c'est une disposition divine qui le soumet aux faiblesses communes pour lui enseigner à y compatir, en même temps qu'elle le comble de grâces pour l'aider à s'en préserver.

Nullus itaque eorum quibus ad sacrum conventum accedere incumbit, procul esse præsumat. Piæque interim animæ, nec ab oratione nec ab eucharistia abstinentes, consessui nostro ecclesiastico fausta omnia adprecentur. Ad quod obtinendum, cantetur de more hymnus *Veni Creator* ante præcipuam missam dominicæ solemnitatis SS. Apostolorum Petri et Pauli.

His dictis, *si qua consolatio in Christo, si quod solatium charitatis, si qua societas spiritus, si qua viscera miserationis, implete gaudium meum, ut idem sapiatis, eandem charitatem habentes, unanimes, idipsum sentientes; nihil per contentionem, neque per inanem gloriam, sed in humilitate superiores sibi invicem arbitrantes; non quæ sua sunt singuli considerantes, sed ea quæ aliorum. Hoc enim sentite in vobis, quod et in Christo Jesu*¹.

Amen.

Datum Pictavii, in œdibus Nostris, sub signo sigilloque Nostris, ac Secretarii Nostris subscriptione, anno Domini millesimo octingentesimo sexagesimo octavo, die vero vigesima nona Junii, in festo natali SS. Apostolorum Petri et Pauli.

¹ Philipp., II, 1, 5.

Par elle-même, la nature de son ministère l'entoure de dangers et l'expose à des entraînements de plus d'une sorte. Et comme les nécessités de sa charge, qui l'oblige à monter au saint autel et à conférer à toute heure les sacrements, le placent aussitôt en face du sacrilège s'il a eu le malheur de souiller son âme, il serait dur et cruel de lui barrer arbitrairement le chemin de la réconciliation. Aussi, Messieurs, n'existe-t-il, sur la liste des cas réservés dans ce diocèse, aucune réserve purement épiscopale sur ce point. Nous n'avons garde de blâmer ce qui est établi ailleurs ; mais, chez nous, la condition du prêtre, agenouillé devant le ministre du sacrement de pénitence, n'est pas autre que celle du fidèle. Il n'y a pas de restriction particulière pour certaines fautes sacerdotales : d'où il résulte, Messieurs, que vos facultés ordinaires, à part un seul cas qui se lie lui-même à la réserve apostolique, n'ont d'autres limites que celles du droit commun.

La réserve, quand elle existe, doit être religieusement acceptée et strictement observée. Il n'est pas même licite de la discuter : facilement on tomberait sous l'anathème du concile de Trente, ce que celui-ci a dit des réserves épiscopales s'appliquant *a fortiori* aux réserves papales. Il importe de relire avec soin le chapitre septième de la quatorzième session de ce concile ¹, ainsi que le onzième des canons fulminés avec anathème à la fin de ce décret ².

¹ Magnopere vero ad christiani populi disciplinam pertinere sanctissimis patribus nostris visum est, ut atrociora quædam et graviora crimina non a quibusvis, sed a summis duntaxat sacerdotibus absolverentur. Unde merito pontificis maximi, pro suprema potestate sibi in Ecclesia universa tradita, causas aliquas criminum graviores suo potuerunt peculiari judicio reservare. Sess. XIV, de Pœnit., c. VII.

² Si quis dixerit episcopos non habere jus reservandi sibi casus nisi quoad politiam, atque ideo casuum reservationem non prohibere quominus sacerdos a reservatis vere absolvat ; anathema sit. Can. XI.

Les réserves pontificales commandent donc le respect par elles-mêmes et à cause de l'autorité suprême d'où elles proviennent. Mais, comme elles sont toujours fondées en raison, il n'est point défendu d'en étudier les motifs, ou plutôt, les papes eux-mêmes n'omettent point de les donner.

III. Toute la fin de cette discipline, je l'ai dit, c'est de pourvoir à ce que le remède divinement établi pour la guérison des âmes ne devienne pas un poison, et que les moyens de purification ne soient pas changés en moyens de corruption. Chez tous les peuples du monde, les empoisonneurs des fontaines publiques ont été regardés comme coupables d'un crime atroce. Que sera-ce quand il s'agit des sources surnaturelles de la grâce? On a toujours rangé parmi les plus grands criminels les pharmaciens qui vicieraient les substances médicales et qui abuseraient de leur profession pour causer la mort au lieu de rendre la vie. Que sera-ce quand il s'agit du baume sacré de la croix, du spécifique formé et pétri avec le sang d'un Dieu? Encore une fois, Messieurs, c'est à ce point de vue qu'il faut exclusivement se placer pour apprécier la juste sévérité de la législation canonique en cette matière. Écoutons le pape Benoît XIV : « Le sacrement de pénitence ayant été par bon droit nommé par les saints Pères la seconde planche après le naufrage de la grâce perdue, nous devons employer tout notre zèle, toute notre sollicitude apostolique pour empêcher que, par la fraude de Satan et la malice des hommes, faisant un usage pervers des bienfaits du ciel, le refuge ouvert par la bonté divine à ceux qui ont dissipé le trésor de l'innocence baptismale ne devienne un écueil pernicieux pour ces malheureux pécheurs naufragés; et que ce qui a été directement institué pour la cure et le salut des âmes par notre Dieu qui est riche en miséricorde, ne tourne à leur perte et à leur ruine par l'improbité

exécration de quelques-uns de ses indignes ministres ¹.

Dans la même constitution, qui n'est que le renouvellement de celle du pape Grégoire XV ², le grave pontife déclare avoir été mu par cette considération : « qu'il est d'une importance immense pour le salut éternel des âmes et pour l'honneur de la sainte Église de Dieu, que quelques prêtres, abusant criminellement du sacrement de pénitence, ne puissent impunément offrir à ceux qui recourent à leur ministère une pierre au lieu de pain, un serpent au lieu de poisson, la blessure au lieu de la guérison, le venin à la place de la médecine ³ ».

C'en est assez, Messieurs, pour que personne ne soit autorisé à alléguer contre la sévérité des saints canons, la légèreté relative de telle ou telle faute commise. La question n'est pas là. Elle est tout entière dans la nécessité de maintenir la sainteté, l'efficacité et la dignité du sacrement.

Venons-en maintenant aux règles pratiques.

IV. En ce qui est du devoir de faire connaître les sollicitants, c'est à l'évêque lui-même, en principe, ou à son représentant que la révélation doit être portée. Si donc le cas se présente à vous, Messieurs, votre droit est de vous décharger sur nous ou sur notre vicaire général, en nous renvoyant la personne. Il suffit qu'elle promette d'obéir à votre injonction dans un temps rapproché, pour que vous l'admettiez aux sacrements. Et si des obstacles sérieux empêchent qu'il en soit ainsi, s'il devient nécessaire que vous soyez délégués pour ce pénible ministère, référez-en chaque fois à l'autorité épiscopale, et demandez les instructions appropriées à la circonstance. Cette règle simplifie

¹ Constitut. *Sacramentum Pœnitentiæ*, 1 jun. MDCCXLI, in præamb.

² Constitut. *Universi*. xxx august. MDCXXII.

³ Constit. *Sacramentum Pœnitentiæ*, § 1.

beaucoup les choses, et elle va au-devant d'une foule d'explications et de distinctions qui ne porteraient pas une lumière suffisante dans vos esprits pour les cas pratiques qu'il vous arrivera très-rarement, par la grâce de Dieu, de rencontrer dans votre vie.

Du reste, Messieurs, soyez en paix sur la manière dont nous procéderons toujours en ces matières. Avant tout, nous savons ce dont est capable la malice de certaines natures vindicatives. Et l'Église, qui doit protéger le sacrement contre les abus sacrilèges, ne manque point au devoir de protéger le prêtre contre « la scélératesse de la fausse accusation », comme parle Benoît XIV¹. Les pénalités qu'il nous est commandé d'appliquer ne peuvent jamais concerner que des délits pleinement démontrés². Alors, il est vrai, ces pénalités sont terribles, et la miséricorde nous est interdite. Combien donc il faut savoir gré au pontife actuellement régnant, qui, dans l'instruction dont il s'agit, a laissé une porte ouverte à l'indulgence pour quiconque, après un déplorable égarement, viendrait de lui-même prévenir une révélation dont il ne manquerait guère d'être la victime sans cette démarche spontanée³ ! Vous savez, Messieurs, si notre cœur ne vous est pas toujours ouvert. Ah ! puissions-nous toujours être votre juge en dernier ressort, et n'être pas réduit à vous renvoyer à une juridiction

¹ Constit. *Sacramentum Pœnitentiæ*, § 3.

² Quando perspecta evaserit patrati criminis veritas. Instructio S. R. Inquisit., 12.

³ Qui nullis omnino super hoc crimine præventi denunciationibus, conscientia victi, Ordinario loci ejusve delegato se sistunt, patrata a se sollicitationis flagitia sponte confitentur et veniam petunt, dimitti debent cum congrua abjuratione et pœnitentiis duntaxat salutaribus, adjecto coram vel præcepto ut ab excipiendis personarum sollicitatarum sacris confessionibus se abstineant : nec cæteris pœnis antea dictis, accedentibus licet postmodum denunciationibus, afficiantur. *Ibid.*, 13.

que l'intérêt suprême de la religion condamnerait peut-être à procéder sans merci !

V. C'est ce qui se produit, hélas ! quand il s'agit de l'absolution des complices.

Le saint-siège le sait par la multitude des rapports qui affluent vers lui, et il le peut savoir aussi par le cri des âmes saintes que Notre-Seigneur honore de ses douloureuses confidences : oui, l'une des causes de l'indignation du Sauveur contre la génération actuelle est le trop grand nombre de souillures qui se cachent sous le voile de la fausse piété. Quel désordre, lorsque le ministère sacramentel devient le voile de l'impureté, et sert à « couvrir les péchés » sans pouvoir « remettre les iniquités » ! Ne craignons point de nous l'avouer à nous-mêmes, Messieurs et vénérables Coopérateurs : notre tribu sacerdotale a sa part à prendre dans les expiations terribles dont la société semble menacée.

« Fils de l'homme, vois-tu et peux-tu seulement imaginer ce qu'ils font ? Vois-tu les grandes abominations que la maison d'Israël commet en ce lieu, comme pour me forcer à quitter mon sanctuaire » : *Fili hominis, putas ne, vides tu quid isti faciunt ? Abominationes magnas quas domus Israel facit hic, ut procul recedam a sanctuario meo* ¹ ? En vérité, Messieurs, ce serait à faire repentir le Seigneur Jésus de la plus généreuse et de la plus miséricordieuse de ses institutions ; et si le pacte qu'il a établi entre sa grâce et le sacrement n'était un pacte irrévocable, il se verrait comme mis en demeure de s'exiler à jamais du saint tribunal, devenu si contraire à sa destination : *Ut procul recedam a sanctuario meo !*

Le crime d'absolution de complice est donc l'un de ceux dont le saint-siège s'est à juste titre réservé l'absolution. Un décret approuvé par le pape actuel, et rappelé dans ladite

¹ Ezech., VIII, 6.

Instruction du vingt février mil huit cent soixante-sept, déclare que les facultés générales octroyées par le pontife romain aux évêques ne s'étendent jamais à cette matière. Il y a donc nécessité absolue de recourir, soit en personne, soit par écrit, au chef de l'Église. Et si l'évêque, prévoyant de graves périls pour les consciences, a pu obtenir un indult spécial (nous sommes dans ce cas), cet indult est limité, et il laisse subsister toujours une terrible obligation. Le coupable ne peut être absous des peines et censures ainsi que de l'irrégularité qu'il a contractées, qu'autant qu'il accepte de faire adresser, par son confesseur, à la sacrée Pénitencerie, dans l'espace de deux mois, un rapport circonstancié sur la nature et les circonstances du délit : faute de quoi, il y aurait pour lui récidive dans les mêmes censures et peines¹. Impossible de vous le dissimuler, Messieurs : les réponses du tribunal apostolique, dictées dans l'audience du saint-père, sont de la plus grande rigueur. Le pasteur suprême se place alors et doit se placer à un point de vue général, devant lequel se taisent et doivent se taire les sentiments de commisération personnelle. Le bien de la religion et l'honneur du sacrement priment toute considération des intérêts temporels ou même spirituels de tel ou tel coupable. Et alors naissent des situations effroyables, qui réduisent à l'inaction et peut-être à la misère tout le reste d'une vie sacerdotale.

D'où il résulte, Messieurs et vénérés Frères, que le prêtre doit avoir une grande attention à ne point intervenir sacramentellement dans aucun cas où il aurait eu lui-même le malheur d'oublier les lois de la sainte modestie. Car, dit saint Paul, « notre divine vocation ne se rapporte pas à

¹ Évidemment la même obligation existe lorsque, dans des situations tout à fait extrêmes, le confesseur, en vertu de certains principes généraux, aurait jugé pouvoir présumer la faculté du saint-siège ou la délégation épiscopale.

« un ministère d'impureté, mais de sanctification » : *Non enim vocavit nos Deus in immunditiam, sed in sanctificationem*¹. Quelle horreur de remplir d'immondices les conduits de la grâce et les canaux de la pureté ! Puissions-nous n'avoir jamais à vous dire, bons prêtres assemblés autour de nous, ce qu'un apôtre était déjà réduit à faire connaître aux premiers ministres de l'Évangile : « C'est qu'il s'est glissé parmi vous certains hommes, dont il avait été prédit depuis longtemps qu'ils s'attireraient ce jugement : hommes sacrilèges, qui changent la grâce de notre Dieu en des licences dissolues » : *Subintroierunt enim quidam homines (qui olim præscripti sunt in hoc iudicium), impii, Dei nostri gratiam transferentes in luxuriam*².

VI. Le programme vous a informés, Messieurs, que j'avais aussi l'intention de vous dire quelques mots de notre concile provincial tenu à Poitiers cette année.

Cette année qui va de mil huit cent soixante-huit à mil huit cent soixante-neuf, comptera parmi les plus mémorables de notre Église poitevine. Les jubilés se succèdent dans toutes les paroisses placées sous le vocable du saint docteur, et, presque partout, ils produisent d'heureux fruits de salut, ils ravivent la foi et la piété dans les âmes.

Mais la grâce principale de cette année privilégiée, ç'a été le concile célébré dans cette ville, et assemblé dans l'enceinte même que nous habitons. Cette maison avec ses cloîtres, ses grandes salles, sa chapelle de fondation royale, ses cellules, ses vastes corridors, cette maison que nous aimions et que vous aimiez tous comme votre maison de famille, la maison natale de votre sacerdoce, eh bien ! elle a pris à nos yeux une beauté, une vie, une splendeur nouvelle depuis qu'elle a été l'asile de cette réunion provin-

¹ I Thess., iv, 7. — ² Jud., 4.

ciale des évêques et du clergé de nos dix diocèses. Dieu prolongerait notre vie durant un siècle, que jusqu'à la fin l'image de ce concile de Poitiers nous reviendrait à l'esprit et surtout au cœur chaque fois que nous mettrons le pied dans cette demeure et que nous en parcourrons les diverses parties. Tous ceux qui ont participé à cette assemblée peuvent vous le dire : la parole de Jésus-Christ : *Ibi sum in medio eorum*, était devenue sensible, palpable. C'était une fusion générale des esprits et des cœurs : tous se sentaient mus et animés par une même pensée, par un même amour. Les dix diocèses de la province, le clergé du continent et des colonies, ne faisaient plus qu'une même famille de frères.

Nos décrets sont soumis au saint-siège et ne peuvent être publiés encore. Cependant une lettre du saint-père nous donne la latitude de porter à votre connaissance les deux chapitres qui concernent le saint-siège lui-même : ils seront lus et promulgués en synode¹.

• DECRETUM SYNODALE. — « Dives in misericordia Deus, qui consolatur nos in omni tribulatione nostra, mœstis rebus jucunda permisit, ut in eo semper sperantes, nullisque deterriti difficultatibus, pergamus acriori usque animo justitiæ iter insistere, et Ecclesiæ suæ sanctæ causam impavide propugnare¹. »

Hæc Sanctissimi Domini Nostri Pii Papæ noni consolatoria verba decreto hujusce decimæ quartæ nostræ synodi diœcesanæ præmittere summopere gratum habemus.

1. Primo igitur allocutionem illam recolendam ducimus qua venerandus Christi vicarius laudibus suis gratanter cumulat serenissimum ac potentissimum nobilis et generosæ Gallicæ nationis imperatorem, quod, gravissima Ipsius considerans pericula, strenuos suos misit milites qui, cum præstantissimis ipsorum ducibus, omni alacritate et studio, in Nomentano præsertim et Eretino certamine, pontificiis militibus auxilium dare, et cum ipsis fortiter dimicare et pro Sancta Sede cum summa sui nominis laude morum oppetere lætati sunt. Neque tacenda laus qua idem summus Pontifex

¹ Allocut. consistor. Pii Papæ IX, xx decembr. MDCCCLXVII.

VII. Enfin, Messieurs et chers Coopérateurs, nous n'omettrons pas de publier, comme à l'ordinaire, dans notre discours synodal, les documents si graves et si intéressants qui sont émanés du siège apostolique durant le cours de cette année. Notre nation a une trop belle part dans les éloges du chef de l'Église pour que nous les passions sous silence.

Notre Poitou éprouvera une émotion particulière en entendant louer « ces hommes, la plupart de race noble, qui n'ont pas fait difficulté de quitter femmes et enfants, et d'abandonner toutes les commodités domestiques, pour livrer leur vie à la défense du principat civil de l'Église; ces parents catholiques qui, par sentiment de religion, envoient leurs fils uniques au secours de la royauté pontificale, et qui, à l'exemple de la mère des Machabées, se font une gloire et un bonheur de leur sang versé pour cette cause ».

Vous le savez, Messieurs, c'est à un groupe en tête duquel présidait un de nos plus chers jeunes gens du Poitou, que se rapporte le tribut d'admiration et de louange offert

laicos etiam viros extollit qui in magnis publicisque per Europam congressibus suam extulerunt vocem ad catholicæ Ecclesiæ et Sanctæ Sedis juratutanda et ad civilem Ipsius principatum vindicandum : quæ ejusdem civilis principatus causa in Parisiensi præsertim senatu, et in collegio legibus ferendis nuper fuit unanims prope suffragiis ac sententiis splendide ac magnifice propugnata, bonis omnibus plaudentibus et exultantibus ¹.

II. Provinciæ quoque nostræ annalibus, utpote quæ plurimos suos cives in omnibus præliis ac periculis prima fronte positos habuit, inserenda sunt verba quibus laudantur viri quam plurimi, nobilissimo etiam genere orti, qui, propriis familiis ac etiam uxoribus filiisque relictis, et omnibus despectis incommodis ac periculis, pontificiæ militiæ nomen dare, ac pro civili Sanctæ Sedis principatus defensione vitam ipsam profundere non dubitant; nec desunt catholici parentes qui, religionis spiritu incensi, filios suos unigenitos ad eandem causam tuendam mittunt, et, illustre Machabæorum matris æmulantes exemplum, illos pro hac causa sanguinem fudisse gloriantur et gaudent.

¹ *Act. tit. XX decemb. MDCCCLXVII.*

par Pie IX à « ces soldats pontificaux, connus sous le nom de zouaves, lesquels, pendant que le choléra-morbus sévissait horriblement à Albano, marchant sur les traces de l'éminentissime cardinal Altieri, ont donné un héroïque témoignage de charité chrétienne par le dévouement qu'ils ont apporté au soin des malades et à l'ensevelissement des

Ita super tanquam aliquibus ex nostris impensum notamus testimonium illud quo Pius nonus præconiis omnibus dignos assertit pontificios eos milites, qui, zuavorum nomine nuncupati, dum horrilicus cholerae morbus Albanum grassaretur, eminentissimi cardinalis Ludovici Altieri vestigiis insistentes, vitæ periculo plane spreto, in defunctorum potissimum humanis corporibus præclarum christianæ charitatis præbuerunt exemplum ¹.

III. Quoniam vero ad totius Ecclesiae jura servanda, sanasque publici christiani juris doctrinas tutandas spectant eæ protestationes quas protulit idem summus Pontifex sive ob italicam bonorum ecclesiasticorum usurpationem ac sacrilegam venditionem ², sive ob execrandam catholicæ Poloniæ per Russicum imperium eversionem ³, sive ob lugenda Austriaci gubernii gesta ⁴, nemini sit ignotum abominabiles hujusmodi machinationes ac leges ab Ecclesia et Sancta Sede damnari et reprobari, utpote quæ catholicæ Ecclesiae doctrinæ, ejusque venerandis juribus, auctoritati, divinæque constitutioni, ac Sedis apostolicæ potestati, conventionique rite initæ ac promulgatæ, ac vel ipsi juri naturali vel maxime adversantur.

IV. In hac etiam præsentî diœcesana synodo promulgatam ac publicatam declaramus Bullam apostolicam *Æterni Patris*, die vigesima nona Junii vix elapsi in festo SS. Petri et Pauli apostolorum edictam, qua indicitur œcumenicum concilium Romæ habendum et die Immaculatæ Conceptionis Deiparæ Virginis sacro anno millesimo octingentesimo sexagesimo nono incipiendum. Quapropter omnes et singulos sive de clero sive de populo jam nunc hortamur et rogamus ut pias ad Dominum preces incessanter dirigant, de tanto eventu gaudentes ac Deo gratias agentes, prosperumque generalis concilii initium, progressum ac finem suppliciter exorantes.

V. Quod autem ad disciplinam sacramenti Pœnitentiæ attinet, eas monitiones et regulas iteramus, quas anno præcedenti coram altera parte cleri diœcesani tradidimus, occasione Instructionis illius die vigesima februarii ejusdem anni a Sancta Romana et Universali Inquisitione ad omnes catholicos antistites directæ.

¹ Allocut., XX septembr. MDCCLXVII. — ² *Ibid.* — ³ Encycl. *Levatis*, XVII octobr. MDCCLXVII. — ⁴ Allocut. consist., XXII Junii MDCCLXVIII.

morts, sans aucun souci de leur propre vie». Vous serez béni de Dieu et des hommes, ô notre jeune compatriote : c'est s'avancer dans la vie sous de beaux et grands auspices que d'y faire son entrée en portant sur sa tête la bénédiction d'un prince de l'Église expirant, et sur sa poitrine le monument de la gratitude d'un monarque malheureux.

VI. Denique, de actus provincialis concilii in civitate nostra Pictaviensi hoc anno ineunte habiti, et cujus decreta Sanctæ Sedis revisioni ac correctioni in præsens subjiciuntur, ea jam capita promulgari volumus quæ ad Sanctæ Sedis divinam auctoritatem temporalemque potestatem respicientia, epistola ad nos a summo Pontifice directa hisce verbis probata fuere :

« Cum in provinciale coeveritis concilium, opportunissime profecto fecistis, ut acturi de Ecclesiæ rebus, exordiremini a vindicando divino Romani Pontificis primatu, et asserendo simul ipsi regali jure. Eo enim spectant hostium catholicæ religionis artes et conatus, ut Petram suffodiant, cui Christus inædificavit Ecclesiam; idque facilius assecuturi, supremum ejus caput civili ditioe sua exuere nituntur, ut, exteriori ista libertatis ipsius sepe submota, mutuum inter caput et membra commercium intercipere valeant, et christianam dissolvere unitatem. Cum itaque validis argumentis e ratione juxta et auctoritate vetitis utramque thesim egregie illustraveritis et confirmaveritis, actorum exordium quod Nobis misisti habuimus acceptissimum, tibi que gratulamur, cujus sacram eruditionem haud contemnendam in hisce concinnandis partem habuisse non immerito arbitramur ¹. »

Datum Pictavii, in solemnî sessione decimæ quartæ nostræ synodi diocesanæ, die decima quarta mensis julii, anno millesimo octingentesimo sexagesimo octavo, in festo sancti Bonaventuræ, episcopi ac Ecclesiæ doctoris.

¹ Epistola Pii Papæ IX ad RR. Episcop. Pictavien., xviii mart. MDCCCLXVII.

XXIII

DISCOURS

PRONONCÉ

A LA SUITE DE LA CONSÉCRATION DE L'ÉGLISE

DE LA MAISON DES SOURDES - Muettes et des Jeunes Aveugles de Larnay.

(VI SEPTEMBRE MDCCLXVIII.)

Euntes renuntiate quæ audistis et vidistis : quia cæci vident, surdi audiunt, pauperes evangelizantur.

De retour chez vous, annoncez ce que vous avez entendu et ce que vous avez vu : c'est que les aveugles voient, les sourds entendent, et les pauvres sont évangélisés.

LUC., VII, 22.

I. Vous avez été témoins comme moi, Mes très-chers Frères, de l'attention intelligente avec laquelle toute cette jeune assistance a suivi la marche et le développement de cette longue cérémonie. En les voyant si appliquées à tous les rites qui s'accomplissaient, à toutes les prières, à tous les chants qui se succédaient, eussiez-vous soupçonné, si vous ne l'aviez su d'avance, que ces jeunes filles étaient dépourvues des organes qui mettent la créature humaine en

rapport avec les choses extérieures ? Eussiez-vous cru qu'étant privées ou de la vue, ou de l'ouïe et de la parole, elles fussent capables d'entrer en participation si intime avec des mystères qui contiennent des doctrines si hautes, des enseignements si profonds et si multipliés ? L'homme du siècle croira avoir tout expliqué en disant que ce sont là les prodiges de l'esprit humain, les merveilles de la science moderne. Je ne nie point que le perfectionnement des méthodes, appuyé sur l'observation et l'expérience, n'y intervienne pour une part dont l'Église a certainement lieu d'être plus fière que personne. Mais le phénomène que nous avons sous les yeux prend de plus haut son explication. Pour perfectionner les sens naturels dont il est doué, et pour suppléer à ceux qui lui manquent, le fidèle possède un sens que l'Écriture nomme le sens chrétien : *Nos autem sensum Christi habemus* ¹. C'est de cet intellect surnaturel que procèdent ce que saint Paul appelle « les yeux illuminés du cœur ² » et l'ouïe délicate de la foi. Tandis que d'autres ont des yeux pour ne pas voir, des oreilles pour ne pas entendre, des mains qui ne savent pas palper, enfin un gosier d'où ne sort aucune articulation ³, l'aveugle lui-même et le sourd-muet, aidés de ce sens supérieur que Jésus-Christ leur a apporté, peuvent voir, entendre et parler. Les contemporains du divin Sauveur disaient de lui : « Il a bien fait toutes choses : il a fait entendre les sourds et parler les muets ⁴ ». Ce miracle, le même Jésus-Christ le continue sous une autre forme : car, dit saint Jean, « le Fils de Dieu est venu, et il nous a donné un sens, afin que nous connaissions Dieu et que nous soyons identifiés à son vrai Fils ⁵ », et qu'ainsi nous soyons en possession de tout voir, de tout comprendre et de tout exprimer.

¹ I Corinth., II, 16. — ² Ephes., I, 18. — ³ Ps. CXXIII, 5, 6, 7.

⁴ Marc., VII, 37. — ⁵ Joann., V, 20.

II. Quelle consolation n'est-ce donc pas pour moi d'avoir apporté aujourd'hui à ce pieux asile de Larnay, par la dédicace solennelle de son église, une consécration qui se répandra sur toute l'enceinte de ses murs, sur toute l'étendue de son territoire, et qui fera resp'endir ce lieu d'une beauté plus sainte et plus relevée ! Larnay, que je n'aborde et surtout que je ne quitte jamais sans lui appliquer la prédiction du chapitre trente-cinquième d'Isaïe :

« Cette terre, autrefois sans habitants et sans chemins, bondira d'allégresse et fleurira comme le lis. Elle poussera et elle germera de toutes parts, et elle sera dans un tressailement de joie et de louange. La vie et le mouvement viendront animer cette solitude. En ce lieu, les yeux des aveugles seront ouverts, les oreilles des sourds seront dilatées, et la langue des muets sera déliée : *Tunc operientur oculi cæcorum, et aures surdorum patebunt, et aperta erit lingua mutorum.* Il y aura là des sentiers bénis, une voie qui sera appelée la voie sainte, et rien d'impur n'y passera. Les vierges du Seigneur, ses épouses bien-aimées, y arriveront en foule pour y chercher, dans la retraite et la méditation, des accroissements de sainteté et de vertu. On y viendra et on y vivra dans le ravissement du bonheur, et la douleur et le gémissement en seront bannis ¹. »

Le fondement solide du bonheur qui règne en ce lieu, c'est que l'éducation dont on y trouve le bienfait ne se rapporte pas seulement au développement intellectuel ou même moral de l'esprit et du cœur. Rentrer dans la catégorie générale des êtres, et nouer un libre commerce avec les autres membres de la société et de la famille pour ce qui regarde les besoins communs de la vie, c'est assurément un bien très-appréciable. Mais, Dieu merci, ce n'est là que le côté inférieur de la chose. Quand vous voudrez, mes Frères,

¹ Isa., XXXV, 1-10.

vous rendre compte à vous-mêmes et rendre compte aux autres de ce qui peut exciter ici votre admiration, vous devrez répéter les paroles de mon texte : *Euntes remuniate que audistis et vidistis : cæci vident, surdi audiunt, pauperes evangelizantur* : « Allez et redites ce dont vous avez été témoins : les aveugles voient, les sourds entendent, et les pauvres sont évangélisés. »

Oui, la bonne nouvelle par excellence, c'est-à-dire la doctrine apportée du ciel en terre par le Fils de Dieu fait homme, la doctrine qui est le fondement de la foi et le principe de la piété et de la vertu, la doctrine chrétienne, en un mot, est enseignée à ces enfants dont quelques-unes sont plus ou moins pourvues de ressources pécuniaires, mais qui peuvent toutes néanmoins être appelées pauvres, attendu que le Dieu créateur les a privées de quelques-uns de ses dons les plus désirables et les plus nécessaires. Ces pauvres donc sont évangélisées, et la vérité divine leur est annoncée non-seulement dans ses points principaux, qui sont essentiels pour le salut, mais dans ses développements les plus variés, les plus riches et les plus féconds. Que de fois, en traçant leurs réponses avec le crayon sur le tableau posé devant elles, ces enfants nous ont étonné par l'étendue de leur savoir religieux et par la perspicacité avec laquelle elles démêlaient jusqu'aux moindres nuances de nos interrogations ! Nous avançons d'étonnement en étonnement : les catéchismes les plus renommés de nos villes nous avaient rarement donné des satisfactions aussi complètes. Ceux qui nous accompagnaient, parfois des princes de l'Église, des hommes notables dans le siècle, partageaient notre admiration, et ils se retiraient en rendant hommage à votre nom, ô Seigneur, et en louant votre main victorieuse : *et decantaverunt nomen tuum, Domine, et victricem manum tuam laudaverunt pariter* : parce que la Sagesse a ouvert la bouche des muets, et a rendu éloquentes les langues qui ne savent pas

parier : *quoniam Sapientia aperuit os mutorum, et linguas infantium fecit disertas*¹.

III. Vous m'entendez, mes très-chères Sœurs, vous qui portez le nom glorieux de Filles de la Sagesse. A Dieu ne plaise que je trouble en vous la plus exquise et la plus nécessaire de vos vertus, qui est la modestie. Mais, en ne rapportant qu'à Dieu seul le mérite de vos travaux, combien nous avons toujours su apprécier la tâche que vous accomplissez dans cette demeure ! Car, au prix de combien d'efforts, de combien de sacrifices, de combien de labeurs opiniâtres et prolongés ces conquêtes sont-elles achetées ? Il y faut apporter la plus inépuisable provision de patience et d'abnégation. Que dis-je ? toutes les ressources naturelles de l'esprit et de la volonté n'y suffiraient pas, si le secours surnaturel et parfois miraculeux de Dieu ne venait s'y joindre. N'est-il pas vrai que souvent votre attente a été dépassée, et que, surprises plus que personne de résultats qui n'avaient point de proportions avec les moyens employés, vous vous êtes écriées : « Le doigt de Dieu est là » : *Digitus Dei est hic ?*

Aussi, que ces succès sont encourageants, qu'ils sont consolants, et combien une Fille de la Sagesse doit être heureuse de se mettre ainsi dans la main du Seigneur pour aider aux plus beaux triomphes de sa bonté, aux plus touchantes victoires de sa puissance : *et decantaverunt nomen tuum, Domine, et victricem manum tuam laudaverunt pariter : quoniam Sapientia aperuit os mutorum et linguas infantium fecit disertas !* Victoires d'autant plus enviabiles, qu'elles n'aboutissent pas seulement à l'ornement de l'esprit, mais aux vertus les plus délicates et les plus exquises du cœur. Sans doute, toutes ces enfants ne profitent pas également de ce qui est fait pour elles : ici, comme ailleurs, il y a

¹ Sap., x, 21.

parfois des natures mauvaises, des caractères difficiles, des volontés qui ne sont pas assez généreuses pour résister à la violence des passions. Mais **combien** qui se laissent conquérir aux charmes de la piété et de l'innocence ! Combien qui savent aimer par-dessus toutes choses la pureté du cœur, et qui, à cause de cela, sont honorées de l'amitié du royal Époux des âmes pures ¹ ! Ah ! ce divin Sauveur, parlant de certaines vertus privilégiées, disait à ses disciples eux-mêmes : « Tous n'entendent pas cette parole, mais seulement ceux auxquels cela a été donné » : *Non omnes capiunt verbum istud, sed quibus datum est.* « Que celui qui peut « comprendre, comprenne » : *qui potest capere, capiat* ². Et voici que, quand tant d'autres qui ont des oreilles ne savent pas entendre ³, celles-ci, qui n'en ont pas, ont entendu et ont compris. Voici qu'elles se sont adjointes au cortège virginal qui marchera éternellement à la suite et dans la société de l'Agneau ⁴. Tels sont, mes chères Sœurs, les heureux fruits de votre travail, de vos prières et de vos peines.

Et vous qui êtes, à des titres divers, les bienfaiteurs et les soutiens de cette maison ; vous surtout, Mesdames, qui portez un intérêt tout particulier à cette œuvre, si digne en effet des préférences des Enfants de Marie, voilà les mérites que vous amassez en participant à la formation de ces âmes parmi lesquelles le Seigneur compte une foule d'âmes d'élite.

Mais il vous tarde, je m'en aperçois, que je rende surtout hommage à celui qui par-dessus tous y a droit. Votre attente ne sera pas trompée.

IV. C'a été plus d'une fois déjà la tristesse, mais en même temps l'honneur et la consolation de notre épiscopat, que nous ayons eu à louer ceux de nos frères dans le sacerdoce

¹ Prov., xxii, 11. — ² Matth., xix, 11, 12. — ³ Matth., xiii, 14.

⁴ Apoc., xiv, 4.

qui ont bien mérité de la religion par l'éminence de leurs vertus et par l'importance de leurs services. Au premier rang d'entre eux vient se placer M. Charles Chaubier de Larnay, chanoine théologal de notre église cathédrale, prêtre rempli de l'esprit de Dieu, et qui, par la pureté de sa vie, par la loyauté de son cœur, par la droiture de ses intentions, par la générosité de ses sentiments, enfin par son ardeur pour toutes les bonnes œuvres, a marqué sa place entre les plus fidèles dispensateurs de la grâce céleste. C'était un de ces hommes d'initiative à la fois et de persévérance, qui n'entreprennent ou qui n'acceptent aucune tâche sans s'y donner tout entiers, avec suite, avec énergie, mais surtout avec cet infatigable dévouement qu'inspirent la foi et la charité sacerdotales. Partout où la providence a conduit ce prêtre, il a laissé des marques précieuses de son passage. Directeur du séminaire, sa mémoire vit dans le cœur d'un grand nombre de ministres des autels dont il était demeuré le conseiller et l'oracle; et les jeunes lévites n'ont pas cessé de redire son nom sous les ombrages de l'aride coteau que ses soins et ceux de son pieux frère ont transformé en un bocage recherché par les amis de l'étude et de la prière. La jeunesse séculière de la cité ne lui est pas moins redevable que la jeunesse lévitique. A lui revient la première idée de ces réunions de jeunes gens qui ont opéré tant de bien : les Conférences de Saint-Vincent-de-Paul et le Cercle catholique de Poitiers l'ont toujours considéré comme leur fondateur; et c'est sous son inspiration que les membres de ces sociétés se sont appliqués soit à l'œuvre de la Sanctification du Dimanche, soit à la pratique de l'Adoration nocturne du Saint-Sacrement. Son zèle et son activité suffisaient à toutes les entreprises les plus diverses. Volontiers il se faisait l'auxiliaire de celles dont il n'avait pas été le promoteur : œuvres d'enseignement, telles que l'établissement des bibliothèques chrétiennes et la diffusion

des bons livres au moyen du magasin de piété, et surtout la multiplication des écoles de filles confiées aux Sœurs de la Salle de Vihiers ou aux Ursulines de Chavagnes; œuvres de conversion et de sanctification, telles que la création, l'accroissement et l'entretien de la maison du Bon-Pasteur¹, le renouvellement annuel des retraites des vieillards de l'un et de l'autre sexe, et la fondation de ces mêmes exercices au profit des pauvres malades dans les résidences thermales où l'appelait sa santé; œuvre de la direction des personnes du monde par la société des Enfants de Marie et par la confrérie du Rosaire vivant; que dirai-je? œuvre de la Propagation de la Foi, œuvre des églises pauvres du diocèse, œuvre des lampes, et combien d'autres encore! Sa dernière préoccupation, ce fut le rétablissement du Carmel de Niort.

Mais, par-dessus tout, son œuvre de tous les jours, ce fut l'œuvre de Larnay, l'œuvre de l'éducation des sourdes-muettes et des jeunes aveugles. A toutes ses autres entreprises il consacrait des portions déterminées de son temps et de ses ressources; à celle-ci il se donnait tout entier et toujours: sa santé, sa fortune, son intelligence, son cœur. S'il a dépensé beaucoup de peines, beaucoup d'argent pour la construction et l'embellissement de cette délicieuse église et de cette vaste maison, n'est-il pas vrai, mes chères enfants, qu'il s'est dépensé encore plus lui-même pour la culture de vos âmes? Avec quelle tendresse paternelle à la fois et sacerdotale il prêtait l'oreille à vos filiales confidences! Avec quelle sollicitude il veillait sur votre innocence! Avec quelle prévoyance il s'occupait de votre avenir! Oublieux de son propre bien-être, il était attentif à vos moindres besoins, spirituels et corporels. Que de pas et de

¹ Il fut jusqu'à la fin de sa vie le secrétaire très-zèle de la société de patronage de cette maison, dont la fondation est une des principales gloires de Mgr J.-B. le Bouillé.

démarches, que d'écritures, que de correspondances, que de négociations, que de voyages, que de fatigues dont vous avez été l'objet et le but ! Ni le froid rigoureux des hivers, ni la chaleur écrasante des étés, ni les incommodités quelconques ne l'arrêtaient quand il s'agissait ou du bien général de cette maison, ou de l'intérêt particulier d'une seule d'entre vous. C'est dans une de ces courses qu'il a contracté la maladie qui nous l'a ravi. Il est mort au champ de bataille, au poste d'honneur. Il est mort plein de courage et de résignation, n'emportant qu'un regret, celui de n'avoir pu donner à cette demeure et à cet établissement de Larnay tout le développement qu'il projetait ; il est mort en prenant son évêque pour témoin des recommandations qu'il laissait après lui en faveur de cette maison, recommandations pleines d'angoisse et de tourment. Après ce dernier effort de son énergie, après ce dernier témoignage de son affection pour vous, mes enfants, et de sa sollicitude pour l'avenir de ce saint asile, il a remis son âme entre les mains de Dieu et de la Vierge sans tache. Il sentait que son heure était venue. Tout prêt à travailler encore beaucoup si Dieu l'avait voulu, il éprouvait pourtant le besoin du repos ; et, après s'être applaudi hautement d'avoir confié l'héritage de Larnay aux Filles de la Sagesse et aux enfants du vénérable de Montfort, s'en reposant sur nous du sort de cet asile si cher à son cœur, il nous déclara qu'il désirait la dissolution de son corps pour vivre avec Jésus-Christ¹.

« Bienheureux », a dit le disciple bien-aimé, « bienheureux les morts qui meurent dans le Seigneur à l'effet de se reposer de leurs travaux, car leurs œuvres les suivent » : *Beati mortui qui in Domino moriuntur, amodo... ut requiescant a laboribus suis : opera enim illorum sequuntur illos*².

Bienheureux donc celui-ci qui s'est éteint dans le Sei-

¹ Philipp., I. 23. — ² Apoc., XIV, 13.

gneur, sous les auspices de sa Mère immaculée ! Bienheureux, car il a beaucoup travaillé, il s'est beaucoup dépensé, beaucoup fatigué, et il avait droit au repos après tant de labeurs : *amodo ut requiescant a laboribus suis* ! Bienheureux enfin, car ses œuvres le suivent ! Elles l'ont suivi devant le tribunal du Juge : la miséricorde divine est assurée à celui qui a tant cherché la gloire de Dieu, et qui a pratiqué si largement la charité envers les enfants de Dieu. Oui, ses œuvres si multiples, si variées, mais toutes si saintes, l'ont accompagné dans la gloire céleste, et elles seront ici-bas l'auréole de son nom et de sa mémoire toujours bénie parmi nous. Et parce qu'entre toutes ses œuvres celle-ci a été la principale, nulle part son nom et son souvenir ne seront plus aimés, plus honorés. Sa dépouille, qui repose dans cette enceinte et qui sera bientôt déposée sous ce sanctuaire, sera entourée d'hommages et de bénédictions. Et parmi les inscriptions qui orneront sa pierre sépulcrale, on lira ces mots : *Auris audiens beatificabat me, et oculus videns testimonium reddebat mihi* ¹ : « L'oreille à qui j'avais suppléé la faculté d'entendre, me proclamait heureux ; et l'œil à qui j'avais procuré la puissance de voir, me rendait témoignage ».

¹ Job., xxix, 11.

XXIV

HOMÉLIE

PRONONCÉE DANS L'ÉGLISE DU JÉSUS
POUR LA CLOTURE DU TRIDUUM DES FÊTES DE LA BÉATIFICATION
DU BIENHEUREUX CHARLES SPINOLA ET DE SES COMPAGNONS MARTYRS.

(VIII NOVEMBRE MDCCLXVIII.)

*Non enim ad populum profundè sermonis
et ignotæ linguæ tu mitteris ; et si ad illos
mittereris , ipsi audirent te.*

Vous n'êtes point envoyé vers des peuples
qui parlent un langage obscur et une langue
inconnue ; et si vous leur étiez envoyé, ils vous
entendraient.

EZECH., III, 5, 6.

MES RÉVÉRENDIS PÈRES ET MES TRÈS-CHERS FRÈRES,

I. Le Seigneur, en cent endroits des saintes Écritures, prend le ton du maître et l'accent de l'autorité pour affirmer le droit qu'il a d'envoyer ses ministres, ses serviteurs, ses prophètes, ses apôtres, là où il lui plaît, à l'heure qu'il lui plaît, et pour les raisons et les fins dont il ne doit compte

à personne : *ad omnia . quæ mittam te , ibis*¹. A lui seul il appartient de conférer cette mission sans laquelle tous les travaux sont stériles et infructueux : *cum ego non misissem eos , nec mandassem eis , nihil profuerunt populo huic , dicit Dominus*² : « parce que je ne les avais pas envoyés, et que je « ne leur avais pas donné mes instructions et mes ordres, « ils n'ont servi de rien à ce peuple , dit le Seigneur. » Au contraire, quand le Seigneur a fait son commandement, toujours l'apostolat est couronné de succès, parce que l'apôtre, soit qu'il vive ou qu'il meure, vit et meurt pour son Dieu. Qu'il soit appelé à travailler dans sa propre patrie, au milieu d'un peuple qu'il connaît et dont il est connu, ou qu'il soit député vers des peuples lointains, dont la langue est une langue ignorée, dès là que son ministère est aux ordres du Seigneur, l'apôtre ne se consume jamais en vain ; et parfois c'est sur les plages les plus barbares qu'il trouve plus de docilité et qu'il recueille plus de consolations : *et si mittereris ad eos , ipsi audient te*.

Tel fut le sort des hommes apostoliques qui entrèrent les premiers, en la compagnie de saint François Xavier, dans ces îles diverses qui formaient les nombreux royaumes de l'empire du Japon. Sans doute, les épreuves, les contradictions, les traverses ne leur manquèrent pas : ce sont là les accompagnements nécessaires de la prédication évangélique : il faut bien que la croix du maître se fasse sentir aux serviteurs partout où ils ont l'honneur de la faire pénétrer. Mais pourtant, pendant une première et longue période, quelle série de triomphes, quelle multitude de conversions, quelle abondance de vie et de sève chrétienne !... En moins de quinze ans, la jeune Église du Japon devient l'une des plus belles portions de l'Église universelle. Peuple privilégié, à qui le céleste dispensateur de tous les biens a départi

¹ Jerem., I, 7. — ² *Ibid.* xxiii, 32.

les dons les plus beaux de la nature, les qualités les plus attachantes; race intelligente autant que fière, qui place l'honneur bien au-dessus de l'intérêt, et dont les mœurs, en devenant chrétiennes, ont atteint du premier coup le plus haut degré de la perfection évangélique. En vérité, la terre du Japon semblait n'attendre que la rosée de la grâce pour devenir la terre des saints. Et bientôt la persécution s'étant levée, la terre des saints devint la terre des héros et des martyrs.

II. Vous avez assisté, il y a six ans, mes très-chers Frères, à la glorification des vingt-six crucifiés de Nangasaqui, immolés par la fureur de Taïcosama; aujourd'hui, il ne s'agit de rien moins que de deux cent-cinq martyrs tombés sous les coups d'un autre tyran plus cruel encore, Daïfusama. martyrs de tous les âges, de toutes les conditions, de toutes les contrées, parmi lesquels les familles religieuses de saint Augustin, de saint François, de saint Dominique et de saint Ignace ont eu la gloire de compter des membres d'élite, fraternisant ainsi dans la confession sanglante de Jésus-Christ, comme elles fraternisent dans l'émulation du zèle et de la charité.

Des voix éloquentes vous ont raconté et vous rediront encore l'histoire de ces glorieuses immolations, dans lesquelles l'éclat des premiers siècles de l'Église fut égalé par le courage des confesseurs comme par l'atrocité des bourreaux et la variété des tourments. De Néron à Dioclétien, le christianisme n'enregistre pas de plus belles pages que celles qui nous sont offertes par les annales du Japon: tous les traits les plus intéressants des martyres primitifs revivent dans ces holocaustes plus récents, et la physionomie des victimes, à de si grandes distances des temps et des lieux, offre des caractères de ressemblance qui paraîtraient étonnants si l'on ne savait qu'ils procèdent d'un même type de famille

et qu'ils sont calqués sur un même modèle, je veux dire, sur l'auguste patient du Calvaire.

La démonstration de la vérité de la foi par l'argument du martyr fut donc accordée à l'empire du Japon comme elle avait été accordée à l'empire romain. Mais comment expliquer que l'empire du Japon soit devenu plus récalcitrant à la grâce que ne le fut l'empire romain ? Ce sont là les secrets de Dieu, et c'est à peine s'il nous est permis d'en sonder discrètement le mystère.

III. Il est des hommes ici-bas qui sont en possession d'une étrange puissance pour le bien ou pour le mal des peuples. Si l'on me demande : « Qu'importent les princes ? » l'histoire de l'Église, d'accord avec celle de l'humanité, répond éloquemment à cette question. Il est vrai, Notre-Seigneur Jésus-Christ a dit : « Ne vous laissez point effrayer par ceux qui ont le pouvoir de tuer le corps, et qui ne peuvent rien faire au delà » : *Ne terreamini ab his qui occidunt corpus, et post hæc non habent amplius quid faciant*¹. Par ce côté-là, dit saint Hilaire, « le pouvoir des rois n'a rien de plus grand que celui du brigand, ou de la fièvre, ou de l'incendie, ou du naufrage, ou de la maison qui croule » : *quibus nihil ultra de nobis licet quam latroni, quam febrî, quam incendio, quam naufragio, quam ruinæ*². Le Seigneur Jésus a donc dit avec raison : « Ne craignez pas ceux qui tuent les corps, et qui ne peuvent rien sur les âmes ; craignez seulement celui qui peut envoyer dans la géhenne et le corps et l'âme »³.

Et voilà précisément pourquoi les dispositions de ceux qui président ici-bas aux empires ont une importance réelle : c'est qu'ils peuvent beaucoup pour la vie ou pour la mort des âmes. Avec Constantin, le monde entier, je veux dire le monde connu et civilisé, ne tarda pas à devenir

¹ Luc., XII, 4. — ² Tract. in Psalm. LII, 14. — ³ Matth., X, 28.

chrétien. Le baptême de Clovis entraîna celui de tout le peuple franc. Tant que le prince n'est pas conquis à la vérité, l'apostolat peut multiplier les conquêtes individuelles, mais il ne remporte pas sa victoire définitive, qui est la proclamation publique et sociale de la vérité. Les peuples ne sont entrés en masse dans l'Église qu'à la suite de leurs princes, et l'Église n'a régné sur les nations, sur leurs lois, sur leurs institutions, sur leurs mœurs, que quand elle a eu pris possession du cœur des rois.

Or, par un dessein inscrutable de la providence sur l'empire du Japon, il est arrivé qu'après que les races royales qui gouvernaient les petits royaumes particuliers des diverses îles eurent payé un large et admirable tribut à la vérité chrétienne, et procuré le salut de plusieurs centaines de milliers de leurs sujets, l'archipel tout entier étant tombé sous la puissance d'empereurs ennemis du christianisme, le christianisme a été comme noyé dans le sang des chrétiens; l'entrée du pays a été interdite à tous les apôtres et à tous les disciples du Christ; nul n'a pu y séjourner qu'en portant à son cou l'image d'une idole; nul n'a pu y pénétrer qu'en foulant aux pieds l'image du crucifix. Hélas! et cet effroyable état de choses dure depuis deux siècles et au delà: de telle sorte qu'après avoir jeté à ses commencements une lumière incomparable, l'Église du Japon, sous l'action continue des édits de proscription, s'est totalement éclipsée; et que, sur le globe du monde catholique, cet empire n'a plus figuré que comme un point noir et obscur, jusqu'au jour où la glorification de ses martyrs qui sont au ciel a fait jaillir quelques étincelles d'un feu qui couvait encore sous la cendre du foyer.

IV. Mes Frères, il arrive parfois aux hommes du monde de s'exprimer à la façon des hérétiques, et de regarder comme très-inutiles et très-superflues les canonisations et les béatifications. La providence a toujours son mot de réponse à ces

critiques ; mais rarement ce mot a été plus prompt , cette réponse plus soudaine, qu'en ce qui regarde les glorieux canonisés du Japon. A l'heure même où les parvis célestes retentissaient de la proclamation partie du siège apostolique en l'honneur des vingt-six crucifiés japonais, une révélation inattendue se produisait sur les plages du Japon.

N'avez-vous pas remarqué quelquefois, mes Frères, dans nos grands édifices chrétiens, cette correspondance établie entre le marteau qui sonne les heures au sommet de la tour et celui qui les annonce au même temps dans l'intérieur de la basilique ? Image parfaite de l'harmonie et du rapport qui existent entre l'Église triomphante d'en haut et l'Église militante d'en bas.

Tandis que la terre envoyait vers le ciel ses cris de louange et d'amour à l'adresse des chrétiens qui ont cueilli leurs palmes triomphales sur le sol du Japon , voici que les derniers restes du christianisme japonais , ignorés pendant deux siècles, sont venus tout à coup se montrer à nos regards non moins étonnés qu'attendris.

Ces apôtres, ces missionnaires, moissonnés par la faux du martyr, ils avaient si bien instruit leurs disciples de toutes les vérités doctrinales et pratiques de notre sainte religion, que depuis lors les générations successives, abandonnées à elles-mêmes et à la grâce d'en haut, sans autre ministère que celui des catéchistes, avaient conservé toutes les notions essentielles des vérités de la foi et des œuvres nécessaires au salut. Et ces mêmes hommes avaient été si soigneusement prémunis contre les manœuvres de l'hérésie et les pièges des faux pasteurs, qu'ils ne se voulaient hasarder ni mettre en communion avec les prêtres venus d'Europe qu'après avoir constaté chez eux trois signes décisifs d'orthodoxie, à savoir : le culte de la Vierge mère de Dieu, la soumission au pasteur suprême de l'Église, enfin l'observation du célibat ecclésiastique. Voilà, M. T.-C. F., ce dont la cano-

nisation des vingt-six martyrs de Nangasaqui a été le signal; signal consolant pour nous, en même temps que salutaire pour ces observateurs clandestins de notre divine religion. Car combien de temps ce christianisme sans sacerdoce, sans autels, sans sacrifices, aurait-il pu persévérer ? A l'heure qu'il est, le marasme d'une tranquillité pernicieuse et malsaine a cessé, le souffle purifiant de la tempête s'est levé, l'auréole décernée aux anciens athlètes de la foi a fait jaillir de nouveau le sang des veines des fidèles ; et qui sait si l'apothéose des deux cent cinq héros que nous fêtons aujourd'hui ne sonnera pas une nouvelle ère de prospérité pour l'Église du Japon ?

V. Jeunes lévites qui m'entendez, ce n'est point à l'évangélisation de ces peuples lointains que vous êtes destinés pour la plupart. Vous trouverez plus près de vous des âmes à sauver, des cœurs à convertir, des blessures à panser, des maux à guérir. Mais plusieurs de vos frères sont partis déjà vers ces rivages ; et si quelques-uns de vous y étaient appelés, nul doute qu'ils n'y portassent des fruits, et que leur voix ne fût entendue : *et si ad illos mittereris, ipsi audirent te.*

Et vous, pieux novices, que le vent des révolutions vient de pousser dans nos murs, ah ! nous ne saurions oublier que le plus grand nombre des premiers apôtres du Japon sont partis comme vous de la péninsule ibérique, et principalement de vos catholiques provinces de la Castille et de l'Aragon, de vos îles et de vos colonies espagnoles. Notre cité vous tend les bras, elle est heureuse de vous accueillir dans ses murs ; elle se réjouira de vous y voir grandir en science, en vertu, en piété, en courage. Et si votre patrie continuait à se montrer ingrate et injuste, si les décrets de bannissement et de proscription n'étaient bientôt levés, si les jours de votre éloignement et de votre exil se prolongeaient : ne craignez point que votre zèle soit paralysé. Il est dans votre vocation de courir d'un pôle à l'autre, et de

visiter le monde entier. A l'heure qu'il est, votre pays subit une crise de défaillance : « ils ne veulent pas vous entendre, « dit le Seigneur, parce qu'ils ne veulent pas m'entendre » : *nolunt audire te, quia nolunt audire me* : « car toute la maison « d'Israël a le front meurtri et le cœur endurci » : *omnis quippe domus Israel attrita fronte est et duro corde*¹. Eh bien ! s'ils se ferment les oreilles, vous irez vers des peuples plus reculés, vers des nations dont la langue vous est inconnue, et là vous trouverez des cœurs dociles, là vous enfanterez des âmes fidèles : *et si ad illos mittereris, ipsi audirent te.* Amen.

¹ Ezech., III, 7.

XXV

HOMÉLIE

PRONONCÉE

A L'OCCASION DU XIX^e ANNIVERSAIRE DE NOTRE SACRE
ET DE LA REPRISE DE POSSESSION DE L'ANCIEN PALAIS ÉPISCOPAL

(XXV NOVEMBRE MDCCLXVIII.)

Oportet episcopum esse hospitalem, sua domui bene præpositum. Si quis autem domui suæ præesse nescit, quomodo Ecclesiæ Dei diligentiam habebit?

Il faut que l'évêque exerce l'hospitalité, qu'il ait sa maison bien réglée : car, si quelqu'un ne sait pas présider à sa propre maison, comment aura-t-il le gouvernement de l'Église de Dieu ?

I Timoth., III, 2, 4, 5

MES VÉNÉRABLES FRÈRES DANS LE SACERDOCE
ET MES CHERS FILS EN JÉSUS-CHRIST,

I. Quand nous nous appliquons chaque année, au jour anniversaire de notre consécration épiscopale, à renouveler en nous la grâce de notre ordination, en même temps que nous observons un précepte de l'Église¹ fondé sur les aver-

¹ Pontific. Roman. — Cæremonial. episcop., L. II, c. XXXV.

tissements du grand apôtre¹, il est tout naturel et il est grandement salulaire que nous prenions pour thème de nos méditations et de nos discours les diverses exhortations de ce même apôtre à ses disciples Timothée et Tite, ou plutôt, en leur personne, à toute la série des générations épiscopales qui devaient se succéder. Et comme vous formez notre famille la plus intime, comme rien de ce qui nous touche ne vous est guère moins personnel qu'à nous-même, vous comprendrez, nos vénérables Frères et nos très-chers Fils, la convenance qui a dirigé notre attention aujourd'hui vers ce point particulier des recommandations du grand docteur : « Il faut que l'évêque exerce l'hospitalité, il faut qu'il soit à la tête d'une maison bien ordonnée : car, s'il ne sait pas gouverner sa propre maison, comment gérera-t-il les intérêts de l'Église de Dieu » : *Oportet episcopum esse hospitem, suæ domui bene præpositum : si quis autem domui suæ præesse nescit, quomodo Ecclesiæ Dei diligentiam habebit*² ?

Remarquez-le : il s'agit des premiers jours de l'ère chrétienne, quand le christianisme n'avait point encore d'établissement social reconnu ; et déjà c'était une nécessité pour l'évêque d'avoir une demeure, de présider à une maison. Cette maison devait se distinguer par la subordination comme par la conduite exemplaire de tous ceux qui composaient la famille épiscopale : *filiis habentem subditos cum omni castitate*³ ; et en même temps, cette demeure devait se montrer accueillante et hospitalière envers les frères, particulièrement envers les ouvriers évangéliques qui venaient de loin. Pour suffire aux obligations et aux charges qui résultaient de la commensalité ordinaire des uns, comme du fréquent passage des autres, l'évêque était tenu de régir sa maison avec intelligence ; et s'il arrivait

¹ Il Timoth., I, 6. — ² I Timoth., III, 2, 4, 5. — ³ Ibid., 4.

qu'il fût dépourvu de cette aptitude, l'apôtre va jusqu'à se demander comment cet homme serait apte à prendre soin de l'Église de Dieu : *Oportet episcopum esse hospitalem, suæ domui bene præpositum, filios habentem subditos cum omni castitate : si quis autem domui suæ præesse nescit, quomodo Ecclesiæ Dei diligentiam habebit?* Car c'est une règle qu'on doit passer du moins au plus, du plus petit au plus grand. Or, il est plus facile de gouverner une maison et une famille que de gouverner une assemblée et une Église.

II. Sur ce verset et sur quelques autres des épîtres apostoliques, la tradition des âges suivants, par l'organe des conciles et des papes, est venue asseoir tout un corps de discipline, dont le concile de Trente a résumé la substance dans un mémorable décret¹. Et l'austère archevêque de Milan, par le zèle duquel toutes les lois du concile ont été immédiatement traduites en des actes, nous a laissé, parmi les monuments de son infatigable sollicitude, le code parfait du gouvernement spirituel et temporel d'une maison épiscopale² : document précieux, où il nous est donné d'apprendre ce qu'étaient, dans une société chrétiennement constituée, et sous les inspirations d'un homme d'abnégation et de renoncement tel que Charles Borromée, les habitudes de vie et le régime domestique d'un prince de l'Église.

Or, parce que l'Église n'impose jamais d'obligations sans fournir les moyens de les remplir, à cause de cela elle avait pourvu les évêques de maisons spacieuses et de revenus proportionnés : *ideoque tantas domos, insuper et opes episcopis attribuit Ecclesia*³. « Non point, dit le savant Estius, afin qu'ils eussent une table délicate et toujours ouverte

¹ Sess. xxv, de Reformat., c. 1.

² Act. Eccles. Mediolanen., Pars V, Institut. Familis archiepisc.

³ Cornel. a Lapid. in I Timoth., III. 113.

pour les sensuels et les parasites, mais afin qu'ils pussent charitablement et cordialement héberger les bons chrétiens, les amis et les serviteurs de Dieu, principalement les semeurs de la bonne nouvelle, et leur offrir tous les soulagements dont ils ont besoin durant leurs courses apostoliques¹. »

C'est au sujet de ces voyageurs et de ces hôtes que saint Augustin disait : « Parvenu à l'épiscopat, j'ai reconnu qu'il entraient dans les devoirs d'un évêque de témoigner une civilité et une humanité assidue à tous venants et à tous passants² ». Et le pape saint Grégoire a prononcé cet oracle laconique : « Que celui qui ne pratique pas volontiers l'hospitalité, ne soit pas fait évêque » : *hospitalitatem nesciens, non fiat episcopus*³.

C'est en vue de ce même devoir que les saints canons font à l'évêque une obligation très-rigoureuse de n'aliéner jamais de sa propre autorité, mais de transmettre intégralement et fidèlement à ses successeurs les possessions de son évêché. Quand la formule du serment de notre sacre va être lue tout à l'heure au commencement du repas, selon la règle établie par les conciles, les paroles suivantes n'échapperont pas à votre attention : *Possessiones vero ad mensam meam pertinentes non vendam, nec aliquo modo alienabo, etiam cum consensu capituli Ecclesie meae, inconsulto romano pontifice*⁴. Et si l'évêque venait à transgresser cet engagement, il accepte d'avance les peines portées contre lui par les constitutions apostoliques : *et si ad aliquam alienationem devenero, pœnas in quadam super hoc edita constitutione contentas eo ipso incurrere volo*⁵.

III. Or, mes vénérables Frères et mes très-chers Fils, ici

¹ Comment. in Cap. III, epist. I ad Timoth., 2.

² Sern. I, de vita comm. cleric. — ³ Epist. ad Joann. episc.

⁴ Pontif. Roman. De consecr. electi in episc. Forma juramenti. — ⁵ *Ibid.*

apparaît la raison d'opportunité qui m'a fait aborder aujourd'hui cette matière.

Ce à quoi la volonté personnelle des évêques n'aurait pu se prêter sans prévarication, des événements plus forts que toute volonté l'ont opéré sur une vaste échelle à la fin du siècle dernier. Sans affaiblir les torts des spoliateurs, sachons reconnaître ce qui peut expliquer que le ciel ait permis la spoliation. Par exemple, les pasteurs des diocèses n'avaient-ils pas trop souvent perdu de vue cette maxime fondée sur un de nos conciles de l'Église de France : *Nefas episcopo est, relaxandi animi gratia, amœnarum villarum secessui bonam anni partem impendere*¹? Et parce que la maison épiscopale de la cité, délaissée pour l'agrément de la somptueuse villa, était devenue presque déserte et inhabitée, n'est-ce point pour cela que la parole du Seigneur au prophète Amos s'est accomplie : « Je frapperai indistinctement « sur la maison d'hiver et sur la maison d'été, et une foule « de maisons auront le même sort » ? Quoi qu'il en soit, il y eut là pour l'Église de Poitiers une source de très-légitimes regrets.

Combien elle était vénérable et sacrée cette demeure que la résidence de tant de pieux et grands évêques avait ennoblie, que la visite de tant de célèbres et de saints personnages avait illustrée ! Bâtie dès le onzième siècle, elle avait vu les successeurs d'Hilaire quitter la modeste enceinte de la maison appuyée à la basilique primitive, pour venir s'abriter au flanc méridional de la même église reconstruite et allongée dans de grandes proportions. Les trois derniers de nos pontifes qui aient obtenu les honneurs d'un culte public, ont habité sous ces lambris. De presque tous les

¹ Catalan. Comment. in Cærem. Episc. L. I, c. III, § 1, 4. — Concil. Aquens. MDLXXXV, Tit. de Episc.

² Amos, III, 15.

autres on peut dire avec le fils de Sirach qu'ils ont été des hommes riches en vertu, ayant le goût des grandes et belles choses, et que, grâce à leur ministère et à leur esprit conciliateur, leur maison a été le terrain commun où se négociaient et se cimentaient les arrangements de paix : *homines divites in virtute, pulchritudinis studium habentes, pacificantes in domibus suis*¹. Mais l'heure sonna où la conciliation allait devenir apostasie.

Le doyen des évêques de France, assis sur le siège épiscopal de Poitiers depuis plus de trente ans, déclara dans les comices généraux de la nation qu'il ne souillerait point ses cheveux blancs par un serment inique et sacrilège. Cette déclaration de Martial Beaupoil de Saint-Aulaire fut enregistrée comme une démission de son siège. Depuis lors, le palais des évêques cessa de leur appartenir. Je me trompe. Un premier intrus n'y fut installé que pour bientôt y mourir sous le poids de la honte ; et le second eut le bonheur de voir sa demeure transformée en prison, et d'y être incarcéré le premier comme suspect de repentir.

Appellerai-je années de profanation, mes vénérables Frères et mes chers Fils, les années durant lesquelles tout ce que notre cité et notre province renfermaient de plus estimable expia dans cette captivité le crime de sa foi et de sa vertu, comme de sa naissance et de sa fortune ? Ah ! bien plutôt, heureuses à jamais les murailles qui, tandis que le maître légitime de la demeure s'éteignait dans l'exil, recueillirent les confesseurs de la foi jusqu'au jour où plusieurs d'entre eux portèrent courageusement leur tête sur l'échafaud ! En la personne de ces nobles victimes, c'était Jésus-Christ lui-même que le toit de la maison épiscopale abritait : *hospes eram, et collegistis me*² ; et quand il était donné à quelques âmes charitables de pénétrer secrètement au milieu des

¹ Eccli., IXLIV, 6. — ² Matth., xxv, 35.

vénérables captifs, c'est Jésus-Christ, lui-même qu'elles visitaient : *in carcere, et venistis ad me*¹.

Enfin, la rigueur de la persécution s'étant ralentie, ce même palais fut affecté aussitôt à un grand service public. Les préfets du département y étaient établis déjà, quand le concordat vint rendre la vie à l'Église de France; et depuis le commencement de ce siècle jusqu'à ce jour, les évêques n'avaient émis aucune réclamation contre cet état de choses, anormal sans doute, mais dont la faute ne pouvait être désormais imputée à personne. A part la répartition devenue célèbre d'un de ces pontifes, aumônier de l'empereur², il ne s'était élevé de récrimination que celle des étrangers, trop souvent victimes de l'illusion bien naturelle qui leur faisait chercher l'évêque à côté des tours de son église. Avouons-le, c'était le bon sens qui s'exprimait par leur bouche. Or, quand une cause est la cause du bon sens, il est rare qu'elle soit perdue sans retour.

IV. Ici, mes vénérables Frères et mes très-chers Fils, c'est notre devoir de rendre hommage aux représentants de la province et aux dépositaires de l'autorité publique. Avant même de décréter la construction d'un nouveau palais départemental, le conseil général de ce département avait député vers nous quelques-uns de ses membres pour s'assurer que nous ne ferions pas difficulté de rentrer dans la demeure de nos devanciers. Par un sentiment de délicatesse qui les honore, ils ont exprimé dans leurs délibérations, dès l'origine, l'importance qu'ils attachaient à ce que l'antique maison épiscopale ne cessât d'être la rési-

¹ Matth., xxv, 36.

² Mgr de Pradt, évêque de Poitiers, dînant avec Napoléon I^{er} à la préfecture de la Vienne, c'est-à-dire dans l'ancien palais épiscopal, l'Empereur lui demanda brusquement : « Où demeurez-vous, M. l'évêque ? » — « En face de ma maison, Sire », répondit le prélat.

dence du premier magistrat de la province que pour redevenir celle du premier pasteur du diocèse. Le pouvoir public, après avoir accueilli ce vœu, s'est montré conséquent avec lui-même, et n'a reculé devant aucune des exigences de cette œuvre réparatrice. Enfin, l'affection comme la justice me portent à ajouter que, par une rencontre singulière, l'initiative de cet acte de convenance et d'équité appartient à l'héritier du plus saint et du plus zélé des évêques dont le dix-huitième siècle ait transmis la mémoire à notre Église. J'aime à penser que, du sein de la gloire, Jean Claude de la Poype de Vertrieu applaudira à la mesure qui se consomme en ce jour, et que ses bénédictions se confondront avec les miennes sur la tête de ses arrière-neveux.

Je ne saurais le dissimuler, mes vénérables Frères et mes très-chers Fils : encore que je n'aie point mis d'empressement à la provoquer, cette restitution et cette restauration excite ma reconnaissance. Outre qu'il est toujours utile à la cause de l'ordre et au bien de la société que chacun et que chaque chose soient à leur place, il n'est point indifférent, dans l'ordre plus élevé de la religion et de la grâce, que les lieux ou les édifices consacrés au service de Dieu et à l'usage de ses ministres ne demeurent pas indéfiniment détournés de leur auguste destination. Et il nous est salutaire à nous-mêmes, qui voulons marcher sur les traces de nos ancêtres spirituels, de les avoir en quelque sorte sous nos yeux par la vue quotidienne des murailles qu'ils ont élevées, du sol qu'ils ont foulé, des parvis qui furent témoins de leurs travaux, de leurs prières, de leurs soupirs, de leurs sollicitudes, enfin de toutes leurs œuvres de foi, de charité, de piété. Nous bénissons donc le Seigneur de ce que ce nouvel anniversaire de notre ordination pontificale n'aura rien eu de commun avec une date qui fut douloureusement fatale à la nation sainte. Car, au lieu que la dix-

neuvième année de règne du tyran babylonien fut pour Jérusalem le signal de la transmigration¹, il a plu à la bonté divine, en cette dix-neuvième année de notre gouvernement pastoral, de faire cesser notre exil et de nous reconduire dans la maison de nos pères. Ou plutôt, puisque nous parlons d'anniversaire, nous nous répandons en actions de grâces envers le pasteur suprême, Notre-Seigneur Jésus-Christ, qui a daigné ratifier par tant de faveurs et de bienfaits la concession que son vicaire nous a faite à cause du quinzième centenaire révolu depuis le trépas de notre grand docteur. Ce jubilé particulier à notre Église aura justifié son nom et porté ses fruits de toute manière, selon qu'il est écrit dans les saints livres : « L'homme rentrera dans ses possessions, et reviendra au berceau de sa famille, parce que c'est le jubilé » : *Revertetur homo ad possessionem suam, et rediet ad familiam pristinam : quia jubilæus est*². En particulier, « les habitations sacerdotales qui n'auront pas été recouvrées jusque-là, retourneront à leurs maîtres dans le jubilé » : *Ædes levitarum, si antea non redemptæ fuerint, in jubilæo revertentur ad dominos*³. Cette année aura donc eu pour nous, à tous les points de vue, mes vénérables Frères et mes très-chers Fils, le caractère d'une année de relâche et de réparation, pour tout dire, le caractère d'un très-véritable jubilé : *Annum remissionis ac verissimi jubilæi*.

V. Ce qui fait que pour nous cette restauration est le principe d'une satisfaction sans mélange, nous ne voulons pas vous le taire. Encore qu'il nous soit pénible de quitter une demeure chère et sacrée à plus d'un titre, une demeure qui a été souvent la confidente de nos tristesses et de nos luttes, plus souvent de nos consolations et de nos espérances, nous avons cette joie qu'elle ne passera point de nos

¹ Jerem. xxxii, 1, 2 — ² Levit., xxv, 10. — ³ *Ibid.*, 32, 33.

mains à des mains profanes. La religion, en rentrant aujourd'hui dans un domaine qu'elle avait perdu, n'achète cette restitution au prix d'aucun sacrifice. Par suite des échanges et du mouvement de propriété qui s'opèrent à cette occasion, aucun pouce de terre ne retournera à ce que l'Église appelle l'ignominie de l'état séculier. Nous avons donc pu, sans scrupule, adhérer à ce qui nous était proposé : le saint-siège n'aura pour nous que des éloges et des congratulations lorsque nous lui en ferons le rapport dans notre relation périodique ; et l'assentiment canoniquement requis et obtenu de notre vénérable chapitre nous est un gage que nous avons travaillé pour le bien de notre siège et l'avantage de nos successeurs.

Merci à vous, Monseigneur¹, de votre présence à cette solennité. Outre qu'elle m'est un nouveau gage de votre bienveillance, j'ose dire que votre place était marquée ici, vu que cette fête n'est pas seulement la mienne, mais aussi un peu la vôtre : car nous avons une ascendance commune, et toutes les fois que vous daignerez me visiter dans la demeure de mes devanciers, vous rentrerez chez les vôtres².

Et vous, nos vénérables Frères et nos très-chers Fils, nous vous remercions d'avance du cortège fraternel et filial que vous vous proposez de nous faire ce soir, tandis que nous allons, au nom de l'Église de Poitiers, reprendre possession de l'antique demeure de ses pontifes. Vous vous joindrez à nous pour demander au ciel que les prières et les bénédictions proférées par nos lèvres aient toute leur efficacité, et que cette maison, en redevenant la nôtre, redevienne la maison de l'apostolat et du salut. Car,

¹ Mgr l'Evêque de Luçon.

² On sait que l'évêché de Luçon a été distrait de celui de Poitiers au quatorzième siècle seulement.

Dieu nous en est témoin, s'il ne s'était agi que de la pompe et du luxe, nous eussions cent fois préféré rester dans les conditions plus modestes, et, à divers égards, plus agréables et plus commodes de notre habitation précédente. Autant nous savons gré à l'administration supérieure du soin qu'elle prend de nous remettre cet édifice dans un état décent et convenable, autant nous voulons qu'on s'y tienne dans les limites de la simplicité et de la modestie qui conviennent à notre caractère. J'ai appris de saint Grégoire de Nazianze que l'infériorité de l'état de maison du pontife, par rapport à celui du préfet de la province, n'est point une honte, mais une gloire; et je ne m'exposerai jamais aux ironies que dirigeait ce docteur, quelquefois très-incisif, contre les évêques qui se faisaient un point d'honneur de rivaliser avec le faste des hauts fonctionnaires du pays : *Nesciebam scilicet nobis cum consulibus et præfectis clarissimisque belliducibus, qui tot opibus copiisque circumfluunt, ut quo sua projiciant non habeant, æmulationem et certamen esse* ¹. Ah ! mes vénérables Frères et mes chers Fils, les méditations et les occupations de notre vie sacerdotale nous placent trop en regard des réalités solides et éternelles pour que nous puissions nous attacher à des figures mensongères, à des ombres fugitives. Vous et moi, « nous savons et nous saurons toujours que, si la maison de notre habitation terrestre vient à se dissoudre, nous avons de par Dieu une autre demeure, une demeure qui n'est pas de main d'homme et qui sera éternelle dans les cieux. Aussi soupirons-nous dans le désir et l'espérance que nous avons d'être investis de la gloire de cette maison céleste, si toutefois nous sommes trouvés vêtus de mérites et non pas nus. Car, tandis que nous sommes sous cette tente de notre chair mortelle, nous gémissons sous sa pesanteur, ne voulant point être dépouillés, mais

¹ Orat. S. Gregor. Naz. XLII, 24.

revêtus d'un vêtement de surcroît : en sorte que ce qu'il y a de mortel en nous, soit absorbé par la vie. Et celui qui excite en nous ce désir, c'est Dieu même qui nous a formés pour cet état glorieux, et qui nous a donné pour arrhes son Saint-Esprit. Nous avons donc cette ambition, sachant que, tandis que nous sommes dans ce corps, nous voyageons loin du Seigneur, nous avons cette ambition et ce ferme vouloir, et nous aimons mieux déloger de cette habitation terrestre et demeurer éternellement présents à la face du Seigneur⁴. » Amen.

• II Corinth., v, 1-8.

L'inscription suivante a été posée dans la demeure épiscopale rendue à sa destination :

+

HAS AEDES EPISCOPALES
PRIORIBUS SS. HILARII ET MARTINI MEMORIE CONSECRATIS
XI^o SÆCULO PRIMUM CONSTRUCTAS
SÆPIUS DEINDE AUCTAS ET REFECTAS
LXX ANNOS A PROVINCIAE PRÆFECTIS OCCUPATAS
RECUPERAVIT TANDEM
LUD. ED. PIE EPISCOPUS PICTAV.
VETERIS MONASTERII S. CRUCIS HOSPES QUINTUS
ET AD EAS FELICITER INSTAURATAS
DIE XXV NOVEMBRIS AN. MDCCCLXVIII
EPISCOPATUS SUI XX^o ANNO JAM INCOEPTO
POSTLIMINIQ REVERSUS EST.

XXVI

ÉLOGE FUNÈBRE

DU GÉNÉRAL AUGUSTE DE LA ROCHEJAQUELEIN,
PRONONCÉ A LA CÉRÉMONIE DE SES OBSÈQUES,
DANS L'ÉGLISE DE SAINT-AUBIN-DE-BAUBIGNÉ.

(XXX NOVEMBRE MDCCLXVIII.)

Vos scitis quanta ego et fratres mei, et domus patris mei, fecimus pro legibus et pro sanctis praelia, et angustias quales vidimus. Horum gratia perierunt fratres mei omnes propter Israel, et relictus sum ego solus. Et nunc non mihi contingat parcere animæ meæ in omni tempore tribulationis: non enim melior sum fratribus meis.

Vous savez ce que mes frères et moi, et toute la maison de mon père, nous avons fait pour la sainteté de nos lois et pour la délivrance du temple de notre Dieu; vous savez les combats que nous avons livrés, les calamités que nous avons soutenues: c'est pour cela que tous mes frères sont morts; travaillant à la défense d'Israël, et moi je suis demeuré seul. Or, à Dieu ne plaise que je veuille épargner ma vie tant que les jours de l'épreuve dureront: car je ne suis pas meilleur que mes frères.

I MACHAB., XIII 3-5.

I. Les paroles que vous venez d'entendre, mes très-chers Frères, vous ont dit déjà toute la substance du modeste tribut que je viens payer à la mémoire du TRÈS-NOBLE ET TRÈS-ILLUSTRE COMTE AUGUSTE DU VERGIER DE LA ROCHEJAQUELEIN, ancien MARÉCHAL DE CAMP DANS LES ARMÉES DU ROI, CHEVALIER DE MALTE ET DE SAINT-LOUIS, COMMANDEUR DE LA LÉGION D'HONNEUR, etc., etc., etc. Son humi-

fité, tant qu'il a vécu, ne souffrait pas les éloges : même après sa mort, je respecterai sa modestie. Mais si j'omets de donner à sa personne des louanges superflues, parce qu'elles sont dans le cœur et sur les lèvres de tous, je m'appliquerai du moins à faire sortir de sa vie et de ses exemples des leçons qui seront utiles à tous. Tel sera l'objet de cet entretien simple et familier.

Redire devant vous une fois encore les luttes et les gloires de la Vendée, ne saurait entrer dans mon esprit. D'ailleurs, aussi longtemps qu'a vécu celui qui nous est ravi en ce jour, on peut dire que vous aviez toute la Vendée sous vos yeux. Quand ce beau vieillard, à la haute stature, au visage fier et martial, parcourait vos routes ou traversait vos rues, sa présence et sa vue s'offraient à vous comme la personnification de tout votre passé. Oui, tant qu'un frère de l'incomparable Monsieur Henri est demeuré debout, les événements de la Vendée ont gardé pour ce pays le caractère d'événements contemporains. Aujourd'hui avec Auguste le balaféré, c'est le dernier membre de cette héroïque génération qui descend dans la tombe ; et la Vendée, encore vivante hier, appartiendra désormais à l'histoire. Mais ne nous plaignons pas : Dieu nous a traités avec faveur. Il y aura bientôt soixante-quinze ans que Henri de la Rochejaquelein mourait de la mort des braves et des martyrs ; son second frère, ses sœurs et toute la maison de son père l'ont suivi : celui-ci nous a été laissé seul ; mais sa présence et sa vie nous ont tenu pendant trois quarts de siècle le langage de Simon Machabée aux fils de Juda : *Vos scitis quanta ego et fratres mei, et domus patris mei, fecimus pro legibus et pro sanctis prœlia, et angustias quales vidimus* : Vous savez ce que mes frères et moi, et toute la maison de mon père, nous avons fait et enduré. C'est pour le maintien des antiques lois de notre patrie, c'est pour la délivrance de nos temples et de nos autels, c'est pour la conservation de la foi et pour la

défense de l'Église que tous ceux de ma race ont succombé. *Horum gratia perierunt fratres mei omnes propter Israel.* Seul je survivis à tant de glorieux trépas : *et relictus sum ego solus.* Or, à Dieu ne plaise que j'épargne ma vie tant que dureront les temps de l'épreuve : *Et nunc non mihi contingat parcere animæ meæ in omni tempore tribulationis* : car ma vie n'est pas d'un plus grand prix que celle de mes frères : *neque enim melior sum fratribus meis.*

II. Toutefois, mes Frères, ce ne sont pas les exploits guerriers du troisième de nos Machabées du Bocage que je veux proposer ici à votre admiration. Assurément le noble défunt a conquis le droit d'être inscrit sur la liste des braves. Son courage s'était signalé de bonne heure sur une plage que nous avons depuis trop appris à connaître ; il avait fait la guerre dans le golfe du Mexique, lorsque, revenu dans la mère patrie, et jeté quelque temps en prison, il reçut de l'empereur, avec un brevet de sous-lieutenant, l'ordre de partir pour la Russie. Un La Rochejaquelein, appelé à défendre le drapeau de son pays dans une guerre contre l'étranger, ne mentira jamais à sa race. Le jeune sous-lieutenant tomba sous le fer ennemi à la bataille de la Moskowa ; et ce fut là, entendez-le bien, ô hommes qui vous attribuez le monopole du patriotisme, ce fut dans cette lutte désespérée de l'Empire français contre le vainqueur moscovite, que l'adolescent reçut en plein visage ce terrible mais glorieux coup de sabre, dont le beau vieillard de cinq pieds huit pouces promenait encore naguère parmi nous la magnifique cicatrice, ineffaçablement gravée sur sa mâle figure. Plus tard, en Espagne et en Portugal, et deux fois en Vendée, l'illustre balafre, toujours fidèle aux causes justes, multiplia les preuves de sa bravoure. Je n'omettrai point de dire qu'en mil huit cent quinze, il fut de ceux qui, retranchés derrière la Loire, notifiaient aux étrangers qu'ils eussent à respecter notre indépendance nationale, s'ils ne

voulaient pas le rencontrer en tête de leurs ennemis. Enfin, colonel de ce mémorable régiment de grenadiers qui s'enorgueillissait de porter son nom, plusieurs de vous, Messieurs, êtes encore là pour nous dire à quel point il était honoré de tous : on l'avait surnommé l'ange de l'armée.

Mais c'est bien mieux que le soldat qu'il va m'être donné de présenter à vos regards. J'ai dit tout à l'heure qu'avec le comte Auguste de la Rochejaquelein, la Vendée entière descend dans la tombe. Me pardonneriez-vous si j'ajoute : avec le comte Auguste de la Rochejaquelein, c'est le type le plus vrai, le plus accentué du gentilhomme chrétien et français qui nous est enlevé ; et plaise au ciel que ce type ne soit pas disparu sans retour !

III. Il est lourd d'avoir à porter et à soutenir dans la simplicité de la vie privée le poids et l'éclat d'un nom héroïque. Le comte Auguste a pu suffire à cette tâche moyennant deux grandes qualités, qui furent sa franchise et sa religion.

La franchise est éminemment la vertu française ; mais le Poitou se glorifia dans tous les temps d'exceller par cette qualité. Un écrivain anglais du douzième siècle, ayant séjourné et composé un livre dans la cité de Poitiers, et prévoyant les réclamations qu'allait susciter l'indépendance de son langage, s'excuse sur le caractère bien connu de sa patrie adoptive : « Tu diras (il parle à son livre), tu diras que tu as vu le jour en Poitou : c'est un pays où l'on a le droit de parler plus librement qu'ailleurs » : *De Pictavorum dices te gente creatum : nam licet his lingua liberiore loqui*¹. Le général de la Rochejaquelein fut toujours fidèle à cette tradition. Sa loyauté repoussait les déguisements et les compromis ; il ignorait cet art moderne de chercher à popula-

¹ Joann. Sarisber., postea episcop. Carnoten., Polycraticus sive De nugis curialium, etc. Ap. Migne Patrolog. Lat. T. cxcix, p. 379.

riser ses principes en ne les avouant qu'à demi. Convaincu que la dignité de l'homme consiste avant tout dans sa sincérité, il n'attendait rien de ces complaisances mutuelles de langage qui éternisent l'équivoque, et qui, ne tranchant point les questions, ne ramèneront jamais la concorde parmi les hommes.

Aussi, quoique ses pères, dans les assemblées de notre province, se fussent intéressés hautement pour les droits et les libertés des peuples; quoique ses aïeux, toujours fidèles serviteurs des rois leurs maîtres, n'eussent jamais été leurs courtisans; enfin, quoique lui-même, plus que personne, fût préoccupé de tout ce qui contribue au soulagement et au bien-être des classes populaires; il n'avait point le faible de se targuer de libéralisme, connaissant le mensonge et le piège désormais réfugiés sous ce mot, justement repoussé par l'Église. Toujours vrai dans ses actions et dans sa conduite, plus prêt à tenir sa parole qu'à la donner, il ne connut d'autre langage que celui de l'Évangile. « Car, dit saint Paul, le Fils de Dieu Jésus-Christ n'a pas été Oui et Non, mais le Oui seul a été en lui » : *Dei enim Filius Jesus Christus non fuit Est et Non, sed Est in illo fuit*¹. Le disciple s'appliqua à être vrai comme son maître².

Voilà pourquoi, ayant fait un premier serment, il n'en voulut jamais faire un second. Le dirai-je? En tant qu'il impliquait des théories et des doctrines, ce serment unique laissa toujours peser des inquiétudes sur sa conscience de citoyen autant que sur sa conscience de chrétien. Il avait suivi d'un œil très-attentif les négociations et les explications intervenues à ce sujet entre Rome et la France; et, s'il reconnaissait que l'Église avait pris soin de mettre à couvert sa propre responsabilité en réclamant des réserves, il était moins persuadé que ces réserves, accordées par la politique,

¹ II Corinth., I, 19. — ² *Ibid.*, 18.

pussent absoudre celle-ci devant Dieu et la garantir contre les conséquences qui ne manquent jamais de sortir des principes faux.

En tant que ce même serment l'engageait envers une race régnante, le général ne se fût jamais résigné à d'autres engagements. Que cet exemple ne fasse pas loi dans des temps et avec des institutions comme les nôtres, ce n'est pas ici le lieu de traiter la question : gardons-nous de porter une décision qui risquerait d'être fausse si elle était absolue, et surtout si elle visait à être plus sage que la sagesse de l'Église. Mais au moins, quand je constate la fidélité inviolable du général à son drapeau et à son prince, suis-je assuré de ne donner aucun ombrage au gouvernement de mon pays. Tourner le dos aux pouvoirs publics, de quelque nom qu'ils s'appellent, dès que la fortune les abandonne, si c'est la perfection idéale du dévouement politique, il faut avouer que c'est un mérite facile. Dans tous les cas, un tel principe n'offrira jamais aux pouvoirs nouveaux que des gages peu rassurants de fidélité. J'ose me permettre de faire pour eux un vœu meilleur : c'est qu'il leur soit donné d'inspirer et d'obtenir des dévouements durables et sincères comme le dévouement que je célèbre à cette heure.

Si j'avais donc à définir notre général par deux mots caractéristiques, à l'exemple d'un éloquent panégyriste du grand siècle, prononçant l'éloge d'un grand homme de bien ⁴, je vous le représenterais ici comme ce cavalier que vit saint Jean, dans l'Apocalypse : « Il s'appelait fidèle et véritable » : *Vocabatur Fidelis et Verax* ⁵. D'autres l'auraient préféré habile : le temps leur apprendra peut-être que, finalement, la grande et suprême habileté, c'est la vérité.

⁴ Oraison funèbre de M. de Montausier, par Fléchier.
Apoc., xix, 11.

IV. Mais que dis-je et que fais-je moi-même en ce moment ? Le comte Auguste de la Rochejaquelein ne fut en toutes choses un homme franc et vrai, que parce qu'il fut invariablement un franc et vrai chrétien. Sa religion fut le principe et la raison de sa droiture.

Il cherchait Dieu, selon le conseil de l'apôtre, dans la simplicité et la sincérité de son cœur. Y eut-il jamais une foi plus vive que la sienne ? y eut-il jamais d'adoration plus spirituelle et plus véritable que celle qu'il rendait à Dieu ?

L'acte suprême de la religion, c'est le sacrifice. Le général de la Rochejaquelein assistait tous les jours à la sainte messe, et l'on eût dit qu'il voyait son Sauveur à découvert sous les voiles du sacrement, tant son attitude était celle d'un esprit et d'un cœur abîmé en Dieu ! Je me souviendrai toute ma vie de ce que j'ai recueilli de ses lèvres. Je le louais de la piété qui le portait à braver l'intempérie des saisons, à franchir quelquefois plusieurs lieues pour accomplir la règle qu'il s'était tracée de ne jamais manquer la messe quotidienne, à moins d'obstacle absolu. « C'est la consolation du chrétien, me dit-il ; mais j'estime que c'est aussi la première et la meilleure occupation du gentilhomme. L'homme de peine et de travail, aux jours de la semaine, a sa façon à lui de prendre part au sacrifice : il l'offre à ses dépens en arrosant la terre de ses sueurs. Mais quand il a plu à Dieu de ne pas vous faire naître terrassier, et quand on a le sentiment de la rédemption que Jésus-Christ a opérée par son sang, la moindre chose qu'on puisse faire, c'est de s'associer chaque matin au sacrifice qu'il renouvelle pour nous. » Et il m'ajouta : « Je n'ai point de mérite à assister à la messe ; car, quand il m'arrive d'y avoir manqué, j'éprouve de la honte et du déplaisir de moi tout le reste de la journée ; il me semble que j'ai dérogé à ma condition, et je sens le besoin de faire quelque acte de réparation, afin que Dieu me pardonne, et aussi afin que je me pardonne à moi-même. »

En parlant de la sorte, le général parlait comme un chrétien ; mais aussi il parlait comme un fidèle chevalier. Voulez-vous que je vous lise, dans les œuvres de notre roi René d'Anjou, publiées par le chrétien le plus chevaleresque de la génération qu'a vue naître celle dont nous conduisons aujourd'hui le deuil, voulez-vous que je vous lise les premières lignes du serment de l'ordre angevin du Croissant ?

On disait donc au chevalier :

« Vous jurez à Dieu, par votre part de paradis, sur la rédemption de votre âme, par le baptême que vous apportâtes de dessus les fonts, et sur votre honneur, vous jurez que vous garderez et ferez le contenu des articles ci-après déclarés :

« Et premièrement, vous serez tenu d'ouïr la messe par chacun jour, si vous n'êtes en lieu où il ne tienne à vous que vous le puissiez faire ; et au cas que vous y ferez, vous donnerez autant pour l'amour de Dieu comme on donnerait à un chapelain pour dire et célébrer la messe ; et ne boirez point de vin par tout ce jour : et ainsi vous le promettez et jurez'.

Le comte Auguste n'avait point prononcé cette formule, et il ne la connut peut-être jamais ; mais il en observa spontanément la substance toute sa vie.

Les lois de la religion et les lois de l'Église étaient sacrées pour lui ; il en tenait compte avant tout dans la disposition de son temps et le programme de sa journée. Comme tous les hommes d'autrefois, le général se levait de grand matin ; et lors même qu'il devait partir pour la chasse, sa première visite était pour son Dieu. Que de fois, dans des paroisses éloignées de plusieurs lieues de celle-ci, le son-

• Œuvres du roi René d'Anjou, publiées par le comte Th. de Quatrebarbes, 1849. T. I., pag. 52, 70.

neur de l'*Angelus* vit se glisser, à travers les ombres de la nuit non encore dissipées, le noble comte, parti de son logis avant le lever de l'aurore ! Prostrné au bas de l'église, il prolongeait sa prière, attendant patiemment l'heure du sacrifice. Tout au plus, à certains jours où il méditait un projet de course plus lointaine, portait-il sa préférence du côté où il avait expérimenté les habitudes plus matinales du sacrificeur. Assez souvent celui-ci se trouvait arrêté à l'entrée du temple par ce noble pénitent, qui implorait de lui le bienfait de la réconciliation.

A celui qui venait d'être sacré chevalier, son initiateur disait : « Je vous exhorte charitablement que vous ayez dorénavant regard, plus qu'à chose qui soit, à l'état de votre conscience, afin que envers Dieu vous puissiez être agréable, et qu'en ce monde il vous aide à faire chose qui soit à l'honneur et profit de votre corps et âme¹ ».

Le général de la Rochejaquelein mettait sa première et sa principale attention à tenir son âme pure de tout péché, afin que la journée fût bonne. D'ailleurs, les préjugés jansénistiques de son époque ne l'avaient point atteint, et il plaçait sa gloire comme il trouvait sa force et son bonheur à se nourrir souvent du pain eucharistique. Prêtres nombreux qui m'entendez, que de fois ce vaillant chrétien s'est incliné à vos genoux ! Et avec quel respect il vous remerciait de la charité exercée envers son âme ! Votre propre humilité se confondait en présence de celle d'un homme en qui vous vénériez tant de vertus personnelles ajoutées à la grandeur historique de sa race ; mais si profondément que vous inclinassiez la tête devant lui, selon la recommandation de l'Esprit saint : *et magnato humilia caput tuum*, votre respect ne parvenait pas à égaler le sien : obéissant aux premiers mots de ce même verset, sa foi lui inspirait d'abaisser son

¹ Œuvres du roi René, T. I, pag. 74.

âme et de courber sa haute stature devant la dignité et la sainteté de votre caractère sacerdotal plus humblement que vous ne le saviez faire devant l'éminence de son rang et la majesté de sa vieillesse : *et presbytero humilia animam tuam*¹.

Commencées par la piété, les journées du comte de la Rochejaquelein se poursuivaient dans la charité. Le général, en véritable enfant de l'Évangile, aimait et honorait les pauvres. Il les assistait pendant la vie, et leur faisait cortège après la mort. Toutes les fois qu'on célébrait dans ce temple les obsèques d'un pauvre, il se mêlait à la foule, et, comme un membre de la famille, il se présentait à l'offrande. Ah ! que de révélations j'aurais à faire, que de confidences j'aurais à recueillir ! Le général ne savait pas s'attendrir à moitié. Quand son cœur et sa main s'ouvraient, c'était toujours largement ; et pourtant la main s'ouvrait de façon à n'être pas aperçue. Personne ne connaîtra l'abondance de ses aumônes : autant il s'appliquait à bien faire sous le regard de Dieu, autant il était soigneux de fuir le témoignage des hommes. Aussi ses plus belles actions demeureront-elles à jamais ici-bas enveloppées d'un voile impénétrable. Malgré son zèle pour la vérité, il a toujours su cacher celle qui lui était avantageuse, et si sa sincérité put être prise en défaut, ce fut au profit de sa modestie.

V. Devenu étranger à la vie publique, le passe-temps ordinaire du général consistait dans l'exercice du cheval et dans celui de la chasse. L'un et l'autre conviennent à la condition du gentilhomme. La synonymie entre la noblesse et l'équitation a été consacrée dans toutes les langues et chez tous les peuples : de là est né le grand et beau mot de chevalerie. Ce sera le deuil de tous les sentiers et de tous les chemins creux de notre Bocage de n'être plus traversés,

¹ Eccli., iv, 7.

à toute heure de jour et de nuit, par le comte Auguste, chevauchant sur sa monture quelconque avec cette aisance insoucieuse et cette facilité d'allure qui n'appartenait qu'à lui; comme ce sera la tristesse et la douleur des jeunes hommes de cette province et des provinces voisines, de ne plus marcher à la suite de cet intrépide et infatigable chasseur.

La chasse, Messieurs, on en peut dire beaucoup de bien et beaucoup de mal; et j'ai appris de Platon que, pour en parler dans la mesure du vrai, il faut la louer quand elle est une école d'honnêteté pour les jeunes hommes, la flétrir quand elle est le contraire : *Congrua venationis laus et vituperatio conscribenda est, ut illud venationis genus qua ad honestatem juvenum animi informantur, commendetur; qua contra, vituperetur*¹. Un autre philosophe a dit que les grandes chasses sont instituées contre les bêtes nuisibles au repos des hommes, comme les guerres contre les ennemis de la patrie. D'ailleurs le silence et la solitude des bois, l'immensité des forêts suggèrent souvent au chasseur de subites et salutaires réflexions : au point, dit saint Augustin, que l'auteur de la grâce divine a plus d'une fois choisi cette heure pour se faire le chasseur des âmes : *etiam ipsos venatores venatus est ad salutem*².

Mais aussi combien il y a lieu de redouter l'emportement et l'abus en cette matière ! Ce Jean de Sarisbéry, qui a préconisé le privilège du franc parler chez les Poitevins, s'en est armé courageusement contre ceux de vos ancêtres qui tombaient dans cet excès. « Celui-là, disait-il, est-il digne de vivre, qui ne connaît plus rien autre chose en la vie que de mettre son mérite et sa vanité à tuer des bêtes » : *Quomodo dignus est vita, qui nihil aliud novit in vita nisi vz-*

¹ Plato, de legib., L. VII.

² S. Aug., Serm. LI, de concord. Matth. et Luc., 2.

nitatis studio scævire in bestias? « Non pas, ajoutait-il, que cet exercice ne puisse être utile et honnête selon les occasions et surtout selon la société des personnes : car, lorsqu'elle est conduite par un homme de bien, la chasse emprunte un grand lustre à celui qui la préside » : *Persona namque venustat studium* ¹.

C'est ce que vous avez tous éprouvé, Messieurs, quand vous marchiez à la suite du comte Auguste de la Rochejaquelein. O noble vieillard, ceux-là se réputeront à jamais heureux qui ont eu l'honneur de votre société et de votre amitié : c'est une gloire dont ils se souviendront, c'est un bien dont ils se glorifieront toute leur vie : *Beati sunt qui te viderunt, et in amicitia tua decorati sunt* ².

Jamais la chasse ne lui fournit un prétexte pour l'omission d'aucun devoir ni pour l'infraction d'aucun précepte religieux. Au contraire, ennemi de la vie douce et comode, ce qu'il prisait de ces exercices, c'étaient les fatigues salutaires qu'ils imposent. « Pensez-vous, dit un saint docteur, que celui-là soit fidèle à la loi du jeûne qui, dès la première aube, s'en va, non pas à l'église, mais à peine levé assemble ses gens, décroche ses armes, lance ses chiens et court à travers les champs et les bois : *An putatis illum jejunare qui, primo diluculo, non ad ecclesiam venit, sed surgens congregat servulos, disponit retia, canes producit, saltus sylvasque perlustrat* ³? La vie de notre général donne à cette question d'un grand évêque une réponse d'autant plus digne d'attention qu'elle est plus rare. Je l'ai dit : si précoce que fût le départ, le comte Auguste avait déjà visité l'église, et en s'imposant les fatigues d'un exercice volontaire, il n'avait garde d'enfreindre la mortification commandée. Que de fois les habitants de la contrée n'ont-

¹ Joann. Sarsiber., *loc. cit.*, L. I, c. iv, p. 396.

² Eccli., XLVIII, 11. — ³ Appendix Oper. S. August., T. V, serm. 146.

ils pas eu ce spectacle? Descendu de cheval à l'heure de midi, et se signant du signe de la croix au son de l'*Angelus*, on voyait ce rigide chrétien sortir alors de leur enveloppe de papier quelques croûtes de pain dont il faisait à la hâte sa collation; après quoi il reprenait ses courses jusqu'à l'heure tardive du dîner.

Serai-je indiscret, et manquerai-je à la gravité de la chaire si je raconte ici ce que j'ai appris de quelques-uns de vous, Messieurs? La familiarité de cet entretien fera trouver grâce à ce récit. C'était dans cette troisième semaine de septembre, où l'Église fait intervenir un jour de jeûne et d'abstinence qui est pour le chasseur comme un piège inattendu. La matinée avait été laborieuse, et la nombreuse bande s'app préparait à déjeuner. Le général s'approche et reconnaît la méprise qu'on va commettre. Se penchant alors sur le tapis de gazon où les provisions venaient d'être étalées, il prend dans ses deux mains les mets interdits, et fait signe à sa meute, qui accourt et les dévore à belles dents. Et comme chacun se récriait : « Apparemment, mes jeunes amis, vous n'avez pas assisté dimanche au prône de la grand'messe, et vous n'avez pas entendu monsieur le curé annoncer le mercredi des Quatre-Temps. »

Quand une leçon est donnée de la sorte, elle est gravée dans l'esprit pour toute la vie. J'ai lu dans l'histoire de saint Louis, qu'à Damiette ou à Mansourah, le sire de Joinville, relevant d'une longue maladie, venait de se mettre à table en la compagnie de plusieurs amis qui fêtaient avec lui sa convalescence. Un bourgeois de Paris qui se trouvait là accourt au sénéchal : « Là, sire, que faites-vous? — Ce que je fais? — Eh, vous mangez le jour de vendredi ». A l'instant le sire de Joinville lance son écuelle d'argent par la fenêtre qui donnait sur la mer. C'est là une de ces instructions dramatiques qui valent mieux que toutes les recom-

mandations orales. « Et oncques depuis, les serviteurs du sénéchal ne s'oublèrent au régime du vendredi. »

VI. Chrétiens mes Frères, ce n'est pas seulement un trait particulier de la vie du général, c'est sa vie tout entière qui restera devant vos yeux comme un modèle ou comme une leçon. Du fond de son cercueil, il redresse sa noble tête, et, abaissant sur vous ce regard bienveillant que vous connaissiez, il vous redit d'un ton mâle et ferme les paroles de Simon Machabée :

« Vous savez ce que mes frères et moi nous avons fait pour la sainteté de nos lois et pour la délivrance du temple de notre Dieu : vous savez les combats que nous avons livrés, les calamités que nous avons endurées. Et moi, qui étais resté le dernier, voici qu'à mon tour je vais aller dormir du sommeil de mes frères, et ma dépouille va rejoindre leurs dépouilles. Or maintenant, que Dieu vous garde, vous les descendants de ma race, vous les fils et petits-fils de nos anciens compagnons d'armes, que Dieu vous garde d'épargner votre vie aussi longtemps que durera l'épreuve : car votre vie n'est pas d'un plus grand prix que celle de vos pères. »

Et tous tant que vous êtes, Messieurs, vous lui répondez à haute voix comme autrefois les fils d'Israël au dernier des Machabées : *Et responderunt voce magna dicentes* : « Nous vous avons toujours regardé comme notre guide, révérendé comme notre oracle : nous ferons tout ce que vous nous aurez dit » : *Tu es dux noster : omnia quæcumque dixeris nobis, faciemus*⁴.

Tous, hélas ! ne le firent pas en Israël. Les plus grandes calamités de la nation sainte ne furent pas celles qui provenaient de l'étranger et de l'ennemi ; mais bien celles qui naissaient de la défaillance des propres fils de Juda. Il s'en

⁴ 1 Machab., XIII, 8, 9.

trouva qui, lassés de combattre les combats du Seigneur, se dirent à eux-mêmes et dirent aux autres : « Allons et faisons alliance avec les Gentils qui nous entourent ; car il ne nous a pas réussi de nous tenir séparés d'eux¹ ». Ce langage fut écouté. Et voilà qu'en effet ils se mirent à vivre à la façon des Gentils ; ils ouvrirent à Jérusalem un gymnase, une académie : *gymnasium et ephēbiam*², peut-être dirions-nous aujourd'hui un cercle ; et des jeunes hommes qu'on avait comptés jusque-là parmi les plus accomplis : *optimos quosque ephēborum*³, s'y laissèrent entraîner à des errements déplorables. Or, dit l'historien, c'était là non-seulement un commencement, mais un progrès et un développement lamentable de la vie païenne et étrangère : *Erat autem hoc non initium, sed incrementum quoddam et profectus gentilis et alienigenæ conversationis*⁴. Les solennités sacrées de la religion et de la patrie étaient négligées, et nul n'osait se dire simplement et hautement enfant d'Israël : *nec simpliciter Judæum se esse quisquam confitebatur*⁵. Les gloires du pays ne comptaient plus pour rien, et on ne trouvait de grand et de beau que ce qui était en honneur chez les infidèles : *Et patrios quidem honores nihil habentes, græcas glorias optimas arbitrabantur*. Et sur tout cela, il s'était introduit un dangereux engouement et une sorte d'émulation : c'était parmi eux à qui se montrerait le plus semblable en toutes choses à ceux dont les pères, si ce n'est eux-mêmes, avaient été leurs ennemis et leurs bourreaux : *Ac per omnia his consimiles esse cupiebant, quos hostes et peremptores habuerant*⁶.

¹ In diebus illis, exierunt ex Israel filii iniqui, et suaserunt multis uicentes : Eamus et disponamus testamentum cum Gentibus quæ circa nos sunt ; quia ex quo recessimus ab eis, inuenerunt nos multa mala. Et bonus visus est sermo in oculis eorum. I Machab., I, 12, 13.

² *Ibid.*, 15, 16. — II Machab., IV, 9.

³ II Machab., IV, 12. — ⁴ *Ibid.*, 13. — ⁵ *Ibid.*, VI, 6. — ⁶ *Ibid.*, IV, 15, 16.

Voilà comment, sous les yeux même des derniers Machabées, les fils d'Israël avaient dégénéré; et voilà d'où jaillirent d'irremédiables malheurs pour la nation, et surtout pour les races qui pactisèrent ainsi avec le mal : *Et facta est ira magna super populum valde*¹.

VII. J'augure mieux de l'assistance d'élite qui me prête en ce moment son attention; mais je manquerais au devoir de mon ministère, et je ne serais pas l'organe du vénérable patriarche à qui nous rendons les derniers devoirs, si je ne vous disais avec le vieux Mathathias sur le point de mourir : « Maintenant donc, mes enfants, soyez de vrais zélateurs de la loi : *Nunc ergo, o filii, æmulatores estote legis*². Souvenez-vous des œuvres qu'ont faites vos pères chacun dans leur temps; et, considérant ce qui s'est ainsi passé de race en race, vous trouverez que les races qui espèrent en Dieu ne sont point abandonnées de lui³. Ne vous laissez pas impressionner par les succès et par la jactance de l'homme pécheur : car sa gloire n'est qu'un fumier et qu'une pâture destinée aux vers. Il s'élève aujourd'hui, et disparaîtra demain : sorti de la boue, il y rentrera, et personne ne pensera plus à lui. Vous donc, mes enfants, armez-vous de courage; agissez et persévérez virilement dans la loi, parce que c'est là que vous trouverez la gloire » : *Vos ergo, filii, confortamini, et viriliter agite in lege : quia in ipsa gloriosi eritis*⁴.

« Hors de là, c'est-à-dire, si vous vous éloignez des principes sacrés de vos pères, de leurs traditions et de leurs mœurs chrétiennes, si vous prenez à tâche d'imiter les païens de la génération nouvelle, si vous ne trouvez rien de mieux que de calquer vos croyances et vos actions sur celles de vos supplantateurs qui sont toujours vos ennemis : *et eorum instituta æmulabantur, ac per omnia his consimiles*

¹ 1 Machab., 1, 67.—² *Ibid.*, II, 50, 51.—³ *Ibid.*, 61.—⁴ *Ibid.*, 62, 63, 64.

esse cupiebant, quos hostes et peremptores habuerant; eh bien, si vous faisiez cela, vous n'auriez pas même en ce monde les avantages temporaires que Dieu consent à leur jeter : le ciel se souvient trop des services de vos aïeux, et il vous aime trop vous-mêmes, pour vous accorder une si pernicieuse prospérité ; vous deviendriez le jouet et le rebut de ceux dont vous vous seriez faits ainsi les imitateurs. Voulez-vous donc être grands comme vos pères : servez Dieu, comme ils l'ont servi ; au besoin, sacrifiez-vous comme eux pour sa cause. Comme eux vous serez grands dans la vie, et vous serez grands dans la mort » : *Confortamini, et viriliter agite in lege : quia in ipsa gloriosi eritis.*

VIII. Que ne puis-je vous raconter les derniers instants d'une vie qui ne fut jamais plus édifiante que quand Dieu voulut qu'elle finit ! Dans une vigueur d'esprit et de corps que l'âge et les maladies avaient jusque-là respectée, le comte Auguste de la Rochejaquelein suivait d'un œil ému et attentif tout ce qui regardait les destinées de l'Église et les destinées de la France. Il applaudissait à l'héroïsme des jeunes phalanges catholiques qui avaient volé à la défense de Rome, et il regrettait que son âge lui eût interdit d'aller offrir son épée au vicaire de Jésus-Christ, dont l'attitude énergique et l'inébranlable fermeté le remplissaient d'admiration et de confiance. Toute sa vie, les enseignements du saint-siège avaient été sa règle en toutes choses, et il ne voyait de salut pour les sociétés que dans leur docilité aux directions doctrinales de l'Église.

Entouré des soins affectueux de celle qui n'avait voulu cesser de s'appeler la princesse de Talmont que pour ajouter à ce nom la gloire du nom de la Rochejaquelein, souriant aux joies et aux espérances de sa race appelée à revivre par un rejeton cher à son cœur, douloureusement ému par le départ de plusieurs des amis fidèles qui avaient toujours partagé ses convictions et dans les entretiens desquels il

imait à se retremper, tout à coup il sentit lui-même les signes avant-coureurs de la mort. Il l'attendit de pied ferme, se préparant avec foi et avec calme à ce suprême passage. Telle est l'heureuse condition des justes. Ils éprouvent, aux approches de la mort, un redoublement d'ardeur et de confiance. Leurs désirs s'enflamment à mesure qu'ils avancent vers la jouissance du souverain bien, et leur charité se consume par ces derniers mouvements de la grâce qui va se perdre dans la gloire. Nourri chaque matin du pain des forts, se faisant réciter les heures de la Vierge qu'il avait coutume de dire chaque jour, le comte Auguste de la Rochejaquelein n'aspirait plus qu'à mourir. Quelquefois il semblait assoupi; mais bientôt il s'écriait : « Mon Dieu, mon Dieu, ah ! que de grâces ! et je n'ai rien fait pour vous ! Ayez pitié de moi, Seigneur, ayez pitié de moi ». Et voici qu'au jour de la fête de la Présentation de Marie au temple, ce grand chrétien, qui toute sa vie avait honoré la Mère de Dieu d'un culte filial, remettait paisiblement son âme entre les mains du Seigneur, peu d'instant après avoir demandé et reçu avec la piété la plus expansive tous les sacrements et toutes les bénédictions de l'Église. Dieu avait exaucé sa prière du matin; et, par les mains de la Vierge présentée au temple, il allait être présenté et introduit dans le temple de l'éternelle gloire : *ejus intercessione, in templo gloriæ tuæ presentari mereamur*¹. Pussions-nous mourir un jour de cette mort des justes, puisse notre fin être semblable à cette fin : *Moriatur anima mea morte justorum, et fiant novissima mea horum similia*²!

Et maintenant, mes vénérables Frères dans le sacerdoce, le noble défunt vous adresse par ma bouche les paroles que saint Éphrem, dans le trentième de ses discours funèbres,

¹ Missal. roman. Collect. in fest. Præsent. B. M. V.

² Numer., XXIII, 10.

met aux lèvres d'un chrétien qui avait été riche et puissant dans le siècle :

• Il ne me reste plus, vous dit-il, qu'à me tourner vers vous, prêtres du Seigneur et ministres saints de tous les rangs hiérarchiques de l'ordre sacerdotal ; je conjure votre foi et votre charité d'intercéder pour moi auprès de la miséricorde du Seigneur, afin qu'il me reçoive avec Lazare le mendiant dans le sein glorieux d'Abraham, et que je ne sois pas rejeté avec ce riche sensuel et inhumain que je me suis efforcé de n'imiter jamais. J'ai toujours aimé votre ordre ; et encore que votre divin caractère vous place au-dessus de moi, je suis pourtant un de vos membres et je suis votre frère par le baptême qui nous donne à tous une participation de votre sacerdoce royal : *membrum utique vestrum sum et ex baptismo frater*. C'est pourquoi, souvenez-vous de moi : et quoique je ne puisse plus, ayant quitté la terre, vous remercier du bienfait nouveau que j'implore, Dieu, dont la bienfaisance est le propre attribut, acquittera libéralement ma dette envers vous dans son royaume ¹. »

¹ Reliquum est ut ad vos, sacerdotes sancti et omnis ecclesiasticus ordo, supplex me convertam, vestramque obsecrem fidem, ut Dei nostri misericordiam mihi exorare satagatis, quatenus me sinu Abrahæ dignum efficiat, et ad optatam securitatem et expetitas Beatorum sedes cum Lazaro mendico me transferat, atque a divitis contubernio separatum, incendio quo ille crematur, eximat : *membrum utique vestrum sum et ex baptismo frater* ; mei proinde estote memores, ... quoniam etsi ego vos prope relicturus, gratiam pro beneficio referre nequeam, Deus, cujus propria est beneficentia, quod ego debeo vobis in regno suo liberaliter rependet. *Oper. S. Ephrem., T. III, Necrosim. xxx.*

XXVII

MONSIEUR DE BARANTE

SCOUS-PRÉFET A BRESSUIRE

ET

LES MÉMOIRES DE MADAME DE LA ROCHEJAQUELEIN

NOTICE

LUE A LA SÉANCE PUBLIQUE DES ANTIQUAIRES DE L'OUEST.

(XXVIII DÉCEMBRE MDCCCLXVIII.)

MESSIEURS,

La vingtième année vient de commencer depuis qu'à pareil jour, ayant l'honneur d'assister pour la première fois à vos séances publiques, vous m'invitez à vous adresser quelques paroles, que vos annales ont enregistrées. Je prévoyais dès lors qu'il me serait trop rarement donné de m'associer à vos travaux, et je craignais de mal justifier la dignité honorifique dont votre Société a courtoisement investi les premiers pasteurs de cette province. Toutefois, si je n'ai pu vous apporter ma coopération directe, mon intérêt vous a toujours suivis, mes sympathies vous ont toujours accompagnés au milieu de vos savantes études. Il m'est arrivé plus

d'une fois de me rencontrer avec vous sur un terrain commun, alors que je m'employais à la restauration religieuse de ces mêmes monuments sur lesquels vous portiez vos investigations d'historiens et d'archéologues. Si ma conscience ne me trompe, les modestes volumes auxquels vous avez ouvert les rayons de votre bibliothèque seront des témoins qui parleront à ma décharge ; et peut-être conclurez-vous de leurs dépositions que, dans l'exercice de son ministère sacré, votre collègue n'a pas entièrement perdu de vue les attributions et les devoirs de l'antiquaire.

Aujourd'hui, Messieurs, je parlerai dans l'intérêt d'une cause à laquelle nul de vous ne saurait être indifférent. Encore que la question que je vais aborder soit une question contemporaine, elle n'en est pas moins de votre ressort et de votre compétence, puisqu'il s'agit de maintenir l'authenticité d'une œuvre historique dont notre province a le droit d'être fière.

« M^{me} la marquise de la Rochejaquelein est-elle véritablement et doit-elle continuer d'être appelée l'auteur des mémoires qui portent son nom ? — Dans quelle mesure M. de Barante a-t-il participé à la rédaction et à la publication de ces mémoires ? » Tel est l'objet principal de la lecture que vous allez entendre.

J'ai hâte de dire qu'il n'y a point ici de conflit, et que, si je trouve devant moi un malentendu à éclaircir, quelques paroles à expliquer, ma tâche m'impose un devoir bien plus agréable : celui de mettre d'abord en relief les services, trop ignorés peut-être, dont notre pays fut redevable à l'éminent sous-préfet, quelque temps préposé à l'administration de l'un de nos arrondissements.

I. C'est toujours un grand bien et un grand profit, pour le pouvoir comme pour les subordonnés, que les charges publiques soient dévolues à des hommes qui, aux aptitudes

et aux connaissances requises par leurs fonctions, joignent les avantages du mérite littéraire et de la culture intellectuelle. Même dans la sphère la plus modeste, on ne tarde pas à sentir le bénéfice de leur supériorité : ils impriment à tout ce qu'ils touchent un cachet de distinction qu'on demanderait vainement aux esprits communs et vulgaires. Leurs goûts élevés, leurs habitudes d'application, l'étendue et la variété des études auxquelles ils se complaisent, les garantissent contre les passions mesquines et tracassières qui cherchent à faire du zèle à propos de tout, et qui travaillent trop souvent à édifier sur l'accusation et le dénigrement d'autrui une importance et un avancement que n'obtiendrait pas la valeur personnelle.

Ces réflexions frappent naturellement l'esprit quand on se met en face de la situation administrative du Bocage vendéen avant l'arrivée de M. de Barante. Rien de moins passionné que le récit qui en est fait par l'illustre marquise dans des notes dont une partie est demeurée manuscrite :

« Depuis que Bonaparte avait rouvert la porte de la France aux émigrés... , et à l'époque où j'écrivais la fin de ces mémoires, nous vivions à la campagne, évitant avec soin l'éclat et le bruit, ne venant jamais à Paris... M. de la Rochejaquelein se livrait à l'agriculture et à la chasse. Cette vie paisible et obscure ne pouvait nous dérober à l'action inquiète d'un régime local qui ne se contentait pas de notre soumission, et semblait s'irriter de ne pas obtenir nos hommages et nos services. Nous étions en butte à une tyrannie qui ne nous laissait ni calme ni bonheur : tantôt on plaçait un espion parmi nos domestiques ; tantôt on exilait loin de leur demeure quelques-uns de nos parents, en leur reprochant une charité qui leur attirait trop l'affection de leurs voisins ; tantôt mon mari était obligé d'aller rendre compte de sa conduite à Paris ; tantôt une partie de chasse était représentée comme une réunion de Vendéens. Quelquefois on

nous blâmait de résider en Poitou, parce qu'on trouvait que notre influence y était trop dangereuse; d'autres fois on nous reprochait de ne pas y habiter, et de ne pas employer cette influence au profit de la conscription. Les gens en place croyaient se faire un mérite en nous inquiétant de mille manières ¹. »

C'est dans ces circonstances qu'un auditeur au conseil d'Etat, M. Prosper de Barante, alors employé en Silésie sous les ordres de M. Daru, intendant général de l'armée, apprit par le *Moniteur*, en arrivant à Berlin, qu'un décret impérial du 8 juillet 1807 l'avait nommé à la sous-préfecture de Bressuire. On disait parmi ses collègues, et il n'était pas éloigné de penser lui-même, que c'était une disgrâce dont il fallait attribuer la cause principale à des lettres qui avaient été ouvertes, et dans lesquelles il s'était exprimé trop librement sur les malheurs de la guerre et sur la situation des pays conquis. Cet incident y avait contribué peut-être; mais il y entraient des motifs élevés et plus sérieux.

Depuis la pacification de la Vendée, Napoléon avait conservé un fond d'estime pour ce pays, auquel il savait gré du bon exemple qu'il avait donné de la fidélité au pouvoir établi. Il aimait à dire qu'il faudrait envoyer les peuples modernes à l'école de la Vendée pour y apprendre à servir et à défendre leurs gouvernements. La grande affaire et la difficulté réelle du moment, c'était la conscription militaire, profondément antipathique à ce pays. Hors de là, l'empereur n'approuvait point l'administration querelleuse de ses fonctionnaires, ni leurs procédés ombrageux et vexatoires. Pour l'affaire même du recrutement, il avait reconnu que la violence et la brutalité ne faisaient qu'aigrir les esprits. Personne n'a jamais contesté à l'empereur Napoléon le discernement des hommes. Il est vrai, la lettre dont il s'agit lui

¹ 1^{re} édition : Supplément. — 6^e édit., ch. xxvi.

avait paru imprudente ; mais elle ne lui avait pas donné mauvaise idée du jugement et des opinions du vice-intendant de la Silésie. La nomination de M. de Barante au poste de Bressuire, au lieu d'être une simple boutade de mécontentement, était au fond un acte calculé de sage politique. Le choix était bon, et il fut justifié par les résultats.

En rentrant en France, le nouveau sous-préfet s'arrêta naturellement chez son père, alors préfet de Genève. D'autres ont dit avant moi ce que déjà, dans des séjours précédents, M. Prosper de Barante avait trouvé là d'agrément et d'avantages, au milieu d'une foule d'hommes spirituels et éclairés, et dans une société telle que celle de M. Necker et de sa fille M^{me} de Staël. Mais, en vue de ses prochaines fonctions, le fils ne pouvait recevoir de meilleurs enseignements ni de meilleurs exemples que ceux de son père. « Nous avons le bonheur, écrivait M. de Sismondi au commencement de 1809, d'avoir ici un beau modèle de l'honnête homme. M. de Barante, notre préfet, s'efforce d'adoucir les misères que sème le gouvernement, et sait amplement compenser le mal qu'il est forcé de faire par le bien qu'il fait volontairement. Il sait se faire adorer dans l'exécution même de la conscription et de la levée des impôts. Nous sentons que sa probité, sa douceur, sa justice, l'ordre parfait qu'il a établi dans tout ce qui dépend de lui, nous sauvent chaque jour de milliers de vexations, et que nous n'éprouvons d'autres maux que ceux qui sont inévitables ¹. »

Par un rapprochement vraiment curieux, la marquise de la Rochejaquelein reproduira un jour, sans s'en douter, sur le compte du fils, les termes presque textuels du témoignage rendu par M. de Sismondi à son père.

Mais vous me saurez gré, Messieurs, de vous faire enten-

* Notice sur M. de Barante, *Revue des Deux-Mondes*, 1^{er} juillet 1867.

dred'abord le jeune sous-préfet racontant les détails de son arrivée à Bressuire et la première impression qu'il prit de cette résidence. Il y a là des traits d'histoire et de mœurs locales qu'il appartient à vos annales de recueillir. Notre Vendée, après soixante ans écoulés, ne sera point insensible à l'appréciation dont elle fut alors l'objet de la part d'un juge aussi impartial et aussi éclairé. Je ne supprimerai rien de cette tirade.

« Il n'y a que vingt lieues, dit-il, de Poitiers à Bressuire; il me fallut trois jours pour faire arriver ma calèche; les chemins ressemblaient assez aux routes de Pologne. Il y avait d'abord douze lieues de plaine, c'est-à-dire de boue, puis huit lieues de bocage et de chemin creux entre deux haies; il me fallut prendre tantôt des chevaux de renfort, tantôt des bœufs; il m'arriva de verser et de casser le timon; je couchai deux fois dans des auberges de village. Enfin, le 25 décembre 1807, à onze heures du matin, je fis mon entrée à Bressuire. Je fus consterné à l'aspect de ces maisons en ruine, où végétaient le lierre et les orties; de distance en distance, je voyais des cahutes qui avaient été bâties parmi ces débris; je suivis une rue sans voir une maison. La première que je rencontrai était celle où je devais descendre: c'était la demeure du receveur de l'arrondissement; il m'offrit un arrangement qui me convint, et, un quart d'heure après mon arrivée, tout était conclu. Sa maison devenait la mienne; les chambres qu'il me donnait étaient peu et mal meublées, les murailles n'étaient pas même couvertes de papier; le bureau de la sous-préfecture était à l'autre bout de la ville, ce qui n'était pas à une grande distance. Quelques jours après mon installation, j'écrivis à mon père :

« Je ne vous dirai point de mal de Bressuire; j'en pense tous les jours plus de bien, sans pourtant m'y attacher beaucoup; jamais je n'ai vu un si bon peuple, simple, moral,

religieux ; les habitants n'ont pas, comme la bourgeoisie de la plupart de nos petites villes de province, cet esprit de malveillance et d'envie. Les crimes sont rares ; sur six procès civils, cinq finissent par un accommodement ; les mœurs sont meilleures que nulle part ailleurs. La vie qu'on mène ici est d'une simplicité extrême ; les femmes sont beaucoup moins bien mises que les servantes de bonne maison ; elles font la cuisine et se lèvent pour servir à table. On ne sait rien de ce qui se passe dans le monde ; on cause de la chasse, on plaisante sur les maladroits, on rit doucement de M. le curé tout en le respectant ; après dîner on chante de vieilles chansons en dansant en rond ; entre hommes, on raconte des histoires qui ont été léguées de génération en génération depuis Rabelais. Je ne saurais pas me mettre ainsi en joyeux train ; il faudra que je me contente d'un succès d'estime ¹.

Vous avez souri, Messieurs, à cette description de nos vieux chemins et de nos vieilles mœurs du Bocage. Hélas ! avec les améliorations que le temps a apportées, que de brèches il a faites aux qualités qui accompagnaient cette simplicité primitive ! Avec le luxe et les manières des autres petites villes de province, pourrait-on bien assurer que « cet esprit de malveillance et d'envie » n'a point fait là aussi son apparition ? Plutôt que d'attendre la réponse à cette question, j'aime mieux jouir de la franche gaité avec laquelle le vénérable doyen de mon clergé applaudissait hier à ce tableau, peint au naturel, des *douze lieues de plaine, c'est-à-dire de boue*, qu'il a si souvent parcourues de jour et de nuit, et des *huit lieues de bocage, c'est-à-dire de chemin creux entre deux haies*, où rien n'était plus familier au carrosse de l'évêque que *de verser et de casser le timon*. Et quant aux fins divertissements de la table, j'aime à lui entendre dire que, long-

¹ *Revue des Deux-Mondes*, 1^{er} juill^{et} 1867.

temps après, par exemple vers les derniers jours de la Restauration, c'étaient encore les mêmes traditions : témoin le refrain bachiquement royaliste que faisait éclater « le coup du milieu », et les couplets périlleux que l'italien Coppini, maître de musique au collège, accompagnait de son violon, pour égayer le pique-nique de la fête du Roi, en présence du vénérable évêque, Mgr J.-B. de Bouillé, qui se trouvait là de passage, et qui se contentait de dire, au sortir du festin semi-officiel : « C'est bon pour une fois ».

M. Guizot, qui a emprunté aux mémoires inédits de M. de Barante la longue citation que j'ai reproduite, la fait suivre de cette observation : « Quel séjour et quelle société pour un homme jeune et spirituel, qui venait de vivre dans le salon et l'intimité de M^{me} de Staël, d'assister aux séances du conseil d'État impérial et de suivre la grande armée à travers ses victoires ! Mais M. de Barante avait reçu une éducation sérieuse ; il avait le sentiment du devoir, le goût de l'étude, l'esprit d'observation, cette disposition laborieuse, sensée et douce, qui sait, sans effort, prendre en patience les petites épreuves et mettre à profit les plus modestes ressources ¹. »

M. de Barante, au surplus, ne tarda pas à trouver auprès de lui des dédommagements capables de le consoler de quelques premiers jours d'isolement intellectuel. Pour un homme de cœur, la vue d'un bien à faire et la possibilité de le réaliser permettent de passer par-dessus bien des sujets d'ennui. Mais, si ses intentions et ses actes trouvent autour de lui des cœurs touchés et reconnaissants, et lui valent des sympathies et des relations dont il pourra se féliciter durant tout le reste de sa carrière, il n'a plus qu'à bénir la providence du sort qu'elle lui a fait. C'est sous cette impression que M. de Barante, après quelque temps écoulé, put écrire à son père :

¹ *Revue des Deux-Mondes*, 1^{er} juillet 1867.

« Je crois que je me tirerai bien de cette administration; elle est facile. Il importe surtout, si l'on veut maintenir le calme et l'obéissance, de ne pas prendre de mesures de police : elles ne seraient pas motivées. Les prêtres insoumis se tiennent parfaitement tranquilles, et ne sont pour rien dans la désobéissance des conscrits ; on me dit même que lorsqu'ils verront des fonctionnaires publics respectueux pour la religion, ils se soumettront et rentreront dans le clergé officiel. Il n'y a pas désormais dans l'arrondissement une seule personne en surveillance; les guerres de la Vendée n'y ont pas laissé un seul gentilhomme qui y ait pris part. Il n'y a ici de propriétaire important que M. de la Rochejaquelein, frère du héros vendéen et mari de M^{me} de Lescure, veuve d'un autre chef célèbre. Il est riche, et l'on a voulu me donner quelque méfiance de lui; mais il n'a point pris part aux guerres de la Vendée. A cette époque, il était à Saint-Domingue dans l'armée anglaise. Il a peu de relations avec Paris et n'y va presque jamais. Il reçoit peu de monde dans sa demeure de Clisson; le château a été brûlé et détruit, et il a rendu habitable un bâtiment d'exploitation. Il est aimé de tous les siens, et dans ses relations avec eux il n'a point de façons aristocratiques ' . »

A Bressuire comme à Genève, dit à ce sujet M. Guizot, « M. de Barante suivit les instincts de sa nature : il avait tous les goûts fins, tous les sentiments élevés et généreux. Les opinions et les habitudes sociales de M. et de M^{me} de la Rochejaquelein étaient à coup sûr fort différentes de celles de M. Necker et de M^{me} de Staël; mais c'était (je laisse à l'illustre écrivain la responsabilité de cette appréciation où notre idiome théologique noterait une teinte de *latitudinarisme*) c'était la même atmosphère morale, le même mou-

vement spontané vers les hauteurs de l'âme et de la vie. »
— « Je me liai, dit M. de Barante, d'une amitié sincère avec M^{me} de la Rochejaquelein ; j'allais sans cesse au château de Clisson, où j'étais reçu avec une bienveillance empressée. »

On conçoit de quel prix devait être pour les habitants de Clisson, dans des temps aussi tourmentés et aussi difficiles, un fonctionnaire public de cette trempe d'esprit et de caractère. L'administration de M. de Barante, qu'il a la modestie de représenter comme facile, n'était rien moins qu'une révolution dans la façon d'agir qui avait prévalu jusque-là.

« Ce fut dans ce temps, écrit la marquise, que M. de la Rochejaquelein fit connaissance avec M. de Barante, qui venait d'être nommé sous-préfet de Bressuire. Il succédait à un M. du ***, devenu préfet. Ce dernier, pour se faire valoir, avait cherché tous les moyens de susciter des troubles, et en avait même inventé ¹. Il avait fait mettre en prison un grand nombre de personnes des environs de Bressuire, et fait éloigner une foule d'autres de leurs familles, notamment notre respectable tante, M^{lle} de la Rochejaquelein ². Le nouveau sous-préfet fit ouvrir les prisons, revenir les exilés, et il amena le préfet Dupin à ratifier ces actes de justice, ayant acquis sur lui une véritable influence par ses talents et par son caractère ³. »

¹ La marquise de la Rochejaquelein fait surtout allusion à la fameuse révolte des réfractaires de Courlay. — Les dossiers conservés aux archives de la préfecture des Deux-Sèvres mentionnent aussi des mesures rigoureuses provoquées par ce zélé fonctionnaire contre les prêtres de la dissidence anticoncordataire (la Petite-Église).

² M^{lle} de la Rochejaquelein, qui demeurait à Saint-Aubin-de-Baubigné, n'avait jamais quitté le pays ; elle s'y était tenue cachée ; elle vivait entourée de blessés, de veuves, d'orphelins ; sa maison avait été brûlée. (Suppl. aux Mémoires, 6^e édit., p. 486.)

³ M^{lle} de la Rochejaquelein n'avait pu obtenir jusque-là la levée du sé-

M^{me} de la Rochejaquelein dit ailleurs : « M. de Barante montra franchement de l'estime pour notre constance dans nos sentiments ; une confiance parfaite s'établit entre lui et nous. Autant qu'il fut en lui, il tâcha de rendre notre situation moins pénible. Il disait hautement qu'il était hors de la justice et de la dignité d'exiger de nous autre chose que l'obéissance aux lois établies. Il savait que M. de la Rochejaquelein avait trop d'honneur et de raison pour exciter des troubles et faire répandre du sang inutilement, et qu'il n'entreprendrait rien à moins que ce ne fût dans des conjonctures extrêmes et avec l'espérance de sauver son pays ¹.

« Son admirable conduite envers notre contrée, ses mœurs religieuses, sa douceur, son esprit cultivé, étendu, son extrême amabilité, touchèrent tellement M. de la Rochejaquelein qu'il se lia intimement avec lui. Ils étaient presque du même âge. M. de Barante, dans son admiration passionnée des vertus des Vendéens, témoignait souvent le désir de connaître la vérité sur les événements qui avaient fait un peuple de héros de ces paysans si doux. Mon mari lui promit de lui faire lire mes mémoires ². »

Nous voici arrivés, Messieurs, au point en litige. Avant de raconter la date et l'histoire de la composition de ces mémoires, je dois aller au-devant d'une question qui s'est peut-être présentée à vos esprits : Comment expliquer des relations si intimes, des habitudes de vie si cordiales entre des personnes placées dans des camps si divers, et, à cer-

questre de ses biens. Justice lui fut alors rendue. Sur les instances de M. de Barante, M. Dupin, préfet des Deux-Sèvres, adressa en sa faveur une lettre de recommandation au sous-préfet de Châtelleraut, à la date du 27 janvier 1808. (Arch. de la préfecture des Deux-Sèvres.)

¹ 1^{re} édit., Supplément. — 6^e édit., ch. xxvi.

² Avant-propos manuscrit pour la 6^e édit. (à l'impression, cet avant-propos a été considérablement réduit).

tains égards, si opposés ? La réponse à cette demande se trouve sous la plume de la marquise elle-même, et cette réponse est un bel hommage à l'esprit qui prévalait alors. « A cette époque, dit-elle, malgré le caractère très-absolu du pouvoir, il y avait encore assez de grandeur dans les idées générales pour que les rapports des hommes estimables entre eux ne pussent pas les compromettre. On pouvait rester réciproquement dans ses opinions et ses devoirs, et s'entendre parfaitement sur les sentiments qui unissaient les âmes élevées, quoique jetées par le torrent des révolutions sur des rives opposées¹. » Voilà ce qui explique, entre M. de Barante et M. et M^{me} de la Rochejaquelein, « une amitié et une confiance qui depuis n'ont jamais été altérées par le temps ni par les circonstances² ».

II. Nous venons de dire comment et à quelle occasion l'existence des mémoires de M^{me} de la Rochejaquelein fut révélée par son mari à M. de Barante. Soit dans les avant-propos imprimés en tête des diverses éditions, soit par les notes autographes mises au commencement et à la fin des cahiers manuscrits, M^{me} de la Rochejaquelein va nous fournir les renseignements les plus minutieux sur toutes les particularités de la composition et de la publication de cet ouvrage. Nous la laisserons à peu près toujours s'en expliquer elle-même, et nul assurément ne songera à mettre en doute la loyauté de sa parole et la sincérité de ses déclarations. Enfin, les pièces originales et authentiques y ajouteront le sceau de leur autorité péremptoire.

Le commencement des mémoires de M^{me} de la Rochejaquelein remonte à l'époque de son second séjour en Espa-

¹ Avant-propos manuscrit pour la 6^e édition.

² Avant-propos de la 6^e édition des Mémoires, p. . — Lettre de M. de Barante à M. le comte Julien de la Rochejaquelein en réponse à sa lettre de faire part de la mort de sa grand'mère.

gne, qui dura dix mois (en 1799 et 1800). « Ce fut pendant les tristes loisirs de ce second exil, dit-elle, que je commençai à écrire les souvenirs de l'époque, encore récente, où j'avais vu et éprouvé tant de malheurs. Je m'animais en les racontant; ma plume courait rapidement, puis je restais fatiguée et oppressée sous une douleur que j'avais ainsi ravivée. Je passais quelquefois des semaines entières sans avoir le courage de reprendre cette tâche. Je ne pouvais même me décider à relire ce que j'avais écrit ¹. »

Pour ma part, Messieurs, je n'ai pu lire sans émotion les lignes suivantes, qui n'ont jamais été imprimées, et qui forment le début des cahiers autographes laissés en Espagne et recouverts plus tard :

« Témoin de l'immortelle guerre de la Vendée, ma vie a été un tissu d'événements si affreux, si extraordinaires, qu'il me sera difficile d'en rapporter la triste suite. Je regrette de n'avoir pas le talent de peindre les faits héroïques que j'ai vus. C'est pour jeter des fleurs sur les tombeaux de généreux guerriers que je me décide à écrire ces mémoires qui ne verront jamais le jour, mais qui seront peut-être utiles à ceux qui voudront écrire une histoire impartiale de la Vendée. Je préviens que j'ai le seul avantage d'avoir une grande mémoire : j'en profiterai pour n'oublier aucune anecdote. Beaucoup peut-être ne seront intéressantes que pour moi; mais que m'importe, puisque j'écris pour moi seule; et si mes écrits peuvent servir à celui qui racontera les exploits des Vendéens, il retranchera les choses inutiles. D'ailleurs, la plupart de ces anecdotes tiennent à mon histoire, et je me plais à me les rappeler. Les vicissitudes de ma vie sont aussi cruelles qu'inouïes; je n'ai que vingt-six

¹ Avant-propos de la 6^e édit., p. 5. — Note autographe à la suite du 1^{er} vol. de la copie Beauvais, sur la rédaction et l'impression des Mémoires

ans, il semble que j'ai déjà vécu plusieurs siècles, et la révolution n'est pas finie... »

M^{me} de la Rochejaquelein nous apprend qu'elle a mis quatre ou cinq ans à écrire ces mémoires ¹. Les chapitres composés en Espagne s'arrêtaient au passage de la Loire et à l'histoire de la perte de ses diamants ². Après son second mariage, en 1802, sur les instances de M. de la Rochejaquelein, elle reprit son travail et le continua jusqu'au récit de son arrivée à Bordeaux, après l'amnistie (1795) ³. Ces cahiers manuscrits, tracés d'un bout à l'autre de la main de l'auteur, ont été heureusement conservés par elle, et sont précieusement gardés dans les archives de la famille.

L'œuvre étant terminée, M^{me} de la Rochejaquelein fit re-

¹ Il en résulte que l'œuvre, ayant été commencée en 1799, aurait été terminée au plus tard en 1804 ou 1805; mais, comme il y eut des interruptions, elle ne fut entièrement achevée qu'un peu plus tard.

² Le cahier commençant le seizième chapitre est interrompu, et se termine par cette note : « Au milieu de mes mémoires, je suis obligée inopinément de les laisser en dépôt et de partir. Je n'ai pas eu le temps de les relire. Je crois avoir mis la vérité; au moins la bonne volonté n'y manquait pas. Mais, ne les ayant pas relus, il doit naturellement y avoir des fautes, des oublis; peut-être même quelques tournures de phrases, quelques mots trop forts ou trop faibles, quelques sens obscurs ont pu altérer en bien ou en mal les caractères de quelques individus. Mon projet est d'achever un jour ces mémoires, qui sont tout au plus à moitié, sans compter ce qui pourra m'arriver par la suite, puisque je n'ai que 27 ans. »

³ La seconde série des cahiers autographes s'ouvre par ces lignes préliminaires : « J'ai écrit le commencement de ces mémoires en Espagne en 1799 et 1800. C'est avec un sentiment douloureux que je les reprends. Cependant une force irrésistible m'entraîne. Oui, j'aurai le courage de les achever. J'ai laissé le commencement en Espagne dans des mains sûres. Ce que j'ai laissé n'est qu'un brouillon comme ceci. Il a besoin d'être corrigé, même peut-être pour quelques faits et caractères : non que j'aie voulu rien omettre ou altérer, mais parce qu'il m'est impossible de rien écrire de ma vie sans un serrement de cœur inexprimable, ce qui fait que je me presse à écrire comme par effort. De plus, mon étonnante mémoire n'est pas infailible, et je puis m'être trompée sans le vouloir, n'ayant ni notes ni personne à consulter. »

copier par des amis ce premier jet. Alors, ajoute--telle, « je relus l'ouvrage, le corrigeai, le rectifiai ; puis M. Beauvais (plus tard concierge au château royal à Bordeaux) fit la présente copie. Je fis lire très--secrètement cette seconde copie à plusieurs Vendéens qui y ajoutèrent des notes ; j'en écrivis aussi plusieurs ¹. »

Cette copie, faite par M. Beauvais, d'une écriture très-nette, forme deux volumes manuscrits, intitulés : *Mémoires de Marie-Louise-Victoire de Donnissan, veuve Lescure*. Le texte tout entier est sur le *recto* des pages, et les notes mentionnées plus haut ont été ajoutées sur le *verso*. Sur chacun des volumes, la marquise de la Rochejaquelein a consigné de sa propre main cette déclaration : *Copie très-exacte de mon manuscrit. Une partie des notes est de moi ; d'autres sont de l'abbé Jagault, de MM. Allard, de la Ville-Baugé, et très-peu ou point d'autres. C'est sur cet exemplaire que M. de Barante a fait sa rédaction.*

Nous voici donc en possession et du travail autographe de l'auteur, et de la copie exacte de ce travail antérieurement à tout rapport avec M. de Barante. Le procès est donc de ceux qui peuvent et qui doivent être jugés sur pièces.

Les premières relations de M. de Barante avec Clisson datent des jours qui suivirent son arrivée (décembre 1807). Après qu'il eut obtenu la promesse d'avoir en communication les mémoires de M^{me} de la Rochejaquelein, celle-ci et tous les siens ne tardèrent pas à partir pour le Bordelais ; ce ne fut qu'au commencement de l'été suivant que, rentrée à Clisson, elle alla avec son mari visiter M. de Barante à Bressuire, munie des deux volumes de la copie de M. Beauvais. « M. de la Rochejaquelein, nous dit-elle, désirait depuis longtemps trouver quelqu'un qui ajoutât de l'ordre et de la

¹ Note autographe à la suite du 2^e volume de la copie Beauvais, sur l'histoire de la rédaction et de l'impression des mémoires.

méthode à mon travail, ou qui pût corriger les imperfections de ma rédaction. M. de Barante me supplia avec tant de bonne grâce de le choisir, et mon mari insista si fortement, que je lui confiai mon manuscrit ¹. »

M. de Barante, qui, dans ce qu'il appelle son ermitage de Bressuire, venait d'achever et de livrer à l'impression son *Tableau littéraire de la France au XVIII^e siècle*, se mit avec ardeur à la tâche nouvelle qu'il avait sollicitée. Pour se rendre compte de l'activité qu'il y apporta, il suffit de savoir que, dès le mois de février 1809, il était nommé à la préfecture de la Vendée. Mais je ne dois pas différer davantage de dire en quels termes il s'est exprimé lui-même à ce sujet dans ses mémoires personnels composés beaucoup plus tard.

« M'étant lié, dit-il, d'une amitié sincère avec M^{me} de la Rochejaquelein, j'allais sans cesse au château de Clisson, où j'étais reçu avec une bienveillance empressée. Ce fut là que je conçus le projet d'écrire les mémoires de M^{me} de la Rochejaquelein. Dès mon arrivée dans le pays, je m'étais promis de m'occuper d'une histoire de cette guerre. Elle avait commencé ses mémoires, et les premiers chapitres étaient même rédigés; elle me les remit, ainsi que quelques notes qu'elle avait réunies; elle me guida dans mes recherches; elle me fit faire connaissance avec des officiers de cette guerre. Je leur faisais raconter ce qu'ils avaient fait ou vu; elle-même, avec un charme de vérité qu'elle n'aurait pas su reproduire en écrivant, ne me laissait rien ignorer de tout ce qui s'était passé sous ses yeux, de ce qu'elle avait souffert, du caractère et des actions des chefs auxquels elle tenait par les plus chères affections et qu'elle avait perdus. J'allais sur les lieux, et je me faisais montrer par ces paysans les champs de bataille, cherchant ainsi à rendre vivants à mes yeux les évé-

¹ Avant-propos manuscrit pour la 6^e édit. — Note autographe à la suite du 2^e vol. de la copie Beauvais.

nements que je voulais raconter et que je voulais peindre. Quand je pris la plume, il ne me semblait nullement que ce fût pour une œuvre littéraire ; je transcrivais la vérité selon l'impression qu'elle m'avait fait éprouver ¹. »

Nous verrons bientôt de quelles observations et de quelles remarques ce texte demande à être éclairé ; nous devons maintenant raconter le sort que fit à ces mémoires la suite des événements.

Les ambitions remuantes, observe M. Guizot, ne sont pas toujours les seules qui réussissent, et les conduites sensées et dignes portent quelquefois leurs fruits sans qu'on y prenne autre peine. C'est ce qui arriva au sous-préfet de Bressuire. L'empereur Napoléon observait les hommes avec soin, et savait se servir de ceux dont il estimait l'esprit et le caractère, même quand il ne comptait pas sur leur enthousiasme et leur complète docilité. « Au mois d'août 1808, dit M. de Barante, l'empereur traversa le département des Deux-Sèvres et s'arrêta à Niort ; je m'y rendis. Il me fit des questions presque toutes relatives aux Vendéens, et parut content de mes réponses. Il sut que j'avais bien réussi dans ma sous-préfecture. Je ne lui demandai rien. M. Maret, qui l'accompagnait, lui donna à lire mon *Tableau littéraire de la France au XVIII^e siècle*, qui venait de paraître. Je doute fort qu'il l'ait lu ; mais, après l'avoir feuilleté, il dit à M. Maret : « Il faut le faire préfet ».

Heureusement, l'exécution ne suivit pas de trop près cette parole, car c'est précisément pendant les mois qui ont suivi que M. de Barante put consacrer ses loisirs à la révision et au remaniement du texte des mémoires. A mesure que le temps s'écoulait, il commençait à croire de nouveau à une prévention malveillante de l'empereur, lorsqu'il apprit que,

¹ Mémoires inédits de M. de Barante, *Revue des Deux-Mondes*, 1^{er} juillet 1867.

le 13 février 1809, il avait été nommé préfet de la Vendée. Il avait vingt-six ans. C'était, comme il le dit lui-même, « avoir marché assez vite dans sa carrière » ; et cela « sans avoir sacrifié ni ses opinions ni ses amitiés ».

• Avant de s'installer dans son nouveau poste, le préfet de la Vendée fut autorisé à aller passer deux mois auprès de son père.

• En confiant mes mémoires à M. de Barante, dit M^{me} de la Rochejaquelein, je voulais exiger que personne ne les lût. Il me demanda cependant de lui permettre de lire sa rédaction, à Genève, à son père, et à quelques amis à Paris, par exemple à M. Matthieu de Montmorency, au prince Adrien de Laval. M. de la Rochejaquelein, qui attachait à ces mémoires beaucoup plus de prix que moi, dit qu'il le voulait bien et que j'avais tort d'être si discrète. M. de Barante partit pour Genève, et fit des lectures dans cette ville et à Paris. Je l'appris par mon cousin germain, le comte, depuis duc de Lorge. Quoique j'eusse toujours regardé celui-ci comme un frère, il ignorait, ainsi que tous nos parents et nos amis, que j'eusse fait des mémoires : aussi me mandait-il que quelqu'un avait pris mon nom, et que lui disait à tout le monde que les prétendus mémoires de M^{me} de Lescure étaient apocryphes. J'écrivis à M. de Barante pour me plaindre de ce qu'il étendait, plus que je ne voulais, la permission de mon mari ; je lui dis que je craignais que cela n'attirât sur nous des persécutions ; et je lui mandais que j'étais d'autant plus fâchée de cette espèce de publicité, qu'ayant relu sa rédaction, bien des choses m'y déplaisaient, et que d'ailleurs l'ordre qu'il y avait mis me faisait apercevoir de plusieurs fautes qui demandaient des corrections. M. de Barante cessa toute lecture. Mais, comme nous apprîmes qu'il circulait quelques copies de sa rédaction, il fit des recherches et découvrit ce qui suit :

• Il avait prêté le manuscrit à M. Matthieu de Montmo-

rency pour deux jours, et celui-ci à sa mère pour vingt-quatre heures. Le prince de Talleyrand, qui avait l'habitude d'aller chez elle tous les soirs, la trouva lisant ses mémoires. Il insista pour que M^{me} la vicomtesse de Laval les lui prêtât, mais elle lui fit observer qu'elle ne pouvait y consentir, ayant pris l'engagement formel de les rendre le lendemain matin. M. de Talleyrand se mit à rire en disant : « Ces mémoires doivent être effectivement fort curieux ; mais vous n'avez pas besoin de tant vous dépêcher. » Il sonna et dit : « Qu'on porte ce manuscrit au ministère ; il y a là vingt-quatre cahiers, que vingt-quatre commis les copient cette nuit, et qu'ils me les rendent demain matin, cousus comme ils le sont en ce moment. — Voilà, dit-il en se retournant gravement vers M^{me} de Laval, un bon moyen de lire un manuscrit tranquillement¹. »

Le prince de Bénévent porta cet exemplaire à l'empereur, qui le garda quinze jours. Diverses copies, plus ou moins complètes, faites vraisemblablement sur celle-ci, se répandirent bientôt dans quelques cercles choisis, et y produisirent une impression profonde. Le bruit de ce succès s'étant répandu, les salons les plus distingués de Paris et de la province se disputaient comme une faveur ces émouvantes communications. Les choses en vinrent au point que M. de Barante dut intervenir auprès de M. de Pommereul, directeur général de la librairie, qui donna des ordres sévères pour que ce livre, qui pouvait réveiller des sentiments royalistes, ne fût pas publié.

Pendant ce temps, dit M^{me} de la Rochejaquelein, « je corrigeai la rédaction de M. de Barante, qui la corrigea de nouveau à son tour, et me la renvoya ».

Au retour du roi, en 1814, les circonstances n'étaient plus les mêmes. M^{me} de Donnissan écrivit de Paris à sa fille, qui était à Bordeaux, qu'elle ne pourrait désormais empê-

¹ Avant-propos manuscrit de la 6^e édition.

cher la publication irrégulière de son livre qu'en prenant les devants et en le publiant elle-même. C'est ce qu'elle fit. Sur le conseil de sa mère, elle supprima la plus grande partie de ce qui se rapportait à sa famille, et réduisit le livre à vingt trois chapitres, par la refonte des trois premiers en un seul, ou plutôt par la suppression presque totale du premier et du second. Plus tard, elle rétablit les deux chapitres d'après son manuscrit, et, sur le désir de plusieurs personnes, elle intercala çà et là un choix d'anecdotes éparses qu'elle avait écrites comme souvenirs ¹. Depuis leur publication jusqu'à nos jours, ces mémoires n'ont rien perdu de leur première réputation; peu de livres ont excité un intérêt aussi soutenu.

Au risque de vous fatiguer, Messieurs, j'ai cru ne devoir omettre aucune de ces particularités, parce qu'elles préparent le jugement final que vous aurez à porter. Le même motif me conduit à ajouter encore une autre citation empruntée à l'avant-propos manuscrit :

« J'ai tant de répugnance pour le titre de femme-auteur, dit-elle, que je fis mettre en tête de la première édition des mémoires : *Écrits par elle-même et rédigés par M. le baron de Barante*; mais il fit ôter son nom des éditions suivantes. Lors de la publication du prospectus de l'*Histoire des ducs de Bourgogne*, les journaux désignèrent M. de Barante comme auteur de mes mémoires. On m'engagea à réclamer : je ne voulus point y consentir, car j'aurais eu l'air de chercher à affaiblir la part qu'il a prise à une rédaction dont il avait bien voulu se charger ². »

¹ Voir l'avant-propos imprimé de la 6^e édition.

² Avant-propos manuscrit de la 6^e édition. — Dans la note manuscrite placée à la suite de la copie Beauvais, on lit : « M. de Barante m'a bien aidée, comme on voit; mais il n'est point auteur. A présent, bien des gens croient qu'il l'est pour ainsi dire. La réputation de femme-auteur ne me plait pas assez pour me disputer à cet égard. Que m'importe dans le fait ? »

Remarquez, Messieurs, que, tout en se défendant de réclamer sa qualité d'auteur, M^{me} de la Rochejaquelein a soin de l'affirmer. Il y a plus : elle finit par la revendiquer en publiant le passage ci-dessus, légèrement retouché, qu'elle termine en disant : « La gloire littéraire de mon excellent ami a trop de titres pour que mes mémoires puissent y contribuer. »

Depuis la mort de M. de Barante et la publication de quelques fragments inédits de ses mémoires particuliers, l'opinion qui lui adjuge à peu près entièrement la composition des mémoires de M^{me} de la Rochejaquelein, s'est accréditée de nouveau, et plus fortement peut-être que par le passé. Dans sa remarquable réponse au successeur de M. de Barante à l'Académie, M. Vitet s'exprime de façon à confirmer ce sentiment. Enfin, dans leur article nécrologique, presque toutes les feuilles publiques et les revues savantes ont rangé purement et simplement cet ouvrage dans le catalogue des œuvres complètes de l'illustre académicien. L'heure était donc venue de rétablir la vérité sous peine de laisser à l'erreur l'autorité de chose jugée ou d'opinion universellement admise.

Ceux qui président parmi nous à la république des lettres ont bien voulu d'ailleurs nous le déclarer, et ils sont les premiers à le reconnaître : cet ouvrage de plus ou de moins n'importe que faiblement à la renommée justement acquise de M. de Barante ; tandis que l'histoire littéraire de notre temps se causerait à elle-même un préjudice réel en déposédant la veuve des héros vendéens d'un travail doué de caractères si remarquables et si originaux.

Or, je l'ai dit, les pièces de conviction existent, et ne souffrent aucune contestation sérieuse. L'instruction du procès consiste uniquement à placer soit les cahiers autographes, soit la copie de M. Beauvais, en regard du livre imprimé après la révision de M. de Barante.

On pourrait, par des considérations préalables, établir avec M. Charles Nodier et avec quelques autres critiques, que les qualités intrinsèques de ces mémoires révèlent d'un bout à l'autre la plume d'un témoin oculaire, à ce point que le plus habile écrivain, même composant sous la dictée de la marquise, n'aurait jamais pu leur imprimer ce caractère ¹. On pourrait faire ressortir l'impossibilité matérielle et absolue qu'il y aurait eu de rassembler et d'ordonner, durant un séjour de quelques mois, les matériaux d'un travail si long, si compliqué, si varié, si circonstancié, si précis. On pourrait faire remarquer que, dans ses rapports avec son « excellent ami », M^{me} de la Rochejaquelein traite toujours de l'œuvre comme étant la sienne, qu'elle reste juge des changements introduits, qu'elle décide de la publicité et de l'impression, enfin que, sans blesser la délicatesse exquise dont elle était douée, elle négocie exclusivement en son nom avec les imprimeurs et les libraires, et qu'elle ne craint point de présider seule à la révision des éditions subséquentes, les relations demeurant toujours aussi cordiales avec M. de Barante, de la part duquel ne s'éleva jamais une réclamation ni une susceptibilité.

Mais tous ces arguments, plausibles et même concluants, s'effacent devant celui qui naît de la confrontation des documents et des titres originaux.

Ce serait fatiguer votre attention, Messieurs, et sortir des bornes imposées à cette lecture, que de vous réciter ici alternativement les principales pages de la composition première et celles de la rédaction définitive. Si ce que vous venez d'entendre obtient les honneurs de l'impression, je ferai placer à la suite de mon travail, sur deux colonnes juxtaposées, de nombreux passages empruntés indifférem-

¹ Charles Nodier : *Mélanges et souvenirs*. — M. U. Maynard, *Bibliographie catholique*, septembre 1868, p. 228.

ment à toutes les parties des mémoires¹. Vous reconnaîtrez que, non pas seulement pour les premiers chapitres, non pas seulement pour la première partie du travail qui s'arrêtait au passage de la Loire, mais pour l'ouvrage tout entier, M^{me} de la Rochejaquelein, malgré des améliorations dont je redirai après elle tout le mérite et l'étendue, n'en demeure pas moins proprement et incontestablement l'auteur des mémoires. Soit qu'il s'agisse de la conception de l'ensemble et de la distribution des matières par chapitres; soit qu'il s'agisse de la trame suivie de l'histoire, ou du récit des combats, de la peinture des caractères et des détails anecdotiques, d'un bout à l'autre, l'œuvre est de M^{me} de la Rochejaquelein : tellement qu'il serait difficile de découvrir dans tout le volume un quart de page appartenant en propre à M. de Barante, sauf la description topographique du Bocage, dont la marquise revendique pour lui tout l'honneur². Du reste, Messieurs, je suis à vos ordres pour vous donner tout à l'heure au moins un spécimen des deux textes rapprochés et confrontés.

¹ A la suite de cette notice, imprimée dans les *Mémoires de la Société des Antiquaires de l'Ouest*, T. XXXIII, année 1868, on trouve un excellent *Rapport sur les manuscrits* cités dans notre travail. Ce rapport, présenté à la Société par M. Audinet, ancien recteur de l'Académie de Poitiers, complète la démonstration de notre thèse par l'examen le plus minutieux de toutes les pièces. Il est suivi d'une série de morceaux mettant en regard l'un de l'autre le texte des manuscrits et celui des mémoires imprimés. Ces morceaux ont été pris dans tout le cours de l'ouvrage indistinctement, et choisis de telle sorte qu'ils offrissent le plus de variété possible, soit pour la nature du sujet, soit pour l'étendue de la modification qu'a subie la rédaction primitive.

² Il n'en est que plus intéressant de lire, soit dans le manuscrit autographe, soit dans la copie Beauvais, la tirade originale qui avait le même objet. On comprendra par là jusqu'à quel point M^{me} de la Rochejaquelein a poussé la délicatesse et s'est montrée attentive à ne point s'approprier ce qui n'était pas rigoureusement son œuvre.

A M^{me} de la Rochejaquelein donc revient la meilleure partie de l'hommage que M. Guizot a rendu récemment à ce livre. « C'est, dit-il, une narration à la fois riche et simple, personnelle sans prétention, éloquente sans rhétorique, pittoresque et colorée sans travail d'artiste, pleine de descriptions et de détails précis qui la vivifient au lieu de la ralentir. Évidemment le narrateur a pris à son œuvre le même intérêt qu'il inspire à ses lecteurs. C'est une petite épopée historique écrite par un compagnon de ses héros ¹ ».

Volontiers aussi je donne mon assentiment à un publiciste dont mes anciens souvenirs me font aimer de retrouver le nom, et qui s'exprimait naguère ainsi : « Les *Mémoires de M^{me} la marquise de la Rochejaquelein*, cette merveille des mémoires simples et terribles, cet incomparable modèle du drame vrai dans l'histoire sincère, que M. de Barante eut le rare talent de toucher sans les gâter, et qui resteront comme le plus fidèle témoin de cette guerre héroïque ². »

Qu'on se garde bien d'en douter, en effet : pour avoir été discrète et délicate, la part qu'a eue M. de Barante aux mémoires de l'héroïne vendéenne n'en est pas moins une part considérable, on peut même dire décisive : car, sans lui, nul ne saurait présumer si et quand cette œuvre d'un si haut et si puissant intérêt eût été donnée au public. Je ne m'étonne pas qu'en rédigeant tardivement ses propres mémoires (qu'il n'a conduits, paraît-il, que jusqu'à sa 30^e année), il ait placé sa coopération à ceux de M^{me} de la Rochejaquelein parmi ses principaux exploits d'écrivain. On sait combien c'est un labeur ingrat de s'exercer sur le travail d'autrui ; il n'est pas d'homme de lettres, doué de quelque facilité, qui ne s'accommodât infiniment mieux d'être livré à lui-même et de refaire la chose à nouveau. En soumettant

¹ *Revue des Deux-Mondes*, 1^{er} juillet 1867.

² Feuilleton du journal *la Patrie*, par M. Édouard Fournier, 12 octobre 1868.

l'œuvre qui lui était confiée à un remaniement de style à peu près général, en élaguant ici, en resserrant là, en opérant de fréquentes transpositions, en brisant les périodes trop longues, en remplaçant quelques locutions ou surannées ou trop familières, il est incontestable que le futur académicien a purgé le texte premier de défauts réels et lui a donné un fini qu'il n'avait pas en lui-même. Et pourtant, sous ce nouvel habillement, non-seulement toute la marche et la suite de la narration, mais presque toujours le coup de pinceau heureux, le mot vif et saillant, le trait piquant ou ingénu, appartiennent à la composition primitive; et c'est justice de reconnaître à M^{me} de la Rochejaquelein elle-même plusieurs des qualités essentielles de l'écrivain et de l'historien. Je ne dirais pas toute la vérité si je n'ajoutais qu'en collationnant les deux versions, il arrive plus d'une fois que celle qui est propre à la marquise fasse naître des regrets, et qu'on se demande si un travail moins rapide n'aurait pas respecté çà et là plus scrupuleusement une couleur originale et des nuances très-fines dont tous les tons ne semblent pas avoir été retouchés avec un égal succès. Et pourtant, comme nous l'avons vu, l'auteur a souvent remis elle-même la main au texte remanié par son intelligent auxiliaire, surtout quand il s'est agi de rétablir dans toute leur fidélité la peinture des caractères et le jugement des personnes.

J'ai rempli, si je ne m'abuse, Messieurs, le cadre que je m'étais tracé. M^{me} de Lescure, plus tard marquise de la Rochejaquelein, est réellement et doit continuer d'être appelée l'auteur des mémoires qui portent son nom. M. de Barante, sous-préfet à Bressuire, a pris à la rédaction littéraire de ces mémoires une part infiniment digne de notre reconnaissance et de nos éloges; et en cela, comme dans tout le cours de sa carrière publique, il a montré comment, même dans des temps et des lieux exceptionnellement diffi-

ciles, un homme lettré et studieux, instruit et appliqué, tout en accomplissant les devoirs pénibles de sa charge avec un surcroît d'avantage pour ceux qu'il sert et de satisfaction pour ceux qu'il administre, peut laisser après lui des traces durables et précieuses d'un passage pourtant très-court.

XXVIII

LETTRE PASTORALE

SUR LES RÉSULTATS

DU JUBILÉ DU QUINZIÈME CENTENAIRE DE SAINT HILAIRE

ET SUR L'APPROBATION APOSTOLIQUE

ACCORDÉE A LA CONGRÉGATION DIOCÉSAINNE DES OBLATS DE SAINT-HILAIRE.

Poitiers, le 31 janvier 1869.

MESSIEURS ET CHERS COOPÉRATEURS,

I. Le Seigneur Jésus, qui est le roi des siècles et le régulateur des temps, tient en réserve dans ses trésors des années « de bénignité » et « de propitiation », durant lesquelles il se plaît à répandre, sur tel ou tel point de son héritage, des faveurs de choix et des témoignages extraordinaires d'amour.

Telle a été pour nous la bienheureuse année du quinzième centenaire de la mort de notre illustre pontife et docteur. Pas un jour ne s'est écoulé qui n'ait apporté avec lui une marque sensible de la bonté divine, une preuve nouvelle de la protection efficace de notre céleste patron. Nous sentons le besoin de nous féliciter avec vous de toutes

les grâces qui nous ont été faites. Jusqu'à la dernière heure, le cours n'en a point été interrompu ; et les flots de ce fleuve béni ont semblé se grossir davantage, à mesure qu'il avançait vers son terme. Jetons ensemble un regard de satisfaction comme de gratitude sur tous les biens dont nous nous reconnaissons redevables à Dieu et à son puissant et glorieux serviteur.

« Il s'en alla au ciel aux ides de janvier, Valentinien et Valens étant empereurs, l'an trois cent soixante-neuf depuis la naissance du Christ » : *Migravit in cœlum idibus januarii, Valentiniano et Valente imperatoribus, anno post Christum natum trecentesimo sexagesimo nono* *.

C'est par ces mots que la liturgie romaine termine sa légende de l'office de saint Hilaire. Elle place aux ides de janvier, c'est-à-dire au treize de ce mois, en l'année trois cent soixante-neuf, le bienheureux trépas du saint docteur.

Nous vous avons dit les raisons historiques, raisons très-décisives à nos yeux, qui portent à croire que cette mort est arrivée un an plus tôt. Et toutefois, par respect pour l'autorité du livre authentique de la prière, nous avons eu à cœur de faire durer d'une année à l'autre la commémoration de cet anniversaire séculaire. Conformément aux dispositions des lettres apostoliques, le jubilé est demeuré ouvert depuis le premier janvier mil huit cent soixante-huit jusqu'à la fin de janvier mil huit cent soixante-neuf ; et, durant ces treize mois, chacune des églises érigées sous le vocable du saint a eu sa période de vingt jours de prédications et d'exercices spirituels.

II. La solennisation de ce centenaire a été inaugurée d'abord, comme il convenait, dans l'église même qui fut principalement l'église d'Hilaire, puisque là était érigée sa chaire épiscopale. Rien ne touche plus étroitement l'évêque

* *Breviar. roman. ad diem XIV januar.*

que la basilique où son siège pastoral est établi. Là il offre régulièrement les saints mystères ; là il accomplit les fonctions sacrées que ramène le cycle annuel ; là il explique habituellement les doctrines de la foi et les préceptes de la loi chrétienne. C'est cette église qui est proprement et spécialement son épouse ; elle est l'objet de toutes ses prédilections pendant sa vie ; et, plus qu'aucune autre, elle a le privilège de garder son nom après sa mort et de le perpétuer par la célébration des anniversaires qui rappellent et qui conservent sa mémoire. Aussi nul n'a oublié les spectacles magnifiques, les rites imposants dont notre église cathédrale fut le théâtre, l'an dernier, à cette époque : l'affluence innombrable qui remplissait ses vastes nefs pendant le cours de la mission et du jubilé, les splendeurs du concile provincial, le cortège majestueux des pontifes et de tous les ordres du clergé séculier et régulier, l'épanouissement de toutes les âmes que les grandes choses de la religion et de l'histoire nationale ont encore la puissance d'intéresser et d'émouvoir. Jamais peut-être, depuis le jour de son trépas et de ses obsèques, autant d'hommages n'avaient été rendus au nom d'Hilaire, à ses œuvres, à son courage, à ses écrits, à sa sainteté.

Depuis ce temps, par des fêtes sans doute moins éclatantes, quelques-unes même tout à fait intimes et domestiques, nous avons évoqué l'un après l'autre chacun des souvenirs qui s'attachent à divers monuments de la cité.

L'église, que d'anciennes traditions supposent avoir été élevée sur l'emplacement de la maison natale, ou tout au moins de l'habitation domestique du serviteur de Dieu, la basilique de Saint-Hilaire de la Celle ¹, a été le second rendez-vous de la piété des fidèles. C'est là que le noble

¹ Autrefois église abbatiale d'un monastère de chanoines réguliers, maintenant chapelle des religieuses Carmélites.

jeune homme, richement pourvu et prévenu des dons de l'esprit comme de la grâce, avait donné des gages précoces de sa grandeur future. Issu d'une race patricienne, d'une famille sénatoriale, il apporta en naissant un cœur plus haut encore que son origine. C'est là qu'il étudia les belles-lettres avec tant de succès et qu'il acquit tant de considération, qu'on a dit de lui, comme de Cyprien, qu'avant d'entrer dans la structure de l'Église de Dieu, il avait été d'abord un grand arbre dans le siècle : *Excelsa quondam arbor in seculo*, *Hilarius ædificavit Ecclesiam Dei*¹. C'est là que s'opéra dans son intelligence ce grand travail religieux qu'il a lui-même décrit dans le début de ses livres sur la Trinité². C'est là qu'il vécut d'une vie déjà si parfaite qu'il semblait plutôt un moine qu'un homme du monde, et que saint Fortunat a pu dire de lui : « O l'admirable laïque dont les prêtres eux-mêmes voudraient être les imitateurs » : *O quam perfectissimum laicum cujus imitatores esse desiderant ipsi sacerdotes*³ ! Enfin c'est là qu'il instruisit des plus hautes doctrines spirituelles l'angélique fille que Dieu lui avait donnée d'un mariage saint, et qu'il députa miraculeusement vers le ciel l'âme très-pure de la vierge Abra, bientôt suivie de celle de sa mère. A l'exemple de ces âmes héroïques, quoique par des voies moins prodigieuses, une foule d'autres âmes ont continué de s'acheminer vers le céleste époux sur les ailes de la pureté et de l'amour.

III. Il ne m'a pas été donné, Messieurs et chers Coopérateurs, d'être personnellement témoin des effets de ce jubilé séculaire dans chacune des soixante églises environ où les saints exercices ont été prêchés sur les points les plus variés du diocèse. Mais nos archives conserveront à jamais les relations consolantes qui nous ont été adressées de toutes parts.

Hieron. in Isa. — Offic. prop. Pictav. XIII januar.

² *De Trinit.*, L. I, 1-14. — ³ Fortunat., vit. S. Hilar., L. I, 3.

Si l'on en excepte quelques paroisses dont l'inertie a résisté à tous les efforts de la grâce, et où « l'homme animalisé » s'est montré « incapable de percevoir les choses de Dieu¹ », partout ailleurs le travail des pasteurs et celui des missionnaires a été couronné des plus beaux triomphes. Les récits des merveilles du jubilé général du demi-siècle ne l'emportent point sur ceux qui nous sont parvenus durant cette année de bénédiction. On a vu des populations entières assiéger la chaire évangélique, se presser autour des tribunaux sacrés et s'approcher de la table eucharistique avec des élans de ferveur que rien n'avait fait présager. En certains lieux, les paroisses du voisinage ont montré tant d'empressement à venir participer aux privilèges de l'église stationale, que les communions y ont dépassé le double du nombre des habitants indigènes. Le mouvement n'était pas moins prononcé chez les hommes que chez les femmes ; et beaucoup de ceux que leur position met en plus grande évidence ont noblement marché à la tête de leurs concitoyens. Un nouveau et plus étroit lien de sympathie réciproques s'est manifesté à cette occasion entre le clergé diocésain et les membres des instituts religieux établis parmi nous. Nul de ceux-ci ne s'est épargné. Les fils de saint Benoît, de saint Dominique, de saint Ignace, du vénérable Grignon de Montfort et du pieux P. Baudouin ont rivalisé d'ardeur ; les enfants de saint François sont venus de loin se joindre à eux. Nos auxiliaires bien-aimés, les oblats de Saint-Hilaire, ont pris pour eux, ainsi qu'il convenait, la plus large part du travail ; et leur glorieux père, nous le dirons tout à l'heure, leur en a décerné la meilleure récompense qu'ils pussent envier.

Nous-même, pendant le cours de nos pérégrinations pastorales, nous avons pu nous associer plus d'une fois aux

¹ I Corinth., II, 14.

solennités d'ouverture et de clôture, principalement dans les lieux qui ont conservé la marque ou le souvenir des courses de saint Hilaire à travers le territoire diocésain.

Il en est un en particulier où nous avons eu à cœur de présider à l'inauguration des exercices jubilaires. La tradition nous dit que quand le saint pontife, parcourant la voie antique qui a porté depuis un temps immémorial et qui porte encore aujourd'hui son nom, se rendait de sa ville épiscopale à la station romaine de Ségora, il aimait à s'arrêter non loin des murs de celle-ci, pour prier dans un oratoire dédié au jeune et héroïque martyr d'Autun, saint Symphorien, dont l'immolation était encore récente. Comme gage de son affection pour ce sanctuaire, il y laissa en dépôt la pierre portative, le riche morceau de porphyre, qui lui avait servi d'autel durant ses voyages. Faye-l'Abbesse (c'est le nom de la paroisse qui possède un si bel héritage) n'a cessé de vénérer cet objet saint à l'égal des plus insignes reliques. Sans abandonner le culte de son premier patron, le jeune martyr, l'église de ce lieu n'a pas tardé à être placée sous le vocable principal du pontife qui avait immolé la sainte victime sur ce précieux meuble liturgique. Et depuis bien des siècles, ce sanctuaire voit affluer dans ses murs une multitude de pèlerins qui viennent implorer la puissante protection du grand évêque, solliciter par son intercession toutes sortes de grâces spirituelles et corporelles. Là combien d'infirmes ont retrouvé la santé ! combien de membres difformes ont été guéris, redressés ! combien d'excroissances et de tumeurs ont miraculeusement disparu au contact du marbre sacré ! De nombreux témoignages de gratitude attestent que la vertu du grand docteur est puissante dans cette enceinte, et que la pierre sur laquelle il célébra les adorables mystères a le secret de procurer un soulagement efficace à ceux qui s'en approchent avec foi. Le jubilé du centenaire ne pouvait manquer de produire, et il a produit en effet au

milieu de ce peuple des fruits abondants. En appelant l'attention pieuse des clients de saint Hilaire sur ce sanctuaire digne d'un intérêt particulier, nous serions heureux de présager pour lui une ère de régénération et de développement. Dans son état actuel, cette église, manifestement trop petite, trop modeste, trop déprimée pour la foule des visiteurs, n'est pas un monument digne du trésor qu'elle renferme. Le centenaire que nous venons de célébrer a été un signal de restauration pour tout ce qui touche à la mémoire du saint docteur. Espérons que le vœu exprimé par notre concile de Poitiers ne sera nulle part privé de son effet.

IV. Dans le magnifique décret qui fut promulgué sur le tombeau même du pontife au propre jour anniversaire de son trépas, les Pères de ce concile ont daigné exciter et récompenser nos efforts par les paroles les plus encourageantes : « Nous applaudissons, disent-ils, au soin pieux et délicat avec lequel sont réparés l'un après l'autre chacun des monuments et des lieux qui consacrent le souvenir très-saint de la vie, de la résidence et de la mort d'Hilaire, ainsi que de la cohabitation de son bienheureux disciple Martin » : *Singula autem monumenta aut loca sanctissima ipsius vitam ac mortem, beatissimique ipsius discipuli Martini cohabitationem commemorantia, pio seduloque opere instaurari plaudimus*¹. Un éloge si solennel nous créait des obligations que nous n'avons pas déclinées, et nous nous sommes mis à l'œuvre pour compléter ce qui avait ainsi obtenu l'assentiment flatteur du synode provincial.

De tous les monuments et de tous les lieux commémoratifs de la vie de saint Hilaire, ce qui avait le plus de droit à notre culte et à notre amour est ce qui avait été le plus négligé en ces derniers temps. Hilaire, promu à l'épiscopat,

¹ Concil. Pictaven., cap. 1, n. 5, p. 9.

avait naturellement quitté son habitation domestique pour venir s'établir auprès de l'église dont il devenait l'époux et le pasteur. Au flanc méridional de l'enceinte tracée par le bâton de saint Martial s'élevait la demeure primitive de nos devanciers. J'ai dit ailleurs ce que fut l'existence d'Hilaire dans cette maison modeste, dont le régime intérieur nous est raconté soit par les légendes de deux de ses principaux disciples, saint Lienne et saint Juste, soit par les récits de Sulpice Sévère sur la vie de saint Martin. Ceux qui ont écrit sur la discipline ancienne observent que la maison épiscopale a souvent porté le nom de monastère, à cause de la cohabitation et de la vie commune de l'évêque avec ses prêtres et ses clercs. De très-anciens monuments qualifient en effet celle-ci du nom de « monastère de Saint-Pierre ». On trouve dans un manuscrit latin de la bibliothèque impériale ce renseignement précieux : « Jusqu'à présent même, dans le monastère de Saint-Pierre, à Poitiers, là où saint Hilaire et saint Martin se rencontrèrent pour la première fois, devant la petite église qui a été ensuite bâtie en l'honneur du même saint Martin, on montre encore leurs pas imprimés sur le sol » : *Usque nunc etiam, in cœnobio S. Petri Pictavis, ubi primo se obviaverunt (Hilarius et Martinus), ante ecclesiam quæ postmodum constructa est in honorem prædicti sancti Martini, eorum vestigia solo impressa manent*¹. De même que la cellule occupée par saint Martin dans cette enceinte a été transformée en un oratoire, la piété de nos pères ne pouvait manquer d'ériger en église la chambre mortuaire du saint docteur. « Hilaire entra premièrement dans son église, qui est le lieu cathédral, dit notre annaliste Bouchet, puis dans sa maison, laquelle estoit lors où de présent est une petite église appelée Saint-Hilaire-d'Entr'églises »². Malgré son peu d'étendue, ce sanctuaire, à cause

¹ Codex ms. Bibliothec. reg.

² Bouchet, Annales de l'Aquit., 1^{re} partie, c. XI, p. 37.

des souvenirs qu'il retraçait, n'en devint pas moins un des temples les plus insignes et les plus qualifiés de la cité. Au dix-huitième siècle, les auteurs de la *Gallia Christiana* s'expriment encore ainsi : « Saint Hilaire a trois églises qui lui sont dédiées dans la ville de Poitiers : la première, dite Saint-Hilaire-le-Grand, qui fut jadis un très-noble monastère, et qui est maintenant une collégiale insigne de clercs ou de chanoines, dont le roi très-chrétien est l'abbé ; l'autre nommée Saint-Hilaire-de-la-Celle, qui est abbatiale et paroissiale, sous la règle de saint Augustin ; la troisième, près de la mère-église, qui est en même temps abbaye et paroisse, et qui est appelée Saint-Hilaire-d'Entr'églises » : *tertiam prop^o matrem ecclesiam, quæ simul abbatia est ac parochia, appellaturque S.-Hilarii-Inter-ecclesias* ¹.

La révolution, qui a fait tant de ruines, avait rejeté dans l'ombre et presque dans l'oubli ces monuments et ces traditions, déjà en voie de s'effacer depuis la période protestante. Toutefois, les deux sanctuaires de Saint-Hilaire et de Saint-Martin-entre-les-églises (ainsi nommés parce qu'ils occupent l'espace qui sépare l'église cathédrale de son baptistère) ne furent point compris dans l'aliénation faite par l'État. Invendues l'une et l'autre et remises à la disposition de l'évêque en même temps que la cathédrale à la suite du concordat, la chapelle de Saint-Martin devint comme le magasin et le garde-meuble de la fabrique, et celle de Saint-Hilaire, avec le presbytère y attaché, fut louée comme habitation à des officiers du bas chœur. Nous nous sommes fait un devoir de rendre ces lieux sacrés à leur affectation première : nous aurions regardé comme une barbarie de ne point remettre en lumière ces témoins vivants de nos antiques gloires et de nos précieuses origines. Par nos soins, ces deux sanctuaires ont été successivement relevés sur leurs fonda-

¹ *Gallia Christ.*, T. II, col. 1141.

tions et dans leurs dimensions antérieures. C'était, depuis quelques années déjà, un fait accompli pour la chapelle de Saint-Martin ; le centenaire qui s'achève ne pouvait pas ne pas voir la seconde entreprise conduite pareillement à son terme. Au premier janvier de cette année, nous avons eu la joie d'ouvrir le jubilé dans cette gracieuse petite église, et nous l'avons clos le vingt du même mois par la consécration de ce même temple sous l'invocation de saint Hilaire et de tous les évêques de Poitiers, dont notre calendrier nous fait célébrer la solennité en ce jour. Cette fête de famille a été pour nous une des plus douces joies que nous eût apportées jusqu'ici notre épiscopat.

Il est vrai, les hommes étrangers aux sentiments que nous inspire le culte des grands hommes du christianisme éprouvent quelque étonnement à la vue de ces édifices religieux juxtaposés ; et, dans la naïveté de leur prosaïsme utilitaire, comme on dit aujourd'hui, ils ne s'expliquent pas en vue de quel besoin pratique on a pu les élever. On se souviendra longtemps à Rome de ce visiteur de l'église de Saint-Paul-hors-des-murs, lequel, à la vue de la basilique si dispendieusement et si magnifiquement reconstruite sur le tombeau de l'apôtre des nations, demandait avec candeur « si l'édifice n'était pas bien considérable pour la localité ». A part la différence des proportions, ceux-là font une question assez semblable qui demandent à quoi peut servir d'avoir élevé l'une auprès de l'autre deux églises, là où vécut et mourut saint Hilaire évêque, et là où saint Martin lévite passa plusieurs années sous la direction du pontife. Une cité serait indigne d'avoir eu de tels pasteurs et de tels modèles, si elle cessait de nourrir le sentiment de ce qu'elle doit à leur mémoire. Quand on a le bonheur de posséder dans son héritage de pareils trésors, ce serait une honte de ne pas savoir les conserver et s'en faire honneur. Du reste, il s'en faut que le rétablissement et la conservation de ces monuments d'un

passé saint et glorieux soient dépourvus d'utilité pratique. Nous en avons la preuve dans le zèle pieux des fidèles à les visiter et dans les impressions de grâce qu'on est toujours assuré d'en rapporter. Qu'on demande aux hôtes sacrés de cette demeure si ces asiles de la prière, tout imprégnés des parfums de la sainteté, sont sans vertu pour la sanctification et l'avancement spirituel des âmes. Les fruits du récent jubilé suffisent à eux seuls pour trancher cette question. Et enfin ne faut-il donc compter pour rien ce suffrage qui est désormais inscrit dans des pages immortelles comme l'Église: *Singula autem monumenta aut loca sanctissimam ipsius vitam, conversationem ac mortem, beatissimique ipsius discipuli Martini cohabitationem commemorantia, pio seduloque opere instaurari plaudimus* : « Nous applaudissons au soin pieux et attentif avec lequel sont restaurés l'un après l'autre chacun des monuments et des lieux qui rappellent le souvenir très-saint de la vie, de la résidence et de la mort d'Hilaire, ainsi que de la cohabitation de son bienheureux disciple Martin » ?

V. Les Pères de ce même concile ont encore énoncé un autre désir qui n'a pas été vain et stérile. « Nous faisons aussi des vœux, ont-ils dit, pour que cette insigne basilique dans laquelle nous sommes assemblés, soit rendue à sa première ampleur et à son antique magnificence, selon que les temps le comportent » : *Sed et vovemus ut insignis hæc basilica, in qua consistimus, in priori sua amplitudine ac magnificentia pro temporum facultate resurgat* ¹.

Vous n'aviez point perdu de vue, Messieurs et chers Coopérateurs, la lettre pastorale par laquelle nous avons convié tout le clergé et le peuple de notre diocèse à s'intéresser à la restauration de cette église de Saint-Hilaire-le-Grand ². La gloire du saint évêque est intimement liée à

¹ Concil. Pictaven., *loc. cit.* — ² Lettre pastorale du 13 janvier 1859.

la splendeur de cette basilique. Nous vous en avons dit l'origine antique et sainte : elle a été élevée par les mains d'Hilaire lui-même, qui y avait choisi sa sépulture. Nous vous avons rappelé le lien qui unit ce monument à la constitution même de la monarchie chrétienne des Francs : la reconstruction et la dotation de ce temple par Clovis furent le témoignage de sa reconnaissance pour le gain de cette bataille de Voclade qui assura à tout jamais l'orthodoxie de la nation française. Enfin nous vous avons montré cet édifice sacré partageant en quelque sorte toutes les phases et les alternatives de la religion dans notre patrie : une espèce de communauté de grandeurs, et aussi d'humiliations et d'abaissements, l'associa si constamment aux destinées de l'Église universelle, qu'à travers les siècles il a semblé vivre de sa vie et souffrir de ses douleurs.

Notre appel n'a point été méconnu : une somme relativement importante a été perçue déjà par la commission chargée de cette œuvre, et d'autres souscriptions promises restent à recueillir. Mais nous venions à peine de publier le projet de cette entreprise, que des jours difficiles se levèrent. La situation faite au chef de l'Église demanda impérieusement que rien ne vint faire diversion aux luttes et aux nécessités survenues, et il devint indispensable de tourner toutes les générosités des fidèles vers les besoins matériels du siège apostolique. C'est une de nos forces de savoir attendre : nous avons attendu. L'heure propice est venue. Encore qu'il nous reste plus d'un motif de nous inquiéter pour des intérêts que nous placerons toujours au-dessus de tous les autres, la providence nous a pourtant fourni une ouverture favorable pour la reprise d'un dessein que nous n'avions jamais abandonné, et dont il nous est permis aujourd'hui d'annoncer la prochaine exécution. Ici s'offre à nous un devoir qu'il nous sera toujours doux de remplir. Au jour même où nous lui portions l'ex-

pression de nos sentiments pour les assurances solennelles qu'avait données l'orateur de son gouvernement dans la célèbre séance du cinq décembre, l'empereur nous a imposé un second motif de gratitude par les questions qu'il a daigné nous faire sur la basilique de Saint-Hilaire, et par l'intention qu'il a manifestée de seconder notre entreprise de restauration et de reconstruction. Sur son désir, une allocation considérable a été faite pour cet objet par les deux administrations des beaux-arts et des cultes. Le conseil municipal de Poitiers, sur la proposition du maire de la ville, a voté aussitôt un secours qui témoigne de son intérêt pour une œuvre à laquelle se rapportent les titres les plus glorieux de la cité. Les plans de l'architecte officiel ont reçu l'approbation des autorités compétentes. Ils comprennent le rétablissement de tout ce qui, dans l'état actuel des choses et des lieux, semble susceptible d'être rétabli. La part de dépense qui nous incombe demeure assurément onéreuse. Votre concours, Messieurs et chers Coopérateurs, ne nous fera point défaut, et vous accueillerez avec faveur les nouvelles instructions que nous aurons à vous adresser pour la reprise des souscriptions interrompues. Dans un avenir désormais prochain, nous aimerons à contempler l'église de Saint-Hilaire-le-Grand rendue à sa beauté première, et le vœu des Pères du concile de Poitiers sera exactement réalisé : *Sed et vovemus ut insignis hæc basilica, in qua consistimus, in priori sua amplitudine ac magnificentia pro temporum facultate resurgat.*

Mais ce que le saint docteur attendait de nous, c'est qu'avant de mettre tous ensemble la main à l'édification matérielle de son temple tronqué et écourté, nous eussions souci d'abord de restaurer, d'agrandir, de perfectionner en nos âmes le temple de la sainteté, l'édifice de la foi et de la piété. C'est dans cette fin que nous avons indiqué pour la conclusion et en quelque sorte le bouquet de toute cette

année jubilaire les exercices qui devaient avoir lieu dans la basilique sépulcrale du bienheureux pontife. Nos espérances n'ont point été trompées. Malgré le désavantage de cette époque de l'année, malgré la concurrence dangereuse que les plaisirs faisaient aux exercices religieux, malgré la configuration incommode d'un temple mutilé qui se prête si peu aux grandes réunions, les hommes de Dieu que nous avons appelés ont remporté de belles victoires, et ils ont conquis les sympathies de tous ceux qui les ont approchés. A l'heure où nous traçons ces lignes, notre âme déborde de reconnaissance. Le cantique d'action de grâces, que nous venons de chanter pour la clôture générale du jubilé de saint Hilaire, n'a jamais jailli plus joyeux et plus triomphant de notre cœur et de nos lèvres. Des rapports parvenus aujourd'hui nous disent que dans plusieurs paroisses les saints exercices s'achèvent au milieu des résultats les plus consolants et les plus inattendus. Nous-même, ce matin, dans l'enceinte d'un oratoire qui regorgeait de toutes parts, nous avons distribué le pain sacré aux habitants d'un quartier populeux que son éloignement de l'église paroissiale avait rendu trop longtemps étranger aux habitudes de la pratique chrétienne : le faubourg de la Tranchée, évangélisé par un des missionnaires qui y avait fixé sa tente, a largement participé aux bienfaits du jubilé. Par l'entremise puissante de saint Hilaire, cette année, marquée si heureusement du sceau de la bénignité divine, vient donc de recevoir le complément d'une bénédiction finale plus abondante que toutes les autres : *benedices coronæ anni benignitatis tuæ*; le champ confié à nos soins tressaille d'une nouvelle fécondité : *et campi tui replebuntur ubertate*; les parties arides de notre territoire ont reverdi et elles ont donné des fleurs : *pinguescent speciosa deserti*; les chefs du troupeau se sont vus entourés de brebis fidèles et dociles : *induti sunt arietes ovium*; enfin le froment eucharistique,

qui est la nourriture substantielle des âmes dans cette vallée de larmes, leur a été distribué avec abondance : *et valles abundabunt frumento*. Aussi, du fond de notre cœur et de celui de tous nos frères, c'est un cri, c'est un hymne qui monte jusqu'au ciel : *clamabunt, etenim hymnum dicent* ¹.

VI. Il nous reste à vous parler, Messieurs et chers Coopérateurs, d'une des plus douces satisfactions qu'il nous ait été donné de goûter. Il était naturel que, dans la distribution de ses dons durant cette année mémorable, le glorieux évêque se ressouvînt spécialement de ceux qui se sont faits plus étroitement ses disciples, et qu'il leur accordât des gages de sa prédilection. Pour la famille sacerdotale qui se glorifie de porter son nom et sa livrée, le jubilé de saint Hilaire devait contenir quelque faveur domestique et personnelle. C'est par la voie la plus haute et la plus autorisée, nous voulons dire par les mains du vicaire de Jésus-Christ, que ce bienfait leur a été dévolu.

Le saint-siège, par un décret du douze août dernier, qui confirme et qui modifie un autre décret déjà précédemment rendu, a daigné approuver la *Congrégation des Oblats de Saint-Hilaire*, à titre de congrégation diocésaine, employée aux diverses œuvres de la prédication, de l'enseignement, et aux fonctions auxiliaires du ministère des âmes, sous l'autorité et la juridiction de l'ordinaire.

Persuadé, comme nous le sommes, que la pierre sur laquelle le pasteur et l'évêque souverain a bâti son Église est le fondement de toute solidité et de toute stabilité, comme le principe de tout accroissement et de toute fécondité, nous avons vu un signe décisif de la bénédiction divine dans cette consécration apostolique de notre institut diocésain. Jusqu'ici, Messieurs et chers Coopérateurs, nous ne vous avons parlé que très-sobrement de cette œuvre, pré-

¹ Ps. LXIV, 12, 13, 14.

cisement parce qu'elle a vis-à-vis de nous un caractère plus personnel. Aujourd'hui que cette humble société vient de recevoir la plus haute de toutes les sanctions, vous trouverez bon que nous vous rappelions en quelques mots son origine, sa nature, son esprit et son but.

VII. Disons d'abord que notre terre du Poitou, en qui les annales de l'Église ont plus d'une fois reconnu et signalé l'une des provinces qui a le mieux mérité de la chrétienté, s'est toujours distinguée par les travaux, les exploits et les dévouements du zèle évangélique. Il serait facile de montrer qu'à toutes les époques elle a été le point de départ ou le champ d'action des plus illustres missionnaires. C'est de là que, pendant quinze ans, l'apôtre de nos campagnes encore païennes, saint Martin, a porté la bonne nouvelle à toutes les parties de la Gaule. C'est de là que des pontifes, des prêtres et des moines, tels qu'Emmeran, Fridolin, Amand et tant d'autres, après avoir semé la bonne semence sur notre propre sol, se sont élancés sur les plages de la Bavière, de la Germanie, de la Flandre, etc. Plus tard, avec l'encouragement de notre évêque saint Pierre II, les missions étaient inaugurées dans nos provinces occidentales sous la forme qu'elles ont reprise en ces derniers siècles : Robert d'Arbrissel, Bernard de Tiron, Pierre de l'Estoire et toute une constellation d'ouvriers évangéliques groupés autour d'eux, parcoururent nos bourgs et nos villages, faisant retentir partout le tonnerre de leur voix, et ramenant les peuples aux pratiques de la pénitence chrétienne. L'histoire de ces serviteurs de Dieu nous permet de reconnaître, jusque dans le détail, la plupart des exercices publics de la mission, tels qu'ils s'observent de nos jours. De telle sorte que ce qui a paru à quelques esprits chagrins une innovation bizarre de notre âge, a ses racines dans un passé déjà plus de sept fois séculaire; et quand le pontificat romain a frappé de ses censures les dénigrement de cer-

tains sectaires ¹, il n'a fait que venger l'œuvre des saints, justifiée depuis longtemps par des prodiges de grâce. A peine les ordres prêcheurs venaient-ils d'être institués, qu'ils furent appelés à exercer leur bienfaisant ministère sur toute la surface d'un diocèse qui avait encore pour frontières la Loire et l'Océan : pendant trois siècles surtout, leur présence et leur action se firent sentir de la façon la plus profitable. A leur tour, les enfants d'Ignace, avant la fin du seizième siècle, proclamaient déjà, comme une chose avérée, que Poitiers était un des principaux centres de leur rayonnement pour la lutte à engager contre les nouvelles doctrines. Sitôt que M. Vincent eut fondé la compagnie de la Mission, ses fils accoururent vers les cantons du Poitou infestés par l'hérésie ; et l'on vit s'adjoindre à eux le ministre libre de plusieurs orateurs éminents, parmi lesquels celui qui devait immortaliser le siège de Cambrai. Qui pourra dire ce que fut pendant une longue et pourtant trop courte période la parole et la prédication du vénérable Louis Grignon de Montfort ? Partout encore nous rencontrons les traces et les fruits de son passage. Enfin, avant comme après la révolution qui a marqué la fin du siècle dernier, les hommes puissants en œuvres et en paroles furent invités à féconder parmi nous le champ du Seigneur.

Dès que les autels furent relevés, l'œuvre des missionnaires diocésains ne tarda pas à se préparer dans la personne d'un orateur à la voix douce et insinuante, le pieux abbé Lambert ; sous sa conduite et sa direction, de mil

¹ *Propositio enuntians irregularem strepitum novarum institutionum, quæ dictæ sunt exercitia vel missiones.... forte nunquam aut saltem perraro eo pertingere ut absolutam conversionem operentur, et exteriores illos commotionis actus qui apparuere nil aliud fuisse quam transeuntia naturalis concussionis fulgura.*

Temeraria, male sonans, perniciosa, mori pio salutariter per Ecclesiam frequentato et in verbo Dei fundato injuriosa. Bull. Auctorem fidei, LXV.

huit cent quinze à mil huit cent trente, la mission fut pour ainsi dire en permanence dans le diocèse. Tandis que les exercices spirituels des grandes villes étaient donnés par les prédicateurs justement renommés de la Mission de France ou de celle des Chartreux de Lyon, les modestes soldats de la milice indigène engageaient le combat dans les petites cités et jusque dans les moindres villages. Combien d'âmes ont été ainsi arrachées à l'erreur, au vice, à l'apathie, au respect humain ; combien ont été rendues à Dieu, à la grâce, à la vertu, à la piété, à la ferveur ; combien ont été mises sur le chemin du ciel, et sont aujourd'hui en possession de la gloire : c'est ce qu'il serait impossible d'énumérer. La tempête d'une révolution nouvelle vint rompre ce précieux faisceau de forces réunies. Nous avons encore trouvé parmi vous, appliqués à la charge du ministère paroissial, plusieurs de ces courageux ouvriers. Que de fois ils nous ont entretenu des consolations qu'ils avaient recueillies, des moissons abondantes qu'ils avaient récoltées, des miracles de grâce dont ils avaient été témoins ! C'était toujours avec regret, parfois avec larmes, qu'ils parlaient de leur œuvre détruite, de leur société dissoute. S'ils applaudissaient à la puissante impulsion d'en haut qui lançait jusqu'aux plages les plus reculées de l'Orient de jeunes apôtres destinés bientôt à être des martyrs, ils ne se consolait pas que la carrière des missions locales demeurât fermée à ceux de leurs frères qui, animés du même esprit apostolique, ne se sentaient pas appelés à ces expéditions lointaines.

VIII. Les choses en étaient là quand nous arrivâmes parmi vous, Messieurs et chers Coopérateurs. Presque aussitôt, la grande faveur du jubilé semi-séculaire fut accordée au monde chrétien. L'heure était propice. Une troisième révolution, pleine d'enseignements et grosse de périls et de menaces, avait favorablement disposé

les esprits. Malgré le zèle infatigable des membres des instituts réguliers, il fut manifeste que la disparition de la Mission diocésaine créait une lacune fatale et déplorable. Au sein d'un clergé aussi dévoué qu'est le nôtre, il suffisait que ce vide fût senti pour être comblé aussitôt. Obéissant à l'Esprit divin qui souffle où il veut et quand il veut, et répondant à un désir que nous avons exprimé à Dieu seul, des prêtres généreux vinrent s'offrir à nous, désireux de vivre de la vie commune, et disposés à se donner aux œuvres que nous leur confierions. Vous savez le reste.

Trois besoins surtout nous avaient particulièrement frappé. En outre de l'importance du ministère extraordinaire de la prédication et de la confession par les missions, nous étions préoccupé de la stabilité du personnel enseignant de notre séminaire. Le prêtre éminent qui l'avait dirigé avec éclat venait d'être préposé au gouvernement d'un diocèse voisin. Un instant nous eûmes la pensée d'attirer parmi nous les membres d'une communauté enseignante; notre appel ne put être entendu. Ayant constaté d'ailleurs que la disposition générale de notre clergé serait plus sympathique au maintien de l'élément diocésain, nous eûmes plus d'un motif de nous rendre volontiers à ce sentiment, si toutefois une société organisée devait un jour nous permettre d'obvier aux difficultés trop souvent renaissantes qu'apporte le changement de direction par le renouvellement des personnes. Enfin, les résultats avantageux du ministère extraordinaire dans une partie de la contrée protestante de notre diocèse nous firent sentir vivement une autre nécessité. D'une part, comment laisser plus longtemps sans pasteurs résidants des cantons où l'esprit de foi et les habitudes de religion tendaient à reprendre une nouvelle vie? D'autre part, quelle situation difficile et souvent désolante et dangereuse pour un prêtre que cette vie solitaire au milieu d'un peuple qui, après un certain

mouvement de retour produit par une secousse salutaire, retombe dans sa première indifférence, dans son matérialisme quasi incurable, et n'apporte que déception et découragement au jeune pasteur accouru vers lui dans la première ferveur de son sacerdoce? Ne sera-t-il pas exposé à vérifier bientôt la terrible parole du prophète : « Tel peuple, tel prêtre » : *Sicut populus, sic sacerdos* ¹ ? Ne faudrait-il pas qu'au moins, dans ces contrées arides et ingrates, quelques prêtres pussent s'encourager mutuellement au moyen de la cohabitation, éviter ainsi les inconvénients et les périls de l'isolement, s'entre-soutenir par les exercices de la vie commune, et rayonner d'un même point vers plusieurs des églises d'alentour ?

Telles étaient nos pensées, tels étaient nos vœux. Certes, il s'en faut que nous puissions nous flatter d'avoir été exaucé selon toute la proportion des besoins. Mais enfin, à l'heure présente, l'institut diocésain compte plus de trente prêtres. La ville de Poitiers et celle de Niort ont chacune leur résidence de missionnaires, qui prêchent pendant plus de six mois les exercices de la mission dans les paroisses rurales, qui portent temporairement secours aux pasteurs infirmes, qui sont à la disposition des congrégations locales de sœurs enseignantes pour les prédications et confessions des retraites pendant le mois des vacances, enfin, qui remplissent çà et là quelques ministères accessoires, et qui offrent aux villes mêmes de leur résidence des ressources spirituelles très-appreciables. D'autre part, au grand avantage de la jeune génération lévitique, notre séminaire est depuis plusieurs années placé principalement sous la direction de quelques membres de cette société, comme aussi les deux écoles cléricales des mêmes villes de Poitiers et de Niort. Et enfin, au sein des arrondisse-

¹ Isa., XXIV, 2.

ments où règne le protestantisme, nous avons pu essayer, dans une mesure trop faible sans doute, cet apostolat commun et concerté que nous jugerions si désirable. Voilà, Messieurs et chers Coopérateurs, les premiers débuts et les premiers développements de l'œuvre que le saint-siège vient d'honorer et de consolider par son approbation.

Une œuvre n'existe qu'à la condition d'être réglée et organisée ; et sa règle ainsi que son organisation n'est bonne qu'autant qu'elle correspond à l'esprit qui l'anime, aux fins pour lesquelles elle a été créée, aux conditions dans lesquelles elle est née et s'est développée.

Avant tout, une règle et une organisation étant nécessaires, il a paru dès l'origine aux prêtres qui se dévouaient à cette entreprise que la règle devait comprendre l'engagement du vœu. C'est faute de cet élément de stabilité que, dans le passé, les sociétés de missionnaires diocésains ont trop facilement échoué devant quelqu'un de ces bouleversements si communs aujourd'hui dans la vie des nations. Et quant à l'organisation, ces mêmes prêtres, n'aspirant aucunement au titre de fondateurs, ont été d'accord pour la chercher dans quelqu'une des œuvres du même genre déjà existantes et déjà bénies et autorisées par l'Église.

Les constitutions des Oblats institués par saint Charles Borromée, ayant été lues et attentivement méditées, se trouvèrent correspondre à la mesure et au genre de vie religieuse que l'on s'était proposé. Les Oblats de Milan, sous le nom d'Oblats de Saint-Ambroise, se consacraient au service de l'Église de Milan sous le patronage du saint docteur et sous l'obéissance aux archevêques ses successeurs. Ils n'étaient point tenus au vœu de pauvreté, mais s'engageaient seulement à mettre en commun leurs revenus ecclésiastiques. Enfin, quoique placée sous l'autorité de l'ordinaire, leur congrégation, approuvée du saint-siège, avait néanmoins son existence autonome, étant régie par un supérieur géné-

ral librement élu et assisté d'un conseil également soumis à l'élection, et étant investie de la gestion économique des ressources temporelles qui lui étaient propres et qui assuraient son avenir. En fait, cette congrégation, malgré les vicissitudes inévitables des choses d'ici-bas, a prospéré et existé jusqu'à nos jours.

Les conditions essentielles de l'institut de Milan étant en parfaite harmonie avec les dispositions d'esprit et les nécessités personnelles de la plupart des membres de notre congrégation diocésaine, il n'y eut que quelques mots à changer pour faire des constitutions des Oblats de Saint-Ambroise les constitutions des Oblats de Saint-Hilaire. Quant aux choses de détail, outre que l'expérience avait amené saint Charles et ses successeurs à en modifier plusieurs, outre que les circonstances des temps et des lieux n'étaient pas les mêmes, il était arrivé surtout que la jurisprudence des congrégations romaines avait fixé depuis ce temps divers points de discipline aujourd'hui passés à l'état de loi. Si grandes que soient la sagesse et l'autorité d'un saint, elles doivent plier devant celles du siège apostolique, divinement assisté dans le gouvernement permanent de l'Église, et renseigné par l'épreuve faite des choses et de leurs résultats. S'approprier, quant à leur essence, les règles tracées par le saint archevêque de Milan; se soumettre aux modifications prescrites par l'autorité du pontife romain: telle est la double résolution dont on ne s'est jamais départi.

Vous avez pu juger par vos yeux, Messieurs et chers Coopérateurs, si cette petite compagnie, qui n'a pas fait assurément jusqu'à ce jour tout le bien qu'elle avait à cœur de faire, ne répondait pas cependant à l'un des besoins les plus sentis d'un diocèse aussi étendu que le nôtre. Ce qui est vrai, c'est que si l'œuvre, avant d'être connue, a pu être l'objet de quelques préventions basées sur des hypothèses chimériques, elle n'a éprouvé depuis longtemps que l'em-

barras de la confiance et des sympathies qui portaient le clergé diocésain à réclamer d'elle plus de services qu'elle n'en peut rendre. Que de fois nous nous sommes entendu demander à nous-même pourquoi nous ne destinerions pas des Oblats à telle ou telle fonction peu conciliable avec un ministère libre et isolé; pourquoi nous n'en envoyions pas au secours de tel ou tel pasteur, sur tel ou tel point depuis longtemps en souffrance ! Nous leur devons cette justice qu'ils n'ont jamais reculé devant aucun travail, devant aucune fatigue, et que c'est nous qui avons dû souvent les défendre contre l'entraînement de leur zèle et de leurs dispositions serviables, obligé que nous sommes de réserver pour eux quelques semaines d'étude et de repos après de longs mois de prédications et de courses.

IX. Le saint-siège, informé par nos relations périodiques de tous les quatre ans, avait honoré plusieurs fois de ses éloges cette congrégation naissante, et il avait exprimé des vœux pour sa prospérité et son accroissement. Nous n'avions pas la pensée d'obtenir davantage. Nonobstant la bulle d'érection et d'institution des Oblats de Milan par le pape Grégoire XIII, nous nous demandions si, dans la pratique actuelle des congrégations romaines, l'approbation directe du pontife romain était applicable à une œuvre qui, sous peine de n'être plus elle-même, devait retenir nécessairement le caractère diocésain. Notre hésitation céda devant des offres et des assurances aussi flatteuses que formelles. Toutefois, nos motifs de doute n'étaient pas sans fondement. La teneur première de l'approbation apostolique sembla reconnaître dans la congrégation des Oblats de Saint-Hilaire un institut religieux à vœux simples, s'ajoutant à tant d'autres instituts érigés en ces derniers temps, et posé comme eux dans les conditions d'une congrégation à titre général. Les membres de cette compagnie furent unanimes à déposer leur réclamation respectueuse aux

pieds du vicaire de Jésus-Christ. Ils exposèrent qu'ils avaient toujours entendu demeurer une famille diocésaine, une milice auxiliaire de l'évêque, un institut d'*Oblats* au sens de saint Charles ; que s'ils avaient eu la volonté et la possibilité d'être autre chose, ils se seraient rattachés à l'un ou à l'autre des anciens ordres heureusement rétablis parmi nous ; qu'il était contraire à leur pensée de former dans l'Église un institut nouveau à l'heure où le saint-siège se préoccupe avec raison de la multiplicité peut-être excessive de ces créations récentes, dont plusieurs ne semblent pas avoir leur raison d'être dans un but spécial et déterminé ; qu'ils avaient eu presque tous des motifs personnels, des considérations domestiques pour s'attacher à une règle qui comporte, sans doute, mais qui n'impose pas le vœu de pauvreté, et qui prescrit seulement la communauté des revenus ecclésiastiques ; que d'ailleurs ils acceptaient avec une profonde reconnaissance les autres conséquences de l'approbation pontificale ; qu'ils étaient heureux de ne pouvoir être déliés de leurs engagements que par l'autorité du chef de l'Église, et qu'ils mettraient sans délai en pratique les diverses remarques qui leur étaient communiquées par l'intermédiaire de la sacrée congrégation.

L'auguste Pie IX a pris en considération cette demande, ainsi que les raisons sur lesquelles elle s'appuyait. Un second décret a été rendu qui, en maintenant le bienfait de l'approbation du saint-siège, accorde les satisfactions désirées. Désormais donc, Messieurs et chers Coopérateurs, l'œuvre des Oblats de Saint-Hilaire de Poitiers est inscrite parmi celles que l'Église romaine a non-seulement louées, mais approuvées. Voilà ce que nous aimons à considérer comme l'un des fruits de ce quinzisième centenaire, et comme une récompense accordée par le saint docteur aux hommages dont nous nous sommes appliqués à entourer son nom pendant cette année jubilaire.

X. Pourquoi taire, Messieurs et chers Coopérateurs, que nous espérons de notre immortel pontife un autre bienfait ?

Certes, il n'entrera dans la pensée de personne de nous accuser d'indifférence ou de prévention à l'égard des ordres religieux. Nous n'avons jamais omis l'occasion d'exprimer notre estime pour la profession publique et solennelle des conseils évangéliques. Nous répétons bien haut qu'on n'a pas la clef de la doctrine ni de l'histoire, si l'on ne sait pas apprécier ce qu'est l'état monastique dans le christianisme et l'ordre régulier dans la constitution de l'Église. Aussi ne faisons-nous jamais difficulté de favoriser les vocations, dès qu'elles nous sont suffisamment connues ; et parce que nous nous dépossédons largement en faveur de ces instituts vénérables, nous accueillons avec empressement et gratitude les dédommagements qu'ils veulent bien nous apporter en venant travailler parmi nous. Les choses en disent assez sur ce point pour nous dispenser de paroles.

Mais tous n'ont pas la vocation ni la facilité de « sortir de leur terre, et de leur parenté, et de la maison de leur père, pour aller dans une terre éloignée ¹ ». Il y a des partages divers de grâces, de ministères et de fonctions : *divisiones vero gratiarum sunt, et divisiones ministeriorum sunt, et divisiones operationum sunt* ². Et Dieu permet souvent que l'indice des destinations diverses se trouve non-seulement dans la diversité des attrait, des goûts et des aptitudes, mais dans la nécessité matérielle ou morale des situations. Comme toutes les existences ne cadrent pas avec le programme de tous les états, tous les états aussi, même les plus parfaits, n'ont pas le même degré de convenance relative pour tous les ministères. Et enfin, comme le nombre des ouvriers est petit en présence de la grandeur de la

¹ Egredere de terra tua, et de cognatione tua, et de domo patris tui, et veni in terram quam monstrabo tibi. Gen., XII, 1.

² I Corinth., XII, 4, 5, 6.

moisson, il faut remercier le Seigneur quand il daigne varier et multiplier les familles d'ouvriers.

Il est donc naturel qu'ils soient toujours accueillis de nous avec le sentiment d'une affection particulière, ceux qui auront l'inspiration de se vouer aux œuvres dont nous avons la charge plus directe et la sollicitude plus personnelle.

Que de bien à opérer dans notre vaste diocèse par le ministère des missions ! Avant tout, c'est aux paroisses chrétiennes, c'est aux populations les mieux conservées qu'il faut procurer ces saints exercices, conformément à la loi posée par l'apôtre : *Operemur bonum ad omnes, maxime autem ad domesticos fidei* : « Faisons du bien à tous, mais principalement à ceux qui sont de la famille des fidèles ¹ ». Rien n'importe comme de maintenir le niveau religieux des pays privilégiés qui ont gardé la vivacité de la foi et la ferveur de la pratique chrétienne. Là est le sel de la terre : à tout prix, il faut l'empêcher de s'affadir. Mais ensuite, que de conquêtes à faire dans les cantons livrés à l'hérésie et à l'indifférence ! Il est reconnu que la charité sacerdotale ne s'est jamais exercée sans fruit au milieu de ces quartiers désolés, et que le zèle des prêtres attachés à ces paroisses s'y est toujours utilement aidé du concours temporaire des hommes apostoliques.

En ce qui est de nos pépinières lévitiqnes, Dieu nous garde de méconnaître le dévouement et le succès avec lesquels un bon nombre de prêtres libres concourent à l'instruction et à la formation des jeunes aspirants au sacerdoce : nous ne saurions assez leur témoigner notre encouragement et notre estime. Mais il sera toujours bon néanmoins que cet enseignement et cette direction soient garantis contre le désavantage de l'instabilité et du changement, et

¹ Galat., vi, 10.

que les hommes qui ont été formés dans nos écoles spéciales en vue d'un plus grand développement des études ecclésiastiques soient retenus dans l'exercice pénible de leurs fonctions par le lien d'un engagement fixe.

Et puis, disons-le, nous avons entendu les prêtres se plaindre si souvent des dangers et des maux de leur isolement; si souvent nous avons reçu la confiance du désir et du besoin que quelques-uns ressentaient de se procurer l'avantage de la vie commune, de l'assistance réciproque, avec l'expression du regret qu'ils avaient d'être empêchés d'embrasser la profession strictement religieuse; si souvent enfin nous avons constaté ce que les efforts communs et concertés pouvaient pour la sanctification des âmes, qu'il nous est impossible de ne pas attacher du prix à ce que, dans des proportions qui seront toujours trop restreintes pour créer des ombrages, dans des conditions humainement trop peu enviables pour donner lieu à la rivalité, l'exercice du saint ministère soit rendu compatible avec la vie de communauté.

Certes, le clergé paroissial connaît assez les sentiments que nous professons pour son zèle, ses vertus, son abnégation au-dessus de tout éloge; nous avons eu assez souvent l'occasion de mettre en relief tout ce qu'a d'admirable la vie modeste du pasteur rural accomplissant ses fonctions avec dignité et sans se plaindre de l'indigence qui est le prix de son rude labeur. Nul, par conséquent, ne se méprendra sur le sens de nos paroles. Mais plus ils se sentent péniblement cloués à leur poste solitaire, plus les bons prêtres apprécieront que, du moins pour quelques-uns d'entre eux, il existe une possibilité de vaquer au service des âmes dans des conditions de cohabitation et de concert qui sont une source de joie comme de force.

XI. Dieu le sait, Messieurs et chers Coopérateurs : aucune pensée de nationalisme rétréci n'a présidé à la formation de

cette milice locale. En se plaçant sous le patronage de saint Hilaire, les Oblats sont trop honorés de porter son nom pour n'avoir pas à cœur de participer à son esprit. Rien ne serait plus contraire à leur disposition que de se restreindre et de s'emprisonner dans les limites d'un patriotisme mesquin et vulgaire. Ils sont les fils d'un père qui a vécu plus que personne de la vie générale de l'Église, et qui n'a jamais fait aucun sacrifice de sa foi et de son zèle en vue des intérêts particuliers de la province à laquelle l'enchaînaient pourtant toutes ses affections. Bien plutôt, ce qui rend si douce à notre famille diocésaine la vocation qu'elle a embrassée, c'est la joie de se consacrer par état au service d'une Église particulière qui occupe un rang élevé entre beaucoup d'autres, précisément à cause de la participation qu'elle a toujours eue au mouvement des intérêts de l'Église universelle. Elle sait que personne n'a mieux parlé qu'Hilaire des prérogatives de Pierre; et, sur le moindre signe du successeur de Pierre, elle ne mettrait aucune limite à son dévouement comme à son obéissance.

Animés de l'esprit généreux de leur père, qui a dépensé une ardeur et une activité incroyables pour le bien spirituel de cette Église de Poitiers, les Oblats font profession de marcher sur ses traces, et de s'employer, sous la conduite et sous l'autorité de ses successeurs, à cultiver le champ que ce saint pontife et tant d'autres hommes de Dieu avec lui et après lui ont arrosé de leurs sueurs et fécondé par leur parole et par leurs œuvres. Cette portion éminente de l'Église du Seigneur devient l'objet constant de leurs pensées et de leurs affections. Dans cette fin, ils sont prêts à remplir les ministères et les emplois par lesquels ils peuvent contribuer à la gloire de Dieu et au bien des âmes dans toute l'étendue du territoire diocésain; ils se considèrent comme les ouvriers placés le plus immédiatement et le plus absolument sous la main de l'évêque, pour

aller partout où il les envoie. Et néanmoins, nous l'avons dit, cette obéissance est réglée par des constitutions qui déterminent les œuvres auxquelles ils peuvent être employés, et qui leur donnent tous les avantages et les garanties d'un gouvernement propre et régulier.

Au bienfait de la vie commune, se joint pour eux la facilité de vaquer successivement aux fonctions les mieux appropriées à leurs forces. Après que leur vie sacerdotale a payé son large tribut d'activité dans les années de la jeunesse et de la virilité, le travail sédentaire de certaines résidences réserve à leurs dernières années un repos qui est loin d'être stérile et inoccupé.

Le saint archevêque de Milan, au deuxième chapitre du livre second de ses *Institutions*, établit qu'à perpétuité l'église du Saint-Sépulcre sera comme la base et que le supérieur de cette maison sera comme la tête de toute la congrégation. Il explique que plusieurs raisons l'ont porté à faire choix de ce lieu : que ce sanctuaire a été de vieille date en vénération parmi les fidèles de Milan; qu'il forme comme le milieu et le cœur de la cité; que là ont vécu, dans les temps passés, des prêtres d'une sainteté exemplaire et d'un zèle ardent, qui ont infatigablement produit les œuvres les plus excellentes de la charité sacerdotale ⁴.

Est-il téméraire de dire, Messieurs et chers Coopérateurs, que le lieu où la providence a posé le berceau et le centre de la congrégation des Oblats de Saint-Hilaire ne le cède point au sanctuaire milanais? C'est à peine si l'on peut

⁴ Porro autem ecclesiam Sancti Sepulchri his potissimum rationibus deligere placuit. Nam et jam pridem a populo Mediolanensi magna veneratione illa colitur, et in media civitate constructa, quasi umbilicus jacet; et, superiorum temporum malitia, veneranda ista ecclesia perpetua pietatis et religionis semina servavit; quandoquidem in hanc perpauci recepti sacerdotes, viri integerrimæ vitæ salutisque animarum studiosissimi, præstantissima pietatis opera indefessi semper ediderunt. *Instit. Oblat.*, L. II, c. II.

trouver sur tout le sol des Gaules un autre coin de terre qui se recommande par d'aussi grands souvenirs. Nous vous l'avons dit : là ont vécu en commun pendant une longue suite de siècles les pontifes, les prêtres et les lévites qui ont répandu la foi chrétienne dans la cité et dans toute la province, et dont plusieurs ont porté la parole du salut jusqu'aux contrées les plus lointaines. Que se peut-il ajouter à des noms tels que ceux d'Hilaire et de Martin ? Puis voici que, pour y compléter en quelque sorte le rendez-vous pieux de toutes nos gloires religieuses, une disposition nouvelle de la voirie publique vient d'incorporer à cette enceinte l'extrémité occidentale du terrain sanctifié par le séjour de sainte Radegonde et de tant d'autres épouses insignes de Jésus-Christ.

Nous lisons dans les actes de la sainte reine que c'est aux saints confesseurs Hilaire et Martin, après Dieu, qu'elle a confié la garde et la défense de son monastère ⁴. Dans ce but, elle avait rapproché la partie extrême de sa construction, autant qu'elle l'avait pu, de la demeure où se conservaient la mémoire du grand évêque et celle de son incomparable disciple. Les deux enclos n'étaient séparés que par la rue qui a porté jusqu'à ces derniers jours le nom de rue du Four-l'Abbesse, parce que cette portion du bâtiment était celle où l'on cuisait le pain des Sœurs et celui des pauvres. Désormais, par suite d'échanges consentis avec l'administration municipale, cette partie de l'antique monastère se trouve adjointe à l'enclos même qui contient « les mémoires » de saint Hilaire et de saint Martin. Les hôtes de cet asile béni auront ainsi la faveur de fouler chaque jour non-seulement le sol sanctifié et fécondé par la présence des deux grands confesseurs, mais encore celui où Rade-

⁴ *Beatos confessores Hilarium et Martinum, quibus post Deum sorores meas tradidi defendendas. Greg. Turon., Hist. Franc., L. IX, c. XLII.*

gonde exerça tant d'actes de charité envers les pauvres qu'elle nourrissait et servait de ses mains royales. Et si cette bienheureuse maison de Saint-Hilaire et de Saint-Martin-entre-les-Églises n'est pas matériellement placée au milieu de la cité, on peut dire qu'elle est le centre et le cœur de toute la chrétienté poitevine, le point d'où la doctrine, la sainteté, le miracle ont rayonné jusqu'aux extrémités de la circonscription diocésaine. Ce sera donc votre consolation comme la nôtre, Messieurs et chers Coopérateurs, qu'une partie de cette enceinte ait été acquise au clergé diocésain, dont plusieurs membres sont déjà venus chercher les soins que demandait leur santé; et que l'autre soit devenue la propriété de cette famille sacerdotale qui vous assure à vous-mêmes, comme à votre premier pasteur, des auxiliaires toujours prêts à vous seconder.

XII. La conclusion de cette lettre, Messieurs et chers Coopérateurs, c'est que vous vous joindrez à moi pour remercier Dieu et sa sainte Mère de tant de grâces qui nous ont été faites, de tant de motifs de reconnaissance qui nous ont été prodigués durant cette année jubilaire, dont nous aimerons à nous souvenir comme d'une des plus utiles et des plus fécondes de notre commun ministère. Puissions-nous nous exciter mutuellement à travailler avec une nouvelle ardeur et un nouveau dévouement à l'œuvre que le Seigneur nous a confiée ! Puissions-nous, en nous immolant tout entiers au service de Dieu et des âmes, continuer la chaîne glorieuse du passé de notre Église, reproduire en nous une partie des vertus et des mérites de nos saints devanciers, et, après avoir chéri et vénéré ici-bas leur mémoire, obtenir une place auprès d'eux dans la maison céleste pendant les siècles des siècles !

Croyez, etc.

XXIX

LETTRE SYNODALE

FORTANT PROMULGATION DES DÉCRETS DU CONCILE PROVINCIAL

TENU A POITIERS AU MOIS DE JANVIER MDCCCLXVIII.

(CARÊME MDCCCLXIX.)

Nos TRÈS-CHERS FRÈRES,

Plus d'un an s'est écoulé, depuis que nous avons célébré à Poitiers le cinquième concile de la province de Bordeaux ¹. Avant de vous initier aux travaux de notre assemblée, nous avons dû les soumettre au jugement du pontife suprême, divinement établi pour gouverner l'Église universelle et confirmer ses frères dans la foi. Aujourd'hui que nos décrets ont reçu la faveur du suffrage apostolique, nous avons hâte de vous les communiquer, assurés à l'avance que vous recevrez avec le plus profond respect cette parole de vos évêques, autorisée et bénie par le vicaire de Jésus-Christ.

La célébration des conciles, au milieu des difficultés et des tristesses des temps actuels, est une des plus grandes joies qui puissent être apportées au cœur de Pie IX. La

¹ Cette lettre synodale n'a pu être publiée qu'au mois d'août dans les dix diocèses de la province.

fidélité de notre province à accomplir ce devoir nous a valu des éloges dont nous sentons tout le prix ¹.

I. Réunis sur le tombeau de saint Hilaire à l'occasion du quinzième centenaire de sa mort, nous ne pouvions omettre de placer le début de nos opérations conciliaires sous la protection de son nom et de son culte. La basilique insigne où sa sainte dépouille avait été déposée, quinze siècles auparavant, a entendu retentir sous ses voûtes, au jour anniversaire de son glorieux trépas, un premier décret, où sont racontés les travaux, les épreuves et les triomphes de ce généreux défenseur de la foi. L'antiquité chrétienne l'a proclamé grand, et les plus hautes voix se sont élevées d'âge en âge pour lui décerner de magnifiques éloges. Il nous était doux de renouveler ces éclatants témoignages, et de rattacher le présent au passé en rappelant que c'est de nos jours, et sur une supplique présentée au saint-siège par le concile de Bordeaux, en mil huit cent cinquante, que Pie IX a solennellement décerné à saint Hilaire un titre dont il était déjà investi par la tradition catholique, celui de Docteur de l'Église universelle.

Nous ne nous en sommes pas tenus, dans ce décret, à l'hommage de la louange. Nous avons encouragé les apologistes de la foi, ecclésiastiques ou laïques, à lire attentive-

¹ *Inter innumeras quibus nunc Ecclesia Dei premitur angustias, jucundissimum sane est videre Ecclesie præsules intermissam fere conciliorum provincialium in isto imperio celebrationem redintegrantes, atque in id maxime incumbentes ut, collatis consiliis studiisque, catholicam veritatem ab ingruentibus erroribus et morum sanctitatem a sæculi vitiis et corruptelis vindicent. Quare per Te ipse intelliges, Eminentissime Domine, quanta animi lætitia et ab eadem Sanctitate Sua, cui juxta morem specialiter de omni hac re facta est relatio, et ab Eminentissimis Patribus concilii Trid. interpretibus excepta fuerint Acta et Decreta concilii provincialis Burdigalensis, quod ab Eminentia Tua tuisque suffraganeis Episcopis quinto jam celebratum est. Epist. Em. Card. Præfecti S. Congreg. Conc. ad Em. Card. Burdig., 31 maii 1869.*

ment les écrits de saint Hilaire. L'illustre docteur du quatrième siècle leur apprendra à combattre les erreurs du dix-neuvième. Car ces erreurs, au fond, sont les mêmes : la grande hérésie actuelle, c'est l'arianisme, c'est-à-dire la négation de la divinité de Jésus-Christ. Les noms changent, mais l'erreur ne change pas : « elle se meut incessamment dans un même cercle, ramenant toujours les mêmes négations et les mêmes luttes » : *Orbem æternum erroris et redeuntis in se semper certaminis circumferunt*¹. De si hautes leçons de doctrine, de si grands exemples de courage ne vous auront pas été offerts en vain².

Nous avons eu aussi à cœur d'applaudir au soin pieux et délicat avec lequel ont été naguère restaurés les monuments et les lieux qui consacrent le souvenir de la résidence et de la mort du saint docteur, ainsi que de la cohabitation de son incomparable disciple saint Martin. Il n'est rien, dans l'histoire de nos origines chrétiennes des Gaules, qui puisse inspirer un plus vif intérêt. Nous avons émis le vœu que la basilique célèbre qui s'élève en son honneur dans l'antique capitale du Poitou, soit rendue à sa première magnificence, et nous savons que ce vœu ne tardera pas à être exaucé³.

II. Après ce tribut payé à la circonstance si remarquable du jour et du lieu qui nous assemblait, nous avons tourné nos regards vers Rome, comme vers le soleil de la lumière indéfectible : *Velut in solem sempiternæ lucis, in sanctissimam*

¹ S. Hilar. ad Const., II, 4.

² Imprimis placuit quod synodum hanc sæcularibus S. Hilarii solemnibus redeuntibus auspicari volueritis; idque eo consilio feceritis, ut hujus sanctissimi Patris et fortissimi fidei propugnatoris memoriam splendidius recolendam atque magnificandam decerneretis : quæ res sine ingenti fructu minime esse poterit, cum et facile sit illius sequi vestigia quem colimus, et vos ipsi eum tanquam ducem et exemplar in profligandis erroribus vobis ad imitandum proposueritis. Epist. Em. Card. Præfect. Congreg. Conc.

³ Concil. Pictaven., c. 1, De sancto Hilario Pictavorum Episcopo et Ecclesie Doctore.

Romanam Ecclesiam respicimus ¹. Avec les docteurs de l'Orient comme de l'Occident, nous avons affirmé derechef la primauté de l'Église romaine. « C'est une prérogative que Pierre possède de droit divin : tous les autres pontifes et primats de la terre s'inclinent devant lui, et tous lui doivent obéissance comme à Jésus-Christ même ². » Ce principat universel, attesté par l'Évangile et par la tradition, trouve dans notre saint Hilaire un interprète aussi explicite qu'éloquent.

« Il n'y a point d'autre foi, dit-il, que celle de Pierre ; et toute autre confession que la sienne ne mérite pas le nom d'Église, et n'a rien de commun avec le Christ ³. » — « C'est là, c'est au siège de Pierre que tous les évêques du monde doivent recourir comme au centre de l'unité ⁴. » — « O Pierre, ô bienheureux portier du ciel, à vous les clefs du royaume éternel ! A vous le pouvoir de porter un jugement dont l'autorité est ratifiée par Dieu même ! A vous cette incomparable puissance de lier et de délier, qui trouve dans le ciel une intime et parfaite correspondance ⁵ ! »

Mais, comme l'obéissance est la marque du vrai respect, vos évêques, N. T.-C. F., ont eu principalement à cœur de montrer au saint-père cette obéissance et cette soumission filiale. En conséquence, ils ont renouvelé leur pleine adhésion aux constitutions et lettres encycliques émanées de la chaire de Pierre depuis le dernier concile tenu à Agen ; et encore que ces actes apostoliques aient déjà été signifiés aux fidèles par les ordinaires de chaque diocèse, nous avons saisi cette occasion solennelle pour les déclarer de nouveau publiés et promulgués : en sorte qu'il n'est loisible à per-

¹ S. Maxim. epist. apud Migne, Patrol. græc., T. XCI, p. 138.

² S. Cyrill. Alex. apud S. Thomam, Opusc. I, L. II, c. xxxv, xxxvi.

³ De Trin., vi, 37, 38. — ⁴ Ex opere histor. fragm. II, 9.

⁵ Comment. in Matth., c. xvi, 7. — Breviar. roman.. xvii januar.

sonne de s'écarter de ces règles de doctrine ou de morale sans blesser sa foi ou sa conscience.

En particulier, nous avons exhorté nos frères dans le sacerdoce à graver dans leur esprit la belle allocution adressée par Pie IX aux prêtres qui naguère, à l'occasion du dix-huitième centenaire de la mort du prince des apôtres, étaient accourus de tous les points du monde au sein de la ville éternelle. Là, ils apprendront de la bouche même du souverain pontife quelle est la dignité de l'état sacerdotal, quels devoirs et quelles vertus s'imposent particulièrement aux ecclésiastiques, avec quelle sollicitude ils doivent veiller à l'instruction des enfants et à l'assistance des malades, quelle respectueuse obéissance et quel concours empressé ils doivent à leurs évêques, et enfin quelle magnifique récompense est réservée aux bons prêtres dans le ciel ¹.

En un mot, sans oublier jamais ce qu'ils doivent à leurs pasteurs respectifs, nous recommandons aux simples fidèles comme aux prêtres d'obtempérer en toutes choses à l'autorité et au jugement du siège apostolique, auquel il appartient de paître et de régir le troupeau du Seigneur ².

III. La question du principat civil ou pouvoir temporel du pape est d'un intérêt trop puissant et trop actuel pour qu'il fût possible de la passer sous silence. Nous l'avons donc traitée de nouveau, et avec plus de détail que dans notre concile précédent ³.

¹ Alloc. Pii PP. IX ad presbyt., 25 jun. 1867.

² Concil. Pictaven., c. II, De Sede apostolica et de Romano Pontifice.

³ Ea quæ de suprema Romani Pontificis auctoritate prædicatis tum fidei vestræ firmitatem, tum vestram observantiam et obedientiam decretis Apostolicæ Sedis mirifice attollunt. Vigilantiam etiam vestram commendat id quod ad fideles ab erroribus qui circa civilem ipsius principatum efferruntur avertendos atque præservandos iterum ac fusius proclamastis. Epist. Em. Card. Præfecti Congreg. Concil.

On sait par quels ennemis et avec quelles armes ce pouvoir a été et est encore attaqué. Colomnie, dénigrement, injure, force brutale : voilà les armes. Démolisseurs acharnés de toute société régulière, violateurs audacieux de tous les droits divins et humains : voilà les ennemis. Dans ce déchaînement effroyable de haines et de blasphèmes, le saint-siège a trouvé d'ardents défenseurs. Tous les catholiques se sont levés pour flétrir les attentats dirigés contre l'Église ; toutes les consciences honnêtes, même chez nos frères séparés, se sont soulevées d'indignation ; au sein de plusieurs congrès tenus dans les divers pays de l'Europe, et jusque dans les deux principaux corps politiques de la France, d'éloquentes protestations se sont fait entendre ; enfin une vaillante jeunesse, accourue du monde entier, est venue se ranger autour du trône pontifical pour lui faire un vivant et infranchissable rempart.

Les Pères du concile ont établi les principes qui servent de base à ce principat civil du pape et en démontrent la nécessité. L'Église ne peut remplir sa mission sur la terre qu'à la condition d'être indépendante dans son gouvernement spirituel. Épouse de Jésus-Christ, mère des âmes, elle ne peut être esclave d'aucun pouvoir humain. Il faut donc qu'elle soit libre, libre surtout dans son chef, parce que c'est lui qui communique à tout le corps de l'Église le mouvement et la vie. Mais pour que le pape, chef de l'Église, soit libre, il faut qu'il soit souverain. Chargé de paître tout le troupeau, d'encourager, d'avertir, et, au besoin, de reprendre pasteurs et fidèles, princes et peuples, comment remplirait-il ce sublime ministère s'il était le sujet, l'obligé, le justiciable d'un prince temporel ? Comment cette parole serait-elle reçue de l'univers, si elle portait l'attache ou si même elle pouvait être soupçonnée d'une vassalité quelconque ? Cette parole perdrait sa dignité avec son indépendance,

et l'Église tout entière subirait le contre-coup de cet asservissement.

Assurément les promesses divines auraient toujours leur effet, et le Sauveur saurait assister extraordinairement son vicaire dans quelque position que ce fût. Mais l'ordre miraculeux n'est pas l'état ordinaire et régulier des choses. L'histoire l'atteste : c'est parce qu'ils étaient libres de toute sujétion séculière que les pontifes romains ont pu assembler les conciles, promulguer des lois disciplinaires et les faire observer dans toute l'Église, confondre les erreurs, condamner et extirper les hérésies, avertir les souverains, protéger les faibles, réprimer les oppresseurs, maintenir l'indissolubilité du mariage, défendre la famille et sauver la dignité de la conscience.

Tous ces biens sont le patrimoine et la vie même des peuples chrétiens : ils doivent donc être conservés. Mais comment le seront-ils ? Par le même moyen qui en a procuré l'acquisition. Oui, il faut au monde un incorruptible gardien du dogme et de la morale ; un fidèle dépositaire des principes qui font les familles honnêtes, les nations grandes, les âmes saintes ; un conseiller bienveillant et ferme des princes et des peuples ; un chef sous lequel aucune conscience ne se sente tyrannisée ni humiliée, parce que ce chef représente Dieu. Ce gardien, ce dépositaire, ce conseiller, ce chef, où le trouvons-nous ? Dans le pape seulement, dans le pape indépendant et libre, dans le pape maître chez lui.

Nous l'avons donc déclaré de nouveau : celui-là chargerait gravement sa conscience qui approuverait ou conseillerait quoi que ce soit contre cette souveraineté civile du pontife romain, appuyée sur des droits si sacrés, et justifiée par de si hautes nécessités.

Ce pouvoir temporel du saint-siège, nécessaire condition de son indépendance spirituelle, a été attaqué, de nos jours, par tous les genres de sophismes. Puis, ce moyen n'ayant

pas réussi, on a jeté ce masque de respect et de fausse douceur pour recourir à la force brutale : les domaines du saint-siège ont été scandaleusement envahis. Grâce à Dieu, le triomphe de l'iniquité n'a pas été complet. Le roi-pontife est encore debout dans la ville éternelle. Sur les ruines amoncelées par la révolution, il tient haut la bannière du droit. Le monde entier admire cette persévérante magnanimité ; c'est un pressentiment général que le salut viendra de là.

A nous cependant de soutenir le saint-père par nos prières, par nos offrandes et par l'entretien de cette phalange héroïque qui veille autour de son trône. Déjà ces nobles enfants, élite du monde chrétien, ont versé leur sang pour la plus sainte des causes : le concile de Poitiers les salue avec honneur, et, en bénissant le Seigneur des succès accordés à leurs armes, il se réjouit et s'applaudit de la part qui revient à la France dans ce triomphe glorieux ¹.

IV. Aux efforts de la libre pensée pour arracher la raison de l'homme à la révélation, qui pourtant la complète et la perfectionne, devait inévitablement succéder la tentative de soustraire le cœur de l'homme à la loi, et non-seulement à cette loi surnaturelle qui sort de la révélation comme la chaleur sort du soleil, mais encore à cette loi naturelle qui est comme la première prise de possession de Dieu sur nous, la base même de notre vie morale. Non que cette loi naturelle soit niée absolument, c'est-à-dire à tous les points de vue : ce serait la négation de toute raison humaine. Mais on la change de fond en comble. On ne prétend à rien moins qu'à en bannir Dieu, non-seulement Dieu auteur de la grâce, mais Dieu auteur de la nature : de telle sorte que l'homme, tout en ayant une règle, ne la reçoive que de la nature, c'est-à-dire de lui-même, qu'il n'y ait plus ni créateur qui com-

¹ Concil. Pictaven., c. III, De Summi Pontificis civili principatu.

mande ni créature qui obéisse, et qu'enfin entre la nature de l'homme et sa loi il y ait identité complète. C'est ce qu'on nomme *la morale indépendante*.

Notre concile s'est sérieusement préoccupé de cette grave question ; et, après avoir exposé le système de ces prétendus moralistes, il a établi la véritable règle des mœurs. Cette règle n'a pas son principe dans la nature humaine, qu'elle est au contraire destinée à diriger dans ses actes et à conduire vers sa fin dernière. C'est Dieu qui la conçoit, la veut et l'impose. L'homme la perçoit par son intellect, et il l'applique librement par sa volonté ; mais il ne la crée pas.

Quelle est cette règle ? C'est d'abord la loi naturelle, émanée de Dieu et gravée dans l'esprit humain pour lui faire discerner le bien du mal. Cette loi, même après la déchéance originelle, n'a point cessé de subsister dans l'homme : car quoiqu'elle vienne de plus haut que nous, elle est réellement en nous, elle entre dans la constitution de notre nature raisonnable. Le péché a bien pu l'obscurcir, mais non pas en éteindre le flambeau. Ce fait, prouvé par le sens intime de chacun, est attesté aussi par la conscience du genre humain. Parmi les nombreux témoignages invoqués par le concile, nous en rappellerons deux, l'un emprunté à l'Écriture, et l'autre à la philosophie antique.

Voici comment saint Paul, dans son épître aux Romains, proclame l'existence de la loi naturelle : « Lorsque les Gentils, « qui n'ont pas la loi écrite, font naturellement ce qui est « selon la loi, ils sont à eux-même la loi ; ils montrent « l'œuvre de la loi écrite dans leur cœur » : *Ostendunt opus legis scriptum in cordibus suis* ¹.

Sur cette fondamentale question les auteurs païens sont en parfait accord avec les divines Écritures. Entendons Cicéron résumer les sentiments de l'antiquité profane :

¹ Rom., II, 15.

« Il y a une loi qui n'est point écrite, mais née avec nous. Nous ne l'avons pas apprise, nous ne l'avons pas lue ; mais nous la tenons de la nature. C'est la nature qui nous l'a inspirée, c'est elle qui l'a gravée en nous ¹. Or, continue le même auteur, cette loi gravée dans notre nature pour commander le bien et défendre le mal, c'est la raison de Dieu même ². »

Les hommes qui vivent en dehors de la vraie foi, s'ils se conduisent conformément à la loi naturelle, non-seulement ne pèchent pas, comme l'ont prétendu certains hérétiques, mais encore ils produisent des actes bons. Il est vrai, ces actes ne sont méritoires ni de la grâce ni de la gloire ; mais, considérés en eux-mêmes, ils sont honnêtes, vertueux, louables et dignes d'une certaine récompense temporelle.

Voilà, dans l'ordre logique, la plus ancienne loi de l'humanité : loi inhérente à notre nature, loi nécessaire et immuable, partout identique à elle-même, notifiée à tous les hommes, du moins quant à ses principes et aux conséquences immédiates qui en découlent, reconnue et proclamée par les esprits éminents de tous les siècles : philosophes, orateurs, poètes, législateurs. Et, nous le répétons, cette loi morale, qui est dans l'homme pour régler sa conduite, n'est pas de l'homme, mais de Dieu. C'est en Dieu, centre infini du vrai et du bien, qu'elle a son existence objective sous le nom de *loi éternelle* ; et c'est de là que, rayonnant sur l'esprit humain et s'imprimant en lui, elle nous devient subjective et naturelle. C'est une lumière *interne et éternelle*, dirons-nous avec saint Augustin : interne, parce qu'elle est en nous ; éternelle, parce qu'elle vient de Dieu.

Mais outre cette loi naturelle, communiquée à l'homme pour être sa règle de vie, Dieu nous a donné d'autres règles

¹ Pro Milone, n. 9. — ² De Lege, II, 4.

encore, supérieures à notre nature, et en harmonie avec la fin surnaturelle que, dans son incompréhensible bonté, il a daigné poser devant nous comme terme obligatoire de la vie présente. Dès l'origine il lui plut de soumettre l'homme à des lois positives : lois qui, quoique différentes de la loi naturelle, la confirment loin de la contredire, et en rendent avant tout l'accomplissement plus facile, plus certain, plus parfait. Ce surcroît n'est ni despotique ni superflu. Il n'est pas superflu : car, en présence d'une fin surnaturelle, il faut des moyens qui lui soient proportionnés. Il n'est pas despotique ; car, outre que Dieu ne saurait l'être, la fin surnaturelle étant le plus gratuit et le plus grand des biens que Dieu pût faire à l'homme, les lois qui sont pour nous les moyens authentiques d'arriver à cette fin participent au caractère divinement bienfaisant de la destinée qui nous est offerte.

Cet ordre surnaturel, avec son ensemble de devoirs et de moyens, se présente donc à nous comme une nouvelle règle morale : la seconde dans l'ordre logique, la première dans l'ordre d'excellence. En somme, les lois résultant de ces deux ordres dans lesquels l'homme est régulièrement établi, ces lois qui toutes deux viennent de Dieu, quoique à des titres divers et en des manières différentes, ces lois qui toutes deux sont obligatoires et toutes deux indispensables, forment la règle de la vie humaine et la condition du salut.

Après cette exposition de la véritable règle des mœurs, le concile a répondu brièvement aux principales objections dirigées contre elle par les philosophes de la libre pensée.

Votre système, nous disent-ils, est tyrannique. Sous ce lourd appareil de lois naturelles et surnaturelles, d'influx divin et de grâces, la liberté ne peut plus se mouvoir : elle est opprimée et étouffée.

Nous répondons qu'au lieu d'opprimer notre liberté par

sa loi et sa grâce, Dieu ne fait qu'en prévenir les écarts et en régler l'exercice. Dans sa sagesse infinie, il sait conduire chaque créature à sa fin par des moyens appropriés à sa nature. Et comme, dans les opérations de la nature physique, il agit par les causes secondes, loin de les supprimer; de même, dans les opérations de la nature raisonnable et morale, il fait qu'en agissant sous le contrôle de sa souveraine vertu, les êtres libres agissent partout dans la plénitude de cette liberté dont il les a doués et que jamais il n'annule.

Les mêmes philosophes ne sont pas mieux fondés à nous faire le reproche de sacrifier le droit humain au droit divin, d'exagérer la place de Dieu dans le monde pour annihiler celle de l'homme.

Sans doute, l'Église maintient l'ordre essentiel des êtres, et se fait un devoir d'attribuer à chacun ce qui lui appartient. A Dieu, la place de maître; à l'homme, celle de serviteur. Mais ce soin qu'apporte l'Église à maintenir l'homme dans une subordination salutaire et d'ailleurs nécessaire, ne l'empêche pas de reconnaître en lui des droits d'autant plus vrais et plus sacrés que c'est Dieu même qui les lui donne. Elle présente le Décalogue comme le principal code de morale. Or, parmi les dix préceptes du Décalogue, les trois premiers seulement nous rappellent les droits de Dieu; les sept autres proclament les droits de l'homme. Droit des parents au respect et à l'amour de leurs enfants : *Père et mère honoreras, afin de vivre longuement*; — droit de l'homme au premier de tous les biens, à la vie : *Homicide point ne seras se fait ni volontairement*; — droit du corps et de l'âme à ne pas subir les hontes et les dégradations du vice : *Luxurieux point ne seras de corps ni de consentement*; — droit de propriété : *Le bien d'autrui tu ne prendras ni retiendras à ton escient*; — droit au respect dans sa réputation, dans son honneur, dans sa vie de famille et de citoyen : *Faux témoi-*

gnage ne diras ni mentiras aucunement ; — Biens d'autrui ne convoiteras pour les avoir injustement. Telle est la véritable charte de l'humanité. Il est vrai, elle formule ces droits sous forme de devoirs ; mais ces devoirs supposent évidemment des droits. Dans cette charte, la plus ancienne et la plus vénérable du monde, l'homme n'est donc pas oublié ; il n'est pas opprimé et annihilé sous la grandeur de Dieu ; il est traité avec respect et occupe une place d'honneur.

S'agit-il du droit à la liberté, que les philosophes rationalistes entendent à leur manière et réclament avec tant de fracas ? Nous répondons, s'il est question de la vraie liberté, la seule licitement et sagement désirable, que ce droit n'est mieux affirmé nulle part que dans l'Évangile. Qu'il nous suffise de citer quelques passages : « N'appellez personne
« sur la terre votre père, parce que vous n'avez qu'un père
« qui est dans les cieux ; n'appellez personne votre maître,
« parce que vous n'avez qu'un maître, qui est le Christ ¹ ». Ces paroles sont la charte d'affranchissement de la conscience humaine, et la déclaration d'une telle grandeur que, sans renverser aucun ordre et ôter un seul motif à notre humilité, elle nous place au plus haut rang où puisse monter une créature. Au milieu des plus humbles devoirs et des plus vils services, le chrétien est grand, parce qu'il n'a qu'un maître de son âme, Jésus-Christ. Écoutons encore les paroles suivantes, qui ont créé la véritable liberté sur la terre : « Vous connaîtrez la vérité, et la vérité vous
« rendra libres... Quiconque commet le péché est esclave
« du péché. Or, l'esclave ne demeure pas toujours en la maison, mais le fils y demeure toujours. Si donc le Fils vous
« met en liberté, vous serez véritablement libres ² ».

Ainsi, dépendre de Dieu et le servir, ce n'est pas l'escla-

Matth., xxiii, 9. — ¹ Joann., viii, 32 et suiv.

vage ; c'est la liberté, dans sa forme la plus élevée : *servire Deo, regnare est.*

De même, lorsque l'Église exalte les vertus théologiques qui font les saints, elle n'oublie pas, ainsi qu'on l'en accuse, les vertus morales qui font les âmes honnêtes et les grands caractères. La sainteté les suppose toujours, comme le comble de l'édifice en suppose le fondement. La justice, en particulier, est glorifiée et sévèrement prescrite par l'Église : au point que jamais, fût-ce à l'heure de la mort, elle ne dispense qui que ce soit de la réparation due au prochain, lorsque cette réparation est possible. D'ailleurs, la vie de l'Église, depuis dix-huit siècles passés, n'est-elle pas une lutte continue en faveur de la justice, comme aussi de la vraie liberté? Lutte contre tous les persécuteurs, contre toutes les oppressions, toutes les cruautés; lutte en faveur de tous les droits et de toutes les faiblesses; lutte féconde, qui a fait triompher la justice malgré d'incalculables résistances; lutte, enfin, qui a créé et maintenu les peuples chrétiens.

Dirigé par la loi, soutenu par la grâce, enrichi et sanctifié par la vertu, le chrétien marche vers sa fin dernière, qui est la béatitude : béatitude surnaturelle et toute divine, consistant dans la vision intuitive et la possession immédiate et éternelle de Dieu. Ici encore les *moralistes indépendants* objectent à l'Église que fonder la morale sur la promesse d'une récompense, c'est la fonder sur l'égoïsme, c'est-à-dire sur le contraire de la vraie vertu. Cette objection est réduite à néant par le simple exposé de la charité chrétienne. Celle-ci nous fait aimer Dieu plus que nous-mêmes et par-dessus toutes les créatures : par conséquent nous le servons surtout pour lui-même; et si nous ne le servons pas ainsi, nos services n'atteignent pas le degré qui est commandé. Cet amour très-noble et très-élevé n'exclut pas l'espérance, laquelle est bonne, sainte, sanctifiante, conforme à la nature de l'homme et appuyée sur la promesse de Dieu. La

doctrine qui veut supprimer ce sentiment, sous prétexte qu'il est intéressé, est un effort contre nature, une théorie violente et fausse, justement condamnée par l'Église.

Nous n'omettons point, N. T.-C. F., de reproduire ici les belles paroles de saint Augustin qui forment la conclusion de ce décret capital ¹ :

« O Église catholique, mère vénérable et seule légitime des chrétiens, non-seulement votre doctrine très-pure et très-sainte nous enseigne l'amour de Dieu, dont la possession est le souverain bonheur, mais encore la charité envers le prochain; et cette charité, vous l'exercez généralement, en fournissant aux âmes toutes sortes de remèdes pour les guérir des différentes maladies du péché. Vous instruisez et vous disciplinez l'enfant avec enjouement, la jeunesse avec force, la vieillesse avec une bonté pleine d'égards : vous faisant toute à tous, et adaptant vos procédés à tous les âges. Vous soumettez les femmes à leurs maris par une chaste et fidèle obéissance, non pas dans un but de grossière volupté, mais pour avoir des enfants et partager les devoirs sacrés de la famille. En donnant aux maris puissance et autorité sur les épouses, vous ne décrétez pas l'avilissement d'un sexe faible, mais vous imposez la loi d'un réciproque et sincère amour. Dans la famille, vous inspirez aux fils une obéissance respectueuse et libre aux parents une pieuse et ferme autorité. Vous unissez les frères par des liens plus forts que ceux du sang. Respectueuse pour tous les sentiments légitimes du cœur humain, vous ne les brisez pas, vous les sanctifiez; vous enchaînez par une charité mutuelle les amis et les membres d'une même maison. Vous attachez les serviteurs à leurs maîtres moins par la nécessité de la condition que par la joie du devoir. Par la considération du Père et Seigneur commun

¹ Concil. Pictaven., c. iv, De vera eademque christiana morum regula.

qui est au ciel, vous rendez les maîtres traitables et humains envers leurs serviteurs, leur faisant mettre la douce persuasion à la place du commandement brutal. Vous unissez les citoyens aux citoyens, les nations aux nations, non-seulement par le sentiment du besoin mutuel et des exigences sociales, mais encore par une véritable fraternité fondée sur le souvenir d'une commune origine. Vous commandez aux peuples d'obéir à leurs souverains. L'honneur, l'amour, le respect, la crainte, la consolation, le conseil, l'exhortation, la discipline, la réprimande, le châtement : vous nous apprenez à qui sont dues toutes choses, nous faisant comprendre que si les mêmes devoirs ne s'adressent pas à tous, à tous nous devons la charité, à tous le respect du droit. * »

V. Un concile particulier ne dépasse point les limites de ses attributions, quand il s'applique à rétablir les vraies notions doctrinales, soit par rapport à la constitution de l'Église, soit concernant les bases mêmes de la morale. De là les éloges décernés par le saint-siège à nos déclarations sur la puissance spirituelle et la puissance temporelle du pontife romain, ainsi qu'aux affirmations dogmatiques que nous avons opposées au système de *la morale indépendante*². Réunis ou dispersés, les évêques ont pour premier devoir de veiller, en ce qui les concerne, au maintien de l'unité et à la conservation de la doctrine.

Toutefois, l'objet le plus ordinaire des synodes provinciaux, c'est de procurer l'exacte observance de la discipline, et de travailler à la correction des mœurs. Les actes des cinq conciles que nous avons tenus en moins de vingt ans

S. August., *De moribus Ecclesiae*, xxx.

² *Salutaria sunt quæ de moribus ad supernaturalem fidei regulam componendis statuistis, ut discant homines non intra caducæ hujus vitæ fines eorum spem ac desideria esse coercenda, sed ad æterna et cœlestia erigenda. Epist. Em. Cardia. Præf. Congreg. Concil.*

déposent de notre attention à remplir ce devoir. Nous ne craignons pas de le dire : l'ensemble des prescriptions disciplinaires émanées de ces assemblées forme un manuel approprié à tous les besoins de notre temps. Pour répondre aux consultations et aux demandes qui nous sont adressées journellement, il nous suffit presque toujours de renvoyer à telle ou telle page de nos conciles. Tous les points pratiques de notre administration religieuse y ont été abordés et résolus. Aussi, dans nos rapports avec les prêtres employés aux divers ministères, nous est-il facile de discerner ceux qui se sont pénétrés de la lettre et de l'esprit de ce code de notre législation provinciale, pleinement assortie au droit général de l'Église. Ils y trouvent une sûreté de direction et de conduite qui leur épargne une foule d'hésitations et d'embarras.

Or, pour que ces conciles, et ceux qui viendront s'y ajouter et les compléter, produisent des fruits aussi étendus et aussi durables que nous sommes en droit de l'attendre, nous avons dû exhorter et nous exhortons de nouveau nos chers coopérateurs à se les rendre familiers par une lecture fréquente et attentive. Parmi les moyens à prendre en vue de les faire passer plus sûrement dans la pratique, nous avons jugé qu'un des plus efficaces serait que plusieurs chapitres choisis du recueil de ces conciles, et déterminés dans le programme de chaque année, fussent lus à chacune des conférences ecclésiastiques¹.

Notre concile, du reste, a rappelé quelques-unes des dispositions des décrets précédents.

L'enseignement clair et méthodique de tous les points de la doctrine chrétienne étant le premier besoin des peuples, nous avons insisté une fois de plus sur l'obligation où sont

¹ Concil. Pictaven., c. v, De observandis præcedentium conciliorum decretis.

les pasteurs et leurs auxiliaires de prendre le texte du catéchisme du concile de Trente pour thème ordinaire des prédications de la messe paroissiale. Il est d'expérience qu'en dehors de cette évangélisation suivie et concertée, l'instruction religieuse des populations est superficielle et à peu près nulle. Il est donc essentiel d'obéir ponctuellement à cette prescription, fondée sur les recommandations du saint-siège. Et comme les développements oratoires, même les plus familiers, sont encore au-dessus de la portée de certaines intelligences, on ne devra pas omettre la lecture périodique de la formule du prône aux jours indiqués. Les principales vérités et les principaux devoirs du christianisme ne s'impriment dans la mémoire des simples que par la reproduction fréquente de cet exposé sommaire. Hélas ! et pour combien d'esprits plus cultivés le savoir positif en matière religieuse ne se borne-t-il pas à ces notions élémentaires, qu'on ne saurait leur inculquer trop fréquemment !

Après la science de la religion, rien n'importe plus au salut que le culte divin. Or, il est reconnu que presque tout le fruit de l'assistance au saint sacrifice et aux autres parties de l'office sacré dépend de la participation des fidèles aux chants et aux prières de l'Église. Voilà pourquoi nous revenons toujours sur la nécessité de mettre en honneur la psalmodie sacrée, et d'associer toutes les voix des fidèles de l'un et de l'autre sexe à l'exécution des chants ecclésiastiques. Il est des paroisses où, depuis notre premier concile, le service divin, jusque-là négligé et abandonné, n'a pas cessé de s'accomplir de la façon la plus édifiante et la plus satisfaisante au moyen des chœurs alternatifs établis d'après nos instructions. Au contraire, là où le zèle s'est relâché sur sur ce point, le culte est tombé dans une langueur et un

* Concil. Pictaven., c. v. 1. De prædicatione in missa parochiali.

délaissement qui aboutit à l'absence complète de pompe religieuse ¹.

Il est des contrées, nous le savons, où le prêtre ne parvient guère à s'entourer que des enfants, surtout pour l'office dominical du soir ; mais nous savons également que le Seigneur tire sa louange la plus parfaite de ces bouches qui balbutient et de ces lèvres encore teintes de lait ².

Aussi avec quel soin particulier ne faut-il pas s'occuper de ces âmes neuves et innocentes ! La catéchisation du premier âge, pour produire des effets durables et profonds, demande une préparation et un travail dont on ne se rend pas toujours compte. Tout enfantement est laborieux : l'enfantement de la vérité chrétienne dans les âmes n'est point excepté de cette règle. A l'exemple du grand apôtre, le catéchiste doit se faire tout à tous, petit avec les petits, et convertir pour eux en lait l'aliment solide de la doctrine ³.

C'est avec plus d'attention encore, s'il est possible, que le pasteur doit travailler à maintenir et à augmenter dans ces jeunes âmes le trésor de la grâce. Notre concile pose en règle que les enfants parvenus à l'âge de discernement doivent être confessés au moins deux fois par an, et qu'ils doivent être préparés à recevoir dès lors l'absolution des fautes qui ont pu ou leur faire perdre ou seulement diminuer en eux l'innocence du baptême. Après qu'ils ont été admis pour la première fois à la table sainte, il ne faut rien négliger pour leur inspirer le goût et l'habitude de la communion eucharistique, seul préservatif efficace contre les passions et les entraînements de la jeunesse. Dans tous les cas, à partir de ce moment ils sont astreints à l'obligation du devoir pascal, et il serait abusif de les ajourner à une époque plus reculée : ce qui n'empêche pas de maintenir

¹ Concil. Pictaven., c. v, § 2, De cantu ecclesiastico.

² Ps. viii, 3. — ³ Hebr., v, 2.

la coutume salubre de les faire participer, au bout de l'an, à la cérémonie du renouvellement solennel de la première communion ¹.

Enfin si c'est un devoir capital de préparer l'homme à bien vivre en prodiguant les soins les plus religieux à l'enfance, il n'est pas moins essentiel de le disposer à bien mourir en ne le laissant manquer d'aucun des secours, d'aucune des consolations qu'il peut recevoir sur son lit de douleur et de mort. Avec le pontife romain ², nous avons redit dans le détail les obligations des curés envers les malades et les mourants. A moins d'impossibilité absolue, l'assistance du prêtre, ses prières, ses exhortations sont dues au mourant jusqu'à son dernier soupir ³.

Nous n'avons pas voulu terminer ce chapitre disciplinaire, sans énoncer la doctrine et les règles de l'Église par rapport aux intentions de messes. De scandaleuses révélations ont retenti dans ces derniers temps devant les tribunaux, et la presse irréligieuse ne pouvait manquer de s'en emparer. Les impardonnables et sacrilèges trafics, si justement flétris par la magistrature, ne seront jamais aussi sévèrement condamnés par le monde que par l'Église elle-même. Vous serez attentifs, pour votre part, nos vénérables coopérateurs, à ne vous écarter d'aucune des règles posées par le concile de Poitiers ⁴.

VI. Un point considérable de la morale chrétienne se recommandait à notre attention. Le naturalisme impie de ce siècle fait des efforts inouïs pour atteindre l'homme jusque dans la racine de son existence. Son plus grand triomphe serait de ranger le mariage sous sa loi. Établis de Dieu pour être les gardiens de la vérité et des mœurs, nous

¹ Concil. Pictaven., c. v, § 3, De cura puerorum.

² Vid. ad calcem Concil. Pictav., Appendix I.

³ Concil. Pictaven., c. v, § 4, De ægrotantium cura.

⁴ *Ibid.*, § 5, De missarum stipendiis.

avons jugé nécessaire de mettre en lumière les principes qui consacrent la dignité et la sainteté du mariage chrétien.

Considéré en lui-même, le mariage est sans doute un contrat naturel, mais un contrat qui, par son institution, son sens mystique et sa fin, apparaît revêtu d'une excellence particulière. Son institution est divine ; sa signification mystique exprime l'union du Verbe avec la nature humaine, et de Jésus-Christ avec l'Église ; sa fin est de propager la race humaine et de rendre l'homme coopérateur de Dieu pour la multiplication des créatures intelligentes appelées à le connaître, à le servir, à l'aimer et à le glorifier éternellement. De là, les rites religieux qui ont accompagné le mariage dans tous les temps et chez tous les peuples. Les modernes sophistes qui, sous prétexte de liberté et d'indépendance, veulent séculariser le contrat conjugal, le soustraire à toute influence religieuse et l'abaisser au niveau des contrats vulgaires, reculent vers la barbarie et tombent misérablement au-dessous du paganisme.

Tous les peuples ont donc honoré le mariage, en lui attribuant un caractère sacré ; mais Jésus-Christ l'a honoré encore davantage. Il l'a purifié, ramené à son institution première et élevé à la dignité de sacrement.

A l'exemple de nos pères, qui ont toujours fait marcher de front les décrets des conciles avec les doctrines du bulle pontifical, nous nous sommes approprié l'enseignement par lequel la chaire apostolique a de plus en plus éclairci cette matière. Dans le mariage chrétien, le sacrement n'est point une qualité accessoire, ni un surajouté accidentel séparable du contrat ; c'est le contrat lui-même transformé par la grâce et devenu sacrement : de telle sorte que, si le sacrement fait défaut, il n'y a pas même de contrat, mais une union absolument illicite.

Le mariage, en sa qualité de chose sainte, relève donc de l'Église. C'est à l'Église qu'il appartient d'établir les em-

péchements qui invalident les unions entre chrétiens, de connaître des causes matrimoniales, et de statuer, quand il y a lieu, sur la séparation des époux.

Mais l'Église, en réclamant ses droits, ne prétend point empiéter sur les attributions de la puissance séculière. Elle reconnaît que les effets civils du mariage relèvent de cette puissance, et il est dans son esprit que ses enfants puissent se soumettre aux exigences des temps et des lieux à cet égard. Elle ne rétracte et ne change rien de ce que le pape Benoît XIV écrivait, il y a déjà plus d'un siècle, aux évêques d'un pays que l'hérésie avait fait sortir de la législation canonique : « Sachent les catholiques commis à votre soin, lorsqu'ils se présentent au magistrat civil pour la célébration du mariage, qu'ils accomplissent un acte purement civil et par lequel ils témoignent leur soumission aux lois et aux institutions des princes... Mais il est de votre devoir de les avertir, avec la prudence et la circonspection requises, qu'étant forcés d'obtempérer à la coutume du lieu et aux prescriptions du législateur humain, ils le doivent faire sans préjudice de la religion, et en mettant toujours au-dessus de tout les très-saintes lois de l'Église qui règlent les mariages des fidèles : n'oubliant jamais qu'après avoir donné satisfaction à l'État, ils doivent sans délai obéir à l'Église, et contracter le mariage d'après la forme prescrite par le concile de Trente. Hors de là, ni devant Dieu ni devant l'Église, ils ne seraient jamais de vrais et légitimes époux ¹ ».

« Le mariage étant saint, il faut le traiter saintement », dit le concile de Trente. Les chrétiens qui contractent cette alliance doivent se rappeler qu'ils sont les enfants des saints, et que leur vie conjugale ne doit pas être déshonorée par des abus et des flétrissures dignes du paganisme. Combien

¹ Bened. XIV, Litter. apostolic. *Redditæ sunt Nobis*, 19 janvier. 1748.

il est déplorable que le sacrement qui devrait apporter aux époux des grâces aussi abondantes que nécessaires, n'attire trop souvent que la colère de Dieu sur leurs têtes, faute de préparation convenable ! De là tant d'unions maudites et vouées au malheur !

En particulier, il est un désordre qui outrage la loi naturelle, et qui n'est pas moins funeste à la société domestique et civile que repoussé par la morale religieuse. Le paganisme lui-même l'a signalé comme la source de tous les maux et de toutes les calamités ¹. L'Écriture le nomme « la chose détestable ² », et elle rapporte les châtimens du ciel sur ceux qui s'en rendent coupables. L'expérience quotidienne est d'accord avec la science médicale et l'économie politique pour en constater les déplorables conséquences. Par exemple, au mépris de l'ordre établi de Dieu, ces époux, en vue d'assurer à leur descendance un héritage plus riche, ont voulu n'avoir qu'un enfant. Mais souvent qu'arrive-t-il ? Ou bien ce fils unique, moissonné par la mort à la fleur de l'âge, laisse sous le toit un vide qui désormais ne se comblera point. Ou bien, objet d'adoration, gâté par une éducation molle, étranger aux plus chastes et aux plus salutaires affections, ignorant jusqu'aux doux noms de frère et de sœur, il n'avance en âge que pour se pervertir. Égoïste, ingrat, il devient le désespoir de ses maîtres, la désolation et le déshonneur de sa famille.

Pour se maintenir à la hauteur de leurs devoirs, les époux se souviendront qu'ils ont à leur disposition le secours de la grâce, la ressource de la prière, l'efficacité des sacrements. Enfin, parmi les difficultés et les tristesses qui leur ont été prédites ³, mais qui ne sont pas dénuées de consolation et de joie ⁴, ils ne perdront pas de vue la grave

¹ Horat. Flacc., L. III, Od. 6. — ² Gen., xxxviii, 10. — ³ Gen., iii, 16.

⁴ Joann., xvi, 21.

maxime du Sauveur : « Le royaume des cieux souffre violence, et il n'est le partage que de ceux qui savent se faire violence à eux-mêmes ¹ » ; non plus que ces autres paroles singulièrement fortifiantes : « Votre Père céleste connaît tous vos besoins : cherchez donc d'abord le royaume de Dieu et sa justice, et toutes les autres choses vous seront accordées par surcroît ². »

Et parce que le ministère ecclésiastique a pour mission de veiller au maintien et à l'observation de l'honnêteté publique et privée, et qu'il ne peut, dans aucun cas, conniver au mal et au désordre, notre concile a tracé aux confesseurs des règles qui exigent au même degré la fermeté et la prudence. Nos vénérables Coopérateurs ne méditeront pas sans fruit chacune des parties de ce décret ³, dont le saint-siège a daigné relever d'une façon particulière la valeur doctrinale et pratique ⁴.

VII. Les instituts religieux ont toujours rendu d'éminents services à l'Église, dont ils sont l'ornement et l'appui. Les évêques de cette vaste province n'ont cessé de les accueillir avec tous les sentiments d'une charité paternelle. Ils se plaisent à répéter avec le siège apostolique que tout ce qui les atteint, atteint la profession publique des conseils évangéliques ; ils n'hésitent pas à dire avec le pape Pie IX que l'état monastique, en tant qu'il réalise cette profession authentique de la perfection chrétienne, « a toujours existé et existera toujours dans l'Église » ; enfin, ils reconnaissent volontiers que, telle qu'elle est ordonnée par le droit, la discipline des réguliers se concilie parfaitement

¹ Matth., xi, 12. — ² *Ibid.*, vi, 32, 33.

³ Concil. Pictaven., c. vi, De dignitate et sanctitate matrimonii.

⁴ Neque minus laudanda quæ ad matrimonii sanctitatem retinendam et custodiendam edixistis, genuinam ipsius naturam, finem et salutiferos effectus propria veluti in luce collocantes, Ecclesiæque circa illud jura protuentes. Epist. Em. Card. Præfect. Congreg. Concil.

avec les prérogatives des ordinaires, et ils songent d'autant moins à y porter atteinte que ce serait toucher aux propres droits du siège apostolique.

L'essentiel est que, dans l'intérêt du bien et pour le plus grand avantage de tous, la paix et la concorde ne cessent jamais de régner entre les deux clergés, séculier et régulier. Tel est le vœu exprimé par Pie IX dès le début de son pontificat, dans une encyclique adressée à tous les généraux d'ordres ¹ :

« Ce que nous désirons par-dessus tout, disait le saint-père, c'est que tous ceux qui combattent dans l'armée du Seigneur honorent Dieu par leur parfaite union. N'oubliez jamais que la charité et la concorde doivent vous unir à nos vénérables frères les évêques et au clergé séculier, afin de travailler avec eux et par vos efforts réunis à l'œuvre du saint ministère et à l'édification de l'Église. Car, ainsi qu'il est écrit au corps du droit : « Réguliers et séculiers, « prélats et sujets, exempts et non exempts, vous êtes tous « membres de la même Église universelle, hors de laquelle « personne ne peut être sauvé, et dont tous les membres, « n'ayant qu'un Seigneur, qu'une foi, qu'un baptême, « doivent être unis dans la solidarité d'un même corps et « dans le lien d'une mutuelle charité ². »

Quant aux instituts d'origine récente, en leur renouvelant les encouragements et les éloges déjà donnés par les conciles de Bordeaux et de Périgueux, nous avons cru devoir insister sur la nécessité où ils sont de se fortifier de plus en plus dans l'esprit religieux ; de s'appliquer à perfectionner les œuvres commencées, plutôt qu'à en fonder de nouvelles ; et d'observer exactement le point de discipline qui interdit d'employer aucun sujet aux œuvres exté-

¹ Epist. Encycl. *Ubi primum*, 16 jun. 1847. — ² Clem. unic. de ex. Præi.

rieures de l'institut, s'il n'a fait une année entière de noviciat.

La session publique dans laquelle nous avons promulgué ce décret laissera de profondes impressions dans notre cœur. Il nous a été donné de rendre ce témoignage solennel à l'excellence de la vie religieuse dans le chœur abbatial de Ligugé, là où le disciple d'Hilaire, saint Martin, jeta les premiers fondements de l'ordre monastique dans l'Occident; et il nous était doux de nous voir entourés des fils de saint Benoît, heureusement rétablis dans ce premier monastère des Gaules¹.

VIII. Notre précédent concile avait encouragé les pèlerinages. Depuis lors, par un heureux concours de circonstances, le nombre des pèlerins ecclésiastiques et laïques aux tombeaux des saints apôtres a été considérable. Ce filial empressement vers la capitale du monde chrétien est un symptôme de bon augure. Notre saint-père le pape Pie IX en a magnifiquement relevé les avantages et les fruits². C'est là, au tombeau de Pierre, que tous ravivent leur foi; c'est là que les pasteurs des âmes retrempe leur courage, excitent leur zèle et conçoivent ces sentiments magnanimes qui les soutiendront dans la lutte contre le monde, et leur seront un gage assuré de la victoire.

Toute l'antiquité chrétienne nous offre des traces de ce concours aux tombeaux des saints apôtres Pierre et Paul. Les enfants de l'Église ont toujours pratiqué cette dévotion et rendu cet hommage au centre de la catholicité. Rome est plus que jamais un objet de culte et d'ardentes aspirations pour les cœurs catholiques : c'est un fait que nous constatons avec joie.

Pendant, quelque saint et désirable que soit ce voyage,

¹ Concil. Pictaven.. c. VII, De disciplina monastica seu regulari.

Allocut. Pii Papæ IX ad episcopos Romæ congregatos, 26 jun. 1867.

on ne doit pas l'entreprendre témérairement. Les prêtres ne peuvent le faire que munis de la permission de leurs supérieurs ecclésiastiques, permission que ceux-ci se montreront faciles à donner, quand il n'y aura pas d'obstacles sérieux. Et comme les meilleures choses peuvent dégénérer en abus, les pèlerins auront soin de se tenir en garde contre la dissipation et les entraînements de la curiosité. Par exemple, dans leurs visites aux splendides monuments de Rome, ils n'oublieront pas le but principal de leur voyage, qui est de vénérer les sanctuaires de la cité, et de « voir Pierre¹ », toujours vivant dans ses successeurs.

De retour dans leur pays, ils communiqueront pieusement et modestement à leurs frères leurs impressions et leurs souvenirs, de manière à faire apprécier l'utilité et à accroître l'honneur de ces pèlerinages².

IX. Les grandes réunions dont la ville sainte a été témoin en ces derniers temps avaient principalement pour motif la béatification et la canonisation solennelle de plusieurs grands serviteurs de Dieu.

Aucun catholique ne met en doute que Jésus-Christ ait laissé à son Église le pouvoir de prononcer par un jugement infaillible sur la sainteté de ses enfants, après qu'ils ont quitté cette vie mortelle. Ce jugement, comme celui de toutes les causes majeures, appartient en propre au souverain pontife, assisté de lumières et de grâces qui le préservent en cela de toute méprise et de toute erreur.

Grâces donc soient rendues à notre saint-père Pie IX quel, par de nombreuses béatifications et canonisations, promu la gloire de l'Église triomphante, et a ouvert pour l'Église militante une source intarissable de bienfaits, en lui donnant de nouveaux protecteurs, dans le ciel ! Loin de

¹ Galat., I, 18.

² Concil. Pictaven., c. VIII, De peregrinationibus ad limina Apostolorum,

nous les esprits chagrins et pusillanimes qui blâment ces solennités comme intempestives, alléguant que les saints d'aujourd'hui sont bien inférieurs à ceux d'autrefois, et que ces nouvelles dévotions ont l'inconvénient de faire oublier les anciennes. Pour l'honneur de Dieu, nous croyons au contraire que sa grâce n'est pas impuissante, ni son bras raccourci ; nous croyons que l'Épouse de Jésus-Christ est toujours féconde et qu'elle ne cesse pas d'enfanter des saints. Enfin nous sommes convaincus que ces canonisations sont très-salutaires, parce qu'en nous donnant des modèles plus rapprochés de nous, elles nous offrent des secours mieux appropriés à nos temps, et, par conséquent, plus propres à nous sanctifier. C'est ainsi que Dieu, en faisant naître des exemples de sainteté dans chaque siècle, renouvelle l'éternelle jeunesse de son Église.

Plusieurs des personnages béatifiés ou canonisés récemment appartiennent à notre France. Nous avons la confiance d'en voir augmenter le nombre. Ainsi, parmi les missionnaires qui ont scellé leur foi de leur sang dans l'extrême Orient, notre province d'Aquitaine compte de nombreux martyrs ; nous faisons des vœux pour que ces héros chrétiens, dont les combats rappellent ceux des apôtres et des premiers messagers de l'Évangile, reçoivent de l'Église les mêmes témoignages et les mêmes honneurs.

Nous nous sommes intéressés spécialement à la cause de Louis-Marie Grignon de Montfort, vénérable serviteur de Dieu, dont les travaux apostoliques, dans l'ouest de la France, ont laissé d'ineffaçables souvenirs et des fruits de grâce toujours durables. Le jugement qui va être rendu sur ses vertus héroïques est une première satisfaction accordée à nos désirs. La multitude de faveurs obtenues par son intercession nous laisse espérer que le procès des miracles sera poursuivi avec succès. Il nous est permis de saluer, quoique de loin encore, le jour où la piété des fidèles ne

sera plus retenue dans son élan, et pourra contempler sur les autels la figure de celui qu'elle ne cesse d'invoquer dans son tombeau ¹.

X. Nous n'entreprendrons point, N. T.-C. F., de vous exposer ici ce que notre concile de Poitiers a fait dans l'intérêt des études ecclésiastiques. Écriture sainte, théologie, droit canon, histoire de l'Église, philosophie, belles-lettres, méthode et discipline scolaire : la matière a été traitée dans un chapitre assez étendu, qui vient s'ajouter à ceux que nos conciles de Bordeaux et d'Agen avaient déjà publiés. Le développement des diverses parties de ce décret demande un travail à part, plus spécialement destiné aux élèves et aux maîtres de nos écoles ecclésiastiques. Il suffira de vous faire connaître l'appréciation dont Rome a honoré ce travail :

« On peut attendre les plus grands fruits des études dirigées et conduites conformément aux règles que vous avez établies. En particulier, l'enseignement philosophique donné selon la méthode scolastique, et accommodé aux principes de saint Thomas, produira le meilleur résultat. Au lieu de cette science superficielle et à peine ébauchée qui est le partage de tant d'esprits, la jeunesse ecclésiastique acquerra par ces exercices une promptitude et une force merveilleuse pour pénétrer dans les profondeurs intimes de la vérité, pour atteindre la solidité de la doctrine, pour démêler et réfuter les erreurs, et elle contractera par là une aptitude plus grande aux fortes études théologiques : d'autant mieux que vous exigez, comme préparation et comme accompagnement de ces études, la connaissance exacte et l'usage habituel de cette langue latine, qui a la garde et qui tient la clef de toutes les sciences, et qui est la langue propre de l'Église d'Occident ². »

¹ Concil. Pictaven., c. IX, De beatificatione et canonizatione servorum Dei.

Maximi expectantur fructus ex studiis juxta normas a vobis propositas

Un programme sanctionné par une autorité si haute et si éclairée ne peut manquer d'influer d'une façon heureuse sur les études de notre province ecclésiastique ¹.

XI. Enfin, désireux de seconder selon notre pouvoir les admirables conseils de la divine Sagesse, nous avons terminé les travaux de ce concile en exhortant les fidèles confiés à nos soins à une dévotion toujours croissante envers saint Joseph.

Par une disposition particulière et souverainement sage de Dieu, ce bienheureux patriarche, époux de la très-sainte Vierge, père nourricier et gardien de Notre-Seigneur, est resté comme ignoré pendant plusieurs siècles, à ce point que son nom n'était même pas prononcé dans les témoignages de la piété catholique. Mais, dans le temps fixé par la providence, son culte, tiré de l'oubli par des saints illustres, a fait rapidement de merveilleux progrès; et le souverain pontife Pie IX y a puissamment contribué, en étendant à l'Église universelle la fête du patronage de saint Joseph, et en mettant ainsi sous la protection de ce grand saint tout l'univers catholique. La piété chrétienne ne s'égare point quand elle lui attribue une si grande puissance et une si grande gloire, attendu que, comme l'observe le docte Suarès, il se rattache par son ministère à l'ordre suréminent de l'union hypostatique.

instituentis ac provehendis. Philosophicæ disciplinæ scholastica methodo traditæ, atque ad D. Thomæ placita accommodatæ, ecclesiasticam juventutem non ad futilem quemdam ac puerilem scientiæ fucum, sed ad veritatem penitus hauriendam, ad solidam doctrinam acquirendam et ad errores refellendos promptiorem robustioremque reddent, atque ad theologia studia capessenda aptiorem efficiunt: idque eo vel magis quod hujusmodi studia sedulam linguæ latinæ (quæ omnium scientiarum clavis et custos est atque occidentalis Ecclesiæ propria) culturam et exercitationem præcedere et comitari vultis. Ep. Em. Card. Præfect. Congregat. Concil.

¹ Concil. Pictaven., c. x. De studiis promovendis in seminariis.

Nous nous faisons donc un devoir de recommander cette dévotion à nos coopérateurs dans le saint ministère, les engageant à promouvoir le culte de saint Joseph par de pieuses confréries instituées en son honneur, par la célébration de ses fêtes et par tous les autres témoignages d'une vive piété. Il fut pendant sa vie le protecteur de la sainte famille; il devient tout les jours le protecteur de la plupart des familles religieuses qui s'empressent de recourir à son patronage; il protégera aussi la grande famille de Dieu, l'Église universelle, et nous avons la confiance qu'il l'arrachera aux périls qui la menacent, comme il arracha le divin Sauveur au glaive d'un tyran furieux.

Puissions-nous, à son exemple et par sa puissante intercession, après les épreuves de cette vie, rendre notre âme à notre Créateur entre les bras de Jésus et de Marie, et arriver ainsi au port de l'éternelle félicité !

XII. Tels ont été, N. T.-C. F., les principaux objets de notre sollicitude durant les jours trop vite écoulés de ce béni concile, dont nous garderons à jamais le souvenir. Outre les décrets qui vous seront transmis, nous avons pu nous éclairer mutuellement et nous concerter, dans nos séances épiscopales plus intimes, sur diverses questions susceptibles d'être traitées par le prochain concile œcuménique, auquel notre réunion provinciale aura servi pour nous de prélude. Toutes les pensées, toutes les prières, tous les vœux de la grande famille chrétienne vont se concentrer désormais vers cette assemblée générale de l'Église, dont les résolutions doivent avoir tant de retentissement et d'effet. Il ne tiendra pas à nous que ses actes ne soient immédiatement publiés et mis en pratique. La dernière disposition de notre synode provincial porte déjà l'indiction de l'assemblée dans laquelle

* Concil. Pictaven., c. xi, De cultu sancti Joseph.

seront promulgués les canons et les décrets du concile Vatican, dès qu'ils auront reçu l'approbation solennelle chef de l'Église *.

Et sera la présente lettre synodale lue dans les églises et chapelles de tous les diocèses de la province, le dimanche qui en suivra la réception.

* Concil. Pictaven., cap. ultim., § 2, *Decretum iudiciorum futuri provincialis concilii.*

XXX

LETTRE CIRCULAIRE

AU SUJET

DU CINQUANTIÈME ANNIVERSAIRE DE L'ORDINATION SACERDOTALE

ET DE LA PREMIÈRE MESSE DE N. S. PÈRE LE PAPE.

Poitiers, le 28 mars 1869.

NOS TRÈS-CHERS FRÈRES,

I. Le quatrième concile de Milan recommande aux prêtres de solenniser chaque année, au saint autel et dans leurs prières, l'anniversaire du jour où ils ont été initiés au sacerdoce¹; et les sacramentaires nous offrent des oraisons particulières à réciter à cette occasion durant l'oblation du saint sacrifice².

Les cérémoniaux sacrés règlent pareillement ce qui concerne les anniversaires de la promotion et de la consécra

¹ *Sacerdotes vero, quo die eorum unusquisque sacerdotio initiatus est, illum etiam quotannis recolant missæ sacrificio et precibus. Conc. Med. iv, p. 3, Tit. de episc.*

² *Miss. Roman., Orat. divers., n. 20.*

tion des évêques ¹, ainsi que ceux de l'élection et du couronnement du pontife romain ; et parce que le caractère auguste dont l'évêque est revêtu se rapporte au bien spirituel de tout un diocèse, et parce que la dignité souveraine conférée au pasteur universel intéresse le gouvernement de la chrétienté entière, le droit liturgique a pourvu à ce que la commémoration de ces dates religieuses se renouvelle annuellement soit dans chaque Église particulière, soit dans toutes les Églises du monde catholique.

Toutefois, quelque accroissement d'autorité et d'honneur qu'apportent l'épiscopat et le pontificat suprême, aucun nouveau surcroît de dignité ne saurait diminuer le prix de l'ordination sacerdotale, parce que c'est d'elle que le ministre des autels, quel qu'il soit, tire sa plus insigne prérogative.

Deux pouvoirs essentiels constituent le sacerdoce. L'un, qui s'exerce sur le corps naturel de Jésus-Christ, consiste à consacrer l'Eucharistie. L'autre, qui s'exerce sur le corps mystique de Jésus-Christ, consiste à régir et à sanctifier ses membres, qui sont les fidèles. Pour ce second pouvoir, il y a des mesures et des degrés divers de juridiction : le simple prêtre, celui même dont le pouvoir radical est en possession de son plein exercice, demeure toujours placé au-dessous de l'évêque, successeur des apôtres, comme celui-ci demeure subordonné au pontife romain, successeur de Pierre, le premier et le chef du collège apostolique.

Mais quant au pouvoir principal qui est la célébration du sacrifice eucharistique, le sacrement par lequel est conféré l'ordre de la prêtrise est le même pour tous ; la puissance du sacrificateur n'est pas moindre dans le plus modeste pasteur de village que dans le plus élevé des hiérarques ; et le pontife suprême ne s'approche pas de l'autel

¹ Cærem. episc., L. II, c. 35

du Seigneur avec un autre caractère ou un autre droit que celui dont l'ordination a investi le moindre de ses fils et de ses frères dans le sacerdoce.

Aussi, N. T.-C. F., ni l'évêque, ni le chef des évêques n'ont le malheur d'oublier ou de méconnaître le premier et le plus haut titre de leur gloire. Dans le calendrier de leur dévotion personnelle, le jour commémoratif de leur élévation au sacerdoce occupe toujours sa place d'honneur. A la vue du fardeau qui leur a été imposé, ils s'effraient, ils tremblent, ils s'abaissent, ils s'humilient sous un poids redoutable aux épaules mêmes des anges. Mais aussi, au souvenir des joies et des douceurs que le saint autel a répandues sur leur jeunesse sacerdotale, et qui ont fait de leur vie une jeunesse sans cesse renouvelée, ils sentent leur cœur ivre d'amour et pénétré de reconnaissance; ils se répètent avec transport à eux-mêmes les exclamations de leurs devanciers dans l'exercice glorieux de la sacrifice :

« Elle est vraiment très-élevée, elle est admirable, la dignité des prêtres! Le plus étonnant de tous les pouvoirs leur a été décerné, puisqu'ils n'ont qu'à proférer quelques mots célestes pour transubstantier, quand ils le veulent, la matière du pain au corps du Christ. A leur voix, le Verbe descend du ciel dans sa chair, et il réside très-véritablement sur la table de l'autel ! »

« Oh! qu'il est grand, qu'il est honorable le pouvoir des prêtres auxquels il est donné de produire le Dieu de majesté par les paroles sacramentelles, de le bénir de leurs

* Magna prorsus et admiranda sacerdotum est dignitas; maxima illis est collata potestas, sua namque prolatione eloquiorum cœlestium, et ad eorum plane libitum, corpus Christi de panis transubstantiatur materia; descendit de cœlo in carne Verbum, et altaris verissime reperitur in mensa. S. Laurent. Justin.

lèvres, de le tenir en leurs mains, de le porter à leur propre bouche, et de le servir aux autres!

« Mais combien doivent être chastes ces mains, combien pure cette bouche, combien saint ce corps, combien immaculé ce cœur du prêtre, dans lequel daigne entrer si souvent le Dieu de pureté ! »

Encore une fois, ô nos chers Coopérateurs, c'est à vous comme à nous, c'est à nous tous indistinctement qu'il appartient, surtout au jour anniversaire de notre ordination, de méditer sur ces grandeurs et sur ces devoirs de notre charge et de notre dignité de sacrificateurs.

II. Mais les peuples au profit et pour le service desquels nous offrons l'hostie du salut ne veulent pas toujours rester étrangers à ces grandes dates de notre vie, pleines pour nous d'émotions délicieuses comme de leçons salutaires. Si la piété filiale célèbre avec attendrissement la solennité de cinquantaine qui ramène des parents chéris et révéres au pied du même autel qui reçut autrefois leurs serments de fidélité conjugale, les fêtes jubilaires du sacerdoce ont aussi la puissance de remuer et d'émouvoir les populations chrétiennes.

Et quand le vétéran du sanctuaire, remémorant le jour à jamais béni de sa première messe, célèbre son demi-siècle de prêtrise, vainement voudrait-il se renfermer dans le mystère de sa piété privée et solitaire. Autour de lui se pressent ou bien ces deux ou trois générations de fidèles qu'il a nourries de la vérité et de la grâce, ou bien ces nombreuses générations lévites qu'il a formées et préparées pour le sacerdoce. Que dis-je? n'avons-nous pas vu naguère, dans une cité épiscopale voisine de nos frontières, une assistance innombrable accourir de tous les points pour s'associer à son pontife dans une solennité de ce genre, et

¹ De Imit. Christ., L. IV, c. XI,

pouvons-nous perdre le souvenir de tant d'expressions de respect et d'amour qui vinrent réjouir ses cheveux blancs ?

Or, voici que dans quelques jours cinquante ans seront révolus depuis que le pasteur, non pas d'une paroisse ou d'un diocèse, mais de l'univers catholique, immola pour la première fois l'adorable victime entre ses mains tout embaumées encore de l'onction sacerdotale. Dans d'autres temps peut-être, cette particularité de la vie du chef de l'Église aurait passé plus ou moins inaperçue en dehors du cercle intime de ses familiers. Mais le pontife qui occupe en nos jours la chaire apostolique a eu sa carrière semée de trop de tribulations et de tristesses, mais ses épreuves l'ont rendu trop cher à tous les cœurs chrétiens, mais l'Église entière a trop souffert de ses souffrances, mais trop d'intérêts s'attachent à la prolongation de son existence, pour que rien de ce qui touche sa personne sacrée puisse nous trouver froids et insensibles. De toutes parts s'est produit le besoin et la volonté de marquer le jubilé du sacerdoce de Pie IX par des démonstrations de piété et de gratitude, par des témoignages de générosité et de dévouement. S'il ne nous appartient pas de provoquer, au moins devons-nous louer et encourager de telles inspirations et de tels élans.

Nous avons donc la confiance, N. T.-C. F., que vous vous associerez aux prières publiques qui, à l'issue de la messe du dimanche onze avril prochain, et le soir après les vêpres, seront adressées à Dieu dans toutes les églises de notre diocèse pour la conservation de notre saint-père le pape glorieusement régnant, et nous espérons que vous voudrez profiter des grâces spirituelles qui vous sont offertes à cette occasion. Les âmes fidèles, déjà nourries de l'aliment pascal, n'omettront pas de s'asseoir une seconde fois au banquet eucharistique; et plaise à Dieu que ceux de nos frères qui hésitaient peut-être encore à rentrer au cénacle qu'ils

ont trop longtemps déserté et négligé, ne laissent pas s'achever le temps de la pâque sans accomplir enfin ce devoir si indispensable et si doux ! Est-ce s'abuser que de dire qu'ils répondront ainsi au vœu le plus ardent du père de la grande famille, et que Pie IX n'a pas de plus vif désir que de manger cette pâque avec tous ses fils ?

III. C'est une chose remarquable et qui a été remarquée, N. T.-C. F., que la providence de Dieu sur l'Église a plus d'une fois fait coïncider les longs pontificats avec les époques orageuses et difficiles. Même depuis que la paix donnée à l'Église par Constantin a rendu le martyre plus rare, la moyenne ordinaire de la vie des papes est à peine de huit ou neuf ans ; et des hommes tels que saint Pierre Damien et saint Bernard, interrogés par les papes eux-mêmes, n'ont pas craint de leur expliquer avec une liberté tout apostolique les raisons multipliées de cette brièveté accoutumée de leurs règnes ¹. Mais aux jours des grandes crises ou des enfantements laborieux, cette loi commune a semblé en quelque sorte suspendue. En ce qui concerne notre âge, les pontificats de Pie VI et de Pie VII, celui même de Grégoire XVI, et enfin le pontificat de Pie IX dont le terme, Dieu nous étant propice, demeure encore éloigné, auront correspondu aux ébranlements les plus profonds de la société humaine et de la société religieuse.

Daigne la miséricorde divine continuer longtemps à l'Église et au monde le bienfait d'une longévité qui doit être considérée comme une grâce d'en haut ! Le plus sage des rois l'a proclamé : le renouvellement fréquent des princes est un châtement infligé aux péchés de la terre : *Propter peccata terræ, multi principes ejus* ². Cet axiome n'est pas moins fondé en vérité quand on l'applique aux princes

¹ S. Petr. Dam., Lib. I, Epist. xvii ad Alexandr. II. — S. Bern., Epist. ccxxxvii ad Eugen. III. — ² Proverb., xxviii, 2.

de l'ordre spirituel. Mais la seconde partie du même oracle est bien de nature à nous rassurer. Car, s'il est vrai que la sagesse personnelle du monarque, et la connaissance qu'il a des choses de son temps, promet à ses sujets un règne plus durable, qui donc autant que Pie IX est instruit de tout ce qui se fait, de tout ce qui se dit sur toute la surface du globe? qui est plus au courant des affaires religieuses et de toutes les questions qui s'agitent au sein de la société contemporaine? *Et propter hominis sapientiam, et horum scientiam quæ dicuntur, vita ducis longior erit* ¹.

Ayons donc la confiance qu'il lui sera accordé de conduire à un heureux terme les desseins hardis devant lesquels sa verte vieillesse n'a pas reculé. Puis, en lui souhaitant encore une longue carrière, n'oublions pas qu'il est de notre devoir de lui faciliter, par nos prières, par nos offrandes, par nos dévouements de tout genre, l'accomplissement d'une mission qui n'a pas cessé d'être grandement difficile, et même, disons-le, humainement impossible. Mais n'est-il pas le vicaire de Celui qui a dit : « Ce qui est impossible aux hommes est possible à Dieu » : *Quæ impossibilia sunt apud homines, possibilia sunt apud Deum* ² ?

C'est pourquoi, N. T.-C. F., voulant répondre à des vœux qui se sont manifestés autour de nous, nous ordonnons, etc.

¹ Proverb., xxviii, 2. — ² Luc., xviii, 27.

XXXI

HOMÉLIE

PRONONCÉE

DANS L'ÉGLISE PRIMATIALE DE SAINT-ANDRÉ DE BORDEAUX,
EN LA SOLENNITÉ DU CINQUANTIÈME ANNIVERSAIRE DE L'ORDINATION SACERDOTALE
DE SON ÉMINENCE LE CARDINAL ARCHEVÊQUE.

(XIII AVRIL MDCCCLXIX.)

Ego sum Pastor bonus.

Je suis le bon Pasteur.

(Ce sont les paroles de N.-S. J.-C.
dans l'Évangile de S. JEAN, X, 11.)

MONSEIGNEUR,

I. Un des fils et une des gloires de notre Aquitaine, Fulbert, évêque de Chartres, écrivait à son métropolitain, Leutheric, archevêque de Sens ¹ : « Père, je reconnais vous devoir beaucoup d'amour et de fidélité » : *Multum amoris atque fidelitatis tibi, Pater, me debere censeo.* « Aussi mon âme est tellement suspendue à la vôtre, que tout ce qui peut justement vous contrister ou vous réjouir, si j'en suis informé, m'affecte de la même manière » : *unde animus meus ita pendet ex tuo, ut quidquid te justa ratione aut contristat aut hilarat, idem me, si resciscam, simili modo afficiat* ².

¹ Dilectissimo patri et archiepiscopo suo Leutherico, Fulbertus Dei gratia Carnotensis episcopus. Ep. XI (ann. 1008), apud Migne, Patrol. Lat., T. CXXI, p. 206. — ² *Ibid.*

Dirai-je à Votre Éminence que telle est la disposition d'esprit et de cœur de tous les évêques suffragants de cette province; et qu'ayant proclamé conciliairement la supériorité de la juridiction archiépiscopale ¹, ils ont toujours eu à cœur de resserrer davantage le lien qui unit le métropolitain et les évêques comprovinciaux, et de mettre leurs forces en commun afin de travailler avec plus d'ensemble et d'efficacité à la défense et au développement de la religion : *ut arctiori semper vinculo metropolitanus et episcopi comprovinciales uniantur, et conjunctis viribus, religioni tuendæ fovendæque efficacius collaborent* ². Cette page de nos décrets synodaux n'est point demeurée à l'état de lettre morte, et elle ne s'est fidèlement traduite dans les faits que parce qu'elle est profondément gravée dans nos cœurs.

C'était donc justice qu'en cette solennité jubilaire de votre sacerdoce, l'épiscopat de la province fût représenté en tête du cortège immense de votre clergé et de votre peuple. Pourquoi faut-il que votre modestie, qui voulait abandonner au pontife romain tous les honneurs d'un cinquantième anniversaire, et laisser passer le vôtre comme inaperçu, n'ait été vaincue que si tardivement par l'unanime et très-légitime résistance de ceux qui ont toujours accepté le devoir de vous obéir? Votre assentiment moins longtemps différé n'eût pas imposé à mes vénérables collègues de la province, retenus dans les lacets de cette trame si serrée qu'on appelle l'itinéraire pastoral, la douleur et le regret d'une absence trop justifiée, et vous ne m'eussiez pas créé à moi-même l'embarras et la difficulté d'une mission impossible.

Après le pape, Monseigneur, vous êtes à quelques égards mon premier et mon unique supérieur ecclésiastique. Or,

¹ Synodus hæc Burdigalensis superiorem agnoscit jurisdictionem et auctoritatem competere metropolitano. Unde jus habet, etc. Conc. Burdig. 1850, Tit. IV, c. 11, 2, p. 70.

² *Ibid.*, 2, p. 71.

Je veux le dire devant toute votre famille lévitique : les évêques, condamnés à exercer le commandement, sont trop rarement dans le cas de pratiquer la soumission, pour n'en pas donner l'exemple quand ils en trouvent la précieuse occasion. Votre désir m'a donc été un commandement; j'ai vaincu tous les obstacles pour faire acte de déférence respectueuse en même temps que d'affection filiale.

Le mérite de cet acte, je l'avoue, est annulé par le bonheur que j'y trouve. Car : *multum amoris atque fidelitatis tibi, Pater, me debere censeo* : Père (vous l'êtes par la dignité, et vous l'êtes par l'âge, et vous l'êtes par la condescendance et la bonté), Père, je me proclame redevable envers vous de beaucoup d'amour et de fidélité. Si je vous savais des chagrins (j'ai la confiance que la bonté divine vous les mesure avec ménagement), j'accourrais pour vous consoler. Mais dans un jour comme celui-ci, dans un jour qui sera noté comme l'un des plus heureux et des plus triomphants de votre vie entière, parce qu'il vous apporte des témoignages de respect et d'amour qui sont le fruit de cinquante ans de travaux, la récompense d'un demi-siècle de glorieux services; dans un jour si fortuné, je ne pouvais pas, je ne devais pas n'être pas auprès de vous : *animus enim meus ita pendet ex tuo, ut quidquid te justa ratione aut contristat aut hilarat, idem me, si resciscam, simili modo afficiat.*

Mais si d'être auprès de vous aujourd'hui, c'est la jouissance et le bonheur; de paraître dans cette chaire à l'improviste, sans préparation sérieuse, je l'avoue, c'est l'ennui, c'est le tourment. Votre Éminence ne paraît pas s'en douter; mais elles ont été lourdes, les bientôt vingt années révolues depuis que vous ordonniez au plus jeune d'élever la voix au milieu de l'assemblée synodale. *Junior fui, etenim senui* ¹. S'arracher aux pompes d'une cérémonie religieuse, quitter

¹ Ps. xxxvi. 25.

le saint autel pour monter dans un char rapide emporté par le feu, et sortir de ce char pour monter dans la tribune sacrée, ce sont là les habitudes quotidiennes de Votre Éminence. Mais les mêmes dons ne sont pas accordés à tous. Et j'aurais peut-être le droit de me plaindre aujourd'hui de ce qu'ayant toujours ignoré par vous-même les épreuves de la fatigue corporelle, il vous manque quelque chose pour être le pontife qui sache compatir aux infirmités ¹.

Et puis, vous avez fait en quelque sorte le vide dans le sujet que je dois traiter, en m'interdisant rigoureusement l'hommage de la louange. Il est vrai, votre lettre d'invitation, si cordiale et si pressante, me signale une solennité du même genre où j'ai rempli déjà le rôle d'orateur. Mais outre que la redite ne serait pas de mise, est-ce donc qu'à défaut du panégyrique de votre personne, ce serait ici le cas de faire celui de la vieillesse? Eût-on prononcé l'éloge de la vieillesse à propos de Moïse, lequel, dans un âge si avancé, était demeuré en possession de sa pleine virilité, n'avait senti ni ses yeux s'affaiblir, ni ses dents s'ébranler ², et venait récemment encore d'engager et de gagner la bataille contre de puissants ennemis ³, quand, au pied de la montagne d'Abarim, d'une voix dont la tradition a célébré la portée et l'éclat : *voce maxima et stentorea* ⁴, d'une voix entendue de tout le peuple d'Israël : *audiente universo cœtu Israel* ⁵, il prononça jusqu'à la fin son dernier Cantique, pour mourir ensuite, non point par maladie ni par défaut de forces, mais sur un ordre de Dieu, séparant l'âme du corps pour l'introduire dans la terre des vivants? Eût-on énuméré les qualités de la vieillesse devant Caleb, devant ce fils de Juda, qui

¹ Hebr., IV, 15.

² Non caligavit oculus ejus, nec dentes illius moti sunt. Dent., xxxiv, 7.

³ Numer. xxi, xxii. — ⁴ Cornel. a Lapid., in Deuter., c. xxxiv, 7.

⁵ Deuter., xxxi, 30.

disait à Josué : « J'avais quarante ans quand Moïse, le chef « suprême de la nation sainte, m'a donné ma mission pour « venir en cette terre » : *quadraginta annorum eram quando misit me Moyses famulus Dei*; « il y a quarante-cinq ans de « cela » : *quadraginta et quinque anni sunt, ex quo locutus est verbum istud*; « et je me porte comme je me portais quand « je fus envoyé pour faire connaissance avec ce pays » : *sic valens, ut eo valebam tempore quando ad explorandum missus sum*. « La même vigueur que j'avais alors m'est demeurée « jusqu'à ce jour, soit pour combattre, soit pour marcher » : *illius in me temporis fortitudo usque hodie perseverat, tam ad bellandum quam ad gradiendum*; pour combattre, quand il le faut; pour marcher, toujours : *tam ad bellandum, quam ad gradiendum*¹. Et la preuve que Caleb ne s'en faisait pas accroire, c'est le témoignage que l'Esprit-Saint a mis sur les lèvres du fils de Sirach : *Et dedit Dominus Caleb fortitudinem, et usque in senectutem permansit illi virtus*² : « Dieu « donna véritablement à Caleb une force inouïe, et il garda « toute sa vigueur jusqu'à la fin. »

Vous le reconnaîtrez avec moi, mes Frères : ne pouvant louer la personne, je n'ai pas la ressource qui m'est indiquée : on ne célèbre pas la vieillesse là où elle ne se trouve point.

Mais parce que l'évêque qui accepte le ministère et, comme dit l'Écriture, le fardeau de la prédication évangélique³, doit toujours à son auditoire quelque parole de doctrine et d'édification, je ne veux pas manquer à ce devoir. La semaine où nous sommes entrés s'appelle la semaine du Bon Pasteur. Entendez donc quelques mots d'homélie sur la parole de notre maître : *Ego sum pastor bonus* : « Je suis le « bon pasteur ». Ce n'est pas moi, je n'en aurais pas eu le loisir, c'est saint Augustin qui va vous en faire le commen-

¹ Josue, XIV, 7, 11. — ² Eccli., XLVI, 11. — ³ Malach., I, 1.

taire ; et peut-être que ce commentaire ne nous tiendrait pas trop éloignés de l'objet de la solennité.

II. *Ego sum pastor bonus* : c'est en ces termes que le Seigneur Jésus s'adjuge à lui-même et à lui seul le nom et la qualité de bon pasteur. Paître, cela signifie proprement nourrir. Celui qui ne donne pas l'aliment au troupeau mérite-t-il le nom de pasteur : *Nonne greges a pistoribus pascuntur* ¹? Ah! s'écrie le Seigneur par son prophète à propos des pasteurs des derniers temps d'Israël : « Ils se paissaient eux-mêmes, et ils ne paissaient pas mes troupeaux » : « A cause de cela, écoutez la parole du Seigneur : Je susciterai au milieu des peuples un pasteur qui les païsse, mon serviteur David ; et comme il aura le nom de pasteur, il en remplira aussi l'office » ². Remarquons-le avec saint Ambroise : David, le roi, était mort depuis longtemps quand Ezéchiel prophétisait ainsi. C'est donc l'autre David, celui qui est véritablement humble, véritablement doux, véritablement fort, c'est le Fils de Dieu, qui est annoncé sous ce nom. Et voilà qu'en effet, de cette bouche qui ne sait pas mentir, de cette bouche qui ne sait pas prononcer des paroles d'orgueil et de vaine complaisance, le Seigneur Jésus vient de nous dire dans son évangile : « Le bon pasteur, c'est moi » : *Ego sum pastor bonus*. Et il en ajouta aussitôt la raison : c'est que « le bon pasteur donne sa vie pour ses brebis ».

Paître, c'est donner la nourriture, et, par la nourriture, donner la vie. Or, qui donc au même titre que Jésus, qui donc en dehors de Jésus, est le dispensateur de la nourriture et de la vie? « J'établirai sur eux un pasteur qui les nourrisse ». Et quel est l'aliment dont Jésus n'ait pas

¹ Ezech., xxxiv, 2.

² *Pascabant pastores semetipsos, et greges meos non pascabant. Ibid.*

³ *Suscitabo super eas pastorem unum qui pascet eas, servum meum David ; ipse pascet eas, et ipse erit eis in pastorem. Ibid., 23.*

nourri l'humanité? Le pain matériel, quand il l'a fallu, il l'a multiplié miraculeusement, et il en a rassasié les foules¹. Mais, lui-même l'a dit, « l'homme ne vit pas seulement de pain, mais de toute parole qui procède de la bouche de Dieu² ». Et le bon pasteur a servi aux âmes le double aliment de la vérité et de la grâce. Et cet aliment, il ne le prenait pas en dehors de lui, il ne l'empruntait à personne, il le tirait de son propre fond et de sa plénitude³. « Je suis, a-t-il dit, la vérité et la vie⁴ ». Verbe éternel, il versait dans les intelligences créées la vérité qui est sa propre essence. Verbe fait chair, il nourrissait les âmes de la grâce qui est le fruit de son sang. Mais que dis-je? Cette nourriture transsubstantielle de la vérité et de la grâce n'eût point encore suffisamment justifié son nom de pasteur. « Le bon pasteur donne sa vie pour ses brebis. » Et Jésus en effet a livré sa chair, et il a versé son sang pour elles. Puis, par une transformation qui est à la fois la merveille de sa puissance et de son amour, par la divine élaboration du mystère eucharistique, il a fait de sa chair et de son sang adaptés, appropriés à notre usage, la nourriture permanente de la créature régénérée. Ah! dit saint Jean Chrysostome, qu'un berger ait donné sa vie pour son troupeau, c'est ce qui s'est à peine vu; mais qu'un berger ait nourri ses brebis de son propre sang, c'est ce qu'on n'a jamais entendu dire : *Quis enim pastor oves proprio pascit cruore?*⁵ Encore une fois, paître, c'est nourrir. Donc Jésus, qui nourrit l'homme de sa propre chair et de son propre sang, Jésus est le vrai pasteur, le bon pasteur par excellence, l'unique bon pasteur *Pastor ergo bonus, Christus*⁶.

¹ Matth., xiv, 15-21 ; xv, 33-38. — ² *Ibid.*, iv, 4.

³ *Plenum gratiæ et veritatis, ... et de plenitudine ejus nos omnes accipimus.* Joann., I, 14, 16. — ⁴ Joann., xiv, 6.

⁵ *Homil. lx ad popul. Antioch.* — ⁶ S. Aug., *Serm. cxxxviii, 1*, edit. Gaume, T. V, p. 969.

Mais, s'objecte à lui-même l'évêque d'Hippone, « qu'est-ce donc que Pierre ? N'est-il pas aussi un bon pasteur ? N'a-t-il pas aussi donné sa vie pour ses brebis ? Et Paul ? et les autres apôtres ? et ces bienheureux évêques martyrs qui ont suivi le temps des apôtres ? et ce saint Cyprien (il parle à des Africains) qui a arrosé vos rivages de sa doctrine et de son sang ? *Nonne omnes pastores boni* ¹ : ne sont-ils pas tous de bons pasteurs ? Oui, sans doute. Ils sont tous de bons pasteurs : *Omnes hī pastores boni*. Et pourtant Jésus-Christ n'a pas parlé des bons pasteurs, mais du bon pasteur : *et tamen ille non commendavit pastores bonos, sed pastorem bonum : Ego sum, inquit, bonus pastor* ².

† La raison, c'est que les autres bons pasteurs ne sont tels que par leur union et leur identification avec le bon pasteur par excellence. Outre que leur sang, versé pour leur troupeau, n'a pas été le principe de la rédemption, ni de la sanctification, ni de la béatification du troupeau (propriété qui n'appartient qu'au sang de Jésus), ils ne méritent la qualification secondaire de bons pasteurs que moyennant leur subordination au pasteur souverain, à celui qui a dit : « Je suis le bon pasteur », mais qui a dit aussi en tête du même chapitre : « Je suis la porte » : *Ego sum ostium* ³ : la porte « par laquelle il faut entrer sous peine de n'être pas « pasteur, sous peine d'être un intrus et un ravisseur » : *Ego sum ostium : qui non intrat per ostium in ovile ovium, ille fur est et latro. Qui autem intrat per ostium, pastor ex ovium* ⁴.

† Quand Jésus parle du bon pasteur au singulier et non au pluriel, il veut, continue saint Augustin, nous indiquer le mystère de l'unité pastorale. C'est comme s'il disait : Tous les autres, tous les bons pasteurs sont mes membres. Il y a une tête, il y a un corps, et il n'y a qu'un Christ. Celui-ci

¹ S. Aug., Serm. cxxxviii, 1, edit. Gaume, T. V, p. 969. — ² *Ibid.*, 3, p. 970. — ³ Joann., x, 9. — ⁴ *Ibid.*, 1, 2.

est pasteur des pasteurs, et les pasteurs avec leurs brebis sont sous ce pasteur unique ¹.

Or, M. T.-C. F., cette doctrine de l'unité du pasteur, le Fils de Dieu n'a pas voulu qu'elle fût incontestable seulement par rapport à lui-même, pasteur invisible. Il a pourvu à ce qu'elle ne fût pas moins inviolablement consacrée dans la personne du pasteur visible, qu'il établissait son représentant suprême sur la terre. C'est encore saint Augustin qui va nous servir de guide.

« Quand Jésus se nomme exclusivement le bon pasteur, dit-il, et quand il passe sous silence les autres pasteurs, ce n'est pas qu'il ait désespéré de trouver ici-bas à qui confier avec sécurité ses brebis ² : car il est notoire qu'il a trouvé Pierre apte à ce soin et à ce ministère; et, ce qui est bien mieux, il a reproduit dans Pierre la centralisation et l'unité du pastorat qui était en lui-même : *imo vero, et in ipso Petro unitatem commendavit* ³. Il y avait plusieurs apôtres : *multi erant apostoli*, et c'est à un qu'il est dit : « Pais mes brebis » : *et uni dicitur : Pasce oves meas*. Car, Pierre à qui Jésus remettait ses brebis comme à un autre lui-même, Jésus voulait le faire un avec lui-même, l'unifier avec lui-même : *Nam et ipsum Petrum, cui commendabat oves suas quasi alteri, unum secum facere volebat* : de telle sorte que lui-même demeurât la tête suprême; et que Pierre, tête secondaire, résumât en lui la figure du corps, qui est l'Église; et que, comme l'époux et l'épouse, ils fussent deux dans une seule chair » : *ut esset ille caput, ille figuram corporis por-*

¹ Quid est ergo quod pastoribus bonis commendas unum pastorem; nisi quia in uno pastore doces unitatem. Audite, inquit, quid commendavi « Ego sum pastor bonus », dixi : quia omnes cæteri, omnes pastores boni membra mea sunt. Unum caput, unum corpus, unus Christus. Ergo et pastor pastorum, et pastores pastoris, et oves cum pastoribus sub pastore. S. Aug., *ibid.*, 5, p. 971.

² S. Aug., Serm. XLVI, 23, p. 341. — ³ *Ibid.*, 30, p. 345.

taret, id est Ecclesiæ, et tanquam sponsus et sponsa, essent duo in carne una ¹.

D'où nous devons conclure avec le saint docteur, soit par rapport au pasteur invisible qui est Jésus, soit par rapport au pasteur visible qui est Pierre : « Que tous les pasteurs donc soient dans un seul pasteur, que tous reproduisent la voix unique de l'unique pasteur : *Sint ergo omnes in pastore un, et dicant vocem pastoris unam*; que cette voix unique de l'unique pasteur soit entendue de toutes les brebis, et qu'elles suivent leur pasteur, non pas tel ou tel pasteur, celui-ci ou celui-là, mais le seul pasteur : *quam audiant oves, et sequantur pastorem suum, et non illum vel illum, sed unum*; ou plutôt que tous, pasteurs et brebis, mettent leur voix à l'unisson de cette voix unique, selon la recommandation de l'apôtre : « Je vous conjure, mes frères, de n'avoir tous qu'un même langage, et qu'il n'y ait point parmi vous de voix discordantes » : *Obsecro vos, fratres, ut idipsum dicatis omnes, et non sint in vobis schismata* ². Ce que vous obtiendrez, si vous prenez pour guide cette voix de l'unique pasteur, voix nette de toute dissonance, pure de toute altération » : *Vocem eliquatam ab omni schismate, purgatam ab omni hèresi* ³.

III. Cela dit, M. T.-C. F., et l'unité pastorale étant ainsi établie dans la personne de Jésus et de son vicaire, il ne nous sera pas interdit de louer, d'admirer, avec le même saint Augustin, la multitude des bons pasteurs que la providence divine n'a jamais refusés et ne refusera jamais à l'Église : *Absit ut desint modo boni pastores!* Loin de nous cette disette de bons pasteurs qui serait le plus effroyable des fléaux; loin de Dieu cet outrage à sa miséricorde de croire qu'elle n'en produit plus et n'en établit plus de tels :

¹ S. Aug., *ibid.*, 30, p. 345. — ² I Corinth., 1, 10. — ³ S. Aug., *ibid.*, v. 346.

Absit a nobis ut desint; absit a misericordia ipsius ut non eos gignat atque constituat ! Certes, nous en sommes témoins et nous en sommes garants, il y a dans le bercail du Seigneur beaucoup de brebis fidèles. Oui, le monde, même tel qu'il est de nos jours, possède dans son sein de grandes vertus, auxquelles nous nous plaignons à rendre hommage. Mais nous est-il défendu de dire qu'il y a pareillement de grandes vertus dans le sanctuaire ? A coup sûr, puisque beaucoup de brebis sont bonnes, il faut croire qu'il y a aussi de bons pasteurs : *Utique, si sunt bonæ oves, sunt et boni pastores* : ne serait-ce que parce que la bonté des brebis fait la bonté des pasteurs, qui d'ailleurs ont coutume d'être pris parmi les meilleures brebis : *Nam de bonis ovibus, fiunt boni pastores* *.

Ne furent-ils pas de bons pasteurs, M. F., tous ces généreux pontifes qui ont régi votre église de Bordeaux depuis les âges les plus reculés : les Delphin, les Amand, les Séverin, les Léonce, dont votre Paulin et notre Fortunat ont raconté les vertus et les gloires ? Ne méritèrent-ils pas la même qualification, ces illustres archevêques (je nommerai seulement ceux que notre Poitou a donnés en ces derniers siècles à votre métropole), les Prévost-Sansac et les Escoubleau de Sourdis, qui présidèrent à deux conciles mémorables, et ce Charles d'Aviau du Bois de Sanzay dont votre cité et la mienne attendent la béatification ? Sans doute c'était la foi qui inspirait leur zèle, qui enflammait leur charité ; c'était Jésus, le bon et l'unique pasteur, qui s'immolait en eux et par eux ; ils n'agissaient que sous l'influence du chef, sous l'influence du chef invisible qui trône dans les cieux, et du chef visible qui siège dans la cité sainte. Et c'est précisément ce qui a fait la valeur de toutes leurs œuvres, c'est ce qui leur assure à jamais un rang éminent entre

* S. Aug., *ibid.*, p. 346. -- * *Ibid.*

ceux qui ont conquis après Jésus et avec lui le titre de bons pasteurs : *Bonus pastor unus, quia omnes boni pastores in uno sunt et unum sunt* ¹.

Dussé-je enfreindre votre défense, pontife vénéré, oui, je le dirai, vous êtes de la race et de la famille de vos devanciers. Non content de ressusciter la mémoire de plusieurs d'entre eux, oblitérée en partie par le temps, vous avez ressuscité leurs œuvres; et à ces œuvres vous en avez joint une foule de nouvelles. Si vous m'ordonnez de me taire sur tout le reste, au moins proclamerai-je que vous êtes de ceux dont le psalmiste a dit qu'on trouverait en eux des jours pleins : *Et dies pleni invenientur in eis* ². Cette calamité désastreuse, l'apathie sacerdotale, la torpeur pastorale, vous l'avez souvent stigmatisée par des paroles brûlantes; vous la condamnez irrémissiblement par vos exemples. L'histoire dira le prodige de votre activité incessante.

Pater meus usque modo operatur, et ego operor ³ : « Mon père agit sans cesse, il opère sans discontinuité, et moi aussi j'agis et j'opère. » Est-ce que le maître de la moisson ne l'a pas déclaré : « La moisson serait grande, mais les ouvriers sont rares » : *Messis quidem multa, operarii autem pauci* ⁴ ? Non pas, observe saint Grégoire, que le nombre nous manque; mais qu'importe le nombre, si tous ne sont pas vraiment ouvriers, vraiment travailleurs ? Or, vous du moins, Monseigneur, vous le lèguerez à votre clergé, ce type du travailleur infatigable, de l'ouvrier toujours à la tâche, du serviteur imitant l'opération continue de son maître : *Pater meus usque modo operatur, et ego operor*. L'empreinte de vos pieds, la trace de votre passage demeureront gravées partout où la volonté d'en haut vous a appelé. Votre mémoire vivra dans les archives de votre Église,

¹ S. Aug., *ibid.*, p. 345. — ² Ps. LXXII, 10. — ³ Joann., v, 17. — ⁴ Matth., ix, 37.

enrichies de pages qui touchent à toutes les questions vivantes de notre temps; elle vivra dans la collection des conciles, où figureront avec honneur les cinq assemblées provinciales célébrées sous votre direction, sans parler de celles que vous présiderez encore; elle vivra dans toutes ces maisons religieuses, dans toutes ces fondations diverses que vous avez multipliées; elle vivra sur toutes les parties du sol diocésain, couvert d'édifices que vous avez bâtis, que vous avez ornés, que vous avez dotés, que vous avez consacrés.

Mais ce sont là les œuvres du dehors, celles qui frappent les yeux charnels; il en est de meilleures devant lesquelles pâlissent toutes les autres. Or, qui pourra les compter et les mesurer? « Après cela, dit le prophète de Pathmos, je vis un ciel nouveau et une terre nouvelle: car le premier ciel et la première terre avaient disparu¹. . . . Et celui qui parlait avec moi avait une verge d'or pour mesurer l'enceinte de la nouvelle Jérusalem »: *Et qui loquebatur mecum habebat mensuram arundineam auream ut metiretur civitatem*²; « et il mesura l'étendue des murailles qui était de cent quarante-quatre coudées de mesure d'homme, qui est la mesure de l'ange »: *mensura hominis, quæ est mensura angeli*³. Remarquez ces mots: « de mesure d'homme, qui est la mesure de l'ange ». C'est qu'en effet, disent les interprètes, les hommes purifiés, régénérés, ont pour destinée d'aller occuper les places devenues vacantes par la défection des esprits célestes⁴. Oui, dans le mesurage divin,

¹ Apoc. XXI, 1. — ² *Ibid.*, 15. — ³ *Ibid.*, 17.

⁴ Hac mensura hominis quæ est angeli, significatur primo homines sanctos in cælo ad mensuram gloriæ angelorum pervenire. Succedunt enim in locum eorum qui inde prolapsi sunt, factique dæmones. Significat secundo eadem mensura metiendam esse tam hominis quam angeli beatitudinem et coronam, puta pro magnitudine gratiæ et bonorum actuum tam homini quam angelo tantam esse majorem vel minorem gratiam. Vilalpand., in

la dimension d'un élu, c'est la dimension d'un ange : *mensura hominis, quæ est mensura ange'i*. Or, s'il plaisait à Dieu de me la mettre en main, cette baguette d'or, et s'il m'était donné de toiser la superficie de votre territoire pastoral, je constaterais que, sous l'action féconde de votre travail, de votre parole, de votre dévouement et de vos bénédictions, il ne s'y trouve pas une coudée qui ne représente pour l'éternité la mesure d'un homme devenue la mesure d'un ange ; pas une motte de terre sur laquelle n'ait été placée une âme revêtue d'un corps mortel, une âme que vous avez baptisée, que vous avez instruite, que vous avez purifiée, que vous avez confirmée, que vous avez nourrie de la vérité, de la grâce et de la chair du Christ ; une âme que vous avez dégagée de la matière, que vous avez soulevée au-dessus de la terre, et à qui vous avez donné des ailes pour voler jusqu'au séjour de la gloire. Voilà les monuments impérissables qui signalent partout votre passage. Prêtre de Jésus, pontife du Dieu vivant, oui, voilà votre œuvre, votre œuvre de missionnaire, votre œuvre de curé, votre œuvre de supérieur de séminaire, votre œuvre d'évêque coadjuteur, votre œuvre d'archevêque, votre œuvre d'hier, votre œuvre d'aujourd'hui, votre œuvre de demain, votre œuvre de toujours.

Vivez donc, vivez et continuez longtemps cette œuvre de la sanctification et de la glorification des âmes ; cette œuvre du salut de vos frères, inséparable de celle de votre propre salut ; cette œuvre que Jésus-Christ a appelée « l'unique nécessaire »¹. Vivez, c'est le vœu de vos frères ; vivez, c'est le vœu de vos fils ; vivez, c'est le vœu de toute cette assistance.

Mes Frères, vous aurez tous à cœur de rendre votre vœu efficace. Croyez-le-bien : la vie des pasteurs est rude et

Apparatu urbis et templi, T. III, p. 11, de Hebr. mensuris, L. III, c. 15. — Cornel. a Lapid. in Apoc. XXI, 17.

¹ Luc., x, 42.

difficile. Les plus forts et les mieux trempés succomberaient aisément à la peine. « Ne me contristez point par vos mœurs dépravées, disait saint Augustin à son peuple : *Nolite me contristare pravis moribus vestris* : car mon unique agrément en cette vie, c'est votre bonne vie : *Delectatio mea non est in hac vita, nisi vestra bona vita* ¹.

Et vous, ministres des autels, vous ne donnerez pas de démenti au présage de votre illustre compatriote Paulin : « Les fils de Delphin seront réputés parmi les fils d'Aaron : *Filii enim Delphini reputabuntur in filiis Aaron*; non pas parmi ceux qui laissèrent éteindre le feu sacré dans leur cœur, et qui offrirent au Seigneur un feu étranger : *sed non cum illis qui ignem alienum Domino obtulerunt*. A l'exemple de vos pères, vous aurez toujours un cœur ardent : *Tuis filiis sit cor ardens* (ces cœurs morts, disait le saint évêque de Genève, à quoi sont-ils bons ?) ; mais l'ardeur qui vous animera ne sera point celle des convoitises et des fausses joies du siècle : *Tuis filiis sit cor ardens, non cupiditatum et illecebrarum secularium iniquis ignibus*. Au contraire votre Dieu, qui est un feu consumant, reconnaîtra toujours en vous cette flamme divine dont il a dit : « Je suis venu apporter le feu sur la terre ; et que puis-je vouloir sinon qu'il embrase le monde ? »

Vivez, Monseigneur ; protégé par la Vierge Marie, que vous invoquiez tout à l'heure encore d'une façon si touchante, nous ne craignons point que votre zèle se glace, que votre ardeur s'affaiblisse. Aussi longtemps que se prolongera votre carrière, ce sera le prolongement de votre activité évangélique. Quand le Seigneur viendra, à quelque heure qu'il se présente, il vous trouvera éveillé et agissant ².

¹ Serm. xvii, 7, T. V, p. 140. — ² S. Paulin., Epist. xx, 7, apud Migne Patrolog., T. Lxi, p. 250. — ³ Luc., xii, 37, 38.

Vivez enfin, c'est le vœu du prince des pasteurs, c'est le vœu de l'Église de Rome qui vous compte parmi ses plus hauts dignitaires. Votre Éminence, je l'ai dit, aurait voulu cacher et comme ensevelir son jubilé sacerdotal dans celui de Pie IX. Ce m'est un encouragement à ne pas terminer ce discours sans revenir au pontife dont le nom a été merveilleusement glorifié durant ces derniers jours. Ce sera d'ailleurs répondre au désir de tous ces cœurs bordelais, à qui Rome est si chère.

Bordeaux et Rome : je n'ai jamais oublié le rapprochement que votre poète Ausone a fait de ces deux noms ; et quoique cet écrivain, comme quelques autres lettrés de son temps, ait trop souvent dissimulé son baptême sous l'enveloppe du langage profane, je ne puis croire que la Rome chrétienne ne fût pour rien dans ses beaux vers. Bordeaux, direz-vous avec lui, c'est pour nous le sol natal : *Burdigala est natale solum* ; c'est pour nous la patrie : *hæc patria est* ; mais Rome est une patrie qui se place au-dessus de toutes les autres : *patrias sed Roma supervenit omnes*. A Bordeaux notre affection : *Diligo Burdigalam* ; à Rome notre culte : *Romam colo*. Si notre berceau est ici, là-bas dans la personne de notre père, nous occupons la chaise curule : *Cunæ hic, ibi sella curulis* ¹.

IV. Eh bien donc, tournons nos regards vers cette Rome, la patrie de tous. Assurément il sera compté parmi les dons pasteurs durant toute la série des âges, le prêtre de Jésus qui, faible alors et maladif, montait à l'autel pour la première fois, il y a cinquante ans, dans un humble sanctuaire de la ville sainte. Je ne parle pas du privilège dont l'a investi plus tard le suprême pontificat, par lequel, devenu vicaire du Christ, il a été hiérarchiquement posé

¹ Auson., *Ordo nobilium urbium*, ap. Migne, *Patrolog. Lat.*, T. XIX, p. 879

dans l'unité avec l'unique bon pasteur. Ce n'est pas comme pape, c'est comme prêtre, que Pie IX vient d'atteindre sa date jubilaire. Mais, pour qui connaît cette vie toute de foi, toute de charité, toute de dévouement, toute de simplicité et de grandeur, toute de courage et de confiance, toute d'amour et de sacrifice, toute de ferveur dans l'oraison et dans l'oblation de l'hostie eucharistique, n'y a-t-il pas là tous les caractères, tous les signes distinctifs du bon pasteur ?

Pie IX serait dépourvu de la plupart de ses mérites personnels, qu'il nous faudrait encore vénérer en lui le successeur de saint Pierre et le représentant de Dieu en ce monde ; mais quel avantage et quel bonheur de rencontrer la vertu avec la dignité, de pouvoir admirer le prêtre dans le pape, l'homme dans le pontife !

Jésus a dit : « Je suis le bon pasteur, et je connais mes brebis, et mes brebis me connaissent, de même que mon Père me connaît et que je connais mon Père ¹. »

« Le Christ connaît les fidèles, dit saint Cyrille ; il les regarde, il les considère, il les assiste des yeux très-bénins et très-compatissants, non pas seulement de sa divinité, mais aussi de son humanité ; il connaît leurs vertus, leurs faiblesses, encourageant les unes, remédiant aux autres, pourvoyant à tous leurs besoins ². » Tel s'offre à nous le pontife assis de nos jours sur la chaire romaine. Intimement uni à Dieu qu'il connaît et dont il est connu, il porte sur tous les membres du bercail des regards où se révèlent les sentiments d'une bonté à la fois divine et humaine, condamnant nos erreurs et ménageant nos infirmités, redressant les esprits par l'inviolable et inflexible affirmation de la vérité et ramenant doucement les cœurs par les condescendances et les égards de la charité.

Mais si Pie IX est le bon pasteur qui connaît ses brebis,

¹ Joann., x, 14, 15. — ² S. Cyrill. Alex., in Joann., L. VI.

ne pouvons-nous pas ajouter qu'il est connu d'elles : *Et cognosco meas, et cognoscunt me meæ* ? Quel nom a jamais été populaire comme le nom de cet homme et de ce pontife ? Quel souverain, quel pape a jamais exercé une attraction plus forte, excité de plus vives et de plus universelles sympathies ?

Impossible de n'être pas frappé, de n'être pas ému du spectacle inattendu que donne l'univers catholique depuis quelques jours. L'échéance d'un anniversaire inaperçu sous d'autres pontificats est devenue le signal d'un mouvement sans exemple. La chrétienté entière est en fête et en prière. De toutes les extrémités du monde, les souverains et les peuples, les orthodoxes et les séparés, les individus et les corporations, envoient à Pie IX leurs félicitations et leurs vœux. Ses sujets en particulier lui prodiguent les témoignages de fidélité et d'amour ; les habitants des provinces usurpées rivalisent de marques d'attachement avec ceux du patrimoine conservé. Tandis que les grands lui offrent les tributs d'or et d'argent, les hommes des champs et les citoyens des moindres municipes lui apportent en présent des prémices comme la simplicité des anciens âges en offrait aux rois pasteurs. Cette royauté pontificale, qu'on croyait abandonnée et délaissée, il se trouve qu'il n'y a bientôt plus de transports ici-bas que pour elle. Plus on a voulu l'abaisser, plus elle grandit dans l'estime, dans la confiance et dans l'amour des peuples. Depuis qu'on a cherché à l'effacer, son rôle est mieux connu et mieux compris. C'est la justification de l'oracle de notre saint docteur : *ut tunc obtineat, cum deseritur* ¹. Et si ce dont nous sommes témoins a le caractère d'une réparation et d'une revanche providentielle quant au passé, c'est un indice significatif par rapport à la prochaine célébration du concile universel. Le seul

¹ S. Hilar., De Trinit., L. VII, 4.

fait de l'indiction d'un synode œcuménique est un acte qui appartient à l'ordre des choses surnaturelles. Là où le Saint-Esprit est en cause, il ne faut point s'étonner que les circonstances les plus simples concourent à des résultats avec lesquels elles ne semblaient pas avoir de proportion ni de rapport. A l'incident imprévu qui vient de se produire, succéderont d'autres incidents qu'on peut à peine soupçonner aujourd'hui; le mouvement ne s'arrêtera pas; et la providence, féconde en ressources, multipliera les excitations dans les âmes jusqu'à l'heureux achèvement de la grande entreprise. Etonnés et comme stupéfaits de cet entraînement inexplicable des esprits et des cœurs, les adversaires reconnaîtront leur impuissance à le contredire, et plus d'un d'entre eux voudra s'y associer et le seconder.

Et qu'on le remarque : ce n'est point en cédant, mais en résistant; ce n'est point en obéissant au courant des idées et des passions, mais en luttant en sens inverse des erreurs et des préjugés de son temps, que notre pasteur et notre père a fait naître cet enthousiasme et conquis cette popularité de bon aloi. Les peuples ont cet instinct et ce bon sens, de ne pas accorder longtemps leur faveur à ceux qui ont reçu la mission de les guider et qui ne visent qu'à les suivre. Quand la tête se fait queue, elle n'y gagne point en considération. Ah ! c'est qu'en définitive, il n'y a d'estimable et d'estimé, même ici-bas, il n'y a d'aimable et d'aimé, que le courage au service de la vérité, de l'ordre et de la justice. Celui qui s'expose, celui qui se sacrifie pour le maintien de la justice, pour le triomphe de l'ordre, pour la défense de la vérité; celui qui s'oublie, celui qui s'immole pour l'accomplissement du devoir, principalement du devoir doctrinal, c'est vers lui que se portent tous les yeux et que volent tous les cœurs, y compris le cœur de Dieu : car c'est Dieu qui a dit : « Je vous donnerai des pasteurs selon mon cœur, et ils vous paîtront de doctrine et de science » : *Dabo*

vobis pastores secundum cor meum, et pascent vos scientia et doctrina ¹

V. Pontife auguste, ce n'est pas sans dessein que le Seigneur, qui vous destinait à la chaire apostolique, a placé votre initiation sacerdotale sous les auspices d'un des plus grands hommes qui s'y soient assis. Le pape saint Léon a bien mérité de la religion et de la société. Il a eu raison d'Attila et des barbares, de Genséric et des Vandales. Il a rendu de très-éminents services à l'Église et au monde. Mais le plus signalé de tous, ce fut de purger la terre de trois ou quatre erreurs, et de rétablir la vérité concernant quelques points essentiels de la doctrine révélée. Ce sera aussi votre mérite et ce sera votre gloire devant Dieu et devant la postérité. Et quand les aveugles de ce temps auront ouvert les yeux à la lumière, ce sera l'objet principal de leur admiration et de leur reconnaissance.

En attendant, nous qui sommes vos fils et que vous appelez vos frères dans l'épiscopat, nous vous envoyons aujourd'hui les remerciements et les vœux que nos devanciers les évêques des Gaules, parmi lesquels on a cru reconnaître la signature d'Amand de Bordeaux ², adressaient à votre devancier Léon le Grand.

Nous bénissons le Seigneur de ce qu'il a donné un pontife d'une si grande sainteté, d'une si grande foi et d'une si grande doctrine à ce siège apostolique d'où la source et l'origine de notre religion s'est répandue dans le monde : *Gratulantes quod tantæ sanctitatis, tantæ fidei, tantæque doctrinæ apostolicæ Sedi, unde religionis nostræ, propitio Deo fons et origo manavit, antistitem dederit.* Nous le conjurons de nous conserver pendant bien longtemps le présent qu'il

¹ Jerem., 117, 15.

² S. Amandus ipse est fortasse qui subscripsit epistolæ synodicæ præsulium Galliæ, quam anno 451 ad S. Leonem primum miserunt. Gall. Christ., Eccl. Burdig., T. II, p. 790.

nous a fait en votre personne, pour l'édification de toutes les Églises (ce vœu de nos pères fut exaucé, puisque Léon vécut encore dix ans) : *petentes etiam ut datum concessumque munus pontificii vestri longissima ad ædificationem Ecclesiarum suarum ætate custodiat*. Et quant à nous, très-inférieurs en mérite sans doute, animés pourtant par une même foi : *nos autem, etsi meritis impares, pari tamen fide*, si quoi que ce soit (ce qu'à Dieu ne plaise) était tenté contre l'Église catholique par des manœuvres profanes : *si quid, quod absit, contra Ecclesiam catholicam profana infestatione tentetur*; nous sommes prêts, avec l'aide de Dieu, à livrer nos âmes avec vous pour la vérité de la doctrine, et à faire l'hommage de notre vie à l'auteur de notre salut et au dispensateur de la vie éternelle : *parati sumus, confortante Domino, cum Beatitudine Vestra pro veritate fidei animas nostras ponere, et vitam hanc auctori salutis et largitori æternitatis impendere*¹.

Pontife bien-aimé, ne pouvant en ce moment baiser vos pieds sacrés, nous empruntons toutes les formules de nos pères : nous nous plaçons sous les regards de votre Béatitude, nous révérons votre Apostolat, nous saluons votre Couronne : *Beatitudini Vestræ me repræsentato, Apostolatium vestrum veneror, Coronam vestram saluto*; enfin, en réclamant la faveur de votre souvenir et de vos prières : *orationem Apostolatus vestri memorem quæso*², nous vous demandons de nous accorder aujourd'hui votre bénédiction par l'entremise de ces autres mains, tout fraîchement imprégnées et encore odorantes de l'onction sacerdotale au jour où les vôtres en furent parfumées. Amen.

¹ Epistola Ravennii aliorumque episcoporum Galliarum ad Leonem Papam. Opp. S. Leon. post Epist. LI. — ² *Ibid.*, Formulæ subscriptionum.

XXXII

LETTRE PASTORALE ET MANDEMENT

INDIQUANT DES PRIÈRES PUBLIQUES
ET PROMULGUANT UNE INDULGENCE EN FORME DE JUBILÉ
À L'OCCASION DU PROCHAIN CONCILE ŒCUMÉNIQUE.

(XXIV MAI MDCCCLXIX.)

NOS TRÈS-CHERS FRÈRES,

I. Nul de vous n'ignore qu'à la date du vingt-neuf juin de l'an dernier, notre très-saint-père le pape Pie IX a envoyé à tous les patriarches, archevêques et évêques de l'univers, la bulle d'indiction d'un concile œcuménique qui devra s'ouvrir à Rome, dans la basilique du Vatican, le huit décembre de la présente année, en la fête et sous les auspices de l'immaculée et très-sainte Vierge Mère de Dieu. Par cet édit solennel, tous les pontifes de la chrétienté, les abbés des monastères, tous ceux, en un mot, à qui le droit ou la coutume confèrent à cet égard un titre ou un privilège,

sont requis de venir siéger et émettre leur suffrage dans cette assemblée générale de la hiérarchie catholique ¹.

Le chef de l'Église universelle n'a pas voulu faire d'exception pour ceux de nos frères des divers rites de l'Orient, revêtus du caractère épiscopal, qui se tiennent séparés de nous jusqu'à cette heure, engagés qu'ils sont dans les liens d'un schisme douloureux. Par une lettre spéciale d'invitation et de convocation, où respire la charité la plus vive et la plus délicate, comme le désir le plus ardent de la paix et de l'union, il les prie, les avertit, les conjure d'imiter leurs prédécesseurs, qui répondirent à l'appel des papes Grégoire X et Eugène IV, et se rendirent au second concile de Lyon et à celui de Florence ².

Ne pouvant en agir de même avec les autres sociétés dissidentes, dont quelques-unes à la vérité se disent épiscopaliennes, mais ne possèdent pas une hiérarchie certaine et reconnue, Pie IX a eu cependant à cœur de leur faire entendre sa voix paternelle, et il supplie tous ceux qui reconnaissent Jésus-Christ pour rédempteur, et qui se glorifient du titre de chrétiens, quels qu'ils soient, et à quelque confession qu'ils appartiennent, de prendre occasion de ce concile pour se rapprocher de l'unité et pour embrasser la vérité dans laquelle ont vécu leurs ancêtres, et où ils ont trouvé les moyens de salut ³.

Enfin, N. T.-C. F., c'est à vous-mêmes, c'est à chacun des enfants de l'Église, que le pasteur suprême des agneaux

¹ Litteræ apostolicæ *Æterni Patris*, quibus indicitur œcumenicum concilium Romæ habendum et die Immaculatæ Conceptioni Deiparæ Virginis sacro an. MDCCCLXIX incipiendum. 29 jun. 1868.

² Litteræ apostolicæ *Arcano divinæ*, ad omnes episcopos Ecclesiarum ritus Orientalis, communionem cum apostolica sede non habentes. 8 sept. 1868.

³ Litteræ apostolicæ *Jam vos omnes*, ad omnes Protestantés aliisque A catholicos. 13 sept. 1868.

et des brebis s'adresse maintenant. En vertu de l'autorité plénière que Dieu lui a conférée, il appartient au successeur de Pierre de se mettre, quand il lui plait, en rapport direct et immédiat avec toutes les âmes. « Pie IX, pape, à tous les fidèles du Christ qui verront les présentes lettres, salut et bénédiction apostolique » : telle est la suscription du dernier acte de l'autorité comme de la charité du pontif romain.

Le chef de l'Église demande et ordonne des prières publiques en vue de la grande œuvre qui se prépare ; et afin que ces prières aient plus de puissance sur le cœur de Dieu, il ouvre en notre faveur les trésors de la grâce, et il accorde au monde chrétien l'insigne bienfait de l'indulgence en forme de Jubilé.

Notre présent mandement aura principalement pour objet de procurer la publicité de cette lettre apostolique plus récente, et d'assurer l'exécution des dispositions et des prescriptions qu'elle contient. Ayant le dessein de vous entretenir de nouveau, à l'heure opportune, des questions multipliées qui se rattachent à la célébration de ce concile, nous nous contenterons de toucher aujourd'hui quelques points plus généraux.

II. Nous ne chercherons point, N. T.-C. F., à grandir dans votre esprit l'idée et l'estime que vous avez déjà conçue et que les hommes les moins suspects d'exagération religieuse sont unanimes à se faire du concile œcuménique en lui-même, et spécialement de celui qui va s'ouvrir dans des conjonctures et dans des conditions qui déroutent toutes les prévisions et tous les raisonnements de la sagesse humaine. En prêtant l'oreille aux appréciations des hommes de ce temps, trop disposés à ne reconnaître l'exercice de l'autorité souveraine que dans le fonctionnement régulier des assemblées publiques, nous aurions plutôt à modérer quelques-uns de leurs jugements.

L'Église, selon la signification de ce mot, est par elle-même une assemblée : *Ecclesia, cœtus, concio, evocata multitud.* On peut dire, dans un sens très-vrai, que l'Église est un concile en permanence. Le concile est une assemblée canonique, dans laquelle la multitude des individus est amenée à l'unité des pensées et des jugements moyennant l'assistance et la direction supérieure de l'Esprit saint, qui rapproche tous les esprits et tous les cœurs dans une même conviction et une même volonté. Le type suprême du concile ou de l'Église, c'est l'adorable Trinité, au sein de laquelle la pluralité des personnes est exclusive de toute dissidence, et se résout dans l'unité de volonté et d'opération¹. Ainsi, par l'inhabitation de l'Esprit saint en elle, et grâce à la constitution hiérarchique dont elle a été dotée par son divin fondateur, l'Église, composée de tant d'éléments divers, demeure toujours une à la fois et catholique, sans que son universalité apporte de préjudice à son unité. La puissance de l'Église dispersée n'est pas moindre que celle de l'Église assemblée. Car ce qui fait l'autorité souveraine et infaillible de l'Église, c'est la prérogative d'infaillibilité divinement conférée à Pierre d'abord, puis au collège apostolique uni à son chef. Or cette prérogative n'est nullement dépendante de la question du rapprochement ou de l'éloignement matériel des membres de la tribu ecclésiastique. Le même Esprit qui triomphe de la diversité naturelle des sentiments et des volontés, sait triompher également de la diversité des lieux et des espaces. Pierre a reçu la mission de confirmer dans la foi ses frères absents aussi bien que ses frères rangés autour de lui. Ceux-ci, à leur tour, jetés à toutes les extrémités de l'univers, demeurent unis les uns aux autres par le lien d'une même sujétion à la conduite de l'Esprit saint

¹ Ad Trinitatis instar, cujus una est atque individua potestas, unum es per diversos antistites sacerdotium. Symmachus Papa, epist. 1.

et à la suprématie du successeur de Pierre. Leurs jugements, soit qu'ils précèdent ou qu'ils suivent le jugement du pontife romain, dès lors qu'ils lui sont conformes, sont toujours les jugements de l'Église.

Il ne se pouvait pas, en effet, que la souveraine autorité préposée à l'enseignement et au gouvernement de la société chrétienne, ne fût une autorité stable et persistante. Or, l'état normal des choses et le besoin urgent des âmes demandent que les évêques résident habituellement au milieu des peuples qui leur sont confiés. Si donc la souveraineté religieuse reposait seulement dans le concile général, c'est-à-dire dans une réunion qui n'est susceptible de se produire qu'à des intervalles très-éloignés, la vie et l'histoire du peuple chrétien seraient un perpétuel interrègne.

Un penseur éminent de ce siècle l'a dit avec raison : « Une souveraineté périodique ou intermittente est une contradiction dans les termes, attendu que la souveraineté doit toujours vivre, toujours veiller, toujours agir. C'est pourquoi les conciles généraux, étant des pouvoirs intermittents dans l'Église, et non-seulement intermittents, mais, de plus, extrêmement rares et purement accidentels, sans aucun retour périodique et légal, le gouvernement de l'Église ne saurait se concentrer en eux¹ ».

III. Ils tiennent donc un langage absolument inadmissible, les hommes d'ailleurs bienveillants envers le sacerdoce, qui, pour relever le rôle que le concile va nous attribuer, exaltent à l'envi la grandeur et l'importance d'un acte en vertu duquel la hiérarchie ecclésiastique « va être remise, après trois siècles, en possession de sa puissance et de ses droits ». Ceux qui s'expriment ainsi oublient deux choses. Bossuet, leur oracle préféré, va les leur apprendre avec une autorité qu'ils ne récuseront pas.

¹ J. de Maistre, Du Pape, Liv. I, c. II.

La première, c'est que Notre-Seigneur Jésus-Christ, en donnant dès le principe à son Église une constitution essentiellement monarchique, a pourvu à ce que la souveraineté doctrinale et législative n'y défailloit jamais. « C'était manifestement le dessein de Jésus-Christ, dit l'évêque de Meaux, de mettre premièrement dans un seul ce que dans la suite il voulait mettre dans plusieurs; mais la suite ne renverse pas le commencement, et le premier ne perd pas sa place. Cette première parole : *Tout ce que tu lieras*¹, dite à un seul, a déjà rangé sous sa puissance chacun de ceux à qui on dira : *Tout ce que vous remettrez*². Car les promesses de Jésus-Christ, aussi bien que ses dons, sont sans repentance; et ce qui est une fois donné indéfiniment et universellement, est irrévocable : outre que la puissance donnée à plusieurs porte sa restriction dans son partage; au lieu que la puissance donnée à un seul, et sur tous, et sans exception, emporte la plénitude. C'est pourquoi nos anciens docteurs de Paris, que je pourrais ici nommer avec honneur, ont tous reconnu d'une même voix, dans la chaire de saint Pierre, la plénitude de la puissance apostolique : c'est un point décidé et résolu³. »

La seconde chose à observer, c'est que si Jésus-Christ a promis ensuite son assistance et s'il a départi l'autorité divine à plusieurs, quoique « non pas au même degré, ni avec la même étendue », il n'a point fait dépendre l'exécution de ses promesses de la condition du rassemblement de tous en un même lieu. Tout au contraire, c'est à l'heure même où il les dépêche vers toutes les parties du monde, pour enseigner toutes les nations, conférer les sacrements, rappeler l'observation des préceptes, c'est à l'heure où il les envoie et les dirige de tous côtés, qu'il prend l'engage-

¹ Matth., xvi, 19. — ² Matth., xviii, 18.

³ Discours sur l'unité de l'Église, 1^{er} point. Edit. Lebel, t. XV, p. 506, 507.

ment d'être avec eux « tous les jours » jusqu'à la consommation des temps ¹. « Quiconque n'admet pas l'autorité de l'Église dispersée, comme le moyen ordinaire et commun de terminer les controverses, dit Bossuet, je le déclare ennemi de la paix et ignorant de toute l'économie ecclésiastique ². . . . Car il ne faut pas, à propos de toute question, remuer le monde entier, ni convoquer aussitôt les conciles généraux ³; . . . comme si aucune hérésie, observe saint Augustin, n'avait jamais été condamnée que par l'autorité du synode; quand, au contraire, il s'en rencontre très-peu pour la condamnation desquelles une telle nécessité se soit produite ⁴. Finalement, continue Bossuet, le consentement de l'Église porte avec lui une force et une autorité irréfragable, de quelque façon qu'il se manifeste et se déclare, soit au moyen du concile, soit en dehors du concile ⁵. »

Il y a donc, N. T.-C. F., et sur le siège impérissable de Pierre, et dans l'épiscopat dispersé et uni à son chef, une autorité toujours vivante, un tribunal qui ne vaque jamais. « Par cette constitution, tout est fort dans l'Église, parce que tout y est divin, et que tout y est uni; et comme chaque partie est divine, le lien aussi est divin; et l'assemblage est

Math., xxviii, 18, 19, 20.

Hanc vero communem et pervulgatam esse controversiarum finiendarum viam qui non admiserit, eum pacis inimicum et omnis ecclesiasticæ rei imperitum esse profiteor. Defens. Declar., L. IX, c. II. Edit. Lebel, . XXXII, p. 7.

¹ Neque enim quavis suborta quæstione sollicitandus orbis terrarum, aut generalia concilia statim convocanda sunt. *Ibid.*, p. 8.

² Quasi nulla hæresis aliquando, nisi synodi congregatione, damnata sit, cum potius rarissimæ inveniantur propter quas damnandas necessitas talis extiterit. Lib. IV ad Bonifac. contra duas epistolas Pelag., c. XII.

³ Semel constituto hoc certo dogmate, vim illam ultimam et ineluctabilem unitate et consensione constare; id quoque valere quocumque modo se illa consensio declaraverit, sive concilia congregentur, sive non congregentur. Defens. Declar., L. IX, c. I, p. 5.

tel que chaque partie agit avec la force du tout ; ... parce que tout a été mis premièrement dans saint Pierre, et que la correspondance est telle dans tout le corps de l'Église, que ce que fait chaque évêque, selon la règle et dans l'esprit de l'unité catholique, toute l'Église, tout l'épiscopat et le chef de l'épiscopat le fait avec lui⁴. »

Qu'on ne nous dise donc plus, N. T.-C. F., que le concile œcuménique va remettre la hiérarchie ecclésiastique, après trois siècles, en possession d'une autorité législative, judiciaire, doctrinale, qui n'a pas cessé de résider en elle, et dont elle a fait cent fois usage depuis la clôture du concile de Trente jusqu'à cette heure. La souveraineté est un droit inhérent à l'Église, elle lui est intime comme sa propre vie. Le concile, au contraire, est un fait transitoire, une des manifestations de la vie de l'Église, une des formes sous lesquelles son droit est susceptible de s'exercer.

IV. Cela dit, N. T.-C. F., nous proclamerons plus hautement que personne la grandeur et l'importance du concile œcuménique, et nous ne cesserons d'implorer la grâce céleste pour que celui qui est annoncé produise tous les résultats qu'on en doit espérer.

Encore qu'on ne puisse pas affirmer la nécessité absolue de tel ou tel concile en particulier, il est vrai de dire que l'institution des conciles fait partie de l'organisation de l'Église. En face des grandes erreurs, des grandes scissions, des grands abus, des grands périls, le concile général aura toujours, en lui-même et dans l'esprit des hommes, une autorité et une efficacité incomparables.

Sans doute, l'assistance promise et la prérogative accordée par Jésus-Christ au successeur de Pierre lui donnent toujours le droit d'être obéi de tous, et les actes solennels de sa suprême juridiction exigent une soumission universelle

⁴ Bossuet, Discours sur l'unité de l'Église, t. IV, p. 509, 510.

Mais, précisément à cause des grâces qui le protègent dans l'exercice de son sublime ministère, le vicaire de Jésus-Christ sait employer, selon les temps, les moyens les plus aptes à le seconder. Le concours qui lui est garanti d'en haut n'est point l'inspiration ni la science infuse. Son devoir est donc de ne négliger aucun des éléments naturels et surnaturels qui peuvent aider au triomphe de la vérité et au travail de la grâce. L'un de ces éléments, c'est l'étude, le conseil, la discussion, la mise en commun de toutes les lumières, de toutes les expériences. Tel est, à ne le prendre que par le côté humain, un des grands avantages et des puissants effets du concile.

A la vérité, même quand il paraît agir seul, le chef de l'Église n'agit point dans l'isolement de sa propre pensée et de sa doctrine particulière. Ce que le langage théologique plus moderne appelle le pape enseignant *ex cathedra*, les âges précédents l'appelaient le pape parlant avec conseil : *papa loquens cum consilio*. Et c'est pourquoi, quand il est question des actes importants du saint-siège, il est également reçu de les faire remonter soit au pontife romain, soit à l'Église romaine. Les trois ordres de cardinaux attachés aux divers titres des églises urbaines ou suburbicaires de Rome, les congrégations nombreuses préposées à l'étude et à l'expédition de toutes les affaires du gouvernement ecclésiastique, forment les conseils ordinaires du pontife romain. Le moins qu'on puisse dire, c'est que, dans l'exercice de son enseignement solennel, le pape personnifie en lui cette Église particulière de la ville de Rome, dont l'inerrance est un point de doctrine placé au-dessus de toute contestation. Il y a plus. Avant de proférer son jugement, il n'est pas sans exemple que le chef de l'Église ait réclamé par écrit le sentiment de ses frères dispersés sur toute la face du globe, et provoqué les délibérations orales de tous ceux qu'il a pu rassembler autour de lui. C'est dans ces conditions que

Pie IX a publié la bulle dogmatique qui définit la conception immaculée de Marie. Comme Jésus, dont il est le représentant sur la terre, il serait donc en droit de répondre à ceux qui feignent de lui refuser créance et obéissance, sous prétexte qu'il parle seul et qu'il agit en son nom personnel : « Quand je juge, moi, mon jugement est vrai, parce que je « ne suis pas seul, mais il y a et moi et celui qui m'a « envoyé, mon Père » : *Et si judico ego, judicium meum verum est, quia solus non sum : sed ego, et qui misit me, Pater*¹. Et la papauté pourrait ajouter que, comme la Sagesse suprême, dont elle est ici-bas l'organe constitué, « elle habite « dans le conseil, et elle est présente à toutes les investi- « gations de la science, à tous les travaux de l'érudition » : *Ego Sapientia habito in consilio, et eruditis intersum cogitationibus*².

Ces considérations, loin d'infirmes l'utilité des conciles, en relèvent au contraire le prix, puisqu'elles nous montrent l'Église, même quand elle n'agit pas dans la forme conciliaire, visant toujours à s'en rapprocher, l'Esprit saint lui ayant appris que ceux-là sont régis par la sagesse qui font toutes choses avec conseil : *Qui autem agunt omnia cum consilio, reguntur sapientia*³.

V. Que le concile général, du moins à titre de remède ou de moyen extraordinaire, soit entré dans le plan du divin fondateur de la religion, il n'est pas possible d'en douter. On ne saurait considérer comme purement humaine ou simplement ecclésiastique une institution qui remonte aux apôtres. Or, à plus d'un égard, le concile de Jérusalem offre le type et la forme des assemblées œcuméniques, et c'est de lui que date la formule tant de fois employée depuis par les pasteurs assemblés : « Il a paru au Saint-Esprit et à

¹ Joann., VIII, 16. — ² Prov., VII, 12. — ³ Prov., XIII, 10.

« nous » : *Visum est Spiritui sancto et nobis* ¹ : ce que les apôtres entendaient, non pas de l'inspiration personnelle de chacun d'eux, qui aurait rendu le concile superflu, mais de l'assistance surnaturelle accordée à leur réunion : *Placuit nobis collectis in unum* ².

Cette identification si hardie de l'Église assemblée et de l'Esprit saint, les apôtres ne l'eussent jamais affirmée, s'ils ne l'avaient apprise de la bouche de leur Maître. Mais Jésus s'était exprimé sur ce point; et quoique la parole évangélique invoquée à cet égard puisse paraître tirer sa principale force de la tradition, les Pères et les docteurs ont solidement établi que leur interprétation s'appuyait sur le contexte même et sur l'enchaînement logique du passage allégué.

Le Sauveur ordonne de déférer les opiniâtres, les incorrigibles à l'Église : *Dic Ecclesiæ*; et s'ils refusent d'écouter l'Église, il veut qu'ils soient traités comme des païens et des publicains : *Si autem Ecclesiam non audierit, sit tibi sicut ethnicus et publicanus*. Puis il ajoute incontinent : « En vérité, je vous le dis, tout ce que vous lierez sur la terre sera lié aussi dans le ciel, et ce que vous délierez sur la terre sera pareillement délié dans le ciel. Car, poursuit-il, là où deux ou trois sont assemblés en mon nom, je suis au milieu d'eux ³. » Il y a ici, observent les théologiens, un argument qui procède du moins au plus, et qui signifie : Si deux ou trois, réunis en mon nom, ont un titre pour obtenir les lumières suffisantes et nécessaires au but qui les assemble, combien plus l'apostolat tout entier, assemblé pour le service de mes intérêts les plus sacrés, est-il assuré de me trouver présent au milieu de lui pour l'assister dans toute la mesure nécessaire à l'enseignement et à la direction suprême de l'Église entière !

¹ Act., xv, 28. — ² Ibid., 25. — ³ Matth., xviii, 17-20.

Entendons les Pères de Chalcédoine, dans leur relation au pape saint Léon :

« Il nous semblait, disent-ils, voir le céleste époux de l'Église demeurant et conversant au milieu de nous : car, si là où deux ou trois sont assemblés au nom du Christ, le Christ a assuré qu'il serait présent au milieu d'eux, de quelle assistance spéciale n'a-t-il pas dû favoriser cinq cent vingt pontifes, qui avaient quitté leurs pays et affronté toutes les fatigues pour venir confesser leur foi ! » Presque tous les conciles subséquents, en s'autorisant du même texte, ont fait le même raisonnement.

Et d'ailleurs, Notre-Seigneur Jésus-Christ ayant départi à son Église le privilège de l'infaillibilité, comment ce privilège pourrait-il ne pas appartenir au concile œcuménique ? Là se rencontrent à la fois et l'autorité de Pierre, qui convoque, préside et approuve le concile, et l'autorité des pasteurs du monde entier accourus à la voix de Pierre. Or, s'il est démontré que Pierre, par lui-même, quand il parle comme chef de l'Église, est déjà investi de la plénitude de l'autorité apostolique ; s'il est avéré en outre que le consentement de l'Église dispersée, mais unie à son chef, constitue un jugement irréfragable ; ne devient-il pas évident que le concile général, cumulant avec les prérogatives de Pierre et avec celles du corps des pasteurs les promesses faites à l'Église assemblée, est la plus haute manifestation et l'exercice le plus entier de la puissance ecclésiastique. A moins donc de passer dans le camp des incrédules ou des hérétiques, à moins de nier l'Église, de rejeter son autorité in-

¹ Supercelestem sponsum inter nos conversantem nos cernere putabamus ; si enim ubi sunt duo aut tres congregati in nomine Christi, ibi se in medio eorum fore perhibuit, quantam circa quingentos et viginti sacerdotes peculiaritatem potuit demonstrare, qui et patriæ et labori suæ confessionis notitiam præstulerunt. Concil. Chalced., epist. ad Leonem, post finem tertiæ actionis.

faillible, nul ne peut refuser l'obéissance aux décisions d'une telle assemblée. C'est ce que déclaraient les évêques français dans le troisième décret dogmatique du mémorable concile provincial de Sens, tenu à Paris peu de temps avant le concile de Trente. « Résister à la sainte et inviolable autorité des sacrés conciles généraux, c'est se ranger manifestement parmi les ennemis de la foi ¹. »

VI. Si le concile œcuménique est pour les chrétiens le tribunal souverain le plus incontesté, ses décisions tirent un grand poids de ce qu'il est, aux yeux de tous, le plus éclairé et le mieux renseigné. S'agit-il du dépôt de la foi : le concile réunit comme en un faisceau les traditions de toutes les Églises du monde, représentées par leurs pasteurs, qui sont en même temps les interprètes de la croyance actuelle des âmes saintes et fidèles. S'agit-il de la règle théorique ou pratique des mœurs soit privées soit sociales : les sentinelles vigilantes de toute la terre sont là pour signaler les maux particuliers et les maux publics, les plaies des familles et des sociétés, et pour dévoiler les maximes trompeuses qui tendent à légitimer l'erreur et à sanctionner le désordre. S'agit-il des mesures disciplinaires destinées à faciliter le gouvernement ecclésiastique, à réprimer les abus, à faire reflourir dans tous les états, spécialement parmi les ministres des autels, la sainteté et la ferveur primitive : le témoignage des évêques appartenant à toutes les nations, vivant sous toutes les législations, permet d'apprécier l'état des choses dans le détail comme dans l'ensemble; ce qui conduit à choisir les remèdes les mieux appropriés et les plus efficaces, comme à éviter les prescriptions trop absolues et trop générales dans les matières qui ne comportent pas une discipline uniforme.

Enfin, telle est la disposition naturelle des esprits que ce

¹ Concil. Senon., ann. 1528. Labbe, T. XIV, p. 445, 446.

qui a été ainsi réglé dans l'Église par le concert et le suffrage de tous, revêt un caractère d'autorité qui inspire plus de confiance, et qui obtient plus sûrement et plus universellement le respect pratique des peuples. Les peuples, en cela, se conduisent d'après un instinct très-sûr et tout à fait conforme aux règles de l'orthodoxie. Les décisions du concile, pouvons-nous dire avec saint Ambroise, sont des scellés authentiques apposés sur l'héritage de la foi : que nul de nous, par une témérité audacieuse et ignorante, n'ait le malheur de les violer : *nec hæreditaria signacula ausi rudis temeritate violemus*¹. Personne n'ignore la maxime célèbre de saint Grégoire le Grand, à propos des conciles de Nicée, de Constantinople, d'Éphèse et de Chalcédoine, maxime qu'il déclare applicable à tous les conciles ultérieurs : « Parce que, dit-il, le salut exige qu'en même temps qu'on croit de cœur, on confesse de bouche sa croyance, je proclame que je reçois et que je révère, à l'égal des quatre livres du saint Évangile, les quatre conciles généraux²... Leurs décrets ayant été portés d'un consentement général, celui-là se détruit lui-même sans pouvoir les détruire jamais : *se et non illa destruit*, qui a la présomption de lier ce qu'ils délient, ou de délier ce qu'ils lient. Quiconque pense autrement, qu'il soit anathème : *Quisquis ergo aliud sapit, anathema sit*. Au contraire, quiconque tient la foi de ces synodes, à lui soit la paix de Dieu le Père par Jésus-Christ son Fils, qui vit et règne consubstantiellement avec lui dans l'unité de l'Esprit saint pendant tous les siècles des siècles³. »

Réponse anticipée à tout baptisé, quelque rang et quel-

¹ S. Ambros., L. III de Fide, c. xv.

² Præterea, quia corde creditur, ore autem confessio fit ad salutem, sicut sancti Evangelii quatuor libros, sic quatuor concilia suscipere et venerari me fateor.... Quintum quoque concilium pariter veneror. Epist., L. I, ep. xxv. — ³ *Ibid.*

que fonction qu'il occupe, qui aurait la prétention de réserver la liberté de sa foi et de ses actes par rapport aux décrets et aux doctrines du prochain concile œcuménique. Qu'il le sache bien, il lui reste la puissance de se détruire lui-même, mais non pas de détruire l'œuvre du concile : *se et non illa destruit*. L'anathème qui l'atteint est prononcé depuis bientôt treize siècles par la bouche de saint Grégoire le Grand : *Quisquis ergo aliud sapit, anathema sit*. Mais aussi, paix et bénédiction par avance à tous ceux qui, dès à présent, se soumettent avec amour à tout ce qui sera statué par l'Esprit saint et par l'Église assemblée : *Quisquis vero prædictarum synodorum fidem tenet, pax ei sit a Deo Patre per Jesum Christum Filium ejus, qui cum eo vivit et regnat consubstantialiter Deus in unitate Spiritus sancti, per omnia sæcula sæculorum*.

VII. Et maintenant, N. T.-C. F., nous demandez-vous quelle sera la matière des travaux du concile, quel sera le sujet principal de ses décisions? Nous ne pourrions rien vous apprendre sur ce point, sinon ce qui en est dit par le chef de l'Église lui-même dans sa bulle de convocation. Aller au delà nous semblerait aujourd'hui messéant.

Que les écrivains particuliers, sous leur responsabilité personnelle, forment des présomptions et engagent des discussions à cet égard, l'Église, qui est très-libérale dans ses procédés, et qui laissera pleine carrière à l'expression de toutes les pensées et de tous les sentiments pendant la durée des sessions conciliaires, ne s'alarme et ne s'offense point de ces débats publics, contenus dans de justes limites : à la condition pourtant que le faux libéralisme, comme il est arrivé déjà, ne prétendra pas au monopole de la liberté, et que, selon ses habitudes d'absolutisme pratique, il n'invoquera pas la répression et ne criera pas au scandale à cause de la liberté laissée à ses contradicteurs.

Mais autre est l'attitude des jurisconsultes et des avocats,

autre celle des juges appelés à siéger sur le tribunal et à prononcer la sentence. Pour nous, dès la première ouverture qui nous a été faite du projet d'assembler le concile, notre résolution a été prise d'éviter de traiter désormais en notre nom les questions capitales qui s'imposent comme d'elles-mêmes à cette sainte assemblée. Il nous a paru que le respect dû à nos vénérables collègues dans l'épiscopat, aussi bien que celui que nous nous devons à nous-même, nous commandait cette réserve. Nous ne devons ni prévenir le jugement des autres, ni formuler d'avance notre sentiment personnel, disposé que nous sommes d'ailleurs à faire notre profit de l'échange des pensées, du fruit des discussions, et surtout à obéir aux lumières et aux mouvements de l'Esprit saint dont l'assistance ne nous fera point défaut au temps voulu.

Plus d'une fois, il est vrai, les interpellations violentes, les assertions iniques, les agressions brutales d'une publicité retentissante nous ont comme mis en demeure de rompre ce silence. D'illustres pontifes, par des publications qui leur assurent la gratitude universelle, ont voulu déjouer les manœuvres du mensonge, et rétablir la question dans ses termes véritables. C'a été un parti pris et une tactique du camp adverse de dénaturer leur langage ou par des interprétations malveillantes et outrageuses, ou par des éloges perfides et plus injurieux que l'outrage. Présentement, ils épient chaque mot qui pourrait sortir de nos lèvres, toujours prêts à s'en emparer pour nourrir leur polémique, exciter les passions aveugles des foules, et faire naître les ombrages des pouvoirs publics. La providence de Dieu sur son Église la fera triompher de tous les obstacles.

VIII. Mais l'arme avec laquelle nous pouvons et devons tous combattre en sa faveur, c'est l'arme de la prière. Nos premiers pères dans la foi nous serviront de modèles. Rappelons-nous ce qui est écrit au chapitre premier des Actes

des apôtres. Chacun des mots de l'historien sacré demandé à être pesé.

Ils étaient là tous : *Hi omnes erant* : apôtres, disciples et autres frères, au nombre de cent vingt : *Discipuli cum reliquis fratribus centum et viginti* ; il n'y manquait aucun de ceux qui avaient été témoins de l'Ascension du Sauveur et qui croyaient en lui. Ils étaient là, et ils priaient : car c'est par la prière qu'on se prépare aux grandes grâces, aux grandes actions, aux grandes choses. Ils priaient avec persévérance : l'ardeur de ces premiers fidèles ne se ralentissait pas ; ils savaient que plus les dons ont de prix, plus on doit les acheter chèrement : ils ne se lassaient donc point, et leur prière, au lieu d'aller en s'affaiblissant, devenait de jour en jour plus fervente à mesure que l'heure annoncée, l'heure solennelle approchait davantage. Et cette prière persévérante était en même temps unanime : *Hi omnes erant perseverantes unanimiter in oratione*. Nous l'avons dit, cette assemblée contenait tous les ordres de l'Église naissante : il y avait les apôtres, ceux que Jésus-Christ avait constitués chefs de la religion ; il y avait les disciples, les frères, parmi lesquels plusieurs étaient destinés à devenir pasteurs des peuples, et beaucoup d'autres à demeurer dans les rangs des simples fidèles. Et comme le sexe féminin avait montré dès l'origine un dévouement héroïque à la personne de Jésus et à la cause de son Évangile, les saintes femmes n'avaient point été exclues de cette assemblée ; elles y occupaient une place qui n'a pas été passée sous silence. Enfin, il est une créature de Dieu, plus grande que toutes les femmes, plus grande que les disciples et les apôtres, qui était présente aussi, et qui est appelée de son nom propre et du nom de sa glorieuse dignité, parce qu'elle ne pouvait être confondue avec aucun des autres, étant au-dessus de tous les autres : *Hi omnes erant perseverantes... cum mulieribus et Maria matre Jesu*.

Marie était là, disent les docteurs, comme la mère de famille de toute cette réunion sacrée, qui n'était autre que la famille de son Fils. Elle était là, participant à la prière, présidant à la prière. Et quel prix ne devait pas avoir devant le trône de la majesté divine cette prière collective de toute l'Église, dans laquelle intervenait, pour une valeur que nulle bouche humaine ne pourrait définir, la prière de la Mère de Dieu encore voyageuse sur la terre !

Or, N. T.-C. F., ce qui s'est passé au cénacle de Jérusalem, c'est ce qui s'est renouvelé depuis dix-huit siècles dans ces occasions rares et mémorables où l'Église a jugé utile de rentrer pour ainsi dire au cénacle. L'approche de ces assemblées œcuméniques a toujours donné à tous les ordres de la chrétienté, à tous les membres de la grande famille chrétienne, le signal de la prière, de la prière plus générale, de la prière plus fervente et plus continue, de la prière plus concertée et plus unanime : évêques, prêtres, lévites, fidèles, tous s'y sont alors employés avec redoublement de zèle : *Hi omnes erant perseverantes unanimiter in oratione*. Animées de l'esprit de celles dont le nom sera répété partout où pénétrera l'Évangile, de celles qui employèrent au service de Jésus et au service des apôtres tout ce qu'elles avaient de ressources, et qui donnèrent à l'Église primitive tant de marques de leur dévouement, les ferventes chrétiennes de chaque siècle ont prouvé qu'elles n'avaient point dégénéré de leurs illustres devancières. Étrangères aux rangs et aux fonctions de la sainte hiérarchie, elles ont toujours été des premières à s'engager dans l'apostolat de la prière : vierges sacrées de la solitude, veuves vouées aux larmes et à la retraite, jeunes filles, épouses et mères de famille vivant au milieu de toutes les exigences du monde sans participer aux entraînements du monde : oui, dans toutes les circonstances graves où l'Église a fait appel à la prière, les saintes femmes de tout âge, de toute

condition, de tout pays, ont largement payé leur tribut; elles se sont amplement associées aux ministres des autels, aux hommes du cloître et du sanctuaire; c'est dans leurs cœurs que l'Église a trouvé ses échos les plus retentissants: *Hi omnes erant perseverantes unanimiter in oratione cum mulieribus*

Mais toujours aussi, au-dessus de toutes les autres figures, s'est élevée l'incomparable figure de celle qui a été bénie par-dessus toutes les femmes, par-dessus toutes les créatures humaines et angéliques, par-dessus toutes les créatures existantes et toutes les créatures possibles, la figure de Marie la mère de Jésus, de celle qui n'a au-dessus d'elle que son propre Fils. Et parce que le premier de tous les conciles a été honoré de sa présence, elle n'a été absente d'aucun des conciles qui ont suivi.

Les théologiens se sont posé cette question : *Utrum Maria conciliis apostolicis interfuerit* : « Marie a-t-elle assisté aux conciles apostoliques ? » Leur piété leur a suggéré à cet égard des conjectures plus ou moins plausibles. Mais quant au premier de tous les conciles, je veux dire ce cénacle qui fut un vrai concile, et où Pierre déjà, même avant le mystère de la Pentecôte, présida ses frères assemblés et soumit à leurs votes l'élection d'un apôtre, à ce premier de tous les conciles, dis-je, la présence de Marie est indubitable : *Hi omnes erant perseverantes... cum Maria matre Jesu. In diebus illis, exurgens Petrus et stans in medio fratrum dixit*¹. C'est dans ces jours de la retraite au cénacle que Pierre se lève, se tient debout au milieu de tous, qu'il les harangue, que tous entrent en prière avec lui, et qu'ils donnent leur suffrage. C'est donc certainement sous les yeux de Marie, c'est avec le bénéfice et sous la protection de la prière de Marie, s'ajoutant à la prière de toute l'assemblée, que s'est accompli le premier de tous les conciles.

¹ Act., I, 14, 15.

Et ce qui a été alors, s'est reproduit et se reproduira jusqu'à la fin. Ce qu'a fait Marie, encore retenue dans la vallée de l'exil, elle a continué de le faire d'une façon meilleure depuis qu'elle est dans la patrie. Assise, non plus seulement à côté de Pierre, le pasteur visible laissé ici-bas par Jésus-Christ, mais assise à la droite du Pasteur suprême, dominant de là tous les ordres de la hiérarchie céleste et de la hiérarchie terrestre, Marie, par sa prière toute-puissante, par ses influences bénies, par ses intercessions efficaces, s'est associée toujours à ces réunions augustes, à ces assemblées où se traitaient et se décidaient les plus grands intérêts du christianisme.

Et comment en eût-il été autrement, puisque toutes ces assemblées ont tenu à honneur de se placer elles-mêmes sous l'égide maternelle de Marie, mère de Jésus, puisqu'elles se sont pluës à proclamer ses grandeurs, à venger sa gloire, à célébrer ses privilèges, à honorer ses vertus, à amplifier son culte, à multiplier ses titres? Allez à Éphèse, allez à Édesse, allez à Tolède, et entendez de la bouche de Cyrille, de la bouche d'Ephrem, de la bouche d'Ildephonse, comment les évêques s'assemblent, comment les conciles se célèbrent, comment les affaires religieuses se traitent, comment les questions majeures se résolvent sous les regards et sous les auspices de Marie. Ce serait une étude longue et intéressante que celle qu'on intitulerait : « Les Conciles et Marie ». Elle a été essayée déjà : il serait bon de la reprendre et de la compléter.

Mais, N. T.-C. F., nul autre concile peut-être ne méritera d'être appelé le concile de Marie, à meilleur titre que celui qui se prépare en ce moment.

IX. Dès que le pape eut annoncé aux évêques réunis à Rome la prochaine célébration d'un concile, les évêques furent unanimes à y applaudir; et de tous les rangs partit l'expression d'un désir qui était déjà dans le cœur du pon-

tife, et qui fut entendu et accepté sans délai. Il daigna répondre que le concile commencerait en la fête de la Conception immaculée de Marie¹. Et, de fait, la bulle solennelle d'indiction, nous vous l'avons dit, annonce l'ouverture du concile pour cette prochaine solennité. En ce jour donc, s'il plaît à Dieu, les évêques du monde entier, groupés autour du vicaire de Jésus-Christ dans la ville de Rome, inaugureront, sous l'invocation de Marie et du mystère de sa pureté originelle, ces grandes assises dont les résultats doivent exercer, quoi qu'on fasse et quoi qu'on dise, un si heureux empire sur la société chrétienne.

Or, ce que nous avons à faire d'ici là, N. T.-C. F., c'est ce que firent nos premiers pères dans la foi à l'approche de la grande effusion de l'Esprit saint. Il faut que la chrétienté entière, par l'ardeur, par la persévérance, par l'unanimité de ses prières, offre l'image d'un second cénacle.

La convocation faite par le vicaire de Jésus-Christ ne demeurera certainement pas sans effet : le concile indiqué se tiendra. Mais il appartient à la prière d'écartier les obstacles qui pourraient le retarder ou l'entraver, et d'obtenir de la toute-puissance divine qu'il s'assemble à l'heure et dans les conditions où il doit opérer le plus de bien. Le concile indubitablement apportera plus d'un avantage à l'Église et au monde. Mais, nous l'avons dit déjà, Dieu dispense ses dons avec plus ou moins de réserve ou de largesse selon que les hommes s'appliquent plus ou moins à

¹ *Et gaudemus omnino prævertisse vos hac in re propositum jamdiu a nobis conceptum commendandi sacrum hunc cœtum ejus patrocinio, cujus pede a rerum exordio serpentis caput subjectum fuit, quæque deinde universas hæreses sola interemit. Satisfactori propterea communi desiderio, jam nunc nuntiamus futurum quandocumque concilium sub auspiciis Deiparæ Virginis ab omni labe immunis esse constituendum, et eo aperiendum die quo insignis hujus privilegii ipsi collati memoria colitur. Responsio Pii PP. IX episcopis Romæ presentibus, 1 jul. 1867.*

les mériter et à en profiter. C'est aux âmes saintes d'implorer les bénédictions d'en haut sur les pasteurs afin qu'ils correspondent tous fidèlement et généreusement à la grandeur de leur mission, et sur les peuples afin qu'ils n'opposent point de résistance aux grâces extraordinaires qui vont leur être offertes.

Chaque fois que l'Église est à la veille de quelque grand enfantement, nous savons que c'est le rôle du dragon infernal de se poser devant elle et de chercher à la faire avorter¹. De combien de tentatives de ce genre ne sommes-nous pas témoins ; et sous combien de formes et de visages, avec combien de cornes, de têtes et de diadèmes², le démon de l'avortement ne se présente-t-il pas sur notre chemin ! Toutes ces embûches seront impuissantes. Par la protection de Marie, la Femme par excellence, qui a déjoué tant de fois déjà les ruses du serpent, le concile donnera son fruit en son temps ; et il ne le donnera pas à demi, mais plein et entier. La génération qui va suivre mangera de ce fruit, et elle y trouvera la vie, la lumière, la force et le salut.

A ces causes, etc.

¹ Et draco stetit ante mulierem quæ erat paritura. Apoc., xii, 4.

² Draco magnus, habens capita septem et cornua decem, et in capitibus eius diademata septem. *Ibid.*, 3.

XXXIII

ENTRETIENS

AVEC LE CLERGÉ ASSEMBLÉ POUR LA RETRAITE ANNUELLE
ET LE XV^e SYNODE DIOCÉSAIN :
SUR LES CONDITIONS DANS LESQUELLES SEMBLE DEVOIR SE TENIR
LE PROCHAIN CONCILE ŒCUMÉNIQUE.

(VIII-XIV JUILLET MDCCCLXIX.)

MESSIEURS ET CHERS COOPÉRATEURS,

I. Vous êtes venus très-nombreux, et vous êtes venus avec un sentiment particulier de l'importance de cette retraite. D'avance, vos cœurs sont touchés; on sent que l'Esprit de Dieu plane sur cette assistance, que son souffle échauffe les âmes, que toutes les volontés sont ardentes et pleines de bons désirs.

Je ne m'étonne point de cette disposition de votre assemblée sacerdotale. Nous sommes à la veille de grandes choses dans l'Église, et vraisemblablement aussi à la veille de grandes crises dans la société. Ces grandes choses de l'ordre religieux, ces grandes crises de l'ordre social, il faut et il est nécessaire qu'elles nous trouvent préparés par la prière, et fortifiés par la piété. Pour faire face aux éventualités extraordinaires qui sont devant nous, nous avons besoin d'une grâce surabondante.

Un concile général est un des plus grands événements de l'histoire. Celui qui s'apprête à une portée inaccoutumée. Conformément aux indications de notre programme, je vais exposer ma pensée et mes sentiments sur les données dans lesquelles il semble que cette grande œuvre soit destinée à s'accomplir ¹.

Mais ce que je veux dire d'abord, c'est qu'il nous appartient à tous de préparer ce concile. Dans un sens très-vrai il ne sera œcuménique, il ne sera général que par la participation qu'y auront tous les intéressés, ce qui revient à dire tous les baptisés. Le prédicateur vous disait hier : Messieurs, au nom des âmes, au nom de vos paroisses, au nom de votre éternité, faites une bonne retraite. Je vous dirai : Au nom du concile qui approche, faites une bonne et sainte retraite. Dieu mesurera ses dons à la ferveur, à la

¹ MANDATUM PRO INDICTIONE SYNODI DIOECESANÆ PICTAVIENSIS XV. — Dilectissimi Fratres et Compresbyteri, Dum fraternitati vestræ proximum annui recessus ecclesiastici reditum denuntiamus, laboriosum quidem opus assiduis vestris laboribus superaddimus : longi forsitan itineris impensas et fationes suscipiendas ; sustinendum procul a commoditatibus propriæ domus per unam hebdomadam pondus diei et æstus ; arduum denique exercitium mentis exterius prædicationi attendentis, interius vero examini ac discussioni vitæ et conscientiæ operam dantis : hæc quidem omnia naturali inclinationi per se satis adversantia.

Quod autem ad Hebræos scribebat, ecce ad aures ministrorum Dei altiori voce inclamat Paulus : « In disciplina perseverate.... Omnis disciplina in præsentem quidem non videtur esse gaudii, sed mœroris. Postea autem fructum pacatissimum exercitatis per eam reddet justitiæ. Propter quod remissas manus et soluta genua erigite. Et gressus rectos facite pedibus vestris, ut non claudicans quis erret, magis autem sanetur. »

Eia ergo, cum Apostolo pergimus, eia, Fratres dilectissimi, « sanctimoniam sequimini, sine qua nemo videbit Deum. Contemplantes ne quis desit gratiæ Dei ; ne qua radix amaritudinis sursum germinans impediatur, et per illam inquinentur multi. »

¹ Hebr., XII, 7, 11, 12, 13. — ² Ibid., 14, 15.

piété du peuple chrétien et surtout de la tribu lévitique. Cela dit, entrons en matière.

II. Le souverain pontife ayant appelé à diverses reprises autour de lui les membres de la hiérarchie ecclésiastique, un des thèmes de l'opposition antireligieuse était celui-ci : « Le pape méconnaît la dignité des évêques, et les évêques se montrent oublieux de leurs propres droits. L'épiscopat est investi de l'autorité doctrinale et législative : il se dépouille de ses pouvoirs quand il se groupe autour de l'évêque de Rome, non pour juger avec lui, mais pour entendre des jugements rendus par la seule autorité du pontife romain. Une assemblée nombreuse d'évêques qui ne se constitue pas en concile n'est rien moins qu'un acte solennel d'abdication et de désistement. »

Il y a plus de deux ans déjà, Messieurs et chers Coopérateurs, que, dans une de nos lettres pastorales, nous crûmes

Dies vero salutis tempusque acceptabile spiritualis recollectionis excipiet assueta synodi diœcesanæ celebratio ; in qua, publicatione facta decretorum concilii provincialis Pictavensis, quæ, suffragio ac laude sanctæ Sedis ampliata, nuper ad nos remissa fuere, nonnulla eorumdem decretorum capita sive ad doctrinam moralem sive ad disciplinam ecclesiasticam spectantia viva voce commentabimur ; promulgatoque aliquo sacræ Congregationis Rituum decreto, de rebus proxime futuræ synodi œcumenicæ controversiisque super ea exortis mentem nostram, si Deo libuerit, domestico liberiorique colloquio aperiemus.

Nemo itaque hoc anno per gyrum vocatus officio suo synodali desit, absque legitima causa debitaque licentia.

Præterea, ut synodus hæc nostra decima quinta, in die festo sancti Bonaventuræ absolvenda, benedictione superna non careat, precibus sive publicis sive privatis ante conspectum divinæ majestatis instandum erit. Decantato igitur ubique locorum ante missam solemnitatis dominicæ SS. Apostolorum Petri et Pauli hymno *Veni, Creator*, sacras synaxes fervidas, que orationes animæ religiosæ ad hunc effectum obtinendum offerre non negligant.

Et quoniam ipsummet concilium generale fructus plures paucioresve edet, prout tulerit major aut minor Christifidelium præsertimque sacerdo-

devoir répondre à ces observations qui nous étaient adressées par de prétendus défenseurs de notre dignité et de nos droits. Nous leur faisons remarquer qu'on n'abdique pas la qualité de juge en faisant office de conseiller, et que les mêmes magistratures qui rendent dans certaines causes des jugements suprêmes, ne croient pas déroger si, dans d'autres circonstances, elles n'émettent qu'un suffrage consultatif.

« Faut-il conclure de là, ajoutons-nous, que notre génération n'est pas destinée à voir s'accomplir la célébration d'un concile? Faut-il surtout en inférer, comme plusieurs l'insinuent, que Rome et le pape craignent le concile, et que l'élément italien, en qui le gouvernement général de l'Église s'est concentré depuis quelques siècles, se fait peur de l'Église assemblée? »

A cette question et aux articles de plusieurs publicistes qui feignaient tous de soupirer après le concile général,

tum sanctitas et justitia, vobis omnibus ac singulis, dilectissimi Fratres, nobiscum in cœnaculum introeuntibus, et in oratione unanimiter perseverantibus, uberrima sancti Spiritus dona largissimamque pietatis effusionem adprecamur.

Hujus rei gratia flecto genua mea ad Patrem Domini Nostri Jesu Christi, ex quo omnis paternitas in cœlis et in terra nominatur, ut det vobis secundum divitias gloriæ suæ virtute corroborari per Spiritum ejus in interiorum hominum, Christum habitare per fidem in cordibus vestris;... scire etiam supereminentem scientiæ charitatem Christi, ut impleamini in omnem plenitudinem Dei.

Ei autem qui potens est omnia facere superabundanter quam petimus aut intelligimus, secundum virtutem quæ operatur in nobis: ipsi gloria in Ecclesia, et in Christo Jesu, in omnes generationes sæculi sæculorum. Amen.

Datum Pictavii, in sedibus Nostris, sub signo sigilloque Nostris, ac Secretarii Nostris subscriptore, anno Domini millesimo octingentesimo sexagesimo nono, die vero decima septima Junii.

¹ Ephes., III, 14-19. — ² *Ibid.*, 20, 21.

alors qu'ils le jugeaient improbable ou impossible, nous répondions :

« Eh bien! soit : nous prenons acte de votre désir, et volontiers nous accordons que l'état intellectuel et moral de notre époque, que la désorganisation religieuse et sociale du monde, que la confusion universelle des idées et l'oubli de tous les principes, rendent très-désirable la convocation d'un synode œcuménique des pasteurs de la chrétienté. Sans craindre de nous attirer de désaveu, ni de prendre sur nous une responsabilité compromettante, nous n'hésitons point à penser et à dire que Pie IX croirait avoir mis le couronnement à toutes les œuvres de son long et laborieux pontificat, s'il lui était donné d'opposer aux maux et aux dangers toujours croissants de l'humanité ce remède, le plus efficace de tous, auquel ses prédécesseurs ont recouru dans les grandes crises de la société; et nous nous persuadons que, l'heure de l'opportunité venant à sonner, et les obstacles matériels étant écartés, ce grand spectacle est un de ceux qui peuvent être réservés à notre âge. Reste à savoir », ajoutions-nous, « si ceux qui plaident aujourd'hui pour le concile, n'en seront pas alors les adversaires acharnés ¹. »

Vous fûtes unanimes, Messieurs et chers Coopérateurs, à conclure de nos paroles que l'indiction d'un concile œcuménique était dès lors une chose résolue dans la pensée du saint-père. Vous ne vous trompiez pas, et notre langage ne pouvait s'expliquer en effet que par la confiance dont nous avons été honoré. Quelques semaines après, l'annonce du concile était officielle. Et à peine quelque temps s'était-il écoulé, que les mêmes organes de la publicité qui avaient appelé le concile de tous leurs vœux, commençaient à le combattre et à le dénigrer de mille manières. Des interpellations

¹ Voir plus haut, p. 67, 68, et p. 76 et suiv.

étaient adressées au pouvoir, et on lui prophétisait toutes sortes de conséquences fatales, soit qu'il demeurât étranger à une entreprise si audacieuse de l'Église, soit qu'il y participât.

III. Nous aimons à le reconnaître, le pouvoir, par la bouche du ministre préposé aux rapports de l'État avec l'Église, a fait une réponse digne de la nation catholique à laquelle il préside. Il importe pour l'avenir qu'elle soit reproduite ici telle qu'elle a été enregistrée au journal officiel de l'Empire.

« Trois questions m'ont été adressées », dit M. le garde des sceaux, ministre de la justice et des cultes, répondant à un membre du corps législatif, M. Émile Olivier.

« La première : Les évêques seront-ils libres de se rendre au concile ?

« Oui ! incontestablement. (Voix nombreuses : Très-bien ! très-bien !)

« La seconde question : Comment s'y rendront-ils ? C'est-à-dire s'y rendront-ils avec toute la liberté de leur conscience, de leur jugement, et sans un accord préconçu entre eux et le gouvernement ?

« Nous respectons trop les membres de l'épiscopat et tous les membres du clergé français, nous avons trop de confiance dans leur sagesse et dans leur amour du pays pour chercher à peser sur leurs décisions, ni même à organiser un accord entre eux et le gouvernement. (Très-bien ! Très-bien !) Ils se rendront à Rome avec leur dignité personnelle, avec leur indépendance, avec leur conscience, avec leur patriotisme. (Vives et nombreuses marques d'approbation.)

« Troisième question : Le gouvernement se fera-t-il représenter au concile ?

« A cette question, je ne puis répondre comme je viens de le faire aux deux autres.

« L'année dernière, la même question nous avait été adressée; nous avons répondu qu'on en délibérerait. Je ferai aujourd'hui la même réponse, en ce sens que le gouvernement ne croit pas qu'il soit possible, au mois d'avril, quand il s'agit d'un concile qui doit être tenu à la fin de l'année, au huit décembre, de déclarer à l'avance, alors même qu'elle serait arrêtée, quelle sera son opinion sur la question posée par l'honorable M. Olivier. Ainsi, à cet égard, je demande à la Chambre la permission de ne pas répondre. (Assentiment sur un grand nombre de bancs.)¹ »

N'est-il pas vrai, Messieurs et chers Coopérateurs, que sur vos bancs, sur les bancs de ce synode diocésain, l'assentiment est général, et que vous êtes unanimes à adresser à M. le garde des sceaux le double et triple « Très-bien ! » dont l'assemblée législative a retenti.

Très-bien, en vérité. La première question de l'interpellateur, homme appartenant à l'opinion dite libérale, était ainsi conçue : « Les évêques français seront-ils *autorisés* à se rendre *librement* au concile ? » Le ministre, l'homme du pouvoir, corrige la question, et il dit : « Les évêques seront-ils libres de se rendre au concile ? Oui ! incontestablement ». Cette nuance délicate de langage n'a échappé à aucun de vous, Messieurs : ce n'est pas l'*autorisation* d'aller *librement*, c'est la déclaration pure et simple de la liberté épiscopale. Et la France, par la grande majorité de ses représentants, répond : Très-bien ! Très-bien !

Et quant à la seconde réponse, la justice comme la gratitude nous oblige à reconnaître que c'est pour la première fois depuis longtemps que l'autorité souveraine s'est exprimée de la sorte dans notre pays :

« Nous respectons trop les membres de l'épiscopat et

¹ *Moniteur universel*, séance du Corps législatif du 9 avril 1869. — 176.

tous les membres du clergé français, nous avons trop de confiance dans leur sagesse et dans leur amour du pays pour chercher à peser sur leurs décisions, ni même à organiser un accord entre eux et le gouvernement. (Très-bien ! Très-bien !) Ils se rendront à Rome avec leur dignité personnelle, avec leur indépendance, avec leur conscience, avec leur patriotisme. (Vives et nombreuses marques d'approbation.) »

Hélas ! non, l'autorité politique ne s'est pas toujours expliquée et n'a pas toujours agi de la sorte dans notre pays. Je le sais : les liens plus étroits qui unissaient la législation civile et la législation ecclésiastique expliquaient et justifiaient le concert préalable et l'ingérence plus intime de l'État. Mais comment oublier tant de déliances, tant d'empiétements, tant de procédés hostiles, tant d'actes arbitraires, tant de déclarations hautaines de la puissance laïque ? Répétons-le donc, Messieurs et chers Coopérateurs : la providence de Dieu sur notre pays est admirable ; et la France, à l'heure où l'on y croirait le moins, est coutumière de ces retours qui la replacent tout d'un coup dans le rôle de sa vocation première.

IV. Une déclaration si nette, me dites-vous, est-elle pleinement sincère, et sera-t-elle justifiée par les faits ? Ne peut-on pas déjà y opposer plus d'une parole et d'un acte contradictoire ? Ne voit-on pas paraître chaque matin des feuilles autorisées, des publications officieuses qui tiennent un langage tout différent ? Enfin, le ministre lui-même, par une interruption devenue célèbre ¹, ne nous a-t-il pas ap-

¹ On lit au *Moniteur officiel*, séance du Corps législatif du 10 juillet 1868. M. Émile Olivier : « Je rends justice à M. le garde des sceaux ; je sais que, sous son administration, être ultramontain n'est plus comme autrefois un titre de recommandation irrésistible pour obtenir un évêché. »

S. Exc. M. Baroche : « Au contraire. »

pris dans quel esprit ont été choisis depuis plusieurs années par le pouvoir civil ces prélats dont la sagesse et le patriotisme lui paraissent si rassurants, et de la majorité desquels il ne craint pas de préjuger un vote qui serait assurément contraire à celui des pasteurs du reste de la chrétienté ?

Il est vrai, Messieurs, nous retrouvons là ces incohérences et ces divergences dont la situation actuelle offre trop d'exemples. Il n'en est que plus urgent de prendre acte des déclarations officielles du gouvernement, et de nous préparer à en requérir l'exécution contre toute prétention opposée. D'ailleurs, au point où sont présentement les choses, il importe de ne rien aigrir : en ce qui regarde les vues et les intentions du pouvoir, l'interprétation la plus bienveillante et la plus favorable est également la plus avantageuse et la plus politique.

Ai-je besoin d'ajouter que cette attitude confiante et libérale de l'État au regard de l'Église n'est point à nos yeux, comme à ceux de l'orateur qui a provoqué les paroles du garde des sceaux, le symptôme d'une séparation prochaine ? C'est tout le contraire que nous voulons augurer. Et si M. le ministre a fait ses réserves, réserves très-légitimes, au sujet de la troisième question ; si le gouvernement, par une réticence que commandait la sagesse politique, a refusé de satisfaire aux curiosités et de fournir matière aux appréciations passionnées de l'opposition ; en soi, il est indubitable que le pouvoir ne se tiendra pas absolument à l'écart des choses du concile. Représentant d'un pays chrétien, et, dans tous les cas, d'un pays concordataire, ce qui veut dire d'un pays où le sentiment catholique occupe une grande place dans la sphère des idées, et où les intérêts religieux demeurent étroitement liés aux

* Discours de M. Baroche, à la même séance.

intérêts publics et politiques, le pouvoir ne peut pas, le voulût-il, se désintéresser entièrement des œuvres du concile.

Et parce qu'il ne peut manquer de vouloir, jour par jour, en suivre la marche et le développement, nous osons déclarer qu'à nos yeux ses mandataires seraient d'autant plus acceptables qu'ils seraient plus avoués. Rien de plus répugnant et de plus gênant, et, presque toujours, rien de moins vrai et de moins impartial que ces affidés officieux, ces faiseurs empressés, qui acceptent ou qui se donnent le rôle de renseigner le pouvoir séculier sur les affaires intérieures de l'Église. La pire condition qui puisse être faite à notre ordre, c'est que, par des présomptions plus ou moins fondées, il ait à se garer de quelques-uns des siens réputés les agents secrets de la puissance laïque. Cette police sacerdotale au service de César n'est digne ni de ceux qui l'exercent ni de ceux qui en usent. Au contraire, que l'épiscopat d'une grande nation soit placé en présence de l'ambassadeur attitré de son pays, les situations deviennent nettes, et tout s'accomplit au grand jour. Il n'est pas dans les traditions ni dans les habitudes des hommes du sanctuaire de se laisser vaincre en générosité. Après que la ministre a dit aux évêques de France : « Nous vous respectons trop, nous avons trop confiance dans votre sagesse, dans votre amour du pays, pour chercher à peser sur vos décisions; vous irez à Rome avec votre dignité personnelle, avec votre indépendance, avec votre conscience, avec votre patriotisme »; les évêques, de leur côté, n'éprouveront aucun embarras à s'ouvrir auprès du délégué de leur pays sur toutes les questions où sont engagés les intérêts du pays et les droits naturels ou acquis de l'État. Depuis Constantin jusqu'à ces derniers siècles, l'Église, en ne reconnaissant qu'aux princes de sa hiérarchie spirituelle le droit de suffrage décisif dans ses conciles, y a toujours donné une place d'honneur aux monarques chré-

tiens ou à leurs représentants. Le prince baptisé est et sera toujours à ses yeux un membre éminent de la grande famille chrétienne. Si cette fois le saint-siège n'a pas nommément et directement invité les chefs des États chrétiens, il est facile d'en comprendre, et il serait superflu d'en déduire ici les raisons. Mais, en dehors de la participation officielle aux séances secrètes du concile, il reste aux ministres et aux envoyés des princes des moyens très-directs d'obtenir du chef de l'Église ou de son secrétaire d'État les renseignements qu'ils jugeraient bon de réclamer. Ils sont assurés d'être accueillis, d'être traités, d'être écoutés toujours avec le respect et les égards dont le siège apostolique et l'Église universelle ne savent point se départir envers eux.

Mais, me dites-vous, de grandes difficultés ne peuvent-elles pas naître de là? Les hommes de l'État modernes ne portent-ils pas forcément avec eux toutes les prétentions et tous les préjugés de ce qu'on appelle l'esprit moderne, la société moderne, sans préjudice de toutes les prétentions et de tous les préjugés d'un passé qu'on accommode comme on peut avec la situation assez inconciliable du présent? Je l'avoue, Messieurs; mais puisque ces prétentions et ces préjugés subsistent, la meilleure chance de les dissiper ou de les affaiblir, c'est de se trouver en face, c'est d'échanger loyalement ses pensées. Une puissance sincère comme l'Église n'a qu'à gagner à être vue de près. Ce qu'il y a de mieux pour elle, c'est de se montrer telle qu'elle est, avec ses principes arrêtés d'une part, et avec les raisons divines sur lesquelles se fondent ces principes; de l'autre, avec ses ménagements, ses tempéraments, et cette modération de langage et de procédés qui a presque toujours conquis le cœur de ceux avec lesquels elle a eu à traiter.

Vous le dirai-je, Messieurs? Dans ses rapports avec le dehors, je crains moins pour le prochain concile les difficultés qui viendront du camp de l'autorité, que celles qui viendront

du camp de la liberté; ou du moins, c'est principalement à cause des excitations provenant de celui-ci que je reste inquiet sur les interventions de celui-là. Je m'explique.

V. La grande œuvre, l'œuvre principale du prochain concile œcuménique, c'est celle qui opposera une barrière doctrinale à l'erreur dominante, par conséquent au mal dominant de ce siècle. Cette erreur, ce mal, c'est la rupture des peuples avec le christianisme, c'est la sécularisation de tout l'ordre social, en un mot, c'est le naturalisme politique.

La seule supposition que le concile puisse s'abstenir d'aborder cette matière serait une injure à l'Église. Ceux-là ne sauraient être pris au sérieux qui, en lui traçant son programme, l'exhortent à s'occuper exclusivement de questions secondaires, et font vibrer à la fois la corde du raisonnement et celle du sentiment pour qu'elle s'interdise à elle-même de toucher en quoi que ce soit à l'idole favorite du monde moderne. C'est là une ingénuité de quelques jeunes catholiques, dirigés par des chefs chez qui la fausse politique a singulièrement obscurci le sens chrétien. Les hommes du monde ne donnent pas dans ce piège. Parlant de l'indiction du concile, M. Émile Olivier disait l'an dernier au sein du corps législatif : « Ce qui rend plus digne d'attention ce fait, toujours grave en lui-même, c'est que, tandis que le dernier concile, le concile de Trente, n'avait été convoqué que pour extirper les hérésies qui étaient en religion, réformer les mœurs des ministres de l'Église, et apaiser les discordes et les dissensions qui étaient entre les peuples chrétiens, le concile prochain a un but temporel aussi bien que spirituel; il intéresse l'État aussi bien que l'Église; et il n'est pas convoqué seulement pour assurer l'intégrité de la foi, la pureté de la discipline, mais aussi pour réformer les mœurs corrompues des peuples et les principes de la société civile. On y agitera et on y tranchera

les problèmes les plus importants parmi ceux qui naissent du mouvement quotidien de la vie sociale, notamment le mariage civil, l'enseignement laïque, et les principes mêmes sur lesquels reposent les sociétés modernes ¹ ».

Ainsi s'expriment les contradicteurs anticipés du concile; ils ne conçoivent pas, et ils ont raison, l'Église s'assemblant pour passer à côté de la question capitale des temps actuels.

Car, remarquez-le bien, Messieurs, ce qui est en litige, c'est l'essence même de la religion, c'est la divinité du christianisme et de Jésus-Christ lui-même.

Dire que Jésus-Christ est le Dieu des individus et des familles, et n'est pas le Dieu des peuples et des sociétés, c'est dire qu'il n'est pas Dieu. Dire que le christianisme est la loi de l'homme individuel, et n'est pas la loi de l'homme collectif, c'est dire que le christianisme n'est pas divin. Dire que l'Église est juge de la morale privée et domestique, et qu'elle n'a rien à voir à la morale publique et politique, c'est dire que l'Église n'est pas divine. Dire qu'il y a deux ordres de doctrine, deux ordres de morale, l'un qui relève de la religion, l'autre qui relève seulement de l'État, du prince ou du peuple : c'est enseigner le dualisme manichéen. Somme toute, le naturalisme politique n'est rien moins que l'apostasie, s'il n'est même l'athéisme.

Or, Messieurs et chers Coopérateurs, de quel côté se produira l'effort le plus énergique pour arrêter le concile dans son œuvre? Je vous l'ai dit, et les menées secrètes aussi bien que les discussions publiques que nous avons pu suivre depuis un an ne permettent guère d'en douter : les libéraux seront nos adversaires autant et plus encore que les césariens. Définissons les uns et les autres.

VI. La vraie autorité, comme la vraie liberté, n'a pas

¹ *Moniteur universel*, séance du Corps législatif du 10 juillet 1868.

de plus sûr appui ni de meilleur rempart ici-bas que la religion. C'est la révélation chrétienne qui a dit, sous le régime même de l'État payen : « Celui qui résiste au pouvoir, résiste à l'ordre établi de Dieu : soyez donc soumis, non pas seulement par crainte du châtimeut, mais par conscience ¹ ». Et c'est aussi la révélation chrétienne qui a dit par la bouche même de son divin auteur : « Si le Fils vous délivre, vous serez véritablement libres ² ».

Lors donc que nous parlons du césarisme et du libéralisme, à Dieu ne plaise que nous nous mettions en opposition ni avec la vraie autorité, ni avec la vraie liberté. Le césarisme, c'est l'autorité humaine se déclarant la règle absolue de l'ordre social, et soustrayant tous ses actes au contrôle doctrinal ou moral de l'autorité religieuse. Le libéralisme, c'est la liberté humaine animée exactement de la même prétention, et réclamant pour la raison et l'esprit humain ce que de l'autre côté on réclame pour le pouvoir.

Dans le cas présent la thèse du césarisme et la thèse du libéralisme n'en font qu'une : s'opposer à toute délimitation ou de l'autorité ou de la liberté par la doctrine de l'Église. Et parce que les thèses se confondent, encore que ce soit dans des fins qui semblent différentes, néanmoins, ainsi qu'il arrive toujours en pareil cas, la conjonction se fait, le concert s'établit. Divisées sur d'autres points, les personnes s'entendent et se rapprochent pour la défense d'un intérêt commun. Les contempteurs les plus hautains de l'établissement politique actuel négocient avec ses agents et ses ministres, ne font pas difficulté d'aller jusqu'au souverain, et ne négligent aucun des avantages qu'ils peuvent tirer de cette coalition. De leur côté, les hommes du pouvoir, oubliant des antipathies et des agressions dont ils pourraient se plaindre, s'aident volontiers de ces opposants

¹ Rom, xiii, 1-7. — ² Joann., viii, 36.

qui se font, pour le cas actuel, ses auxiliaires très-actifs et passablement complaisants. La partie s'engage et surtout elle se poursuit dans une entente qui devient presque cordiale. On se communique les renseignements, on se fait les confidences réciproques ; de part et d'autre, on se sait mutuellement gré des services rendus et des résultats obtenus. C'est ainsi que l'affinité des erreurs aboutit, de la façon la plus inattendue et pourtant la plus immanquable, à l'affinité des esprits et au rapprochement des personnes.

Vous connaissez maintenant, Messieurs et chers Coopérateurs, les difficultés en face desquelles sera placé le concile, et les influences avec lesquelles il devra compter et contre lesquelles il devra lutter avant, pendant et après sa célébration. Est-ce à dire que ces difficultés l'empêcheront d'accomplir ses œuvres ? Non, assurément.

VII. Vous avez tous lu, Messieurs, ce petit livre d'or qu'on nomme : « Les Canons et Décrets du très-saint et œcuménique Concile de Trente » : *Sacrosancti et œumenici Concilii Tridentini Canones et Decreta*. Et, tous aussi peut-être, vous avez sinon lu, ce qui est à peine possible, du moins entendu lire une fois dans votre vie, du haut de la chaire du réfectoire pendant une de vos années de séminaire, cette effrayante et volumineuse quoique très-incomplète compilation qui se nomme l'*Histoire du concile de Trente* : non pas l'histoire scandaleuse de Pierre Soave ou du pseudonyme Fra Paolo, mais l'histoire très-estimable et très-autorisée de Pallavicini. Or, n'avez-vous pas été frappés, comme moi, du contraste énorme qui distingue et qui sépare ces deux choses : le texte des canons et décrets du concile de Trente, et l'histoire du concile de Trente ?

Les chapitres du concile, c'est quelque chose de lumineux, de tranquille, de saint, je dirai d'adorable comme la parole même de Dieu.

Au contraire, l'histoire du concile, c'est la mise en scène

de toutes les misères et les infirmités de notre nature ; c'est une succession d'intrigues, de cabales, de contradictions, de résistances : toutes les passions humaines y sont en jeu, tous les ressorts politiques s'y déploient, toutes les humeurs des caractères s'y accusent. Heureusement, tandis que la partie remuante, la partie affairée et trop souvent passionnée du personnel conciliaire s'agite, se débat, remplit le monde entier de ses confidences indiscrètes, de ses appréciations dictées par l'esprit de parti, et semble occuper le tapis à elle-seule ; tandis qu'elle soulève les incidents et parfois les tempêtes, qu'elle fait naître et qu'elle perpétue les querelles de détail, les questions de forme et de règlement, qu'elle ramène à satiété la discussion de deux ou trois mots, tels que le *proponentibus legatis* : grave dispute dont l'opposition se défraie et se nourrit pendant je ne sais combien de sessions ; heureusement, dis-je, tandis que ces turbulents, qui rallient à eux un nombre trop considérable d'esprits impressionnables, agitent la surface et les dehors du concile, au dedans l'Esprit saint conduit lentement et paisiblement son œuvre ; d'humbles travailleurs, acharnés à l'étude et à la rédaction des matières, élaborent dans le silence ces magnifiques décrets, ces canons si fermes et si précis, qui sortent du creuset de tant de discussions, comme l'or se dégage des scories. Et quand approche la clôture du concile, ceux-là même qui n'avaient envisagé et qui n'avaient traité les choses qu'au point de vue des inconvénients et des difficultés, émus tout à coup à la vue de résultats qui ne peuvent être attribués qu'à l'Esprit saint, sentent leurs doutes se dissiper, leur cœur s'attendrir, leurs yeux se dessiller et se remplir de larmes ; les objections dont ils s'étaient faits les organes opiniâtres s'en vont en fumée ; le doigt de Dieu a ramené tous les esprits à un même sentiment, tous les cœurs à un même vouloir : le *Visum est Spiritui sancto et Nobis* est prononcé par un vote unanime.

L'histoire du concile ne sera plus que l'exposé d'accidents désormais insignifiants, et qu'on peut comparer aux sueurs, aux humeurs peccantes et aux superfluités d'un corps puissamment organisé. Ce qui reste, ce qui demeure, c'est l'âme de la chose, c'est le fruit de l'assemblée, en un mot, c'est le texte du concile. Heureux ceux qui, durant toute la durée de ces solennelles assises, ont su se tenir au cœur et au centre même des questions ! Heureux ceux qui ne se sont point laissé emporter et distraire au souffle des passions et des diversions qui ne portaient que l'agitation et le trouble !

C'est cette grâce, Messieurs et chers Coopérateurs, que je vous supplie de demander et d'obtenir pour moi. Sans doute, il est méritoire de se rendre à la vérité après qu'on l'a combattue; sans doute encore, la vérité elle-même tire presque toujours profit des négations et des contradictions dont elle a été l'objet. Mais il n'en est pas moins douloureux, je ne dis pas seulement pour un évêque, mais pour tout chrétien, d'avoir été en lutte même passagère avec les doctrines explicites ou implicites de son baptême, d'avoir contredit la vérité évangélique à la veille du jour où elle allait être définie par l'autorité du Saint-Esprit et de l'Église. Se dresser d'avance à soi-même un piédestal par l'engagement qu'on prend de faire acte de soumission après avoir fait acte d'indépendance, c'est transporter dans l'ordre de la religion la plus mauvaise phraséologie de la politique moderne. Daigne le Seigneur nous accorder, Messieurs, à vous et à moi, la grâce, comme disait M. Vincent, « de n'avoir jamais été que du parti de la vérité, avant comme après les décisions de l'Église » !

VIII. Notre décret synodal résume suffisamment les autres matières dont j'ai eu à vous entretenir : je n'y reviendrai pas¹.

¹ DECRETUM SYNODALE.—Quum synodus diœcesana, ut pluries dictum est, potissimum spectet ut clerus et populus singularum Ecclesiarum par-

J'ai dit en commençant, Messieurs et chers Coopérateurs, ue si nous sommes à la veille de grandes choses dans l'Église, vraisemblablement aussi nous touchons à de grandes crises dans la société. Plusieurs d'entre vous ont entendu notre entretien synodal de l'an dernier. Depuis lors, la crise avance, elle est devenue inévitable. Comment en serait-il autrement ? Rien ne peut durer de ce qui est assis sur le mensonge ; et c'est être fondé sur le mensonge, que de n'être pas assis sur la vérité des principes chrétiens. Le régime actuel, moyennant d'incontestables éléments de force, a pu nous donner un assez long bail d'ordre apparent. Dix-huit ans de prospérité matérielle, dix-huit ans sans le désordre de la rue : notre histoire depuis quatre-vingts ans ne nous permet pas de faire absolument fi d'un état de choses qui a produit ce résultat ; et l'Église, fidèle à ses propres traditions, s'est efforcée d'user du bienfait de cette

ticularium ad unanimum doctrinæ, disciplinæ et cultus normam cum ea quæ est Ecclesiarum mater et magistra perfectius et citius informetur, ac etiam ut promulgentur ac evolvantur eæ leges ac regulæ quas ex adjunctis temporum nos ipsi, vel episcopi comprovinciales in concilio coadunati, decernendas judicamus :

In hac decima quinta nostra synodo diocesana, sequentia statuimus ac decernimus.

I. Quoad acta et decreta pontificia. Promulgantur et tanquam rite et juridice promulgata habenda sunt :

1º Decretum Sacræ Congregationis Rituum, die decima quarta mensis Januarii hujusce anni editum, quæ statuitur et declaratur festum sancti Pauli a Cruce, congregationis clericorum excalceatorum a Cruce et Passione D. N. J. C. institutoris, cum officio et missa, quotannis die vigesima octava aprilis, ab omnibus tam de clero seculari quam a regularibus utriusque sexus celebrandum fore.

2º Responsum ejusdem Sacræ Congregationis quo infirmatur prohibitio usquedum vicens communicandi fideles in missa pro defuncto cum paramentis nigri coloris celebrata, nisi e sacramento in eadem missa confecto et consecrato.

3º Volumus tandem solemniozem accedere in synodo promulgationem

paix quelconque pour l'avancement du règne de Dieu et pour le service des âmes. Mais ce régime n'a pu se donner à lui-même le principe de la stabilité et de la durée, parce que Dieu n'y avait pas la place qui lui appartient, disons mieux, parce que Dieu a été détrôné du rang qu'il y retenait encore. L'ébranlement est commencé, et il ne s'arrêtera pas. Nous verrons des jours mauvais, de ces jours dans lesquels le plus difficile n'est pas d'accomplir le devoir, mais de le connaître.

Si ce langage était entendu au delà de cette enceinte, je le sais, Messieurs, nous serions accusés de nous faire prophètes de malheur. Il est toute une classe de nos concitoyens qui ne veut pas concevoir d'alarmes, et qui ne souffre pas qu'on se défie de l'avenir. Parmi les symptômes les plus flagrants de désorganisation sociale, ils ne voient que sujet de tranquillité et que gage de prospérité toujours croissante. A les entendre, le pays est désormais garanti contre toutes les éruptions volcaniques des révolutions.

litterarum apostolicarum diei undecimæ mensis aprilis nuperrime elapsi, quibus respiciens ad concilium generale proxime celebrandum, summus pontifex præceptæ et definitæ orationis auxilium jubet et implorat, concessa omnibus universæ Ecclesiæ fidelibus amplissima jubilæi gratia.

Quod certe orationis tributum libentissime et ferventissime impendere non desistemus, donec annuente Dei misericordia, absolutum fuerit grande hoc opus, unde tot et tanta Ecclesiæ bona sperantur.

Interea non deficiat parochorum, concionatorum, missionariorum et confessoriorum zelus, ut, intra præfixum jubilæi tempus, verbi divini et bonorum spiritualium fontes abundanter scaturiant et fluant.

II. Quoad concilium provinciale.

1º Acta et decreta concilii provinciæ Burdigalensis Pictavis celebrati, quæ rite recognita et magnæ laudis ornamento decorata nuperrime Roma ad nos remissa fuere, promulgantur, et in tota nostra diœcesi deinceps vigent et obligant, quemadmodum statuimus et declaravimus de cæteris ejusdem nostræ provinciæ conciliis.

2º Itaque omnibus ecclesiasticis viris in sacris ordinibus constitutis incumbit obligatio sibi comparandi exemplar unum actorum et decretorum concilii Pictavensis. In eadem obligatione sunt omnes domus conventuales.

Vous souvenez-vous, Messieurs, de l'effroyable catastrophe occasionnée l'an dernier à Bordeaux par l'explosion d'un dépôt d'huile de pétrole? L'incendie avait dévoré toute une suite de maisons; des projectiles meurtriers portaient le ravage dans tous les alentours; une rue entière était jonchée de morts et de blessés; d'immenses bâtiments n'étaient plus qu'un amas de charbons et de décombres. Seulement, à la lueur de la flamme, apparaissait au-dessus de ces ruines fumantes un écriteau qu'une sorte de fatalité ironique avait seul préservé, et sur lequel demeurait très-intact et très-lisible le dernier mot écrit en lettres colossales : DÉPÔT D'HUILE DE PÉTROLE INEXPLOSIBLE !!! Image très-fidèle de la sécurité qu'on cherche à nous inspirer à cette heure.

Je le répète donc, Messieurs et chers Coopérateurs, les éventualités que nous avons en regard nous commandent de faire une provision de sainteté. « La piété, dit saint Paul, est utile à tout » : *Pietas ad omnia utilis est* ¹; elle est

religiosorum et monialium quibus factum est privilegium oratorii proprii.

3^o Ut autem propositum finem assequantur quæ fuerunt tam mature deliberata, nec cum minori discretionem quam scientia et opportunitate statuta, volumus ut in singulis cœtibus qui fiunt ad conferendum de rebus ecclesiasticis, legatur unum aut alterum caput decretorum provincialium juxta ordinem per nos quotannis determinandum.

4^o Sciant amodo omnes presbyteri sibi adimi omnem facultatem transferendi ad extraneos missarum stipendia seu honoraria quæ excedant numerum sibi a jure permissum; stricte præsertim et absolute prohiberi ne ea adhibeant ad fovendas speculationes quaslibet; sed si aliquibus hujusmodi fidelium oblationibus per seipsos aut per presbyteros diœcesanos sibi notos non sufficiant, volumus ut episcopatus nostri cancellariæ committantur.

5^o Sciant denique, præsertim confessarii, atque attente meditentur, quatenus iis in administratione sacramenti fideliter adhæreant, principia et regulas quæ in concilio Pictavensi traduntur circa dignitatem et sanctitatem matrimonii.

Datum Pictavii, in sessione synodali habita in sacello majoris seminarii, die decima quarta julii, anno Domini millesimo octingentesimo sexagesimo nono, in festo sancti Bonaventuræ, episcopi et doctoris. — ¹ I Tim., IV, 8.

utile surtout dans les jours ténébreux, dans les circonstances où la prudence humaine ne sait à quel parti s'arrêter.

Pour ma part, vous l'avouerai-je, Messieurs et chers Coopérateurs, depuis la première communication déjà lointaine qui m'en a été faite, je n'ai cessé de sentir le poids de ce concile. Ma pensée ne peut s'en détourner, ni pendant mes prières, ni pendant mes travaux. J'ai la vue très-nette de ce que je devrais être pour y accomplir ma part de devoir. J'aurai à y représenter une Église qui est illustre entre beaucoup d'autres ; une Église qui, à son origine et durant toute la suite des âges, a beaucoup travaillé, lutté, souffert, beaucoup écrit, beaucoup parlé et négocié pour le triomphe de la vérité, pour le maintien de la doctrine, pour la conservation du dépôt sacré. Par quel effort de mon âme pourrai-je espérer d'attirer, de condenser, de ramasser en moi tout le passé, toute la tradition, toute la science, toute l'énergie sacrée de cette Église, de façon qu'en mon indigne personne elle soit en quelque sorte présente tout entière dans cette assemblée solennelle de la chrétienté ? Messieurs et chers Coopérateurs, je compte sur vous, sur vos prières, sur votre dévouement à l'Église, sur vos intercessions auprès du divin pasteur. Et, sans nul retour égoïste sur moi-même, sans nul espoir et nul désir d'un rôle d'éclat qui ne m'appartient à aucun titre, mais au contraire avec la conscience de tout ce qui me manque et de tout ce dont j'ai besoin, j'ose vous dire : « En vue de votre évêque, qui devra vous personnifier tous au sein du concile, offrez incessamment à Dieu, pendant le cours de cette année, les fruits abondants, les mérites de piété et de sainteté que vous allez remporter de cette précieuse retraite ». Ainsi soit-il.

XXXIV

HOMÉLIE

PRONONCÉE

DANS LA SOLENNITÉ DU COURONNEMENT DE NOTRE-DAME DU SACRÉ-CŒUR

A ISSOUDUN.

(VIII SEPTEMBRE MDCCCLXIX.)

*Et intrantes domum, invenerunt puerum
cum Maria matre ejus.*

Et entrant dans la maison, ils trouvèrent
l'enfant avec Marie sa mère.

MATTH., II, 11.

MONSEIGNEUR *,

I. Je m'effraierais'en montant dans cette chaire, si j'avais à établir devant un auditoire si éminent les deux points de doctrine par lesquels s'explique et se justifié la solennité qui nous assemble.

Comment Marie est-elle en possession d'un véritable empire sur le cœur de l'Homme-Dieu, du Verbe incarné ? Et

* Monseigneur, l'archevêque de Bourges. — Étaient présents : NN. SS. l'archevêque de Sens, les évêques d'Autun, de Tulle, de Moulins, l'ancien évêque de la Basse-Terre, les évêques de Blois, d'Amiens, de Limoges, de Saint-Claude, du Puy, de Périgueux, le R. P. abbé de la Trappe du Portu-Salut.

comment, à son tour, le successeur de Pierre a-t-il autorité pour couronner ici-bas et dans le temps, celle que Dieu a couronnée dans le séjour éternel de la gloire?

Deux questions qui se rapportent à la cérémonie de ce soir, à la cérémonie du couronnement de Notre-Dame du Sacré-Cœur : questions relevées, profondes, qu'il était équitable de renvoyer à notre frère, à cet autre Ambroise, sur les lèvres de qui fleurissent à l'envi les grandes et belles paroles rehaussées de l'éclat et du parfum des vertus : *æqualibus fuerat hæc beato Ambrosio scribenda mandare, cui verba virtutibus conjuncta florebant*. Et si les impétueux torrents de son éloquence allaient reculer devant la difficulté de la matière : *si huic materiæ se imparem eatenus judicaverit ut taceret*, je n'en serais que plus autorisé dans ma réserve, moi qui ne puis appeler à mon secours les larges débordements d'un fleuve d'érudition et de science : *ego cui nullius scientiæ irrigua fluentia succurrunt* ; moi (je le dis avec plus de vérité que mon devancier Fortunat), moi qui ne possède point les propriétés de la source aux eaux bouillonnantes, et qui sais à peine recueillir quelque petite goutte tombant du toit : *quem vix stillicidii pauperis attenuata gutta perfundit, nihil de proprio fonte respirans* ¹.

Malgré tout, j'entrerai cependant dans l'esprit et dans la doctrine de cette fête, et je ne m'écarterai pas trop de ce qui m'est demandé, si l'Esprit-Saint m'accorde de pouvoir développer les paroles que j'ai prises pour texte de cette homélie, ou plutôt de cette instruction pratique et familière.

O Vierge sacrée, à l'heure où la louange vous serait beaucoup mieux offerte par d'autres bouches plus éloquents et plus dignes, daignez supporter qu'elle vous vienne de moi : *Dignare me laudare te, Virgo sacrata*. Je n'ajouterai point :

¹ Venant. Fortunat., Vit. S. Hilar., Præfat. ap. Migne, Patrolog. lat., T. LXXXVIII, p. 440.

« Donnez-moi force et puissance contre vos ennemis » : car vous n'avez ici que des serviteurs et des clients, vous n'avez point d'adversaires et de contradicteurs.

II. *Invenerunt puerum cum Maria matre ejus* : ces paroles ne sont pas seulement le récit d'un fait; elles sont l'énoncé d'un principe et d'une loi. A quelle occasion le fait s'est-il produit ? Disons-le d'abord pour l'intelligence du sujet.

Depuis les temps les plus reculés, mais surtout depuis les jours d'Abraham, Dieu et la vérité n'avaient été connus sur la terre qu'au sein d'une seule famille, d'une seule descendance, qui bientôt était devenue une nation : *Notus in Judæa Deus* ¹. Or, toutes les pages de l'Écriture avaient annoncé, comme un des plus importants événements de l'avenir, le retour du reste de l'univers à la vérité. C'est le grand fait, je dirai presque c'est le principal oracle qui se trouve partout sous le pinceau prophétique. Voici venu le jour de l'accomplissement. Le Verbe, le Fils de Dieu, la lumière éternelle engendrée avant l'aurore, commence à paraître pour les Gentils en se montrant aux Mages qui en sont les prémices. Ils s'étaient mis en marche pour chercher et pour adorer celui dont l'étoile leur avait apparu en Orient. Or, que trouvent-ils, ces hommes ? *Et intrantes domum, invenerunt puerum cum Maria matre ejus* : « Entrant dans la maison, ils trouvent l'enfant avec Marie sa mère. »

Avant de pénétrer le sens de ce mystère, comment ne pas s'arrêter un moment à contempler cette scène délicieuse ? A vous seul, ô divin enfant, vous étiez déjà si beau ! *Ecce tu pulcher es, dilecte mi* ! Vous présentiez tant de charmes, eussiez-vous été, ô fleur sacrée, détachée de votre tige bénie ! Mais quel surcroît de grâce ajouté au tableau ! « Ils trouvèrent l'enfant avec sa mère. » Figurez-vous cette tête pudique de Marie, où le péché originel n'avait rien terni, rien dérangé ;

¹ Ps. LXXV, 2.

où reluisaient, par un heureux mélange et dans une merveilleuse harmonie, les joies et les amours de la mère avec les chastes attraites de la vierge. Quels admirables reflets de beauté cette tête modeste de la Vierge ne devait-elle pas envoyer sur la tête auguste du Sauveur, du Verbe fait chair, de celui dont l'humanité sainte fut le chef-d'œuvre du doigt divin, qui épuisa, pour en former les sacrés linéaments et les proportions adorables, toutes les délicatesses de ses touches, toutes les industries et les ressources de son art infini ! Comme ces deux figures s'embellissent, se perfectionnent l'une par l'autre ! *Ecce tu pulcher es, dilecte mi, et decorus. Ecce tu pulchra es, amica mea* ¹.

Et intrantes domum, invenerunt puerum cum Maria matre ejus : « Entrant dans la maison, ils trouvèrent l'enfant avec sa mère. » L'enfant avec sa mère ! Ah ! dirons-nous avec Bossuet, « pour quiconque connaît la portée mystérieuse de tous les faits évangéliques, il y a un mystère ici ». La terre est admise à venir saluer et reconnaître son Sauveur ; et ce qui lui est présenté, c'est l'Enfant-Dieu avec Marie mère de Dieu. Le trône d'où le roi des cieux, descendu en terre, reçoit les premières adorations, les premiers tributs de la terre, sont les bras de la Vierge. Que cette scène est grande, qu'elle est aimable, mais surtout qu'elle est féconde en enseignements !

« Entrant dans la maison, ils trouvèrent l'enfant avec Marie sa mère. » Entendez-le bien : la maison, c'est l'Église ; et quand on entre dans cette maison qui est l'Église, ce que l'on trouve, ce n'est pas seulement Jésus, c'est Jésus avec sa mère. La religion chrétienne, c'est la religion du Fils de Marie. Séparer le fils de la mère, c'est diviser ce que Dieu a uni. On ne trouve Jésus qu'avec Marie et par Marie ; on n'arrive sûrement au fils que par la mère : *Invenerunt*

¹ Cant., I, 14, 15.

puerum cum Maria matre Jesu. Et c'est là le rempart le plus inexpugnable de la dévotion à la très-sainte Vierge.

J'ose le dire, M. T.-C. F., quelque profession que nous fassions, vous et moi, d'aimer la très-sainte Vierge, de l'honorer, de la servir, néanmoins dans l'habitude de la vie nous ne recourons pas encore assez à elle, et cela parce que nous ne sentons pas assez combien est efficace le secours de Marie pour l'exercice de toutes les vertus, pour l'accomplissement de tous les devoirs. Notre foi est languissante, et le recours à Marie ranimerait en nous les vives lumières de la foi ; nous confinons quasi toujours au découragement, au désespoir, et le recours à Marie affermirait en nous l'espérance ; nous sommes froids et insensibles pour Dieu, et le recours à Marie échaufferait nos âmes des feux ardents de la charité. En d'autres termes, honorer Jésus, c'est l'atteindre, le saisir par la foi, par l'espérance, par l'amour : *Invenit Jesum qui credit, qui sperat, qui diligit.* Or, le véritable secret, le moyen vraiment efficace pour arriver à la foi, à l'espérance, à l'amour, et pour élever dans nos âmes l'édifice de toutes les vertus, c'est le recours, le recours fréquent et habituel à Marie.

III. Par Marie, on croit plus vivement. La connaissance de tous les mystères de la foi chrétienne se réduit, après tout, à la connaissance de Jésus. Celui-là sait tout, qui connaît Jésus. Or, qui a mieux connu Jésus que Marie sa mère ? Qui peut par conséquent, mieux qu'elle, apprendre à le connaître ? Voilà pourquoi l'Église, s'appuyant de l'autorité des saintes Écritures, appelle Marie la mère de la science, la mère de la connaissance : *Ego mater agnitionis* ¹.

Nul ici-bas ne nous connaît mieux que notre mère. Quand nous sommes devenus étrangers pour tous les autres, quand l'éloignement, le temps, la souffrance nous ont rendus méconnaissables pour tous les yeux, il est toujours un œil qui

¹ Eccli., XXIV, 24.

ne se trompe point, qui n'hésite point : c'est l'œil de notre mère. Et une mère ne connaît pas seulement les traits extérieurs, le visage, la démarche de son fils ; elle le connaît à fond, elle pénètre les replis de son cœur, elle devine ses pensées les plus intimes, ses désirs même les plus secrets. C'est ainsi que Marie a connu Jésus. Elle l'étudiait à la fois par sentiment de tendresse maternelle et de respectueuse admiration, comme son fils et comme son Dieu. Elle conservait dans son cœur toutes ses paroles, elle s'inspirait de l'esprit de toutes ses œuvres. Nul n'a connu comme Marie la vie intérieure de Jésus, ce que l'Écriture appelle la vie du cœur, c'est-à-dire la véritable vie. Notre-Dame du Sacré-Cœur : oui vraiment, ô Marie, ce nom vous appartient, car pour vous ce Cœur adorable a été transparent : vous en avez vu comme à découvert toutes les pensées, tous les mouvements, tous les sentiments. Que dis-je ? votre Cœur a été le miroir où se sont réfléchis tout les traits du Cœur de votre Fils. Pour nous révéler le Cœur de Jésus, vous n'avez qu'à nous révéler le vôtre.

L'expérience, mes Frères, a prouvé et prouve tous les jours cette vérité : la connaissance de Marie est inséparable de celle de Jésus. Que dis-je ? c'est en mettant en avant le nom de Marie, qu'on fait accepter celui de Jésus. Saint Cyrille affirmait, il y a quinze cents ans, devant le concile d'Éphèse, que c'était par Marie que les nations infidèles avaient été conquises à la foi chrétienne ¹. Saint François Xavier disait qu'il avait trouvé les peuples rebelles à l'Évangile toutes les fois qu'à côté de la croix du Sauveur, il avait omis de montrer l'image de sa mère. Quand on leur parle de Dieu, écrivait un missionnaire, de Dieu créateur tout-puisant, ils sont étonnés ; et s'ils adorent, c'est en tremblant. Mais quand on leur parle de Jésus, et qu'on leur dit que ce

Homil. II in conc. Ephes.

fil de Dieu est né d'une femme, qu'il a eu une mère, que cette mère de Dieu est à la fois la mère de tous les hommes, oh ! alors ils fondent en larmes, ils éclatent en transports, et il est vrai de dire de ces gentils d'aujourd'hui ce que l'évangéliste a dit de leurs devanciers : *Invenērunt puerum cum Maria matre ejus.*

Chrétiens mes frères, savez-vous pourquoi vous faites si peu de progrès dans la connaissance de Jésus ? savez-vous pourquoi, depuis de longues années peut-être, vous le cherchez en vain ? savez-vous pourquoi la lumière de Jésus vous fuit ? C'est que vous ne frappez pas à la porte d'où la lumière s'est levée sur le monde : *Porta ex qua mundo lux est orta.* Vous cherchez l'enfant sans la mère, vous ne le trouverez pas. Le grand théologien Suarez, quand il rencontrait (et qui même parmi les esprits les plus fermes n'en rencontre pas ?) quand il rencontrait dans ses études une difficulté insoluble, avait l'usage d'invoquer Marie sous ces titres : *Mater Verbi, Sedes Sapientiae* : « Mère du Verbe », c'est-à-dire mère de l'éternelle lumière, « Siège de la divine sagesse ». « Elle ne m'a rien dit, elle a fait un signe, et ce signe m'a tout appris » : ainsi s'exprimait, au sortir de son ineffable extase, ce jeune Israélite qui fut, de nos jours, si subitement, si merveilleusement conquis à la foi. Qu'un cœur soit tout à coup vaincu, brisé, changé, transformé, c'est sans doute un prodige de la grâce ; mais que l'esprit soit instantanément dégagé, purgé de toutes ses erreurs, de tous ses préjugés, de toutes ses ignorances, et qu'il soit illuminé en un clin d'œil de tous les rayons, enrichi de toutes les notions de la vérité : voilà le prodige par excellence. « Elle ne m'a rien dit, elle a fait un signe, et ce signe m'a tout appris. » O Vierge Marie, toute l'ambition d'un chrétien, c'est de bien connaître Jésus. Daignez, ô mère de Jésus, daignez nous favoriser d'un de ces signes, qui suppléent à toutes les études, à toutes les recherches, à tous les discours,

d'un de ces signes qui enseignent tout parce qu'ils découvrent Jésus à nos regards, et que qui sait Jésus, sait tout. *Ego mater agnitionis*. C'est le privilège et c'est le bonheur des mères de montrer leurs enfants. Voyez-vous cette femme dont la marche est celle d'une reine, portant entre ses bras son trésor dont elle est fière, son fils nouveau-né, tout enveloppé de linges éclatants de blancheur? Vous vous approchez d'elle; vous lui demandez (et quel désir plus légitime?) la faveur de voir ce bel enfant. Pour vous satisfaire, elle écarte avec discrétion ces voiles délicats, elle vous montre son fils. O Marie, c'est là votre prérogative, et ce sera votre fonction même dans les cieux. Car, remarquez, l'Eglise nous le fait chanter ainsi : *Et Jesum benedictum fructum ventris tui nobis post hoc exilium ostende* : « Et Jésus, le fruit béni de votre sein, après cet exil, montrez-nous-le, ô clémente, ô pieuse, ô douce Vierge Marie ». Dans la langue liturgique, on appelle *monstrance* ou *ostensoir* le vase radieux qui contient et qui expose aux regards du peuple chrétien le corps sacré du Sauveur. Voyez-vous, pendant toute l'éternité, Marie, vivant ostensor de Jésus : *Nobis ostende* ! O douce Vierge, commencez ce ministère dans le temps, et déjà montrez-nous, révélez-nous votre fils.

IV. Trouver Jésus, c'est croire en lui ; mais aussi, c'est espérer en lui. L'espérance, cette vertu qui ferait encore le charme de la vie dans l'ordre purement naturel, quand même elle ne serait pas une condition essentielle de l'éternel bonheur; l'espérance chrétienne, cette attente du ciel et cette ferme confiance que nous y arriverons avec le secours d'en haut : c'est encore Marie qui est le plus puissant soutien de cette vertu, c'est elle qui nous l'a rend douce et facile. L'Eglise la nomme à juste titre la mère de la sainte espérance : *Ego mater sanctæ spei* ¹.

¹ Ezech., XXIV. 24.

Il semble qu'il n'y ait rien de plus facile, parce qu'il n'y a rien de plus doux, que d'espérer. Cependant nous sommes toujours sur la pente du découragement et du désespoir. Qu'il est pénible, l'état d'une âme depuis longtemps ensevelie dans le péché, et qui commence à entrevoir la laideur de ses fautes ! ou bien encore, l'état d'une âme longtemps fidèle, longtemps vertueuse, et qu'un moment de vertige a précipitée dans une faute grossière ! Quand, après l'instant de la passion qui étourdit, qui enivre, quand, après l'heure de la démence et de la folie elle retombe sur elle-même, et qu'elle aperçoit la profondeur de sa chute, le crime de son ingratitude et de son infidélité : où donc aller ? de quel côté se tourner ?

Dieu, c'est sa justice qui nous épouvante, c'est son regard scrutateur qui nous effraie. Mes Frères, il est des plaies qu'on n'ose montrer qu'à sa mère. Voyez-vous cet homme désespéré qui vient de perdre sa fortune, sa réputation, son honneur : il vous dira que, s'il n'avait pas une mère, il en finirait avec la vie. Oh ! que de désespérés sans Marie ! Que de fois (plusieurs de ceux qui m'entendent me donnent certainement leur assentiment), que de fois entre le désespoir et notre âme il n'y a eu que l'intervalle d'un *Souvenez-vous, ô très-douce Vierge Marie !* La dernière forme que puisse prendre l'acte d'espérance, c'est le *Memorare, o piissima Virgo.*

Cela est vrai dans une infinité de circonstances ; cela est vrai surtout dans ces terribles anxiétés que nous concevons parfois concernant la grande affaire de notre salut, de notre prédestination.

Quis potest dicere : Ego de electis sum ? Qui peut dire : Je suis du nombre des élus ? Voilà, au jugement de saint Bernard, le sujet de notre grande, de notre douloureuse perplexité sur la terre. Qui peut dire : Je suis du nombre des prédestinés ?

Toute la tradition des Pères et des docteurs nous répond : C'est celui qui aime Marie. La tendre dévotion à Marie est la marque la plus certaine du salut. Et la théologie, par ses oracles les plus autorisés, tels que saint Thomas et saint Bonaventure, en donne des raisons profondes.

Parlant du livre des élus, l'Apocalypse lui donne deux noms, ou plutôt elle complète le premier nom par un second : *Liber vitæ, liber vitæ Agni* ¹ : « Le livre de vie et de l'Agneau ». Qu'est-ce à dire ? Le livre de vie, c'est l'entendement du Père. Or, ce que l'entendement du Père a conçu et enfanté de toute éternité, le sein de Marie l'a conçu et enfanté dans le temps. Le même Verbe qui est sorti du Père, c'est lui, exactement le même, plus un corps et une âme, qui a été mis au monde par Marie. Mais le Père, en concevant éternellement son Verbe, conçoit avec lui et par lui tous les fils adoptifs qui doivent lui être conjoints pendant l'éternité. Donc Marie, en concevant temporellement Jésus, conçoit par le même moyen tous les prédestinés, tous ceux qui sont appelés à former le complément mystique du corps naturel de Jésus. Et voilà pourquoi l'ange annonçait à Marie : *Quod nascetur ex te sanctum vocabitur Filius Dei* ¹ : « Ce qui naîtra de vous sera appelé le Fils de Dieu » ; non pas celui qui naîtra, non pas *qui*, mais *quod*, pour marquer l'être collectif auquel Marie devait donner naissance. Le livre des élus, si j'ose ainsi parler, existe en double partie. Le texte original et primitif est en l'entendement divin ; la copie exacte et authentique est dans le sein de Marie, et là ce livre s'appelle le livre de l'Agneau : *Liber vitæ et Agni*.

Or, voulez-vous savoir si vous êtes inscrits au livre de vie ? Je vais vous l'apprendre autant qu'il est permis ici-bas. Allons chercher votre nom. Où donc ? Dans l'entendement

Apoc., XIII, 8 ; XVII, 8. — ¹ Luc., I, 35.

du Père? Non, ce livre est inaccessible et il est fermé. Mais peut-être saurons-nous lire dans le cœur de Marie. Tous ceux dont les noms sont inscrits là, sont des prédestinés. Tous ceux qui appartiennent à Marie, appartiennent à Jésus. Et comment lirai-je dans le cœur de Marie? Comment, mes Frères? En lisant dans le vôtre. Sentez-vous dans votre cœur un amour tendre et fort, un amour invariable pour Marie? Oui. Eh bien! si vous aimez Marie ainsi, elle vous aime de même. Si son nom est gravé au fond de votre cœur, le vôtre est gravé également au fond du sien. Or, encore un coup, le cœur de Marie est la copie authentique du livre de vie; et aucun nom n'est écrit dans les entrailles de la mère de l'Agneau, qui ne soit écrit aussi dans le sein du Père, dans l'entendement générateur du Verbe et de tous ceux qui, en participant à la filiation du Verbe, sont appelés à partager avec lui le glorieux nom de fils de Dieu.

Voilà pourquoi l'Église est unanime à proclamer que la dévotion à Marie est le signe le plus assuré de la prédestination. Il a été dit à cette divine Vierge de plonger, d'envoyer ses racines dans tous les élus : *Et in electis meis mitte radices* ¹. Oui vraiment, ô Marie, c'est par vous que nous avons l'espoir, que nous avons la confiance d'arriver à posséder votre Fils. De tous les habitants de la gloire on peut dire : *Invenerunt puerum cum Maria matre ejus*. Travaillez donc, chrétiens, cela ne tient qu'à vous, travaillez en aimant beaucoup Marie, en servant fidèlement Marie, travaillez à rendre votre prédestination et votre vocation certaines. Oui vraiment, ô Marie, vous êtes la mère de la sainte espérance : *Ego mater sanctæ spei*.

V. Enfin, par Marie on aime plus tendrement. Elle est la mère de la charité; elle est la mère du bel amour : *Ego mater pulchræ dilectionis* ².

¹ Eccli., xxiv, 13. — ² *Ibid.*

Il est, mes frères, un assez grand nombre de personnes, même chrétiennes, qui se persuadent, bien à tort, que l'acte d'amour de Dieu pour lui-même est une chose très-difficile, qui est seulement le partage de quelques âmes **puritaines** : vertu héroïque, à laquelle le commun des hommes n'est pas appelé. Il y a là une erreur grossière, un oubli impardonnable des premières notions de la loi comme de la foi chrétienne. La charité, c'est-à-dire l'amour de Dieu à cause de ses suprêmes perfections, et indépendamment de tout retour sur nous-mêmes (ce qui fait la différence entre cette vertu et la vertu d'espérance), la charité, ainsi définie, est la vertu nécessaire de tous les chrétiens : par conséquent, il faut que de temps à autre le chrétien produise l'acte de charité, l'acte d'amour de Dieu pour lui-même et par-dessus toutes choses. Ceci est de stricte obligation. Ce qui n'est que de conseil et de perfection, c'est le degré, c'est l'intensité, et surtout c'est l'habitude du pur amour.

Or, pour accomplir le précepte de la charité, à plus forte raison, pour arriver à la perfection de la charité, Marie est notre plus assurée ressource, notre plus puissant secours.

« Tu aimeras le Seigneur ton Dieu de tout ton esprit, de tout ton cœur, de toute ton âme, de toutes tes forces ¹. » Ce précepte de l'amour de Dieu par-dessus toutes choses et à cause de lui-même et de ses beautés infinies, ce précepte édicté par Moïse, est antérieur à Moïse ; il est aussi ancien que l'homme. Mais l'homme n'a pas su l'accomplir ; il a détourné son cœur de Dieu ; il est tombé, et, en fait, l'humanité charnelle était devenue comme impuissante à aimer Dieu qui est esprit. Le Seigneur l'avait dit avec une profonde tristesse de cœur : *Non permanebit spiritus meus in homine, quia caro est* ². Son amour trouva le moyen de combler les séparations, de rapprocher les distances. *Et Verbum caro factum est, et habitavit in nobis* : « Et le Verbe s'est

¹ Deuter., vi, 5. — ² Gen., vi, 3.

« fait chair, et il a habité parmi nous ¹ ». La divinité, selon le langage de l'Apocalypse, était comme un cristal immense, comme un océan de verre : *tanquam mare vitreum*², que nos yeux traversaient sans y rien découvrir. L'humanité sainte, comme le vif argent du miroir (le mot est de saint François de Sales), est venue se placer derrière; et les traits divins se sont reflétés vers nous; et nous avons vu sa gloire, sa gloire sans doute encore voilée, mais déjà reconnaissable dans la personne de son Fils, plein de grâce et de vérité : *Et vidimus gloriam ejus, gloriam quasi Unigeniti a Patre, plenum gratiæ et veritatis*³. Nous avons vu, et, en voyant, nous avons aimé. Or, c'est Marie qui nous a donné le Verbe fait chair. En enfantant Jésus, dit un saint docteur, elle a enfanté l'amour divin sur la terre. Voilà déjà comment elle est la mère de la charité et du bel amour quant à son principe général.

Mais elle l'est aussi quant à sa naissance particulière dans le cœur de chacun des hommes. Dites-moi, mes Frères, ce précepte : « Tu aimeras le Seigneur ton Dieu », où est-il plus facile à accomplir qu'aux pieds de Marie? Mon Dieu, quand je vous cherchais dans les cieus, vous m'y apparaissez grand, puissant, majestueux; et mon cœur, resserré par la crainte, se sentait écrasé par tant de grandeur et de gloire. Mais j'entre dans votre temple. J'y vois sur vos autels une mère que vous m'avez donnée. La religion qui place une mère sur ses autels, ah! je comprends qu'elle commande l'amour. Tendre mère, le Dieu que je dois aimer, mais c'est l'enfant divin qui repose entre vos bras; c'est ce Jésus qui a dit : « Personne ne va à mon Père, que par moi... Celui qui me voit, voit mon Père. M'aimer, c'est aimer mon Père et être aimé de lui ⁴ ». Au ciel, c'était le Dieu grand et terrible à l'excès : *Magnus Dominus et terri-*

¹ Joann., 1, 14. — ² Apoc., IV, 6. — ³ Joann., 1, 14. — ⁴ *Ib.*, XIV, 6, 9, 21.

bilis nimis. Sur le sein de Marie, c'est le Dieu qui s'est fait petit et qui est aimable outre mesure : *Parvus Dominus et amabilis nimis*. Oui, désormais l'acte d'amour devient possible, devient facile, il jaillit spontanément de l'âme. Cela est si beau, cela est si doux, une religion où Dieu se présente sur les bras de sa mère, qui est aussi la nôtre ! Comment ne pas s'approcher avec confiance de ce trône de la divinité qui est le trône de la miséricorde ? *Adeamus ergo cum fiducia ad thronum misericordiae* ¹. Ah ! que de cœurs ont commencé d'aimer Dieu, ont produit pour la première fois l'acte de charité, devant l'image de Marie ! Et quels progrès ils ont faits dans les voies du saint amour, de la belle dilection ! *Ego mater pulchræ dilectionis*. Trouver Jésus, c'est l'atteindre par l'amour : *Invenit Jesum, qui diligit eum*. Combien d'âmes ne l'ont trouvé ainsi qu'avec Marie et moyennant Marie : *Invenerunt puerum cum Maria matre ejus*.

VI. J'aurais beaucoup à dire encore pour développer mon texte, et j'ai déjà trop parlé. N'en ai-je pas dit assez cependant pour vous faire comprendre que Marie est inséparable de Jésus, et que l'économie essentielle du christianisme est méconnue, que l'ordre divin est troublé, si Marie est oubliée, si Marie est négligée, si Marie est exclue. Lors donc qu'en entrant dans cette splendide et gracieuse église, vous considérez au fond de ce sanctuaire l'aimable et doux Jésus, avec son Cœur tout rayonnant des feux de la charité, surmonté et couronné en quelque sorte par la suave et virgine figure de Marie sa mère, si l'on vient vous dire que c'est quelque chose de nouveau, une pratique étrangère au pur Évangile, une dévotion inconnue de l'Église primitive, la réponse vous est facile. N'est-ce donc pas le pur Évangile, et y a-t-il rien de plus primitif, que ce qui est écrit au

¹ Hebr., iv, 16.

chapitre premier de saint Matthieu : *Maria, de qua natus est Jesus* : « Marie, de laquelle est né Jésus¹ » ? N'est-ce pas aussi le pur Évangile, et y a-t-il dévotion plus primitive, que ce qui est raconté au chapitre second du même évangéliste, et ce dont toute cette homélie n'a été que le commentaire : *Et intrantes domum, invenerunt puerum cum Maria matre ejus?*

Appuyé sur ce texte, j'ose le dire : Le temple n'est pour moi le temple chrétien et orthodoxe qu'autant que Marie m'y est montrée avec Jésus. Ma foi le veut ainsi, et mon cœur se met volontiers d'accord avec ma foi. Ni vous ni moi, mes Frères, n'aurons jamais rien de commun avec ceux qui ont banni la mère de la maison. En vérité, ils voudraient que Marie ne fût nulle part, tandis que l'Écriture et la tradition et l'histoire nous la montrent partout.

Parlant d'une des scènes les plus touchantes de la vie de Jésus, saint Jean n'a pas omis de nous révéler cette particularité si douce : c'est que Marie, la mère de Jésus, était là : *Et erat mater Jesu ibi*². Oh ! que le disciple de l'amour a bien répondu à ma filiale curiosité ! Et comme je suis heureux que ce qu'il a dit d'une circonstance particulière, soit vrai de toute l'économie et de toute l'histoire de la religion !

Marie est associée au dogme de la Trinité. *Et erat mater Jesu ibi*. La voyez-vous, dans notre symbole, mêlée aux trois adorables personnes et aux plus étonnants mystères ? Voyez-vous la très-sainte Vierge dans la Trinité même ? Et elle y est, non pas en étrangère, mais comme en famille, avec les rapports les plus étroits, les titres les plus incomparables : épouse du Père dont elle partage la fécondité ; mère du Fils qu'elle conçoit et met au monde ; sanctuaire virginal de l'Esprit saint qui opère en elle le prodige. *Et erat mater Jesu ibi*

¹ Matth., I, 16. — ² Joann., II, 1.

Marie est mêlée à l'incarnation : elle y a une part principale ; elle n'en est pas le sujet , elle en est le moyen ; elle n'est pas le Dieu incarné , elle en est la mère ; elle est la fleur qui donne naissance au fruit. *Et erat mater Jesu ibi.*

Marie est mêlée à la rédemption ; elle est debout au pied de la Croix , debout dans l'attitude du sacrificateur : *stabat juxta Crucem* ¹, coopérant à la rédemption par son consentement , comme elle avait concouru à l'incarnation en donnant l'acquiescement de sa volonté. *Et erat mater Jesu ibi.*

Marie est mêlée à la fondation de l'Église ; elle préside au cénacle , elle est parmi les apôtres : c'est avec elle et sous ses yeux qu'ils attendent , qu'ils prient , jusqu'à l'heure où l'Esprit saint descend en eux , et par eux renouvelle la face de la terre. *Et erat mater Jesu ibi.*

Marie est associée au principe de l'éternel bonheur des élus. De son rocher de Pathmos , Jean l'a aperçue dans les cieux , où le soleil est son vêtement , la lune son marche-pied , les étoiles sa couronne ². Après la vue de Jésus , la vue de Marie est la plus grande joie des bienheureux , des glorifiés. Quand on entre dans la maison du ciel , là encore on trouve le Fils avec la Mère. *Et erat mater Jesu ibi.*

Et comme elle est associée au rayonnement de la gloire , Marie l'est pareillement au mystère de la dispensation de la grâce , qui est le germe et la racine de la gloire. Encore que Marie soit parvenue au terme de la jouissance , elle est pour ainsi dire encore dans la voie et dans le travail. Le disciple l'a entendue pousser des cris comme une femme qui enfante ³, et elle ne se reposera point que le nombre des élus ne soit complet. Du haut des cieux , elle ne cesse de veiller et de concourir à la distribution des dons spirituels , à l'application du sang et des mérites de son Fils. Marie , je

¹ Joann., XIX, 25. — ² Apoc., XII, 1. — ³ *Ibid.*, 2.

l'aperçois auprès de la fontaine baptismale, à côté de la piscine sacrée de la pénitence et de toutes les autres sources de la grâce. *Et erat mater Jesu ibi.*

Marie est associée en quelque sorte à la présence réelle de Jésus dans nos temples. Le premier blasphème contre la vérité du sacrement de l'autel consistait à nier que le corps eucharistique du Seigneur fût le corps né de Marie. Et, en réponse à cette négation première, notre acte de foi se formule toujours en ces termes : « Je vous salue, corps véritable, né de la Vierge Marie » : *Ave, verum corpus natum de Maria virgine.* Aussi n'y a-t-il pas un seul temple catholique où, à côté du tabernacle qui contient le corps de Jésus, vous n'aperceviez l'image de celle qui en fut le tabernacle vivant. *Et erat mater Jesu ibi.*

Prenez les livres saints, depuis la Genèse jusqu'à l'Apocalypse. Il est écrit d'elle, comme de son Fils, en tête du livre : *in capite libri scriptum est de me* ¹. Promise dans l'Éden, figurée sous les tentes des patriarches, prédite, annoncée dans la loi et les prophètes, elle remplit tout l'ancien Testament. L'Évangile parle d'elle, brièvement sans doute, mais avec quelle distinction ! Enfin, l'apôtre bien-aimé nous redit sa gloire dans les cieux. Depuis le livre qui raconte la création de la terre et des cieux, jusqu'à celui qui déroule à nos regards le spectacle de la gloire et de la béatitude finale, partout on trouve Marie. *Et erat mater Jesu ibi.*

VII. Si je jette un regard sur la série des temps chrétiens c'est le même fait que je constate. Pas un siècle qui ne m'offre le consolant témoignage du culte rendu à Marie, et des bienfaits reçus de Marie. *Et erat mater Jesu ibi.*

Et si je regarde autour de moi, si je considère le siècle présent, ah ! j'y vois incontestablement bien des sujets de douleur, bien des sujets d'appréhension ; mais j'y vois en même temps un grand motif de consolation, un grand

¹ Hebr., x, 7.

motif d'espérance. *Et erat mater Jesu ibi*. La mère de Jésus était là. Oui, malgré tous nos malheurs et toutes nos fautes, malgré toutes les tristesses et les défaillances de notre temps, la postérité pourra le dire néanmoins : Ce siècle, avec ses illusions, avec ses erreurs, avec ses vices, ce fut à plus d'un égard le siècle de Marie. Quelle moisson nouvelle de gloire ne lui a-t-il pas apportée !

Il n'est pas téméraire de le dire, Messieurs et mes Frères : l'invocation de Marie sous le titre de Notre-Dame du Sacré-Cœur sera un des beaux épis de cette gerbe d'honneur offerte par notre âge à la sainte Mère de Dieu.

Ce titre avait reçu déjà la consécration de votre autorité, ô pieux pontife de cette Église ; il avait reçu la sanction de la confiance populaire, et la sanction plus haute de l'intervention manifeste du ciel. Aujourd'hui le saint-siège y ajoute le poids de son autorité. Le pontife qui a proclamé Marie immaculée dans sa Conception, voici qu'il délègue l'ange de cette Église pour couronner cette image en son nom sous le titre de Notre-Dame du Sacré-Cœur : *Sub titulo illos memoratae imagini coronam nostro nomine imponas*. Le vœu que le vicaire de Jésus-Christ dépose à cette occasion aux pieds de Marie sera exaucé. La céleste patronne, Notre-Dame du Sacré-Cœur, se montrera propice et à la personne auguste du chef de l'Église et à tout l'univers catholique, elle ramènera bientôt des jours heureux pour le monde : *Cœlestem patronam adprecati, ut numquam desinat Nos et catholicum orbem præsentis ope tueri, et in tot tantisque fluctibus fortunare*. O Marie, ô mère, ô épouse, ô reine, parlez au cœur du Roi en notre faveur. Parlez, et votre prière nous délivrera de tous les maux qui nous menacent : *Et loquere Regi pro nobis, et libera nos de morte* ¹. Ainsi soit-il.

¹ Esther, xv, 3.

XXXV

HOMÉLIE

PRONONCÉE

DANS LA CHAPELLE DU GRAND-SÉMINAIRE

A LA MESSE PONTIFICALE DU XX^e ANNIVERSAIRE DE NOTRE PROMOTION

A L'ÉPISCOPAT.

(XXVIII SEPTEMBRE MDCCCLXIX.)

Servum Dei oportet esse docibilem.

II TIMOTH., II, 24.

MES VÉNÉRABLES FRÈRES DANS LE SACERDOCE

ET MES CHERS FILS EN JÉSUS-CHRIST,

I. Les saintes règles de l'Église prescrivent aux évêques de célébrer tous les ans le double anniversaire de leur élection et de leur consécration¹. Vous avez tous compris le motif qui nous fait attribuer, cette année, au premier de ces anniversaires la pompe religieuse qui a coutume de n'appartenir qu'au second.

Le serment de notre sacre, tel qu'il nous sera rappelé

¹ Cærem. Episc., L. II, c. XXXV.

tout à l'heure, va nous faire une obligation de nous éloigner de vous pour un temps dont celui-là seul qui sait tout connaît la durée. C'est un des engagements que nous avons pris au pied des saints autels, et nous serons fidèle à notre parole jurée : *Vocatus ad synodum, veniam, nisi præpeditus fuero canonica præpeditio* : « Appelé au concile, j'y viendrai, à moins que je ne sois empêché par quelque empêchement canonique¹ ». Il ne s'agit donc pas cette fois d'un acte d'empressement spontané, ou de déférence à un simple désir; c'est un acte de fidélité et d'obéissance, imposé par le strict devoir : ce qui ne le rend ni moins méritoire, ni moins glorieux et moins doux.

Or, notre départ devant forcément précéder la date de l'anniversaire de notre consécration, nous n'avons pas cru devoir renoncer à cette fête si douce, à cette fête annuelle qui est moins la nôtre que celle de toute la famille sacerdotale et lévitique groupée autour de nous. Son anticipation même, dans le cas présent, nous a paru marquée du sceau de l'opportunité.

II. Il est vrai, la grâce principale de l'épiscopat résulte de l'ordination sacrée. Le jour de cette ordination est appelé, avec raison, « le jour natal de l'évêque ». Pour créer le pontife, pour l'investir du caractère divin, il faut la puissance d'engendrement qui opère par la vertu du chrême et par l'imposition des mains. La transmission de l'ordre et des pouvoirs dont l'ordre est la racine, ne s'effectue que par ce mystère de grâce. Et comme la grâce émane exclusivement de Dieu, l'anniversaire du sacre épiscopal est la commémoration de ce qu'il y a de plus élevé dans le sacerdoce, de ce qui découle directement et immédiatement du sein de l'adorable Trinité. L'évêque, en ce jour-là, célèbre le don suréminent de l'ordre et du caractère imprimé

¹ Pontif. roman.. De consecr. electi in episc. Forma juramenti.

dans son âme par le doigt de l'Esprit saint; à l'exemple du disciple bien-aimé, il pose en quelque sorte sa tête sur la poitrine du Prêtre souverain qui, l'ayant fait entrer en partage de son sacerdoce suprême, daigne l'honorer de ses plus hautes prérogatives, de ses tendresses et de ses confidences les plus intimes. Les côtés les plus divins du pontificat sont mis en relief dans cette solennité.

Mais si le jour de la consécration de l'évêque l'emporte en dignité et en excellence, celui de son élection, qui en est le prélude nécessaire, tient le premier rang dans l'ordre des faits.

Ce que la conception est à la naissance, on peut dire que l'élection l'est à la consécration. Nul n'est légitimement susceptible de recevoir le caractère divin de l'épiscopat, s'il n'a été régulièrement désigné à l'imposition des mains qui le confère. Or, ni le choix de tel ou tel homme, ni la mission vers telle ou telle portion du troupeau, ne procèdent directement de Dieu. La détermination de la personne aussi bien que du territoire appartient essentiellement au vicaire de Jésus-Christ, au successeur du prince des apôtres. Nulle institution canonique n'est valable que par lui ou moyennant son assentiment. Et il faut plaindre ces écrivains à idées préconçues, qui, pour le triomphe d'une opinion dépourvue de consistance, se livrant au travail le plus triste et le plus ingrat, s'en vont chercher, en dehors des grands patriarcats fondés par l'autorité de saint Pierre, quelques métropoles inférieures dans lesquelles le pouvoir d'institution épiscopale aurait existé à côté des pontifes romains, en dehors d'eux et de leur consentement, quoique pourtant, ajoute-t-on, sous leur dépendance. Des allégations si incohérentes et si gratuites pourraient-elles jamais infirmer le témoignage de toute la tradition qui nous dit, par les grands docteurs de l'Orient comme de l'Occident, que « pour le précieux avantage de l'unité, Pierre a dû être mis au-

dessus de tous les apôtres, et que seul il a reçu les clefs du royaume des cieux, pour être communiquées ensuite aux autres ». C'est le langage de saint Optat de Milève, au quel saint Grégoire de Nysse fait écho en répétant que « c'est par Pierre que Jésus-Christ a donné aux évêques la clef des biens célestes ». Et quelles paroles plus décisives que celles de saint Léon le Grand : « Si Jésus-Christ a voulu que les autres princes de l'Église eussent quelque chose de commun avec Pierre, c'est uniquement par lui qu'il leur a donné ce qu'il ne leur a pas refusé. En voulant que le ministère évangélique s'étendit à tous les apôtres, il a commencé par le placer principalement dans Pierre, chef de tous les apôtres, de manière que les dons divins se sont répandus sur tout le corps en découlant de Pierre qui en est comme la tête. » Voilà la vérité, contre laquelle ne prévaudront ni les sophistications de l'histoire, ni les misérables subtilités d'un faux nationalisme.

Pour nous, vénérables Frères et très-chers Fils, en remémorant l'acte par lequel Pie IX nous constituait, il y a aujourd'hui vingt ans, pasteur de cette Église de Poitiers, nous sommes heureux de confesser et de proclamer la dérivation apostolique de nos pouvoirs. Sans jamais méconnaître la dignité incomparable que Jésus-Christ nous a lui-même conférée au jour où nous avons été intérieurement revêtu du caractère sacré de l'épiscopat, nous n'hésitons pas à faire remonter plus loin l'origine de notre paternité spirituelle envers vous. Dès que Pierre eut parlé par la bouche de Pie IX, en cette date du vingt-huit septembre, nous devînmes l'époux de l'Église de Poitiers et le père de vos âmes. Tous les titres et les pouvoirs séparables de l'ordination nous furent communiqués dès cet instant, ainsi que le droit à l'ordination même et aux pouvoirs qui en procèdent. S'il eût plu à Dieu de nous rappeler à lui avant que le mystère de notre consécration ne fût accompli, nous n'en eus-

sions pas moins figuré dans la série des vrais et légitimes évêques de cette Église. Comme aussi, le pontife romain, toujours juste et modéré dans l'usage de sa puissance, briserait aujourd'hui le lien qui nous unit à vous, qu'à l'instant nous serions privé, non-seulement des pouvoirs qui ne sont pas essentiellement conjoints à l'ordre, mais de ceux même qui, ayant leur racine dans l'ordre, relèvent néanmoins, quant à leur exercice, de l'autorité du suprême hiérarque. Voilà le principe incontestable. Qu'on discute après cela sur l'origine médiate ou immédiate de la juridiction et de la puissance épiscopale : la querelle est dans les mots plus que dans les choses. Il est également certain que la source première de l'épiscopat est en Jésus-Christ, et que l'épiscopat ne coule de cette source qu'en passant par le canal du pontife romain. Encore une fois donc, solenniser l'anniversaire de notre institution canonique, c'est fêter l'acte qui nous a donné à cette Église et qui nous maintient à la tête de ce troupeau.

III. Par là même, mes vénérables Frères et mes très-chers Fils, c'est reconnaître et proclamer notre dépendance et notre subordination envers l'Église romaine, mère et maîtresse de toutes les Églises, comme notre obéissance et notre soumission à l'autorité doctrinale et législative de l'évêque de Rome, qui est, dans un sens très-vrai, l'évêque de l'Église universelle. Ici encore, écartons les vaines disputes, et attachons-nous à la tradition générale, à la croyance moralement unanime de la grande famille chrétienne.

En tête des avertissements que le consécrateur donne à l'évêque élu, se trouve celui-ci : *Episcopum oportet judicare*¹. S'il est donc quelque chose d'avéré et d'établi, c'est que l'évêque est constitué juge dans l'ordre spirituel, par conséquent juge des choses de la foi et de la morale chrétienne. Ceci est placé en dehors et au-dessus de toute controverse.

¹ Pontif. rom. De consecrat. electi in episc.

Mais le même prélat consécrateur, avant de procéder à la fonction auguste dont il est chargé, a exigé de l'élu un serment ; et, dans ce serment, celui-ci s'est engagé à recevoir, à respecter et à observer les constitutions et les décrets du siège apostolique ¹.

Or, c'est la compatibilité entre l'observation de ce serment et l'exercice de la judicature, que ceux du dehors nous objectent comme impossible ; et quelques-uns des nôtres croient ne la pouvoir établir qu'en subordonnant les décisions doctrinales des papes au libre jugement des évêques.

Est-il donc besoin de suer sur plus de deux fois cinq cents pages pour parvenir à accorder ces deux choses ? Et l'évêque est-il dans l'alternative ou de quitter son siège de juge, ou de traduire à son tribunal le juge suprême ?

Et d'abord si Bossuet a pu dire des évêques que, « pasteurs à l'égard des peuples, ils sont brebis à l'égard de Pierre ² », pourquoi ne dirai-je pas qu'exerçant le jugement envers les peuples, ils sont soumis eux-mêmes au jugement de celui que Jésus-Christ a chargé de confirmer ses frères ? Est-ce que le juge subordonné perd pour cela sa qualité de juge ? Mais disons mieux.

Est-ce qu'il n'a pas été cent fois établi que les évêques dispersés sur leurs sièges, font l'office de juges en première instance quand ils parlent avant le pape ? Première façon pour eux d'accomplir leur mission : *Episcopum oportet judicare*. Est-ce qu'il n'est pas reconnu que le jugement des évêques, assemblés en concile sous l'autorité du chef de l'Église qui a soumis une question à leur examen et à leur délibération, est un jugement souverain et irréfragable, dès là qu'il est accepté du pontife romain, conjointement avec lequel ils exercent dans ce cas la judicature suprême ? Deuxième façon d'exercer leur emploi : *Episcopum oportet ju-*

¹ Pontif. roman. Forma juram.

² Discours sur l'unité de l'Église, 1^{er} point.

dicare. Enfin, si le pontife et juge suprême, par un droit et souvent par une nécessité que personne ne conteste, a été dans le cas de rendre sa sentence solennelle, de pronulguer sa constitution décrétale avant le concile et en dehors du concile, est-ce qu'il n'a pas été surabondamment expliqué, par nos théologiens et par nos évêques français comme par ceux des autres nations, en particulier par l'immortel archevêque de Cambrai, que les évêques alors, soit assemblés, soit dispersés, encore qu'ils ne prétendent aucunement exercer sur la décision pontificale une autorité ni supériorité juridique, s'y unissent cependant par un jugement d'adhésion, d'adhésion même raisonnée et motivée, qui associe réellement leur puissance judiciaire à la puissance du chef de l'Église : ce qui constitue un jugement, non pas plus certain, mais « plus plénier », comme parle saint Léon : *pleniore judicio*, et plus propre à triompher des résistances de l'erreur? Troisième façon pour les évêques de remplir la fonction qui leur a été dévolue : *Episcopum oportet judicare*.

Et qu'on n'allègue point que, dans ce dernier cas, la fonction de juger cesse d'être sérieuse, parce qu'elle ne s'exerce pas librement. L'indépendance du juge a-t-elle jamais consisté à pouvoir juger contre la justice et contre la loi? Autant vaudrait soutenir que le jugement de l'Église n'est pas libre, si en interprétant l'Écriture, par exemple, le texte : *Hoc est corpus meum*, elle ne se reconnaît pas le droit de prononcer que ce texte signifie : Ceci représente mon corps. La faculté matérielle d'interpréter ainsi, celui des juges qui en userait serait déclaré hérétique, et il serait banni de l'Église, séance tenante. Il n'y a pas de droit contre la vérité. Au même titre, quand on prétend que les Pères de Chalcédoine, par exemple, n'étaient investis de la liberté qui sied à des juges, qu'autant qu'ils pouvaient accepter ou répudier la lettre dogmatique par laquelle saint

Léon explique d'une manière vraiment divine, comme dit Bossuet, toute l'économie de l'incarnation, et condamne l'erreur d'Eutychès : ou cette affirmation n'a aucun sens ou elle signifie que les évêques eutychiens usèrent d'un droit en rejetant effectivement la doctrine et en répudiant la lettre doctrinale de saint Léon : ce que personne n'oserait soutenir.

Et qu'on n'incidente pas sur les mots de *sanction*, d'*approbation*, de *confirmation* dont les conciles se sont parfois servis par rapport aux définitions pontificales. Ceux-là même qui pressent et qui exagèrent la portée de ces expressions quand elles sont appliquées aux décrets des papes par les conciles, sont les premiers à en mitiger le sens quand il s'agit de l'approbation et de la confirmation données aux conciles par les papes, ou bien encore données par les conciles subséquents aux conciles antérieurs.

Enfin qu'on ne se retranche pas à nous dire que les définitions pontificales, sujettes par elles-mêmes à l'erreur, obtiennent cependant la prérogative de l'infailibilité à l'aide de l'assentiment au moins tacite des évêques dispersés. O Pierre, toujours siégeant sur la chaire apostolique, toujours vivant dans vos successeurs ; ô vous sur le fondement de qui a été bâtie l'Église, avec l'assurance que les puissances de l'enfer ne prévaudront jamais contre elle ; ô vous à qui ont été données les clefs du royaume céleste ; ô vous à qui il a été déclaré que toutes vos sentences rendues sur la terre seraient ratifiées dans les cieux ; ô vous pour qui Jésus a prié afin que votre foi ne défaille pas et que vous confirmiez celle de vos frères : jamais, non jamais je ne ferai n' à la promesse de Jésus, ni à l'assistance de l'Esprit saint, ni à ma raison et à mon bon sens, cet outrage de croire que quand vos lèvres rendent un oracle doctrinal, c'est de mon silence et du silence de mes frères que cet oracle va recevoir une valeur d'infailibilité qu'il ne tiendrait pas de la promesse et de l'assistance divine.

Assurément notre glorieux Hilaire ne l'entendait pas ainsi, quand il proclamait qu'en vertu de l'institution du Christ, « le jugement terrestre de Pierre est d'avance autorisé dans le ciel », et que « ses actes d'ici-bas possèdent incontinent la condition de choses jugées là-haut » : *Cujus terrestris judicium præjudicata auctoritas sit in cælo ; ut quæ in terris aut ligata sint aut soluta, statuti ejusdem conditionem obtineant et in cælo* ¹.

O Pierre, la sentence doctrinale proférée du haut de votre chaire sera toujours accueillie de moi comme une règle de ma croyance. En cela, je serai fidèle aux vrais sentiments de la France chrétienne, comme à ceux du reste de la chrétienté.

Je l'ai appris de la tradition de l'Église qui m'a donné le jour : « Aller à l'encontre des jugements et des constitutions du siège apostolique, disait Ives de Chartres, c'est encourir inévitablement la note de perversité hérétique, car il est écrit : Il conste que celui-là est hérétique qui n'est pas d'accord avec l'Église romaine ². »

L'un des successeurs de ce pontife, Pierre de Celles, n'a pas parlé moins péremptoirement, quand il a dit : « Il a toujours été et il sera toujours permis à la sainte épouse du Christ, qui chemine sur la terre, de trouver dans le fonds immuable de la vérité révélée de nouveaux remèdes à des maux nouveaux, et de rendre de nouveaux décrets selon les besoins changeants des choses, des personnes et des temps. Mais l'or ne se forme pas en tout lieu, et la terre a ses veines choisies qui produisent l'ar-

¹ Comment. in Matth., c. xvi.

² Manifeste contra sedem apostolicam caput erigitis, dum, quod illa ædificat, vos, quantum in vobis est, destruitis; cujus judicii et constitutionibus obviare, plane est hæreticæ pravitatis notam incurrere, cum scriptura dicat: Hæreticum esse constat qui Romanæ Ecclesiæ non concordat. Ivo Carnot, Epist. viii, ad Richer. Senonen.

gent. Cette mine, c'est la chaire de Pierre, c'est la cour romaine, celle qui tient avec une autorité principale les clefs du ciel. Plût à Dieu que, pour la garantie de la vérité (il s'agit d'un point qui n'était pas alors défini), cette reine et modératrice de toute la chrétienté eût pesé dans la balance de sa sagesse et de ses conseils ordinaires la doctrine de la Conception de la Vierge, qu'elle l'eût approuvée et propagée d'un bout du monde à l'autre! Guidé par ce soleil, je veux dire le Seigneur apostolique, et par cette lune, l'Église romaine, je marcherais avec autant de confiance que de promptitude, et je poserais hardiment mes pieds sur la route éclairée par la lumière de leur visage, assuré d'éviter ainsi tout précipice, et de trouver la terre ferme et solide ¹. »

De nos grands docteurs des Gaules, saint Irénée et saint Hilaire, jusqu'aux évêques de notre temps, il serait facile d'établir une série ininterrompue de témoignages semblables.

Remarquez, mes vénérables Frères et mes très-chers Fils, qu'en exprimant ici ma conviction et la vôtre concernant le fond de la doctrine, je n'entends provoquer ni préjuger en nulle façon une définition conciliaire, dont l'opportunité d'abord, et ensuite la forme, doivent être entièrement réservées au jugement de la grande assemblée synodale et à la volonté suprême de l'Esprit saint. En matière si grave,

¹ ...Licuit quoque semperque licebit sponsam Christi Ecclesiam quæ in terris peregrinatur, secundum mutationes rerum, personarum et temporum, variare rationes decretorum, et nova adinvenire medicamina remedium. Est tamen auro locus in quo conflatur, et habet argentum venarum suarum principia, sedem Petri et curiam romanam quæ claves cœli principaliter tenet. Utinam, salva veritatis auctoritate, lance communis consilii, hæc domina et moderatrix totius christianitatis Conceptionem Virginis librasset et approbasset, a mari usque ad mare hanc propagasset! Sole, id est Apostolico, ac luna, id est curia romana præeunte, tam secure quam expedite in lumine vultus eorum gressus meos ponerem et disponerem, ex hoc videns vitare lucrum et sequi solidum et securum. Lib. VII, Epist. 23.

si délicate et si complexe, dans une question dont le saint-siège ne prendra certainement pas l'initiative, nous savons qu'on ne doit se laisser guider ni par l'enthousiasme, ni par le sentiment personnel; nous savons que tous les mots doivent être pesés et expliqués, toutes les faces de la question examinées, tous les cas prévus, toutes les fausses applications écartées, tous les inconvénients balancés avec les avantages, et qu'enfin rien ne doit être fait que sous le souffle d'en haut.

IV. Mais je reviens au texte que j'ai allégué en commençant cette homélie. Saint Paul, dans sa seconde épître à Timothée, énumérant les qualités du serviteur de Dieu (c'est de l'évêque qu'il parle), se sert d'une expression qui est susceptible d'un double sens, selon qu'on se reporte au texte grec ou à la vulgate : *Servum Dei oportet esse docibilem*. Dans la langue des latins, cela veut dire que le serviteur de Dieu doit être toujours prêt à se laisser instruire. *Et erunt omnes docibiles Dei* : « Et tous aimeront à être enseignés de Dieu », est-il dit au sixième chapitre de saint Jean ¹. Dans la langue hellénique, la signification est différente, et l'apôtre aurait voulu dire que le serviteur de Dieu doit être toujours prêt à instruire, sa fonction principale étant d'enseigner. Dans tous les cas, la version que l'Église met entre nos mains est trop ancienne et trop autorisée, pour qu'indépendamment même du sens propre et primitif de l'écrivain sacré, nous ne fassions pas notre profit des ouvertures qu'elle présente à notre esprit. Pour ce texte d'ailleurs, nous pouvons invoquer l'interprétation des grands évêques de Carthage et d'Hippone, et celle même du siège apostolique. Entendons saint Augustin.

« Selon la remarque de saint Cyprien, dit-il, ce qu'il faut aimer dans l'évêque, c'est que non-seulement il enseigne les autres avec l'autorité du savoir, mais qu'il apprenne et

¹ Joann., v, 45.

qu'il s'instruise lui-même avec patience et modestie : *Etiam hoc in episcopo esse diligendum, ut non solum scienter doceat, sed etiam patienter discat*. C'est en effet le double devoir de l'évêque et d'enseigner et d'apprendre : parce que celui-là est plus apte à enseigner, qui grandit et qui profite chaque jour en apprenant mieux et davantage : *Oportet enim episcopum non tantum docere, sed et discere; quia et ille melius docet, qui quotidie crescit et proficit discendo meliora*. C'est ainsi que le docte Cyprien était apte à enseigner beaucoup de choses, et que le même Cyprien, docile à l'enseignement d'autrui, avait pourtant aussi quelque chose à apprendre : *Quia sicut multa erant quæ doctus Cyprianus doceret, sic erat et aliquid quod Cyprianus docibilis disceret* ¹.

J'ose le dire, mes vénérables Frères et mes très-chers Fils, nul plus que le pontife romain ne donne ce grand et salutaire exemple de s'éclairer avant de parler, de s'instruire avant d'enseigner. Serviteur des serviteurs de Dieu, on dirait qu'il a toujours devant les yeux la parole de l'apôtre : *Servum Dei oportet esse docibilem*. Loin de se croire autorisé par les promesses du Maître à s'en rapporter simplement à l'assistance divine, c'est par de profondes recherches, par de longs travaux, c'est par ses propres études et par les études des doctes, enfin c'est par l'invocation prolongée des lumières d'en haut, qu'il se prépare toujours à son sublime ministère de docteur des peuples. Qui donc, autant que le siège apostolique, attend, examine, réfléchit, écoute, prie avant d'élever la voix? Que de fois notre impatience française ne lui a-t-elle pas reproché ses prudentes lenteurs? Après cela, est-il délicat, et, sans contester le mérite de la bonne foi et la pureté de l'intention, est-il équitable d'emprunter au triste vocabulaire de ce temps des expressions envenimées par les réactions politiques, et d'accumuler, à

¹ Aug. De Baptismo cont. Donat., L. IV, 7, et L. V, 37. Ed. Gaume, T. IX, p. 221, 269.

propos du pouvoir le plus grave, le plus mesuré, le plus entouré de conseils humains en même temps que le plus assisté de la protection d'en haut, les mots cent fois répétés de pouvoir personnel, de pouvoir séparé, de pouvoir arbitraire et despotique : suppositions accusatrices, que repousse l'expérience de dix-huit siècles d'exercice de cette autorité pontificale, toujours amie de la modération et des tempéraments, encore qu'elle n'ait jamais douté de son droit et de son pouvoir suprême ? Enfin est-il opportun, est-il convenable, est-il juste et sensé de s'autoriser de périls chimériques, pour toucher à l'économie du gouvernement ecclésiastique, dont on ne paraît pas connaître la vraie nature, et pour proposer un prétendu perfectionnement de la constitution séculaire de l'Église ?

Ah ! c'est à nous bien plutôt, à nous qui ne sommes pas protégés contre l'erreur par les promesses et les assurances qui ont été données à Pierre et à ses successeurs ; c'est à nous, soit comme écrivains privés, soit comme membres d'une Église particulière, qu'il sied de profiter de la leçon de saint Paul, et de nous garantir, par une humble docilité, contre les dangers de l'entêtement personnel, de la confiance trop absolue dans nos propres doctrines, dans nos préjugés de nation, dans nos systèmes d'école : *Servum Dei oportet esse docibilem*. C'est à nous de veiller à ne point nous faire docteurs, là où il nous sied d'être disciples ; et à nous souvenir que, comme Cyprien, même alors qu'il s'appuyait du sentiment des Églises d'Afrique, si nous sommes suffisamment doctes pour enseigner certaines choses, nous avons besoin d'apprendre avant d'en enseigner quelques autres : *quia sicut multa erant quæ doctus Cyprianus doceret, sic erat et aliquid quod Cyprianus docibilis disceret*. Espérons que chacun de nous, comme le rappelait Pie VI à propos de l'évêque de Pistoie dans la célèbre constitution *Auctorem fidei*, apportera toujours cet esprit disposé à se laisser instruire, que le grand

Augustin, d'après l'avis de l'apôtre, réclamait principalement dans les évêques : *Nec vero spes nos omnis deseruerat fieri posse ut animum illum docibilem offerret, quem ex Apostoli sententia in episcopo maxime Augustinus requirebat*¹. Et qu'avons-nous eu à faire, durant toute cette année, sinon d'apprendre pour enseigner, et de nous préparer à mieux instruire les autres en nous instruisant avant tout nous-mêmes ?

V. Mais la recommandation que fait l'apôtre au serviteur de Dieu ne regarde-t-elle donc que les évêques ? Ne s'adresse-t-elle pas aussi à tous les hommes du sanctuaire, chargés d'instruire leurs frères ? Et, parmi les simples fidèles, ne s'adresse-t-elle pas spécialement à ceux qui ont l'honneur de mettre leur parole et leur plume au service de la cause divine ? *Servum Dei oportet esse docibilem*. Ah ! qu'y aurait-il de plus lamentable, de plus funeste, que l'indiscipline doctrinale, que l'indocilité d'esprit d'un ministre de la vérité, d'un serviteur de la cause sacrée ! La langue latine, comme la langue française, presque toujours pleines de raison et de philosophie, appellent « docile » celui qui se laisse volontiers enseigner : *docilis* ou *docibilis*, c'est tout un. Or, la tentation d'indocilité intellectuelle, n'est-ce pas la tentation contagieuse de notre époque ? Que de fois notre sollicitude pastorale envers vos âmes, aussi bien que notre titre de gardien du dépôt sacré, nous ont fait un devoir de vous signaler des symptômes mauvais, des indices alarmants ! Comment le dissimuler plus longtemps ? Oui, ils tendent à former parmi nous toute une école séparée du véritable esprit et des véritables doctrines du christianisme, ces catholiques de nom et de volonté, qui, sacrifiant à l'idole de l'esprit moderne, finissent par placer leur raison au-dessus de l'autorité de l'Église contemporaine, et par s'adjuger personnellement l'infaillibilité qu'ils refusent à la chaire

¹ Pii PP. VI, *Damnatio quamplurimarum proposit.*, Bull. *Auctorem fidei*, 28 aug. 1794.

apostolique. *Multi sunt quos sæpe dicebam vobis, nunc autem et flens dico* : « Ce que je vous ai dit souvent, je vous le dis « aujourd'hui les larmes aux yeux »... »

Mais brisons sur un sujet si douloureux... Moi aussi, ô Seigneur Jésus, ému jusqu'au fond des entrailles, j'en appelle à votre tribunal : *Ad tuum, Domine Jesu, tribunal appello.*

C'est bien vous, ô Jésus, qui avez rendu cet oracle par votre prophète : « Fils de l'homme, si tu as converti le pécheur, si tu as enseigné au juste à ne point pécher, ton frère vivra à cause de la parole que tu auras annoncée, et toi tu auras sauvé ton âme » : *vivens vivet quia annuntiasti ei, et tu animam tuam liberasti* ¹. Seigneur, celui sur lequel nous pleurons a ramené plus d'un pécheur, il a éclairé et confirmé plus d'un juste : j'en appelle à votre sentence, ô Seigneur Jésus : *Ad tuum, Domine Jesu, tribunal appello.*

C'est vous encore qui avez dit par votre apôtre saint Jacques : « Frères, si l'un de vous était égaré hors de la vérité, et que quelqu'un l'y ait fait rentrer, il faut savoir que celui qui aura fait revenir un pécheur de l'erreur de sa voie, celui-là aura sauvé son âme, et il aura couvert la multitude de ses propres péchés » : *Fratres mei, si quis ex vobis erraverit a veritate, et converterit quis eum, scire debet quoniam qui converti fecerit peccatorem ab errore viæ suæ, salvabit animam ejus a morte, et operiet multitudinem peccatorum* ². C'est vous, ô Seigneur, qui avez prononcé cet arrêt. Prosterné à vos pieds, j'en appelle, ô Seigneur Jésus, à votre tribunal en faveur de mon frère : *Ad tuum, Domine Jesu, tribunal appello.*

Et quant à ceux qui, sans être tombés encore dans l'abîme, se complaisent à en fréquenter les bords, et sont déjà inclinés sur la pente du précipice, ah ! puisse ce terrible avertissement les en rappeler ! Non, aucun de ceux qui, par leurs

¹ Philipp., III, 18. — ² Ezech., III, 18-21. — ³ Jacob., V, 19, 20.

travaux, par leurs discours, par leurs écrits, ont dissipé tant d'erreurs, réfuté tant de mensonges, n'aura le malheur de se perdre lui-même, en refusant à l'Église l'humble et filiale et complète soumission de son esprit. Ah ! que n'ai-je l'accent de ce soldat, père des saints Gervais et Protais, qui, voyant le médecin Ursicinus un instant ébranlé par les tourments, lui cria : « Ursicinus le médecin, toi qui t'employais à guérir les blessures des autres, prends garde de te percer du javelot de la mort éternelle » : *Ursicine medice, qui alios curare solitus es, cave ne te mortis æternæ jaculo conficias*. Raffermi par cette parole, Ursicinus fut fidèle jusqu'à la mort : *Qua voce confirmatus Ursicinus martyrium fortiter subiit*¹. O vous qui, à l'heure où je parle, seriez vacillants dans vos pensées et dans vos résolutions, vous qui avez plus d'une fois éclairé et soutenu vos frères, entendez la voix qui part de mon cœur, et soyez fidèles jusqu'à la fin dans la confession de la vérité. Par-dessus tout, que la jeunesse chrétienne et lettrée de nos cités obéisse avec amour à la direction paternelle du chef de l'Église, et qu'elle n'oublie jamais à quelles conditions elle pourra servir utilement les intérêts de l'Église et de la société².

VI. J'ai prolongé le discours au delà des limites ordinaires. Vous me le pardonnerez, mes vénérables Frères et mes très-chers Fils.

¹ Breviar. roman., xxviii avril.

²Cum autem non ignoretis hos incrementa soliditatemque suam a sola mutuari virtute veritatis, et istam, in rebus ad religionem rectumque spectantibus, ab Ecclesia tantum et ab hujus sanctæ Sedis documentis hauriri posse, minime dubitamus quin omnia consilia cœptaque vestra composituri sitis ad doctrinas a Nobis traditas, studioseque a conventibus vestris exacturi insidiosam quamlibet illarum interpretationem, et opinionem quamvis a nativo eorum sensu discrepantem. Ita servietis utiliter causam quam propugnandam suscepistis ; ita, consistentes in firma petra, secure et facile profligabitis vetera et nova errorum monstra ; ita demum de Ecclesia non minus bene merebitis, quam de civili societate. (Bref de Pie IX au Cercle catholique de Paris, 6 février 1869.)

La vingtième station des enfants d'Israël dans le désert fut la station de *Sepher* ou *Arsaphar* ¹, qui veut dire « son de la trompette » ou « signal du combat » ². Cette station, disent les interprètes, est celle où l'on s'anime, où l'on excite son courage, où l'on croit entendre le prophète qui nous crie : « Préparez les armes, prenez vos boucliers, polissez vos lances, excitez les combattants, rassemblez les guerriers ». *Plena igitur roboris ac spiritus hæc mansio est* ³. Puisse, mes vénérables Frères et mes chers Fils en Jésus-Christ, cette vingtième année de notre épiscopat avoir eu pour nous ce caractère ! Puisse surtout l'année qui va suivre représenter la vingt-et-unième station de ces mêmes fils d'Israël, la station d'Arada. *Hæc quoque mansio longis est præconiis recoienda : Arada namque idoneum effectum indicat* ⁴. Oh ! oui, puisse cette année être l'année des grandes choses, des grandes conquêtes, l'année des résultats efficaces ! Ne faut-il pas quelque coup extraordinaire de la toute-puissante main du Seigneur pour nous sauver d'une situation humainement désespérée, et nous replacer dans des conditions de vie et de durée ? Prions donc le Seigneur, par l'entremise de sa très-sainte Mère, afin que ce concile, dont le monde attend son salut, nous donne tous ses fruits et obtienne toute son efficacité ! *Oremus igitur Deum ut nos ad Arada (hoc est, ad idoneum effectum) pervenire, et ibi stationem habere valeamus* ⁵. Amen.

¹ Numer. xxxiii, 24.

² Arsaphar, tubæ clangi sive tubicinatio est, quod est signum belli, Appendix Opp. S. Ambros. De xlii mansionibus filiorum Israel.

³ Ibid. — ⁴ Ibid. — ⁵ Ibid.

XXXVI

LETTRE A M^{GR} L'ÉVÊQUE DE SURA

AC SUJET DE SON LIVRE INTITULÉ :

DU CONCILE GÉNÉRAL ET DE LA PAIX DE L'ÉGLISE.

Poitiers, 2 octobre 1869.

MONSEIGNEUR ,

J'ai reçu la lettre et l'ouvrage que Votre Grandeur m'a fait l'honneur de m'adresser. J'ai entrepris aussitôt la lecture de ces deux volumes, et je puis dire que ç'a été avec la disposition la plus bienveillante.

Si cet écrit eût été adressé seulement aux Pères du concile à titre de mémoire à consulter, je me serais contenté d'exprimer en particulier mon sentiment à Votre Grandeur. Je lui aurais dit avec simplicité combien, après les excellents chapitres du commencement, le reste de l'ouvrage m'avait paru laisser à désirer dans ses diverses parties, et quant aux arguments, et quant à l'exposé des faits, et quant aux conclusions. J'aurais ajouté que les tendances manifestées dans la préface m'avaient beaucoup contristé.

Votre livre ayant été destiné et livré par vous au public, je n'ai pu retenir mes impressions pénibles, et j'en ai com-

anniqué une partie au clergé de ma ville épiscopale assemblée autour de moi pour une solennité récente. Mon intention formelle était de laisser à cet entretien son caractère intime. L'assistance ecclésiastique devant laquelle j'ai parlé a été unanime à penser qu'il en devait être autrement, et que le reste du clergé diocésain avait intérêt à recevoir communication de mes paroles.

J'ose croire, Monseigneur, que vous ne douterez pas plus de la sincérité de mes intentions que je ne mets en doute votre bonne foi et la pureté de vos vues, et je garde la confiance que vous voudrez bien me croire toujours, avec des sentiments de profond respect et de fraternel dévouement, Monseigneur,

Votre très-humble et très-obéissant serviteur,

† L.-É., év. de Poitiers.

XXXVII

LETTRE PASTORALE

ANNONÇANT UNE INDULGENCE JUBILAIRE
A L'OCCASION DU TREIZIÈME ANNIVERSAIRE SÉCULAIRE DE LA RÉCEPTION
D'UN FRAGMENT INSIGNE DE LA CROIX DE NOTRE-SEIGNEUR
DANS LE MONASTÈRE DE SAINTE-CROIX
DE POITIERS.

(X OCTOBRE MDCCLXIX.)



NOS TRÈS-CHERS FRÈRES,

I. Les fastes de notre Église de Poitiers abondent en grands souvenirs dont les anniversaires se succèdent et se touchent. L'année présente s'ouvrit pendant que nous achevions de solenniser le quinzième centenaire de la mort de notre illustre docteur. Cette même année ne se terminera pas sans nous ramener un autre anniversaire bien glorieux aussi : nous voulons dire le treizième anniversaire séculaire du jour où une relique célèbre de la vraie croix fut apportée dans nos murs. Il est juste que nous ne laissions pas passer inaperçue la date qui clora treize siècles écoulés depuis cet événement majeur de notre histoire religieuse, événement qui occupe une place considérable dans les annales de notre cité.

Célébrer des fêtes dans les lieux où sont conservés les restes des serviteurs de Dieu, c'est une chose à quoi non-seulement la religion, mais encore la reconnaissance nous engage. En effet, « les reliques des saints, dit Benoît XIV, ont coutume d'être pour les villes où elles reposent et sont en vénération, par une grâce de la miséricorde divine, une puissante protection pour écarter de leurs murs les calamités qui les accablent sans cela ¹ ».

• Nous n'ignorons pas d'ailleurs, qu'il faut vénérer et honorer non-seulement le corps d'un saint lorsqu'il se trouve dans son entier, mais la moindre parcelle séparée du reste du corps. » Et le pontife ajoute, en citant un sermon de saint Maxime : « C'est une gloire propre aux martyrs, que si leur dépouille mortelle est divisée et semée comme une poussière par tout l'univers, elle conserve néanmoins partout la plénitude de sa vertu ². »

S'il en est ainsi des reliques des saints, à combien plus forte raison devons-nous le penser et le proclamer de la Croix de Notre-Seigneur Jésus-Christ, arrosée de son sang, toute pénétrée de sa vertu salutaire, vraie source de la grâce qui a fait tous les saints; et si la plus minime partie de ce bois sacré est un objet digne de notre vénération, combien nos hommages doivent être plus solennels et notre culte plus fervent, lorsque le ciel nous a départi une portion in-

• *Corpora et sanctorum reliquiæ, in illis civitatibus ubi jacent et venerantur, solent esse, divina favente misericordia, validum præsidium, ad arcendas inde calamitates a quibus secus opprimerentur. Epist. ad Capitulum et Canonicos Bonon. § 19, append. ad Tom. IV Bullarii.*

• *Non ignoramus veneratione coli debere non solum cujuscumque sancti corpus integrum, sed quamlibet etiam partem a reliquo ejus corpore divisam : « Hæc est enim martyrum gloria, quorum etsi per universum mundum seminetur in cineribus portio, manet tamen integra in virtutibus plenitudo. » Ita loquitur S. Maximus, serm. 55 inter eos sermones qui olim S. Ambrosio adjudicabantur. Ibid., § 2.*

signe de ce précieux trésor. Nous disons portion insigne, N. T.-C. F. : car, bien que l'Église n'accorde que sobrement cette dénomination quand il s'agit des reliques des saints, elle demande moins, sous le rapport de la quantité, lorsqu'il est question de la Croix du Sauveur. Le vénérable Bède ne fait pas difficulté de qualifier de relique d'une rare grandeur : *miræ magnitudinis*, et un autre écrivain ecclésiastique appelle « portion d'une valeur ineffable » : *ineffabilis portio*, un fragment de la vraie Croix à peine supérieur en ses dimensions à celui que nous possédons. Le terme de comparaison ne doit pas être pris, en effet, pour la vraie Croix dans les autres reliques ¹. Le fragment conservé à Poitiers, petit si on le considère en lui-même, est vraiment très-considérable, et doit être réputé insigne, relativement à la plupart des autres portions de la Croix du Sauveur honorées en différents lieux. Il est insigne surtout, nous le dirons bientôt, par la célébrité historique et liturgique qui s'y est attachée.

Les âmes fidèles voudront donc s'unir à nous pour célébrer avec une sainte joie et une pieuse reconnaissance le treizième centenaire de l'arrivée de la vraie Croix à Poitiers. Sur notre demande, le vicaire de Jésus-Christ, à la date du trente et un août dernier, a libéralement octroyé une indulgence plénière qui pourra être gagnée, du dix-neuf octobre prochain au dix-neuf novembre suivant, par tous les fidèles qui, ayant accompli les prescriptions accoutumées, visiteront l'église du monastère de Sainte-Croix de Poitiers. Ce jubilé de la vraie Croix formera le complément naturel du jubilé de saint Hilaire, puisqu'il n'est pas douteux que nous devons faire remonter jusqu'à ce saint

¹ « Nam dicta quantitas inter alias dominicæ Crucis portiones quæ diversis in locis asservantur comparata, miræ magnitudinis dicenda esse censetur. » Rocca, *De SS. Crucis particula in Apostolico sacratio asservata*. Inter opp., T. I, p. 155.

pontife la cause première du don ineffable qui nous a été fait.

II. Des historiens habituellement prévenus contre le sens surnaturel qui dirige les saints dans leurs actions, appliquant leur système à notre sainte Radegonde, n'ont pas manqué d'attribuer sa venue en nos contrées à toute autre chose qu'à des motifs pieux : ils parlent des nécessités de sa sûreté personnelle qui l'obligeaient à s'éloigner du centre de la domination franque ; et même « d'un instinct plus délicat qui l'attirait vers les régions de la Gaule, où la barbarie avait fait le moins de ravages ». Il peut ne nous être pas désagréable de nous entendre dire que nos pères du sixième siècle avaient conservé beaucoup mieux que d'autres la douceur des mœurs et de la civilisation. Admettons aussi que Radegonde sentit le besoin d'assurer par la distance une séparation librement consentie par son époux, dont elle connaissait bien le caractère fougueux. Mais, assurément, la cause déterminante du choix qu'elle fit de nos contrées, fut la renommée des grands saints que cette terre avait produits. Sa pieuse devancière sur le trône de France, la vraie mère de la nation très-chrétienne, Clotilde, vivait encore en ce temps-là, retirée à Tours, près du tombeau de saint Martin. Radegonde y vint aussi s'adonner pendant quelque temps à toute l'ardeur de sa foi et de sa piété. Puis, après quelque séjour dans le domaine royal de Saix que Clotaire lui avait assigné, elle vint à Poitiers, pour y fonder un monastère à l'ombre de la demeure qu'avait habitée saint Hilaire, et presque sur l'emplacement même où saint Martin avait fait sous la conduite du grand évêque l'apprentissage de la vie cléricale et monastique.

Or, Radegonde, qui avait fait élection de la vieille cité de Poitiers parce qu'elle s'offrait à sa piété comme une grande et vivante relique, était, en effet, éprise d'une ardente passion pour les restes sacrés des saints. Déjà dans les jours

de sa jeunesse à Athie, elle en avait recueilli un riche trésor. A Saix, un vénérable prêtre lui apporta des ossements de saint André et beaucoup d'autres restes précieux, et le ciel autorisa sa dévotion par un miracle. Son biographe, la pieuse Baudonivie, nous dit qu'elle n'épargnait ni prières, ni présents, pour acquérir de toutes parts ces pierres précieuses serrées dans le ciel et contenues dans les trésors du Paradis : *Undique enim gemmas pretiosas, cælo reconditas et quas Paradisus habet, et muneribus et precibus ut adipisceretur effecit.*

III. Mais où son zèle s'enflamma davantage et se donna le plus de mouvement, ce fut à se procurer le bonheur de posséder une partie de ce bois sacré de la Croix, sur laquelle mourut notre Sauveur pour réconcilier dans son sang le ciel et la terre. Après avoir amassé les reliques des saints, dit encore Baudonivie, elle eût désiré, s'il eût été possible, que le Seigneur lui-même, descendant de son trône de majesté, habitât visiblement dans sa maison. D'ailleurs, bien qu'elle ne le vit pas des yeux de son corps, elle le contemplait continuellement en esprit, au sein de la prière la plus assidue. Et comme le Seigneur ne prive pas de ses biens ceux qui marchent dans l'innocence et le cherchent de tout leur cœur et de toute leur pensée, la divine clémence se montra favorable à notre Bienheureuse. Dieu, qui reposait nuit et jour dans son cœur, lui inspira d'imiter la bienheureuse Héléne, laquelle, remplie de sagesse et de la crainte de Dieu, parée de la gloire des bonnes œuvres, rechercha le bois salutaire où avait été attachée la rédemption du monde; et, l'ayant trouvé, applaudit des deux mains, se prosterna jusqu'à terre; puis, sitôt qu'elle eut reconnu, par la résurrection d'un mort, la vraie Croix de son Sauveur, s'écria : En vérité, vous êtes le Christ, Fils de Dieu, qui êtes venu en ce monde, et avez racheté de votre sang vos créatures tombées en captivité. Combien Rade-

gonde désirait mettre en son monastère de Poitiers quelque chose de ce gage sacré de la charité de Dieu pour les hommes ! Quelle puissante exhortation elle pensait que serait ce monument de la Passion du Sauveur pour les vierges qu'elle avait réunies autour d'elle, et qu'elle avait entrepris de mener au ciel par la voie étroite et laborieuse de la croix ! Combien elle avait soif pour elle-même de pouvoir arrêter ses regards sur cet autel du sacrifice d'un Dieu, pour s'animer de plus en plus de l'esprit de pénitence, et enflammer son cœur à ce foyer d'amour !

La pieuse fille de sainte Radegonde, que nous avons déjà nommée, et qui nous a raconté avec une si aimable simplicité la vie de sa mère, les miracles et les vertus dont elle eut sous les yeux le spectacle quotidien, nous a laissé entre autres choses le récit des démarches, des tribulations, des joies de la sainte reine à cette occasion. Écrivant plusieurs années après l'événement, l'impression de l'enthousiasme qui l'avait remplie elle-même, et de celui qu'elle avait vu éclater autour d'elle lors de la réception de la vénérable relique, ne s'était point effacée de son cœur. Elle ne craint pas, en entamant ce récit, de comparer l'action de Radegonde à celle de sainte Hélène. Ce que l'une avait fait en Orient, dit-elle, l'autre le fit dans les Gaules : *Quod fecit illa in Orientali patria, hoc fecit ista in Gallia*; et comme ayant conscience de la grandeur de sa mission, qui était de procurer à la vraie Croix les hommages de l'Occident, elle mit à l'accomplissement de ce dessein non-seulement toute l'ardeur de son cœur, mais aussi toute la prudence de son esprit : car elle était femme à ne rien faire sans conseil, tant qu'elle vécut en ce monde : *Quia sine consilio, dum vixit in mundo, nihil facere voluit*. Elle savait que son projet n'intéressait pas seulement sa dévotion privée, mais qu'il importait aussi au salut de sa patrie et à la stabilité du royaume. Toute l'affaire fut traitée royalement. Elle adressa

des lettres pressantes à Sigebert dans les États duquel était comprise alors cette partie de l'Aquitaine, pour obtenir l'appui de son autorité auprès de l'empereur de Constantinople.

Fort de l'aveu du roi, et d'accord avec Mérovée qui venait de monter sur la chaire épiscopale de saint Hilaire, elle envoya des clercs en Orient. S'étant faite pauvre pour l'amour de Jésus-Christ, la sainte reine ne put mettre aux mains de ses ambassadeurs aucun présent de grand prix pour les faire bien venir; mais pleine de dévotion et brûlant d'un désir si religieux, elle mit toute sa foi dans la prière, ne cessant d'implorer les saints pour le succès de son entreprise; et, par leurs suffrages, elle obtint ce qu'elle souhaitait avec tant d'ardeur. L'empereur Justin le Jeune lui donna un fragment du bois de la vraie Croix, enchâssé dans l'or et l'émail, ajoutant à ce don principal celui de beaucoup d'autres reliques, avec un évangélaire richement orné.

IV. Plus la joie de Radegonde fut grande lorsqu'elle apprit que l'objet de tous ses vœux approchait de Poitiers, plus sensible aussi dut être l'opposition qui lui vint en cette circonstance du côté où il semblait qu'elle dût moins s'y attendre. Elle éprouva en effet « des résistances et des procédures qui luy firent cognoistre que ce bois adorable ne pouvoit être receu sans contradiction, ayant porté autrefois Celuy qui estoit le but sur lequel les contradictions des Juifs avoient fait leurs derniers efforts, suivant la prédiction du vieillard Siméon : *Positus est hic in signum cui contradicetur* ». Ainsi s'exprime un de nos annalistes du Poitou ¹. Dieu se plut à éprouver de la manière la plus pénible la foi de sa servante, pour augmenter d'autant son mérite et lui laisser à elle seule l'honneur de l'entreprise. Il faut enten-

¹ Filleau, *Preuve des Litanies de sainte Radegonde*, c. 3^e.

dre à ce sujet la pieuse Baudonivie, témoin oculaire et naïf de l'événement. A travers une émotion contenue par le respect et la charité, on sent bien dans son récit la douleur qui perça le cœur de Radegonde et de ses filles, sans toutefois abattre leur courage.

« Au moment où le gage du salut du monde approchait de Poitiers, et lorsque le prélat du lieu était dans la volonté de le recevoir dévotement avec tout son peuple, l'ennemi du genre humain mit en mouvement ses suppôts, et fit tant que cette rançon du monde fut repoussée et qu'on ne voulut pas d'abord la recevoir dans la ville. Ce n'est pas notre affaire de rapporter ce qu'ils firent; cela les regarde : le Seigneur connaît ceux qui sont pour lui. Cependant, la bienheureuse Radegonde, dans la ferveur de son cœur, luttant vaillamment contre les difficultés, écrivit au roi très-clément, le priant de donner des ordres pour que la Croix du Seigneur fût reçue dans la ville. Dans l'intervalle, jusqu'à ce que ses envoyés fussent de retour d'auprès du roi, elle fit porter à Tours, dans le monastère d'hommes qu'elle y avait fondé, la Croix du Seigneur et les reliques des saints; on les y déposa au milieu du chant des psaumes et des cantiques. »

Ce fut par des jeûnes rigoureux, des veilles prolongées, des torrents de larmes répandues devant les autels, que sainte Radegonde et ses filles réparèrent les outrages infligés à la vraie Croix, et obtinrent la fin de l'épreuve imposée à leur foi. Après tant de traverses, dont il ne faut pas nous étonner, puisque les saintes actions et les généreux desseins conçus pour la gloire de Dieu ne vont pas ordinairement sans en être accompagnés, toutes les difficultés s'aplanirent. Le roi donna commission à l'un de ses principaux officiers d'aller s'entendre à ce sujet avec l'évêque de Tours, Euphrone, homme pieux et vraiment apostolique; et celui-ci se mit en route avec ses clercs pour apporter chez nous,

avec l'honneur convenable, le dépôt momentanément confié à son Église.

Des inductions historiques, qui sont appuyées sur des raisons et des autorités sérieuses, et qui ont été mises en lumière par un des hommes qui a le plus approfondi nos antiquités sacrées, marquent la paroisse de Migné comme le point où le clergé et le peuple de Poitiers, sortis au-devant du cortège parti de Tours, le rencontrèrent et s'unirent à lui ¹. C'est là que les deux processions se confondirent en une seule, chantant avec enthousiasme les psaumes et les cantiques sacrés, portant en grand nombre des cierges allumés, et répandant des nuages d'encens, jusqu'au monastère où Radegonde attendait avec une sainte impatience la vénérable relique ². On aime à rattacher à un même lieu le souvenir séculaire de cet hommage rendu à la croix, et le souvenir encore récent de ce grand miracle de l'apparition de la croix à Migné, dont les spectateurs subsistent en grand nombre, et dont la renommée s'est répandue dans tout l'univers, attirant à la croix les injures des uns et les bénédictions des autres, parce que la croix sera toujours l'occasion et le signal du partage entre les bons et les mauvais.

Mais sans insister davantage sur ce rapprochement et cette coïncidence qui plaisent à notre piété, il nous reste de la solennité du sixième siècle un monument impérissable. En ce temps-là vivait à Poitiers un étranger, lui aussi témoin de cette attraction qu'exerçaient au loin les tombeaux et les souvenirs illustres de Martin et d'Hilaire. Fortunat, qui, étant arrivé laïque en ce pays, mérita par ses vertus d'entrer dans les rangs du clergé et plus tard de devenir évêque, avait noué avec Radegonde un saint commerce d'amitié.

¹ Dissertation manuscrite de Mgr B. de Beauregard, évêque d'Orléans.

² Cum grandi psallentio, et cereorum micantium et thymiamatis apparatus, Greg. Turon., *Hist. franc.*, L. IX, c. 40.

Son talent poétique, qui s'exerçait avec succès dans les sujets gracieux que cette amitié lui inspirait, et aussi dans les sujets plus nobles et plus relevés fournis par les mystères de la religion, ne lui manqua pas dans cette grande circonstance. Il composa des hymnes qui furent chantées pour la première fois dans cette pompe sacrée, et que, depuis, l'Église universelle a adoptées pour les répéter dans les semaines et dans les fêtes consacrées au souvenir de la croix. C'est par ce côté que le fait dont nous nous apprêtons à célébrer le souvenir séculaire s'étend au delà des proportions d'un simple fait local, et se rattache à l'histoire générale de la religion et de la liturgie catholique.

Vous connaissez tous, N. T.-C. F., ce *Pange, lingua, gloriosi lauream certaminis*, dont le chant accompagne, au grand vendredi, l'adoration de la croix ; et ce *Vexilla Regis prodeunt*, ce cantique si plein de noblesse, de gravité, d'onction, si digne du mystère qu'il célèbre. Assurément, toutes les fois que nous fêtons la croix et que nous en rappelons le souvenir à nos esprits, il est vrai de dire, au sens figuré, que l'étendard de notre Roi s'avance, et que le mystère de la croix brille à nos yeux ; mais cela même doit nous remettre en pensée cette circonstance mémorable, où il fut littéralement vrai que cet étendard du Roi, non en image, mais en réalité, s'avançant vers notre ville, apparut aux yeux de nos ancêtres, et leur donna à mieux comprendre et goûter le mystère de la Passion du Sauveur.

Les monuments les plus irrécusables de nos traditions locales fixent au dix-neuvième jour de novembre de l'année cinq cent soixante-neuf, la date précise de cet événement.

V. A partir de ce moment, non-seulement Radegonde put contempler à loisir ce témoignage éloquent de l'amour infini de Dieu, repaître son cœur en même temps que ses yeux dans la méditation de la Passion de Jésus-Christ, animer son ardeur toujours croissante pour l'immolation d'elle-même et

la mortification ; mais la vertu vivifiante du bois du salut ne se contient pas dans l'enceinte du monastère. La sainte relique, entrée dans cette maison, en prit en quelque sorte possession : fondé sous l'invocation de la bienheureuse Vierge Marie, le monastère en perdit peu à peu le nom ; la dévotion des peuples qui y accoururent en foule lui imposa celui de l'objet que tous y venaient chercher, et il prit pour les siècles le titre de monastère de Sainte-Croix.

« Désormais », chantait saint Fortunat dans un hymne poétique composé à la demande de saint Radegonde pour remercier l'empereur et l'impératrice d'Orient de leur don magnifique, « désormais, grâce à vous, ce n'est plus seulement une partie de l'univers qui peut se glorifier de posséder la Croix du Seigneur : là où auparavant elle était inconnue, on la voit maintenant, et elle règne. Notre nation tout entière a senti s'accroître sa foi dans le Christ, ayant sous les yeux le signe de son salut et le gage de ses espérances. La renommée s'en est répandue partout, jusqu'aux régions du Septentrion ; l'Orient et l'Occident vous louent à l'envi ; les Romains d'une part, et de l'autre les Barbares, Germains et Bataves, peuples de la Gascogne et de la Bretagne, vous rendent grâces pour votre bienfait ¹. »

Des miracles incessants éclatèrent dans la royale abbaye, visitée par des pèlerins accourus de tous les points du monde. Saint Grégoire de Tours, appelé à juste titre le père

• Per te Crux Domini totum sibi vindicat orbem
Quo nescita fuit, hoc modo visa tenet.
Accessit genti major fiducia Christi,
Quando salutis opem spes oculata videt.

• • • • •
Hæc jam fama fovet qua se septentrio tendit
Ortus et occasus militat ore tibi :
Illinc Romanus, hinc laudes Barbarus ipse
Germanus, Batavus, Vasco, Britannus agit

de l'histoire de France, a raconté plusieurs prodiges accomplis sous ses yeux ; de même saint Fortunat, qui fut pendant tant d'années attaché au service du monastère avant d'être évêque ; de même Baudonvie dans sa vie de sainte Radegonde. « Lorsque cette mère aussi prévoyante que bonne et sage, dit-elle, eut placé dans son monastère le don céleste pour l'honneur de la maison et le salut du peuple : *ad honorem loci et salvationem populi*, la vertu divine et la puissance du Seigneur ont commencé d'y éclater. Les yeux des aveugles recouvrent la lumière, les oreilles des sourds sont ouvertes, la langue des muets reprend son office, les boiteux marchent, les démons sont chassés. Quoi de plus ? Quiconque vient là avec foi, quelle que soit son infirmité, s'en retourne guéri par la vertu de la sainte Croix. Qui pourrait dire la grandeur et le prix du bienfait que la bienheureuse reine procura à cette ville ? De là vient que quiconque vit de la foi, bénit son nom. »

VI. Nos ancêtres, N. T.-C. F., se montrèrent justement fiers de l'avantage fait à leur ville, et saintement empressés à venir devant la Croix, pour y trouver les secours spirituels et temporels que Dieu dispensait par sa vertu, et pour lui rendre l'honneur dû à un objet si saint. L'un des miracles racontés par saint Grégoire de Tours s'est produit devant une foule nombreuse de Poitevins, qui passaient dans une sainte veille devant la vraie Croix la nuit entière du vendredi saint ¹. Durant plusieurs siècles après la mort de sainte Radegonde, ce fut une pratique chère à la dévotion des habitants de cette ville d'aller visiter, aux jours de vendredi, l'église de Sainte-Croix, pour y adorer le bois arrosé du sang divin. Dans la suite, cet usage se perdit par le malheur des temps, sans doute en conséquence des ravages du protestantisme ; et ce refroidissement dans la

¹ *Miraculorum* Lib. II, c. v.

piété envers la vraie Croix correspondit avec le délaissement momentané que subit alors le tombeau de sainte Radegonde. Lui aussi, demeura quelque temps « couvert de poudre, et laissé en l'oubli, non généralement de tous, mais de la majeure partie des habitants de cette ville ¹ ». Mais ce fut l'occasion d'une démarche bien honorable pour nos pères, ainsi que le témoigne une pièce consignée dans nos archives. En même temps qu'une délibération solennelle de l'université de Poitiers, prise en vue de renouveler chaque année le témoignage public de sa vénération pour la patronne de la ville, donnait le signal de la renaissance du culte de sainte Radegonde et du concours à son tombeau; l'évêque Henri-Louis de la Roche-Posay reçut, en seize cent quarante-trois, une requête de plusieurs officiers et notables de sa ville épiscopale, qui le priaient d'employer son autorité pour remettre en usage cette dévotion publique de l'adoration de la vraie Croix, dans l'église où elle était conservée sous la garde des filles de sainte Radegonde. Le pieux prélat s'empressa d'accéder à un si juste désir. Le dix-sept novembre, il rendit une ordonnance en vertu de laquelle, dès le premier vendredi du mois de décembre suivant, l'adoration de la vraie Croix fut rétablie, au milieu d'un grand concours de fidèles empressés à se renouveler dans le zèle avec lequel « autre-fois les Poitevins passoient les jours et les nuits des vendredis auprès de cette sainte relique, que la grande sainte Radegonde avoit moyennée à la ville de Poitiers ».

Un autre témoignage de la dévotion des habitants de Poitiers envers la vraie Croix, c'était la solennité avec laquelle, au mercredi des Rogations, on la portait à travers les rues de la ville, après que l'abbesse du monastère en avait fait remise au chapitre de la collégiale de saints

¹ Filleau, c. xxx.

Radegonde, sous serment, écrit et signé, de rapporter fidèlement ce trésor inestimable en terminant la procession.

Mais, N. T.-C. F., la preuve la plus sensible que la Croix du Sauveur s'est bien acclimatée parmi nous, c'est la permanence dans nos murs de cette abbaye justement célèbre à laquelle la sainte Croix a donné son nom. On peut dire que ce monastère, toujours subsistant, est la plus précieuse des reliques de notre illustre patronne, parce que si la glorieuse reine a laissé dans son tombeau les restes de son enveloppe mortelle, elle a laissé dans cette génération de vierges sacrées, qui ne s'est pas éteinte depuis treize siècles, son esprit et le parfum toujours vivant de ses vertus. La grande tempête du siècle dernier n'a pas interrompu un seul jour la prière monastique des filles de Radegonde. Puis, le calme s'étant rétabli, tandis que les autres institutions religieuses ont reconquis une place dans nos murs, mais loin de celle qu'elles occupaient d'abord, le monastère de Sainte-Croix s'est trouvé à peine déplacé de son lieu primitif : si tant est que la modeste enceinte où il est aujourd'hui resserré n'ait pas fait partie des annexes primitives de l'enclos royal. Il est là, sur ce coin de terre particulièrement béni, où tous nos grands saints ont vécu, saint Hilaire, saint Martin, sainte Radegonde, sainte Agnès, saint Fortunat, et combien d'autres ! La riche abbaye a perdu son éclat ; mais elle n'a rien perdu de ce qui fait sa vraie richesse et son plus beau titre de gloire : l'esprit de sa sainte fondatrice et le trésor de la vraie Croix. Aujourd'hui, comme aux âges précédents, c'est un doux spectacle de voir les religieuses de Sainte-Croix, « ces vierges remplies de la sagesse évangélique, s'atroupant jour et nuit autour de cet autel pacifique, pour lui rendre les adorations inconnues aux esprits mondains ».

* Filléau, c. xi

VII. Chaque année, au dix-neuf novembre, les filles de sainte Radegonde ajoutent aux hommages quotidiens qu'elles rendent à la croix, celui d'une fête spéciale par laquelle elles célèbrent l'anniversaire de son arrivée parmi elles. Depuis les temps les plus reculés, elles n'ont point cessé de réciter en cette solennité l'office propre de la Susception de la sainte Croix. L'année présente, à raison de sa date séculaire, étant marquée d'un cachet particulier, c'est de tout notre cœur, N. T.-C. F., que nous venons vous convier à vous unir aux épouses de Jésus crucifié, pour célébrer avec ferveur un souvenir qui doit parler bien haut à tout cœur vraiment chrétien. Puisse-nous réparer les oublis du passé, et commencer un mouvement qui ramènera les âmes à faire plus d'estime pratique du trésor que nous possédons et que tant d'autres églises nous envient !

Il nous a été bien doux, N. T.-C. F., de pouvoir, dans ces dernières années, commencer pour notre part cette restauration du culte de la vraie Croix parmi nous, en procurant à ce dépôt sacré un temple plus digne que n'était la très-pauvre chapelle qui l'avait abrité depuis les jours néfastes de la révolution. En pensant que saint Louis, pour loger la sainte Couronne d'épines, fit bâtir exprès la Sainte-Chapelle du Palais, vrai chef-d'œuvre de l'architecture chrétienne, vrai bijou où l'art humain, inspiré par la foi, n'avait rien épargné de ses secrets, nous pourrions regretter de n'avoir pas eu à dépenser, pour l'honneur de notre religion, autant de richesse et de magnificence. Toutefois nous nous trouvons plus heureux à un point de vue. La sainte Couronne est encore exilée de son temple, demeuré debout cependant, et splendidement restauré. La demeure que nous avons pu préparer à la Croix est modeste ; mais la Croix y reposera, encadrée toujours dans son reliquaire primitif. Dieu, qui sait apprécier l'humble présent du pau-

vre comme l'offrande magnifique du riche, aura égaré à notre bonne volonté.

Que tous ceux qui ont concouru et qui ont travaillé à la construction et à l'ornement de ce gracieux édifice, reçoivent ici l'expression de notre gratitude.

Nous nous disposons, N. T.-C. F., à faire la consécration de cette église élevée à l'honneur de la Croix, et nous voulons inaugurer par cette dédicace le mois béni durant lequel l'indulgence plénière vous sera offerte. Nous demanderons à Dieu, en ce jour, que la bénédiction, répandue sur ces murailles par notre ministère, conserve à jamais cette maison commencée en son nom et achevée par son secours : *Domum in tuo nomine cæptam, te adjutore perfectam, benedictio tua in longum mansura confirmet*. Bien des fois, dans le cours de la fonction sacrée, nous marquerons ce temple du signe de la croix. Enfin, après l'avoir tracé sur la porte, nous dirons : « Que la croix invincible garde ce seuil ; que cette porte soit marquée du signe ineffaçable de votre grâce. Au nom de votre infinie bonté, qu'elle soit, pour tous ceux qui visiteront votre maison, un signe de paix et d'abondance, de sagesse et de modestie, de libéralité et de miséricorde. Que toute inquiétude et calamité en soit écartée. Que la disette, la peste, la maladie, l'infirmité et toute influence des esprits mauvais s'enfuient sous votre regard ; que votre grâce, versée en ce lieu, se répande en toutes ses parties et remplisse toute son enceinte..... Que ce lieu soit pour nous un lieu de paix et de repos, un asile agréable et sûr, un grenier d'abondance, un sanctuaire de respect et de religion, le trésor de toutes les ressources du salut. Que là où votre saint nom sera invoqué, descende l'abondance de tout bien, et qu'on y soit à l'abri de toute atteinte du mal ¹. »

¹ Pontific. Rom., *De Ecclesiæ Dedicatone*.

Si toutes ces choses sont vraies, si toutes ces invocations sont efficaces, quand il s'agit du signe de la croix, gravé sur les colonnes du temple, ou simplement figuré avec la main sur ses portes sans qu'il y laisse de traces matérielles, combien le seront-elles plus par rapport à cette église qui gardera dans son enceinte, non-seulement l'image, mais encore la réalité même de cette Croix adorable, consacrée non-seulement par l'huile symbolique, mais par le sang divin qui l'a arrosée à grands flots : signe du Dieu vivant, devant qui fuient toutes les forces ennemies : *Ecce Crucem Domini : fugite, partes adversæ* ; objet le plus saint parmi les objets matériels offerts aux hommages de la terre : *sanctior universis* ; grandement aimable aux hommes : *hominibus multum amabilis* ; arbre très-noble, planté dans le paradis de la sainte Église : *arbor nobilissima, in medio paradisi situata* ; créature insensible, unie par des liens si étroits à la personne même du Sauveur, que nous pouvons la confondre avec elle dans un même hommage, quand nous la saluons comme étant notre salut, notre vie et notre résurrection ; signe enfin qui paraîtra sur les nuées, pour la terreur et la confusion des méchants, la consolation et le triomphe des justes, pour le redressement éternel de toutes les iniquités, et la confirmation de tout bien et de toute justice.

A ces causes, etc.

XXXVIII

HOMÉLIE

PRONONCÉE

A LA SUITE DE LA CONSÉCRATION DE LA NOUVELLE ÉGLISE
DU MONASTÈRE DE SAINTE-CROIX DE POITIERS.

(XIX OCTOBRE MDCCCLXIX.)

Quod debuimus facere, fecimus.

Nous avons fait ce qu'il était dans notre
devoir de faire.

LUC., XVII, 10.

MES TRÈS-CHERS FRÈRES,

I. Il n'appartient jamais à l'homme de se persuader à lui-même qu'il a droit à la gratitude pour quelque action que ce soit. Mais s'il s'agit de ceux qui sont, par état, employés au service de Dieu et au service de leurs frères, loin de croire jamais avoir dépassé ce qui est dans les nécessités de leur charge, c'est pour eux un indicible soulagement quand ils peuvent à tout le moins se rendre le témoignage d'avoir fait ce qu'ils étaient tenus de faire : *Quod debuimus facere, fecimus*. « Si j'annonce l'Évangile, dit le grand apôtre, je n'ai point à m'en faire un sujet de gloire, puisqu'il y a nécessité pour moi d'accomplir ce ministère » : *Si evangelisavero, non est mihi gloria : necessitas enim mihi incumbit*. Tout ce que je puis espérer, c'est que « si je le fais de bon cœur », avec zèle, avec ardeur, « j'en recevrai le récompense » ; ou

plutôt, la joie que ma conscience en ressent me rémunère déjà par avance : *si tamen volens hoc ago, mercedem habeo* ¹.

Telle est l'impression sous laquelle nous place la cérémonie de ce jour. Il y a ici un grand devoir rempli : *quod debuimus facere, fecimus* ; nous n'avons point à en tirer vanité, car ce que nous avons fait était nécessaire : *non est gloria, necessitas enim incumbit*. Et pourtant, de notre part et de la part de plusieurs qui ont répondu à notre appel, ce devoir a été rempli avec un cœur si empressé, si dévoué, que la récompense ne nous sera point refusée : *si tamen volens hoc ago, mercedem habeo*.

C'est la condition de l'évêque d'être débiteur envers tous, d'être le serviteur de tous. Saint Paul ne nous donne pas une autre idée de l'apostolat ; et, sous ce rapport, les évêques sont, sans restriction, successeurs des apôtres. S'ils n'ont pas hérité de tous leurs pouvoirs, ils sont les légataires universels de leurs obligations et de leurs servitudes. Oui, mes frères, nous aimons à le reconnaître : notre profession nous fait « vos serviteurs par Jésus-Christ » : *Nos autem servos vestros per Jesum* ².

Et si nous nous devons à tous, aux insensés même comme aux sages ³, n'est-il pas vrai que ceux-ci ont des droits particuliers sur nous ?

II. Par exemple, après qu'il a plu à la divine bonté de diriger vers la cité de Poitiers cette femme éminente, la femme forte et sage par excellence, Radegonde ; après que l'essaim de vierges sages formé autour d'elle s'est maintenu dans nos murs durant un laps de treize siècles ; n'est-ce pas un devoir évident pour le premier pasteur de ce diocèse de ne rien négliger en vue de perpétuer cette famille religieuse, de la mettre à l'abri de la décadence et de la ruine, de lui rendre une partie de son ancien état, de lui procurer

¹ I Corinth., ix, 16, 17. — ² II Corinth., iv, 5. — ³ Rom., i, 14.

au moins les plus nécessaires ressources ? A cet égard, l'honneur, le patriotisme ne parlent pas moins haut que la religion. Et si toutes les autres voix se taisaient, la voix de Radegonde, terrible et menaçante, retentirait à nos oreilles à travers la distance des âges. Rien de redoutable comme les anathèmes des saints. A Dieu ne plaise que nous encourions jamais ceux de notre mère et de notre patronne !

Or, il n'a jamais cessé d'être présent à notre esprit, ce testament solennel de Radegonde par lequel elle recommande pour jamais à la sollicitude épiscopale le monastère qu'elle a fondé. Ecoutez-en les principaux passages : vous y reconnaîtrez, sous le ton modeste de la religieuse, la majesté et l'autorité de la reine.

• Aux saints évêques et seigneurs, très-dignes successeurs des apôtres, et ses pères en Jésus-Christ, Radegonde pécheresse...

« ... Ne pouvant me prosterner à vos pieds en personne, je le fais d'esprit et d'intention par cette lettre, et je vous supplie au nom du Père et du Fils et du Saint-Esprit, et par le jour du jugement (quand vous y paraitrez, si l'ennemi vous accuse, que le Roi juste vous couronne !), je vous supplie d'employer votre vigilance à défendre ce monastère contre tout détriment dans ses intérêts et contre tout changement dans sa règle intérieure....

• Que si, ce qu'à Dieu ne plaise, contrairement à la volonté du ciel et à l'autorité des rois, quelqu'un osait porter atteinte aux conditions qui vous sont recommandées ici avec instance, soit en ne respectant pas les personnes ou les propriétés, soit en suscitant des embarras et des obstacles, qu'il encoure le jugement de Dieu, de la sainte Croix, de la bienheureuse Vierge Marie, et qu'il ait pour adversaires et persécuteurs les saints confesseurs Hilaire et Martin, sous la protection desquels, après Dieu, j'ai placé mes sœurs.

• Vous aussi, saint pontife (elle s'adresse à l'évêque

alors vivant), que j'appelle, ainsi que vos successeurs, au patronage d'une cause qui est celle du ciel, si quelqu'un se rencontrait qui ourdit quelques tentatives contre ces prescriptions, ne balancez pas à accourir vers le roi dont alors dépendra la province, intervenez comme exécuteurs et défenseurs de la justice...

« En même temps, je conjure les princes que le Tout-Puissant, après mon décès, aura préposés au gouvernement des peuples, au nom du monarque dont le règne n'aura point de fin, au gré duquel s'affermissent les trônes et qui donne aux souverains la vie même et la puissance, de prendre sous leur protection et de favoriser le gouvernement du monastère que j'ai fondé, doté et constitué sous la règle, avec l'autorisation des rois leurs ancêtres ; je les supplie de veiller à ce que rien ne soit troublé ou détourné de ce qui appartient à la maison, et de ne permettre aucun changement ou dommage ; mais que, pour l'amour de Dieu, prenant en considération la prière que je leur fais devant le Rédempteur des nations, ils se concertent avec les évêques, nos seigneurs, pour la défense et la protection de cette demeure, afin que, par la grâce du Dieu dont ils soutiennent les servantes, ils soient mis en possession de l'héritage éternel avec le défenseur des pauvres et l'époux des vierges....

« Enfin, je vous supplie avec larmes que cette requête, signée de ma main, soit conservée dans les trésors de l'Église universelle, afin que si quelque nécessité se présentait de la part et du fait des méchants, qui forçât l'abbesse ou la communauté de recourir à vous, elles soient en droit d'implorer et d'obtenir le secours de votre paternelle sollicitude, et que celles à qui Dieu aura réservé votre appui n'aient jamais lieu de se plaindre d'être délaissées. Rappelez-vous sans cesse devant les yeux Celui qui, du haut de la croix, remit la Vierge sa mère au bienheureux apôtre Jean ; et,

comme le bien-aimé disciple remplit avec fidélité l'ordre du Sauveur, ainsi daignez accomplir les recommandations que moi, humble et indigne, j'adresse à vous, mes seigneurs évêques et pères dans l'Église, afin qu'en imitant l'exemple de l'apôtre, vous ayez part avec lui à la récompense. Amen¹. »

III. O sainte et pieuse reine, treize cents ans écoulés n'ont rien fait perdre à vos accents de leur charme ni de leur empire. Pour ma part, étant entré dans la lignée des pontifes à qui vous teniez ce langage, je m'y soumets comme s'il était d'hier, ou plutôt l'impression que j'en éprouve s'accroît de tout l'intervalle des temps qui m'en séparent. Ce testament daté du sixième siècle expirant, moi qui suis venu vers cette plage en la seconde moitié du siècle dix-neuvième, j'ai accepté d'en être le légataire et l'exécuteur, et j'aurais cru céder à une lâche prudence si j'en avais discuté les charges et décliné les obligations, quelles qu'elles puissent être.

Car, vous le voyez du sein de la gloire, ô grande reine : les révolutions ont tout changé, ont tout déplacé, ont tout ruiné. Ni les rois ni les pontifes n'en ont été responsables. L'échafaud ou l'exil, n'est-ce pas, étaient des excuses suffisantes pour les garantir contre vos anathèmes. Ni le Dieu tout-puissant, ni la sainte Croix, ni la bienheureuse Vierge n'ont eu à les accabler sous le poids de leur jugement ; ni les saints confesseurs Hilaire et Martin n'auraient eu le courage de se joindre à leurs ennemis et persécuteurs. Et nous, venus après l'orage et la tempête, que pouviez-vous attendre de nous, sinon que nous missions tout notre zèle, tout notre amour, tous nos soins, toutes nos peines, à sauver du naufrage ce qui avait échappé, à rassembler les débris épars sur la rive, à reconstruire enfin dans les proportions

¹ Ap. Greg. de Tours, L. IX, c. 42.

du possible ce qui était tombé sous les coups de la foudre.

Le Seigneur Jésus m'en est témoin, mes très-chères **Sœurs. Jaté**, à la suite de trois ou quatre de mes devanciers, sur le sol même qu'il vous eût appartenu d'occuper, que de fois j'ai cherché devant Dieu s'il restait quelque moyen de vous y rappeler ! Pendant une période qui n'a pas duré moins de quinze ans, j'ai examiné la question, tournant et retournant dans mon esprit toutes les combinaisons. Puis, me sentant vaincu par les impossibilités ; considérant d'ailleurs que les morcellements survenus ont coupé par le milieu l'enclos sacré, et interposé le passage de la voie publique entre les édifices restés debout et l'emplacement de vos plus chers et de vos plus saints monuments ; reconnaissant que, par suite de ces bouleversements profonds, à d'énormes difficultés d'argent se joindraient désormais les irrégularités de la c^osture monastique : j'ai pris ma résolution devant Dieu et devant le tombeau de sa glorieuse servante. Et réfléchissant qu'il y avait eu, après tout, un coup de providence dans votre rétablissement presque immédiat sur un sol contigu à celui que vous aviez quitté ; songeant à tant de vertus, à tant de prières de jour et de nuit, à tant d'œuvres de pénitence et de charité, en un mot, à tant de saintes vies et de saintes morts qui, durant un demi-siècle, ont soudé ce monastère nouveau au monastère ancien, dont toutes les traditions ont été religieusement conservées par ses vénérables survivantes ; je n'ai plus eu qu'une pensée, la construction d'une nouvelle église qui pût vous consoler de la disparition de l'antique basilique démolie de fond en comble.

C'est cette œuvre péniblement commencée, laborieusement poursuivie et enfin heureusement conduite à terme, qu'il nous est donné de dédier aujourd'hui : dédicace qui sera pour vous, j'ose l'espérer, le point de départ et le

signal des compensations que Dieu et que Radegonde réservent à vos si longues et si douloureuses épreuves.

IV. Ajouterai-je que là ne s'est pas bornée ma tâche, et que le testament de la reine m'imposait d'autres devoirs auxquels je ne me suis point soustrait ? A la veille d'être reporté moi-même, par la marche inattendue des choses, dans l'habitation de mes anciens devanciers, je n'ai accédé à l'ouverture qui m'en était faite qu'après avoir pourvu à ce qu'aucune parcelle de l'enceinte sanctifiée par Radegonde et par ses filles ne reçût une destination profane et séculière. Obéissant au mot d'ordre donné par la sainte, je n'ai épargné pour cela aucune des négociations et des démarches nécessaires. Le succès a couronné mes efforts. De pieuses vierges, appliquées à la prière et au soin des infirmes, sont devenues les habitantes de la partie des bâtiments où Radegonde, unissant excellemment les soins de Marthe à ceux de Marie, savait entremêler aux exercices du culte divin la pratique de l'hospitalité la plus large et la plus royale. Et quant aux autres lieux saints dont les évêques de Poitiers conserveront la garde, j'ai voulu qu'aujourd'hui même, à l'heure où la nouvelle église de Sainte-Croix reçoit sa consécration, le signe sacré du bois rédempteur fût élevé sur le fondement souterrain de l'autel principal de l'ancienne basilique¹ : monument pieux qui, avec le laurier miraculeux toujours renaissant, se trouve adjugé désormais aux successeurs de

¹ Sur la face antérieure du piédestal de ce calvaire, on lit l'inscription suivante :

Ad perpetuam memoriam
Veteris monasterii Sanctæ Crucis
Hic ubi situm erat altare
Venerandæ basilicæ
Crucem erexit ac benedixit
Ad Vaticanum Concilium proficiscens
Lud. Eduardus eps Pictav.
XXVI Octobris MDCCCLXIX.

Fortunat, comme un gage et une récompense de leur emplot d'exécuteurs testamentaires de Radegonde fidèlement et persévéramment accompli.

En tout cela, mes très-chers Frères, j'ai à cœur de le redire, nous demeurons des serviteurs inutiles, et nous n'avons fait que ce que nous devons faire : *Servi inutiles sumus ; quod debuimus facere, fecimus*. Ni pour moi, ni pour ceux qui m'ont aidé, je ne revendique le mérite d'une œuvre surrogatoire. Pour vous comme pour moi, pour votre qualité de Poitevins comme pour mon caractère d'évêque de Poitiers, e'eût été une tache indélébile, une honte éternelle, de rester au-dessous de ce qu'un pareil état de choses nous commandait.

Il n'y a donc ici sujet de vaine complaisance pour aucun de nous, puisque la nécessité s'imposait à nous : je dis la nécessité morale, la nécessité des gens de cœur et des gens de foi : *Non est mihi gloria, necessitas enim mihi incumbit*. Et pourtant, parce que vous et moi nous y avons mis plus que notre argent et notre peine, parce que nous y avons mis notre intérêt et notre cœur, parce que nous nous y sommes employés avec une âme ardente et pleine de vouloir, la récompense ne nous fera pas défaut, et dès cette heure nous nous sentons grandement récompensés : *Si tamen volens hoc ago, mercedem habeo*.

V. Et maintenant j'ose me tourner vers vous, ô bienheureuse fondatrice de ce monastère, vers vous dont la tête et le bras reposent dans ce brillant reliquaire. Avec la hardiesse

Sur la face opposée, on lit cette seconde inscription :

Heic primum cecinit
Chorus virginum B. Radegundis
Hymnum S. Fortunati
Vexilla regis prodeunt

—
O Crux, ave, spes unica.

de la bonne conscience, je ne crains pas de vous le dire : Ce que nous devons faire, nous l'avons fait. A vous maintenant, ô puissante reine, à vous de faire ce que nous avons droit d'attendre de vous. Si vous m'avez honoré du titre et investi des fonctions de père dans cette maison, vous n'avez pas cessé d'y être la mère et d'en avoir les obligations. Ni votre royauté ni votre maternité, c'est-à-dire, ni votre puissance ni votre amour n'ont été amoindris depuis que vous habitez le royaume de la charité sans bornes. A vous donc de nous marquer que vous avez agréé nos faibles efforts, et de mettre à votre tour la main à l'œuvre pour la consolidation de tout ce qui chancelle, pour le soulagement de tout ce qui souffre, pour la conservation de ce qui subsiste, pour l'épanouissement de ce qui ne demande qu'à renaître et à reflourir. O vous, qui vous montrâtes la pourvoyeuse si prévoyante et si libérale de cette famille, souvenez-vous qu'il ne reste rien des ressources et des garanties que vous aviez obtenues, ainsi que vous le disiez, des très-excellents rois Clotaire, Caribert, Gontran, Chilpéric et Sigebert ; non plus que des largesses qu'y avaient ajoutées tant de femmes illustres de sang royal ou du plus noble sang de France, appelées après vous à l'honneur de gouverner cette royale maison. Subvenez, du haut des cieux, à la détresse de celles qui n'ont pas cessé d'être vos filles en devenant plus conformes à leur époux nu et dépouillé. Faites naître dans le cœur de ce peuple qui continue à vous aimer, à vous invoquer, à éprouver les effets de votre puissance et de votre amour, faites naître de salutaires inspirations d'intérêt et de charité pour celles en la personne desquelles vous continuez de vivre au milieu de nous. Faites davantage. Ranimez dans tant de jeunes âmes qui ont l'attrait de la vie virginale et pénitente, ranimez-y le culte, l'estime et l'amour de ce bois adorable de la Croix, autour duquel se sont rangées après vous de si nombreuses et de si ferventes générations monas-

tiques. Le premier patron donné à votre œuvre naissante, ç'avait été saint André, ce grand et passionné amant de la croix, dont tout à l'heure nous avons déposé ici la relique séculaire, avec celle de ce martyr Mammès qui avait détaché pour vous le petit doigt de sa main, et celle encore de ce vaillant Placide en qui l'ordre de saint Benoît offrit au ciel sa première victime, Ah ! que le goût et l'attrait de la vie mortifiée, de la vie crucifiée s'exhale de cet autel parmi les parfums du chrême que nous venons d'y répandre ! Que cette province du Poitou qui vous donna, de votre vivant, deux cents de ses plus nobles vierges et de ses plus saintes veuves, ne tarde plus à repeupler votre cloître trop longtemps délaissé ! Et que celles qui sont appelées à imiter vos vertus et à reproduire vos exemples parmi les devoirs du monde et de famille, s'appliquant à ne vous point demeurer étrangères, ambitionnent l'honneur comme l'avantage de participer, par leurs œuvres de religion et de charité, aux trésors de grâce et de gloire dont vous avez rendu cette maison dépositaire depuis tant de siècles. Ainsi soit-il.

XXXIX

PAROLES D'ADIEU

ADRESSÉES AU CLERGÉ DE LA VILLE ÉPISCOPALE

AVANT LE DÉPART POUR LE CONCILE ¹.

(XXIV OCTOBRE MDCCCLXIX.)



Comment ne serais-je pas touché, Monsieur l'archidiacre, des sentiments et des vœux que vous venez d'exprimer en votre nom et au nom de toute cette assistance ecclésiastique?

Mon cœur déborde des émotions que faisait naître en moi, il n'y a qu'un instant, cette récitation solennelle des prières de l'itinéraire. Parmi tant d'événements, d'intérêts et de devoirs qui forcent l'homme trop souvent à quitter son foyer pour parcourir la terre en divers sens, il n'en est pas un seul auquel les prières inspirées de l'Église ne viennent s'appliquer de la façon la plus consolante. Mais peut-on imaginer une circonstance où ce qu'elles contiennent de

¹ Reproduites d'après le compte rendu de la *Semaine liturgique*.

lumière et de grâce jaillisse avec plus d'éclat, que lorsqu'elles précèdent l'adieu d'un pasteur à son clergé et à son peuple, le départ d'un évêque pour le concile œcuménique ?

Aussi me semblait-il tout à l'heure, en entendant ce chœur de voix sacerdotales et lévites, que l'impression, déjà vive au début, augmentait à chaque verset du cantique sacré; la prière, plus émue, devenait plus ardente; et parce qu'elle était plus ardente, elle produisait dans l'âme une assurance plus grande d'être exaucée.

Il n'y a que l'Église pour avoir le secret de ces rapprochements soudains entre le ciel et la terre : on ne vit pas de sa vie sans les sentir; mais il est des instants où le sentiment qu'on en a devient si fort, qu'il semble le fait d'une perception évidente plutôt que d'un acte de foi.

Pour rendre les tressaillements intérieurs de mon âme aussi bien que de la vôtre, Messieurs, je devrais reprendre l'un après l'autre tous les mots de ce beau cantique de Zacharie....

Et tu puer, propheta Altissimi vocaberis : præibis enim ante faciem Domini parare vias ejus. Prêtres et évêques, nous ne sommes que des enfants devant Dieu. Pour ma part, en m'avancant vers le concile, je ne serais que vrai en disant avec le prophète : « Ah! ah! ah! Seigneur Dieu : voici que « je ne sais pas parler, car je suis un enfant » : *Et dixi : A, a, a, Domine Deus : ecce nescio loqui, quia puer ego sum*¹. Et pourtant, qui que nous soyons, nous voilà mis en demeure de devenir des prophètes. « Ne dites point : Je suis « un enfant : car vous irez partout où je vous enverrai, et « vous porterez toutes les paroles que je vous commande-
« rai de dire². »

Pour nous, comme pour les prophètes d'autrefois, il s'agit de rendre témoignage à la vérité, et de marcher devant la

¹ Jerem., 1, 6. — ² *Ibid.*, 7.

face de Dieu pour lui préparer la voie : car il viendra lui-même après ceux qu'il députe, et il confirmera le jugement de ceux qui auront parlé en son nom....

Ad dandam scientiam salutis plebi ejus. Tel est l'objet du ministère prophétique et du ministère apostolique depuis les premiers jours du monde et de l'Église : donner la science du salut au peuple de Dieu.

« La science du salut », c'est-à-dire la grande science, la seule science nécessaire, celle qui éclaire et complète toute autre science, et celle sans laquelle toute autre science aboutit au vide et au néant.

Donner « cette science du salut » au « peuple de Dieu » : hélas ! Messieurs, ces mots ne sont plus compris. Même pour ceux qui n'ont point dit encore : *Non est Deus*, Dieu a cessé d'être le Dieu des nations, et le peuple de Dieu n'est vraiment plus son peuple. Il y a des individus chrétiens, il y en a partout, il y en a en grand nombre ; mais il n'y a plus de société chrétienne. On ne veut pas même qu'il y en ait, et l'on s'obstine à dire que Jésus-Christ, gardant peut-être l'empire des âmes et des consciences, doit désormais abdiquer ses droits sur les nations : comme si la même loi qui gouverne les uns, n'obligeait pas les autres ; comme si ce qui tue infailliblement les particuliers pouvait devenir la loi régulière de la vie et de la prospérité des peuples ; comme si le Christ n'était pas le roi suprême et universel, ayant reçu toute puissance au ciel et sur la terre ; comme si le Christ n'était pas Dieu !..

Le monde est grandement malade ; et le concile, qui est le remède suprême au mal du monde, n'aboutira point sans labeur. Les attaques du dehors sont prévues et inévitables ; ce n'est point de celles-là que nous devons être effrayés. Les plus redoutables embarras, comme aussi les plus tristes, sont ceux qu'amènent au dedans les erreurs et les ténacités de plusieurs.

Je ne reviendrai pas, Messieurs, sur l'ouvrage récent d'un prélat dont je puis honorer la personne, mais dont je déplore l'aveuglement. Vous avez lu la lettre par laquelle il a voulu et sans doute cru répondre au discours dont je me suis fait un devoir de lui adresser personnellement un exemplaire. Cette réponse n'étant que la répétition d'allégations gratuites et déjà réfutées, je m'abstiendrai d'y répliquer ; d'autant que les réfutations directes de l'ouvrage arrivent chaque jour plus nombreuses et plus péremptoires. Toutefois, Messieurs, avec l'autorité de pontife et de docteur que Dieu m'a conférée par rapport à mon diocèse, je n'hésite point à déclarer que ces deux volumes méritent d'être notés de toutes les censures théologiques les plus graves, en deçà de la note formelle d'hérésie. Et je ne crains point que ni le saint-siège ni le concile œcuménique ne donnent tort à ce jugement ; ou plutôt, je suis assuré d'avance que, le concile enseignant les doctrines opposées à celles de ce livre, l'auteur abandonnera et désavouera ses erreurs par l'acceptation pure et simple des affirmations et des définitions de l'Église assemblée....

Outre la lumière, Messieurs, les peuples ont aussi besoin et ont d'abord besoin du pardon. *Ad dandam scientiam salutis plebi ejus, in remissionem peccatorum eorum.* Ah ! combien il nous est salutaire de penser et de recourir à ces entrailles de la miséricorde d'où est sorti Jésus-Christ, la vraie lumière, le grand don de Dieu, l'unique sauveur et rédempteur du monde, et la source de ces pardons que les péchés des hommes rendent plus que jamais nécessaires : *in remissionem peccatorum eorum per viscera misericordiæ Dei nostri, in quibus visitavit nos Oriens ex alto.*

Le pardon des péchés, et surtout du péché intellectuel, du péché doctrinal : c'est là une de ces nécessités que notre siècle ne veut point entendre. Cependant elle prime toutes les autres ; et plaise à Dieu que, le concile éclairant les

esprits , la grâce rende les cœurs assez humbles pour en tirer ce repentir sans lequel Dieu , tout élément qu'il est , ne remet aucune faute !...

De grandes défections sont venues affliger le sanctuaire. Nous avons gémi ensemble sur un immense scandale , sur une chute hélas ! trop prévue , car elle était la suite logique , sinon inévitable , des erreurs où l'on se complaisait , où l'on s'obstinait.

Je parle d'obstination , et c'est la vérité qu'un trop grand nombre de ceux qui se disent les nôtres « *siégent dans les ténèbres* » : *in tenebris sedent*. D'être dans les ténèbres , c'est déjà un mal , et , pour ceux qui y sont , c'est un sort digne de pitié ; mais le comble , c'est de s'y plaire , c'est d'y prendre séjour et de vouloir s'y fixer. Nous en avons un exemple , ces derniers jours , dans le manifeste éclatant qu'une revue , d'ailleurs catholique , a publié à propos du concile¹ , et où l'on s'opiniâtre à parler des questions les plus actuelles et les plus importantes absolument comme si , depuis quatre-vingts ans , le saint-siège et l'épiscopat n'avaient rien dit , ou comme si les décisions dogmatiques et les enseignements de l'Église n'obligeaient point les intelligences. Certes , celui qui est tombé a été , en fait , plus loin que ces écrivains : cependant , comment ne pas voir qu'ils suivent la même route , et que , selon le texte sacré , les ténèbres sont un acheminement à la mort ? *Illuminare his qui in tenebris et in umbra mortis sedent*.

Une chose m'a frappé dans la lecture de cette pièce : c'est la pauvre idée que ces publicistes doivent se faire du degré d'intelligence et de la délicatesse de sentiment des hommes d'Église. Pour imaginer qu'un langage d'une suffisance si

¹ Le *Correspondant* , livraison du 10 octobre 1869 , article intitulé : *Le Concile* , publié au nom du conseil de la rédaction.

l'autaine, parce qu'il se présente enveloppé de quelques formes, puisse être accepté autrement que comme une offense par ceux qui ont l'honneur d'être les représentants de Dieu et les dépositaires de la doctrine, il faut leur supposer le sens le plus épais et le tact le plus émoussé. Que nos aristarques daignent le savoir : l'Église n'a pas cédé si absolument à leurs aréopages le privilège de comprendre et de sentir. Non, ainsi que le disait déjà un de nos devanciers aux beaux esprits de la prétendue réforme, « nous ne portons pas des cœurs si obtus, et le soleil de la civilisation n'a pas détourné de nous ses rayons à ce point » : *non obtusa adeo pectora gestamus catholici, nec sol civilitatis tam procul aversus a nobis radios suos elongavit.*

Un des plus illustres champions de la cause religieuse a dit, dans un discours immortel, ce qu'il faudrait penser d'un homme qui serait assez brutal pour abuser de sa force contre la faiblesse, et qui s'oublierait à frapper une femme. Or, reprenait-il avec l'accent de la plus haute éloquence, « l'Église est plus qu'une femme, c'est une mère ! » Voilà un de ces traits qui éterniseront la reconnaissance dans nos cœurs.

Mais, qu'on me permette de le dire à mon tour, il y aurait une femme, une mère plus à plaindre que celle qui aurait été frappée, dans un accès de violence, par un enfant grossier. Je m'explique.

Supposez des fils doués d'une véritable distinction, lesquels, se plaçant en face de leur mère, font usage de toutes les ressources de leur esprit et de leur éducation pour voiler sous l'enveloppe de la convenance et de la courtoisie la critique la plus aigre, la plus gratuite et la plus incompétente de ses pensées, de ses sentiments et de ses actes ; et qui, avec des protestations de respect et de soumission, lui font sur toutes choses la leçon la plus téméraire et la plus blessante. La pauvre mère, qui a l'esprit assez

délié pour tout comprendre, le cœur assez délicat pour tout sentir, se fait un devoir de garder le silence. Sa tendresse lui interdit d'aggraver le tort de ses fils en leur montrant à quel point elle en a le sentiment, et son cœur lui permet encore moins de laisser apercevoir aux étrangers l'étendue et la vivacité de cette douleur domestique....

Oui, j'ose le dire, cette mère serait plus malheureuse et plus à plaindre que l'autre.

Or, à l'heure présente, Messieurs, cette mère est l'Église.

Fasse la bonté de Notre-Seigneur et la vertu du prochain concile que ces fils, devenus un sujet d'affliction, soient enfin éclairés et viennent à résipiscence ! Jusque-là nous devons accepter des luttes douloureuses, mais nécessaires. Il faut que toutes les équivoques soient levées, il faut que les ténèbres et les ombres soient écartées, pour que nous marchions ensuite d'un pas commun dans les voies de la paix : *Illuminare his qui in tenebris et in umbra mortis sedent, ad dirigendos pedes nostros in viam pacis.*

Nous vous quittons, Messieurs, et Dieu sait avec quel déchirement de cœur ! La principale conclusion du livre dont je vous ai entretenus, c'est qu'il faut désormais des conciles périodiques, et que tous les dix ans l'Église entière devra tenir ses assises générales. Ici se fait reconnaître la différence entre le pasteur d'un vrai troupeau, vivant parmi les âmes et pour les âmes, et l'écrivain même consacré qui vit parmi les livres et se tient dans les abstractions. La périodicité obligatoire et le renouvellement décennal du concile œcuménique, je ne dirai pas ce qu'il faut penser, au point de vue de la doctrine, de cette prétendue loi constitutionnelle de l'Église ; mais je dis, et vous dites avec moi, qu'il faut être évêque *in partibus infidelium* pour imaginer que notre mère la sainte Église imposera tous les dix ans à chaque pasteur et à son troupeau un sacrifice pareil à celui qui nous est demandé aujourd'hui.

XL

ALLOCUTION

PRONONCÉE

A LA SUITE DE LA BÉNÉDICTION D'UNE CHAPELLE DOMESTIQUE.

(XXVIII OCTOBRE MDCCCLXIX.)

Et vocabitur nomen ejus Emmanuel, quod est interpretatum : Nobiscum Deus.

Et il s'appellera Emmanuel, ce qui veut dire : Dieu avec nous.

MATTH., I, 23.

MES TRÈS-CHERS FRÈRES,

I. Si un juste de l'ancienne loi a pu se demander à lui-même : « Est-il une nation, quelque grande qu'elle soit, qui ait ses dieux aussi rapprochés d'elle comme le Seigneur « notre Dieu est près de nous », à combien plus forte raison, nous autres enfants de la loi nouvelle, pouvons-nous nous féliciter et nous glorifier de cette proximité, de cette contiguïté de notre Dieu ! *Nec est alia natio tam grandis, quæ habeat deos approquantes sibi, sicut Deus noster adest nobis in omnibus obsecrationibus nostris*¹.

¹ Deuter., IV, 7.

Tant que le Verbe demeurait dans le sein inaccessible du Père, encore que Dieu soit présent partout et qu'il soit présent à tout, néanmoins il ne s'appelait pas Emmanuel, c'est-à-dire Dieu avec nous, Dieu chez nous.

Malgré sa magnificence, l'univers ne nous montre Dieu qu'à travers un miroir et comme en énigme : *per speculum in ænigmate*¹, ainsi que parle saint Paul. Le temple même de Salomon, le temple si célèbre de l'ancienne alliance, ne possédait point encore la réalité de l'être divin, mais seulement un gage de sa puissance et de son amour, rendu sensible par le nuage miraculeux qui planait au-dessus de l'autel dans le saint des saints.

Il a fallu que l'éternel descendit dans le temps, que l'impalpable se produisit dans la chair, que l'invisible se montrât dans une forme créée, pour que l'oracle des prophètes eût son accomplissement : *Ut adimpleretur quod dictum est per prophetam: Et vocabitur nomen ejus Emmanuel, quod est interpretatum: Nobiscum Deus.* « J'habiterai avec eux et chez eux, « et je marcherai au milieu d'eux », et je serai non pas seulement Dieu, mais « je serai leur Dieu », avait dit le Seigneur : *Inhabitabo in illis, et inambulabo inter eos, et ero illorum Deus*².

L'incarnation du Fils de Dieu a réalisé toutes ces promesses, et le mystère permanent du sacrifice et du sacrement eucharistique en perpétue la réalisation. C'est donc bien à nous disciples de la loi de grâce, de la loi d'amour, qu'il appartient de dire : « Y a-t-il une autre nation, si grande qu'elle soit, qui ait ses dieux rapprochés d'elle, comme notre Dieu est rapproché de nous, et nous assiste dans tout ce qui fait l'objet de nos vœux et de nos prières » : *Nec est alia natio, etc.*

¹ I Corinth., xiii, 12 — ² II Corinth., vi, 16. — Levitic., xxvi, 12.

II. Nobles habitants de ce château, vous avez désormais votre Dieu plus près de vous. La demeure que vous lui avez élevée avec tant d'élégance et de goût, et que vous avez ornée et meublée avec tant de richesse, ne fait qu'un avec votre propre demeure; le même toit qui vous abrite, abrite le Dieu fait homme : *contubernium habens Dei* ¹.

L'antiquité, qui altérait la vérité plus qu'elle n'inventait le mensonge, avait créé des dieux domestiques et placé des autels auprès des foyers. Laissez-moi vous le dire : la vérité est plus libérale que l'erreur. Vous acquérez aujourd'hui des lares et des pénates meilleurs que ceux imaginés par le paganisme. L'autel dans sa plus haute acception, l'autel fixe et perpétuel : *altare perpetuum*, l'autel qui est l'immeuble par excellence, devient aujourd'hui la pierre principale et fondamentale de votre établissement domestique. L'Emmanuel, qui est le Dieu avec nous, le Dieu chez nous, va descendre ici tout à l'heure, et il deviendra désormais votre hôte chaque fois qu'il sera appelé par la voix du prêtre. Que dis-je ? Par une faveur du vénérable pontife qui gouverne ce diocèse, le Seigneur Jésus résidera nuit et jour dans ce tabernacle.

Vous saurez apprécier cette faveur et en profiter. Parce que Dieu sera plus près de vous, chacun de vous comprendra le devoir de se tenir encore plus près de lui. On s'approche de Dieu par la foi, par la prière, par les actes de religion, de charité, par l'exercice des vertus et l'accomplissement des pratiques de la loi chrétienne. C'est ce que vous faites, c'est ce que vous ferez avec un surcroît de ferveur.

Cet oratoire que je viens de bénir justifiera son nom, et il sera véritablement un lieu de prière. Tous, maîtres et serviteurs, grands et petits, viendront ici épancher leur âme en la présence du Seigneur.

De son côté, le Dieu de l'eucharistie, le Dieu de l'autel, le

¹ Sap., VIII, 3.

Dieu du tabernacle aura les yeux plus ouverts sur vous pour vous adresser des regards d'amour ; il aura les oreilles plus attentives pour entendre vos soupirs et vos demandes ; il aura le cœur plus large et plus tendre pour exaucer tous vos vœux. Non, il n'y a point de nation si grande qui ait ses dieux rapprochés d'elle comme sera rapproché de vous le Seigneur votre Dieu pour vous assister tous les jours et à toutes les heures de la vie : *Nec est alia natio tam grandis quæ habeat deos appropinquantes sibi, sicut Deus noster adest nobis in omnibus obsecrationibus nostris.*

III. Votre maison, Monsieur le marquis, est l'une des gloires comme l'une des richesses de cette province. Vous lui donnez un nouveau relief par l'heureux assemblage de vos qualités, et par la plus belle et la plus attachante de toutes qui est la simplicité dans la grandeur, la dignité tempérée par la modestie. Un autre charme aussi et un nouveau lustre s'y ajoute. Nous aimons à constater de nos yeux que la providence n'avait point épuisé ses libéralités envers votre race, quand elle joignait successivement au nom des deux chanceliers d'Aligre celui de ces deux femmes admirables, Elisabeth Le Chapellier et Elisabeth Luillier, lesquelles, dans cette haute fortune, auxiliaires zélées de l'incomparable Vincent de Paul, se trouvèrent mêlées à toutes les saintes œuvres de ce grand homme et de ce grand siècle.

Pour moi, je vous remercie de la joie que vous m'avez ménagée aujourd'hui. Ce sera l'un de mes plus chers souvenirs d'avoir laissé le long de ces vallons qu'ont foulés tant de fois mes pas d'enfant, un autel consacré par des mains auxquelles il eût été difficile de présager que ce ministère était réservé. Trop heureux d'avoir pu, par ces larges effusions du chrême et des bénédictions qu'il contient, acquitter la dette de tant de fleurs dérobées à vos prairies, de tant de courses furtives à travers vos champs, vos bruyères et vos forêts!

En dédiant aujourd'hui ce sanctuaire sous l'invocation de la bienheureuse Vierge Marie, je demande au Seigneur qu'il bénisse la maison tout entière, avec les personnes et les choses : *exoramus pro hac domo et habitatoribus ejus ac rebus*. Que sa miséricorde vous octroie, avec la même profusion, l'abondance de la rosée du ciel et celle de la graisse de la terre : *tribue eis, Domine, de rore cæli abundantiam, et de pinguedine terræ vitæ substantiam* ; qu'elle vous favorise des biens spirituels et éternels à l'égal de ceux d'ici-bas : *et bonis omnibus ampliari digneris* ; enfin, que tous vos désirs ressentent l'effet de sa bonté toute puissante : *et desideria voti eorum ad effectum tuæ miserationis perducas* ¹ ! Par J.-C.N.-S. qui vit et règne dans les siècles des siècles. Amen.

¹ Ritual. roman., *Benedict. domus novæ*.

XLI

ALLOCUTION

PRONONCÉE DANS L'ÉGLISE PAROISSIALE DE PONTGOUIN.

(XXXI OCTOBRE MDCCCLXIX.)

MES TRÈS-CHERS FRÈRES,

I. En me réservant de vous annoncer la parole sainte dans la solennité de demain, durant la célébration de l'adorable sacrifice, je ne saurais garder un silence absolu devant cette manifestation qui me touche profondément. Entendez donc les quelques mots qui veulent jaillir de mon cœur. C'est pour vous dire avec quelle émotion religieuse je me retrouve ici au milieu de vous, après une absence si prolongée.

C'est ici que, comme vous tous, mes Frères, j'ai reçu le bienfait divin par excellence, la grâce du baptême ; c'est ici que, comme vous, je suis entré dans la famille de Dieu, en devenant frère de Jésus-Christ, membre de son Église, et en acquérant le titre d'héritier de la vie et de la félicité éternelle : noblesse qui est au-dessus de toute noblesse, fortune qui est au-dessus de toute fortune, espérance qui est au-des-

sus de toute espérance, gloire qui est au-dessus de toute gloire.

Mais le don céleste qui est départi à toute créature humaine par la régénération baptismale, est susceptible d'accroissement. Au caractère du simple chrétien peuvent se surajouter d'autres caractères également indélébiles. Pour tout baptisé qui reçoit l'onction du chrême et l'imposition des mains du pontife, il y a un second caractère, celui de soldat de Jésus-Christ. Alors on n'appartient pas seulement à la famille ; on est incorporé à la milice chrétienne, et l'on occupe un rang plus éminent dans le royaume des âmes.

Puis, pour tout chrétien confirmé qui est introduit dans le sanctuaire, il y a un troisième caractère, celui de ministre des autels. Et cet état sublime comporte des degrés divers. Le sacerdoce qui s'ébauche dans l'ordre des lévites, qui se produit dans l'ordre des prêtres, s'achève et se couronne dans l'ordre des pontifes.

Il a plu à la miséricorde toute gratuite de celui qui est l'auteur de tous les biens et le distributeur de toutes les dignités, d'opérer en moi, malgré ma faiblesse et mon indignité, toutes les évolutions et les développements du germe primitif reçu ici dans le saint baptême. Je le reconnais avec confusion et avec frayeur : dans les trésors de la constitution et de l'économie hiérarchique de la grâce, il n'y a rien de supérieur à ce qui m'a été conféré : je veux dire, il n'y a point de sacrement, il n'y a point de caractère au-dessus du sacrement et du caractère dont ma fragile personne a été revêtue.

II. Donc, M. T.-C. F., ne vous étonnez pas de la vive impression que je ressens en face de cette source baptismale, dont les dérivations les plus complètes sont venues jusqu'à moi. Si la vue de notre maison natale, si les réminiscences de notre berceau, si l'aspect des lieux qui ont char-

mé nos premiers regards, ne nous trouvent jamais froids et indifférents, combien moins la présence de ces fonts sacrés qui ont été pour nous le berceau d'une seconde et meilleure origine, le principe d'une seconde et meilleure existence, le point de départ d'une nouvelle et plus haute destinée !

Je retrouve avec joie cet autel de la bienheureuse Vierge Marie, cet autel de Notre-Dame du Rosaire, devant lequel, selon l'usage de cette paroisse, j'ai été porté comme vous aussitôt après mon baptême, et cela au jour même qui eut placé sous l'invocation du mystère du saint Rosaire. C'est ici que la très-sainte Mère de Dieu a daigné abaisser sur moi ce premier regard depuis lequel je n'ai point cessé de lui appartenir et d'éprouver les effets de ses bontés maternelles. De ce jour-là date le contrat dont elle m'a permis de faire plus tard la devise de toute ma vie : *Tuus sum ego.*

Je retrouve avec joie cette église, dédiée à l'honneur du plus célèbre et de du plus populaire de vos évêques, saint Lubin. Dès ma première enfance, j'entendais dire, comme vous, lorsqu'on racontait la vie et qu'on prêchait le panégyrique de notre saint patron du haut de cette chaire, qu'il était né dans les environs de la ville de Poitiers, d'une famille humble et modeste ; qu'il s'était adonné d'abord aux soins de la vie champêtre ; puis, qu'après avoir habité plusieurs asiles sacrés, la grâce de Dieu avait fait de lui un des plus grands évêques de Chartres. C'est ainsi que le nom de Poitiers, auquel le mien devait être uni si étroitement, a retenti de bonne heure à mes oreilles d'enfant.

III. Tel sont, M. T.-C. F., quelques-uns des souvenirs que je retrouve ici, avec celui des pasteurs vénérés qui m'ont enseigné les premiers éléments de la foi et de la doctrine ; avec celui aussi des mœurs douces, paisibles, bienveillantes,

naturellement religieuses de cette population, au milieu de laquelle j'aperçois avec bonheur des parents, des amis et des concitoyens.

Hélas! bien des vides se sont faits, bien des existences ont disparu, bien des choses ont changé durant un si long intervalle. Si j'aime à reconnaître encore une foule de visages pour lesquels le mien n'est point un visage étranger, combien d'autres que je cherche et que je ne rencontre plus, ou qui ne s'offrent à moi que par ces ressemblances de famille à travers lesquelles les générations nouvelles font plus ou moins revivre le type héréditaire de celles qui ont précédé. Ainsi s'écoule le monde présent, ce monde qui passe comme l'eau d'un fleuve, et qui va se perdre dans l'océan de l'éternité.

Mais ce qui ne passe point, M. T.-C. F., c'est ce que, dans cette église, vous et moi, nous avons appris à croire, ce que nous avons appris à aimer, à respecter, à observer. La même eau baptismale qui a été répandue sur vos fronts, c'est celle qui coule sur le front de vos enfants et qui leur imprime le sceau des enfants de Dieu. La même doctrine chrétienne qui vous a été enseignée dans votre premier âge, c'est celle dans laquelle vos enfants sont instruits. La même parole sainte qui tombait ici des lèvres du vieux prêtre, échappé à la tourmente de la persécution et revenu des prisons de l'exil, c'est celle qui vous est annoncée par le jeune et pieux pasteur qu'aujourd'hui vous entourez de votre affection et de vos respects. Les mêmes sources du salut auxquelles vous avez puisé sont toujours ouvertes pour purifier, pour abreuver, pour fortifier les âmes. En un mot, la religion survit à tout.

Tandis que le flot des révolutions emporte tout le reste, la croix reste debout : *stat Crux dum volvitur orbis*. Ah! M. T.-C. F., puisse-t-elle demeurer toujours debout dans votre cœur, puisse-t-elle garder toujours dans les senti-

ments et dans les habitudes de votre vie la place qui lui appartient ! S'attacher à tout le reste, c'est s'attacher à ce qui tombe, à ce qui périclit. S'attacher à Dieu, c'est s'attacher à ce qui fait le soutien et la consolation de la vie présente, à ce qui promet la félicité et la gloire de la vie future. Ainsi soit-il.

XLII

DISCOURS

PRONONCÉ A LA SUITE DE LA CONSÉCRATION
DE L'ÉGLISE DU PETIT-SÉMINAIRE DE SAINT-CHERON
PRÈS CHARTRES.

(DI NOVEMBRE MDCCCLXIX.)

*Mons Dei, mons pinguis, mons coagula-
tus..., mons in quo beneplacitum est Deo
habitare in eo, etenim Dominus habitabit in
finem.*

C'est ici la montagne de Dieu, montagne
grasse et fertile, montagne où c'a été le bon
plaisir de Dieu d'habiter, montagne où le Sei-
gneur habitera jusqu'à la fin.

Ps. LXV, 16, 17, 18.

MONSIEUR ¹,

C'est une chose étonnante et pourtant incontestable que Dieu choisit ici-bas des lieux privilégiés, où il se plaît à répandre avec plus d'abondance les rosées de sa grâce. Les saintes lettres sont toutes pleines de cette théologie, et elle est le fondement de la pratique ancienne et constante des pèlerinages. Et cela même se rattache à tout l'ensemble de la doctrine catholique. Dieu, voulant entrer en commerce avec l'homme, c'est-à-dire avec l'être à la fois intelligent et sensible, a dû faire contracter à sa grâce les rapports de

¹ Mgr l'évêque de Chartres.

temps, de lieux et de personnes. C'est d'après ce principe qu'il a créé les sacrements proprement dits; d'après ce même principe qu'il a attaché une vertu aux objets bénits par l'Église, ou adoptés par lui-même et signalés par ses prodiges, comme sont certaines statues vénérées, certaines fontaines miraculeuses, certains sanctuaires renommés. Tout cela entre dans l'analogie du mystère de l'incarnation divine; c'est le développement d'une même pensée, d'une même économie, d'une même providence. Il y a donc, Messieurs, il y a une vocation, une prédestination pour les lieux comme pour les personnes; et ce que je voudrais vous montrer, c'est la providence de Dieu sur la montagne que vous habitez : montagne sainte, montagne engraisnée du sang des martyrs, montagne où se sont accumulées les merveilles de l'ordre surnaturel; montagne où ç'a été le bon plaisir de Dieu de résider dès les commencements, montagne où le Seigneur résidera jusqu'à la fin : *Mons Dei, mons pinguis, etc.*

J'essaierai donc de vous dire d'abord ce que la tradition nous apprend du saint qui a été l'instrument dont Dieu s'est servi pour sanctifier cette demeure; je vous parlerai ensuite des destinées religieuses de cette même demeure. Puissé-je répondre ainsi aux désirs du vénérable pontife dont les mains augustes viennent d'apposer à cet édifice matériel le sceau de la consécration, et donner moi-même un libre essor aux sentiments de gratitude et de piété filiale que j'ai voués à cette sainte maison !

I. Après Jérusalem, cette ville de l'ancienne alliance où se consommèrent les grands mystères de la nouvelle loi, et qui fut le point de départ de tout le christianisme; après Rome, cette « montagne préparée », comme parlent les prophètes¹, cette cité immortelle aux destinées de laquelle sont

¹ Isa., II, 2.

liées les destinées universelles de l'Église; après ces deux villes par excellence, entre les lieux particuliers qui ont été l'objet de la prédilection divine sur la terre, il n'est point téméraire de mettre aux premiers rangs la ville sainte où s'élève l'incomparable basilique dont Fulbert a jeté les fondements. Chartres, antique métropole d'une vaste contrée, sanctuaire universel du culte des Gaules¹; Chartres, dans la pensée de Dieu, était prédestiné à une haute mission. A une époque qui se perd dans la nuit des temps, Dieu avait posé sur cette montagne les premières fondations et comme une pierre d'attente de la foi chrétienne.

Aussi, dès le début des temps chrétiens, et beaucoup plus tôt que la critique moderne n'a voulu le faire croire sur de prétendues preuves dont on appelle de toutes parts, la ville de Chartres fut initiée à la doctrine de l'Évangile. La Vierge qui avait enfanté, annoncée à ceux qui l'attendaient, prit possession à tout jamais de cette contrée et de ce sanctuaire destiné à devenir l'un des plus insignes monuments de sa gloire terrestre.

Les commencements de la foi furent pleins de ferveur. Les grâces répandues par Marie firent bientôt de ce peuple de néophytes un peuple de martyrs. La persécution commandée par les tyrans de Rome étendit ses fureurs jusque dans les Gaules. Notre temple souterrain a conservé jusqu'à ces derniers temps son autel des saints Forts, près du puits où les glorieux confesseurs de la foi furent précipités. Toutefois, un instant le flambeau qui avait brillé d'un si vif éclat, menaçait de s'éteindre. Plusieurs des missionnaires des Gaules ayant été victimes de la persécution, les Églises naissantes furent privées de pasteurs; et les pasteurs étant immolés, les brebis se dispersaient. La superstition voulut reprendre son empire; et si elle n'anéantit pas, elle altér:

¹ Cæsar., de bello Gallic., L. VI.

du moins la vérité chrétienne, aux dogmes de laquelle elle mêla de nouveau ses inventions impures. Si cette épreuve avait duré, quelles n'en eussent pas été les conséquences? Mais Dieu et sa mère avaient les yeux et le cœur sur cette sainte ville, et ils préparaient un remède à ses maux.

Ici, Messieurs, je serai purement historien. C'est à des sources anciennes et respectées que je puiserai les trop rares documents qui nous sont restés : documents qui laisseront beaucoup à désirer à votre pieuse avidité, mais qui, rapprochés et fondus, formeront néanmoins un certain ensemble.

Il y avait à Rome un fils de sénateur, jeune homme de la plus grande espérance : Caraunus était le nom de son père et le sien. Ce noble jeune homme, admis de bonne heure au saint baptême, était admiré pour sa science par tous ceux qui ne connaissaient pas sa piété. Rome avait retenti de son succès. Un jour qu'il lisait les épîtres de saint Paul, il tomba sur ce passage du grand apôtre : *Sapientia hujus mundi stultitia est apud Deum* : « La sagesse de ce monde est une folie aux yeux de Dieu » . Ayant lu ces mots, il referma le livre; et, méditant sur la pensée de l'apôtre et sur le vide des choses humaines, il se disait souvent à lui-même : C'est en vain que tu t'es consumé dans les sciences humaines : *Incassum laborasti, Caraune, in mundana scientia*².

Retenez bien cet enseignement, Messieurs, vous qui cultivez l'étude des langues et des belles-lettres. A Dieu ne plaise que vous négligiez ce travail d'où dépendront en grande partie les fruits de votre ministère ! Mais si vous oubliez d'étudier conjointement la loi de Jésus-Christ, si vous ne vous adonnez à la piété en même temps qu'à la science, un jour, vides de l'esprit sacerdotal, vous sentiriez que la sèche

¹ I Corinth., III, 19.

² Tous les textes concernant la vie du saint sont extraits des *Bollandistes*. Act. Maii, T. VI. ad diem XXVIII, p. 740 et seq. Édit. Palmé.

science ne suffit pas, et que tous vos travaux n'ont abouti à rien : *In cassum laborasti, Caraune, in mundana scientia.*

Sous l'impression de cette pensée et de ces réflexions salutaires, le jeune patricien se livre avec plus d'ardeur à l'étude des mystères chrétiens, il fréquente les saints et les hommes spirituels, et bientôt il devient manifeste que le Seigneur a des vues sur lui.

Rome, où siégeait alors le saint pape Clément, apprenait tous les jours avec douleur que, dans plusieurs parties des Gaules, les erreurs revivaient malheureusement : *Illo prorsus in tempore, pene videbatur undique superstitio multiplicari gentilium.* De saints évêques, des prêtres zélés furent envoyés à notre pays. L'ardent jeune homme désirait vivement s'associer à eux ; mais il n'avait pas le caractère sacré du sacerdoce. Il est vrai qu'il avait constamment gardé la pureté, et que, plein d'amour pour la vertu des anges, il avait courageusement refusé les alliances les plus honorables de l'empire : *Angelicæ castitatis vigore circumseptus.* Malgré tant d'innocence, son humilité ne lui permit jamais de se laisser honorer de la prêtrise ; il n'osa dépasser le degré déjà si glorieux du diaconat. Mais aux yeux de la reine des vierges, la délicatesse de cette âme virginale lui tint en quelque sorte lieu du sacerdoce. Le caractère d'évêque ou de prêtre n'était pas indispensable à l'apôtre d'une église déjà créée, et où il ne s'agissait que de ranimer la foi.

Les amis et les disciples de Caraunus s'apercevaient que quelque chose de surnaturel se passait en lui ; ils soupçonnaient des apparitions célestes, des communications mystérieuses. Était-ce, Messieurs, était-ce celle qui s'est appelée si souvent depuis la Dame de Chartres : *Carnoti Dominam se dignans sæpe vocare* ¹ ; était-ce Marie qui révélait à ce cœur pur ses désirs et les desseins de son fils, et qui lui montrait

¹ Guill. Brito, Phiiippid., L. IV.

la sainte grotte de Chartres où la superstition païenne était rentrée, où le sang impur des animaux rougissait de nouveau l'autel consacré par le sacrifice de l'agneau sans tache, où le gui de chêne revenait s'associer au bois de la croix ? Ce qu'il y a de certain, c'est que le jeune saint fut désormais résolu à partir vers les Gaules et qu'il en chercha secrètement tous les moyens. *Cognoverunt discipuli quod sibi haberet iter dispositum, quod omni modo moliebatur eis fore incognitum.* Et je veux, Messieurs, vous faire remarquer une autre vertu de notre saint apôtre, sur laquelle ses historiens nous ramèneront encore, vertu qui s'allie si bien avec la pureté dont elle est la sœur et la compagne : c'est la charité, la bonté attentive et délicate. Dans une antienne poétique qu'il a consacrée à saint Cheron, notre grand Fulbert célèbre surtout sa vertu douce et aimable, son caractère facile, son extérieur plein d'attrait et de charme, joint à son esprit ferme et vigoureux : *Ingenii validi puerum, animo facilem, specie nitidum.* Ce pontife si éminent aimait tendrement votre apôtre, et il était heureux de lui consacrer quelques accents de sa lyre : *Carus abunde, Caraune, nites; idque vocamine significas; lyricos ideo tibi versiculos canimus hilares*¹. Et ce portrait n'est pas un portrait de fantaisie. Il est entièrement conforme à l'histoire. Oui, Messieurs, ce cœur pudique était en même temps si sensible, si affectueux, si aimant, qu'il ne pouvait supporter l'idée de causer un déplaisir. Son projet de départ s'étant répandu, une foule innombrable d'amis l'entourait, l'inondait de larmes, le conjurait de renoncer à son dessein; et lui, cherchant à cacher son émotion, et, comme Jésus, frémissant en lui-même, frappait la terre et montrait du doigt le ciel, semblant dire : La séparation me coûte; mais Dieu le veut, et il le faut. Après avoir secrètement distribué son bien aux

¹ Opp. Fulbert..op. Migne, Patrolog. Lat., T. cxli, p. 349.

pauvres, dans un moment où tout sommeillait autour de lui, il prit la fuite et s'embarqua dans un vaisseau qu'il trouva sur le point de partir. Je ne vous raconterai pas les prodiges opérés sur son passage; la tempête apaisée par sa prière; les démons se plaignant que le serviteur de Dieu vient les troubler dans leurs paisibles sanctuaires : *Cur, serve Dei, antiquis et veteranis sedibus venisti avellere nos?* Marseille, Lyon sont successivement témoins de ses vertus et de ses miracles; il marche, baptisant, prêchant, convertissant, guérissant. Mais tout cela il le fait à la hâte et comme en passant; il a un but qui lui a été montré, et où il tend toujours; il arrive à Chartres.

Ah ! que nous aimerions, Messieurs, à suivre notre apôtre pas à pas pendant son long séjour dans notre ville et dans la contrée ! C'est quand les détails deviendraient plus intéressants pour nous, que l'histoire devient plus réservée. Pourtant, qu'il nous est doux de savoir que si le saint missionnaire trouva dans notre pays une multitude immense de païens : *infructum agmen gentilium, diabolico errore detentum*, il y trouva encore néanmoins un petit troupeau fidèle : *parvum agmen christianorum* : chrétiens persévérants dans la foi, avec lesquels il put se prosterner devant la croix du Rédempteur et l'image de la Vierge mère ! Qui pourrait nous dire les doux épanchements, les tendres émotions de cette âme sensible et généreuse, aux pieds de celle qui l'avait appelé de si loin ? Mais bientôt à la prière succède la prédication; l'éloquence de son cœur appelle en aide la puissance surnaturelle de son bras. En traversant la ville, il rencontre un paralytique, couché sur un lit de douleur. Apprenant que cet homme est chrétien, il s'approche, fait sur lui le signe de la croix, et le guérit à l'instant. Ce prodige, dit l'historien, fut un signal de salut : car il est impossible de dire tout ce qu'il en résulta de conversions, et tout ce que l'homme de Dieu put opérer de fruits dans la

ville et dans tout le pays. Par ses soins un pontife et des pasteurs ne tardèrent pas d'être rendus à l'église de Chartres. Il détruisit toutes les traces de l'idolâtrie, il réhabilita la grotte profanée et baptisa un nombre infini de païens.

C'est ici, Messieurs, que va commencer la prédestination de ce lieu où nous sommes réunis. Le saint apôtre ayant consommé son œuvre, ses compagnons lui suggérèrent qu'il pourrait ailleurs donner plus d'essor à son zèle; ils lui proposèrent de se rendre à Paris. « Nous le pouvons, leur dit-il, mes frères, nous le pouvons; mais je dois rester ici plus longtemps et je me sens attaché à cette sainte ville » : *Possumus quidem, fratres, possumus; sed me in hac urbe diutius commorari oportet*. Au bout de quelque temps, comme ils insistaient, il se mit en marche avec eux. Ils descendirent de la hauteur où est située la ville, et ils gravirent une autre montagne où ils se retiraient quelquefois pour prier. Cette montagne, vous la connaissez, Messieurs. En voulez-vous la description? Le huitième siècle va vous la faire : *Eminus quippe mons consistit ab urbe, jocundus, ab orientali climate.....* Ce mont s'élève près de la ville, du côté de l'orient; un bois ombragé en fait un asile agréable. Là, Caraunus et ses compagnons veulent prendre leur réfection avant de partir; et pendant que ceux-ci mangeaient, le serviteur de Dieu, agenouillé sur le sol, et sans doute les yeux fixés vers cette ville sainte et virginale à laquelle il se sentait enchaîné par un charme indicible, semblait demander je ne sais quoi au Seigneur. Puis se relevant et regardant ses frères, il leur dit : « Je vous en conjure, mes frères très-saints, vous que je chéris d'un amour si tendre : *oro vos vos beatissimi, præcordiali amore carissimi*; je vous en conjure : si Dieu daigne recevoir mon âme dans cette contrée, que j'obtienne d'avoir ce lieu pour sépulture » : *ut si me Deus in hac regione dignatur recipere, hunc merear habere locum sepulturæ*. Tous aussitôt

se prosternent aux pieds de leur maître, et ils lui disent : Mon père, mon père, pourquoi donc soupirer sitôt après la patrie céleste, quand vous allez nous laisser dans l'exil, orphelins et désolés ? Le saint alors, lui qui ne savait pas voir couler des larmes, ne pouvant dissimuler son attendrissement, et fondant lui-même en pleurs : « Ne pleurez pas, leur dit-il, mes frères, ne pleurez pas ; ce que je vous ai dit ne prouve pas que je vais mourir ; mais il m'a été révélé que ce lieu recevra la dépouille d'un grand nombre de saints, qui le rendront à jamais célèbre » : *sed futurum est ut locus iste multorum corporibus sanctorum illustretur.*

Et après avoir rendu grâce à Dieu, ils partirent. Et à peine avaient-ils franchi la distance de six milles : *ab urbe lapidum sexto milliario*, que tout à coup des fils de Bélial se présentèrent le glaive à la main, croyant que le saint emportait de grandes richesses. Caraunus avait souvent soupiré après le martyre ; la persécution était interrompue, son nom était béni dans toute la contrée, il n'osait plus espérer cette faveur. Mais à défaut du martyre de la foi, il va subir celui de la charité. Voyant les voleurs courir après ses compagnons, il déclare que ses frères ne possèdent rien, qu'il est leur chef, et il demande qu'on les laisse se retourner. Les brigands alors se précipitent sur lui ; mais comme il ne peut leur donner qu'une pièce de monnaie, la seule qu'il eût conservée pour le voyage, ils jugent que le vieillard les a trompés, et ils le massacrent impitoyablement. Et ne vous étonnez pas, Messieurs, que cette mort ait été constamment qualifiée par la tradition et par l'Église du nom glorieux de martyre, quand Jésus-Christ lui-même a défini que le plus excellent de tous les martyres consiste à donner sa vie pour ses frères *.

Le soleil avait disparu de l'horizon ; les ombres de la

* Joann., xv, 13.

nuit commençaient à obscurcir la forêt, quand les compagnons du saint martyr qui s'étaient réfugiés dans l'épaisseur des bois, entendirent comme la voix d'un homme qui leur dit à trois reprises : « Courage, mes frères, courage et ne craignez pas ; retournez au lieu que je vous ai montré ce matin, et vous y trouverez mon corps ». Et en effet, revenus sur cette montagne, ils y trouvèrent, près d'une fontaine où un cerf se désaltérait, le corps du saint et sa tête tranchée. Étaient-ce les anges qui l'y avaient apporté ? Ou faut-il croire la tradition d'après laquelle le saint lui-même s'y serait transporté miraculeusement ? Quoi qu'il en soit, Messieurs, je termine ici ce que j'avais à vous dire de la vie de votre saint apôtre, et je la résume ainsi tout entière : science et piété, esprit apostolique, pureté virginale entretenue par un tendre amour pour la Reine des vierges, charité délicate et poussée jusqu'à l'héroïsme du martyr : voilà les germes déposés sur cette montagne avec le corps de saint Cheron. Voyons comment ces germes ont fructifié.

II. Vous vous rappelez, Messieurs, ce que saint Cheron a dit, dans un esprit prophétique, de la future célébrité de cette montagne sur laquelle il demandait comme une si grande faveur que son corps reposât vis-à-vis la ville sainte de Marie : *Si me dignatur Deus in hac regione recipere, hunc merear locum habere sepulturæ*. Il avait vu après lui les générations chrétiennes ambitionnant de reposer auprès de son sépulcre. Apôtre pendant sa vie, il avait aperçu dans le lointain des âges une pépinière d'apôtres croissant sur son tombeau. La prédiction s'est accomplie. Les ossements du martyr ont germé du fond de leur demeure¹. La montagne engraisnée de ce sang vénérable, fut désormais appelée la montagne sainte : *Unde et mons sanctus digne extat vocitatus*. Pendant plusieurs siècles, il ne mourait pas un

¹ Eccli., XLVI, 14.

chrétien dans la cité qui ne voulût que sa dépouille mortelle fût sanctifiée par le contact de celle du martyr : en sorte que toute la montagne devint un vaste cimetière , et présentement encore , sur quelque point qu'on y ouvre la terre , disent des auteurs assez récents , on y trouve partout des sépulcres¹. Des grâces extraordinaires , des prodiges surnaturels augmentaient cette dévotion. Il est vraisemblable qu'un de ces monuments que l'on appelait « mémoires des martyrs » existait déjà , lorsqu'un homme pieux et noble de la ville fit bâtir une église sur le corps du saint , et que le vénérable évêque de Chartres , Pappol , y établit un monastère avec la sacrée psalmodie. Depuis lors, Messieurs, la prière et les vertus n'ont cessé de fleurir sur cette montagne , et Dieu n'a cessé d'y habiter : montagne sainte par les corps saints qui venaient s'y accumuler ; sainte surtout par celui du martyr qu'il plut bientôt à Dieu de glorifier d'une façon surprenante.

Ç'a été un plan de providence ordinaire de celui qui est admirable dans ses saints² , de permettre que leur corps fût quelque temps oublié ou ignoré des hommes , pour donner lieu à des prodiges qui devaient ranimer la piété. Un si grand nombre de chrétiens avaient été inhumés sur cette montagne , que le premier abbé du monastère , Aper , voulant exposer à la vénération des fidèles le corps du saint , ne pouvait pas le discerner exactement. Un jour , désolé, il s'enferma seul dans l'église ; et, vivement désireux de connaître ce trésor d'un façon certaine , il se prosterna sur le pavé du temple, conjurant le Seigneur de révéler la dépouille de son serviteur. Tout à coup..... Qu'attendez-vous , Messieurs ? Un miracle ? Oui , si toutefois on doit appeler miracle ce que l'admirable saint Augustin , parlant

¹ Rouillard, Parthénie, p. 164 verso. — Hist. ms. de Saint-Cheron, p. 9.

² Ps. LXVII, 36.

de l'invention du corps de saint Étienne, appelle le mode ordinaire de la manifestation des reliques. « Naguère, dit ce grand homme, le corps du martyr Étienne, qui avait été caché jusqu'à ces derniers temps, est apparu, comme ont coutume d'apparaître les corps des saints martyrs, par une révélation de Dieu à l'époque où il plaît au créateur, et à la suite de plusieurs signes : *Sicut apparere solent sanctorum martyrum corpora, Deo revelante, quando placuit creatori*¹. Tout à coup donc, Aper voit paraître un vieillard à cheveux blancs, d'un visage doux et beau comme celui d'un ange, et il entend ces paroles : « Mon frère, ne vous désolez plus ». Et, touchant la terre de son bâton, le vieillard ajoute : « C'est ici que les membres saints reposent ». Aper aussitôt, le cœur inondé de joie, baise la poussière de ce tombeau vénéré, et court raconter la chose à l'évêque Pappol. Celui-ci indique un jeûne de trois jours afin que Dieu le rende digne de lever ce corps sacré qui git indécemment dans la poussière et de le placer en un lieu plus honorable. Et cette première translation se fit au milieu d'une affluence innombrable du clergé et de tous les fidèles.

Mais écoutez un prodige, Messieurs : je ne ferai que traduire l'historien, ses paroles sont trop précieuses. « En ce jour, dit-il, des parfums si doux et si abondants s'échappèrent du corps du bienheureux martyr, et le lieu fut rempli d'odeurs si suaves et si inestimables, qu'on eût dit que toute la maison avait été ointe de toutes sortes de baume odoriférant. Et par ce miracle, ajoute l'historien, il est évident que le serviteur de Dieu pendant sa vie avait eu le cœur embaumé de toutes les vertus, et que sa chair virginale avait été nourrie parmi les lis de la sainte pureté, puisque ses restes inanimés conservaient de si délicates émanations. » Messieurs, quel charme dans ce récit et dans cette révélation inattendue !

¹ Serm. CCCXVIII. *De martyre Stephano.*

Longtemps avant que l'autel et les pierres de cette église reçussent des mains de votre vénéré pontife les onctions du chrême et de l'huile sainte, les murailles de toute cette enceinte ont été ointes et consacrées par les parfums de la virginité de notre saint lévite. Donc, si vos cœurs n'étaient purs, chastes et innocents, ces pierres crieraient contre vous et se soulèveraient d'indignation. Oui, je me plais à penser que cette maison, qui devait dans la suite des siècles être le berceau de la jeunesse cléricale, cette maison destinée à enfanter des prêtres, c'est-à-dire les instruments et les gardiens de toute pureté, a été dans les temps antiques purifiée à cet effet, et imprégnée en quelque sorte d'une vertu purifiante par les émanations virginales de son premier hôte : *ita ut universali genere odoriferi unguinis crederes totam domum illam fuisse delibutam !*

Mais continuons. Au silence et au délaissement de votre pieux asile, croiriez-vous aujourd'hui, Messieurs, que, pendant une longue suite de siècles, cette montagne a été le rendez-vous d'un grand nombre de pèlerins qui accouraient de toutes parts, et qui, après avoir visité la sainte Dame de Chartres, s'empressaient de venir vénérer l'église et les reliques de saint Cheron ¹, l'apôtre et le patron du diocèse, comme parlaient encore nos rituels du quinzième siècle ², l'église la plus éminente du diocèse après l'insigne église cathédrale de la bienheureuse Vierge Marie, comme parlent les graves hagiographes du dix-septième siècle : *Ecclesia sancti Carauni veteris, quæ solum cedit celeberrimæ Deiparæ virginis apud Carnotenses ecclesiæ* ³.

¹ Bolland., Acta Maii, T. VI, Prolog. ad vit. S. Carauni, n. 5, pag. 741. — On lit en marge : *Peregrinatio ad S. Caraunum nono sæculo*. Et, à la fin de l'alinéa : *Unde colligimus usitatam tunc fuisse peregrinationem ad S. Caraunum, nec dubitamus quin ob miracula frequenter fieri solita*.

² Rituel de Chartres, imprimé chez Jean Higman, à Paris, 1492, Confession générale du jour de Pâques. — ³ Boll., Prol. vitæ S. Carauni, n. 5, p. 740.

C'est ainsi que le roi Clotaire second avait eu à cœur de doter l'église et l'abbaye de Saint-Cheron, en action de grâces de la guérison de son fils, pour le salut duquel il avait délégué vers le grand saint Martin de Tours le prêtre Léodegisile, quand celui-ci, passant par Chartres, dont il devint évêque plus tard, fut averti par saint Cheron que le jeune prince était guéri : ce qui se trouva vrai ¹. C'est ainsi qu'au neuvième siècle encore l'histoire de saint Germain parle d'une guérison miraculeuse commencée dans l'église de saint Cheron près Chartres, et achevée dans celle du saint évêque de Paris ². Enfin, c'est ainsi que cette même église et ce même monastère de saint Cheron, exposés à la fureur de l'ennemi pendant les sièges de Chartres, et plusieurs fois ruinés par les guerres, furent toujours reconstruits par la reconnaissance des fidèles en faveur de qui le saint martyr multipliait alors ses bienfaits.

Vous parlerai-je, Messieurs, des diverses phases de cette religieuse demeure ? Vous dirai-je que, toujours unie à l'église mère et maîtresse de toutes les autres dans le diocèse, elle devint plus spécialement sa fille et fut pendant deux siècles une dépendance du chapitre de Chartres, alors un des plus célèbres et des plus riches du monde catholique ; et que les vétérans de ce corps vénérable demandaient la plupart à venir mourir en paix, dans cette solitude aimée du ciel, auprès du saint martyr : retraite et sépulture ambitionnées par plusieurs de nos saints évêques ? Vous dirai-je que, rendues par notre évêque Goslen à la fervente congrégation ranimée par le grand Ives de Chartres, l'église et l'abbaye de Saint-Cheron, avec tout le territoire de leur dépendance, furent prises par cinq papes sous la protection immédiate de l'Église romaine ? Vous entretiendrai-je des diverses translations,

¹ *Ibid.*, Mirac. S. Caragni, n. 19, p. 745.

² *Ibid.*, p. 741. — *Ibid.*, Mirac. S. Germani et Aristen., L. II, n. 3, p. 792.

visites et expositions solennelles des reliques de saint Cheron : cérémonies dont nous possédons tous les actes authentiques? Vous rappellerai-je les occasions annuelles où l'Église de Chartres visitait celle de saint Cheron, c'est-à-dire, comme parlaient nos pères, les jours où la Vierge venait voir son apôtre? Le temps ne me permet pas d'entrer dans ces détails¹. Cueillons pourtant encore quelques épis dans cette riche moisson.

Vous savez combien le moyen âge eut d'empressement et de dévotion pour visiter les saints lieux. L'Église applaudissait à la piété qui inspirait ces pénibles voyages et ces pèlerinages généreux. Cependant trop souvent elle s'aperçut que ses enfants rapportaient plus de vices que de vertus de ces lointaines excursions, et que les impressions chastes et chrétiennes de Jérusalem étaient effacées et détruites par les séductions de la route. Le peu de fruit des pèlerinages était devenu proverbial. *Sicut et qui peregrinantur, raro sanctificantur*, a dit l'auteur de l'*Imitation*.

Avec sa constante et tendre sollicitude de mère, l'Église s'efforça de procurer à ses enfants la même satisfaction à moins de frais et de travaux, comme aussi avec moins de périls. Chaque ville et village eut bientôt ses lieux saints où les dévots pèlerins purent prier sans quitter leur pays. Rome trouva dans son Colysée les stations des souffrances divines, le chemin de la Croix. Milan assista aux mystères de la Passion sur le Mont Varale, si souvent baigné des larmes du saint cardinal Borromée. Paris eut son calvaire du Mont-Valérien, vénéré depuis le douzième siècle, et dont les rois eux-mêmes protégeaient la douce solitude. Chartres eut quelque chose de plus encore. Les seigneurs chartrains, qui s'étaient croisés en grand nombre, avaient été frappés de la similitude topographique de Jérusalem et

¹ Hist. ms. de Saint-Cheron. Archives départementales d'Eure-et-Loir.

de Chartres. Il est intéressant de lire les motifs de la fondation du monastère de Sainte-Marie construit vers le nord dans la vallée de Lèves, et appelé du nom de Josaphat, « afin, est-il dit, que cette ville, dont le site rappelle celui de Jérusalem, possédât jusque dans le détail une exacte ressemblance avec les lieux saints » : *ut urbi illi, quam Jerosolymam situ referre aiunt, nihil ad sacrorum locorum similitudinem deesse videretur* ¹. De nobles hommes et de puissants seigneurs firent commuer leur vœu de visiter la terre de Palestine en celui de mener la vie religieuse à Josaphat, où ils devaient, d'après les bulles pontificales, être occupés spécialement de trois choses, savoir : de prier pour la Terre sainte, de méditer sur la Passion, et de nourrir leur âme de la douce espérance de la résurrection des saints ². Or, en même temps que la vallée de Lèves fut trouvée répondre à celle de Josaphat, la montagne de Saint-Cheron sembla pouvoir être assimilée à celle des Oliviers. Et voilà pourquoi, le jour des Rameaux, tout le clergé de la ville, présidé par l'évêque, faisait une procession générale à Saint-Cheron. C'était sur la hauteur, devant l'église de ce monastère, qu'on chantait l'évangile : *Cum appropinquassent Jerosolymis et venissent Bethphage ad montem Oliveti* ³. Puis on descendait tant soit peu sur la colline et l'on arrivait : *ad eum qui dicitur Calvariae locum* ⁴, c'est-à-dire à la croix du cimetière de Saint-Barthélemy, et c'était là qu'on faisait l'adoration solennelle. C'est ainsi que tout avait un sens dans les usages de nos pères. Le lieu que vous habitez devenait pour eux en ce jour comme le Bethphagé et le mont Olivet de notre Jérusalem d'Occident. Qu'on rie de ces rapports ⁵ et de

¹ Gall. Christ., T. VIII, Eccl. Carnoten., p. 1277 et suiv. — ² *Ibid.*

Matth., xxi, 1. — ⁴ Joann., xix, 17.

³ Rouillard, Parthénie, c. III, n. 4, 5. — Challine, Panégyrique de la ville de Chartres, T. XXX du *Miscellanea* de la Bibliothèque de la ville de Chartres 26/e 1968.

quelques autres aperçus qui ont nourri la dévotion naïve de nos ancêtres, je le veux bien ; pourvu qu'on m'accorde que nos sciences modernes s'attachent à des observations non moins gratuites, et qui n'ont pas l'avantage d'inspirer les mêmes vertus et de produire les mêmes dévouements.

Il y a un peu plus de trois siècles, on avait admis au noviciat de Saint-Cheron un jeune Chartrain, nommé Claude de Saintes, qui se destinait à l'état religieux. Il avait reçu la tonsure de l'abbé du lieu, qui était évêque de Sébaste et suffragant de Chartres, comme l'avait été déjà un de ses prédécesseurs, Ricoul, abbé de Saint-Cheron et évêque de Thermes. Mais, dit un auteur presque contemporain qui le tenait des anciens de l'abbaye¹, il se trouva que le pauvre novice était d'un esprit si lourd et si grossier, que quand son tour approchait de chanter une simple leçon à matines, il était plus de trois jours à l'étudier, et encore ne s'en tirait-il pas avec honneur. A plus forte raison était-il incapable de toute autre étude plus importante. Ce lévite, doué d'une piété sincère, était désolé de se voir inutile à l'Église et au couvent. Il prit le parti de recourir à celle qui est appelée le siège de la sagesse : il ne cessa de prier Marie, et il allait souvent la visiter dans son sanctuaire de Chartres, la conjurant de l'aider dans le dessein et le désir qu'il avait de servir la cause de Dieu. Et vraiment il fut exaucé d'une façon inattendue : car bientôt il devint si remarquable dans la science théologique, que la Navarre l'admit parmi ses docteurs, que sa province le députa au concile de Trente, et qu'enfin ses écrits solides et le succès de ses controverses contre les hérétiques le firent nommer à l'évêché d'Évreux.

Assurément, mes jeunes amis, le jeune Claude de Saintes ne se retrouve point dans vos rangs. Apprenez

¹ Rouillard, Parthénie, c. xiii, n. 7.

pourtant, par cet exemple domestique, à recourir à Marie parmi les difficultés que vous rencontrez dans vos études ; intéressez cette Vierge sainte au succès de vos travaux : elle vous exaucera, puisque vous êtes destinés à conduire et à enseigner les âmes dans une contrée dont elle est la reine et la gardienne si spéciale.

Et ici, je dois vous dire encore, Messieurs, que cette montagne où vous êtes réunis sous les ailes de Marie, vit éclore il y a plus de deux siècles quelques premiers essais de la grande œuvre qui y a été établie de nos jours, et que la providence manifesta dès lors les desseins qu'elle méditait d'accomplir en ces derniers temps. On vous a dit quelquefois qu'un des principaux résultats du concile de Trente, ç'a été l'institution des séminaires. Les Pères de cette assemblée, à la suite de la session où fut décrétée l'érection des noviciats ecclésiastiques, sortirent tout transportés de joie ; ils s'embrassaient mutuellement dans les rues, se félicitant les uns les autres, et se disant que quand le concile n'aurait abouti qu'à cela, il ne faudrait regretter ni sa durée si prolongée, ni toutes les peines et les difficultés dont il avait été traversé. Or, la première application qui ait été faite de ce décret dans le diocèse de Chartres, ce fut dans cette maison, agrandie alors pour recevoir les jeunes clercs ¹. Et si cette première tentative échoua comme dans la plupart des autres diocèses, on conserva du moins l'espérance de relever cette œuvre ; et une main, ce semble prophétique, traça dans les annales du monastère ces lignes que j'y ai lues avec une joie inexprimable, savoir, qu'il était utile de conserver « les règles qui avaient été établies pour les régents et pour les enfants qui demeuraient dans le séminaire, parce qu'elles

¹ Gall. Christ., T. VIII, Eccl. Carnoten., p. 1309, ad xxxi Abbat. S. Carani.

pourraient servir dans la suite, s'il plaisait à Dieu de le rétablir »¹.

Mais quelle tempête s'élève au sein de la France ? Je vois les pontifes et les prêtres du Seigneur, les uns exilés, les autres ensevelis dans une mer de sang. Le meilleur des rois livre sa tête à l'échafaud. L'Église de France n'est plus qu'une vaste ruine. Les pierres du sanctuaire sont dispersées; les cendres des saints sont jetées au vent, et dépouillées des richesses qu'avait accumulées sur elles la pieuse prodigalité des siècles. Les asiles sacrés, ravis à l'Église, tombent entre les mains de profanes acquéreurs. La montagne sainte est découronnée de son temple; elle pleure son apôtre, elle pleure ses hôtes révéérés; la prière n'y appelle plus les rosées du ciel; les échos religieux gémissent de ne plus entendre que des chants licencieux... Seigneur, Seigneur, avez-vous donc oublié vos antiques miséricordes, et l'héritage de votre fidèle serviteur est-il à jamais délaissé ?

Non, Messieurs; laissez couler le torrent, attendez que l'indignation du Seigneur soit passée². Le moment de la miséricorde va revenir. Une catastrophe était nécessaire. La rémission des péchés ne se fait que par le sang³; et la France avait péché; les prophètes eux-mêmes avaient prévarié; les apôtres et les martyrs ne voyaient trop souvent autour de leurs tombeaux que des enfants dégénérés. Mais attendez. A peine la noble Église de Chartres a-t-elle relevé son front, à peine ses pontifes lui sont-ils rendus, qu'elle jette un regard sur la montagne voisine, sur la colline sainte, sur la seconde église du diocèse⁴. Hélas ! elle n'y voit guère que des ruines; mais n'importe,

¹ Hist. ms. de S. Cheron, p. 84. — ² Isa., xxvi, 20, 21. — ³ Hebr., ix, 22.

⁴ Mandements de Mgr J.-B. de Latil, 20 juillet 1824; de Mgr C.-H. Clausel de Montals, 8 décembre 1824.

elle s'arme de courage et elle lui crie : Écoute , ma fille , et vois , et incline l'oreille : *Audi filia , et vide , et inclina aurem tuam*. Au lieu de tes vieux cénobites , il va te naître des enfants. Longtemps tu fus le tombeau des vétérans de mon sacerdoce ; tu seras désormais le berceau de mes jeunes lévites : *Pro patribus tuis nati sunt tibi filii*. C'est de ton sein que sortiront les pasteurs de toute la contrée ; quelques-uns d'entre eux iront évangéliser et gouverner des églises lointaines ; plusieurs traverseront les mers , feront bénir ton nom jusqu'aux pays de l'aurore ; et tous se souviendront de toi avec amour , du parfum des vertus qu'ils auront respiré avec l'encens de tes fleurs : *Constitues eos principes super omnem terram , memores erunt nominis tui*¹.

Qu'elle est admirable , la providence divine ! Pour elle les obstacles deviennent les moyens ; les bouleversements les plus affreux semblent aider ses desseins plutôt que les contrarier. Un jeune homme de race sénatoriale , un lévite vierge avait été amené de Rome à Chartres pour y relever les autels du Seigneur ; il est enterré sur la montagne voisine , et il prédit que ce lieu sera à jamais un lieu saint. Et voilà qu'après un laps de dix-sept ou dix-huit siècles , le tombeau de saint Cheron devient le noviciat du sacerdoce pour tout le pays dont il a été l'apôtre. Cette seconde église du diocèse devient la pépinière où Marie cultive les plantes qu'elle transportera sur toute l'étendue de son territoire. Les ossements du saint diacre et des anciens pontifes germent et poussent toute une génération de prêtres. La montagne sainte , la montagne engraisnée du sang des martyrs , redevient plus que jamais une montagne fertile. Après quelques années d'exil , la religion reprend possession de son antique domaine. Les restes sacrés du martyr , recueillis par la piété de quelques familles patriarcales , ne tardent

¹ Ps. XLIV, 11, 17, 18.

pas à être rendus au culte et à la vénération de ses fils¹. Une église nouvelle, rebâtie presque sur les fondements de l'ancienne basilique, est aujourd'hui consacrée solennellement sous l'invocation du saint lévite et sous le patronage de la reine du clergé : double tradition qu'il importait de conserver. Et voilà que nuit et jour le Seigneur Jésus réside sur ce mont sacré, comme il y a résidé pendant tant de siècles, et comme il y résidera apparemment jusqu'à la fin des siècles, car après une restauration si étonnante, si providentielle, comment croire que ce lieu puisse jamais déchoir de sa haute vocation? *Mons Dei, mons pinguis, mons coagulatus, mons in quo beneplacitum est Deo habitare in eo; etenim Dominus habitabit in finem.*

Qu'elle soit donc inscrite parmi les plus grandes et les plus saintes solennités religieuses, parmi les dates les plus chères et les plus sacrées de cette maison, la fête qui s'accomplit en ce jour ! Qu'il soit béni à jamais, ce pontife de la grande église de Marie, qui renouvelle et rajeunit aujourd'hui l'antique alliance de la Vierge et de son apôtre ! Qu'il soit remercié de la joie qu'il m'a réservée à moi-même en m'admettant à participer avec lui à cette dédicace joyeuse ! Cette halte sur la montagne sacrée de Saint-Cheron se mêlera dans mon esprit et dans mon cœur à l'ineffaçable mémoire de la recommandation que je suis venu faire à Notre-Dame de Chartres de ma personne, de mon voyage et de mes travaux, au moment où je m'achemine vers le concile du Vatican. Les plus doux souvenirs de ma vie sont assurément ceux qui s'offrent ici à moi. Nul autre séjour n'occupe dans mes réminiscences et dans mes affections une place pareille. C'est ici, ô Vierge sainte, qu'épuisé par la souffrance, et trainant un

¹ La solennité du rétablissement et de la translation des reliques de saint Cheron a eu lieu le jeudi 27 mai 1841, aux premières vêpres de sa fête.

corps languissant, j'ai ressenti les effets de vos maternelles bontés. Elles se manifestèrent à moi par des âmes sacerdotales avec lesquelles on est heureux, pour tout le reste de sa vie, d'avoir été mis en contact. Et combien il se fait sentir aujourd'hui, le vide qu'a laissé ce prêtre au cœur si délicat, au tact si exquis, à l'esprit si distingué, aux sentiments si élevés et si modestes, qui dirigea ici nos pas dans les premiers sentiers de la vie lévitique ! Heureusement, il a laissé après lui des successeurs formés à son école.

Jours heureux, trop vite écoulés, qui ne reviendront plus pour nous ! Ah ! que ceux-là du moins les apprécient, qui en jouissent à leur tour. Plus tard, ils en sentiront mieux tout le prix. Que de fois, parmi les fatigues et les écrasantes responsabilités de ma charge, parmi les sécheresses et les aridités des affaires, que de fois je vous ai prié, ô mon Dieu, de me rendre cette douce confiance, cette tendresse filiale, cette piété affectueuse des années de mon adolescence ! Que de fois, prosterné à vos pieds, ô Marie, songeant à ces jours heureux où j'ornais ici votre modeste temple confié à mes soins, songeant à ces prières ardentes qui montaient vers votre image avec l'encens des fleurs déposées à vos pieds ou rangées en guirlandes autour de votre tête, me rappelant ces soupirs de mon âme qui se confondaient avec ceux de la tourterelle, hôte fidèle des bois qui entouraient votre sanctuaire, oui, que de fois, me reportant vers cet asile qui bornait mes horizons et au delà duquel je n'apercevais et n'ambitionnais rien, que de fois j'ai partagé les regrets du juste de l'Idumée : *Quis mihi tribuat ut sim sicut fui in diebus adolescentiæ meæ, quando Deus erat in tabernaculo meo, dicebamque : in nidulo meo moriar ?*¹

¹ M. Louis Chouet, supérieur du petit-séminaire pendant trente ans mort chanoine de la cathédrale de Chartres. — ² Job., xxix, 3, 4, 18.

Chers enfants, aimables lévites, savourez ces années de paix et de silence; coulez ici des jours parfumés de piété et de joie. Vous grandirez, vous quitterez cet asile; et parmi les travaux, les difficultés, les angoisses, les amertumes qui vous attendent sur le théâtre plus ou moins vaste qui vous est réservé, souvent vous regretterez ce berceau de votre enfance, ce noviciat de votre sacerdoce, ombragé par Marie, et vous aussi, vous direz à votre tour : *Quis mihi tribuat ut sim sicut fui in diebus adolescentiæ meæ, quando Deus erat in tabernaculo meo, dicebamque : in nidulo meo moriar ?*

Seigneur Jésus, c'est le vœu que je dépose à vos pieds : Puisse votre amour et l'amour de votre mère s'accroître ici de plus en plus dans les cœurs ! Puisse votre nom et le nom de votre mère être de plus en plus honoré, de plus en plus béni sur ce mont sacré ! Puissent les apôtres formés à l'ombre de ce sanctuaire, échauffés au feu de cet autel, répandre sur toutes les parties de ce diocèse les charbons ardents de la foi, de la charité, et allumer dans tous les cœurs ces flammes que vous êtes venu apporter sur la terre et dont vous aspirez à voir toute la terre embrasée ! Ainsi soit-il.

XLIII

DISCOURS

PRONONCÉ A ROME, DANS L'ÉGLISE DE SAINT-ANDRÉ DELLA VALLE,

LE XIV JANVIER MDCCLXX, EN LA FÊTE DE SAINT HILAIRE,

ÉVÊQUE DE POITIERS ET DOCTEUR DE L'ÉGLISE.

Habentes autem eundem spiritum fidei, sicut scriptum est : Credidi, propter quod locutus sum : et nos credimus, propter quod et loquimur.

Or, ayant en nous le même esprit de foi, conformément à ce qui est écrit : J'ai cru, c'est pourquoi j'ai parlé : nous aussi nous croyons, c'est pourquoi nous parlons.

II CORINTH., IV, 13.

MES TRÈS-CHERS FRÈRES,

Le grand apôtre auquel je viens d'emprunter les paroles de mon texte a prédit que toute langue serait appelée à confesser et à proclamer la gloire du Seigneur et Christ Jésus. Avant lui, le prophète Daniel avait aperçu, dans une vision mystérieuse, le Fils de l'homme qui entrait sur la scène du monde, et il avait vu tous les peuples, toutes les tribus, toutes les langues, accourir pour se ranger à son service.

Nulle part l'accomplissement de ces oracles n'est plus frappant que dans ce temple, où sont racontées tous les ans les gloires de l'Homme-Dieu, dans tous les idiomes parlés sur la surface du globe. Mais surtout, quelle épiphanie, quelle manifestation de Jésus, que celle qui se produit ici cette année ! Soit que vous considérez et les sacrificateurs qui montent chaque matin à l'autel, et les orateurs qui parlent, et les auditeurs qui se pressent plusieurs fois par jour dans ce sanctuaire, n'est-il pas manifeste que tous les peuples, toutes les tribus, toutes les langues, sont ici au service du Seigneur : *Aspiciebam, et ecce Filius nominis veniebat, et omnes populi, tribus et linguæ ipsi servant* ¹ ? Et n'est-il pas vrai que tous tant que nous sommes, évêques de toutes les Églises du monde, nous ne sommes venus dans cette capitale de la religion chrétienne, sinon afin que toute langue confesse que le Seigneur Jésus-Christ est dans la gloire de Dieu le Père : *Ut omnis lingua confiteatur quia Dominus Jesus Christus in gloria est Dei Patris* ² ? Ainsi se poursuit, ainsi s'étend, ainsi se renouvelle et se perpétue l'hommage apporté à l'Enfant-Dieu par ces premiers députés des nations, par ces fils de la Chaldée qui furent les prémices de la gentilité.

Or, mes très-chers Frères, ce qu'on m'a demandé de placer aujourd'hui sous vos yeux, c'est le témoignage, c'est le tribut offert à Jésus par l'un de ses plus vaillants champions de l'Occident. Je m'explique.

Le martyrologe romain, au jour octave de l'Épiphanie de Notre-Seigneur, annonce le glorieux trépas de saint Hilaire de Poitiers, c'est-à-dire du plus ancien de ceux que l'Église a décorés du titre authentique de Docteurs. Et l'exigence des règles liturgiques ayant renvoyé au lendemain la fête du pontife, c'est aujourd'hui même que le calendrier nous fait célébrer sa mémoire.

¹ Dan., VII, 13, 14. — ² Philipp., II, 11.

Une attention délicate dont je suis touché, et un désir devenu pour moi une loi, m'imposent ainsi le sujet pour lequel je réclame votre attention.

Le mystère de l'Épiphanie, c'est le mystère des Mages partis des extrémités de l'Orient pour trouver et pour adorer Jésus-Christ. Et moi, je vais essayer de vous montrer par quel chemin, par quelle voie une des plus brillantes intelligences de notre gentilité occidentale a été conduite à la foi en Jésus, et comment elle s'est employée à étendre, à maintenir, à venger cette foi. « J'ai cru, s'écriait le psalmiste, et voilà pourquoi j'ai parlé. » Or, disait notre saint docteur en empruntant les paroles de l'apôtre des nations, « ayant en nous le même esprit de foi, nous aussi nous croyons, et c'est pourquoi nous parlons » : *Habentes eundem spiritum fidei, sicut scriptum est : Credidi, propter quod locutus sum ; et nos credimus, propter quod et loquimur.*

Encore bien que l'un et l'autre point de ce discours doivent nous profiter à tous, si pourtant chacun de nous veut y chercher sa part spéciale, je dirai : Hilaire a cru, il a été homme de foi, voilà pour le chrétien ; Hilaire a parlé, il a été homme de doctrine et d'action, voilà pour l'évêque.

Du reste, mes très-chers Frères, ce n'est pas moi, c'est le saint docteur lui-même que vous allez entendre. Souffrez donc que j'aie sous les yeux un texte auquel j'ajouterai à peine quelques commentaires.

I

Hilaire a cru. Et vous qui m'entendez, et qui peut-être ne croyez pas, vous qui doutez, vous qui déclarez que la science, l'étude, l'examen vous ont détourné de croire, ah ! j'ai un grand et illustre exemple à vous montrer.

Heureux, sans doute, heureux le chrétien en qui la main maternelle de l'Église, ou plutôt la main même de Dieu.

versé par le baptême la sainte et surnaturelle habitude de la foi avant même qu'il ait acquis l'usage et l'exercice de la raison ! Heureux, cent fois heureux, l'enfant qui devient jeune homme, le jeune homme qui atteint l'âge mûr, sans avoir traversé jamais la région ténébreuse du doute, parce qu'à la foi infuse est venue s'ajouter en lui, sans obscurcissement et sans interruption, la foi acquise et raisonnée ! Heureux, mille fois heureux, je le répète, le chrétien qui a toujours cru ! Mon frère qui m'entendez, vous n'avez pas eu ce bonheur : consolez-vous. Celui que je vais vous proposer pour modèle ne l'a pas eu non plus. Vous avez été baptisé dès le berceau ; mais votre intelligence d'adolescent, votre intelligence d'adulte, n'a accepté, si j'ose ainsi parler, que sous bénéfice d'inventaire, l'obligation de croire qui résultait des engagements du baptême. Je le regrette pour vous : car il y a là un mal et une violation de l'ordre. Mais enfin, la condition d'Hilaire eut plus d'une analogie avec la vôtre. Qu'il fût né de parents fidèles ou infidèles, l'initiation chrétienne d'Hilaire ne data pas des premières années de sa vie. Il ne vint à la foi, il ne vint à l'Église qu'après examen. Or, c'est cette grande autorité que je veux vous alléguer. Hilaire va vous dire comment la philosophie, l'étude, la science, l'observation (tout cela, bien entendu, accompagné de la grâce de Dieu et du mouvement de l'Esprit saint), le conduisirent à croire, et à croire de cette foi indomptable que rien n'eût pu ébranler.

Mais il faut se rendre compte, avant tout, du milieu dans lequel Hilaire était né. Nos provinces des Gaules étaient alors sous la domination romaine. Au sein de cette civilisation raffinée, il y avait d'affreuses souffrances pour les foules, des privations, des froissements, des meurtrissures indicibles pour les faibles. Mais, en même temps, tout était conçu, organisé pour procurer le bien-être, pour satisfaire la sensualité des castes privilégiées. « Alors, dit saint Gré-

goire, le monde était florissant : *florentem mundum*. La vie était longue : *vita tunc erat longa* ; la société, fortement constituée, garantissait la sécurité des citoyens : *salus continua* ; il y avait l'opulence des biens, la fécondité des races, et cette assurance de stabilité qui naît d'une paix longue et solide : *opulentia in rebus, fœcunditas in propagine, tranquillitas in diuturna pace* ¹.

Hilaire appartenait à une famille patricienne, à une race sénatoriale ; il était doué des plus belles facultés ; il avait étudié avec succès les arts, les sciences et les lettres ; il s'était chargé et enrichi, selon la parole de saint Jérôme, des dépouilles de l'Égypte, des trésors de la Grèce et du Latium. La vie s'offrait à lui sous l'aspect le plus séduisant. Pour les hommes de son rang et de son éducation, rien n'était plus antipathique que le christianisme, le christianisme qui tendait à flétrir, à dessécher prématurément dans les cœurs ce monde si brillant, si florissant par lui-même : *Quum in se ipso floreret, in eorum cordibus mundus arucrat* ². Il serait intéressant d'entendre avec quelle énergie s'accroissait, un demi-siècle encore après Hilaire, la répulsion qu'éprouvaient pour le christianisme les beaux esprits de notre Occident. Un concitoyen d'Hilaire, qui avait exercé les fonctions de préfet de l'empire à Poitiers, à Toulouse et à Rome, le poète Rutilius ne parle qu'avec épouvante d'un jeune homme de grande maison, richement né et non moins richement marié, lequel, poussé par les furies, s'arracha à la société des hommes et au culte des dieux pour s'envelir tout vivant dans une honteuse retraite : comme si les esprits célestes aimaient à se repaître de pareils holocaustes ! En vérité, ajoutait-il, la doctrine de ces sectaires n'est-elle pas cent fois pire que tous les poisons de Circé ? Celle-ci ne changeait que les corps ; celle-là s'attaque aux esprits.

¹ Homil. xxviii. — ² *Ibid.*

*Num, rogo, deterior Circaëis secta venenis? Tunc mutabantur corpora, nunc animi*¹.

Hilaire ne partagea point ces répugnances aveugles. Il se demanda quel était le devoir et en quoi consistait proprement la fin dernière de l'homme. Au premier abord, il se tourna vers la tranquille jouissance des biens matériels. Il vit que l'opinion commune plaçait le bonheur dans ces deux choses, le repos et l'opulence : *otium simul atque opulentia*. Un doux sensualisme lui tendait les bras. Mais il n'eut pas besoin de réfléchir longtemps pour comprendre, avec son âme forte et élevée, que cette vie infime et grossière, qui, après tout, est la vie des brutes, n'est pas en elle-même une vie digne de l'homme. Pour les troupeaux qui errent dans les gras et rians pâturages, il y a exemption de travail et satiété de nourriture : *quibus in saltuosa loca ac pabulis læta evagantibus, adest et securitas a labore, et satietas ex pascuis*. Il faut même le dire : si tout le problème de la condition humaine consiste à trouver le repos et l'abondance, le sort des bêtes est préférable au nôtre, puisque la nature leur donne l'abondance de l'usage sans le souci de la possession : *Quibus omnibus, natura ipsa famulante, sine cura habendi, facultas redundat utendi*. Non, pour un être raisonnable, le dernier mot de l'existence, ce n'est pas, ce ne peut pas être la tranquille satisfaction des appétits sensuels. Hilaire le sentit, et il chercha ailleurs.

Au-dessus de la vie du corps, de la vie des sens, Hilaire reconnut une autre vie, la vie de la raison : vie d'étude, de réflexion, de devoir, de dévouement, de probité : vie estimable, honorable. Un rationalisme spécieux se présentait à lui. La séduction était plus dangereuse. Conformer ses pensées et ses actions au bien, n'est-ce pas, au témoignage des philosophes, la vie d'un sage? *Bene agere atque intelligere*,

¹ *Itiner. Butil. Numat., L. 1.*

id demum bene vivere esse opinabantur. L'âme d'Hilaïre ne se sentit pas satisfaite. Il examina autour de lui, et il reconnut que le naturalisme de la raison, quoique bien supérieur au matérialisme sensuel, ne conduisait pas l'homme au véritable but de sa destinée : *Tamen hi ipsi non satis mihi idonei ad bene beateque vivendum auctores videbantur.* Il lui parut que, si le Dieu de la brute, c'est son ventre, trop souvent le Dieu du prétendu sage, c'est sa raison superbe; que tout le travail du philosophe n'aboutit guère qu'à substituer les vices de l'esprit à ceux de la chair, quand il ne cumule pas les uns avec les autres. Il se sentit porté vers quelque chose de plus noble, de plus élevé, de plus céleste. Il avait hâte de parvenir non pas seulement à cet ordre de bien dont l'omission serait pleine de crime et de douleur, mais à la connaissance de Celui qui est l'auteur et le père de tout bien, de Celui auquel il se devait tout entier lui-même : *Hunc tanti muneris Deum parentemque cognoscere, cui se totum ipse deberet*; de Celui dans le service duquel il trouverait l'ennoblissement de tout son être : *Cui famulans nobilitandum se existimabat*; de Celui auquel il rapporterait toutes ses espérances, et dans la bonté duquel, au milieu de toutes les agitations et les calamités de la vie présente, il se reposerait comme dans un port très-sûr. C'est à comprendre, ou du moins à connaître ce Dieu suprême, que son esprit se sentait enflammé d'une ardeur tous les jours plus brûlante : *Ad hunc igitur vel intelligendum, vel cognoscendum, studio flagrantissimo animus accendebatur*¹

Et voilà qu'en effet au-dessus du grossier sensualisme, au-dessus même du spiritualisme vulgaire, il aperçut le christianisme. Sa raison était fatiguée, révoltée de toutes les contradictions et les absurdités des livres païens concernant la nature divine. Si l'unité du Dieu indolent et endormi d'Épicure le révoltait, le mensonge du polythéisme était

¹ De Trinit., L. 1, 4, 2, 2.

évident à ses yeux. Les livres des juifs tombèrent entre ses mains. Il y lut cette parole de l'Éternel se définissant lui-même : *Ego sum qui sum* : « Je suis Celui qui est » ; et plus loin : « Tu diras aux fils d'Israël : Celui qui est, m'a envoyé « vers vous » : *Sic dices filiis Israel : Is qui est, misit me ad vos*¹. Cette définition de l'être divin fut un ravissement pour son esprit. Puis il ouvrit les livres des chrétiens, et il lut dans saint Jean : « Au commencement était le Verbe, et le Verbe était Dieu »². La haute intelligence d'Hilaire entra dans une nouvelle extase. Le Dieu qui a dit : « Je suis « Celui qui est », ce Dieu unique n'est pourtant point un Dieu solitaire, et dans l'unité même de sa nature il trouve l'incomparable société d'un Fils égal à lui. Hilaire possède désormais la notion de Dieu, du Dieu vivant et véritable, lequel, réunissant en lui-même deux attributs que la raison humaine regardait comme incompatibles, l'unité et la société, échappe à toutes les objections qui s'étaient élevées dans son esprit.

Mais ce n'est pas assez de connaître Dieu. L'homme ne peut se désintéresser de lui-même, de sa propre destinée, c'est-à-dire du lien qui peut et qui doit unir sa fragile existence à celle de ce Dieu si puissant. Hilaire continue à lire, et que voit-il ? Le Verbe qui de toute éternité était en Dieu et qui était Dieu, « le Verbe est descendu des cieux, et il s'est fait chair ; et à tous ceux qui l'ont reçu, il leur a donné « de pouvoir devenir eux-mêmes les fils de Dieu »³. Hilaire ne se possède plus, il ne s'appartient plus. « Voici que son âme, tout à l'heure encore tremblante et incertaine, a trouvé plus qu'elle ne cherchait, plus qu'elle n'ambitionnait » : *Hic jam mens trepida et anxia plus spei invenit quam expectabat*. Quelle révélation inattendue, quel sort inespéré ! Étant sortis de Dieu par voie de création, il nous est donné de ren-

¹ Exod., III, 14. — ² Joann., I, 1. — ³ *Ibid.*, 14.

trer en lui par voie d'adoption ! N'étant que son ouvrage, nous sommes appelés à devenir ses fils ! Plus d'hésitation possible. Hilaire avait répudié la vie des sens ; il dit adieu à la vie de la pure raison ; il vivra de la vie de la foi, de la vie de la grâce, en attendant la vie de la gloire ¹.

Mais alors comme il avance, comme il pénètre dans cette région de la science divine ! Comme il se plonge, comme il se baigne dans cet océan de la lumière révélée ! Tous les jours l'horizon se recule, s'agrandit autour de lui. Son esprit n'est pas moins satisfait que son cœur. Et enfin sa foi lui est rendue si familière ; après l'avoir scrutée à fond, il la trouve si assortie, si appropriée aux concepts de son esprit, aux aspirations de son cœur, qu'elle devient pour lui comme une seconde nature. Ces grands mystères qui révoltent tant d'intelligences débiles, ils deviennent pour lui le repos et le soulagement de sa raison. Et on l'entendra dire : « Mon mal, si c'est un mal de croire, est un mal ingué-rissable ; mon erreur, si c'est une erreur de confesser le Dieu et le Christ de l'Évangile, est une erreur irréformable. Mon âme s'est pénétrée, ma raison s'est imbibée de ces hautes doctrines, et il n'y a plus de remède à cela : *His immedicabiliter imbutus sum*. Pardonnez-moi, Dieu tout-puissant : je puis mourir dans ma croyance, je n'en puis pas changer : *et ignosce, omnipotens Deus, quia in his nec emendari possum ; et commori possum*. Ils viennent trop tard pour moi, les docteurs impies qu'a produits maintenant notre siècle : *Tarde mihi hos impiissimos, quantum arbitror, doctores ætas hujus nunc sæculi protulit*. Ma foi, que vous-même avez instruite, n'accepte point ces maîtres nouveaux et tardifs : *Seros hos habuit fides mea, quam tu erudisti, magistros*. Avant qu'il fût question d'eux, je vous ai donné ma créance, et j'ai été régénéré en vous ; tel mon baptême m'a fait, tel je suis et je serai

¹ Hilar., de Trinit., L. I, 4-12.

à jamais : *Inauditis his nominibus in te ita credidi , per te ita renatus sum , et exinde tuus ita sum*. Je n'avais pas cru toujours ; mais j'ai appris ces choses ainsi, je les ai ainsi crues ; et ma foi et ma raison sont tellement fermes à les retenir que je ne pourrais ni ne voudrais croire autrement » : *Hæc enim ego ita didici, ita credidi , et ita confirmatæ mentis fide teneo, neaut possim aliter credere, aut velim* ¹.

N'est-il pas vrai, mes frères, que de telles paroles élèvent l'âme et dilatent le cœur ? Ah ! mon frère, vous qui croyez, qui croyez fermement, réjouissez-vous de croire à la suite d'un si illustre croyant. Oui, ce que vous croyez avec la simplicité, avec la docilité de la foi, Hilaire l'a cru avec l'examen et à la satisfaction de sa haute intelligence.

Et vous qui ne croyez pas encore, ou qui avez cessé de croire, imitez Hilaire. Commencez comme lui, avec l'aide d'en haut, par régler votre vie ; priez, étudiez comme lui : comme lui vous croirez. La vie des sens, je pense que vous l'avez rejetée loin de vous ; ou, si vous avez le malheur de vivre de cette vie, vous êtes le premier à vous condamner. La vie de la raison livrée à elle-même, de la science abandonnée à elle seule, cette vie ne vous suffira pas : elle laissera beaucoup à désirer à votre esprit et à votre cœur. Encore une fois, priez, étudiez comme Hilaire ; et, comme Hilaire, vous serez chrétien ; et comme à Hilaire, il vous deviendra pour ainsi dire impossible de ne pas croire.

Ou plutôt, pour vous qui vous dites incroyant, il ne s'agit plus d'arriver à la foi, il s'agit d'y revenir. Quelque oublieux que vous ayez été de votre baptême, si longtemps que vous en ayez négligé ou méconnu les doctrines et les devoirs, l'aptitude à croire est pourtant restée adhérente à votre âme avec l'ineffaçable empreinte du sacrement de la régénération. « Prenez garde », disait notre saint docteur en répétant

¹ De Trinit., L. vi, 20, 21.

les paroles de l'apôtre, « prenez garde que qui que ce soit ne vous trompe », et il traduisait « ne vous dépouille par une philosophie qui n'est qu'une vaine déception » : *Videte ne quis vos spoliaret per philosophiam et inanem deceptionem*¹. « Car, ajoutait-il, une foi solide ne succombe pas aux illusions des inepties humaines, et la vérité ne se livre pas comme une dépouille à l'erreur » : *Neque humanarum ineptiarum fallaciis succumbens, spoliolum se præbet veritas falsitati*². Mon frère, mon frère, la foi de votre baptême s'est moins éloignée de vous que vous ne vous le persuadez à vous-même; de grâce, ne la discutez point; revenez-y avec humilité et avec amour. Il vous est permis de l'éclairer par la science, de la fortifier par l'étude; mais vous ne pouvez la mettre en doute sans trahison et sans parjure. Le rempart le plus fort et le plus assuré qu'Hilaire opposait aux doctrines des novateurs, c'était toujours la foi du baptême.

« Il fallait, dit-il, il fallait que l'intelligence humaine, intelligence faible et infirme, eût plus de modestie; qu'elle sût contenir tout le mystère de sa science religieuse dans les limites de son symbole; et qu'après avoir confessé et juré la foi du baptême au nom du Père, du Fils et du Saint-Esprit, elle ne se laissât aller ni au doute ni à l'innovation. Mais voici que, des multitudes de docteurs se mêlant d'écrire ce qui vient d'eux, au lieu de prêcher ce qui vient de Dieu : *Dum sua scribunt, et non quæ Dei sunt prædicant*, ils ont enlacé les peuples dans un cercle d'erreurs et de querelles qui se replie éternellement sur elles-mêmes : *orbem æternum erroris et redeuntis in se certaminis protulerunt*. Depuis qu'il n'y a plus une foi unique, la foi du baptême, vous trouvez autant de croyances que d'individus, et les individus eux-mêmes ont autant de croyances qu'il y a d'années et de mois : *annuas et menstruas fides*. Or, il est

¹ Colosse., II, 8. — ² De Trinit., I, 13.

tout à fait périlleux, et c'est une cause de grande misère pour la société, qu'il y ait ainsi autant de croyances que de volontés, autant de doctrines que de caprices, et qu'il pullule autant de blasphèmes qu'il y a de vices : *tot nunc fides existere quot voluntates, et tot nobis doctrinas esse quot mores, et tot causas blasphemiarum pullulare quot vitia sunt*. La cause incessante, le principe intarissable du mal, c'est que, portant en nous la foi apostolique envers laquelle nous sommes engagés à tant de titres, nous ne voulons pas nous en tenir à cette foi que nous avons jurée. Depuis qu'il n'est plus question que de nouveautés : *dum de novitatibus quæstio est* ; depuis qu'on s'enveloppe dans tant d'arguties : *dum de ambiguis occasio est* ; depuis qu'on se partage entre tel ou tel auteur, tel ou tel système : *dum de auctoribus querela est, dum de studiis certamen est* ; le résultat est que personne n'est bientôt plus à Jésus-Christ : *prope jam nemo Christi est* ¹.

Et c'est parce que le mal faisait de jour en jour de plus grands ravages, qu'Hilaire, non content de croire, obéit au devoir de parler. Laïque et homme du monde, il s'était montré si parfait que les prêtres ambitionnaient de lui ressembler : *O quam perfectissimum laicum, cujus imitatores esse desiderant ipsi sacerdotes* ² ! Devenu évêque, il n'eut plus seulement à professer, il dut défendre la foi de son baptême.

Comment l'a-t-il fait : c'est ce que je vais essayer de vous dire ; ou plutôt, c'est presque toujours son texte qui va vous le dire.

II

Hilaire a parlé par ses discours et par ses écrits ; il a parlé aux puissants de la terre, à ceux qui, en présidant

¹ Ad Constant. August., L. II, 4, 6. — ² Fortunat., Vit. S. Hilar.

aux institutions sociales, ont toujours exercé, exerceront toujours un empire considérable sur les destinées de la religion.

L'arianisme, qui fut la première des grandes hérésies, fut aussi la plus impie, la plus terrible, la plus pernicieuse qui ait jamais éclaté au sein du christianisme. Arius s'inscrivait en faux, non pas seulement contre tel ou tel point de la doctrine de Jésus-Christ, mais contre la divinité de Jésus-Christ lui-même, de Jésus-Christ envisagé dans sa propre personne et dans sa nature la plus relevée, dans sa nature céleste. Par cette audacieuse négation, le Verbe de Dieu devenait une créature : la plus parfaite, la plus ancienne de toutes, si l'on veut, mais enfin une créature; le Fils n'était pas coéternel, ou à tout le moins consubstantiel au Père; et par conséquent, l'effet ne pouvant point dépasser la cause, et le christianisme se proportionnant nécessairement à la taille du Christ son auteur, la foi devenait une chose humaine, et la religion n'était plus qu'une philosophie : la plus haute, la plus magnifique des choses, la plus riche, la plus admirable des philosophies; mais enfin une chose humaine et une philosophie humaine. Et remarquez bien, le système d'Arius, pas plus au ciel que sur la terre, ne laissait rien subsister de ce que le chrétien adore. Avec la divine incarnation et la divine rédemption, succombait, avant tout, le premier des mystères, le mystère de la Trinité divine, et par là s'évanouissait toute connaissance et tout culte du vrai Dieu. Car, ainsi que notre saint docteur l'a fait observer tant de fois, si le Verbe n'est pas vraiment Fils, le principe duquel il procède n'a pas droit au nom de Père. La suppression de la filiation divine entraîne celle de la divine paternité. Et alors que reste-t-il du Dieu véritable qui s'est révélé à nous par les prophètes et par l'Évangile, c'est-à-dire du Dieu en dehors duquel il n'y a qu'idole et mensonge ? A ce point de vue.

Hilaire n'hésitait pas à placer les ariens au niveau des athées. Car, disait-il, « c'est un déicide de mesurer Dieu non aux déclarations qu'il a faites lui-même de son être, mais aux volontés de notre propre arbitre ; et, de la part de l'homme, il n'y a pas moins d'impiété à dénaturer Dieu, à lui donner une nature de notre invention, qu'à le nier » : *non minoris impietatis est Deum fingere, quam negare*¹.

Je le dis avec une entière conviction, mes frères : la vaste conspiration du naturalisme moderne n'est pas plus radicale et plus subversive de tout l'ordre surnaturel et chrétien, que n'était la coalition arienne, pourvue de tant de beaux esprits, et forte du concours de toutes les puissances et de toutes les magistratures de l'empire.

En face d'un danger si menaçant, que faire ? Et qu'ont fait les prophètes, et qu'ont fait les apôtres, et qu'ont fait les confesseurs et les martyrs ? *Habentes autem eundem spiritum fidei, sicut scriptum est : Credidi, propter quod locutus sum : et nos credimus, propter quod et loquimur.* « Animés » par le même esprit de foi, conformément à ce qui est écrit : J'ai cru, voilà pourquoi j'ai parlé, et nous aussi « nous croyons, et c'est pourquoi nous parlons. »

La paix, me dites-vous ? N'allez-vous pas troubler la paix, troubler l'union ? — « C'est un beau nom que celui de la paix : *speciosum quidem nomen est pacis* ; c'est aussi une belle chose que l'idée d'unité : *et pulchra est opinio unitatis*. Mais qui niera que, pour l'Église et pour l'Évangile, il n'y a pas d'autre unité et d'autre paix que l'unité et la paix de Jésus-Christ » : *sed quis ambigat eam solam Ecclesie et Evangeliorum unitatem et pacem esse, quæ Christi est ?*² On les retrouve partout les mêmes, ces prôneurs éloquentes de la paix et de l'union. Ils commencent par se séparer de la doctrine commune de l'Église, ils créent un système, ils

¹ Tract. in Psalm. 1, 3. — ² Contra Auxent., 1.

forment une école; puis quand ils ont posé leur camp en face du camp de la tradition sacrée, volontiers ils font appel à l'esprit de paix et d'union, pour obtenir ou l'assentiment ou au moins le silence des maîtres de la doctrine. Et il se rencontre toujours des candides qui, sans vouloir songer aux manœuvres bruyantes de l'agression, se désolent et se scandalisent des retentissements de la plus nécessaire défense. A cela la réponse a été donnée par Hilaire : *Speciosum quidem nomen est pacis, et pulchra est opinio unitatis; sed quis ambigat eam totam Ecclesiæ et Evangeliorum unitatem et pacem esse, quæ Christi est?*

Mais, lui objecte-t-on encore, ne savez-vous pas avec qui vous vous mesurez, et n'avez-vous pas peur? — Oui, vraiment j'ai peur; j'ai peur des dangers que court le monde : *Mihi metus est de mundi periculo*; j'ai peur de la terrible responsabilité qui pèserait sur moi par la connivence, par la complicité de mon silence : *Mihi metus est de mundi periculo, de silentii mei reatu*; j'ai peur enfin du jugement de Dieu, j'en ai peur pour mes frères sortis de la voie de la vérité, j'en ai peur pour moi dont c'est le devoir de les y ramener : *Mihi metus est de mundi periculo, de silentii mei ratu, de iudicio Dei*¹.

On ajoutait : Mais n'y a-t-il pas des réticences permises, des ménagements nécessaires? — Hilaire répondait que l'Église n'a vraiment pas besoin qu'on lui fasse cette leçon; qu'on peut s'en rapporter à elle et à son attitude séculaire; qu'on peut être assuré de la retrouver toujours telle qu'elle a coutume de se montrer. Aucune autre puissance sous le soleil ne possède et ne pratique autant qu'elle la science des opportunités et des égards. Mais enfin, sans négliger jamais d'y employer les formes, l'Église ne peut oublier sa mission essentielle. Or, cette mission, la voici : « Mi-

¹ Ad Constant August., L. II. 3.

« nistres de la vérité, il nous appartient de déclarer ce qui est vrai » : *Ministros veritatis decet vera proferre* ¹.

Que dis-je ? nous manquerions au plan divin si les négations de l'erreur ne devenaient pour nous le signal d'une exposition plus nette et d'une définition plus claire de la vérité. Car (c'est toujours saint Hilaire qui parle) « il est dans la destinée de la révélation divine d'être comprise et d'être éclaircie non pas seulement par ses propres doctrines, mais par celles de ses adversaires : *Non solum suis, sed adversantium intelligenda est doctrinis*. Tel est le caractère, telle est la force de la vérité, que, bien qu'elle soit claire et intelligible par elle-même, elle brille néanmoins d'un nouvel éclat, elle resplendit avec plus d'évidence et de certitude par le fait des obstacles qu'elle rencontre : de telle sorte que, restant immuable dans sa nature, elle acquiert avec le temps une fermeté nouvelle, une démonstration plus forte et plus explicite par suite des attaques dont elle est l'objet ². »

C'a été l'effet de l'arianisme ; ç'a été et ce sera l'effet de toutes les contradictions que tous les points de la doctrine révélée ont rencontrées et qu'ils rencontreront pendant la succession des âges. Vous me demandez pourquoi des déclarations, pourquoi des définitions nouvelles ; et Hilaire vous dit que, si l'Église est appelée à rencontrer successivement des contradicteurs de tous ses enseignements, c'est parce que le dépôt qui lui est confié doit être mis en lumière beaucoup moins par sa propre initiative, que par la nécessité provenant de ses contradicteurs : *dum sibi partes singulae adversantur, non solum suis, sed adversantium est intelligenda doctrinis*. Qui pourrait dire toutes les richesses dont la tradition catholique s'est ornée par le fait de l'erreur d'Arius ? Les œuvres du seul Hilaire constituent un

¹ Contra Constant., 5. — ² De Trinit., L. v, 4.

trésor sans égal. « Soyons exilés pour toujours, disait-il, pourvu que la vérité commence d'être prêchée » : *Exulemus semper, dummodo incipiat verum prædicari*¹. « Nous parlerons dans l'exil par ces livres; et la parole de Dieu, qu'on ne peut enchaîner, circulera librement » : *Loquemur exules per hos libros, et sermo Dei, qui non potest vinciri, liber excurret*². Les douze livres de la Trinité sont nés de l'exil d'Hilaire : c'est une mine à laquelle il est permis de puiser toujours; et l'on dirait, vous en avez eu déjà et vous en aurez encore la preuve, que les écrits de ce docteur ont été faits en vue de notre temps, tant ils entrent dans le vif de notre situation et de nos besoins. « En définitive, disait-il, la cause que j'ai à soutenir n'est rien moins que la cause de Jésus-Christ » : *Nunc mihi non alia ad dicendum causa, quam Christi est*³. Nous pouvons en dire autant : toute la question de notre temps est là, et elle n'est pas ailleurs. Notre raison de parler, c'est Jésus-Christ, parce que, dans tout le mouvement de ce qu'on appelle le monde moderne, c'est Jésus-Christ seul qui est en jeu : *Nunc mihi non alia ad dicendum causa, quam Christi est.*

Non content de défendre la cause de Jésus-Christ par ses discours et par ses écrits, Hilaire s'est employé principalement à la défendre dans les conciles. Hilaire avait foi à l'utilité, à l'efficacité des conciles; on peut dire de lui qu'il a été l'homme des conciles. Est-ce donc qu'il les regardait comme indispensables à la détermination et au maintien de la doctrine orthodoxe? Non; mais, l'erreur venant à se produire, il jugeait les conciles très-aptés d'une part à éclaircir et à préciser les points obscurs, de l'autre à ramener les esprits dans les voies de la vérité et de l'unité

Loin de faire dépendre d'aucun concile les dogmes fon-

¹ De Synod., 78 — ² De Trinit., L. x, 4. — ³ Contra Constant., 2.

damenteaux de la foi chrétienne, Hilaire aime à répéter qu'il était baptisé déjà depuis plusieurs années, et qu'il avait même exercé quelque temps la charge épiscopale, sans avoir entendu parler de la foi de Nicée, dont il n'eut connaissance qu'au moment de partir pour l'exil : *Regeneratus pridem, et in episcopatu aliquantisper manens, fidem Nicænam nunquam nisi exulaturus audivi*¹. Il conclut de là qu'encore que le concile de Nicée ait rendu le plus grand service à la foi, en la formulant par la définition contenue dans le mot *consubstantiel*, néanmoins la croyance orthodoxe préexistait tout entière à cette définition ; et que, pour sa part, il l'avait suffisamment apprise et de la formule de son baptême et du symbole qu'on lui avait alors enseigné. Aussi écrivait-il à Constance, qu'en dehors et indépendamment des décrets de Nicée, tout ce qu'il lui demandait c'était de retenir la promesse de la seule confession évangélique qu'il avait professée dans son baptême. Quoi donc ! disait-il, « la foi a-t-elle besoin d'être écrite, comme si elle n'était pas d'avance dans le cœur : *Fides scribenda est, quasi in corde non sit* ? Régénérés par la foi, on veut nous instruire et nous conduire à la foi, comme si la régénération avait pu exister sans la foi : *regenerati per fidem, nunc ad fidem docemur, quasi regeneratio illa sine fide sit*. Nous apprenons Jésus-Christ après le baptême, comme s'il y avait un baptême possible sans la foi de Jésus-Christ : *Christum post baptismum discimus, quasi baptismum aliquod esse posset sine Christi fide*². Réponse péremptoire à tous ceux qui ne craignent pas de dire que la foi chrétienne, que la notion même du Christ incarné, est l'ouvrage des conciles, le fruit d'une élaboration lente et progressive.

Et si les conciles n'ont pas présidé à la formation pre-

¹ De Synod., 91. — ² Ad Const. Ang., L. II, 6.

mière de la foi chrétienne, Hilaire n'estimait pas non plus qu'ils fussent indispensables par eux-mêmes ni à la conservation ni au développement de cette même foi. Car il reconnaissait hautement, il proclamait éloquemment le principe d'unité, le centre d'autorité, qui assure et sauvegarde les destinées de la foi.

« La foi est une, disait-il; et tout ce qui est en dehors de cette unité de foi n'est pas la foi : *Fides una est.., extra fidem est, quidquid extra unam*¹. Or, il n'y a qu'un siège de la vraie foi qu'il ait plu à Dieu d'établir : *veræ fidei una hæc sedes est, Deo quæ sit placita*². En d'autres termes, il n'y a pas d'autre foi que la foi de Pierre : de sorte que toute confession qui se pose en dehors de la foi et de l'autorité apostolique ne mérite pas le nom d'Église, et n'a rien de commun avec le Christ » : *ita ut extra fidem et virtutem apostolicam constituta, nec Ecclesia sit illa, nec Christi*³. Le Seigneur l'a juré à Pierre, et il ne se rétractera point : tout jugement prononcé par lui sur la terre est autorisé d'avance, dans le ciel : *cujus terrestre judicium præjudicata auctoritas sit in celo*; et tout ce qu'il lie ou délie ici bas obtient immédiatement la condition de chose jugée là-haut : *ut quæ in in terris ligata sint aut soluta, statuti ejusdem conditionem obtineant et in celo*⁴. La raison en est que, depuis le jour où, par la révélation non point de la chair et du sang, mais du Père qui est dans les cieux, Pierre a proclamé la divinité du Christ, il enserme, il contient désormais dans cette déclaration autant d'arguments de vérités qu'il en faut pour répliquer aux questions perverses et aux calomnies de l'incrédulité pendant toute la durée des âges : *tanta in se sustinens argumenta veritatis, quantæ perversitatum quæstiones et infidelitatis calumniæ movebuntur*.

¹ De Trinit., xi, 2. — ² Tract. in Ps. Lxvii, 16. — ³ De Trinit., L. vii. 37 28. — ⁴ Comment. in Matth., xvi. 7.

C'est donc à juste titre que l'Église romaine, en la solennité de la Chaire de Pierre, va faire retentir dans le monde entier la grande voix d'Hilaire. Jamais plus magnifique tribut ne fut payé aux glorieuses prérogatives du prince des apôtres. Pierre, c'est le roc inébranlable sur lequel l'Église devait être bâtie et reposer jusqu'à la fin des siècles : *firma superædificandæ in ea Ecclesiæ petra* ¹. Depuis l'heure de sa glorieuse confession, le bienheureux Simon Pierre est étendu, il est couché dans les substructions de l'édifice chrétien, portant sur sa robuste poitrine tout le poids, tout le môle de l'Église, et, loin d'en être écrasé, tenant d'une main ferme et active les clefs du royaume céleste : *Beatus Simon, post sacramenti confessionem, ædificationi Ecclesiæ subjacens, et claves regni cælestis accipiens* ².

Et enfin, c'est par Hilaire que nous ont été conservées ces grandes et mémorables paroles du concile de Sardique : « C'est une chose très-bonne et souverainement conforme à l'ordre que, de toutes les provinces, les prêtres du Seigneur s'en rapportent au chef, c'est-à-dire au siège du bienheureux apôtre Pierre » : *Hoc enim optimum et valde congruentissimum esse videbitur, si ad caput, id est ad Petri apostoli sedem, de singulis quibusque provinciis, Domini referant sacerdotes* ³.

Toutefois je vous l'ai dit, M. T.-C. F., si assuré que soit, par suite de l'institution du pontificat romain, le bon gouvernement de l'Église et le maintien incorruptible de la vérité, Hilaire accordait une grande part aux conciles ; il les considérait comme le plus sûr moyen de remédier au mal, de comprimer les troubles et de terminer les différends. « Voyez, dit-il, ce qu'ont fait les trois cents et quelques évêques assemblés à Nicée. Par un assentiment una-

¹ Tract. in Ps. CXLII, 8. — ² De Trinit., L. VI, 20. — ³ EX opere histor., Fragm. II, 9.

nime, ils ont condamné l'hérésie des ariens ; et de plus, par le développement de la doctrine de l'Évangile et des apôtres, ils ont mis l'unité de la foi catholique dans une lumière parfaite » : *in omnes Arianos assensu omnium damnatio hæretica decernitur; et evolutis evangelicis et apostolicis doctrinis, perfectum unitatis catholicæ lumen effertur*¹. Pour sa part, le grand docteur, en Orient et en Occident, ne se fassa point de prendre part aux conciles; et, par le zèle qu'il y déploya pour le triomphe de la vérité comme de la charité, il mérita l'éternelle reconnaissance, la gratitude encore vivante aujourd'hui des Orientaux aussi bien que des Occidentaux, la gratitude des Églises d'Italie comme des Églises des Gaules.

Non pas que les conciles se soient accomplis toujours sans difficultés. Si je vous faisais pénétrer un instant, M. F., dans le mystère intime du concile de Nicée, mais surtout de ceux d'Éphèse et de Chalcédoine, vous éprouveriez plus d'un étonnement. Ah! s'écriait Hilaire à propos du synode de Séleucie, « malheureuses mes oreilles qui ont entendu retentir des paroles si funestes » : *O miseras aures meas, quæ tam funestæ vocis sonum audierunt*²! Dans ceux même dont l'issue devait être le plus favorable, les obstacles furent parfois si multipliés que les esprits en étaient découragés. Rarement toute la portée d'une œuvre est comprise de ceux qui y participent. Placés trop près de choses, ils n'en découvrent pas la grandeur, qui ne peut être mesurée que de loin; tandis qu'au contraire ils s'en exagèrent les accidents journaliers dont l'avenir n'aura nul souci.

Il est curieux, par exemple, de connaître les appréciations dont le concile de Trente fut l'objet de la part de ses contemporains. Qu'on lise, en particulier, les dépêches diplomatiques des ambassadeurs des princes. C'était dans

¹ Ex opere histor., Fragm., II, 27.— ² Contra Constant., 13.

le cours des années 1562 et 1563, par conséquent dans les derniers temps du concile, après que cette sainte assemblée avait produit déjà tant et tant de magnifiques décrets de doctrine, par exemple sur le canon des Écritures, sur la justification, sur les sacrements, et aussi tant de beaux chapitres sur la réformation et le rétablissement de la discipline ecclésiastique. Voulez-vous savoir quelle était la pensée des hommes d'État concernant le concile ? Avant tout, le concile n'ayant rien fait de sérieux ni d'efficace depuis son ouverture à Trente, la première chose était de le dissoudre, de le congédier et de le désavouer, puis d'en recommencer un autre ailleurs : car, disaient les instructions données à notre ambassadeur M. de Lanssac, « de penser procéder par continuation du concile de Trente, ce n'est pas apporter et appliquer le remède nécessaire à la maladie, mais plutôt l'aggraver et l'aigrir ». Puis le concile ne se prêtant point à l'idée d'annuler ce qu'il avait fait jusqu'ici, voici bien d'autres plaintes : « Il ne se traite et ne se propose rien que ce qu'il plaît à messieurs les légats, lesquels ne font autre choses si ce n'est ce qui leur est mandé de Rome ; et encore, quand ils ont proposé quelque matière..., si le peu des nôtres qu'il y a, lesquels ont, à mon jugement, bon savoir, grand zèle et affection à une entière réformation de l'Église, en veulent parler plus avant qu'il ne leur plaît, ils sont interrompus, et leurs opinions ne peuvent être suivies : d'autant que l'on juge à la pluralité des voix, et qu'il y a beaucoup plus grand nombre d'évêques italiens, la plupart desquels sont pensionnaires du pape, ou intéressés d'offices à la cour de Rome, qui sont toujours contredisants à ce que les autres délibèrent de bon ¹. »

Un an plus tard, et quand le concile touchait à son

¹ Le Plat, Monum. Concil. Trid., T. V, p. 149, 212.

terme, le roi de France « ne voyait plus de ressource, après que le remède du concile œcuménique aurait défailli, sinon de convoquer lui-même un concile national qui ferait ce que le général n'aurait produit ». Et enfin, trois mois entiers après le concile terminé, la reine-mère écrivait encore : « La réformation, au jugement de beaucoup de gens de bien et de bons catholiques, n'a pas été faite telle au concile qu'on en puisse espérer grande guérison au mal présent; elle ne se peut espérer, au défaut du concile, d'autre endroit que de l'entrevue générale des princes, etc.¹ »

Or, M. T.-C. F., il s'agissait de ce concile de Trente, qui, à meilleur titre que celui même de Nicée, a mérité d'être appelé le grand concile; de ce concile dont il est juste d'affirmer que, depuis la création du monde, aucune assemblée d'hommes n'a réussi à introduire parmi les hommes une aussi grande perfection; de ce concile dont on a pu dire que, comme un arbre de vie, il a pour toujours rendu à l'Église la vigueur de sa jeunesse. Plus de trois siècles se sont écoulés depuis que le concile de Trente termina ses travaux, et sa vertu curative et fortifiante n'a point cessé de se faire sentir².

Restez donc en paix, M. F., et ne vous laissez point aller aux troubles et aux appréhensions qui ont toujours accompagné les diverses phases de ces assemblées. Le concile du Vatican fera son œuvre. Ce qu'Hilaire a dit du concile de Nicée, la postérité le dira du nôtre : assentiment de tous contre l'erreur; concours de tous pour le développement de la vérité enseignée dans l'Évangile et par les apôtres.

Dès la première annonce de cette assemblée œcuménique, un organe considérable de la presse anglaise a cru pouvoir prédire que « le concile de Rome ne réussira pas plus que le concile de Trente³ ». Nous aurons la modestie de nous

¹ Le Plat, T. VI, p. 320. — ² Pallavicini, Ed. Migne, T. I, p. 550.

³ Le Times, juillet 1867.

tenir pour satisfaits, s'il réussit seulement dans cette mesure. Il est vrai, le concile de Trente n'a pas sauvé les races royales, qui ont regardé comme un grand succès d'avoir fait avorter quelques-uns de ses décrets destinés à ramener le droit public et les institutions sociales dans les voies de l'esprit et du devoir chrétien. Certains politiques s'applaudirent comme d'un chef-d'œuvre d'avoir fait signifier par leur monarque encore enfant, qu'il ne souffrirait pas que les Pères du concile entreprissent de « rogner les ongles aux rois ». L'Église s'est abstenue; elle a retiré le décret des princes. Les révolutions sont venues; elles ont été moins discrètes et moins débonnaires; hélas! et l'on sait si elles se sont contentées de rogner les ongles aux rois. Le concile n'en a pas moins opéré son œuvre fondamentale; et je ne souhaite rien de mieux au monde que trois siècles de régénération et de vie chrétienne, comme ceux qui se sont écoulés depuis le concile de Trente.

Pardonnez-moi cette digression, ou plutôt cette transition; car j'ai dit : Hilaire qui a parlé par ses discours et par ses écrits, Hilaire qui a parlé dans les conciles, Hilaire a parlé aussi aux rois, aux puissants de la terre, à ceux entre les mains desquels reposent les grands intérêts des peuples, étroitement et inséparablement liés aux enseignements de la religion.

« Le plus grand respect est dû aux souverains, disait saint Hilaire, parce que toute leur autorité vient de Dieu : *potissima regi referenda reverentia : omne enim a Deo regnum est*¹. Jusque dans la célébration des saints mystères, les évêques avec leurs peuples prient pour leur conservation, pour la paix et la prospérité de leurs États². Leurs lois et leurs décrets sont lus avec un accent qui commande le respect et la religion³. Néanmoins, poursuit le saint docteur, toutes les

¹ Ex oper. histor., Fragm. I, 5. — ² Ad Const. Aug., L. II, 2. — ³ Tract. in Psalm. XIII, 1.

prescriptions royales ne sont pas également acceptables pour la conscience des évêques : *non tamen æquanimitèr judicium regis episcopaliibus arbitriis debet admitti* ; attendu qu'il faut rendre à César ce qui appartient à César, mais à Dieu aussi ce qui est à Dieu ¹. »

Personne plus que notre pontife n'a donné l'exemple et n'a enseigné le devoir de la fermeté apostolique. « Plutôt cent fois mourir en ce siècle, disait-il, que de corrompre la chaste virginité de la vérité en laissant prévaloir contre elle la puissance de qui que ce soit » : *Melius mihi in hoc seculo mori, quam, alicujus privati potentia dominante, castam veritatis virginitatem corrumpere*². Personne n'a enseigné avec une doctrine plus sûre l'obligation et en même temps l'avantage qu'il y a pour les peuples à ce que le droit de Dieu soit reconnu et soit respecté dans les institutions publiques. Personne n'a mieux montré le rôle douloureux qui est fait au chrétien au sein d'une société qui a le malheur de ne pas reposer sur la base de la loi et de la morale chrétienne.

Écoutez le pontife expliquant à son peuple le premier verset du premier psaume. C'était sous le règne de Constance ou de Julien, ou plus vraisemblablement sous celui de Valentinien. Le pieux évêque, attentif aux besoins de son auditoire, s'exprimait en ces termes :

« Le Psalmiste a dit : *Heureux l'homme qui ne s'en est point allé dans le conseil des impies, qui ne s'est point arrêté dans le chemin des pécheurs, et qui ne s'est point assis dans la chaire de pestilence!* Je connais, disait-il, des hommes qui ne sont pas impies, mais religieux ; qui ne sont pas pécheurs, mais réguliers dans leur vie ; des hommes qui ont la crainte de Dieu, mais que l'amour des honneurs du siècle, le besoin des positions, le désir de l'avancement place dans l'occasion prochaine et comme inévitable de la défaillance. Soumis aux lois de

¹ Ex oper. histor., Frag. 1, 5. — ² Ad Const. Aug., L. 1, 2.

l'Église, ils jugent d'après les lois du for profane : *et volunt Ecclesiæ legibus subditi, fori legibus judicare*. Et bien qu'ils apportent à leurs fonctions mêmes une volonté religieuse en se montrant bienveillants et modérés, il arrive néanmoins que le milieu dans lequel ils sont placés les touche de son atteinte pestilentielle. L'ordre légal, la raison d'état ne leur permet pas, malgré leur bon vouloir, de demeurer dans la sainteté de la loi enseignée par l'Église : *Publicarum enim causarum ordo manere eos volentes etiam in ecclesiasticæ legis sanctitate non patitur*. Et quoiqu'ils soient déterminés à demeurer chrétiens : *et quamvis religiosi propositi sint tenaces*, cependant, par les exigences du siège obtenu : *per necessitatem sedis obtentæ* (hélas ! et s'il s'agit du siège à obtenir !), ils sont, à regret et à leur corps défendant, conduits à ce qu'ils ne voudraient pas ; le nécessité s'impose à eux ; et, n'étant pas de ceux qui répandent la contagion, ils en subissent au moins l'influence morbide : *quum tanquam lue morbida imbuuntur* *.

S'il en était ainsi, M. T.-C. F., sous le régime d'un droit déjà en partie christianisé, mais non suffisamment expurgé de paganisme, jugez combien il importe à la dignité des existences et des consciences chrétiennes que l'Église fasse tous ses efforts pour ne pas laisser les peuples régénérés en Jésus-Christ retomber sous l'empire d'une loi infidèle.

Car, il faut bien le dire, à mesure que les sociétés divorcent avec le christianisme, le rôle des hommes de bien, des hommes de foi, deviendra de plus en plus impossible. Entendez encore notre saint docteur : il parle de ces derniers temps, dont Notre-Seigneur a désigné l'approche et signalé le caractère par la comparaison du figuier dont les branches commencent à s'attendrir. « En effet, dit-il, on saura que l'antechrist commence à poindre, à pousser : *Antichristus autem*

* Tract. in Psalm. 1, 5.

frondescere noscetur; le bourgeonnement de l'antechrist se fera connaître en ce qu'on verra les hommes de mal tressaillir et comme verdoyer : *Antichristus autem frondescere quadam peccatorum exultantium viriditate noscetur*. Car il y aura alors une fleur des malhonnêtes, une élite des tarés; et tout l'avantage, et toute la faveur, et tout le crédit sera pour les profanes : *Erit enim tum flos criminorum, et honor facinorosorum, et gratia profanorum* ¹.

Tout le texte que je viens de dire est digne de remarque; le dernier coup de pinceau exprime au naturel certaines dispositions, certaines tendances qui ne sont pas étrangères à notre temps : *et gratia profanorum*. Chez tous les peuples du monde, le sacré avait été placé au-dessus du profane; et, dans toutes les nations chrétiennes, l'ordre sacerdotal avait obtenu la prééminence. En ces temps-là au contraire, la suprême injure pour un homme du monde, et le motif irrémédiable d'exclusion sera d'être réputé et qualifié cléric; tandis que la meilleure chance, le titre principal aux faveurs, aux dignités, ce sera, pour un baptisé, d'avoir conservé aussi peu que possible le souci de son baptême, et, en se plaçant dans la sphère de la libre pensée, de la morale indépendante, d'avoir pris rang parmi les profanes. Que dis-je? il se fera comme une religion nouvelle, au sein de laquelle le profane deviendra en quelque sorte sacré, et s'arrogera une mission transcendante. Le caractère propre de cette génération sera d'être anti-sacerdotale, selon cette parole du Seigneur à son prophète : *Populus enim tuus, sicut hi qui contradicunt sacerdoti* ². Contredire, aboyer au prêtre, sera la gloire de cette époque : gloire tristement acquise et durement payée. C'est pourquoi je veux vous donner la satisfaction d'entendre une seconde fois le texte de notre docteur : *Antichristus autem frondescere quadam peccatorum*

¹ Comment. in Matth., xxvi, 2. — ² Ose., iv, 4.

exultantium viriditate noscetur. Erit enim tum flos criminorum, et honor facinorosorum, et gratia profanorum.

Or, M. T.-C. F., quel sera le devoir de l'Église en ces temps-là ? Il ne manquera point d'enfants du mensonge, de fils qui ne veulent pas entendre la loi de Dieu : *fili mendaces, filii nolentes audire legem Dei*; il ne manquera pas même d'hommes honnêtes, mais pusillanimes, qui diront aux voyants : Ne voyez pas : *qui dicunt videntibus : Nolite videre*; et à ceux qui regardent : Ne regardez pas pour nous à ce qui est selon l'ordre : *et aspicientibus : Nolite aspicere nobis quæ recta sunt*. Ce qui est dans l'ordre, nous ne pouvons plus le porter. Parlez pour nous dire les choses qui nous plaisent : *Loquimini nobis placentia*; et, si vous êtes les voyants, que ce soit pour voir avec nous, comme nous, et pour consacrer nos erreurs : *Loquimini nobis placentia, videte nobis errores* ¹.

Ah ! M. T.-C. F., vous qui êtes chrétiens, ne faites pas de pareilles demandes à l'Église votre mère. Demandez bien plutôt à l'Esprit-Saint que, selon la promesse de Jésus, il daigne vous enseigner toute la vérité : *docebit vos omnem veritatem* ². Vous surtout, nos frères bien-aimés, à qui l'Église a voué toute sa gratitude et toute sa prédilection, vous qui l'avez servie avec zèle, avec éclat, avec générosité, et souvent avec succès, dans les jours mauvais et difficiles, ah ! ne soyez pas jaloux envers vos fils et vos arrière-neveux d'un avantage qu'ils auront sur vous et qui vous aura manqué. Je n'ose espérer qu'ils soient doués de toutes les facultés, de toutes les qualités de l'esprit et du cœur que nous avons admirées et que nous admirons en vous. Dieu n'a pas pris l'engagement d'accorder à chaque génération des hommes aussi distingués que ceux qui ont été mêlés aux grands intérêts de notre pays depuis un demi-siècle. Par eux, nous sont venus des biens dont nous n'au-

¹ Isa., xxx, 10. — ² Joann., xvi, 13.

rons jamais le malheur de perdre le souvenir. Mais comment ne pas s'affliger sur leur vie brisée avant le temps, et qui pouvait, qui devait encore être si féconde? N'est-il pas permis de dire aux hommes de notre siècle avec le prophète Aggée, ou plutôt avec le Seigneur : *Seminastis multum et intulistis parum* ¹. « Vous avez semé beaucoup, et vous avez « peu recueilli » ? Jamais mouvement plus vaste n'a abouti à si petit et si douteux résultat. La raison en est que deux ou trois fausses lueurs ont égaré les hommes, et troublé la vue même des sages. Non, n'en soyez pas jaloux, mais plutôt bénissez-en le Seigneur. Avec deux ou trois principes définis, vos enfants seront plus puissants pour le bien que vous n'avez été. C'est là le service qu'il faut demander et qu'il faut à tout prix obtenir de l'Église.

D'ailleurs est-ce donc à notre siècle, si ardent aux recherches et aux découvertes de la science, est-ce à lui qu'il siérait de nier que la déclaration d'une vérité soit une victoire pour l'homme, un triomphe pour l'intelligence? Croyez-moi, l'esprit humain n'a ni intérêt, ni avantage, ni honneur à se mouvoir sans fin entre le vrai et le faux, — à passer alternativement et indifféremment des zones obscures aux zones lumineuses. Le grand jour, le plein midi de la science ne vaut-il donc pas mieux? Un ciel composé de nébuleuses serait-il préférable à un firmament semé de soleils? Je le répète : toutes les fois qu'une doctrine est placée hors des tâtonnements, hors des chances incertaines du doute : *extra dubitationis aleam*, c'est une conquête et c'est un bienfait pour la terre. Ne craignez pas, il restera toujours assez d'aliments à votre activité, à votre curiosité savante. Satisfaits sur un point, il vous en restera mille autres à explorer; et, dans ce qui aura été défini, vous aurez un point d'appui de plus pour le levier, de la raison et de la science.

¹ Agg., I, 6.

Le dirai-je en finissant, M. F. ? Il est des hommes qui croient flatter notre siècle, et qui le calomnient. Écoutez-les. Notre siècle est grand, généreux, il a de nobles aspirations; mais il ne faut pas entreprendre de lui dire la vérité, il ne peut pas ou il ne veut pas la porter. Il est ardent, énergique, vigoureux; mais c'est un malade, un malade si avancé, si près de la mort, que tout remède le tuerait au lieu de le guérir: qu'on lui serve tout au plus ces potions innocentes qui adoucissent l'agonie du moribond. Pour moi, je pense mieux de mon temps; et sans vouloir jamais me ranger parmi ses flatteurs, je déclare qu'on le méconnaît. Notre siècle est fatigué d'expédients, fatigué de transactions et de compromis. Il a ce mérite d'aller volontiers jusqu'au fond et à la dernière limite des choses. Trop de diplomatie dans le maniement de la vérité n'honore et ne grandit point notre caractère à ses yeux. La sincérité nous sert mieux dans son esprit que l'habileté. Un de nos adversaires vient de le reconnaître loyalement: l'affaire des ministres de la vérité est de déclarer ce qui est vrai. C'est la traduction exacte de notre saint docteur: *Ministros veritatis decet vera proferre*. D'ailleurs, après qu'on a essayé de tout, l'heure ne serait-elle donc pas venue d'essayer enfin de la vérité chrétienne? Après toutes les autres tentatives, celle-ci n'aurait-elle pas son prix? Voilà le sentiment qu'on trouve chez beaucoup de nos contemporains.

Seigneur mon Dieu, le monde est las d'avoir été livré à des maîtres qui ne tenaient pas compte de vous: *Domine Deus noster, possederunt nos domini absque te*¹. Il n'attend plus que de votre Évangile et de votre Église ce qu'il a si ardemment désiré, si infructueusement cherché. Les sages, les vrais sages nous crient de toutes parts: Parlez-nous enfin, et dites-nous, non point ce qui peut nous

¹ Isa., xxvi, 13.

plaire, mais ce qui peut nous sauver. Vous serez exaucés, M. T.-C. F. Assistés des lumières et des grâces d'en haut, guidés par le pontife suprême, nous parlerons avec ménagement, mais avec force, avec clarté, avec franchise, et par cela même, nous parlerons avec fruit. D'ailleurs, l'Esprit-Saint, qui mettra la vérité sur nos lèvres, saura mettre aussi dans vos cœurs les dispositions qui font accepter la vérité. Les principes sauveurs que nous proclamerons, l'heure n'est pas éloignée où les peuples en comprendront la nécessité, en expérimenteront l'efficacité. Et pour finir par une parole de l'ancien et du nouveau Testament qui retentissait naguère dans nos temples : « Celui qui va être l'étendard du salut pour les peuples, les peuples l'invoqueront » : *Qui stat in signum populorum, ipsum gentes deprecabuntur* ¹. « Celui qui va se lever pour régir et guider les nations, les nations tourneront vers lui leurs regards et leurs espérances » : *Et qui exurget regere gentes, in eum gentes sperabunt* ². Amen.

¹ Isa., xl, 10. — ² Rom., xv, 12.

XLIV

LETTRE PASTORALE

ADRESSÉE DE ROME
PENDANT LA CÉLÉBRATION DU CONCILE ŒCUMÉNIQUE

(CARÊME MDCCCLXX.)

NOS TRÈS-CHERS FRÈRES ,

I. Retenu loin de vous pour un temps dont nous ne pouvons encore prévoir le terme, nous n'omettrons pas de remplir le devoir que ramène pour nous chaque année le retour de la carrière quadragésimale. Les intérêts généraux de la religion et de l'Église ne sauraient nous faire oublier les besoins particuliers de vos âmes. Car, si notre charge nous appelle à participer, sous quelques rapports, à « la sollicitude de toutes les Églises »¹, et si l'apôtre nous commande d'avoir les yeux ouverts sur « le troupeau tout entier », nous savons pourtant que nous avons seulement reçu en partage le gouvernement ordinaire d'une portion du berceau, celle « dans laquelle l'Esprit saint nous a posé, avec le caractère d'évêque, à l'effet de régir l'Église que Jésus-Christ a acquise par son sang »².

¹ II Corinth., xi, 28.

² Attendite vobis, et universo gregi, in quo vos Spiritus sanctus posuit episcopos regere Ecclesiam Dei, quam acquisivit sanguine suo. Act., xx, 28.

Or, dans les circonstances présentes, « ayant eu à cœur de vous entretenir du salut qui nous est commun, nous nous voyons dans la nécessité de vous écrire, nos Frères très-chers, pour vous supplier de demeurer vaillamment fidèles aux doctrines qui vous ont été enseignées de pair avec la foi du baptême¹. »

Certes, il ne nous avait point été donné, comme à Paul, de prévoir qu'après notre départ il y aurait des ravageurs qui feraient irruption dans le troupeau². Nous n'avions pas imaginé qu'il se lèverait, sinon parmi vous, ce qu'à Dieu ne plaise, du moins parmi ceux dont les écrits ont retenti à vos oreilles, des hommes capables de dire des choses si perverses, et qui travaillent à entraîner des disciples après eux³. Encore que nous vous eussions souvent signalé les écarts de doctrine, les affaiblissements de vérité, les compromis dangereux et les mélanges adultères qui sont devenus trop familiers aux docteurs d'une certaine marque, rien ne nous autorisait à croire que le respect de l'Église, de sa constitution, de son gouvernement, de ses traditions, de son histoire, de sa prière authentique, enfin de ses enseignements et de ses actes, pût être méconnu à ce point. Leçon terrible, mais salutaire, pour tous ceux qui, substituant leur esprit personnel et l'esprit de leur temps à l'esprit de l'Église, se font trop facilement leurs propres maîtres à eux-mêmes ! Les sages les avaient avertis ; mais la voix des sages est-elle écoutée par des hommes si sûrs de leur propre sagesse, et qui, devenus les oracles de ceux

¹ Charissimi, omnem sollicitudinem faciens scribendi vobis de communi vestra salute, necesse habui scribere vobis : deprecans supercertari semel traditæ sanctis fidei. Jud., 3.

² Ego scio quoniam intrabunt post discessionem meam lupi rapaces in vos, non parcentes gregi. Act., xx, 29.

³ Et ex vobis ipsis exurgent viri loquentes perversa, ut abducant discipulos post se. *Ibid.*, 30.

dont ils sont à la fois les disciples, n'ont plus seulement pour apologistes et pour flatteurs les chrétiens amoindris dont ils partagent et consacrent les fausses opinions, mais recueillent désormais l'éloge et le suffrage des plus violents de leurs anciens adversaires ?

Certes, N. T.-C. F., si l'on avait pu douter qu'il y eût urgence à convoquer l'Église à une assemblée œcuménique, l'utilité et la nécessité de ce concile ne saurait plus être niée de personne. Que le mal qui se dévoile eût continué que quelques années encore à se propager sans réclamation, et la société chrétienne eût été infectée d'un poison d'autant plus pernicieux qu'il se serait glissé insensiblement dans ses veines. Au jugement des hommes de l'art, l'énergie de certains traitements médicaux se dénote d'abord par le réveil et la recrudescence de toutes les affections morbides dont la guérison est entreprise. Ainsi en sera-t-il du concile : en amenant l'éruption du mal au dehors, en mettant à nu les pensées occultes de bien des cœurs, il aura préparé et commencé la cure d'une foule d'infirmités morales et intellectuelles.

II. Tout ce que nous pouvons vous demander à l'heure présente, N. T.-C. F., c'est que vous ayez foi à l'Église, dont les décisions et les résolutions, lentement élaborées sous l'œil de Dieu et sous les dictées de l'Esprit saint, vous seront notifiées ensuite et expliquées par l'organe des pasteurs particuliers.

Le symbole des Apôtres, que vous récitez dans vos prières, met chaque jour sur vos lèvres cette profession de foi : « Je crois au Saint-Esprit, la sainte Église catholique » : *Credo in Spiritum sanctum, sanctam Ecclesiam catholicam.* Ce n'est pas sans dessein que le Saint-Esprit et l'Église sont ainsi rapprochés dans une même confession de croyance. Avoir foi au Saint-Esprit, c'est avoir foi à l'Église, régie et animée par l'Esprit saint : *Credo in Spiritum sanctum Dominum et vivificantem.*

« C'est un péché contre le Saint-Esprit, a dit un vénérable écrivain de notre temps¹, que de nier spéculativement ou pratiquement son habitation personnelle dans l'Église... Le Saint-Esprit a pour office de continuer le séjour de Notre-Seigneur sur la terre. Attaquer l'Église, c'est attaquer l'Esprit saint dans ses dons, dans ses opérations, dans sa puissance. »

Le même auteur ajoutait ces paroles plus dignes que jamais d'être méditées : « C'est ma conviction que le salut et la persévérance finale d'un grand nombre d'âmes peut dépendre actuellement de la fidélité et de l'humilité de leurs intelligences par rapport à l'Église. »

Et il poursuivait : « C'est manquer de foi et de respect envers l'Église que de croire son existence en péril, que de prendre ses souffrances, ses épreuves pour des dangers, et de penser que nous puissions la soutenir par des remèdes et des procédés de notre invention. Il n'est pas de notre compétence de conseiller l'Église, de corriger l'Église ; nous n'avons qu'une manière de la secourir, c'est de l'écouter, c'est de lui obéir, c'est de prier pour elle, pour son chef, pour ses pontifes ».

S'ingérer dans les affaires de l'Église, dans ses décisions, vouloir peser sur ses enseignements, sur ses censures, vouloir dicter ou empêcher ses définitions et ses résolutions, c'est commettre le crime d'Oza, c'est s'exposer au terrible châtement dont il fut la victime.

III. Entendons l'historien sacré : « Oza vit que quelques-uns des bœufs, en regimbant, avaient fait un peu pencher l'arche, et il étendit la main pour la soutenir. Aussitôt la colère et l'indignation du Seigneur s'allumèrent contre lui, et il le frappa à cause de sa témérité ; et Oza

¹ Discours du R. P. Faber, dans l'église de l'Oratoire de Londres, le jour de la Pentecôte 1862.

« tomba mort sur la place devant l'arche du Seigneur. Et
« David conçut une grande crainte à partir de ce moment ;
« et il appela ce lieu : *La percussion d'Oza*, comme on le
« nomme encore aujourd'hui¹. »

Le livre d'histoire de l'ancien peuple de Dieu est plein de doctrine pour les fils du nouvel Israël. Ce n'est ni aux simples fidèles ni même aux simples lévites qu'il appartient de mettre la main à l'arche du Seigneur. Ce ministère est réservé aux princes de la tribu sacerdotale. Vainement vous paraît-il que ceux qui conduisent le char font quelques faux pas, quelques mouvements fâcheux, et que, par suite, l'arche est inclinée et menace de tomber à terre. Soyez sans inquiétude. Si quelques-uns des bœufs s'écartent et regim-bent, il y en a d'autres et plus nombreux pour raffermir et redresser la marche : tous les coursiers du char sacré ne broncheront pas à la fois. D'ailleurs, il y a un conducteur suprême qui est assisté d'en haut : celui-là n'est point sujet à faillir ; il aura raison de ces soubresauts et de ces écarts. Pour tout dire enfin, « l'Esprit de vie est dans les roues »² : le char ne peut verser. Si l'arche semble pencher, c'est pour éprouver votre foi, c'est pour exciter votre amour et votre prière.

Que tous ceux donc qui ont ici-bas l'influence du pouvoir, ou qui exercent autour d'eux une prééminence quelconque, partagent la crainte salutaire dont le roi d'Israël fut pénétré à cette occasion, et que, tirant avec lui les mêmes conclusions, ils règlent leur conduite sur la sienne. Considérant qu'il était illicite que l'arche de Dieu fût touchée par qui que ce fût, sinon par ceux que le Seigneur avait choisis pour toujours à cet effet, il assembla ceux des fils d'Aaron à qui cette fonction était dévolue, et il leur

¹ II Reg., vi, 6-8 ; — I Paralip., xiii, 9-12.

² Spiritus enim vitæ erat in rotis. Ezech., i, 20.

dit ¹ : • Vous qui êtes les princes des familles lévitiques ,
 • sanctifiez-vous et portez l'arche de Dieu au lieu qui lui a
 • été préparé, de peur que, comme le Seigneur nous frappa
 • une première fois parce que vous étiez absents, il ne nous
 • arrive encore le même malheur si nous faisons quelque
 • chose d'illicite » : *Vos qui estis principes familiarum levi-*
ticarum, sanctificamini et afferte arcam Domini Dei Israel ad
locum qui ei præparatus est ; ne ut a principio, quia non eratis
præsentes, percussit nos Dominus, sic et nunc fiat, illicitum
quid nobis agentibus ².

L'arche sainte, N.T.-C. F., n'était que la figure de l'Église. Dieu ne veut pas qu'elle soit conduite et portée par un bras humain. Il lui a plu d'user d'un exemple terrible et solennel pour enseigner aux hommes laïques et même aux prêtres du second ordre (car Oza était issu de la tribu de Lévi³), à quelles rigueurs ils s'exposent en usurpant, fût-ce par de bonnes intentions, un office qui ne leur appartient pas. *Iustus est indignatione Dominus contra Ozam, et percussit eum super temeritate* ⁴. Avis à ces esprits entreprenants et passionnés qui rêvent d'endoctriner l'Église, de la redresser, de se faire ses inspireurs, ses conseillers, ses sauveurs : gens qui veulent faire le mot à l'épiscopat, qui admonestent la papauté, qui adressent leurs objurgations à la majorité des pasteurs, et qui excitent les passions du dehors en vue de réagir sur le cénacle sacré où est assemblée l'Église entière unie à son chef. Témérité criminelle, audace sacrilège, qui ne restera pas impunie, mais qui ne peut qu'être un malheur pour ceux qui s'en rendent coupables ou qui en sont les complices : *Et vocatum est nomen loci illius : Percussio Ozæ, Divizio Ozæ, usque in præsentem diem* ⁵.

« Celui qui tombera sur cette pierre, a dit le divin Jésus »

¹ I Paralip., xv, 2, 3. — ² *Ibid.*, 12, 13. — ³ Cornel. a Lapid. in hunc loc.

⁴ II Reg., vi, 7. — ⁵ II Reg., vi, 8 ; I Paral., xiii, 11.

« se brisera ; mais celui sur lequel cette pierre tombera, elle le broiera¹. » L'Église est un roc. Il est grave de venir de soi-même chopper contre cette pierre : on s'y blesse, on s'y brise. Mais quand cette pierre, qui est vivante, ne se contente plus d'opposer sa résistance passive ; quand, attaquée obstinément, elle s'ébranle et s'abat sur l'agresseur, alors elle le broie et le réduit en poussière.

Seigneur mon Dieu, oui, c'est déjà un grand mal et un grand détriment à plusieurs hommes de notre temps, de venir se heurter contre l'Église : ils en sont meurtris, ébranlés, atteints dans tout leur être : *confringetur, conquassabitur*. Mais si l'Église allait s'émouvoir de ces attaques, si la pierre allait se lever et tomber sur eux par ses censures, par ses anathèmes, alors ils seraient écrasés et mis en miettes : *conteret eum, comminuet eum*.

L'évangéliste ajoute qu'en entendant ces mots, plusieurs des prêtres et des principaux d'entre eux comprirent qu'il parlait d'eux : *Et cum audissent principes sacerdotum..., cognoverunt quod de ipsis diceret*². O nos frères en Jésus-Christ, hommes du monde ou du sanctuaire, nous voulons espérer que ce dernier malheur ne vous arrivera pas. L'Église est patiente, la pierre est endurante : nous en sommes témoins depuis longtemps. Mais c'est déjà beaucoup trop qu'en venant vous heurter à elle, vous en soyez endommagés et diminués à ce point. Puissiez-vous comprendre enfin que cette pierre, rejetée par tant de malencontreux constructeurs, c'est la pierre angulaire³, qui peut seule rapprocher et consolider toutes les parties de l'édifice, et hors de laquelle il n'y a de salut pour rien ni pour personne⁴!

IV. Pour vous, N. T.-C. F., qui êtes résolus à marcher toujours dans les voies qui vous ont été et qui vous seront

¹ Matth., XXI, 44 ; Luc., XX, 18. — ² Matth., XXI, 45.

³ Matth., XXI, 42. — ⁴ Act., IV, 11, 12.

tracées par l'Église, ne laissez point ébranler votre confiance ni troubler votre paix par les vaines paroles qui se disent à cette heure, par les difficultés nullement nouvelles, par les objections cent fois résolues qu'une critique aussi vaine que superbe, également contredite par la raison et par l'histoire, dissémine déloyalement au sein de nos troupeaux en l'absence de leurs premiers pasteurs. L'Église est assemblée, et cela vous suffit. Elle est réunie dans toutes les conditions du concile le plus vrai, le plus général, le plus libre, le plus éclairé. Ceux-là seuls pourraient le contester qui auraient été résolus d'avance à ne reconnaître ni lumières ni liberté au sein de l'Église, tant qu'elle ne se laissera pas absorber dans leur personnalité et dominer par leurs idées et leurs volontés particulières.

De tels espoirs seront toujours trompés. L'Église est libre de tout joug ; elle ne relève que de l'Esprit saint et que d'elle-même : *Visum est Spiritui sancto et nobis*¹. Ce que nous avons écrit autrefois, N. T.-C. F., à l'occasion des conciles successifs de notre province, nous vous le répétons aujourd'hui avec bien plus de certitude et de fondement. Ces lignes, déjà anciennes, conservent d'autant plus d'à-propos qu'elles ont été tracées en face des premiers symptômes d'un mal dont nous voyons les tristes développements. Nous vous disions :

« L'histoire ecclésiastique et l'expérience nous ont appris que, sur les questions les plus brûlantes et les plus difficiles, les assemblées canoniques, entourées de tant de secours, éclairées de tant de lumières et assistées de tant de grâces qui ne se rencontrent point ailleurs, excellent à trouver l'expression propre, et à formuler la vérité avec une mesure, une précision, une délicatesse, un mélange de force et de douceur, en un mot, avec une perfection surhu-

¹ Act., xv, 28.

maine et comme inspirée que n'avait su atteindre ni la sagesse même concertée des sages, ni la prudence combinée des prudents, combien moins la vivacité des caractères ardents et l'emportement des esprits passionnés ou prévenus ! »

« Là toute pression irrégulière est impossible ; aucun esprit, aucun sentiment de personnalité ne peut définitivement prévaloir ; le parti pris et l'idée préconçue subissent le contrôle et l'examen ; l'impétuosité des caractères et des volontés est comprimée ; l'ascendant même du talent ne peut dégénérer en séduction ; les calculs de l'habileté trop humaine sont déjoués. En un mot, toute surprise est écartée ; les hommes finissent par s'effacer ; l'assistance que Jésus-Christ a promise à ses apôtres devient comme sensible ; la foi, la doctrine, la tradition, le droit triomphent seuls ».

Tel sera, N. T.-C. F., le résultat de ce concile œcuménique du Vatican, dont les fruits deviendront d'autant plus abondants, d'autant plus précieux, qu'ils auront été achetés au prix de plus de patience, de travail et d'efforts. Les obstacles peuvent nous affliger, ils ne nous surprennent guère et ils ne nous effraient point : nous y voyons la mesure des bénédictions que Dieu réserve à notre œuvre, ou plutôt à la sienné. Vos prières, vos exercices de pénitence et de piété, les grâces spirituelles attachées soit à la station quadragesimale, soit aux prédications du jubilé qui se succèdent sur les divers points du diocèse, contribueront puissamment à l'heureux achèvement, à la prompte conclusion d'une assemblée qui doit occuper une si grande place dans les fastes de l'Église et de la société.

* Lettre pastorale au sujet du second concile de la province de Bordeaux (14 juin 1853). — Voir T. I, p. 645.

* Lettre pastorale au sujet du troisième concile provincial (14 juillet 1856). — Voir T. II, p. 443, 444.

XLV

LETTRE DE M. LE VICAIRE GÉNÉRAL

DONNANT COMMUNICATION D'UN BREF DU SAINT-PÈRE
EN RÉPONSE AUX ADRESSES ENVOYÉES PAR LE CLERGÉ DIOCÉSAIN
DURANT LA TENUE DU CONCILE.

Poitiers, le 19 juillet 1870.

MONSIEUR LE CURÉ,

Dès les premiers temps du concile œcuménique, le vénérable chapitre de la cathédrale et le clergé de la ville s'étaient empressés de témoigner leur joie à Monseigneur pour la part si honorable que la confiance des Pères lui avait assignée dans les travaux de l'auguste assemblée; et tous avaient profité de cette heureuse occasion pour déclarer leur foi aux divines prérogatives du saint-siège et leur piété envers la personne du souverain pontife.

Depuis, des manifestations analogues sont parties de divers points du diocèse. Chaque fois que notre évêque a reçu ces consolantes missives, il s'est hâté de les faire placer sous les yeux de Sa Sainteté, laquelle l'a toujours prié de transmettre aux signataires des lettres et sa bénédiction apostolique et le témoignage de sa haute satisfaction. Toutefois, ces lettres étant devenues plus nombreuses, et le temps du retour se faisant proche, Sa Sainteté n'a point voulu laisser notre pieux prélat quitter Rome sans lui donner un gage public et de sa bienveillance pour lui et de son estime pour le clergé et les fidèles de son diocèse.

Nous venons de recevoir ce bref si précieux; et, après en avoir donné lecture au chapitre de la Cathédrale, nous nous empressons de vous le communiquer. Nous ne pouvions espérer une faveur plus encourageante pour notre foi et plus consolante pour nos cœurs.

Venerabili Fratri nostro LUDOVICO EDUARDO, episcopo Pictaviensi.

PIUS PP. IX.

Venerabilis Frater, Salutem et Apostolicam Benedictionem.

Ita scripta tua, Venerabilis Frater, ita tui episcopatus acta, ita studium atque opera a te hic expediendis ac provehendis œcumenici Concilii rebus adhibita exploratum fecere Nobis quid sentias, quomodo sis affectus in hanc Sedem, qua doctrina populum tuum enutrire soleas, ut mirum Nobis contingere non potuerit Clerum a te institutum, populumque ab eo educatum, crebris et amantissimis litteris significare Nobis voluisse non modo demissum obsequium suum addictissimamque voluntatem, sed et desiderium quo flagrat ut prærogativæ supremo Ecclesiæ Rectori divinitus tributæ explicatius declarentur a sancta Synodo, fidelibusque credendæ proponantur illa munitæ auctoritate quæ omnem amoliat et disceptandi et dubitandi facultatem.

Non idcirco tamen minus accepta fuere Nobis hujus absolutissimæ devotionis testimonia; imo eo pretiosiora et gratiora fuerunt, quo penitior e corde elicitæ et quo communior concordia tibi commissæ, ut per te Nobis exhibita docerent non aliam esse singulorum mentem, non alios affectus in hanc Petri cathedram, quam tuos.

Tibi itaque et iis gratulamur; et utrisque pergratum profitemur animum. A te vero id nuntiari cupimus universis, ut per quem eorum officia ad Nos pervenerunt, per eum

A Notre Vénérable Frère, LOUIS-ÉDOUARD, évêque de Poitiers.

PIE IX, PAPE.

Vénérable Frère, Salut et Bénédiction Apostolique.

Vos écrits, Vénérable Frère, les actes de votre épiscopat, le zèle et le soin avec lesquels vous vous employez ici aux travaux et à l'avancement du concile œcuménique, nous ont montré jusqu'à l'évidence vos sentiments, vos dispositions à l'égard du Saint-Siège, et la saine doctrine dont vous avez coutume de nourrir votre peuple. C'est pourquoi nous n'avons pu être aucunement étonné que le clergé formé par vous, et le peuple élevé par ce clergé, aient eu à cœur de nous adresser des lettres si nombreuses et si pleines d'affection, pour attester non-seulement leur soumission respectueuse et leur profond attachement, mais encore leur ardent désir de voir les prérogatives divinement accordées au Chef suprême de l'Église, plus explicitement déclarées par ce saint Concile, et proposées à la foi des fidèles sous la sanction de cette autorité qui ne laisse aucune place à la discussion ni au doute.

Loin que ces témoignages d'une si parfaite piété nous aient été moins agréables, ils nous sont, au contraire, devenus plus chers et ils ont eu plus de prix à nos yeux, parce que ceux qui les avaient tirés du fond même de leur cœur, se sont concertés et entendus pour vous les confier, afin que, nous étant présentés par vos mains, ils nous fussent une preuve manifeste que les pensées et les sentiments de chacun pour cette Chaire de Pierre sont vos pensées et vos sentiments.

Aussi nous vous félicitons, vous et votre troupeau, et nous vous témoignons, à vous et à lui, toute notre gratitude. Et nous désirons que vous-même soyez notre inter-

quoque discant qua jucunditate et amore illa exceperimus.

Cœlestium vero donorum, quæ toti diœcesi tuæ affatim adprecamur, auspicem et præcipuæ Nostræ benevolentiaë pignus esse volumus Apostolicam Benedictionem, quam tibi, Venerabilis Frater, universoque Clero et populo tuo peramanter impertimus.

Datum Romæ apud S. Petrum die 11 Julii, anno 1870,
Pontificatus Nostri anno vicesimo quinto.

PIUS PP. IX.

prête auprès de votre peuple, de telle sorte que celui qui nous a transmis ses hommages, soit le même qui lui dise avec quelle joie et quel amour nous les avons reçus. Nous demandons avec instance les dons célestes pour votre diocèse, et nous voulons vous en donner le présage, comme aussi le gage de notre très-spéciale bienveillance, par la Bénédiction Apostolique que de tout notre cœur nous vous accordons, à vous, Vénérable Frère, ainsi qu'à tout votre clergé et à votre peuple.

Donné à Rome, à Saint-Pierre, le 11 juillet de l'an 1870, et de notre Pontificat la vingt-cinquième année.

PIE IX, PAPE.

XLVI

ALLOCUTION

PRONONCÉE DANS L'ÉGLISE CATHÉDRALE DE POITIERS

AU RETOUR DE ROME.

(XXIV JUILLET MDCCCLXX.)

MES TRÈS-CHERS FRÈRES,

I. Vous m'aviez accompagné de vos vœux et des témoignages de votre affection à l'heure du départ. Après neuf longs mois écoulés, je vous retrouve animés des mêmes dispositions, et vous avez voulu fêter mon retour par des manifestations que semblaient devoir arrêter les difficultés et les tristesses du moment.

Il y a neuf mois, nous demandions ici au Seigneur de nous conduire dans une voie de paix et de prospérité, et de nous donner pour compagnon de voyage son ange Raphaël, de sorte que nous pussions revenir apportant avec nous la paix, le salut et la joie : *ut cum pace et salute et gaudio revertamur ad propria.*

L'ange du Seigneur nous a en effet accompagné; notre voyage a été heureux et béni. Mais, au milieu des grandes

choses auxquelles nous étions appelé à participer, plus d'un sujet de douleur est venu nous atteindre. Pendant notre absence, la mort a dégarni les rangs de notre clergé : ses coups se sont portés sur quelques-uns des pasteurs et des ouvriers apostoliques qui nous étaient particulièrement chers et utiles. Et puis, un ciel d'airain, qui refuse obstinément à vos sillons altérés le bienfait du rafraîchissement, a multiplié parmi vous les souffrances, et semble préparer à nos populations des privations et des gênes prolongées. Enfin, nous n'avons point la consolation de dire que nous rapportons avec nous la paix, ce don par excellence, la paix, ce principe du bien-être et de la joie : *ut cum pace et salute et gaudio revertamur ad propria.*

Lors même qu'elle semble acclamée par un instinct patriotique, la guerre est toujours une source abondante de larmes. Et s'il est vrai qu'on ne saurait acheter au prix de trop de sacrifices la prépondérance d'une nation telle que la France, prépondérance qui n'est pas moins nécessaire au développement régulier du christianisme qu'à l'équilibre du monde, le cœur se fend néanmoins à la pensée d'une si cruelle nécessité, et l'esprit s'égare dans des doutes et des anxiétés dont il ne peut se défaire.

Et pourtant, à cause même de tant de maux et de tant d'appréhensions, il nous tardait d'arriver parmi vous. Plus la famille est éplorée, est agitée, est anxieuse, plus elle a le désir de n'être pas privée de la présence du père de famille, et plus celui-ci éprouve le besoin d'être au milieu d'elle. Nous voici donc, par la grâce de Dieu, nous voici près de vous, prêt à partager toutes vos tristesses et désireux de les adoucir.

II. Et maintenant, attendez-vous de moi que je vous parle de ce qui s'est accompli en ces derniers jours dans la ville éternelle ?

La voix de la publicité vous a fait connaître déjà les

principaux résultats de nos travaux ; et la vivacité du sentiment chrétien qui abonde dans vos âmes vous a révélé le prix des premières définitions formulées par le concile du Vatican. Dans la part que nous y avons prise, nous n'avons été que l'interprète de vos sentiments. Les archives de notre Église conserveront avec un soin jaloux le témoignage apostolique qui constate l'identité de votre foi et de la mienne¹.

Ce n'est pas l'heure d'entrer au fond des questions qui viennent d'être dirimées. Qu'il nous suffise de déclarer que les définitions du concile œcuménique ont dès à présent une autorité suprême, et que ceux-là s'écarteraient de la foi et de l'unité de l'Église qui n'en reconnaîtraient ou n'en accepteraient pas immédiatement le caractère obligatoire. Dès aujourd'hui donc, nous déposerons tous ensemble au pied de l'autel le tribut de notre reconnaissance. Et quoique ce concile, au lieu d'être parvenu à son terme, ne soit guère qu'à ses débuts, les fruits de cette première période sont trop précieux, les biens qui en naîtront seront trop considérables et trop abondants, pour qu'il ne nous soit pas permis, pour qu'il ne nous soit pas commandé d'entonner déjà et de chanter du plus profond de notre cœur le cantique de l'action de grâce. *Te Deum laudamus, Te Dominum confitemur.*

¹ Bref du Saint-Père, ci-dessus, p. 588-591.

XLVII

MANDEMENT

QUI ORLONNE DES PRIÈRES PUBLIQUES
A L'OCCASION DE LA GUERRE CONTRE LA PRUSSE.

(XXVIII JUILLET MDCCCLXX.)

NOS TRÈS-CHERS FRÈRES,

I. Au moment de quitter la capitale pour se mettre à la tête de ses armées, l'empereur demande que nous implorions « la protection de Celui qui tient dans ses mains le sort des batailles et la destinée des peuples ». Il nous invite à ordonner des prières publiques pour obtenir de Dieu « qu'il bénisse nos armes, et qu'une paix glorieuse et durable succède bientôt aux douleurs et aux déchirements de la guerre ».

Déjà, N. T.-C. F., votre propre inspiration vous avait fait devancer nos prescriptions. De toutes parts, on a vu éclater les témoignages de la foi et de la piété. A en juger par la multitude et la valeur des combattants, par le nombre et le perfectionnement des appareils de destruction, le choc sera meurtrier, la lutte sera terrible. Combien de vies précieuses vont être exposées aux coups de la mort ! Que d'angoisses dans le cœur des mères, des épouses, des en-

fants ! C'est le cas de se presser en foule dans les temples, d'assiéger les saints autels, et de faire une pieuse violence au ciel pour nous le rendre favorable.

Nos formulaires sacrés contiennent des prières spéciales pour le temps de la guerre. Nous nous empresserons d'assister aux saints offices où ces prières seront chantées. Mais nous ferons davantage. En présence de tant de maux et de périls, à l'heure où s'agitent et se décident de si grands intérêts, nous voudrions tous nous rendre dignes des miséricordes du Seigneur ; et, pour cela, nous recourrons aux sacrements qui purifient l'âme et qui la fortifient.

II. Notre confiance, appuyée sur la prière, n'est-elle pas justifiée d'ailleurs par des gages rassurants ? Parmi les dons que la libéralité du Tout-Puissant a départis à notre nation, nul ne nous a jamais contesté la vaillance et le génie militaire. Et s'il est vrai, comme dit Bossuet, que Dieu lui-même forme les princes guerriers¹, nul autre peuple n'a autant que le nôtre le droit de s'écrier avec David : « Béni soit le Seigneur mon Dieu qui instruit mes bras pour le combat, et qui forme mes mains à la guerre » : *Benedictus Dominus Deus meus, qui docet manus meas ad prælium, et digitos meos ad bellum*² !

« Une bonne cause », poursuit l'illustre auteur de la *Politique tirée de l'Écriture*, « ajoute aux autres avantages de la guerre le courage et la confiance. L'indignation contre l'injustice augmente la force, et fait que l'on combat d'une manière plus déterminée et plus hardie. On a même sujet de présumer qu'on a Dieu pour soi, parce qu'on y a la justice dont il est le protecteur naturel. De sorte que, quel que puisse être l'événement, selon les terribles et profonds jugements de Dieu qui distribue la victoire par des ordres

¹ Polit. tirée de l'Écriture, L. IX, art. 1, prop. 1. Édit. Lebel, T. XXXVI, p. 439. — ² Ps. CXLIII, 1.

et par des ressorts très-cachés, lorsqu'on ne met pas la justice de son côté, on peut dire que, par cet endroit-là, l'on combat toujours avec des forces inégales ¹. •

La France, N. T.-C. F., a reçu d'en haut une mission qui fait sa fortune comme sa gloire. Tant qu'elle agira en vue de coopérer aux desseins de Dieu, elle ne déchoira pas du rang suprême où elle était parvenue. Les causes sacrées qu'elle sert et qu'elle protège deviennent à leur tour sa force et sa protection. Placée sous cette sauvegarde, nous voulons espérer que notre belle patrie ne verra point passer à d'autres l'ascendant qui s'est attaché durant tant de siècles au nom glorieux de la France.

A CES CAUSES, etc. •

• Polit. tirée de l'Écriture, L. IX, art. II, prop. 9, p. 456, 457.

• Par suite des événements, la circulaire suivante a été adressée à la date du 11 août :

« Monsieur le Curé, dans les circonstances actuelles, la présence du prêtre au milieu de son troupeau est une nécessité.

« La retraite ecclésiastique est donc ajournée : la date en sera indiquée ultérieurement, s'il y a lieu.

« Si, contre nos vœux et nos espérances, les nouvelles ne devenaient pas plus favorables d'ici à la fête du quinze août, il serait convenable de substituer au chant du *Te Deum* celui du psaume et des versets et oraisons indiqués pour le temps de la guerre.

«royez, etc. •

XLVIII

HOMÉLIE

PRONONCÉE

A L'OFFICE PONTIFICAL DE LA SOLENNITÉ DE SAINTE RADEGONDE,
PATRONNE DE LA VILLE,
SUR LE RÔLE DE LA SAINTE REINE DANS LES TEMPS DE GUERRE.

(XIV AOUT MDCCCLXX.)

MES TRÈS-CHERS FRÈRES,

I. Dans la célébration déjà tant de fois renouvelée de cette solennité, nous avons proposé successivement à votre admiration, et aussi à votre imitation, les diverses vertus de notre sainte patronne; nous avons étudié, parcouru, l'un après l'autre, tous les faits les plus saillants de sa vie; nous avons raconté les merveilles de sa puissance, les effets de son intercession. Aujourd'hui les circonstances appelleront notre attention sur un trait particulier de son histoire. Il s'agit de Radegonde placée en face des horreurs de la guerre, et s'appliquant, durant tout le cours de sa carrière mortelle, à conjurer et à écarter ce fléau.

Radegonde, issue des rois de Thuringe, était encore en bas âge quand sa patrie fut envahie par les Francs. Elle fut té-

moin d'un affreux carnage, d'une horrible boucherie. Elle vit le sol jonché de cadavres, le fleuve rougi de sang; les villes livrées au pillage et à l'incendie, sa propre famille exterminée, ses concitoyens obligés de chercher leur salut dans la fuite et dans l'exil. Elle-même fut emmenée captive par le vainqueur, par celui-là même dont elle devait un jour être l'épouse, et qu'elle devait abandonner à cause de sa cruauté envers le dernier survivant de sa famille. Ces scènes affreuses avaient laissé une telle impression dans l'esprit de la jeune fille que, longtemps après, elle en faisait encore la description la plus saisissante. « Ah ! s'écriait-elle, combien est triste la condition de la guerre, combien fragile le destin des choses : *Conditio belli tristis, sors invidiarum!* Avec quelle rapidité s'écroulent les superbes empires : *Quam subito lapsu regna superba cadunt!* La cour qui brillait hier dans tout l'éclat de sa puissance : *Aula palatino quæ floruit antea cultu,* est réduite aujourd'hui à la solitude et à la ruine. La puissance humiliée a subi le joug d'un vainqueur ennemi, et voici que la gloire hautaine a été précipitée dans l'abaissement : *Missa sub hostili domino captiva potestas, decidit en humili gloria celsa loco.* Des cadavres privés de sépulture ont tristement couvert toute la plaine, et l'on peut dire que la nation entière a été couchée dans un même tombeau : *Heu! male texerunt inhumata cadavera campum, totaque gens uno sic jacet in tumulo.* Le pied de l'épouse a foulé le sang du mari; et là où la jeune fille passait, elle heurtait le corps gisant de son frère : *Nuda maritalem calcavit planta cruorem, blandaque transibat, fratre jacente, soror.* Le fils a été arraché aux embrassements de sa mère, sans que nul pût aller pleurer sur sa dépouille. Tes larmes, ô Radegonde, ô femme exilée, tes larmes ne sauraient égaler tant de maux, quand même elles couleraient par torrents¹ ! »

¹ Opp. Fortunat., De excidio Thuringiæ.

II. Or, M. T.-C. F., cette pieuse reine, cette femme pleine de sensibilité et de délicatesse, ayant vu de si près les épouvantables fruits de la guerre, usa de son autorité pendant tout le cours de sa vie pour en prévenir le retour. Elle qui avait renoncé à toutes les prérogatives de la condition royale, elle qui s'était faite l'humble servante de ses sœurs, elle qui ne se contentait pas de vaquer à son tour et pendant la semaine aux travaux les plus obscurs, aux soins les plus abjects de la maison monastique, tout à coup, quand des bruits de guerre se faisaient entendre, elle reprenait les allures de son autorité première, elle parlait, elle écrivait, elle dépêchait des courriers et des entremetteurs, elle se faisait négociatrice. Écoutez le texte même de son historien, je veux dire de cette religieuse de son monastère, Baudonivie, qui a été témoin oculaire de tout ce qu'elle raconte :

Toujours pleine de sollicitude pour la paix, ardemment désireuse du salut de la patrie : *Semper de pace sollicita, de salute patriæ curiosa*, elle usait de toute son influence pour détourner loin des peuples les calamités dont les menaçaient l'ambition et la colère des puissants de la terre. Quand elle voyait des rivalités se mouvoir entre les royaumes, comme elle aimait tous les rois, elle priait pour la conservation de tous, et elle nous apprenait à prier sans intermission pour la stabilité des trônes. A la moindre apparence de dissension, elle tremblait de tout son corps. *Ubi eos inter se amaritudinem movere audisset, tota tremebat.* Elle écrivait aux uns, elle envoyait des exprès aux autres, les conjurant de ne point recourir aux armes, de ne point s'exposer au jeu des batailles, mais au contraire de maintenir et de consolider entre eux la paix et d'assurer ainsi le bonheur du pays. Elle se mettait aussi en rapport avec leurs conseillers et leurs ministres, pour agir par eux sur l'esprit des souverains. Et alors elle imposait des veilles, des

jeûnes à sa congrégation, et elle demandait des prières encore plus continues, se livrant elle-même à toutes sortes d'austérités et de pénitences. Et quand elle avait réussi, quand elle avait pacifié l'esprit des rois, apaisé les guerres, sauvé la patrie, les peuples, qui comprenaient d'où leur venait ce bienfait, étaient pénétrés de reconnaissance et bénissaient le Seigneur : *Intercedente ea, pax regum, mitigatio belli, salus patriæ aderat : ut ejus obtentum intelligentes populi benedictum nomen Domini collaudarent*¹.

III. M. T.-C. F., notre sainte protectrice n'est ni moins bonne, ni moins puissante aujourd'hui qu'elle n'était lorsqu'elle habitait cette ville : *Semper de pace sollicita, de salute patriæ curiosa*. Du haut du ciel, et du fond de son glorieux tombeau, elle voit nos malheurs publics. Toutes les horreurs dont elle fut témoin se renouvellent : le carnage, la captivité, le pillage, l'incendie, les maris arrachés aux épouses, les pères aux enfants, les frères aux sœurs. Ah ! si le moindre signe d'amertume entre les rois la faisait frissonner dans tous les membres : *ubi eos inter se amaritudinem movere audisset, tota tremebat*, quel frémissement ne doit-elle pas éprouver en voyant le point où en sont arrivées les choses ! O Radegonde, vous qui portiez dans vos veines le sang des Francs et celui des Germains ; vous qui, appartenant à l'une et l'autre de ces races, étiez animée d'un sentiment d'amour envers tous les rois : *quia cunctos reges diligebat*, ah ! si ce n'est plus par des lettres et par des courriers, eh bien ! par ces inspirations efficaces, par ces suggestions salutaires que vous ferez descendre dans leurs cœurs, envoyez-leur des pensées d'apaisement, afin que la patrie ne périclite pas.

Mes Frères, prions aujourd'hui Radegonde avec grande

¹ Baudoniv., Vit. S. Radeg., c. II, 16, ap. Bolland. Acta Aug. T. III, p. 78. Edit. Palmé.

confiance, et puissions-nous être exaucés! *Intercedente ea pax regum, mitigatio belli, salus patriæ aderat*. Oui, grâce à son entremise, puissions-nous obtenir encore la concorde des rois, la mitigation de la guerre, le salut de la France ! Et nous aussi, sachant d'où nous viendra ce bienfait : *ejus obtentum intelligentes*, nous bénirons le nom du Seigneur, et nous rendrons grâce à la noble reine Radegonde, qui, cette fois encore, se sera montrée la mère de la patrie, et nous aura procuré la paix par sa sainte intercession. Ainsi soit-il.

XLIX

HOMÉLIE

PRONONCÉE A LA MESSE PONTIFICALE

CÉLÉBRÉE POUR LA CLOTURE DE LA NEUVAINES AU SACRÉ CŒUR DE JÉSUS
A L'INTENTION DE L'ÉGLISE ET DE LA FRANCE¹.

(XVI OCTOBRE MDCCCLXX.)

*Pro hac orabit ad te omnis sanctus in
tempore opportuno.*

A cet effet, toute âme sainte élèvera vers
vous sa prière au temps où la prière est parti-
culièrement opportune.

Ps. xxxi, 6.

MES TRÈS-CHERS FRÈRES,

I. Notre divin Sauveur l'a déclaré : « Il faut prier toujours
« et ne se laisser jamais de le faire » : *Quoniam oportet semper*

« Cette neuvaine avait été annoncée par une lettre circulaire à la date du
3 octobre :

« Monsieur le Curé, la prière publique doit se continuer sans interruption
dans les conjonctures douloureuses où sont placées la France et la pa-
pauté.

« C'est pourquoi, après les neuvaines successives qui ont été célébrées à
Poitiers dans les églises de Sainte-Radegonde, de Saint-Porchaire et de
Notre-Dame, il sera fait une neuvaine solennelle au Cœur sacré de Jésus
dans notre église cathédrale. Elle commencera le samedi huit de ce mois, et
finira le dimanche seize, fête de la dédicace des églises. En ce jour, nous
officierons pontificalement à la messe et aux vêpres, et nous renouvellerons
la consécration de notre diocèse au Cœur adorable du Sauveur.

« Dans les autres villes et paroisses du diocèse, nous exhortons MM. les

orare et non deficere ¹. Or, si c'est là un principe général, il est des temps et des occasions où la nécessité de le mettre en pratique se fait sentir plus impérieusement. Par exemple, quand la patrie est en danger, quand la patrie est placée en face de la ruine et de la mort, non pas seulement la patrie qui représente nos intérêts, nos gloires et nos affections d'ici-bas, mais la patrie en qui viennent se concentrer les intérêts les plus élevés de la religion et des âmes, la patrie envisagée sous ses plus nobles aspects de l'ordre naturel et surnaturel, oh! alors tout être intelligent et moral, tout cœur en qui respire encore le sentiment chrétien, à plus forte raison, toute âme vivant de la vie de la foi et de la vie de la grâce, se livre, s'abandonne à l'esprit de prière, se répand, se consume, se foud en supplications incessantes; et toute heure, toute minute enlevée à la prière, lui semble comme un larcin fait à la patrie qui réclame l'intercession ininterrompue de tous ses enfants auprès de Dieu, leurs cris, leurs soupirs continuels devant les autels du Seigneur : *Pro hac orabit ad te omnis sanctus, in tempore opportuno.*

Tel est le spectacle que nous donne présentement cette religieuse cité de Poitiers. On peut dire que la prière, la

curés à célébrer la même neuvaine; ils en fixeront l'ouverture au jour qui leur semblera le plus opportun.

« *Benedictus Deus et Pater Domini Nostri Jesu Christi, Pater misericordiarum et Deus totius consolationis, qui consolatur nos in omni tribulatione nostra, ut possimus et ipsi consolari eos qui in omni pressura sunt, per exhortationem qua exhortamur et ipsi a Deo* : « Béni soit Dieu, le Père de « Notre-Seigneur, Jésus-Christ, le Père des miséricordes et le Dieu de « toute consolation, qui daigne nous consoler et nous fortifier au milieu « de tant de maux, afin que nous puissions aussi consoler ceux qui portent « le poids de toutes sortes d'angoisses, et leur communiquer la force et « l'encouragement que nous recevons de lui. » (II Corinth., I, 3, 4.)

« Croyez, etc. »

¹ Luc., XVIII, 1.

prière publique et populaire, y est en permanence depuis deux mois : *Oratio autem fiebat sine intermissione ad Deum* ¹. Nous avons à peine achevé la série de nos invocations à notre royale patronne Radegonde, que commencèrent dans la principale basilique de Marie les octaves ou les neuvaines de l'Assomption et de la Nativité, auxquelles succédaient, dans une autre église, les exercices en l'honneur de Notre-Dame de la Salette, suivis eux-mêmes des exercices préparatoires à la fête du saint Rosaire. Avec quelle affluence, avec quelle piété, avec quelle assiduité toujours croissante, ces diverses manifestations religieuses se sont accomplies : vous en avez été témoins, mes très-chers Frères, et nous en avons conçu le plus consolant présage.

Toutefois il n'a pas plu jusqu'ici à la bonté divine d'exaucer nos vœux : l'heure de la justice n'a pas encore fait place à celle de la miséricorde. Faut-il donc nous lasser et nous arrêter ? Nous appartient-il d'indiquer à Dieu un terme au delà duquel nous n'aurions plus qu'à nous désespérer ? Ainsi avaient voulu faire les habitants de Béthulie, quand Judith leur adressa cette forte remontrance : « Et qui êtes-vous donc pour vouloir ainsi tenter Dieu ? Quoi ! vous avez déterminé, vous, la date obligée de l'intervention du Seigneur ; vous lui avez fixé le jour où il vous plaît d'être délivrés ! Ce n'est point là un langage qui puisse provoquer sa miséricorde, mais bien plutôt exciter sa colère et allumer sa fureur ². »

Non, mes très-chers Frères, il n'appartient à personne de faire la loi à Dieu.

II. En effet, la condition essentielle de l'efficacité de la prière, c'est sa persévérance, sa persévérance opiniâtre. Ouvrons les livres sacrés.

Joas, roi d'Israël, menacé par l'armée du roi de Syrie,

¹ Act., xii, 5. — ² Judith., viii, 11, 12, 13.

avait recouru au prophète Elisée. Apportez un arc et des flèches, lui dit celui-ci. Et le roi ayant apporté un arc et des flèches : Ouvrez, lui dit le prophète, la fenêtre qui regarde l'Orient, et jetez une flèche. Le roi ouvrit la fenêtre, et il jeta une flèche. C'est la flèche du salut du Seigneur, s'écria Elisée, la flèche du salut contre la Syrie : vous frapperez ce pays jusqu'à consommation. Et maintenant, poursuit le prophète, prenez non pas une flèche, mais toutes vos flèches : *Tolle sagittas*. Le roi les ayant prises : Frappez, lui dit-il, la terre avec vos flèches. Le roi frappa trois fois et il s'arrêta. Et l'homme de Dieu entra en colère contre lui, et il lui dit : Si vous aviez frappé cinq ou six ou sept fois, vous auriez battu la Syrie jusqu'à son entière extermination : *Si percussisses quinquies aut sexies sive septies, percussisses Syriam usque ad consumptionem*. Mais, parce que vous vous êtes arrêté, votre victoire sera incomplète¹.

Nous comprendrons cette leçon, mes très-chers Frères, et nous nous garderons bien de commettre la faute du roi d'Israël. Ayant pris en nos mains le carquois de la prière, nous ne nous arrêterons pas à une troisième flèche, ni à une quatrième; mais nous en lancerons une cinquième, une sixième, une septième : en un mot, nous ne cesserons point que la puissance ennemie n'ait été exterminée, c'est-à-dire chassée de nos frontières : *Si percussisses quinquies aut sexies sive septies, percussisses Syriam usque ad consumptionem*.

La même leçon d'ailleurs nous est venue par la bouche adorable du Sauveur. En faisant les promesses les plus positives à la prière, il ne s'est jamais engagé qu'envers la prière persistante et obstinée. Pour prouver qu'il faut toujours prier sans se lasser jamais, il employa un jour cette parabole² :

« Il y avait, dans une certaine ville, un juge qui ne crai-

¹ IV Reg., xiii, 15-19. — ² Dicebat autem et parabolam ad illos, quoniam oportet semper orare et non deficere, etc. Luc., xviii, 1.

« gnait ni Dieu ni les hommes », c'est-à-dire qui n'avait souci ni de sa conscience ni de sa renommée, méprisant également et la religion et l'opinion : *Judex quidam erat in quadam civitate, qui Deum non timebat et hominem non reverebatur*¹.

« Or, il y avait, dans la même ville, une veuve qui venait le trouver, et qui lui disait : Faites-moi justice de mon adversaire². Pendant longtemps, il ne le voulait point. Mais ensuite il se dit à lui-même : Quoique je ne m'inquiète ni de Dieu ni des hommes, néanmoins parce que cette veuve m'importune, je lui ferai justice, de crainte qu'à la fin elle ne me cause quelque affront³. »

« Entendez-vous, reprend le Seigneur, ce que dit ce méchant juge » : *Audite quid judex iniquitatis dicit?* « Et Dieu ne fera pas justice à ses élus, il ne vengera pas ses élus, qui crient à lui jour et nuit, et il souffrira toujours qu'on les opprime » : *Deus autem non faciet vindictam electorum suorum clamantium ad se die et nocte, et patientiam habebit in illis!* « Je vous dis que bientôt il leur fera justice, que bientôt il les vengera » : *Dico vobis quia cito faciet vindictam illorum*⁴.

III. C'est cette confiance, mes très-chers Frères, qui nous a portés à invoquer durant ces neuf jours, non plus seulement la royale protectrice de notre cité, non plus seulement la Reine de la terre et des cieux, mais le Roi lui-même, Jésus-Christ Notre-Seigneur. Lui qui nous a dit : « Demandez, et vous recevrez; cherchez, et vous trouverez; frappez, et l'on vous ouvrira⁵ », pour être plus sûrement exaucés de

¹ Luc., XVIII, 2.

² Vidua autem quædam erat in eadem civitate, et veniebat ad eum, dicens : Vindica me de adversario meo. *Ibid.*, 3.

³ Et nolebat per multum tempus. Post hæc autem dixit intra se : Etsi Deum non timeo, nec hominem revereor, tamen quia molesta est mihi hæc vidua, vindicabo illam, ne in novissimo veniens suggillet me. *Ibid.*, 4, 5

⁴ *Ibid.*, 6, 7, 8. — ⁵ Matth., VII, 7.

lui, nous avons été frapper à la porte de son Cœur. Nous nous sommes souvenus que la confiance, que la piété au Cœur sacré du Sauveur des hommes avait été réservée à ces derniers siècles comme un gage et une ressource extrême de salut.

La bienheureuse Marguerite-Marie, par l'entremise de laquelle le divin Maître a daigné nous révéler les ineffables richesses de son Cœur, a répété plus d'une fois que ce culte, que cette dévotion était un présent particulier de Dieu à la France, un signe de protection et un bouclier contre les ennemis de la religion et de la patrie. Elle eût voulu, dès l'origine, que cette dévotion fût une dévotion royale, publique, nationale ¹. Par un engagement sacré, qui fut comme le dernier testament de la monarchie française, le roi martyr, quelques mois avant de monter à l'échafaud, avait consacré sa personne, sa famille et la France au Cœur de Jésus. Durant toute la période de leurs glorieux combats, nos héros chrétiens du Poitou et des autres provinces de l'Ouest ne connaissaient pas de meilleure cuirasse que l'image du Sacré Cœur. Au sortir des orages et des tempêtes, sitôt qu'un rayon de paix et de liberté commença de luire sur notre infortuné pays, vos pères, mes très-chers Frères, ayant à leur tête toutes les premières magistratures de la cité, érigèrent dans ce temple cathédral un monument de leur gratitude et de leur fidélité au Cœur de Jésus ²; et quand un évêque eut été rendu à cette Église éprouvée par un trop long veuvage, il ne tarda pas à étendre au diocèse entier la consécration et le patronage dont se glorifiait la ville épiscopale ³. Enfin, au lendemain des nouvelles commotions

¹ Vie et Œuvres de la B. Marguerite-Marie, T. II, lettres xcvm et cvv, p. 199 et 212.

² Ordonnance de MM. les vicaires capitulaires, 31 mai 1816, et Requête des autorités principales de la ville de Poitiers, 14 décembre 1815

³ Mandement de Mgr J.-B. de Bouillé, 20 avril 1824.

qui ont signalé le milieu de ce siècle, lorsque les pontifes de la province, après une interruption plus que deux fois séculaire, purent reprendre la célébration des conciles, ils ne voulurent point se séparer sans avoir authentiquement placé la province entière, toute la circonscription métropolitaine, sous l'égide céleste de ce Cœur miséricordieux et tout-puissant ¹. Tels sont, mes très-chers Frères, les actes précédents auxquels vient s'ajouter l'acte solennel de ce jour : il n'est que le renouvellement de ce qui a été fait déjà, renouvellement inspiré par de nouveaux malheurs et par de nouveaux besoins.

IV. Rien n'est mieux fondé en raison, rien n'est plus conforme aux doctrines de la foi que le culte du Cœur de Notre-Seigneur Jésus-Christ.

Le Cœur de Jésus est ce qu'il y a de plus excellent dans la création. C'est la partie la plus noble de la sainte humanité du Verbe fait chair. Dans notre organisation même physique, le cœur est tout : qu'il fonctionne d'une façon anormale, la vie est en danger ; qu'il cesse de battre, l'homme aussitôt cesse de vivre. Pareillement dans l'ordre moral : c'est par le cœur que nous sommes quelque chose. C'est le cœur qui donne aux pensées, aux actions, aux intentions, leur valeur bonne ou mauvaise. Le bien, c'est ce qui sort du bon trésor de notre cœur : *de bono thesauro cordis sui profert bonum* ². Ce qui constitue le mal, ce sont les mauvaises dispositions du cœur : *de corde exeunt cogitationes malæ* ³. Aussi, tandis que l'œil de l'homme s'attache et s'arrête aux apparences extérieures, Dieu ne regarde que le cœur : *Dominus autem intuetur cor* ⁴. Dans le langage de tous les peuples (et le langage universel n'a jamais tort), le cœur a toujours signifié le courage, la vertu et surtout l'amour.

¹ Concil. Burdig. 1850, Tit. ultim., c. 1, p. 132, 133.

² Luc., vi, 45. — ³ Matth., xv, 19. — ⁴ I Reg., xvi, 7.

Après que la tombe nous a arraché un être chéri, nous croyons le posséder encore tout entier si nous possédons son cœur. Cette partie, en se détachant du reste du corps, semble ne rien perdre d'essentiel.

Or, cela posé, quel culte ne devons-nous pas au Cœur de Jésus? Physiquement, ce cœur a été l'organe principal d'une vie à la fois divine et humaine; ce cœur a élaboré, l'une après l'autre, toutes les gouttes du sang rédempteur, il a distillé et il distille chaque jour toutes les gouttes du calice eucharistique. Et si le cœur matériel de Jésus est déjà digne d'honneur, qu'est-ce si nous considérons ce Cœur comme le siège de son amour, comme le principe de ses inspirations? Quand j'adore le Cœur de Jésus, j'adore ce transport de charité éternelle qui a porté le Verbe de Dieu à s'offrir comme victime pour notre rachat; j'adore cet amour qui a retenu un Dieu pendant neuf mois dans le sein de Marie, qui l'a fait naître enfant à Bethléem, qui l'a attaché à la croix; cet amour qui le retient nuit et jour sur les autels, cet amour qui s'épanche à torrents du ciel ou du tabernacle, et qui se répand dans les cœurs. Madeleine couvrait de ses baisers et de ses parfums les pieds de Jésus; mais ces pieds, c'était son cœur qui les faisait courir à la recherche de la brebis égarée, à la poursuite de la pauvre âme pécheresse. Les malades et tous ceux qui souffraient invoquaient le bras tout-puissant de Jésus; mais ce bras n'agissait que sous la conduite et par le mouvement de son cœur. Les enfants de Judée aimaient à être touchés par les mains divines de Jésus; mais ces mains caressantes n'étaient que les instruments de son cœur. Un d'entre eux, déjà jeune homme, fut un jour l'objet d'un regard indicible de Jésus, mais ce regard doux et pénétrant, ce regard capable d'exciter la jalousie des anges, c'était un éclair qui jaillissait du foyer d'amour de son cœur : *intuitus eum, dilexit eum* ⁴.

Marc., x, 21.

O vous qui ne me permettez qu'à peine de vénérer le cœur de Jésus, que me laissez-vous donc de lui, puisque le cœur de Jésus, c'est tout Jésus? Défendez-moi de penser à Jésus, d'aimer Jésus, d'honorer Jésus, si vous me défendez d'aimer et d'honorer son cœur : car ôtez-lui son cœur, il ne sera plus Jésus pour moi. Mais, prenez garde, vos censures ne sauraient m'arrêter. J'ai en ma faveur l'autorité de l'institution même de Jésus. La veille de sa mort, après avoir aimé les siens qui étaient en ce monde, il avait fait un admirable résumé, un merveilleux mémorial de tous ses bienfaits : il semble que rien ne pouvait plus s'ajouter à cette invention suprême de son amour. Mais voici qu'au jour même de sa mort, et après ce grand cri dans lequel il avait rendu l'esprit, Jésus, se survivant à lui-même, pourvut à l'accomplissement d'un dernier oracle. Que vois-je? le côté de Jésus ouvert, et son cœur offert aux regards des hommes pour être l'objet de leurs adorations et de leur amour! Remarquez, dit saint Augustin : l'évangéliste a été attentif au langage dont il allait se servir : *Vigilanti verbo evangelista usus est* ; le mot est tombé d'une plume réfléchie et vigilante. L'écrivain sacré a eu soin de dire, non pas que le fer de la lance a frappé, a blessé : cette expression et toute autre semblable n'eût pas rendu la vérité ; mais qu'il a ouvert le côté de Jésus : *vigilanti verbo evangelista usus est ut non diceret : Latus ejus percussit, aut vulneravit, aut quid aliud, sed aperuit* : afin que la porte de la vie fût en quelque sorte montrée en ce cœur divin, source de la rédemption, d'où ont coulé tous les mystères, tous les sacrements de l'Église, sans lesquels on n'a point d'accès vers cette vie qui est la vie véritable : *ut illic quodammodo vitæ ostium panderetur, unde sacramenta Ecclesiæ manarunt, sine quibus ad vitam, quæ vera vita est, non intratur*¹. Voilà, mes Frères, le fondement

¹ Tract. in Joann., c. 28, 2.

premier et le premier établissement de la dévotion au cœur de Jésus. Et si, nonobstant les témoignages qui nous montrent sur tout le parcours des siècles chrétiens une école de fervents adorateurs, d'amants passionnés de ce cœur glorieux, si, dis-je, le culte du Sacré Cœur ne prend qu'en ces derniers âges sa forme plus explicite, son développement doctrinal et liturgique, nous y voyons un progrès providentiel, un épanouissement d'amour-annoncé par les prophètes. « Il y aura dans les derniers jours, avait dit Zacharie, une « fontaine ouverte à tous les habitants de Jérusalem ¹. » Cette source jaillissante, c'est le Cœur de Jésus, proposé plus authentiquement à la religion des peuples, et ravivant dans les âmes des élans nouveaux d'ardeur et de piété.

V. Car, M. T.-C. F., qui donc pourrait demeurer froid et indifférent à la vue du Cœur de Jésus. Il faudrait pour cela n'avoir pas soi-même un cœur. Souffrez, mon frère, que je ne vous aie pas parlé du Cœur de Jésus sans vous parler aussi de votre propre cœur, et sans mettre ces deux cœurs en présence l'un de l'autre.

Mon frère, votre raison a pu être égarée, trompée, faussée en bien des choses; vous êtes né et vous avez grandi dans un siècle mauvais; vous avez participé à beaucoup d'erreurs de votre temps. D'ailleurs la chute originelle a laissé en nous tous de profonds ravages; elle y a presque tout vicié. Et pourtant, mon frère, malgré les inclinations de la nature corrompue, malgré les entraînements des sens, malgré les préjugés de l'éducation, votre cœur est demeuré meilleur que votre esprit. Quoi que vous fassiez, au-dessous de toutes ces couches mauvaises qui se sont superposées l'une à l'autre sous l'action du péché et du mensonge, il reste au fond de votre être un noyau, un germe, inieux que cela, une puissance de bien que rien n'a

¹ Zachar., XIII, 1.

pu détruire. Pour tout dire, il vous reste un cœur, c'est-à-dire une faculté et un besoin d'aimer : faculté qui ne se traduira jamais complètement en acte, besoin qui ne rencontrera jamais tout son aliment, tant que votre amour ne se portera pas vers son objet infini. Or, mon frère, ce cœur qui bat dans votre sein, je vous le déclare et je vous le jure, impossible que vous le placiez sérieusement et avec réflexion en face du Cœur de Jésus, sans qu'aussitôt il soit emporté vers lui par ce mouvement d'amour qui est l'acte essentiel de la religion, et qui, à lui seul, constitue l'accomplissement de toute la loi divine de l'ancien et du nouveau Testament : *Diliges* : « Tu aimeras ».

De là cette invitation si tendre du Seigneur : *Præbe, fili mi, cor tuum mihi* ¹ : « Mon fils, donne moi ton cœur ». Volontiers j'écarte et j'abandonne le reste. Tu reconnaitras sans peine, ô mon fils, que mon esprit est au-dessus du tien : n'entre donc pas avec moi en une discussion inutile. Pour moi, j'aurai toujours facilement raison de ton esprit, si tu veux bien me donner ton cœur : *Præbe, fili mi, cor tuum mihi*. O hommes prévaricateurs, quand vous vous êtes éloignés de Jésus, vous vous êtes éloignés de votre propre cœur. Le psalmiste le déclarait ainsi : *Cor meum dereliquit me* ² : « Mon cœur m'a abandonné ». Transfuges de cette meilleure portion de vous-mêmes, revenez, revenez à votre cœur : *Redite, prævaricatores, ad cor* ³. Seigneur Jésus, vous êtes le centre et l'aimant des cœurs ; et jamais l'homme ne se replacera sous les inspirations de son propre cœur, sans se reporter aussitôt vers vous.

C'est ainsi, M. T.-C. F., que le christianisme est vraiment la religion des cœurs, et que le culte du Cœur sacré de Jésus est vraiment le sommaire substantiel de tout le christianisme. Celui qui habite au ciel une lumière inaç-

¹ Proverb., xxiii, 26. — ² Ps. xxxix, 13. — ³ Isa., xlvi, 8.

cessible, voulant se rapprocher de nous, se proportionner à nous, se mettre à notre niveau, à notre portée, a pris notre nature, notre chair, il s'est fait homme, et, étant homme, il a eu un cœur. Et nous aussi, quoique sortis du néant, quoique pétris de boue, nous avons reçu et nous portons en nous un cœur. Et voilà le créateur et la créature, le ciel et la terre, cœur à cœur ! Et voilà toute la religion se résumant dans ce cœur-à-cœur de Dieu et de l'homme !

Oh ! disons-le donc avec l'Église, dans l'invitatoire d'un des plus anciens offices du Sacré Cœur : *Deum erga nos apponentem Cor suum, venite adoremus* : Dieu, en la personne de Jésus son Fils, apposant son Cœur sur notre cœur, venez et adorons-le.

VI. C'est ce que nous allons faire dans cette consécration solennelle. Chacun de nous, mes Frères, va consacrer sa personne, consacrer sa famille. Moi, pasteur de tous, je vais consacrer et tous les individus, et toutes les familles, et la ville et le diocèse entier, à ce Cœur compatissant du Pasteur et de l'Évêque de nos âmes.

Ce n'est pas assez. Nous sommes les citoyens d'une grande nation qui est la France ; nous sommes les enfants d'une société plus grande encore et plus haute, qui est l'Église. Or, à l'heure présente, la France traverse une des phases les plus calamiteuses de son existence quatorze fois séculaire : elle est foulée sous le pied barbare de l'étranger, menacée dans l'intégrité de son territoire, atteinte dans sa dignité et son importance de nation du premier ordre. A l'heure présente, l'Église aussi porte une des plus cruelles et des plus délicates épreuves qui puissent lui être infligées : par un attentat sacrilège où la lâcheté, la violence et l'hypocrisie se donnent la main, son chef est dépossédé des garanties indispensables que la providence lui avait surnaturellement ménagées ; on l'a dépouillé de la souveraineté humaine, qui est le seul gage régulier et suffisant de son

indépendance religieuse. Mes Frères, je vous l'ai dit plus d'une fois, et je vous le redirai bientôt : le crime du monde moderne, le crime qui nous attire de si cruels châtimens, n'est ni le crime privé, ni le crime domestique : c'est le crime public, le crime social, le crime national. Élevons donc nos bras, élevons nos voix, élevons nos cœurs vers le Cœur de Jésus, pour lui faire notre consécration personnelle, domestique, nationale. Promettons-lui de travailler à sa gloire, et de le faire régner non-seulement dans notre conscience, non-seulement dans notre maison, mais, chacun selon nos forces, dans la société publique à laquelle nous appartenons, dans la France qui ne serait plus la France le jour où elle ne serait plus la nation chrétienne par excellence. C'est dans cet esprit, mes très-chers Frères, que vous allez vous unir intérieurement à moi, pendant que je vais exprimer vos sentimens dans la langue de l'Église, en appropriant à nos pensées la formule employée par les Pères du concile de cette province.

FIN DU TOME SIXIÈME.

TABLE DES MATIÈRES

DU SIXIÈME VOLUME

	Pages.
I. — Lettre pastorale et mandement ordonnant une quarantaine de prières à l'intention du souverain Pontife et de l'Église, par suite du retrait des troupes françaises de l'État pontifical (29 novembre 1866)	4
II. — Allocution prononcée à la suite de la bénédiction des orgues de l'église paroissiale de Montierneuf (novembre 1866).	10
III. — Homélie prononcée dans la chapelle du Séminaire en la solennité du dix-septième anniversaire de notre consécration épiscopale (25 novembre 1866)	15
IV. — Lettre circulaire au clergé diocésain relativement à la dispense du samedi (34 décembre 1866).	25
V. — Paroles prononcées aux obsèques de M. le marquis Henri de la Rochejaquelein, dans l'église de Saint-Aubin-de-Baubigné (11 janvier 1867).	35
VI. — Instruction pastorale et mandement sur l'observance quadragésimale (carême 1867).	40

	Pages.
VII. — Lettre pastorale concernant les prochaines solennités du dix-huitième centenaire de la mort des saints apôtres Pierre et Paul (24 mai 1867)	60
VIII. — Entretiens avec le clergé pendant la retraite et le synode de 1867, sur les principaux résultats de la dernière réunion de l'épiscopat catholique dans la ville de Rome (18-22 juillet 1867).	74
IX. — Trois lettres circulaires à propos de la nouvelle agression contre les États pontificaux (13 et 31 octobre et 8 novembre 1867) . .	105
X. — Allocution prononcée à la cérémonie d'installation du nouvel archiprêtre de la cathédrale (10 novembre 1867)	114
XI. — Mandement qui annonce une indulgence en forme de jubilé, à l'occasion du quinzième anniversaire séculaire de la mort de saint Hilaire, évêque de Poitiers et docteur de l'Église (11 novembre 1867).	121
XII. — Homélie pour le dix-huitième anniversaire de notre consécration épiscopale (25 novembre 1867).	137
XIII. — Mandement qui ordonne des prières à l'occasion de la prochaine célébration du cinquième concile de la province de Bordeaux (14 décembre 1867)	145
XIV. — Homélie prononcée dans l'église cathédrale de Poitiers pour l'ouverture du jubilé accordé à l'occasion du quinzième anniversaire séculaire de la mort de saint Hilaire (1 ^{er} janvier 1868)	152

	Pages
XV. — Acclamations des Pères à la fin du concile de Poitiers (49 janvier 1868).	458
XVI. — Lettre pastorale et mandement sur le devoir de la reconnaissance (carême 1868).	466
XVII. — Éloge funèbre du comte Bernard de Quatrebarbes, lieutenant d'artillerie dans l'armée pontificale, prononcé en l'église du Petit-Séminaire de Montmorillon, à la suite du service funèbre célébré à son intention (30 mars 1868).	483
XVIII. — Lettre au clergé, prescrivant une quête en faveur de la population arabe de l'Algérie, décimée par la famine (10 mai 1868).	491
XIX. — Discours en réponse à M. le Maire de Niort, avant la cérémonie de consécration de l'église de Saint-Hilaire de Niort (2 juin 1868).	496
XX. — Lettre pastorale et mandement au sujet d'une distinction honorifique décernée par le Saint-Siège à Messieurs du Chapitre de la cathédrale (11 juin 1868).	202
XXI. — Entretien avec le clergé pendant la retraite et le synode de 1868, sur l'état actuel des intérêts de la société et de l'Église (11 juillet 1868).	208
XXII. — Résumé des entretiens avec le clergé pendant le cours de la retraite et du quatorzième synode diocésain, notamment sur une question relative à l'administration du sacrement de Pénitence (9-14 juillet 1868).	219

	Pages.
XXIII. — Discours prononcé à la suite de la consécration de l'église de la maison des sourdes-muettes et des jeunes aveugles de Larnay (6 septembre 1868).	234
XXIV. — Homélie prononcée dans l'église du Jésus, pour la clôture du <i>Triduum</i> des fêtes de la béatification du bienheureux Charles Spinola et de ses compagnons martyrs (8 novembre 1868).	244
XXV. — Homélie prononcée à l'occasion du dix-neuvième anniversaire de notre sacre et de la reprise de possession de l'ancien palais épiscopal (25 novembre 1868).	251
XXVI. — Éloge funèbre du général Auguste de la Rochejaquelein, prononcé à la cérémonie de ses obsèques, dans l'église de Saint-Aubin-de-Baubigné (30 novembre 1868).	264
XXVII. — M. de Barante, sous-préfet à Bressuire, et les Mémoires de Madame de la Rochejaquelein, notice lue à la séance publique des Antiquaires de l'Ouest (28 décembre 1868).	283
XXVIII. — Lettre pastorale sur les résultats du jubilé du 15 ^e centenaire de saint Hilaire et sur l'approbation apostolique accordée à la congrégation diocésaine des Oblats de Saint-Hilaire (31 janvier 1869).	309
XXIX. — Lettre synodale portant promulgation des décrets du Concile provincial tenu à Poitiers au mois de janvier 1868 (Carême 1869).	340

	Pages
XXX. — Lettre circulaire au sujet du 50 ^e anniversaire de l'ordination sacerdotale, et de la première messe de N. S. Père le Pape Pie IX (28 mars 1869).	372
XXXI. — Homélie prononcée dans l'église primatiale de Saint-André de Bordeaux, en la solennité du 50 ^e anniversaire de l'ordination sacerdotale de Son Éminence le cardinal Donnet, archevêque de Bordeaux (13 avril 1869). . .	379
XXXII. — Lettre pastorale et mandement indiquant des prières publiques et promulguant une indulgence en forme de jubilé, à l'occasion du prochain Concile œcuménique (24 mai 1869).	400
XXXIII. — Entretiens avec le clergé assemblé pour la retraite annuelle et le 45 ^e synode diocésain, sur les conditions dans lesquelles semble devoir se tenir le prochain Concile œcuménique (8-14 juillet 1869).	422
XXXIV. — Homélie prononcée dans la solennité du couronnement de Notre-Dame du Sacré-Cœur à Issoudun (8 septembre 1869).	443
XXXV. — Homélie prononcée dans la chapelle du grand-séminaire à la messe pontificale du 20 ^e anniversaire de notre promotion à l'épiscopat (28 septembre 1869).	461
XXXVI. — Lettre à Mgr l'évêque de Sura au sujet de son livre intitulé : <i>Du Concile général et de la paix de l'Église</i> (2 octobre 1869).	478

XXXVII. — Lettre pastorale annonçant une indulgence jubilaire à l'occasion du 43 ^e anniversaire séculaire de la réception d'un fragment insigne de la Croix de Notre-Seigneur dans le monastère de Sainte-Croix de Poitiers (10 octobre 1869).	480
XXXVIII. — Homélie prononcée à la suite de la consécration de la nouvelle église de Sainte-Croix de Poitiers (19 octobre 1869).	497
XXXIX. — Paroles d'adieu adressées au clergé de la ville épiscopale avant le départ pour le concile du Vatican (24 octobre 1869).	507
XL. — Allocution prononcée à la suite de la bénédiction d'une chapelle domestique (28 octobre 1869).	514
XLI. — Allocution prononcée dans l'église paroissiale de Pontgouin (31 octobre 1869).	519
XLII. — Discours prononcé à la suite de la consécration de l'église du petit-séminaire de Saint-Cheron, près Chartres (3 novembre 1869).	524
XLIII. — Discours prononcé à Rome, dans l'église de Saint-André della Valle, le 14 janvier 1870, en la fête de saint Hilaire, évêque de Poitiers et docteur de l'Église.	517
XLIV. — Lettre pastorale adressée de Rome pendant la célébration du concile œcuménique (Carême 1870).	572
XLV. — Lettre de M. le vicaire général donnant communication d'un Bref du Saint-Père en réponse aux adresses envoyées par le clergé diocésain durant la tenue du concile (19 juillet 1870).	587

	Pages.
XLVI. — Allocution prononcée dans l'église cathédrale de Poitiers au retour de Rome (24 juillet 1870).	592
XLVII. — Mandement qui ordonne des prières publiques à l'occasion de la guerre contre la Prusse (28 juillet 1870).	595
XVIII. — Homélie prononcée à l'office pontifical de la solennité de sainte Radegonde, patronne de la ville, sur le rôle de la sainte reine dans les temps de guerre (14 août 1870).	598
XLIX. — Homélie prononcée à la messe pontificale célébrée dans la cathédrale de Poitiers, pour la clôture de la neuvaine au Sacré Cœur de Jésus à l'intention de l'Église et de la France (16 octobre 1870).	603

